Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

FORVIS MAZARS SA

45 Rue Kléber,
92300 Levallois-Perret

La Poste

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025
La Poste
9 rue du colonel Pierre Avia 75015 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

FORVIS MAZARS SA
Société Anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000€ - RCS 377505565
NANTERRE

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

La Poste

9 rue du colonel Pierre Avia 75015 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société La Poste,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société La Poste relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Valorisation des actifs immobilisés relatifs à l'activité Courrier

Risque identifié

L'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) Courrier correspond à l'activité Courrier de La Poste. Celle-ci comprend des actifs incorporels (logiciels), des actifs corporels (machines de traitement/tri, installations, matériels informatiques…), ainsi que des droits d'utilisation d'actifs en location.

Ces immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût d'entrée puis amorties sur leur durée d'utilisation prévue par la Direction. Elles font l'objet d'un test de valeur, en cas d'indice de perte de valeur identifié par la Direction, pour déterminer une valeur recouvrable, donnant lieu, le cas échéant, à un ajustement de leur valeur nette comptable.

Au 31 décembre 2025, les actifs de l'UGT Courrier sont totalement dépréciés pour un montant de 742 M€ (dont 235 M€ d'immobilisations corporelles, 147 M€ d'immobilisations incorporelles, 360 M€ de droits d'utilisation).

En effet, comme indiqué en note 21.2 « Tests sur autres actifs non courants et non financiers » de l'annexe aux comptes consolidés, les UGT sans écarts d'acquisition ont fait l'objet d'une recherche d'indices de perte de valeur. Cette recherche a conduit à réaliser un test sur les actifs de l'UGT Courrier de La Poste et à maintenir la dépréciation de l'intégralité des actifs de cette UGT pour un montant total de 742 M€. Le test de dépréciation a été réalisé selon les modalités exposées dans la note 21.2 « Tests sur autres actifs non courants et non financiers ».

Nous avons considéré que l'évaluation des actifs immobilisés dédiés à l'activité Courrier de La Poste est un point clé de l'audit en raison du caractère significatif de ces actifs et des dépréciations effectuées, du degré de jugement entourant les prévisions et estimations de la Direction dans un contexte d'aléas et d'incertitudes liées à l'environnement économique, et de la sensibilité des évaluations aux hypothèses d'exploitation, économiques et financières et d'intégration d'une quote-part du produit de la compensation au titre du service universel postal.

Notre réponse

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie suivie avec les normes comptables applicables et examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

Nous avons notamment :

- examiné l'identification des indices de perte de valeur ;
- rapproché la valeur des actifs économiques nets testés des éléments comptables sous-jacents ;
- analysé les éléments composant la valeur comptable de l'UGT et la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été déterminées pour l'estimation de la valeur recouvrable ;
- examiné le processus d'établissement des prévisions et apprécié la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les sources d'information à notre disposition, les réalisations observées, les données issues du processus budgétaire de la Direction du Courrier, et les orientations du plan stratégique ;
- étudié, avec l'aide de nos spécialistes internes, la méthodologie de calcul des valeurs recouvrables et apprécié le caractère raisonnable des hypothèses et paramètres d'évaluation retenus (taux d'actualisation, taux de croissance normatif) ;
- examiné les tests de sensibilité de la Direction aux variations de certains paramètres et hypothèses ;
- étudié la documentation ayant conduit à prendre en compte la compensation au titre du service universel postal dans le plan d'affaire et la quote-part de cette compensation allouée à l'activité Courrier dans celui-ci.

Enfin nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 21.2 « Tests sur autres actifs non courants et non financiers » de l'annexe aux comptes consolidés.

Valorisation des écarts d'acquisition

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le groupe réalise des opérations de croissance externe et reconnaît des écarts d'acquisition (goodwill). Ces écarts d'acquisition, qui correspondent à l'écart entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs acquis, sont décrits dans la note 16 « Ecarts d'acquisition (goodwill) » de l'annexe aux comptes consolidés. Ils ont été alloués aux unités génératrices de trésorerie (UGT) des activités dans lesquelles les entreprises acquises ont été intégrées.

Au 31 décembre 2025, les écarts d'acquisition s'élèvent à 5 815 M€ à l'actif du bilan.

Le Groupe s'assure au moins une fois par an et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié que la valeur comptable de ces écarts d'acquisition n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur.

Ces tests de dépréciation sont réalisés au niveau de chaque UGT selon les modalités exposées dans les notes 3.9 « Dépréciation des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles, immeubles de placement au coût et droits d'utilisation (IFRS 16) » et 21 « Tests de valeur sur écarts d'acquisition et immobilisations » de l'annexe aux comptes consolidés.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

Le Groupe opère sur des territoires en France et à l'étranger marqués par des environnements évolutifs, qui impliquent d'apprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de la valeur recouvrable des UGT auxquelles appartiennent ces écarts d'acquisition, ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

Toute évolution défavorable de la rentabilité attendue des activités auxquelles les écarts d'acquisition ont été affectés, par exemple liés à l'environnement économique et financier, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation.

Nous avons considéré l'évaluation des écarts d'acquisition comme un point clé de l'audit, en raison de leur montant significatif dans les comptes du Groupe et du mode de détermination de la valeur recouvrable, qui repose sur le jugement de la direction, s'agissant notamment des estimations de flux de trésorerie futurs ou des taux d'actualisation utilisés.

Notre réponse

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie d'évaluation de la valeur recouvrable appliquée par le Groupe aux normes comptables en vigueur, ainsi que les modalités de mise en œuvre de cette méthodologie.

Pour les UGT que nous avons testées, nous avons notamment :

- apprécié la pertinence de l'approche retenue pour déterminer les UGT au niveau desquels sont réalisés les tests de dépréciation ;
- analysé les éléments composant la valeur comptable de ces UGT et la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été déterminées pour l'estimation de la valeur recouvrable ;
- apprécié la pertinence des hypothèses retenues par le Groupe, notamment le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport à notre connaissance du contexte économique et d'activité de chaque zone géographique, dans laquelle opère l'UGT, ainsi que la fiabilité du processus d'établissement des estimations en analysant les différences significatives, le cas échéant, entre les prévisions et les réalisations sur l'année écoulée ;
- comparé les projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction retenues dans le cadre du processus budgétaire du groupe ;
- analysé avec nos spécialistes internes les paramètres retenus dans le calcul des taux d'actualisation et la cohérence des taux de croissance appliqués aux estimations de flux de trésorerie ;
- contrôlé l'analyse de sensibilité de la valeur recouvrable effectuée par le Groupe aux variations des principales hypothèses retenues.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 3.9 « Dépréciation des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles, immeubles de placement au coût et droits d'utilisation (IFRS 16) » et 21 « Tests de valeur sur écarts d'acquisition et immobilisations », de l'annexe aux comptes consolidés.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

Provisionnement du risque de crédit

Risque identifié

La Banque Postale, filiale du groupe La Poste, constitue des provisions pour couvrir les risques de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers. Conformément à la norme IFRS 9, le groupe La Poste enregistre des provisions au titre des pertes de crédit attendues (« Expected Credit Loss ou ECL ») sur les encours sains (« bucket 1 »), dégradés (« bucket 2 ») ou en défaut (« bucket 3 »).

Les règles de dépréciation des pertes attendues imposent la constitution d'un premier statut de dépréciation matérialisant une perte attendue à 1 an dès l'origination d'un nouvel actif financier et d'un second statut matérialisant une perte attendue à maturité, en cas de dégradation significative du risque de crédit. Les dépréciations pour pertes attendues (sur encours en buckets 1 et 2) sont déterminées principalement sur la base de modèles développés par La Banque Postale intégrant différents paramètres (probabilité de défaillance ou « PD », perte en cas de défaillance ou « LGD », données prospectives ou « forward looking », etc…).

Par ailleurs, comme indiqué dans les notes 3.11.6 « Dépréciation des actifs financiers » et 35.2.3. « Impacts sur l'évaluation du risque de crédit » de l'annexe aux comptes consolidés, elles sont complétées, le cas échéant, par des provisions additionnelles portant notamment sur des contreparties ou des secteurs d'activité considérés comme présentant des indices de dégradation pour les personnes morales.

Les encours de crédits en défaut (bucket 3) font l'objet de dépréciations déterminées sur base individuelle ou statistique. Ces dépréciations sont évaluées par la direction en fonction des flux futurs recouvrables estimés tenant compte des garanties disponibles sur chacun des crédits concernés.

L'évaluation des provisions requiert l'exercice du jugement pour la classification des expositions (bucket 2 ou 3), pour la détermination des flux futurs recouvrables et de l'évaluation des provisions sectorielles, l'exercice du jugement étant d'autant plus complexe que les effets de la crise actuelle sont incertains.

Compte-tenu de l'importance du jugement dans la détermination de ces provisions et de la dégradation attendue du risque de crédit du fait du contexte macro-économique, nous avons considéré que l'estimation des pertes attendues sur les crédits à la clientèle au 31 décembre 2025 constituait un point clé de notre audit.

Au 31 décembre 2025, les encours bruts de prêts et créances sur la clientèle au coût amorti s'élèvent à 134 milliards d'euros et les provisions qui y sont associées totalisent 1,8 milliard d'euros comme indiqué dans la note 35.2.4 « Exposition au risque de crédit » de l'annexe aux comptes consolidés. Les principes suivis en matière de provisionnement du risque de crédit sont décrits dans les notes « 3.11.6 Dépréciation des actifs financiers » et 35.2 « Risque de crédit » de l'annexe aux comptes consolidés.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

Notre réponse

Provisionnement des encours de crédit en bucket 1 et 2

Sur les modèles de provisionnement :

- nous avons vérifié l'existence d'une gouvernance revoyant à une fréquence appropriée le caractère adéquat des modèles de dépréciations et les paramètres utilisés pour leur calcul ;
- nous avons apprécié la mise à jour des paramètres utilisés pour les calculs des dépréciations au 31 décembre 2025 ;
- nous avons apprécié les modalités de prise en considération du contexte macro-économique de l'exercice dans les modalités de détermination des provisions sur base de modèle et dans les mesures de provisionnement sectoriel ;
- nous avons examiné la documentation sous-tendant l'estimation des provisions sectorielles.

 Pour les provisions estimées sur base de modèle, sur les crédits aux particuliers et sur les crédits aux personnes morales, nous avons vérifié la correcte application des paramètres de calcul définis par le modèle de provisionnement

Nous avons réalisé des contrôles sur le dispositif informatique dans son ensemble mis en place par La Banque Postale pour le traitement de ses opérations de crédits à la clientèle, en particulier des tests sur les contrôles généraux informatiques, les interfaces et les contrôles embarqués au titre des données spécifiques utiles au provisionnement du risque de crédit.

Provisionnement des encours de crédit en bucket 3

Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la détermination des dépréciations et provisions afférentes sur base individuelle et collective.

Nos travaux ont également consisté à apprécier la qualité du dispositif de suivi des contreparties sensibles, douteuses et contentieuses, du processus de revue de crédit.

Par ailleurs, sur la base d'un échantillon de dossiers de crédit concernant des personnes morales, nous avons réalisé des analyses contradictoires des montants de provisions et, pour le provisionnement des crédits aux particuliers, nous avons vérifié la correcte application des paramètres de calcul définis par le modèle de provisionnement.

Nous avons enfin apprécié la pertinence de l'information donnée dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

Évaluation des passifs d'assurance selon les modèles Variable Fee Approach (VFA) et Building Block Approach (BBA) (Best Estimate - BE, Risk Adjustment - RA et Contractual Service Margin - CSM)

Risque identifié

Parmi les passifs d'assurance comptabilisés en application de la norme IFRS 17, les passifs nets évalués selon les modèles BBA et VFA s'élèvent à 377,2 Mds€ au 31 décembre 2025 comme présenté dans les notes 32.6 « Contrats d'assurance émis et de réassurance détenus » et 36.3 « Informations sur les passifs d'assurance » de l'annexe aux comptes consolidés.

L'estimation de ces passifs telle que prescrite par la norme IFRS 17 repose sur les principes suivants :

- la détermination de la meilleure estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles vis-à-vis des assurés. La projection de ces flux de trésorerie futurs intègre des hypothèses sur le comportement des assurés et les décisions de gestion de la direction. Ces flux estimés sont actualisés afin de refléter la valeur temps de l'argent sur la base d'une courbe des taux sans risque ajustée d'une prime d'illiquidité ;

- la définition de l'ajustement au titre des risques non financiers destiné à couvrir l'incertitude sur le montant et l'échéancier des flux de trésorerie futurs engendrée par ces risques. Pour évaluer cet ajustement, le groupe a choisi de retenir la méthode de « Value at Risk » et a exercé son jugement dans le choix du niveau de confiance et de la maille de diversification appliquée ;

- la marge sur services contractuels (ou « Contractual Service Margin ») représentant la valeur actualisée des profits futurs différés attribuables aux actionnaires sur la durée de couverture des contrats d'assurance profitables et reconnue en compte de résultat sur la base des unités de couverture définies par le groupe et appropriées aux groupes de contrats d'assurance considérés.
 Le groupe a exercé son jugement pour ajuster la méthodologie de détermination des unités de couvertures de ces contrats en tenant compte, dans les modèles d'évaluation, du différentiel de rendement réel attendu des placements sous-jacents aux engagements résultant d'hypothèses financières dites « monde réel » (ou « real world ») par rapport à celles retenues dans les projections actuarielles en univers « risque neutre ».

En raison de l'horizon long terme des engagements relatifs aux contrats d'assurance évalués selon les modèles VFA et BBA, de leur sensibilité importante à l'environnement économique et financier pouvant engendrer un impact sur le comportement des assurés, du caractère significatif du jugement de la direction dans le choix des données et des hypothèses, ainsi que du recours à des techniques complexes de modélisation, nous avons considéré l'évaluation des passifs d'assurance des contrats d'assurance évalués selon ces modèles comme un point clé de l'audit.

Notre réponse :

Avec le concours de nos spécialistes en modélisation actuarielle et en principes comptables IFRS, les procédures d'audit que nous avons mises en œuvre ont consisté à :

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

- prendre connaissance des processus et des méthodologies définis par la direction du groupe, ainsi que la gouvernance associée, permettant de déterminer, selon les principes de la norme IFRS 17, la meilleure estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles envers les assurés de contrats d'assurance évalués selon les modèles VFA et BBA ;
- évaluer la conformité aux dispositions de la norme IFRS 17 des principes comptables appliqués par le groupe ;
- apprécier spécifiquement l'éligibilité des contrats d'assurance des branches « épargne et retraite » au modèle d'évaluation comptable VFA et apprécier la correcte application par la direction de ces méthodes d'évaluation aux contrats d'assurance « épargne et retraite » en conformité avec les dispositions de la norme IFRS 17 ;
- apprécier et tester les contrôles clés mis en place par la direction, y compris sur l'environnement de contrôle interne des systèmes d'information intervenant dans le traitement des données. Dans ce cadre, nous avons en particulier évalué les dispositifs de contrôle relatifs aux méthodologies, aux jugements et aux hypothèses clés formulées par la direction. Nous avons également apprécié le caractère adéquat des changements d'hypothèses, de paramètres ou de modélisation des processus actuariels intervenant dans l'évaluation des flux de trésorerie futurs ;
- tester, par sondage, les principales méthodologies, les hypothèses et les paramètres actuariels clés retenus dans la détermination des estimations des flux de trésorerie futurs actualisés, de l'ajustement au titre des risques non financiers et de la marge sur services contractuels. Nous avons apprécié, par sondage, le caractère raisonnable de ces estimations ainsi que des processus de détermination de la reprise en compte de résultat de la période au titre de l'ajustement pour risques non-financiers et de la marge sur services contractuels ;
- tester, par sondage, la fiabilité des données sous-jacentes utilisées dans les modèles de projection et les calculs de la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs actualisés ;
- réaliser des procédures analytiques sur les évolutions afin d'identifier le cas échéant toute variation incohérente ou inattendue significative ;
- apprécier le caractère approprié de l'information communiquée dans l'annexe aux comptes consolidés.

Evaluation des actifs financiers non cotés de niveau 3

Risque identifié

Le Groupe La Poste, au travers sa filiale La Banque Postale, porte dans son bilan des actifs financiers enregistrés à la juste valeur (par résultat ou par capitaux propres) relevant du niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur pour un montant global de 24 Mds€, comme indiqué dans la note 38.1 « Juste valeur et hiérarchie des instruments financiers ». L'essentiel de ces actifs est issu de CNP Assurances.

Les investissements classés en actifs à la juste valeur par capitaux propres sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice. La variation de juste valeur est inscrite directement dans les capitaux propres. Les actifs financiers en juste valeur par résultat sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice. La variation de juste valeur est enregistrée directement dans le résultat. Les variations de

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

juste valeur sont enregistrées en tenant compte de la fiscalité latente et, s'agissant des actifs portés par CNP Assurances, des droits des assurés.

Le niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur au sens d'IFRS 13 regroupe l'ensemble des actifs dont la valorisation est fondée sur des paramètres non observables. La juste valeur peut provenir de modèles de valorisation internes dérivés de modèles standards ou d'agents externes fournissant une valorisation sans référence à un marché actif.

Nous avons considéré la valorisation de ces actifs financiers classés en niveau 3 comme un point clé de l'audit eu égard au caractère significatif des encours et à la sensibilité de leur juste valeur aux choix et jugements de la direction, notamment en ce qui concerne le choix des méthodes d'évaluation et des hypothèses sous-jacentes.

Les règles et les méthodes comptables applicables aux portefeuilles d'actifs financiers de niveau 3 et les modalités de détermination de leur juste valeur sont décrites dans la note 3.13 « Juste valeur des instruments financiers et immeubles de placement » de l'annexe aux comptes consolidés.

Notre réponse

Nous avons réalisé les diligences suivantes :

- apprécier le dispositif de contrôle associé au processus de valorisation, notamment par la vérification de l'existence et de l'efficacité opérationnelle des contrôles réalisés par la direction ;
- vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des chiffres utilisés ;
- sur la base d'un échantillon aléatoire des actifs non cotés, comparer la valorisation retenue par la société avec les dernières valorisations disponibles provenant d'experts et de gestionnaires de fonds ;
- faire appel à nos experts internes en risques et modèles de manière à réaliser un calcul indépendant et une analyse de sensibilité sur un échantillon de titres structurés ;
- apprécier les changements de classification entre les 3 niveaux de juste valeur ;
- apprécier le caractère approprié de l'information communiquée dans l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité de la Présidente Directrice Générale. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société La Poste par arrêté interministériel du 29 juin 2009 pour le cabinet KPMG SA et par l'assemblée générale du 8 juin 2021 pour le cabinet FORVIS MAZARS SA.

Au 31 décembre 2025, le cabinet KPMG SA était dans la 17ème année de sa mission sans interruption et le cabinet FORVIS MAZARS SA dans la 5ème année sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 23 mars 2026	Levallois-Perret, le 23 mars 2026
KPMG SA	FORVIS MAZARS

Stéphanie Millet	Xavier de Coninck	Gonzague Senlis	Charles de Boisriou
Associée	Associé	Associé	Associé

Signé par : Xavier DE CONINCK 6B397DA3374C4B7...
Signé par : GONZAGUE SENLIS 13134B0E5F0546B...
DocuSigned by: 5F32E8222C8C4A4...

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025

LA POSTE
GROUPE

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

SOMMAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS

Compte de résultat 3
État du résultat global 4
Bilan 5
Variation des capitaux propres 7
Tableau des flux de trésorerie 9

GÉNÉRALITÉS

Note 1 Evénements significatifs de l'exercice 10
Note 2 Base de préparation des états financiers consolidés 12
Note 3 Principes et méthodes comptables 14
Note 4 Enjeux climatiques 33
Note 5 Evolution du périmètre de consolidation 36
Note 6 Information sectorielle 37

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 7 Chiffre d'affaires 41
Note 8 Produit net bancaire 41
Note 9 Achats et autres charges 42
Note 10 Charges de personnel et effectifs 43
Note 11 Impôts et taxes 43
Note 12 Amortissements, provisions et pertes de valeur 44
Note 13 Autres charges et produits opérationnels 44
Note 14 Résultat financier 45
Note 15 Impôts sur le résultat 46

NOTES SUR LE BILAN

Note 16 Écarts d'acquisition (goodwill) 49
Note 17 Immobilisations incorporelles 51
Note 18 Immobilisations corporelles 52
Note 19 Contrats de location (preneur) 53
Note 20 Sociétés mises en équivalence 55
Note 21 Tests de valeur sur écarts d'acquisition et immobilisations 56
Note 22 Autres actifs financiers 57
Note 23 Actifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance 58
Note 24 Autres actifs circulants 62
Note 25 Trésorerie et équivalents de trésorerie 63
Note 26 Actifs et passifs destinés à être cédés 63
Note 27 Capitaux propres 64
Note 28 Provisions pour risques et charges 65
Note 29 Emprunts obligataires et autres dettes financières 66
Note 30 Dette nette du groupe 70
Note 31 Avantages du personnel 71
Note 32 Passifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance 76
Note 33 Dettes fournisseurs et autres dettes 80

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Note 34 Informations sur les risques hors activités bancaires 81
Note 35 Informations sur les risques liés aux activités bancaires 84
Note 36 Contrats d'assurance et de réassurance 107
Note 37 Précisions complémentaires sur les activités bancaires et d'assurance 127
Note 38 Informations complémentaires sur les instruments financiers 132
Note 39 Engagements hors-bilan et passifs éventuels 137
Note 40 Entités structurées 139
Note 41 Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés 141
Note 42 Honoraires des commissaires aux comptes 146
Note 43 Transactions avec les parties liées 147
Note 44 Evénements postérieurs à la clôture 148
Note 45 Périmètre de consolidation 149
Note 46 Autres titres non consolidés hors France 160

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	Note	2025	2024
Chiffres d'affaires des activités commerciales	7	26 700	27 055
Produit net bancaire	8	7 687	7 514
Produits opérationnels	6.2	**34 387**	**34 569**
Achats et autres charges	9	(15 858)	(15 814)
Charges de personnel	10	(13 909)	(14 006)
Impôts et taxes	11	(277)	(302)
Amortissements, provisions et pertes de valeur	12	(2 670)	(2 723)
Autres charges et produits opérationnels	13	707	664
Résultat des cessions d'actifs		114	523
Charges opérationnelles nettes		**(31 893)**	**(31 658)**
Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint	20	23	39
Résultat d'exploitation		**2 517**	**2 950**
Coût de l'endettement financier net	14.1	(236)	(235)
Autres éléments du résultat financier	14.2	(11)	(29)
Résultat financier	14	**(247)**	**(264)**
Quote-part de résultat des autres sociétés mises en équivalence	20	**(111)**	**(164)**
Résultat avant impôt		**2 159**	**2 522**
Impôt sur le résultat	15.1	(685)	(800)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		**1 474**	**1 722**
Part des minoritaires		314	312
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		**1 160**	**1 410**

Certains éléments de charges d'exploitation des activités bancaires sont désormais présentés au sein du Produit net bancaire à partir de 2025. Ils sont détaillés dans la note 8.

Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à de légers écarts dans les totaux ou les variations.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

Montants nets d'impôt (en millions d'euros)	2025	2024
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	**1 474**	**1 722**
ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES		
Éléments recyclables	**(898)**	**(1 053)**
Variation des résultats latents sur instruments financiers	(571)	463
Reclassement en résultat net de l'exercice	*1 268*	*799*
Écart de conversion	(59)	(1 099)
Reclassement en résultat net de l'exercice		
Quote part des autres éléments recyclables du résultat global des sociétés mises en équivalence	(60)	41
Réévaluation des contrats d'assurance et réassurance	(208)	(457)
Éléments non recyclables	**1 448**	**103**
Écarts actuariels sur avantages du personnel	32	(12)
Variation du risque de crédit associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur	12	8
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres (hors titres cédés durant l'exercice)	1 402	115
Quote part des autres éléments non recyclables du résultat global des sociétés mises en équivalence	2	(8)
Total éléments du résultat global comptabilisés en capitaux propres (nets d'impôts)	**550**	**(950)**
RESULTAT GLOBAL	**2 024**	**772**
Résultat global part des minoritaires	342	(294)
RÉSULTAT GLOBAL PART DU GROUPE	**1 682**	**1 066**

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

(en millions d'euros)	Note	31/12/2025	31/12/2024
Écarts d'acquisition	16	5 815	5 954
Immobilisations incorporelles	17	4 817	4 949
Immobilisations corporelles	18	6 711	6 813
Droits d'utilisation	19	3 194	3 605
Participations dans les sociétés mises en équivalence	20	1 491	1 678
Autres actifs financiers non courants	22	591	564
Impôts différés actifs	15.5	1 559	1 662
Actifs non courants		**24 178**	**25 225**
Stocks et encours	24.1	250	209
Créances clients et autres créances	24.2	5 104	5 190
Autres actifs financiers courants	22	924	300
Créance d'impôt sur les bénéfices		452	379
Autres comptes de régularisation - Actif		187	192
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25.1	3 194	4 172
Actifs destinés à être cédés	26	161	17 302
Actifs courants		**10 272**	**27 744**
Caisse, banques centrales	25.2	12 757	27 812
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	23.1	219 591	203 882
Instruments dérivés de couverture	23.2	395	486
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	23.3	222 785	217 945
Titres au coût amorti	23.4	38 206	36 256
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	23.5	70 076	75 673
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	23.6	132 154	128 958
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		5	490
Contrats d'assurance émis - Actif	23.7	890	917
Contrats de réassurance détenus - Actif	23.7	6 255	6 523
Autres actifs financiers et comptes de régularisation	23.7	6 754	8 961
Immeubles de placement	23.8	6 355	6 590
Actifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance		**716 223**	**714 493**
TOTAL ACTIF		**750 673**	**767 462**

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

PASSIF

(en millions d'euros)	Note	31/12/2025	31/12/2024
Capital social et prime d'émission		7 598	7 104
Réserves		20 827	18 761
Réserves recyclables sur instruments financiers et contrats d'assurance / réassurance		(4 655)	(3 853)
Réserve de conversion		(914)	(793)
Titres subordonnés hybrides perpétuels		746	744
Résultat de l'exercice part du Groupe		1 160	1 410
Capitaux propres part du Groupe		**24 762**	**23 373**
Intérêts minoritaires		7 132	7 202
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		**31 894**	**30 575**
Emprunts obligataires et dettes financières [a]	29.1	10 224	10 969
Passifs de location [a]	29.1	3 619	4 071
Provisions pour risques et charges [a]	28	806	837
Avantages du personnel [a]	31	1 882	2 144
Impôts différés passifs (non courant)	15.5	1 221	1 245
Dettes fournisseurs et autres dettes [a]	33	9 207	9 115
État - Impôt sur les bénéfices (courant)		105	116
Autres comptes de régularisation - Passif (courant)		244	245
Passifs destinés à être cédés (courant)	26	91	16 283
Passifs non-courants		**14 362**	**15 864**
Passifs courants		**13 037**	**29 161**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	32.1	19 658	17 559
Instruments dérivés de couverture	32.2	1 440	1 958
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	32.3	28 427	31 038
Dettes envers la clientèle	32.4	215 639	225 576
Dettes représentées par un titre	32.5	31 381	32 835
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(128)	(161)
Contrats d'assurance émis et de réassurance détenus	32.6	380 484	366 784
Autres passifs financiers et comptes de régularisation	32.7	5 597	6 231
Dettes subordonnées	32.8	8 882	10 042
Passifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance		**691 380**	**691 862**
TOTAL PASSIF		**750 673**	**767 462**
(a) Dont part courante :			
Emprunts obligataires et dettes financières		*1 372*	*1 285*
Passifs de location		*782*	*851*
Provisions pour risques et charges		*692*	*708*
Avantages du personnel		*550*	*563*
Dettes fournisseurs et autres dettes		*9 201*	*9 110*

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 2025

Montants nets d'impôt *(en millions d'euros)*	Capital social et prime d'émission	Résultat net non affecté	Réserves de conversion	Réserves recyclables sur instruments financiers	Réserves recyclables sur contrats d'assurance et réassurance	Titres subordonnés hybrides perpétuels	Autres réserves	**TOTAL PART DU GROUPE**	Intérêts minoritaires	**TOTAL**
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2024	**7 104**	**1 410**	**(793)**	**(18 977)**	**15 124**	**744**	**18 761**	**23 373**	**7 202**	**30 575**
Distribution de dividendes	494						(494)		(468)	**(468)**
Rémunération des titres subordonnés hybrides perpétuels [(a)]							(159)	**(159)**		**(159)**
Options de rachat d'intérêts minoritaires							24	**24**	24	**48**
Transactions avec intérêts minoritaires							(90)	**(90)**	(15)	**(105)**
Affectation du résultat 2024		(1 410)					1 410			
Emission et remboursements de titres subordonnés hybrides [(b)]						2	(10)	**(8)**	496	**488**
Résultat global de la période		1 160	(121)	(554)	(248)		1 445	**1 682**	342	**2 024**
Dont :										
- Résultat net		*1 160*						***1 160***	*314*	***1 474***
- Réserves recyclables			*(121)*	*(554)*	*(248)*			***(923)***	*25*	***(898)***
- Réserves non recyclables sur instruments financiers							*1 412*	***1 412***	*2*	***1 414***
- Ecarts actuariels							*33*	***33***	*1*	***34***
Autres [(c)]							(60)	**(60)**	(449)	**(509)**
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025	**7 598**	**1 160**	**(914)**	**(19 532)**	**14 877**	**746**	**20 827**	**24 762**	**7 132**	**31 894**

(a) Rémunération des titres subordonnés hybrides de La Poste (50 millions d'euros), La Banque Postale (52 millions d'euros) et CNP Assurances (57 millions d'euros).
(b) La variation des intérêts minoritaires inclut une augmentation relative à l'émission d'une dette obligataire subordonnée par CNP Assurances (cf. note 1.1).
(c) La variation des intérêts minoritaires inclut essentiellement les effets de la cession de CNP UniCredit Vita (cf. note 1.2).

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 2024

Montants nets d'impôt *(en millions d'euros)*	Capital social et prime d'émission	Résultat net non affecté	Réserves de conversion	Réserves recyclables sur instruments financiers	Réserves recyclables sur contrats d'assurance et réassurance	Titres subordonnés hybrides perpétuels	Autres réserves	**TOTAL PART DU GROUPE**	Intérêts minoritaires	**TOTAL**
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2023	**7 104**	**514**	**(292)**	**(19 463)**	**15 553**	**744**	**18 264**	**22 424**	**8 345**	**30 769**
Distribution de dividendes									(417)	**(417)**
Rémunération des titres subordonnés hybrides perpétuels *(a)*							(159)	**(159)**		**(159)**
Options de rachat d'intérêts minoritaires				1			(18)	**(17)**	(103)	**(120)**
Transactions avec intérêts minoritaires							(35)	**(35)**	(10)	**(45)**
Affectation du résultat 2023		(514)					514			
Résultat global de la période		1 410	(502)	484	(429)		103	**1 066**	(294)	**772**
Dont :										
- Résultat net		*1 410*						***1 410***	*312*	***1 722***
- Réserves recyclables			*(502)*	*484*	*(429)*			***(447)***	*(606)*	***(1 053)***
- Réserves non recyclables sur instruments financiers							*123*	***123***		***123***
- Ecarts actuariels							*(20)*	***(20)***		***(20)***
Autres *(b)*				1			93	**94**	(319)	**(225)**
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2024	**7 104**	**1 410**	**(793)**	**(18 977)**	**15 124**	**744**	**18 761**	**23 373**	**7 202**	**30 575**

(a) Rémunération des titres subordonnés hybrides de La Poste (23 millions d'euros), La Banque Postale (52 millions d'euros) et de CNP Assurances (84 millions d'euros).
(b) La variation des intérêts minoritaires inclut une diminution de 556 millions d'euros relatif au remboursement anticipé de titres subordonnés perpétuels par CNP Assurances.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Note	2025 Groupe	2025 Activités industrielles et commer.	2025 Activités bancaires et assurances	2024 Groupe	2024 Activités industrielles et commer.	2024 Activités bancaires et assurances
Excédent brut d'exploitation	**41.10**	**4 992**	**1 376**	**3 616**	**4 661**	**1 415**	**3 246**
Variation des provisions sur actifs circulants et créances irrécouvrables		(55)	(55)		(73)	(73)	
Produits et charges financières divers		24	24		3	3	
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	**41.1**	**4 961**	**1 345**	**3 616**	**4 591**	**1 345**	**3 246**
Variation du besoin en fonds de roulement	41.3	101	171	(70)	(494)	(179)	(315)
Variation du solde des emplois et ressources bancaires et d'assurance	41.4	(15 893)		(15 893)	(12 516)		(12 516)
Impôts payés		(854)	547	(1 401)	(270)	779	(1 049)
Dividendes versés par La Banque Postale à La Poste			534	(534)		1 348	(1 348)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		86	23	63	111	25	86
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		**(11 599)**	**2 620**	**(14 219)**	**(8 578)**	**3 318**	**(11 896)**
Achat d'actifs corporels et incorporels	41.5	(1 484)	(1 063)	(421)	(1 658)	(1 252)	(406)
Achat d'actifs financiers		(95)	(61)	(34)	(84)	(62)	(22)
Encaissements générés par les cessions d'actifs corporels et incorporels		100	83	17	85	84	1
Encaissements générés par les cessions d'actifs financiers		74	37	37	27	27	
Incidences des variations de périmètre		784	8	776	657	471	186
Variations des actifs financiers de placement de la trésorerie		(646)	(646)		(2)	(2)	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		**(1 267)**	**(1 642)**	**375**	**(975)**	**(734)**	**(241)**
Augmentation de capital		7	7		50	43	7
Emission de titres subordonnés hybrides perpétuels	41.6	1 242	746	496			
Dividendes versés et rémunération des titres subordonnés hybrides		(626)	(57)	(569)	(575)	(29)	(546)
Rachat d'intérêts minoritaires		(102)	(95)	(7)	(95)	(95)	
Intérêts financiers versés		(210)	(210)		(226)	(226)	
Encaissements provenant des nouveaux emprunts	41.6	797	797	(0)	1 152	652	500
Remboursements des emprunts	41.7	(2 517)	(1 520)	(997)	(1 655)	(1 655)	
Remboursements de titres subordonnés hybrides perpétuels	41.7	(749)	(749)		(494)		(494)
Remboursements des passifs de location		(905)	(864)	(41)	(907)	(874)	(33)
Autres flux liés aux opérations de financement	41.8	2	2		(13)	(13)	
Flux intragroupe			(1)	1		124	(124)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		**(3 061)**	**(1 944)**	**(1 117)**	**(2 763)**	**(2 073)**	**(690)**
Dim. (aug.) de trésorerie des activités bancaires au bilan hors incidence des var. de périmètre	41.9	14 962		14 962	12 828		12 828
Incidence des filiales destinées à être cédées					14	14	
Incidence des variations des cours des devises		(13)	(13)		(3)	(3)	
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie		**(978)**	**(979)**		**523**	**523**	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		**4 172**	**4 172**		**3 650**	**3 650**	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		**3 194**	**3 194**		**4 172**	**4 172**	

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

GÉNÉRALITÉS

NOTE 1 ÉVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1.1 Emissions obligataires
1.2 Cession de CNP UniCredit Vita
1.3 Cession de CNP Cyprus Insurance Holdings
1.4 Dépréciation des titres Ninja Logistics
1.5 Alliance de CNP Assurances avec Embracon au Brésil
1.6 Accord conclu avec les actionnaires minoritaires de BRT

1.1 Emissions obligataires

Emission par La Poste d'obligations super subordonnées à durée indéterminée

En janvier 2025, La Poste a réalisé une émission d'obligations super subordonnées à durée indéterminée pour 750 millions d'euros. Ces obligations ont une maturité perpétuelle et sont remboursables au gré de la Société à partir du second semestre de la 6ème année. Ces titres hybrides perpétuels sont comptabilisés dans les capitaux propres part du groupe conformément aux critères de classification de la norme IAS 32 (voir tableau de variation des capitaux propres).

Rachats par La Poste d'obligations super subordonnées à durée indéterminée

La Poste a procédé au rachat des obligations super subordonnées à durée indéterminée émises en 2018 pour 750 millions d'euros et comptabilisées en capitaux propres part du groupe (voir tableau de variation des capitaux propres). Ce rachat a été réalisé en deux temps, en janvier 2025 à hauteur de 404 millions d'euros puis en novembre 2025 à hauteur de 346 millions d'euros.

Emissions et remboursements d'emprunts obligataires La Banque Postale

Le 12 juin 2025, La Banque Postale Home Loan SFH, filiale de La Banque Postale, a émis une obligation sécurisée « verte ». Cette émission obligataire à taux fixe a été réalisée sous le format *covered bond* à hauteur de 1 milliard d'euros à 7 ans avec un *spread* final de MS+52 bps et un coupon de 2,750%. Cette émission est qualifiée d'instruments de dettes conformément à la norme IAS 32.

Le 26 octobre, La Banque Postale a remboursé par anticipation, une dette subordonnée de 500 millions d'euros émise en octobre 2020 à taux fixe de 0,875 %.

Emission d'emprunts obligataires subordonnés CNP Assurances

Début juillet 2025, CNP Assurances a finalisé l'émission d'une dette obligataire subordonnée de 500 millions d'euros, à durée indéterminée, rémunérée à taux fixe de 5,50% avec une première possibilité de remboursement au 2 juillet 2032. Cette émission est qualifiée d'instruments de capitaux propres conformément à la norme IAS 32.

1.2 Cession de CNP UniCredit Vita

Le 20 juin 2025, CNP Assurances SA a annoncé la finalisation de la cession, pour 594 millions d'euros (619 millions d'euros dont 25 millions reçus sous forme de dividendes), de CNP UniCredit Vita, filiale italienne en partenariat exclusif avec UniCredit et détenue à 51%. Cette cession a généré une plus-value de +116 millions d'euros, dont (2) millions d'euros de recyclage en résultat des éléments du résultat global comptabilisés en capitaux propres dans les comptes du premier semestre 2025. Cette cession fait suite à l'exercice par UniCredit de son option d'achat sur la totalité des titres détenus par CNP Assurances, conformément aux accords de partenariat. CNP Assurances maintient son engagement sur le marché italien via sa filiale CNP Vita Assicura, détenue à 100%.

1.3 Cession de CNP Cyprus Insurance Holdings

Le 16 avril 2025, la cession à 100 % de CNP Cyprus Insurance Holdings, portant des activités d'assurance vie et non-vie à Chypre et en Grèce, a été finalisée pour un prix de cession de 182 millions d'euros. Cette opération a généré une moins-value de 39 millions d'euros dont 26 millions d'euros avaient été comptabilisés dès l'exercice 2024 sous forme d'une dépréciation des actifs destinés à être cédés.

1.4 Dépréciation des titres Ninja Logistics

La société Ninja Logistics, détenue à 34 % par le Groupe et consolidée par mise en équivalence, continue d'enregistrer des résultats significativement déficitaires. La nouvelle dégradation des résultats au cours de l'exercice 2025 (quote-part de perte du groupe de 33 millions d'euros) et les incertitudes importantes sur la pérennité de l'entreprise conduisent le Groupe à déprécier intégralement cette participation dans les comptes arrêtés à fin décembre 2025, ce qui représente une dépréciation de 99 millions d'euros. Compte tenu des pertes d'exploitation de la période, la perte de valeur enregistrée en 2025 est de 132 millions d'euros. (cf. note 20).

1.5 Alliance de CNP Assurances avec Embracon au Brésil

CNP Assurances a annoncé la signature d'un accord avec Embracon visant à renforcer sa présence au Brésil. Après avoir apporté CNP Consórcio à Embracon, CNP Assurances portera sa participation dans Embracon à 40 % par acquisition de titres. Dans ce cadre, CNP Consórcio est désormais présentée et comptabilisée selon la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente (cf. note 26). Aucune perte de valeur n'a été constatée.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

1.6 Accord conclu avec les actionnaires minoritaires de BRT

Un accord a été conclu le 3 juillet 2025 avec les actionnaires minoritaires de BRT (*closing* le 24 juillet 2025). Cet accord a pour objet principal de mettre fin aux procédures engagées par Geopost et BRT à l'encontre des actionnaires minoritaires. Les effets de cet accord se traduisent comme suit dans les comptes 2025 :

- Rachat des participations minoritaires de BRT par Geopost pour un montant de 60 millions d'euros, portant ainsi la participation de Geopost à 100 %. Cette opération génère un impact négatif de 84 millions d'euros sur les capitaux propres part du groupe ;
- Encaissement et reconnaissance en produits d'indemnités reçues à hauteur de 70 millions d'euros ;
- Remise de loyers de 35,7 millions d'euros sur la période 2025-2031 ayant pour conséquence une diminution de la dette IFRS 16 pour un montant de 195 millions d'euros à fin décembre 2025.

Il convient également de noter qu'une réduction du prix d'acquisition de BRT, comptabilisée comme produit, avait été reconnue dès les comptes semestriels 2025 pour un montant de 40 millions d'euros.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

NOTE 2 BASES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

2.1 Référentiel comptable
2.2 Bases d'évaluation et recours à des estimations

La Poste, société mère de **La Poste Groupe** (« le groupe La Poste » ou « le groupe »), est, depuis le 1er mars 2010, une **Société Anonyme**, dont le siège social est situé **9 rue du colonel Pierre Avia, 75015 Paris, France**.
Elle était avant cette date un exploitant autonome de droit public, déjà soumise en matière de gestion financière et comptable aux règles applicables aux entreprises commerciales. Le groupe La Poste est un grand **groupe multimétier de services**.
Les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2025 sont arrêtés par le Conseil d'administration (séance du 26 février 2026), et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

2.1 Référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de La Poste Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et mises à disposition sur son site accessible via le lien ici.
A l'exception des normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2025, décrits au paragraphe 2.1.1 ci-dessous, les principes comptables appliqués au 31 décembre 2025 sont identiques à ceux retenus au 31 décembre 2024 et sont développés en note 3.
Les comptes consolidés sont présentés en millions d'euros.

2.1.1 Normes et amendements d'application obligatoire en 2025

Les amendements et exemples présentés ci-après ont été appliqués à compter du 1er janvier 2025 et n'ont pas eu d'impacts significatifs sur les comptes du groupe La Poste.

Amendement IAS 21 – Absence de convertibilité
Cet amendement concerne les rares cas où une entité n'a pas la capacité de convertir une monnaie. Il requiert notamment d'utiliser un cours de change observable cohérent avec l'opération convertie et de fournir des informations sur l'origine du défaut de convertibilité ou l'estimation du cours de change retenu.

Exemples illustrant les informations à publier en cas d'incertitudes significatives
En décembre 2025, l'IASB a publié des exemples illustrant les informations à publier en cas d'incertitudes significatives en retenant essentiellement celles en lien avec les enjeux climatiques. A noter que ces exemples n'ont pas à être adoptés par l'Union européenne.

2.1.2 Normes et amendements d'application obligatoire sur 2026 et 2027

Le groupe n'a appliqué par anticipation aucun de ces textes qui concernent principalement la norme IFRS 9 relative aux Instruments financiers et la norme IFRS 18 sur les états financiers.

Les principaux amendements à la norme IFRS 9 applicables à compter du 1er janvier 2026 concernent :
a) L'introduction d'un choix de méthode comptable visant à permettre, sous conditions, la décomptabilisation d'un passif financier réglé via un système de paiement électronique par contrepartie de la trésorerie avant extinction du passif.
Ce choix est à appliquer par système de paiement électronique. Les règlements émis ne respectant pas ces conditions et les règlements à recevoir en paiement des créances client seront comptabilisés en date d'inscription sur le relevé bancaire. A date, le groupe La Poste n'anticipe pas d'ajustements significatifs de la trésorerie ;
b) L'assouplissement du test SPPI (*Solely Payment of Principal and Interest*) permettant de comptabiliser au coût amorti certains prêts dont le taux d'intérêt est indexé notamment sur des critères de durabilité.
Cet amendement concernera plus particulièrement La Banque Postale qui a engagé les travaux de définition du seuil de significativité applicable ;
c) L'introduction de la possibilité de comptabiliser, sous conditions strictes, certains contrats d'achat d'électricité renouvelable (ou *Physical-Power Purchase Agreement*) comme des achats d'électricité classiques et non comme un dérivé ;
d) La formalisation du choix de méthode dans le cas d'une concession de loyers selon IFRS 9 (décomptabilisation par résultat) ou selon IFRS 16 (réestimation de la dette de location par un ajustement du droit d'utilisation).

La norme IFRS 18 - Présentation des états financiers applicable au 1er janvier 2027
Une fois adoptée par l'Union européenne, cette norme sera d'application obligatoire au 1er janvier 2027 (avec données comparatives sur 2026) et remplacera la norme actuelle IAS 1.
Dans une recherche d'amélioration de la comparabilité et de transparence, la norme IFRS 18 impose un compte de résultat en trois catégories clairement définies (Exploitation, Investissement et Financement) avec des sous-totaux obligatoires ; la présentation du Tableau de Flux de Trésorerie (TFT) en partant du nouveau résultat d'exploitation ; et la publication au sein d'une note dédiée, des indicateurs de performance sur le résultat retenus par le management en communication financière, de leurs définitions et des rapprochements avec les agrégats de résultat IFRS 18.Les travaux d'analyse et d'implémentation sont en cours.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

2.2 Bases d'évaluation et recours à des estimations

La préparation des états financiers amène le groupe à retenir des hypothèses et à procéder à des estimations qui sont les meilleures possibles compte tenu des informations disponibles à la date de clôture et des jugements effectués. Néanmoins, elles peuvent présenter des incertitudes plus ou moins significatives quant à leur réalisation dans le futur en fonction de nombreux facteurs comme par exemple la fluctuation des taux d'intérêt et/ou cours de change.

De ce fait, les montants effectivement réalisés pourront se révéler différents des estimations et hypothèses retenues.

Les principaux éléments concernés sont :

- le calcul des engagements envers le personnel ;
- l'estimation des provisions pour risques et charges,
- le calcul des droits d'utilisation et des passifs de location ;
- l'évaluation des écarts acquisition et des différents actifs ou passifs lors des regroupements d'entreprises ;
- les hypothèses retenues notamment pour les tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- la valorisation des contrats d'assurance en application de la norme IFRS 17 ;
- l'évaluation des instruments financiers non cotés sur des marchés organisés ;
- les évaluations opérées au titre du risque de crédit ;
- les actifs d'impôt différé ;
- les hypothèses et estimations retenues pour la mesure de l'efficacité des couvertures mises en place ;
- l'estimation des provisions pour risques et charges.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

NOTE 3 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3.1 Principes de consolidation
3.2 Transactions en devises étrangères
3.3 Intégration du secteur La Banque Postale
3.4 Produits opérationnels
3.5 Impôts et intégration fiscale
3.6 Immobilisations incorporelles
3.7 Immobilisations corporelles et immeubles de placement
3.8 Contrats de location (preneur)
3.9 Dépréciation des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles, immeubles de placement au coût et droits d'utilisation (IFRS 16)
3.10 Autres actifs
3.11 Actifs et passifs financiers des activités bancaires et d'assurance
3.12 Contrats d'assurance (IFRS 17)
3.13 Juste valeur des instruments financiers et immeubles de placement
3.14 Distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres
3.15 Dette obligataire et instruments financiers dérivés liés à la gestion de la dette obligataire
3.16 Provisions
3.17 Avantages du personnel
3.18 Actifs détenus en vue d'être cédés
3.19 Tableau des flux de trésorerie

3.1 Principes de consolidation

3.1.1 Les méthodes de consolidation

Intégration globale

Les entreprises contrôlées par le groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Le contrôle se définit comme le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entreprise, l'exposition aux rendements variables de cette entreprise, et la capacité d'utiliser le pouvoir afin d'influer sur ces rendements.

Mise en équivalence

Les coentreprises et les entreprises associées sont mises en équivalence.

Les coentreprises sont les partenariats dans lesquels les partenaires qui exercent un contrôle conjoint sur la coentreprise ont un droit sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint est défini comme étant le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord unanime.

Les entreprises associées sont les entreprises sur lesquelles le groupe exerce une influence notable.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise, sans en détenir le contrôle ou le contrôle conjoint.

Les titres mis en équivalence sont inscrits au bilan sur la ligne « Participation dans les sociétés mises en équivalence » à leur coût historique corrigé de la quote-part de situation nette générée après l'acquisition et diminué des pertes de valeur.

Leur résultat apparaît dans le compte de résultat consolidé sur la ligne « Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint » ou la ligne « Quote-part de résultat des autres sociétés mises en équivalence » lorsque le groupe n'a qu'une influence notable.

Entités contrôlées non significatives

Les entités non significatives et/ou sans activité, dont la consolidation n'aurait pas d'incidence significative sur la présentation d'une image fidèle de l'actif net, de la situation financière ou des résultats des activités du groupe, ne sont pas consolidées.

3.1.2 Les règles de consolidation

Opérations intra-groupes

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les résultats de cessions internes, sont éliminées.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et de présentation de La Poste, entité tête de groupe.

Les comptes de toutes les sociétés du groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation selon les modalités suivantes : les bilans des sociétés étrangères sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la clôture et leurs comptes de résultat sont convertis au taux de change moyen de l'exercice. Les différences de conversion ainsi dégagées sont enregistrées directement au bilan consolidé en capitaux propres, sous la rubrique "Réserves de conversion".

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme les actifs et passifs de l'activité à l'étranger, et convertis au cours de clôture.

Les différences de change provenant des transactions ayant la nature d'investissements nets entre sociétés du groupe sont comptabilisées au bilan, dans le poste « Réserves de conversion » au sein des capitaux propres.

Les écarts de change découlant de la conversion

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements nets sont imputés en capitaux propres lors de la consolidation.
Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, les différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

3.1.3 Les regroupements

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 – Regroupements d'entreprises.
Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, le coût d'acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis, des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, et d'éventuels ajustements futurs de prix.
L'écart d'acquisition (ou goodwill) représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs identifiables, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise.
Les écarts d'acquisition négatifs (*a gain from a bargain purchase*) sont reconnus immédiatement en résultat au cours de la période d'acquisition.
Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an, et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié, selon la méthode décrite en note 3.9.

3.1.4 Opérations sur les intérêts minoritaires

Acquisitions et cessions

Les acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires qui n'ont pas pour effet de modifier le contrôle sur la société concernée sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

Engagements de rachat

En application des dispositions de la norme IAS 32 – Instruments financiers : Présentation, le groupe La Poste enregistre une dette financière au titre des options de vente consenties aux actionnaires minoritaires de filiales consolidées. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des intérêts minoritaires, les normes IFRS ne précisent pas les modalités de comptabilisation de la contrepartie.
Le groupe La Poste a choisi de comptabiliser la différence entre l'engagement et le montant des intérêts minoritaires en contrepartie des réserves part du groupe. Les variations ultérieures de la dette, liées à l'évolution du prix d'exercice estimé de l'engagement de rachat et de la valeur comptable des intérêts minoritaires, sont comptabilisées dans les réserves part du groupe.

3.2 Transactions en devises étrangères

Les transactions libellées en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les cours de change applicables à la date d'enregistrement.
En date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés en devises sont convertis au cours de change applicable à cette date.
Les écarts de change résultant des transactions libellées en devises sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne Gains ou pertes nets de change, en Autres éléments financiers (cf. note 14.2).

Activités bancaires et d'assurance

Selon IAS 21, les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable, par exemple un prêt ou une obligation basique. Par nature, un instrument de capitaux propres sera un actif non monétaire.
En date de clôture, les écarts de change, latents ou réalisés, des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont enregistrés en résultat.
Pour les actifs libellés en devises comptabilisés en juste valeur par résultat les écarts de change sont comptabilisés globalement en résultat avec les autres variations de valeur.
Pour les actions libellées en devises comptabilisées en capitaux propres non recyclables, les gains ou les pertes de change sont enregistrés en capitaux propres non recyclables (sans possibilité de recyclage par résultat même en cas de cession).

3.3 Intégration du secteur La Banque Postale

Afin de faciliter la lisibilité des états financiers, les postes spécifiques du secteur La Banque Postale, correspondant à des activités bancaires et d'assurance, apparaissent sur des lignes spécifiques du bilan consolidé du groupe. Ces postes font l'objet d'une présentation détaillée dans l'annexe conforme aux exigences du référentiel IFRS.
Le groupe a choisi de ne pas présenter dans des postes distincts à l'actif du bilan et au compte de résultat les activités d'assurance mais de fournir ces informations dans les postes du bilan et du compte de résultat existants.
Les principes et méthodes comptables appliqués aux activités bancaires sont détaillés dans la section 3.11, ceux concernant les activités d'assurance sont détaillés dans la section 3.12.
En complément, des informations spécifiques sur les placements des activités d'assurance sont fournies au sein des notes 36.2.

Spécificités du coût du risque

Sur les activités bancaires, le coût du risque comprend les dotations et reprises sur les dépréciations des actifs financiers au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables, des créances de location financement, des garanties financières et engagements de financement, des décotes sur crédits structurés, les récupérations sur créances amorties et les pertes sur créances irrécouvrables. Il est présenté au sein du résultat d'exploitation en dehors du PNB.
Sur les activités d'assurance, le coût du risque comprend les dotations et reprises sur les créances irrécouvrables des placements financiers sous-jacents des contrats d'assurance. Il est présenté au sein du PNB.

3.4 Produits opérationnels

Chiffre d'affaires des activités commerciales

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages importants inhérents à la propriété est intervenu. Il est reconnu au même rythme que la réalisation de la

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

prestation à laquelle il se rapporte à l'exception des figurines (timbre-poste, Prêt-à-Poster) dont le produit est enregistré lors de la vente (hors situations exceptionnelles).
Le délai d'acheminement du trafic courrier et colis est pris en compte dans l'évaluation du chiffre d'affaires à la date d'arrêté.

Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire du compte de résultat consolidé est le solde net des produits et charges d'exploitation bancaire de La Banque Postale et de toutes ses filiales, y compris les activités d'assurance du groupe CNP Assurances. Il est établi conformément aux règles comptables bancaires. Le détail du Produit Net Bancaire est présenté dans la note 8.

Activités bancaires

Les postes de produits et charges d'intérêt, présentés en note 8, comprennent les intérêts des instruments financiers évalués au coût amorti, les instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ainsi que les intérêts courus et échus des instruments de couverture de juste valeur.
Les produits et charges de commissions, présentés en note 8, sont reconnus en résultat en fonction de la réalisation des obligations de prestations auxquelles ils se rattachent :

- les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation ;

 Sont concernées les commissions sur moyens de paiement.

- les commissions rémunérant des services ponctuels ou rémunérant un acte important sont intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est réalisée ou l'acte exécuté ;

 Sont concernées les commissions sur mandats et les commissions sur incidents de paiement.

- les produits variables de commissions ne peuvent être enregistrés en résultat que s'il est hautement probable que les montants enregistrés ne donneront pas lieu à un ajustement significatif à la baisse ;
- les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Ces commissions relèvent du champ d'application de la norme IFRS 9 et sont donc comptabilisées parmi les produits et charges d'intérêt.

 Sont concernées les commissions d'octroi de crédit.

Activités d'assurance

La norme IFRS 17 prescrit les principes de comptabilisation. Ces derniers sont exposés au sein de la note 3.12.

3.5 Impôts et intégration fiscale

L'entité mère La Poste a opté pour le régime de l'intégration fiscale dont elle est tête de groupe.
Des impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des éléments du bilan.
Les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé en compte de résultat sauf s'il est relatif à des éléments enregistrés directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt est enregistré dans les capitaux propres.
Tous les impôts différés passifs liés aux différences temporelles imposables sont comptabilisés. Les impôts différés actifs résultant des différences temporelles, de déficits fiscaux reportables ou de crédits d'impôts sont comptabilisés si leur recouvrement est probable, c'est-à-dire dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible et permettra d'imputer les différences temporaires. L'évaluation en est faite à partir d'un échéancier de retournement de l'ensemble des bases d'impôts différés, construit sur la base de la meilleure estimation par l'entité des évolutions futures de ses résultats imposables (cf. note 15).
Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une même entité fiscale.
Les effets fiscaux des distributions de dividendes sur instruments financiers classés en capitaux propres sont comptabilisés en résultat.

3.6 Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles définit une immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire, sans substance physique, et identifiable, c'est-à-dire résultant de droits légaux ou contractuels, ou séparables.
Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement des logiciels et des droits au bail, et sont enregistrées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur.
Les logiciels sont amortis en linéaire sur leur durée d'utilité (en général de un à trois ans). Les droits au bail ne sont pas amortis.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont enregistrés en charges de l'exercice où ils sont encourus.
Les frais de développement sont enregistrés en immobilisations incorporelles, dans la mesure où ils remplissent les critères d'inscription à l'actif de la norme IAS 38. Ils sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité (en moyenne sur trois ans, et jusqu'à cinq ans au maximum) dès leur mise en service.
Les dépenses de développement qui ne satisfont pas ces critères sont enregistrées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Relation clientèle

Dans le cadre de l'acquisition d'activités d'assurance, l'acquéreur doit évaluer à la juste valeur l'avantage offert par la relation clientèle au titre des contrats existants. Ainsi, pour les contrats dont les primes renouvelées peuvent être estimées de manière suffisamment fiable, un actif incorporel est reconnu au titre de la relation clientèle. Cet actif incorporel est amorti de manière linéaire par segment selon l'estimation de la durée d'utilité de cet actif ci-dessous, reflétant la consommation des avantages futurs tels que projetés dans l'estimation retenue.

Sont concernées la prévoyance individuelle Brésil (durée retenue 10 ans) et la prévoyance individuelle France (durée retenue 15 ans).

Dans le cadre de l'acquisition d'activité de gestion d'actifs, l'acquéreur doit évaluer à la juste valeur l'avantage offert par la relation clientèle au titre des

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

contrats existants. C'est à ce titre qu'un actif incorporel est reconnu dans le cadre des mandats de gestion et les fonds dédiés gérés pour le compte de clients institutionnels. Cet actif incorporel est amorti linéairement sur sa durée d'utilité qui est estimée en fonction de l'écoulement estimé du portefeuille (tenant compte d'hypothèses de non-renouvellement des mandats).
Les dotations aux amortissements et les dépréciations relatives aux relations clientèle sont présentées en note 12.

Accords de distribution

La valeur d'un accord de distribution représente la valeur des flux futurs attendus des nouvelles affaires au sein du réseau d'un partenaire couvert par un accord de distribution. Ces actifs incorporels sont estimés en fonction des modalités spécifiques à chaque contrat de distribution ; ils sont amortis sur la durée de vie du contrat de distribution en prenant en compte leur éventuelle valeur résiduelle.
Les dotations aux amortissements et les dépréciations relatives aux accords de distribution sont présentées en note 12.

3.7 Immobilisations corporelles et immeubles de placement

Les immobilisations corporelles sont essentiellement composées de terrains, constructions, installations techniques, matériels et outillages et matériel informatique. Elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

3.7.1 Coût d'acquisition d'une immobilisation

Seules les dépenses générant une ressource contrôlée du fait d'événements passés, et dont le groupe attend des avantages économiques futurs, sont immobilisées.
Les frais accessoires directement attribuables à l'acquisition des immobilisations ou à leur mise en état de fonctionnement sont intégrés au coût de revient de l'immobilisation.
Les coûts d'emprunt sont incorporés dans le coût d'acquisition des immobilisations nécessitant une période de préparation supérieure à 12 mois, conformément à la norme IAS 23 – Coût d'emprunts.
Les subventions d'investissement reçues de l'Etat en contrepartie de l'acquisition d'une immobilisation sont comptabilisées au passif du bilan puis rapportées au compte de résultat linéairement sur la durée d'utilisation de l'immobilisation conformément aux dispositions de la norme IAS 20 – Subventions publiques.
Par analogie, les certificats d'économie d'énergie suivent le même traitement que les subventions publiques d'investissement.

3.7.2 Ventilation par composants de la valeur d'origine des immobilisations

Un composant est un élément de l'immobilisation qui a une durée d'utilisation différente, ou qui procure des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation dans son ensemble.

Les composants suivants ont été retenus par le groupe :

IMMOBILISATIONS	COMPOSANTS
Parc immobilier	Gros œuvre, toiture, menuiserie et travaux extérieurs, gros équipements, petits équipements et agencements, terrain
Machines de tri	Mécanique, intelligence, périphérique. Pour les machines de tri de colis à grand débit, un 4ème composant est identifié (alimentation et instruments de mesure)
Matériel d'environnement de tri	Mécanique, intelligence
Distributeurs automatiques de billets	Automate, travaux d'installation

3.7.3 Durées d'amortissement

Les terrains ne sont pas amortis.
Les immobilisations corporelles sont amorties en linéaire sur leur durée d'utilité. Ces durées sont, en moyenne, les suivantes :

IMMOBILISATIONS	DURÉES D'AMORTISSEMENT
Gros œuvre	De 20 à 80 ans
Toiture	de 20 à 60 ans
Menuiserie et travaux extérieurs	de 20 à 40 ans
Gros équipements	de 15 à 20 ans
Petits équipements et agencements	de 5 à 10 ans
Machines de tri	de 5 à 15 ans
Matériel d'environnement de tri	de 5 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
DAB-GAB	de 5 à 10 ans
Véhicules de transport	de 3 à 5 ans

DAB-GAB : Distributeur automatique de billets – Guichet automatique bancaire

3.7.4 Cas particulier des immeubles de placement

Classement au bilan du groupe

Les immeubles de placement sont essentiellement des actifs sous-jacents aux activités d'assurance de La Banque Postale. Ils sont de fait présentés au sein des actifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance.
Les immeubles de placement des autres activités ne sont pas significatifs et sont présentés au sein des immobilisations corporelles.

Principes

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou construction) détenu par le groupe pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, plutôt que pour l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ou le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option proposée par IAS 40, le groupe a choisi le modèle d'évaluation au coût pour ses immeubles, à l'exception des immeubles supports de contrats d'assurance (avec éléments de participation directe ou de contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire) évalués selon le modèle VFA, défini dans la section 3.12 ci-après et qui sont évalués à la juste valeur.

Les principes liés à la dépréciation des immeubles au coût sont précisés dans la section 3.9.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

La juste valeur des immeubles (hors supports de contrats en unités de compte) est par ailleurs communiquée en annexe. Cette juste valeur correspondant à la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées. Elle est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'autorité de régulation. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

3.8 Contrats de location (preneur)

Les principes présentés ici sont appliqués aux contrats de location dans lesquels le groupe est preneur.

Les principes appliqués aux contrats de location externes dans lesquels le groupe est bailleur sont détaillés dans la section 3.11 dédiée aux activités bancaires et d'assurance.

Sont qualifiés de contrats de location selon la norme IFRS 16, tous les contrats, quelle que soit leur dénomination juridique, portant sur un actif identifié dont l'utilisation est contrôlée par le preneur en échange d'une rémunération et pour une certaine durée. Lorsque l'actif n'est pas identifié, le contrat est qualifié de contrat de prestation de services.

La norme IFRS 16 a pour conséquence, pour tous les contrats de location externes où le groupe est preneur :

- la comptabilisation d'un passif de location égal à la somme actualisée des loyers sur la durée du contrat (périodes fermes, et périodes résiliables ou optionnelles si le preneur est raisonnablement certain d'exercer l'option) ;
- la comptabilisation à l'actif d'un droit d'utilisation amorti sur la durée du contrat.

Au 1er janvier 2019, le groupe La Poste a choisi d'appliquer la méthode de transition dite « rétrospective modifiée ».

Les mesures de simplification prévues par la norme et retenues par le groupe ont été les suivantes :

- l'exclusion des contrats portant sur des actifs de faible valeur ;
- l'exclusion des contrats d'une durée résiduelle inférieure à douze mois ;
- la possibilité de ne pas capitaliser les coûts directement liés à la conclusion des contrats ;
- la substitution du test de dépréciation par le reclassement des provisions pour contrats onéreux en moins du droit d'utilisation.

Par ailleurs, comme prévu par la norme IFRS 16, les contrats qualifiés de location-financement selon IAS 17 ont été repris à l'identique et le groupe a opté pour ne pas appliquer les dispositions de la norme IFRS 16 aux immobilisations incorporelles.

La durée des contrats est déterminée en fonction d'une analyse des options de sortie anticipée et des options de renouvellement pouvant exister. Les baux en tacite prolongation du groupe peuvent être résiliés à tout moment par l'une ou l'autre partie en s'exposant tout au plus à une pénalité négligeable (y compris agencements indissociables, propres à ces baux).

Les taux d'actualisation ont été déterminés à la date de transition, puis le sont au cours des périodes suivantes, conformément à la norme, en référence au taux marginal d'endettement du preneur pour chaque durée, et en tenant compte de l'échéancier de remboursement de la dette : prise en compte du taux sans risque pour la devise du contrat, du risque de crédit du groupe et d'une estimation du risque de crédit complémentaire pour les filiales.

A la date de transition, le groupe a retenu, pour chaque contrat, la durée à sa date de prise d'effet dans un souci de cohérence avec la méthode retenue pour déterminer la valeur comptable du droit d'utilisation exposée ci-dessous

Concernant le droit d'utilisation, le groupe a choisi d'appliquer à la plupart de ses contrats la disposition de la norme conduisant, lors de la transition au 1er janvier 2019, à déterminer la valeur comptable du droit d'utilisation comme si la présente norme avait été appliquée depuis la date de prise d'effet du contrat de location en tenant compte des évolutions du contrat connues postérieurement à sa signature.

Les passifs de location présentés au passif du bilan résultent de l'application de la norme IFRS 16 à compter du 1er janvier 2019 (cf. note 19).

Dans les cas de concessions de loyers purs et simples (sans aucune autre modification du contrat), le groupe a choisi d'appliquer les dispositions d'IFRS 16 conduisant à réestimer la dette de location en ajustant les flux et le taux d'actualisation par contrepartie du droit d'utilisation.

3.9 Dépréciation des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles, immeubles de placement au coût et droits d'utilisation (IFRS 16)

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation systématique au moins une fois par an, et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Les autres immobilisations incorporelles et corporelles ne sont testées qu'en cas d'indice de perte de valeur, comme par exemple lorsqu'un actif est identifié comme étant fortement exposé aux risques climatiques.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif, ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient, à sa valeur recouvrable, qui est la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de vente ou de la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable d'un actif, ou groupe d'actifs, immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable par le biais d'une dépréciation, imputée en priorité sur l'écart d'acquisition s'il en existe un.

La juste valeur diminuée des coûts de vente est le montant qui pourrait être obtenu, à la date d'évaluation, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La valeur d'utilité d'un actif, ou groupe d'actifs, est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de l'utilisation d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie.

Pour les écarts d'acquisition et certains autres actifs, la valeur d'utilité est généralement déterminée en fonction des flux nets de trésorerie attendus, résultant des plans d'affaires et des hypothèses validées par le groupe dans le cadre du processus budgétaire. Au-delà de la période de prévision, qui est en général de cinq ans au sein du groupe, les flux sont extrapolés à l'infini, sur la

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

base d'un taux de croissance faible, correspondant en général à l'inflation. Ces flux de trésorerie sont actualisés en utilisant le coût moyen pondéré du capital de chaque actif ou groupe d'actifs concernés.

Spécificité de la dépréciation des immeubles de placement

Un des indices, retenu par le groupe, est l'existence d'une perte de valeur de l'immeuble de plus de 20 % par rapport à son coût.

L'existence d'indications de pertes de valeur conduit le groupe à estimer la valeur recouvrable de l'immeuble concerné. Cette dernière est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente, déterminée selon l'expertise annuelle à laquelle procède le groupe pour son patrimoine immobilier.

3.10 Autres actifs

Stocks et en cours

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires à la vente.

La valeur des stocks est définie sur la base de la méthode du coût moyen pondéré et inclut les coûts d'acquisition et les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Créances clients

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients de l'activité commerciale sont enregistrées à leur valeur nominale, qui correspond en substance à la juste valeur des créances.

Des provisions sont calculées de façon individuelle en fonction de l'appréciation du risque de non-recouvrement.

Autres actifs financiers courants

Il s'agit pour l'essentiel de la part court terme de la juste valeur des instruments financiers dérivés liés à la dette obligataire de La Poste (cf. notes 3.15 et 29).

Autres actifs financiers non courants

Ce poste inclut notamment (cf. note 22) :

- **les prêts accordés pour le logement social**, comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Des dépréciations sont constituées afin de prendre en compte l'échéance et les modalités de remboursement de ces prêts, ainsi que l'appréciation du risque de non-recouvrement ;
- **les titres de participation non consolidés**.

 Lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction, la norme IFRS 9 permet en date de première comptabilisation de chaque instrument d'opter (de manière irrévocable) pour un classement en juste valeur par le biais des capitaux propres non recyclables.

 Cette option est le plus souvent utilisée pour les titres non consolidés.

 Lorsque cette option est retenue, les gains ou les pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont pas recyclés en résultat en cas de cession mais sont reclassés en réserves consolidées. Seuls les éventuels dividendes relatifs à ces titres impactent le compte de résultat.

3.11 Actifs et passifs financiers des activités bancaires et d'assurance

Au bilan, les actifs et passifs spécifiques aux activités bancaires et d'assurance sont regroupés sur des postes dédiés à ces activités dont le contenu est similaire à ceux présentés par La Banque Postale dans ses propres états financiers.

3.11.1 Principes généraux de comptabilisation des actifs et passifs financiers

Instruments financiers

La norme IFRS 9 définit un instrument financier comme tout contrat donnant lieu à la comptabilisation d'un actif financier pour l'une des parties et à la comptabilisation d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres pour l'autre partie. Le droit contractuel de l'une des parties de recevoir de la trésorerie est contrebalancé par l'obligation de payer de la trésorerie pour l'autre partie, et inversement.

Comptabilisation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur minorée ou majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition (à l'exception des actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat pour lesquels les coûts de transaction sont comptabilisés en produits ou en charges au moment de la comptabilisation initiale).

En pratique, la juste valeur sera le plus souvent le prix de transaction de l'instrument financier.

Date d'enregistrement initiale

Les titres sont inscrits au bilan en date de règlement-livraison tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement-livraison sont enregistrées en résultat.

Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement.

3.11.2 Comptabilisation des actifs financiers

Selon IFRS 9, la classification d'un actif financier est effectuée en fonction des modèles de gestion définis par l'entité et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels (critère du Prêt basique appelé aussi test SPPI, *Solely Payments of Principal and Interest*).

Modèles de gestion

Un modèle de gestion correspond à la manière dont est géré collectivement un groupe d'actifs financiers pour générer des revenus. Son objectif est de traduire au mieux les pratiques de gestion des actifs concernés. Il est identifié au sein du groupe à partir des faits objectifs qui peuvent être observés comme l'analyse de l'organisation du métier, de ses systèmes d'information, de ses rapports internes, de son mode de suivi des risques, ou encore de ses décisions de gestion passées (historiques de cessions par exemple).

Il convient de distinguer trois types de modèles de gestion :

- un modèle qui consiste à collecter les flux contractuels des actifs (modèle Collecte) ;
- un modèle qui consiste à collecter les flux contractuels des actifs et effectuer des cessions (modèle Collecte et Vente) ;

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

- un modèle Autre pour les autres actifs financiers, dont le modèle n'est ni le modèle Collecte, ni le modèle Collecte et Vente et dans lequel la collecte des flux contractuels est accessoire.

 Ce modèle concerne notamment les actifs financiers gérés à des fins de transaction.

L'identification d'un modèle de gestion est accompagnée d'une documentation au sein de chaque métier du groupe.

Un changement de modèle gestion est par nature très rare car ne pouvant correspondre qu'à l'arrêt ou au lancement d'une activité significative. Il peut s'agir par exemple d'une cession de ligne de métier gérée auparavant selon le modèle Collecte : dans ce cas, l'entité ne commercialise plus ce type d'instruments financiers et reclasse l'ensemble des actifs concernés dans un modèle de gestion de type transaction.

Interdit dans tous les autres cas, le reclassement des instruments de dette respectant le test SPPI est obligatoire en cas de changement de modèle de gestion de manière prospective et soit au 1er juillet, soit au 1er janvier après la date effective du changement de modèle.

Critère du prêt basique ou test SPPI

L'objectif du critère SPPI est de s'assurer que les flux de trésorerie contractuels générés par l'instrument sont uniquement composés de flux de remboursement en principal et de versement d'intérêts sur le principal restant dû. En d'autres termes, l'instrument doit être un « prêt basique ».

Le principal est défini comme la juste valeur de l'instrument financier au moment de sa comptabilisation initiale au bilan.

Les intérêts peuvent comprendre plusieurs composantes dont :

- la rémunération perçue au titre du temps qui passe, appelée aussi valeur-temps de l'argent ;
- la rémunération du risque de crédit encouru sur le montant prêté ;
- la rémunération venant compenser les coûts de la liquidité ou coûts administratifs, et ;
- la marge commerciale.

Les actifs financiers respectant le critère du prêt basique sont des instruments de dette qui comprennent notamment les crédits classiques, des obligations à taux fixe et à taux variable ainsi que les créances commerciales. Ils incluent également des financements responsables (prêts verts et sociaux, crédits à impact, prêts liés au développement durable ou *sustainability-Linked loans*) dont les flux contractuels sont conformes aux critères SPPI.

Les actifs financiers ne respectant pas le critère du « prêt basique » incluent notamment les instruments de dette tels que les OPCVM ou les titres structurés.

Les instruments dérivés et les instruments de capitaux propres de type actions ou titres de participation non consolidés ne respectent pas par nature le critère du « prêt basique ».

Selon IFRS 9, les actifs financiers sont classés dans une des quatre catégories détaillées dans les sections 3.11.3 à 3.11.5.

3.11.3 Actifs financiers au coût amorti

Les instruments de dette gérés en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels jusqu'à l'échéance (modèle de gestion de collecte) et dont les flux contractuels sont uniquement constitués de paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû (respect du critère du Prêt basique ou test SPPI) sont classés au sein des actifs financiers au coût amorti.

L'objectif du modèle de gestion « Collecte des flux contractuels » est de détenir les actifs sur une longue durée ou jusqu'à maturité pour en percevoir les flux contractuels. Dans ce modèle de gestion, les cessions sont possibles mais limitées aux cessions réalisées dans le cadre d'une augmentation du risque de crédit, aux cessions proches de la maturité de l'instrument, aux cessions fréquentes mais peu significatives et aux cessions isolées même si elles sont significatives.

Les actifs financiers au coût amorti sont comptabilisés, après leur comptabilisation initiale, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et entrent dans le champ d'application de la dépréciation selon IFRS 9.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie attendue d'un actif financier à sa juste valeur initiale. Il inclut les coûts de transaction et les produits accessoires (frais de dossier, commissions d'engagement dès lors que le tirage est plus probable qu'improbable ou de participation) ainsi que toutes autres surcotes ou décotes. Il s'agit d'un taux actuariel.

Au sein du groupe, cette catégorie d'actifs financiers comprend notamment l'essentiel des prêts et créances à la clientèle et aux établissements de crédit, ainsi que la plupart des titres de dettes entrant dans le cadre d'investissement des activités bancaires.

Modifications de contrats (renégociations commerciales)

Les prêts octroyés par le groupe peuvent faire l'objet de restructurations pour difficultés financières (cf. section 3.11.6) ou de renégociations commerciales même en l'absence de difficultés financières ou d'insolvabilité de l'emprunteur.

Ces opérations concernent des clients pour lesquels le groupe accepte de renégocier la dette selon les nouvelles conditions du marché, dans le but de maintenir ou de développer une relation commerciale, sans abandon de capital ou d'intérêts courus. À l'exception des cas particuliers où la modification apportée par la renégociation ne serait pas jugée substantielle, les prêts ainsi renégociés sont décomptabilisés à la date de renégociation et les nouveaux prêts, contractualisés aux conditions renégociées, leur sont substitués au bilan à cette même date.

3.11.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dettes gérés en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs (modèle de collecte et vente) et dont les flux contractuels sont uniquement constitués de paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû (respect du critère du Prêt basique ou test SPPI) sont classés dans les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

Ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur inscription initiale au bilan et entrent dans le champ d'application de la dépréciation selon IFRS 9.

Les revenus courus ou acquis sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif parmi les

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

Intérêts et produits assimilés au sein du produit net bancaire.
En date de clôture, cette catégorie d'instruments financiers est évaluée au bilan à la juste valeur et les variations de juste valeur hors revenus sont enregistrées par contrepartie des réserves recyclables, à l'exception des écarts de change sur les actifs monétaires en devises enregistrés en résultat.
De plus, ces instruments étant soumis au modèle de dépréciation pour risque de crédit, les variations des pertes de crédit attendues sont comptabilisées en résultat dans le coût du risque des activités bancaires (cf. note 12) et au sein du PNB pour les activités d'assurance (cf. note 8) en contrepartie des réserves recyclables.
Lors de la cession de ces titres, les gains ou pertes latents antérieurement constatés en capitaux propres sont recyclés en compte de résultat au sein du PNB sur la ligne des Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres (cf. note 8).

3.11.5 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

La catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat est la catégorie par défaut selon IFRS 9. Les variations de juste valeur des actifs financiers classés dans cette catégorie sont enregistrées au compte de résultat.
Elle comprend les titres de dette ne correspondant pas aux critères du prêt basique (par exemple les OPCVM) ainsi que les instruments de capitaux propres qui ne sont pas classés dans la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (cf. note 36.2). Cette catégorie englobe également l'ensemble des actifs financiers détenus dans un modèle de gestion n'étant ni un modèle de collecte ni un modèle de collecte et vente i.e. les actifs financiers, y compris les dérivés actifs, détenus à des fins de transaction (c'est-à-dire acquis ou émis avec l'intention de les revendre à brève échéance).

Au sein du groupe, cette catégorie comprend notamment les crédits aux collectivités locales éligibles à des cessions à Caffil.

Figurent également dans cette catégorie, les actifs que le groupe a désignés pour être évalués en juste valeur par résultat par option car respectant une des conditions suivantes :

- élimination ou réduction significative d'un décalage de traitement comptable (option possible uniquement en date de première comptabilisation et de manière irrévocable) ;
- ou si le risque de crédit est couvert par un dérivé (l'option possible lors de la comptabilisation initiale ou bien ultérieurement).

3.11.6 Dépréciation des actifs financiers

La méthodologie de provisionnement définie par IFRS 9 repose sur un modèle de dépréciation pour risque de crédit basé sur des pertes attendues ainsi que sur l'évolution du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'actif.
La norme IFRS 9 définit un modèle de provisionnement s'appliquant à tous les actifs financiers présentant un risque de contrepartie (hors instruments de capitaux propres) non réévalués à la juste valeur par résultat, et notamment à tous les actifs financiers enregistrés au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables. Ce modèle s'applique également aux créances de location, aux engagements de prêts et aux garanties financières.
Ainsi, des dépréciations correspondant aux « pertes de crédit attendues à un an », sont constatées sur les actifs comptabilisés au coût amorti et en juste valeur par les réserves recyclables dès leur entrée au bilan, tant qu'ils ne présentent pas de dégradation significative du risque de crédit. Les « pertes de crédit à un an » correspondent aux pertes totales encourues en cas de défaut, pondérées par la probabilité de défaut à un an. Les encours concernés relèvent du *bucket* 1.
Les encours pour lesquels une dégradation significative de la qualité de crédit a été identifiée depuis leur date de première comptabilisation font l'objet d'une dépréciation à hauteur des « pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument ». Les « pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument » correspondent aux pertes totales encourues en cas de défaut pondérées par la probabilité de défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument. Ces encours relèvent du *bucket* 2.
Les actifs financiers se retrouvant en situation de défaut sont déclassés en *bucket* 3 et font l'objet d'une dépréciation à hauteur des pertes de crédit estimées à terminaison.
Pour les actifs au coût amorti, le montant des pertes de crédit attendues est comptabilisé en déduction de la valeur des actifs par contrepartie du résultat (présentation en coût du risque détaillée dans le paragraphe 3.3).

Dégradation significative du risque de crédit

La dégradation du risque de crédit est une notion relative reposant sur l'évolution de la qualité de crédit depuis l'origination du prêt.
Le groupe s'appuie sur un certain nombre d'indicateurs décrits au sein de la note 34 permettant de détecter les éventuelles dégradations de la qualité de crédit d'une contrepartie.

Méthodologie de provisionnement du *bucket* 1 et du *bucket* 2

Les pertes de crédit attendues correspondent à la différence entre les flux de trésorerie que l'entité est en droit de recevoir en vertu des dispositions contractuelles, et les flux de trésorerie que l'entité s'attend à recouvrer, actualisés au taux d'intérêt effectif de l'actif financier.
Les flux de trésorerie que l'entité est en droit de recevoir tiennent compte de toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier sur sa durée de vie attendue (par exemple les options de remboursement anticipé ou de prorogation) et incluent les flux de trésorerie provenant de l'exercice des garanties contractuelles analysées comme étant des parties intégrantes de l'actif.
Les pertes de crédit attendues sont estimées selon la probabilité de défaut de la contrepartie. La probabilité de défaut correspond à la probabilité que le débiteur fasse défaut dans un horizon de temps donné.
Dans le cadre du *bucket* 1, l'horizon de temps est d'un an. Dans le cadre du *bucket* 2, l'horizon de temps est la durée de vie de l'instrument. Les modalités de calcul des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note 35.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

Au sein du groupe, la dépréciation sur les crédits est statistique (par catégories homogènes présentant des caractéristiques de risques similaires), avec une possibilité d'ajustement à dire d'expert dans certains cas, en particulier pour les crédits octroyés aux personnes morales.
Par ailleurs, conformément aux dispositions d'IFRS 9, les pertes de crédit attendues sont déterminées selon une méthodologie qui intègre les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir (notion de *forward-looking*).
La composante « *forward-looking* » est obtenue au travers d'une approche comportant trois scénarios modélisés. La dépréciation finale correspond à la moyenne pondérée par la probabilité d'occurrence de chaque scénario. Les modalités de calcul de cette composante sont détaillées dans la note 35.2.

Prêts en défaut relevant du *bucket* 3

La norme IFRS 9 n'impose aucune définition du défaut mais incite à retenir une définition cohérente avec celle retenue par l'entité dans sa politique de gestion des risques.
Les orientations de l'Autorité bancaire européenne (ABE) sur l'application de la définition du défaut au titre de l'article 178 du règlement (UE) n° 575/2013, applicables à compter du 1er janvier 2021, et les dispositions du règlement (UE) 2018/1845 de la Banque Centrale Européenne relatives au seuil d'évaluation de l'importance des arriérés sur des obligations de crédit, applicables depuis le 31 décembre 2020, doivent renforcer la cohérence des pratiques des établissements de crédit européens dans l'identification des encours en défaut.
La définition des encours en défaut est ainsi précisée par l'introduction d'un seuil relatif et d'un seuil absolu à appliquer aux arriérés de paiement pour identifier les situations de défaut, par la clarification des critères de retour en encours sain avec l'imposition d'une période probatoire et par l'introduction de critères explicites pour le classement en défaut des crédits restructurés.
Le groupe applique ces dispositions pour l'identification des encours en défaut depuis l'exercice 2020. Les précisions apportées pour l'identification des encours en défaut demeurent cohérentes avec les critères d'appréciation du caractère déprécié des encours classés en *bucket* 3 en application des dispositions de la norme IFRS 9 relatives à la reconnaissance des pertes attendues pour risque de crédit.
Par ailleurs, au-delà de l'identification des encours en défaut fondée sur des critères d'impayés en application de la réglementation, un actif financier est considéré en défaut lorsqu'il présente un événement de crédit révélateur de difficultés financières.
Le groupe considère comme une indication objective de passage en défaut :

- l'existence d'un ou plusieurs impayés de plus de trois mois ;
- une demande de plan de surendettement auprès de la Banque de France même sans incident de paiement ;
- l'existence de procédures contentieuses;
- les créances considérées comme « très risquées » au regard de sa politique de gestion des risques.

Dès lors qu'une créance d'un client est dépréciée (*bucket* 3) dans le groupe, la totalité des encours d'un même titulaire est dépréciée.
Sur le périmètre des crédits immobiliers, les dépréciations sur les encours en défaut sont déterminées en pondérant l'assiette de l'encours par le paramètre réglementaire de la « meilleure estimation de la perte anticipée sur l'exposition en défaut » ajusté en comptabilité pour certains éléments (notamment suppression des surpondérations prises en compte dans les analyses de suivi des risques sur l'effet d'un ralentissement économique par exemple). Ce paramètre est déterminé en fonction de la durée du défaut et du type de garantie.
Sur le périmètre du crédit-bail et des prêts aux personnes morales, le provisionnement des encours est suivi mensuellement et est ajusté à dire d'expert le cas échéant. Une dépréciation est alors constatée à hauteur de la différence entre la valeur comptable et les flux attendus actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, déterminés en tenant compte de la situation financière du débiteur et de la valeur actuelle des garanties reçues.

Prêts ne relevant plus du *bucket* 3

Sur le périmètre des crédits immobiliers, en cas de réappréciation de prêts immobiliers dépréciés, les dépréciations peuvent être reprises intégralement ou partiellement et les créances sorties du *bucket* 3 lorsque la totalité des impayés est régularisée et lorsque les paiements sur base contractuelle ont repris de manière régulière depuis au moins trois mois consécutifs (excepté pour les crédits restructurés pour lesquels la période probatoire pour sortir du *bucket* 3 est de 12 mois).
Sur le périmètre du crédit-bail et des prêts aux personnes morales, la sortie du *bucket* 3 peut être effective, après une période probatoire correspondant à une période sans incident de crédit (90 jours, sauf pour les crédits restructurés pour lesquels la période probatoire pour sortir du *bucket* 3 est de 12 mois).

Passage en pertes

Un passage en pertes consiste à réduire la valeur comptable brute d'un actif financier dès lors qu'il n'y a plus d'attente raisonnable de recouvrement de tout ou partie de cet actif ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.
L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur un jugement d'experts en fonction de la connaissance du dossier (ancienneté du défaut, taux de provisionnement, montant en jeu, absence de récupérations récentes ou autres caractéristiques propres). Il intervient lorsque les voies de recouvrement ont été épuisées.

Actifs financiers restructurés

Les créances restructurées sont des créances pour lesquelles le groupe a modifié les conditions financières d'origine du fait de difficultés financières de l'emprunteur.
Les restructurations sont définies selon deux principaux critères : les concessions accordées par l'établissement et les difficultés financières de l'emprunteur.
Pour déterminer le traitement comptable, le caractère substantiel ou pas des modifications apportées est analysé sur la base d'analyses quantitatives ou qualitatives.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

Lorsque la restructuration est considérée comme substantielle, l'actif financier restructuré est décomptabilisé et un nouvel instrument est comptabilisé.
Lorsque la restructuration n'est pas considérée comme substantielle, le prêt est maintenu au bilan. La décote de taux constatée lors de la restructuration correspond à la différence entre la valeur nominale de la créance avant la restructuration et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des nouveaux flux futurs attendus. Elle est enregistrée en coût du risque par contrepartie d'une diminution de l'encours correspondant au bilan. Elle est ensuite rapportée au compte de résultat dans la marge d'intérêt selon un mode actuariel sur la durée du prêt.
L'éventuel abandon en capital est constaté directement en résultat.
Un actif conserve le statut d'actif financier restructuré dès la survenance d'une restructuration et jusqu'à sa décomptabilisation.
Les actifs restructurés classés en *bucket* 2 (actifs dégradés) ou *bucket* 3 (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en *bucket* 1 (actifs sains) à la suite d'une période probatoire (cf. section 3.11.6).
Les montants des actifs restructurés sont présentés en note 35.2.4.
Les principes appliqués aux actifs financiers faisant l'objet d'une renégociation commerciale (absence de difficultés financières) sont présentés dans la section 3.11.7.

3.11.7 Décomptabilisation d'actifs et passifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie attachés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque ces droits et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété ont été transférés à un tiers.
Lorsque certains risques et avantages ont été transférés et le contrôle conservé sur l'actif financier, ce dernier est maintenu au bilan dans la mesure de l'implication continue.
Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation contractuelle est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. En cas de modification contractuelle (restructuration ou renégociation commerciale), un passif financier sera décomptabilisé si la modification de contrat est substantielle. Si la modification n'est pas substantielle, le passif est maintenu au bilan. Afin de déterminer si les conditions de la dette existante et celles de la nouvelle dette sont substantiellement différentes, des tests qualitatif et quantitatif sont effectués.

Opérations de pension livrée

Chez le cédant, les titres ne sont pas décomptabilisés. Le groupe enregistre un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues. Cette dette constitue un passif financier enregistré au coût amorti (cf. notes 32.3 et 32.4), à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de trading qui sont enregistrées parmi les passifs à la juste valeur par résultat (cf. note 32.1). Lors des arrêtés suivants, les titres continuent d'être évalués chez le cédant suivant les règles de leur catégorie d'origine.
Chez le cessionnaire il n'y a pas de comptabilisation des actifs reçus mais comptabilisation d'une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées. Cette créance figure en valeur nominale dans les prêts et créances (cf. notes 23.5 et 23.6), à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de trading qui sont enregistrées parmi les Actifs financiers à la juste valeur par résultat (cf. note 23.1).

Opérations de prêts de titres

Les prêts/emprunts de titres ne peuvent pas être assimilés à un transfert d'actif financier au sens des IFRS. Ces opérations ne peuvent donc donner lieu à une décomptabilisation des titres prêtés qui restent comptabilisés dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés suivant les règles de celle-ci.

3.11.8 Dettes financières

Principe général de classement des dettes financières

Tous les passifs financiers sont par défaut classés dans la catégorie au coût amorti.
En date de clôture, ces dettes sont enregistrées au bilan soit en « Dettes envers les établissements de crédit », soit en « Dettes envers la clientèle », soit en « Dettes représentées par un titre » soit en « Dettes subordonnées ».
Elles sont évaluées selon la méthode du taux d'intérêt effectif sauf si elles ont fait l'objet d'une couverture en juste valeur.

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) ou à terme (compte d'épargne à régime spécial). Ces dettes comprennent les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont constituées des émissions de titres de créances négociables effectuées par le groupe.

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées comprennent les dettes dont le remboursement, en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers privilégiés ou chirographaires. Ces dettes sont valorisées selon la méthode du coût amorti sauf si elles font l'objet d'une couverture en juste valeur.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les passifs comptabilisés dans cette catégorie correspondent aux passifs financiers détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés passifs, ainsi qu'aux passifs que le groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat par option car respectant les conditions suivantes :

- élimination ou réduction significative d'un décalage de traitement comptable.

 Le groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat certaines émissions structurées ;
- groupe de passifs financiers dont la gestion et l'évaluation de la performance se font à la juste valeur ;
- passifs financiers hybrides comportant un ou plusieurs dérivés incorporés non étroitement liés.

Les variations de juste valeur des passifs financiers pour lesquels cette option est exercée sont comptabilisées en résultat à l'exception de la part relative au risque de

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

crédit propre du groupe comptabilisée en réserves non recyclables. Cette partie ne pourra donc pas être recyclée en résultat même en cas de remboursement anticipé de la dette.

Passifs financiers comportant des dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un passif hybride. Il est extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément lorsque, dès l'initiation du contrat, ses caractéristiques économiques et les risques associés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte sauf dans le cas où le passif hybride est évalué dans son ensemble en juste valeur par le résultat. Cette catégorie de passifs comprend notamment au sein du groupe les émissions structurées (Indexation Euro Stoxx).

Reclassement de passifs financiers

Le classement d'un passif financier déterminé en date de première comptabilisation est définitif et aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

Décomptabilisation des passifs financiers

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation contractuelle est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

3.11.9 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix de matières premières, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable appelée sous-jacent ;
- il requiert un investissement initial net nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- il est dénoué à une date future.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés sont des instruments financiers détenus à des fins de transaction à l'exception des dérivés entrant dans une relation de couverture. Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés au sein du PNB parmi les Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (cf. note 8).

Les dérivés sont par défaut classés dans les catégories Actifs (ou passifs) financiers à la juste valeur par résultat, même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir une ou plusieurs transactions.

Dérivés de couverture

Sont présentés au bilan en tant que dérivés de couverture, les dérivés respectant :

- les dispositions relatives à la micro-couverture d'IFRS 9 (depuis le 1er janvier 2020) ;
- les dispositions de l'Union Européenne relatives à la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt (ou macro-couverture). Ces dispositions continuent de s'appliquer dans l'attente d'une nouvelle norme sur cette thématique.

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le groupe doit documenter la relation de couverture dès sa mise en place (stratégie de couverture, désignation du risque couvert, de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, méthode d'évaluation de l'efficacité). L'efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis à chaque arrêté ultérieur.

Selon la nature du risque couvert l'instrument financier dérivé est désigné comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.

Les gains ou pertes attribuables au risque couvert sont présentés au sein du PNB dans les Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (cf. note 8). Pour la partie efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert au titre du risque couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument de couverture. L'éventuelle inefficacité de la couverture est constatée en résultat. Le réescompte et les tombées d'intérêt de l'instrument financier dérivé sont constatées au sein du PNB dans les Produits et charges d'intérêts tout comme les produits et charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dès que le dérivé est décomptabilisé, la comptabilité de couverture cesse prospectivement (arrêt de l'évaluation et de la comptabilisation des variations de juste valeur de l'élément couvert au titre du risque couvert) et les réévaluations antérieures de l'élément couvert sont amorties sur la période restant à courir de l'élément tant que celui-ci reste inscrit au bilan.

En cas de disparition de l'élément couvert, le dérivé ne peut plus être qualifié d'instrument de couverture et sera présenté au bilan au sein des Actifs à la juste valeur par résultat. Un résultat de cession de l'élément couvert peut être éventuellement constaté en résultat en intégrant le recyclage de la quote-part de réévaluation présente au bilan et liée à l'élément couvert disparu.

Macro-couverture

Les instruments de macro-couverture sont pour l'essentiel des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des ressources à taux fixe du groupe.

Le traitement comptable des dérivés de macro-couverture se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment. La réévaluation de la composante couverte est comptabilisée au bilan en format bancaire présenté dans la note 37 sur la ligne Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.

La macro-couverture de juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités offertes par l'Union européenne.

Conformément à l'approche dite en « fonds de cuve » (*bottom-layer approach*), l'écoulement en taux des swaps de couverture est systématiquement plus court que l'écoulement probable en taux des éléments couverts à taux fixe. En cas de dépassement (sur-couverture), le test d'efficacité réalisé par le groupe montre de l'inefficacité et le dérivé de couverture est systématiquement résilié.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie permet de couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures hautement probables. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de variabilité des flux de trésorerie futurs des actifs et passifs à taux révisable.

La part efficace des variations de juste valeur de l'instrument de couverture est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres tandis que la part inefficace est rapportée au résultat sur la ligne Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

La partie correspondante au réescompte et aux tombées d'intérêt de l'instrument financier dérivé est enregistrée au compte de résultat symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Les instruments couverts restent comptabilisés selon les principes applicables à leur catégorie comptable.

Dès que le dérivé est décomptabilisé, la comptabilité de couverture cesse. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont transférés au fur et à mesure en résultat en produits et charges d'intérêts ou rapportés immédiatement en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert ou si la transaction future n'est plus attendue, le dérivé est reclassé dans la catégorie Actifs ou Passifs financiers à la juste valeur par résultat tandis que la réévaluation de l'élément couvert inscrite dans les capitaux propres est immédiatement constatée en résultat.

Couverture d'un investissement net libellé en devises

La couverture d'un investissement net libellé en devises vise à protéger contre les variations de change d'un investissement net libellé dans une devise autre que l'euro.

La couverture d'un investissement net est comptabilisée de manière similaire à une couverture de flux de trésorerie.

Les montants comptabilisés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture sont recyclés en résultat lors de la déconsolidation de l'investissement net.

Ce type de couverture n'est pas pratiqué par le secteur bancaire du groupe mais par les secteurs industriels (cf. note 34.4).

3.11.10 Compensation des actifs et des passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le droit juridiquement exécutoire doit être irrévocable et doit pouvoir s'exercer en toutes circonstances.

Ce droit porte sur toutes les opérations réalisées par chambre de compensation et s'applique aux nominaux d'espèces et aux intérêts intégrés dans le flux de restitution.

Les opérations de pensions livrées dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan lorsque :

- elles ont les mêmes dates d'échéance ;
- elles sont réalisées dans la même devise ;
- elles se dénouent au travers d'un système de règlement / livraison garantissant la livraison des titres contre la réception d'espèces associées, c'est-à-dire le même dépositaire central de titres.

La compensation concerne essentiellement les opérations de pension réalisées avec les chambres de compensation LCH Clearnet et Eurex.

3.11.11 Engagements de garantie et garanties financières

Le groupe a opté pour la comptabilisation des garanties financières données conformément à la norme IFRS 9. Selon IFRS 9, un contrat répond à la définition d'une garantie financière s'il comporte un principe indemnitaire selon lequel l'émetteur remboursera le bénéficiaire des pertes qu'il aura subies, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement sur un instrument de dette.

Les garanties financières données sont évaluées à leur juste valeur initiale à la date de mise en place. Elles sont ensuite évaluées ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de la commission de garantie.

Par ailleurs, les garanties financières données (qui ne sont pas comptabilisées ultérieurement à la juste valeur par le résultat) entrent dans le champ d'application de la dépréciation d'IFRS 9 et font l'objet d'une provision au passif du bilan. Les mêmes méthodes de *bucketisation* et de provisionnement que celles décrites pour les actifs financiers au coût amorti ou en juste valeur par les réserves recyclables sont appliquées concernant ces encours. La provision est enregistrée en contrepartie du coût du risque.

3.11.12 Engagements de financement

Les engagements de financements qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés ne figurent pas au bilan.

Toutefois, de la même manière que les garanties financières données, les engagements de financement (qui ne sont pas considérés comme des dérivés) entrent dans le champ d'application de la dépréciation d'IFRS 9 et font l'objet d'une provision au passif du bilan.

3.11.13 Contrats de location lorsque le groupe est bailleur

Côté bailleur, les contrats de location sont comptabilisés selon qu'il s'agit d'une location financement ou d'une location simple.

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont pour effet, en substance, de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété de l'actif loué. Elles s'analysent comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance et figure au bilan parmi les prêts et créances sur la clientèle.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés au compte de résultat en Intérêts et produits assimilés.

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location financement en les répartissant en

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

amortissement du capital et en intérêts, de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.
Les créances de loyer issues de contrats de location sont par ailleurs soumises à la méthodologie de dépréciation pour risque de crédit définie par IFRS 9.
Les mêmes méthodes de *bucketisation* et de provisionnement que celles décrites pour les actifs financiers au coût amorti ou en juste valeur par les réserves recyclables sont appliquées concernant ces créances. La dépréciation est enregistrée en contrepartie du coût du risque.

3.12 Contrats d'assurance (IFRS 17)

Périmètre et articulation avec le référentiel IFRS

La norme IFRS 17 « Contrats d'assurances » adoptée en date du 19 novembre 2021 par l'Union européenne (UE) est appliquée obligatoirement à compter du 1er janvier 2023 en remplacement de la norme IFRS 4.
Elle précise les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance entrant dans son champ d'application, à savoir les contrats d'assurance et de réassurance émis, les contrats de réassurance détenus ainsi que les contrats financiers d'investissement émis incluant une participation discrétionnaire.
Les contrats financiers d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire (notamment contrats d'épargne en unités de compte sans support euros et/ou sans garantie plancher) sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 9.
Au sein d'un contrat d'assurance, la norme IFRS 17 prescrit de comptabiliser séparément certaines composantes selon les normes qui leur sont applicables. Il s'agit notamment de certains dérivés incorporés, des composantes d'investissement distinctes et de certaines obligations de performance comme l'obligation de fournir un service ou un produit non-assurantiel.

Ainsi, pour le groupe, les contrats entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 17 comprennent :
- Les contrats d'assurance comportant un transfert de risque important à l'assureur. Cette catégorie recouvre notamment les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- Les contrats financiers d'investissement émis comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire : contrats en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire, contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

L'agrégation des contrats en groupes de contrats

La norme IFRS 17 requiert une évaluation des passifs des contrats d'assurance de niveau portefeuille constitué de contrats gérés ensemble et présentant des risques similaires.
Ces portefeuilles sont ensuite scindés en trois groupes de profitabilité (IFRS 17.16) :
- les groupes de contrats déficitaires appelés onéreux.
Un groupe de contrat est onéreux si la somme des flux de trésorerie d'exécution affectés au contrat, des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition comptabilisés antérieurement et des flux de trésorerie découlant du contrat à la date de la comptabilisation initiale correspond à une sortie de trésorerie nette (IFRS 17.47) ;
- les groupes de contrats profitables sans possibilité importante de devenir onéreux par la suite ;
- les groupes de contrats constitués des autres contrats du portefeuille.
Enfin, ces portefeuilles doivent regrouper des contrats émis à un an d'intervalle au maximum (notion de cohortes annuelles). Pour éviter que la réalité économique des contrats d'assurance avec mutualisation intergénérationnelle ne soit pas correctement reflétée, l'Union européenne a prévu une exemption facultative de l'application de cette obligation de cohorte annuelle. Le groupe a opté pour cette exemption.
Le groupe détermine le niveau de profitabilité et le modèle comptable d'un contrat lors de sa comptabilisation initiale. Ultérieurement, il n'est pas possible de modifier le groupe de contrats ou le modèle comptable à moins que les modalités du contrat ne soient modifiées (IFRS 17.72).

La date de comptabilisation initiale

Un groupe de contrats d'assurance émis doit être comptabilisé à compter de la première des dates suivantes :
- le début de la période de couverture du groupe de contrats ;
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de police devient exigible ou, en l'absence de date d'exigibilité, la date à laquelle ce premier paiement est reçu ;
- dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire.

Les groupes de contrats onéreux

Dès lors qu'un groupe de contrats est onéreux, le groupe comptabilise immédiatement une perte en résultat. La composante de perte est suivie extra-comptablement jusqu'à décomptabilisation du contrat ou jusqu'à ce que le contrat redevienne profitable.

Les trois modèles d'évaluation des groupes de contrats non onéreux

Il existe trois modèles d'évaluation : le modèle général ou modèle BBA (*Building Block Approach*, approche par blocs) qui constitue le modèle d'évaluation par défaut, le modèle VFA (*Variable Fee Approach* ou modèle des honoraires variables) qui est un modèle adapté du modèle général et enfin le modèle PAA (*Premium Allocation Approach*) ou méthode d'affectation des primes. Le modèle général (BBA) s'applique aux contrats qui ne sont pas comptabilisés à l'aide de l'un des deux autres modèles VFA ou PAA.

Le modèle VFA est obligatoire pour tout contrat avec participation directe comme les fonds distincts et les contrats à capital variable car il permet de prendre en compte les spécificités de ces contrats Les contrats à participation directe concernés respectent cumulativement les caractéristiques suivantes : l'assuré a droit à une quote-part d'éléments sous-jacents clairement identifiés, le groupe s'attend à verser à l'assuré une part substantielle des « rendements en juste valeur » des éléments sous-jacents et à ce toute variation des sommes à verser à l'assuré soit attribuable dans une proportion substantielle, à la variation de juste valeur des éléments sous-jacents.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

Le groupe retient le modèle VFA également pour les contrats d'assurance ayant des composantes d'investissement.
Ce modèle n'est pas applicable aux contrats de réassurance.

Le modèle PAA, basé sur une approche par allocation des primes sur la durée des contrats (*Premium Allocation Approach*) est une simplification du modèle général. Il vise à remplacer les trois blocs du passif du modèle général par une provision pour primes non acquises.
Son application est facultative et soumise à conditions. IFRS 17 précise que le modèle PAA peut être utilisé dès lors qu'il fournit une approximation acceptable de la valeur des passifs à la souscription du groupe de contrat (i.e. ne différant pas de façon matérielle de celle obtenue avec le modèle général en respectant les limites d'IFRS 17.54) ou pour les contrats dont la période de couverture est inférieure ou égale à 1 an. Il peut également être appliqué aux contrats de réassurance émis ou détenus sous réserve du respect des mêmes critères (IFRS 17.69). Le passif initial comptabilisé est égal aux primes reçues diminué des coûts d'acquisition payés, ajusté de l'impact de la décomptabilisation d'un actif lié aux frais d'acquisition.
Ultérieurement, il est ajusté en fonction des passifs enregistrés dans le cadre de sinistres survenus de la même façon que pour les modèles BBA ou VFA et de la couverture restante.

L'utilisation de ce modèle est assez restreinte au niveau du groupe, elle concerne principalement quelques contrats brésiliens éligibles.

Les frais d'acquisition (VFA et BBA)

Il s'agit des frais de vente, de souscription et de création d'un groupe de contrats d'assurance.
Le montant de frais d'acquisition reconnu sur la période est calculé selon des métriques représentatives des services rendus sur la période (primes, provisions mathématiques, etc.). Le groupe affecte les flux de trésorerie des frais d'acquisition aux groupes de contrats d'assurance selon une méthode systématique et rationnelle.

Les frais d'acquisition du groupe sont amortis pour chaque groupe de contrats.

La décomposition des passifs d'assurance en trois blocs (VFA et BBA)

Les passifs d'assurance sont décomposés en trois blocs dans les modèles VFA et BBA.

- le premier bloc appelé *Best Estimate* est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs.

Le *Best Estimate* matérialise l'engagement de l'assureur envers ses assurés. Les estimations des flux de trésorerie futurs à prendre en compte sont tous les flux de trésorerie futurs inclus dans le périmètre, ou frontière, de chaque contrat du groupe (les flux de trésorerie considérés comme en dehors des frontières des contrats d'assurance, concernent des contrats d'assurance futurs). Ces estimations intègrent, de manière objective, toutes les informations raisonnables et justifiables disponibles sur le montant, l'échéancier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs. Elles sont la valeur attendue (c'est-à-dire la moyenne pondérée par les probabilités) de l'ensemble des résultats possibles. Ces flux futurs incluent notamment les primes reçues, les prestations versées, les frais d'acquisition et les frais généraux directement imputables à l'exécution des contrats d'assurance.
Les frais non rattachables impactent directement le compte de résultat à la date de survenance ;

- **le second bloc appelé ajustement pour risques non-financiers (« *Risk Adjustment* – RA »)** correspond à une marge pour risque assurance uniquement exigée par le groupe pour supporter l'incertitude relative aux flux futurs du *Best Estimate*. Il représente la meilleure vision du groupe en termes d'exposition au risque non financier (risque assurance uniquement) dans un environnement comptable et selon un niveau de confiance compris entre 80% et 100%. Il est également en ligne avec l'horizon du *Business Plan*, égal à cinq ans. Cet ajustement est comptabilisé en PNB sur la ligne Charges afférentes aux contrats d'assurance émis ;

- et enfin le troisième et dernier bloc appelé « marge sur services contractuels » (*Contractual Service Margin* – CSM) représentant les profits attendus que le groupe comptabilisera au fur et à mesure qu'il fournira les services prévus aux contrats d'assurance. En date de première comptabilisation des contrats, lorsqu'elle est positive, signe d'un contrat non onéreux, elle est comptabilisée au passif. Elle est ensuite constatée en résultat au rythme des services fournis sur la durée de couverture résiduelle des contrats. Ce rythme suit les unités de couverture traduisant la proportion de services fournis sur les contrats du groupe sur la période. Pour ce faire, à la fin de chaque période de *reporting*, le groupe détermine les unités de couverture de manière prospective en prenant en compte notamment la probabilité de survenance des événements assurés affectant la période de couverture attendue des contrats du groupe.
La marge intragroupe versée par CNP Assurances à La Banque Postale au titre des frais de distribution et de gestion de ses produits d'assurance fait l'objet d'un traitement particulier détaillé dans la note 36.3.

Les unités de couverture

Lorsqu'un groupe de contrats impacte plusieurs périodes de *reporting*, il convient de définir un indicateur du niveau de réalisation du service, appelé unité de couverture permettant ainsi d'allouer les revenus et les dépenses à chaque période de *reporting*.

A titre d'exemple, les unités de couverture suivantes ont été retenues pour les principaux types de contrats :
- Epargne et retraite : Provisions Mathématiques ;
- Emprunteur : Capital restant dû ; Capitaux sous risques
- Prévoyance individuelle-Risque obsèques
Capital assuré, Capitaux Sous Risques ;
- Prévoyance Individuelle-Risque dépendance : Capital équipement, Nombre de contrats ;
- Temporaire décès : Primes ;
- Prévoyance collective : ces contrats étant annuels, la CSM est intégralement amortie sur l'exercice.

Taux d'actualisation (VFA et BBA)

IFRS 17 requiert de tenir compte, dans l'estimation des flux de trésorerie futurs, de la valeur temps de l'argent et des risques financiers liés aux flux de trésorerie futurs, dans la mesure où ces risques ne sont pas pris en compte dans les estimations de ces flux.
Selon leur nature, les flux sont actualisés avec la courbe des taux courants (construite à l'aide des informations de marché à la date de valorisation) ou la courbe des taux à l'origine (construite sur la base de données historiques et permettant d'obtenir une évaluation des passifs à la date de première comptabilisation).

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

La prime d'illiquidité est un ajustement résultant des différences entre les caractéristiques de liquidité du groupe de contrats d'assurance et la liquidité des actifs utilisés pour établir la courbe des taux. Elle s'applique à la courbe des taux sans risque réputée liquide.

Le groupe l'estime en se basant sur les actifs financiers détenus par les filiales d'assurance (aussi bien les actifs immobilier/infrastructure, actions, que les actifs obligataires) puis l'ajuste pour tenir compte des caractéristiques des contrats et de l'adossement entre les actifs et les passifs.
L'approche retenue pour l'évaluation d'une prime de liquidité au titre des actifs obligataires est comparable à la méthode suggérée par l'EIOPA (Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles) dans le cadre de sa revue de Solvabilité II tant au niveau du calibrage (caractère macro-économique des probabilités de défauts sous-jacentes aux spreads de crédit) qu'au niveau de la comparaison des portefeuilles. La classe des actions a été retenue car bénéficiant d'une volatilité plus faible que la moyenne du marché en grande partie grâce à la politique de gestion des filiales d'assurance.

Les écarts d'expérience

Un écart d'expérience correspond à la différence entre les estimations initiales des flux de trésorerie futurs et les flux réellement observés.
Les écarts d'expérience entraînant une variation des flux de trésorerie d'exécution qui se rapportent à des services futurs viennent ajuster la CSM. Ceux concernant la période en cours ou les périodes passées, et relevant de changements d'estimations, sont reconnus dans le résultat de la période. Enfin, les effets de la valeur temps de l'argent et du risque financier sur les flux de trésorerie futurs sont comptabilisés dans les produits financiers ou charges financières d'assurance.

Décomptabilisation

Un contrat est décomptabilisé par le groupe lorsque :

- le contrat d'assurance est éteint c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée par le contrat est soit expirée, soit acquittée, soit résiliée ;
- les modifications apportées au contrat entraînent sa décomptabilisation et la comptabilisation d'un nouveau contrat.

Spécificité du modèle VFA (CSM)

Les adaptations du modèle *Variable Fee Approach* permettent de refléter les caractéristiques propres aux contrats participatifs de façon à ce que la CSM reflète également la part revenant à l'assureur sur le rendement des actifs sous-jacents au contrat, (par contrepartie des produits ou charges financiers d'assurance) en plus des profits futurs sur les services d'assurance.

Spécificités du modèle VFA (unités de couverture)

Sur le périmètre Epargne Retraite en VFA, afin d'assurer une bonne transcription dans le temps du rattachement des unités de couverture à chaque exercice, le groupe effectue un retraitement pour l'allocation de la CSM en résultat au titre des résultats fournis sur la période. Ce retraitement vise principalement à mieux appréhender les effets économiques non pris en compte dans l'évaluation initiale de la CSM en tenant compte de tous les services rendus (gestion des actifs et performance). Ce retraitement est effectué pour chacun des portefeuilles Epargne-Retraite gérés en VFA, profitable à la date d'arrêté, via une approche long terme basée sur la prise en compte d'une prime de risque et le coût des options et garanties.
Lorsque les conditions sont remplies, le groupe a choisi de comptabiliser par résultat (et non via la CSM) la part du groupe dans la juste valeur des éléments sous-jacents et les variations de la valeur temps de l'argent afin de les compenser avec les variations de valeur des instruments de couverture utilisés.

Spécificité du modèle général (BBA)

Les intérêts sont capitalisés sur la CSM en utilisant des taux d'actualisation figés déterminés lors de la comptabilisation initiale du groupe de contrats d'assurance. A chaque date de clôture, la CSM est évaluée à partir de la CSM d'ouverture, ajustée des nouveaux contrats, de la désactualisation des intérêts aux taux d'actualisation d'origine et des services rendus sur la période.

Imputation dans les autres éléments du résultat global des effets de variation de juste valeur des actifs sous-jacents des contrats d'assurance

La norme IFRS 17 offre un choix de méthode comptable applicable au niveau de chaque portefeuille de contrats permettant, sous conditions, de comptabiliser les changements de valeur de marché des passifs d'assurance directement par capitaux propres (dans les autres éléments du résultat global, ou *Other Comprehensive Income* - OCI), au lieu de les reconnaître en résultat. Elle concerne principalement les effets de changement de taux d'actualisation des passifs. Le groupe applique cette option en miroir de la comptabilisation dans les autres éléments du résultat global des actifs sous-jacents en représentation des engagements d'assurances.
Cette option est applicable pour les contrats d'assurance qui répondent à certaines conditions, notamment en ce qui concerne la façon dont les actifs sont gérés et la façon dont les obligations sont évaluées. L'option OCI doit être choisie de manière cohérente pour tous les contrats d'un même portefeuille IFRS 17. Pour les contrats participatifs, cette option est applicable pour des contrats répondant à certaines conditions, en particulier concernant la détention des actifs sous-jacents.

En choisissant cette option OCI, le groupe réduit la volatilité des résultats financiers liés aux fluctuations de la valeur de marché des actifs, ce qui est particulièrement utile pour les contrats d'assurance à long terme exposés à des risques de marché. Cette option permet notamment d'isoler en OCI les effets de variation de taux sur les passifs des contrats d'assurance et donc d'insensibiliser le résultat net d'assurance de la volatilité induite par l'évaluation des passifs au taux courant à chaque période.

Mesure d'atténuation des risques

La norme permet l'utilisation d'instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat (notamment des dérivés) ou des contrats de réassurance détenus pour atténuer l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier découlant des contrats participatifs directs. La mesure d'atténuation des risques trouve principalement à s'appliquer au sein du groupe sur les contrats de réassurance détenus.
Dans ce cas, le groupe a choisi de comptabiliser en résultat, afin de les compenser avec les variations de valeur des instruments de « couverture » utilisés :

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

- le montant correspondant à la part revenant au groupe de la juste valeur des éléments sous-jacents ;
- les variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et des risques financiers qui ne résultent pas des éléments sous-jacents.

Ainsi, le groupe ajuste la CSM des affaires directes de l'écart avec l'ajustement de CSM de cession calculée selon les modèles VFA et BBA. Les charges financières correspondant à l'effet d'atténuation des risques sont constatées en totalité en résultat de la période car l'option OCI n'est pas appliquée sur les contrats de réassurance détenus.

Dans le cas des contrats de réassurance détenus de contrats VFA, cette disposition permet de supprimer les écarts induits par une différence de valorisation entre le contrat de réassurance et le sous-jacent et de mieux traduire l'effet d'atténuation des risques.

Spécificités comptables des contrats de Réassurance

Cette partie décrit les spécificités des modèles d'évaluation appliqués par le groupe aux contrats de réassurance.

Un contrat de réassurance est dit « accepté » lorsque le groupe, en tant que réassureur, émet un contrat d'assurance visant à indemniser une autre entité A (la cédante) au titre de sinistres couverts par un contrat ou un ensemble de contrats d'assurance émis par l'entité A (contrats sous-jacents).

La norme IFRS 17 ne prévoyant pas de dispositions particulières, le groupe ne crée pas de portefeuilles IFRS 17 spécifiques à la réassurance acceptée.

Un contrat de réassurance est dit « détenu » lorsque le groupe, en tant qu'entité cédante, souscrit un contrat ou un ensemble de contrats d'assurance visant à couvrir les sinistres de contrats qu'il a lui-même émis. On parle également de cession en réassurance.

Le groupe aligne la définition des portefeuilles de contrats de réassurance sur la définition des portefeuilles d'assurance directe.

Les contrats étant en quote-part, il est considéré que les risques au sein d'un portefeuille sont mécaniquement similaires au niveau des engagements cédés s'ils sont jugés similaires aux portefeuilles d'assurance directe. Le regroupement de plusieurs contrats de réassurance au sein d'un même portefeuille permet au groupe de considérer qu'ils sont gérés ensemble au sens où l'objectif commun est d'atténuer les risques sur un portefeuille de contrats sous-jacents eux-mêmes gérés comme un ensemble.

- *Modèles d'évaluation*

Le modèle VFA n'étant pas permis (IFRS 17.B109), le groupe applique le modèle général (BBA) à l'ensemble des contrats de réassurance émis et détenus dans les activités en France du groupe.

L'évaluation des contrats de réassurance suit un principe d'effet miroir aux contrats d'assurance sous-jacents : cohérence des hypothèses retenues pour l'estimation des flux de trésorerie, le risque non financier est ajusté du risque transféré, la CSM évaluée à l'origine est généralement considérée comme un coût net étalé sur la période de couverture des contrats de réassurance.

A noter, que le risque de non-exécution du réassureur est intégré à l'estimation des flux de trésorerie.

- *Frontières des contrats*

Pour les contrats d'assurance détenus, les flux à considérer sont ceux résultant des droits ou obligations substantiels de la cédante i.e. le droit substantiel de la cédante est de recevoir des services de la part du réassureur.

Ce droit substantiel cesse dès lors que :

(i) Le réassureur a la capacité de réviser le prix ou le niveau de garantie relatifs aux engagements qui lui sont transférés de sorte à refléter pleinement le risque.

(ii) Le réassureur a le droit de mettre fin à la couverture.

L'obligation substantielle de la cédante est de payer les éléments dus aux réassureurs.

Le groupe prend en compte dans le calcul du BE, du RA et de la CSM l'effet de la réassurance sur des contrats sous-jacents non encore comptabilisés par la cédante.

3.13 Juste valeur des instruments financiers et immeubles de placement

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.

La norme IFRS 13 préconise en premier lieu l'utilisation d'un prix coté sur un marché actif pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier. Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier (multicontribution), d'un négociateur ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles (volume, fourchette de prix) dans des conditions de concurrence normale. En l'absence de marché actif la juste valeur doit être déterminée par l'utilisation de techniques de valorisation. Ces techniques comprennent notamment l'utilisation de transactions récentes dans un contexte de concurrence normale. Elles reposent sur les données issues du marché, des justes valeurs d'instruments identiques en substance, de modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options et font appel à des méthodes de valorisation reconnues. L'objectif d'une technique de valorisation est d'établir quel aurait été le prix de l'instrument dans un marché normal.

A titre d'exemple, la juste valeur des titres obligataires, des titres à revenu variable et des futures est déterminée en utilisant des prix cotés. L'utilisation de techniques de valorisation faisant référence à des données de marché concerne plus généralement les dérivés de gré à gré, les titres à intérêts précomptés (billets de trésorerie, certificats de dépôts...), les dépôts-repos.

Les instruments financiers sont présentés dans la note 38.1 selon trois niveaux en fonction d'un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et paramètres utilisés pour leur valorisation :

- **niveau 1 :** Instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques. Il s'agit notamment des actions cotées, des obligations et des dérivés sur marchés organisés (futures, options...).
 Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

vente (*bid*) et le prix offert à l'achat (*ask*) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

Ce niveau comprend notamment :
- les actions, évaluées en fonction des cours de leur place de cotation de référence ;
- les OPCVM détenus, évalués à partir de leur valeur liquidative ;
- les obligations, BTAN, EMTN, BMTN : pour chaque titre, une recherche du cours le plus récent est effectuée sur l'ensemble des places de cotation, que celles-ci correspondent à des bourses officielles, des brokers, des salles de marché, des plates-formes transactionnelles ;
- les dérivés cotés sur un marché organisé (futures, options, etc.)

– **niveau 2 :** Instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
Il s'agit d'instruments dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables et des modèles standards ou des instruments qui sont valorisés en se référant à des instruments similaires cotés sur un marché actif.

Ce niveau comprend notamment :
-certains titres structurés – dont la valorisation repose sur un modèle interne et des paramètres de marchés principalement où un titre structuré est défini par le groupe comme des instruments financiers dont la rémunération est indexée sur des indices, paniers d'actions, fonds alternatifs, taux. ;
-les dérivés échangés sur un marché de gré à gré (swaps de taux, caps, ...) dont la valorisation repose un modèle interne et des paramètres de marchés principalement ;
-les titres de dette (obligations, TCN, ...) non cotés qui sont évalués à partir d'une courbe zéro coupon majorée d'un spread ;
-les immeubles de placement dont l'évaluation est fondée sur les prix de transactions récentes ou sur la valeur locative de biens similaires ;
-tout autre instrument financier traité de gré à gré.

– **niveau 3 :** Instruments valorisés à l'aide de données non observables sur les marchés. Un paramètre non observable est défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Cette catégorie comprend notamment les participations non cotées du groupe ainsi que certains instruments financiers de titrisation. Les méthodes de valorisation des participations non cotées font appel à des informations non disponibles sur un marché actif. Les principales méthodes employées correspondent à des valorisations par la méthode des multiples, à des comparaisons avec des transactions similaires sur le marché ou par référence à certains critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité et l'actualisation de cash flows futurs. Ces méthodes de valorisation sont communément utilisées dans la gestion de ces instruments. En outre, certains titres structurés complexes et pour lesquels la valorisation est obtenue par le biais de la contrepartie sont classés dans cette catégorie (titres de FCPR et e FCPI notamment).

3.14 Distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres

Distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres

La distinction entre les instruments de dette et les instruments de capitaux propres reposent sur l'analyse en substance des caractéristiques contractuelles de chaque instrument.

Un instrument de dette non dérivé constitue une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers à des conditions potentiellement défavorables pour l'émetteur.

Un instrument de capitaux propres non dérivé est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans l'actif net d'une entité qui de fait ne présente pas d'obligation contractuelle de remettre des liquidités ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers à des conditions potentiellement défavorables pour l'émetteur.

Titres super subordonnés à durée indéterminée

Les titres super subordonnés à durée indéterminée sont classés en instruments de dettes ou de capitaux propres notamment en fonction de leur mode de rémunération selon qu'il est discrétionnaire ou non.
Lorsque les titres subordonnés émis répondent aux critères de classement en « instruments de capitaux propres » les coupons sont traités comme des dividendes venant en diminution des capitaux propres.
Toutes les autres obligations, perpétuelles ou remboursables, notamment celles présentant une échéance de remboursement, sont classées en dettes subordonnées en application de la norme IAS 32.

3.15 Dette obligataire et instruments financiers dérivés liés à la gestion de la dette obligataire

La dette obligataire hors activités bancaires et d'assurance est classée au bilan dans le poste « Emprunts obligataires et dettes financières ».

3.15.1 Emprunts obligataires désignés comme faisant l'objet d'une couverture de juste valeur

Certains emprunts obligataires sont désignés comme faisant l'objet d'une couverture de juste valeur par des swaps de « variabilisation ». L'application de la comptabilité de couverture de juste valeur conduit à comptabiliser par résultat (i) la variation de juste valeur des swaps de couverture, et (ii) en ajustement de la valeur de l'emprunt, la variation, pour la part efficace, de valeur du swap de couverture. Ces impacts se compensent à hauteur de la part efficace de la couverture.
Par ailleurs, en fonction de l'évolution des conditions de marché, la souscription de swaps receveurs taux variable / payeurs taux fixe permet de figer à nouveau le taux de certains emprunts sur des durées courtes. Ces swaps sont également évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

3.15.2 Emprunts obligataires évalués au coût amorti

Les emprunts non adossés à des swaps de « variabilisation » sont évalués selon la méthode du coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

3.15.3 Swaps de précouverture d'emprunts

Des swaps de précouverture sont souscrits dans certains cas afin de se prémunir contre une hausse des taux. Ces instruments de couverture de flux de trésorerie sont résiliés lors de l'émission de l'emprunt et donnent alors lieu au versement d'une soulte (soulte payée ou reçue en fonction de la valeur du swap). Ces soultes sont comptabilisées dans les réserves recyclables dans le cadre de l'application de la couverture de flux de trésorerie, puis recyclées en résultat sur la durée de vie de l'emprunt initialement couvert, conformément aux dispositions d'IFRS 9 concernant l'arrêt d'une relation de couverture.

3.16 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque (i) à la fin de la période concernée, le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers, résultant d'événements antérieurs, (ii) il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et (iii) le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

L'évaluation des provisions est faite sur la base des coûts attendus par le groupe pour éteindre l'obligation, estimés à partir des données de gestion issues du système d'information, d'hypothèses retenues par le groupe, éventuellement complétées par l'expérience de transactions similaires, et, dans certains cas, sur la base de rapports d'experts indépendants ou de devis de prestataires. Ces différentes hypothèses sont revues à chaque arrêté comptable.

Lorsque pertinent, le taux d'actualisation retenu tient compte de l'horizon de la provision et de l'environnement de taux en date d'arrêté.

Provisions sur engagements sur les contrats d'épargne-logement

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) proposés à la clientèle de particuliers dans le cadre de la loi du 10 juillet 1965 comportent deux phases : une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi sous forme de prêts immobiliers.

Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ouverts avant le 28 février 2011, et à un taux révisable annuellement pour les nouvelles générations ;
- obligation d'octroyer aux clients qui le demandent un crédit à un taux fixé à la signature du contrat.

Ces engagements aux conséquences potentiellement défavorables pour le groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan (au poste « Provisions »), dont les variations sont enregistrées en produit net bancaire au sein de la marge d'intérêts.

Les provisions sont estimées sur la base de statistiques comportementales des clients, de données de marché pour chaque génération de plan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires mais non réglementés en termes de rémunération. Elles ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constituent une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée.

Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

3.17 Avantages du personnel

3.17.1 Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Les engagements postérieurs à l'emploi et à long terme résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19. Des évaluations actuarielles sont réalisées chaque année.

Les calculs impliquent la prise en compte d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de revalorisation des pensions, etc.) et spécifiques à La Poste (taux de *turnover*, taux de mortalité, taux de revalorisation des traitements et salaires, etc.).

La provision inscrite au bilan au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies correspond à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture diminuée, le cas échéant, de la valeur de marché des actifs de couverture (Geopost UK). La valeur actuelle de l'obligation est calculée annuellement avec la méthode des unités de crédit projetées. Elle est déterminée en actualisant les décaissements futurs attendus sur la base d'un taux de marché d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation sous-jacente.

Les écarts actuariels issus des ajustements liés à l'expérience et des effets de changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

Le coût des services passés, généré lors de l'adoption ou de la modification d'un régime à prestations définies, est reconnu immédiatement en charges.
Les dispositifs de retraite et les autres avantages du personnel, ainsi que les principales hypothèses retenues, sont décrits en note 31.

3.17.2 Dispositifs d'aménagement de fin de carrière

La Poste constate une provision représentative des coûts relatifs aux dispositifs d'aménagement de fin de carrière accordés aux personnels. Le montant de la provision inclut les personnes ayant adhéré à l'un des régimes existants ainsi que les personnes dont l'adhésion est attendue compte tenu des durées et conditions des dispositifs ainsi que des comportements observés au cours des années passées et des meilleures estimations.
Les autres avantages à long terme sont évalués et comptabilisés comme les avantages postérieurs à l'emploi (cf. section 3.17.1), à l'exception des écarts actuariels qui doivent être immédiatement et intégralement comptabilisés au compte de résultat. (cf. note 36.3 b)

3.18 Actifs détenus en vue d'être cédés

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est classé comme détenu en vue d'être cédé lorsque sa valeur comptable sera recouvrée principalement au moyen de sa vente, et non de son utilisation continue. Ceci suppose que l'actif soit disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et que sa vente soit hautement probable dans un délai d'un an.
Ces actifs et groupes d'actifs, ainsi que les passifs associés, sont présentés séparément des autres actifs et passifs, et sont mesurés au plus bas de leur valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts de cession. L'amortissement de ces actifs cesse à compter de la date de leur classement dans cette catégorie.

3.19 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie (TFT) présente les entrées et les sorties de trésorerie et équivalents classées en activités opérationnelles, d'investissement et de financement.
Le format du tableau des flux de trésorerie a été aménagé pour présenter séparément les flux liés, d'une part, à La Banque Postale, d'autre part, les flux liés aux activités industrielles et commerciales (y compris la division de La Poste mettant du personnel à disposition de La Banque Postale).
La variation de trésorerie et des équivalents de trésorerie présentée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés correspond à celle des activités industrielles et commerciales. La trésorerie provenant de La Banque Postale et de ses filiales (y compris l'encaisse des bureaux de poste) est isolée sur une ligne spécifique du bilan. Ses variations sont positionnées sur une ligne « Diminution/(augmentation) de trésorerie des activités bancaires au bilan hors incidence des variations de périmètre », positionnée sous les flux de trésorerie des activités de financement.
Par ailleurs, les flux de trésorerie liés à la variation des actifs et passifs bancaires et d'assurance (hors flux liés aux dettes subordonnées) sont regroupés sur une ligne spécifique du TFT (« Variation du solde des emplois et ressources bancaires et d'assurance »), au sein des flux opérationnels, incluant notamment :

- les flux des encours de collecte de la clientèle ;
- les flux des dettes envers les établissements de crédit ;
- les acquisitions et cessions du portefeuille de titres ;
- les flux liés aux prêts et créances ;
- les variations de juste valeur des instruments financiers.

Les activités opérationnelles sont les principales activités génératrices de revenus et toutes activités autres que celles définies comme étant des activités d'investissement ou de financement. Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont élaborés selon la méthode indirecte.
Le calcul de l'excédent brut d'exploitation est détaillé dans la note 41.10.
Les activités d'investissement sont l'acquisition et la cession d'actifs à long terme et de tout autre investissement qui n'est pas inclus dans les équivalents de liquidités. Les flux d'investissement du groupe La Poste sont composés notamment des acquisitions ou cessions des éléments suivants :

- immobilisations incorporelles et corporelles, corrigées des opérations n'ayant pas un caractère monétaire (dettes et créances sur immobilisations) ;
- part du capital d'autres entreprises ;
- autres immobilisations financières (dépôts et cautionnements, créances rattachées à des participations, etc.).

L'incidence des variations de périmètre des activités industrielles et commerciales sur les flux de trésorerie est présentée distinctement sur une ligne « Variations de périmètre ».
Les activités de financement sont les activités qui entraînent des changements quant au montant et à la composition des capitaux propres et des capitaux empruntés. Les flux de financement comprennent les sources de financement (nouveaux emprunts) et les décaissements afférents (distribution de dividendes aux minoritaires, remboursement de bons La Poste, remboursement d'emprunts).
Concernant les mouvements sur instruments de dette de La Banque Postale, seuls les mouvements des dettes subordonnées et des passifs de location sont classés en flux de financement.
La notion de trésorerie et équivalents de trésorerie recouvre les placements à très court terme, liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.
La trésorerie du groupe La Poste est constituée de comptes de caisse, de soldes débiteurs de banques, de dépôts à terme, de valeurs mobilières de placement qui ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur en raison de leur nature et peuvent être facilement convertis en disponibilités (notamment OPCVM monétaires), de la partie des soldes créditeurs de banques et des intérêts courus non échus qui s'y rattachent, correspondant à des découverts momentanés.
Quelles que soient leurs caractéristiques, les titres provenant du « Portefeuille de titres des activités bancaires » ne sont pas classés dans la trésorerie. Les flux les concernant sont intégrés sur la ligne « Variation du solde des emplois et ressources bancaires » du TFT (cf. supra).

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

NOTE 4 ENJEUX CLIMATIQUES

4.1 Etats financiers et état de durabilité
4.2 Principales actions réalisées
4.3 Engagement net zéro
4.4 Valorisation et tests de dépréciation
4.5 Risque de crédit des activités bancaires
4.6 Principes de présentation retenus

4.1 Etats financiers et état de durabilité

a) Définition de la connectivité

Les états financiers et l'état de durabilité visent chacun à donner une vision cohérente de l'entreprise selon des principes d'élaboration qui leur sont propres : les états financiers sont établis selon les normes IFRS (cf. note 3 sur les principes et méthodes comptables), l'état de durabilité est établi selon les principes définis par la CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) et les normes ESRS (*European Sustainability Reporting Standards*).

La connectivité est le fait d'établir des liens, soit directs, soit indirects, soit de cohérence, entre les informations présentées au sein des états financiers et les informations présentées au sein de l'état de durabilité de manière à permettre aux lecteurs d'avoir une vision transversale des enjeux climatiques lorsque cela est possible et/ou pertinent.

L'état de durabilité et les états financiers sont élaborés chacun dans le respect d'un corpus de principes qui lui est propre. Même si les deux corpus partagent des principes de construction communs, la démarche de mise en œuvre de la connectivité peut parfois présenter certaines difficultés lorsque des différences existent plus ou moins à la marge.

b) Le périmètre des informations présentées

Les états financiers fournissent des informations sur le groupe La Poste en tant qu'entité économique unique. De ce fait, le périmètre des informations présentées ne concerne que les impacts des entités entrant dans son périmètre de consolidation (cf. note 45).

L'état de durabilité, repose sur le périmètre de consolidation financière mais doit parfois inclure certaines informations relatives à sa chaine de valeur amont et aval. C'est le cas notamment des informations sur les mesures de GES (gaz à effet de serre) qui intègrent les entités consolidées par mise en équivalence et la part des impacts de ses fournisseurs et clients.

Des matérialités, seulement en partie alignées

Les états financiers présentent les informations financières matérielles au sens des normes IFRS, i.e. les informations dont la non-présentation pourrait influer sur les décisions des utilisateurs.

L'état de durabilité repose sur le concept dit de double matérialité incluant la matérialité financière telle que définit par les normes IFRS et la matérialité des impacts climatiques de l'entreprise analysée indépendamment de leur matérialité financière. En application de cette double matérialité, il peut arriver de publier des informations sur ce type d'impacts même si les risques et opportunités financiers ne sont pas matériels. (cf. l'état de durabilité, section 3.1.1.3 Rappel des principes généraux d'évaluation de la double matérialité).

De ce fait, le périmètre des informations matérielles à publier au sein de l'état de durabilité est plus large que celui des informations matérielles présentées dans les états financiers rendant plus complexe la démarche de connectivité.

c) Les horizons de temps considérés

La période de référence des deux états est l'année civile, du 1er janvier au 31 décembre de l'année présentée. En complément, l'état de durabilité requiert davantage de données prospectives à moyen ou long terme portées par le plan de transition comme des impacts financiers qui en raison de leur horizon de temps éloigné, ne sont pas pris en compte dans les états financiers. De plus, même s'ils étaient pris en compte dans les états financiers, il conviendrait le plus souvent d'en retenir leurs valeurs actuelles, obtenues en leur appliquant un taux d'actualisation, ce qui n'est pas requis dans l'état de durabilité.

d) Risques et opportunités

L'état de durabilité vise à présenter aussi bien les risques que les opportunités dont les principes de comptabilisation dans les états financiers sont le plus souvent asymétriques. Un risque matériel financièrement et issu d'une obligation existante et probable, sera comptabilisé et présenté dans les états financiers alors qu'un avantage économique probable ne sera pas comptabilisé mais pourra être mentionné en annexe des états financiers s'il est matériel. Pour pouvoir être comptabilisée, la réalisation d'un produit qui résulterait d'une opportunité identifiée dans l'état de durabilité doit être quasiment certaine.

e) Les grands enjeux climatiques

Les risques physiques

Ces risques sont induits par le dérèglement climatique et se traduisent par une fréquence et/ou une gravité accrue des phénomènes naturels extrêmes ou par les évolutions à long terme des écosystèmes [définition par l'ancienne TCFD, *Task force on climate-related financial disclosures*, à laquelle La Poste adhérait]. Ils sont susceptibles de ralentir, interrompre ou rendre plus onéreuses les activités de l'entité. Pour le groupe, il s'agit principalement des risques d'inondations, de chaleur extrême, de tempêtes, de feux et de glissements de terrain.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

Les enjeux liés à l'atténuation

L'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) vise à agir sur les causes du réchauffement climatique en fixant un objectif de décarbonation mesurée par les émissions de gaz à effet de serre (GES) émis annuellement. L'ensemble des risques liés à l'atténuation est pris en compte dans l'Engagement net zéro, ENZ, du groupe qui est accompagné d'un plan de transition présenté dans l'état de durabilité au sein de la section 3.1.2.1 Changement climatique.

Les enjeux d'adaptation aux changements climatiques sont essentiellement liés à l'adaptation du groupe aux conséquences du dérèglement climatique. Il s'agit par exemple de rendre les bâtiments plus résilients aux périodes de température extrême par des solutions de ventilation, rafraîchissement ou des solutions fondées sur la nature.

4.2 Principales actions réalisées

Sur le plan de transition

Dans la continuité des travaux initiés en 2024, le groupe a renforcé la robustesse de son plan de transition. Les prévisions de la trajectoire de décarbonation s'intègrent désormais dans le processus budgétaire annuel et les prévisions pluriannuelles à horizon 2030.

Ces travaux ont permis de quantifier les investissements et les dépenses des leviers de décarbonation afférents au plan de transition de manière plus précise et approfondie.

Chacun de ces leviers, présentés dans l'état de durabilité (cf. section 3.1.2.1 Changement climatique), impacte soit les coûts futurs, soit les immobilisations futures en complément des budgets financiers.

Sur le plan d'adaptation

Pour préparer son premier plan d'adaptation, le groupe a retenu le scénario climatique +4°C en 2 100 (modèle RCP 8.5) en insérant un jalon intermédiaire à 2030 (cf. état de durabilité, section 3.1.2.1 Changement climatique).

Ces travaux ont consisté à modéliser les aléas climatiques associés à ce scénario et priorisés par le groupe, pour ensuite identifier en fonction de leur localisation, les actifs très exposés. Ces actifs ont fait l'objet d'une analyse de vulnérabilité aux aléas climatiques permettant d'initier les travaux d'identification des leviers d'adaptation à évaluer en termes de coûts et/ou d'investissements.

4.3 Engagement net zéro

Depuis 2023, le groupe a pris l'engagement d'atteindre le zéro émission carbone de CO2eq résiduelles en 2040 sur ses émissions opérationnelles. Pour y parvenir, le groupe met en œuvre un plan de décarbonation visant à réduire de 90% ses émissions de CO2 à cet horizon et ayant fait l'objet de la validation SBTi-*Long term* en mars 2024.

En complément des travaux sur la CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) et de la certification SBTi, le groupe a engagé les actions permettant de s'assurer du respect de cet engagement.

Dans ses états financiers, le groupe La Poste se conforme aux décisions du Comité d'interprétation des normes IFRS validées en 2024 et rappelant les conditions de provisionnement.

4.4 Valorisation et tests de dépréciation

Tests de dépréciation des *écarts d'acquisition*

La durée des *business plans* retenue pour les tests de dépréciation des *écarts d'acquisition* a été laissée inchangée à cinq ans car jugée comme la plus pertinente.

La prise en compte des impacts liés au plan de transition repose sur la méthodologie habituelle et concerne notamment le prolongement, ou pas, de la durée de vie des immobilisations. Ainsi, le groupe considère qu'un véhicule électrique a la même durée de vie qu'un véhicule thermique (cf. note 3 : de trois à cinq années). Pour mémoire, la norme IAS 36 interdit de prendre en compte les investissements venant prolonger la durée de vie des immobilisations.

Par ailleurs, le groupe considère que l'incertitude induite par les enjeux climatiques est prise en compte dans l'estimation du niveau d'incertitude globale, elle-même incluse dans les taux d'actualisation retenus.

Tests de dépréciation des immobilisations d'exploitation et valorisation des immeubles de placement

Dans les deux cas, la démarche retenue par le groupe repose sur des valorisations réalisées en externe reflétant ainsi la position de place de la prise en compte des différents risques climatiques dans l'établissement des valorisations.

L'identification des actifs à risques extrêmes ou élevés, ainsi que des actifs verrouillés s'inscrit dans le processus habituel de suivi de ces immobilisations (cf. note 3 Principes et méthodes comptables). Ainsi, la qualification d'un actif comme étant très exposés à un ou plusieurs risques physiques peut être analysée comme un indice de perte de valeur et déclencher ainsi un test de dépréciation.

Enfin, les leviers de décarbonation présentés dans l'état de durabilité, comme le remplacement des véhicules thermiques par des véhicules électriques, s'inscrivent le plus souvent dans le renouvellement habituel de nos immobilisations.

Ainsi, à date, le groupe n'a pas constaté d'impact significatif ni sur la durée de vie, ni sur les immobilisations et immeubles de placement comptabilisés.

4.5 Risque de crédit des activités bancaires

Depuis décembre 2024, La Banque Postale intègre de manière plus fine des provisions relatives aux risques climatiques.

L'intégration des risques climatiques se retrouve à présent à travers deux dimensions : la dimension globale, déjà présente jusqu'à présent via le scenario adverse, et une dimension spécifique, prise en compte sur le crédit immobilier particulier d'une part et sur les entreprises d'autre part.

Dimension globale

Elle est intégrée dans la construction des scénarios macro-économiques des risques émergents au sens large (climatiques, géopolitiques, etc.).

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

Cette dimension socle, transverse à l'ensemble de l'économie, permet de tenir compte des effets des risques de transition sur les indicateurs macro-économiques influençant la solvabilité des acteurs de l'économie. Il s'agit donc d'une dimension *systémique* indissociable des autres facteurs macro-économiques tels que l'inflation, l'évolution des taux d'intérêt, les crises géopolitiques… Cette dimension s'applique donc à tous les acteurs de l'économie.

Dimension spécifique

La dimension spécifique est propre à chaque segment de clientèle et à ses activités. Elle permet de prendre en compte les sensibilités différenciées de chaque secteur ou client à ces risques.

Elle est déterminée en complément de la dimension globale et peut s'appliquer à différents niveaux en fonction des risques à estimer (au niveau de contreparties, secteurs d'activité, produits, etc.).

Provisions en résultant

Les provisions ont été définies en compléments des provisions sectorielles effectives en adressant deux portefeuilles principaux :

- le risque de transition sur le portefeuille Entreprises notamment en évaluant l'impact d'une hausse des prix du carbone sur la solvabilité des contreparties ;
- le risque physique d'inondation sur le portefeuille de crédits immobiliers aux particuliers et l'impact sur les récupérations attendues en cas de contentieux.

Ces travaux sont complexes et nécessitent pour certains d'entre eux de constituer des bases de données pertinentes d'observations d'aléas climatiques pour intégrer cette composante dans le calcul des *Expected Crédit Loss* (ECL).

4.6 Principes de presentation retenus

Présentations des impacts en dépenses du plan de transition

Les impacts financiers liés par exemple aux actions de réduction des consommations en eau ou en électricité ou à la sélection de fournisseurs plus « verts » sont inclus dans les achats et charges (cf. note 9).

Les dépenses de formation des salariés comme pour la fresque du climat ou les incitations financières des salariés à prendre des modes de transport « verts » sont incluses respectivement dans les Achats et autres charges (cf. note 9) les charges de personnel (cf. note 10).

Emissions vertes (CNP Assurances, La Banque Postale et La Poste Groupe)

Le *Sustainable Bond* émis par le groupe La Poste pour 1.2 milliard d'euros a été alloué en intégralité sur 2024.
Cf. note 1.1 Emissions obligataires.

Placements avec critères ESG

La quasi-totalité des placements de trésorerie sont réalisés sur des supports intégrant les éléments de la réglementation européenne SFDR, *Sustainable Finance Disclosure Regulation*. imposant des obligations de transparence sur la prise en compte des critères ESG. Par exemple, cela peut impliquer l'exclusion de certains secteurs d'activité, une exigence de notation ESG minimale ou la prise en compte d'indicateurs environnementaux dans les critères définissant la politique d'investissement.

Rémunération des mandataires sociaux

Des critères RSE (responsabilité sociétale des entreprises) sont pris en compte pour la rémunération de la plupart des mandataires sociaux.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

NOTE 5 ÉVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

5.1 Principales opérations de l'année
5.2 Compte de résultat à périmètre et change constants

Le périmètre de consolidation est présenté en note 45.

5.1 Principales opérations de l'année

Rachat des intérêts minoritaires de BRT
Voir les événements significatifs en note 1.

Rachat des intérêts minoritaires de FERMOPOINT (filiale de BRT)
En septembre 2025, les intérêts minoritaires de FERMOPOINT ont été rachetés par BRT pour un montant de 11,1 millions d'euros conformément au put comptabilisé jusqu'à présent dans les comptes.

Finalisation par CNP Assurances des cessions de CNP Cyprus Insurance holdings et de CNP Unicredit Vita
Voir les événements significatifs en note 1.

Rachat par La Poste Santé de 11,25% des intérêts minoritaires d'ASTEN
En novembre 2025, La Poste Santé a racheté les 11,25% des intérêts minoritaires d'Adir dans la société Asten pour un montant de 22,5 millions d'euros, portant sa participation à 75,5%.

Cession de la société Budget Box et des activités promotionnelles des sociétés SOGEC
La société BUDGET BOX ainsi que les activités promotionnelles des sociétés SOGEC ont été cédées le 30 septembre 2025 pour un montant de 17 millions d'euros. Le résultat de cession résultant de l'opération n'est pas matériel.

Rachat par La Banque Postale des intérêts minoritaires de SOFIAP
En novembre 2025, La Banque Postale a acquis la participation de 34% détenue par SNCF Habitat dans la société SOFIAP pour 6,9 millions d'euros. Ce montant était enregistré en dette de put sur minoritaires. Cette opération se traduit par une augmentation de 26 millions d'euros des capitaux propres part du groupe.

5.2 Compte de résultat à périmètre et change constants

Le résultat retraité neutralise l'effet de toutes les acquisitions de l'exercice en cours et des acquisitions de l'exercice précédent intervenues en cours de période. Il présente également les transactions en devises de la période comparative au taux moyen de la période en cours.

	Résultat publié		Résultat retraité hors effets périmètre et change	
(en millions d'euros)	**31/12/2025**	**31/12/2024**	**31/12/2025**	**31/12/2024**
Chiffre d'affaires et PNB	**34 387**	**34 569**	**34 219**	**34 288**
Achats et autres charges	(15 858)	(15 814)	(15 818)	(15 690)
Charges de personnel	(13 909)	(14 006)	(13 872)	(14 008)
Impôts et taxes	(277)	(302)	(275)	(296)
Amortissements, provisions et pertes de valeur	(2 670)	(2 723)	(2 668)	(2 720)
Autres charges et produits opérationnels	707	664	707	515
Résultat des cessions d'actifs	114	523	114	523
Charges opérationnelles nettes	**(31 893)**	**(31 658)**	**(31 812)**	**(31 677)**
Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint	23	39	23	23
Résultat d'exploitation courant (après quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint)	**2 517**	**2 950**	**2 430**	**2 634**

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

NOTE 6 INFORMATION SECTORIELLE

6.1 Définition des secteurs opérationnels
6.2 Information par secteur opérationnel
6.3 Informations par zone géographique

6.1 Définition des secteurs opérationnels

La définition des secteurs opérationnels retenus en matière d'information sectorielle est basée sur l'organisation existante en matière de pilotage au sein du groupe La Poste. Un secteur d'activité est un sous-ensemble pour lequel une information financière distincte est disponible et régulièrement revue par la direction du groupe, en vue de lui affecter des ressources et d'évaluer sa performance.
Les critères retenus pour déterminer les secteurs d'activité sont notamment les suivants :

- nature des produits distribués ;
- type ou catégorie de clients auxquels ils sont destinés ;
- processus de production et réseau de distribution ;
- environnement réglementaire.

Le groupe est organisé autour des quatre secteurs opérationnels suivants, auxquels s'ajoutent les secteurs Immobilier et Supports et structures :

SECTEURS	ACTIVITÉS
Services-Courrier–Colis	▪ activité courrier (collecte, tri, distribution de correspondance, publicité, presse, courrier international) et les services connexes ▪ activité colis en France réalisée sous la marque Colissimo ▪ activité Santé et Autonomie d'aides à la personne et dans le domaine de la santé ▪ nouveaux services du facteur
Geopost	▪ activité express réalisée par les marques du sous-groupe Geopost, en particulier DPD, Chronopost, et Seur ▪ courrier international ▪ activité de e-commerce réalisée par Asendia
La Banque Postale	▪ activité Banque et Assurance du sous-groupe La Banque Postale ▪ division de La Poste SA qui enregistre les prestations de services réalisées par certains personnels de La Poste mis à disposition de La Banque Postale dans le cadre de conventions de services
Grand Public Numérique	▪ activités de vente et de distribution, auprès du grand public, des produits et services du groupe La Poste ▪ ensemble des activités numériques du groupe activité de La Poste Mobile ▪ autres produits externes
Immobilier	▪ gestion du parc immobilier regroupé dans le sous-groupe La Poste Immobilier ▪ activité de la direction immobilière de La Poste
Supports et structures	▪ activités « Corporate » des directions du siège ▪ services supports du groupe

6.2 Information par secteur opérationnel

Les principes comptables appliqués pour établir l'information sectorielle sont les mêmes que ceux utilisés pour les comptes consolidés, tels que décrits en notes 2 et 3. Les résultats, actifs et passifs alloués aux secteurs d'activité correspondent aux résultats, actifs et passifs qui sont affectables aux secteurs d'activité de façon directe et indirecte.
Les montants non affectés aux secteurs d'activité correspondent principalement :

- au coût net de l'aménagement du territoire ;
- au coût de la contrainte d'accessibilité pesant sur La Poste ;
- au résultat financier et à l'impôt.

Segmentation des charges opérationnelles

Compte tenu de la coexistence au sein de La Poste des acteurs Services-Courrier-Colis, La Banque Postale et Réseau La Poste, et de la forte imbrication des processus de production de ces activités, La Poste a défini des principes de comptabilité analytique afin de répartir les charges mutualisées entre les différents secteurs et de déterminer ainsi le résultat de chacun.
La refacturation des charges de guichet des bureaux de poste du Réseau La Poste s'effectue aux métiers utilisateurs du réseau sur la base de conventions de services dont les modalités de tarification sont fondées sur des inducteurs opérationnels mesurables (chiffre d'affaires, statistiques mesurant le temps nécessaire à la réalisation des différentes opérations, etc.).

Segmentation de l'actif immobilisé

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont réparties sur la base de l'affectation par métier des biens correspondants dans le système comptable de La Poste. Les actifs immobiliers détenus par La Poste et le sous-groupe La Poste Immobilier sont affectés en totalité au secteur Immobilier.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

6.2.1 Compte de résultat par secteur opérationnel

Aucun client du groupe ne contribue au chiffre d'affaires consolidé pour un montant supérieur à 10% du total.

2025 *(en millions d'euros)*	Services-Courrier-Colis	Geopost	La Banque Postale	Grand Public et Numérique	Immobilier	Supports et structures	Non affecté (a)	Élimina-tions	TOTAL GROUPE
Chiffre d'affaires & PNB Externe	7 720	15 716	7 687	3 038	83	2	141		34 387
Chiffre d'affaires & PNB Intersecteurs	1 907	131	42	3 086	843	1 294		(7 302)	
Produits opérationnels	**9 627**	**15 847**	**7 729**	**6 123**	**927**	**1 295**	**141**	**(7 302)**	**34 387**
Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint		0	23		(1)				23
Résultat d'exploitation courant (après quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint)	**(63)**	**466**	**2 832**	**55**	**102**	**(391)**	**(484)**	**(0)**	**2 517**
Résultat financier							**(247)**		**(247)**
Impôt sur le résultat							(685)		(685)
Quote part de résultat des autres sociétés mises en équivalence		(106)		(4)	1	(2)			(111)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE									**1 474**
Amortissements, provisions et pertes de valeur nets	(219)	(895)	(736)	(164)	(478)	(178)			**(2 670)**
Actifs sectoriels	2 899	12 287	725 255	2 251	4 129	12 150	(8 299)		**750 673**

(a) Dont essentiellement la contribution à l'aménagement du territoire (y compris les coûts relatifs à la contrainte d'accessibilité), le résultat financier et l'impôt sur le résultat.

2024 *(en millions d'euros)*	Services-Courrier-Colis	Geopost	La Banque Postale	Grand Public et Numérique	Immobilier	Supports et structures	Non affecté (a)	Élimina-tions	TOTAL GROUPE
Chiffre d'affaires & PNB Externe	7 974	15 664	7 514	3 158	116	0	144		34 569
Chiffre d'affaires & PNB Intersecteurs	2 091	132	41	3 240	837	1 310		(7 652)	
Produits opérationnels	**10 064**	**15 796**	**7 554**	**6 398**	**954**	**1 311**	**144**	**(7 652)**	**34 569**
Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint		0	33	14	(9)				39
Résultat d'exploitation courant (après quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint)	**(138)**	**624**	**2 654**	**98**	**95**	**(374)**	**(25)**	**16**	**2 950**
Résultat financier							**(264)**		**(264)**
Impôt sur le résultat							(800)		(800)
Quote part de résultat des autres sociétés mises en équivalence		(158)		(3)	2	(4)			(164)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE									**1 722**
Amortissements, provisions et pertes de valeur nets	(356)	(849)	(742)	(124)	(473)	(179)			**(2 723)**
Actifs sectoriels	2 992	12 997	740 614	2 291	4 170	13 372	(8 974)		**767 462**

(a) Dont essentiellement la contribution à l'aménagement du territoire (y compris les coûts relatifs à la contrainte d'accessibilité), la plus-value de cession des titres La Poste Télécom, le résultat financier et l'impôt sur le résultat.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

6.2.2 Bilan par secteur opérationnel

2025 *(en millions d'euros)*	Services-Courrier-Colis	Geopost	La Banque Postale	Grand Public et Numérique	Immobilier	Supports et structures	Élimi-nations	TOTAL
ACTIFS								
Immobilisations incorporelles et corporelles et goodwill	765	6 204	5 256	1 359	3 165	634	(41)	17 343
Droits d'utilisation	99	2 363	144	50	518	21		3 194
Titres mis en équivalence		377	1 086	5	23	0		1 491
Autres actifs non courants	28	108	1 688	(10)	27	6 959	(6 651)	2 150
Autres actifs courants	2 009	3 235	666	847	395	4 536	(1 416)	10 272
Actifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance			716 414				(191)	716 223
TOTAL	**2 899**	**12 287**	**725 255**	**2 251**	**4 129**	**12 150**	**(8 299)**	**750 673**
Investissements [(a)]	**(4)**	**472**	**(321)**	**118**	**180**	**350**		**795**
PASSIFS								
Fonds propres						31 894		31 894
Emprunts obligataires et dettes financières	699	4 699	0	824	1 020	10 379	(7 398)	10 224
Passifs de location	116	2 500		55	927	21		3 619
Autres passifs non courants	407	313	2 002	237	72	(295)		2 736
Autres passifs courants	2 240	3 004	3 638	1 108	379	1 092	(640)	10 820
Passifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance			691 455	(14)			(60)	691 380
TOTAL	**3 462**	**10 515**	**697 095**	**2 210**	**2 398**	**43 092**	**(8 098)**	**750 673**

(a) Achats d'actifs incorporels et corporels, d'actifs financiers et incidences des variations de périmètre.

2024 *(en millions d'euros)*	Services-Courrier-Colis	Geopost	La Banque Postale	Grand Public et Numérique	Immobilier	Supports et structures	Élimi-nations	TOTAL
ACTIFS								
Immobilisations incorporelles et corporelles et goodwill	834	6 178	5 491	1 376	3 218	663	(43)	17 716
Droits d'utilisation	96	2 742	143	55	550	18		3 605
Titres mis en équivalence		548	1 097	9	25	(0)		1 678
Autres actifs non courants	24	130	1 507	(10)	31	7 885	(7 342)	2 226
Autres actifs courants	2 038	3 399	17 743	861	345	4 806	(1 449)	27 744
Actifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance			714 633				(140)	714 493
TOTAL	**2 992**	**12 997**	**740 614**	**2 291**	**4 170**	**13 372**	**(8 974)**	**767 462**
Investissements [(a)]	**245**	**323**	**242**	**123**	**308**	**(156)**		**1 085**
PASSIFS								
Fonds propres						30 575		30 575
Emprunts obligataires et dettes financières	874	4 819		904	1 193	11 143	(7 964)	10 969
Passifs de location	106	2 885		60	1 001	19		4 071
Autres passifs non courants	497	314	2 090	304	72	(321)		2 956
Autres passifs courants	2 339	2 951	19 803	1 320	352	843	(580)	27 028
Passifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance			691 923	(8)			(54)	691 862
TOTAL	**3 816**	**10 969**	**713 816**	**2 580**	**2 618**	**42 259**	**(8 597)**	**767 462**

(a) Achats d'actifs incorporels et corporels, d'actifs financiers et incidences des variations de périmètre.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

6.3 Informations par zone géographique

Le chiffre d'affaires est ventilé en fonction de la localisation des clients payeurs.

Les immobilisations nettes du groupe La Poste sont ventilées par zone géographique en fonction de l'implantation des entités juridiques propriétaires des biens.

2025 *(en millions d'euros)*	France	Zone Union européenne (hors France)	Autres	TOTAL
Chiffre d'affaires des activités commerciales	12 405	9 029	5 266	26 700
Produit net bancaire	6 419	315	954	7 687
PRODUITS OPERATIONNELS	**18 824**	**9 344**	**6 219**	**34 387**
Actifs sectoriels	**673 549**	**37 200**	**39 924**	**750 673**
Investissements [(a)]	**440**	**253**	**101**	**795**

(a) Achats d'actifs incorporels et corporels, d'actifs financiers et incidences des variations de périmètre.

2024 *(en millions d'euros)*	France	Zone Union européenne (hors France)	Autres	TOTAL
Chiffre d'affaires des activités commerciales	12 983	8 759	5 313	27 055
Produit net bancaire	6 174	391	948	7 514
PRODUITS OPERATIONNELS	**19 157**	**9 151**	**6 261**	**34 569**
Actifs sectoriels	**679 161**	**52 141**	**36 160**	**767 462**
Investissements [(a)]	**726**	**240**	**119**	**1 085**

(a) Achats d'actifs incorporels et corporels, d'actifs financiers et incidences des variations de périmètre.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 7 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires des activités industrielles et commerciales du groupe La Poste se ventile de la façon suivante entre les branches :

(en millions d'euros)	2025	2024
Services-Courrier-Colis	7 720	7 974
Geopost	15 716	15 664
Grand Public et Numérique	3 038	3 158
Immobilier & Supports	226	261
TOTAL	**26 700**	**27 055**

Le chiffre d'affaires total comprend notamment en 2025 et 2024 :

- la compensation obtenue de l'Etat au titre du Service Universel Postal pour 450 millions d'euros (500 millions d'euros en 2024), répartie en 2025 entre les branches en fonction de leur contribution au coût du service universel postal (277 millions d'euros pour la branche Services-Courrier-Colis, 152 millions d'euros pour la branche Grand Public Numérique et 21 millions d'euros pour la partie Supports) ;
- la compensation obtenue de l'Etat au titre de l'aménagement du territoire est inscrite sur la ligne « Immobilier et Supports » pour 120 millions d'euros en 2025 (120 millions d'euros également en 2024) ;
- la contribution presse pour 39 millions d'euros en 2025 et 43 millions en 2024, pour la branche Services-Courrier-Colis.

NOTE 8 PRODUIT NET BANCAIRE

Le Produit net bancaire du groupe se détaille de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2025	2024
Intérêts et produits assimilés [e]	11 848	12 254
Intérêts et charges assimilées	(5 570)	(7 120)
Produits de commissions	2 720	2 699
Charges de commissions	(400)	(343)
Gains ou pertes nets	11 627	10 055
- Instruments financiers à la juste valeur par résultat	*12 773*	*10 740*
- Instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres [a]	*(1 047)*	*(685)*
- Décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	*(99)*	*(0)*
Produits des contrats d'assurance émis [b]	12 732	11 819
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis [b]	(9 811)	(8 798)
dont frais généraux rattachables à l'activité d'assurance [c]	*(1 826)*	*(1 699)*
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(78)	(100)
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	(15 405)	(13 001)
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus	(37)	98
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance [d]	(21)	(5)
Produits des autres activités [e]	1 127	1 118
Charges des autres activités	(1 044)	(1 162)
TOTAL	**7 687**	**7 514**

(a) Dont 549 millions d'euros pour les dividendes sur actions, (1 622) millions d'euros pour les plus ou moins-values de cession sur instruments de dette, 26 millions d'euros pour les plus ou moins-values de cession sur instruments de couverture de juste valeur des instruments de dette.
(b) Cf. note 36.1.
(c) Dont notamment, lorsqu'ils sont rattachables aux activités d'assurance, les achats et autres charges, les charges de personnel, les impôts et taxes ainsi que les dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.
(d) Le coût du risque des activités d'assurance est dû à des actifs à la juste valeur par capitaux propres en bucket 1 à hauteur de (20) millions d'euros (versus (4) millions d'euros en 2024).
(e) Dont en 2025 une compensation de 269 millions d'euros reçue au titre de la mission d'accessibilité bancaire (versus 287 millions d'euros en 2024 présentés sur la ligne « Intérêts et produits assimilés »).

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

En 2025, les commissions de gestion d'actifs des contrats emprunteur et prévoyance, 32 millions d'euros, sont présentées au sein des « Charges de commissions » du PNB (versus 38 millions d'euros au sein des « Achats et autres charges » du compte de résultat en 2024).
En 2025, des dotations aux provisions pour risques et charges liés à l'exploitation bancaire (pour 7 millions d'euros) et les dotations aux amortissements des immeubles de placement (pour 9 millions d'euros) sont présentées sur la ligne des « Charges des autres activités » du PNB (versus, en 2024, sur la ligne « Amortissements, provisions et perte de valeur » du compte de résultat pour 14 millions d'euros).

Le coût du risque des activités bancaires est présenté au sein de la note 12 Amortissements, provisions et pertes de valeur.

Les gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2025	2024
Dividendes reçus	**1 773**	**1 262**
Variations de juste valeur sur actifs et passifs financiers évalués par résultat	**11 029**	**9 462**
Actifs et passifs détenus à des fins de transaction	(69)	(1 031)
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	3 247	3 231
Actifs et passifs à la juste valeur par résultat sur option	(92)	(106)
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	7 943	7 368
Résultat de la comptabilité de couverture	**5**	**17**
Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	**12 773**	**10 740**

NOTE 9 ACHATS ET AUTRES CHARGES

Les achats et autres charges se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2025	2024
Services extérieurs et sous-traitance générale [(a)]	4 542	4 599
Achats	1 205	1 210
Sous-traitance transport	8 472	8 274
Prestations du courrier international	439	467
Locations [(b)]	545	546
Entretiens et réparations	752	748
Frais de télécommunications	175	173
Déplacements, missions	167	162
Autres charges	595	621
TOTAL AVANT AFFECTATION AUX CONTRATS D'ASSURANCE	**16 893**	**16 798**
Achats et autres charges afférents aux contrats d'assurance reclassés en PNB	(1 035)	(983)
TOTAL	**15 858**	**15 814**

(a) Dont les commissions de gestion d'actifs des contrats emprunteur et prévoyance jusqu'en 2024 (voir commentaires en note 8).

(b) Cette ligne ne comprend que les loyers relatifs à des contrats de location non retraités dans le cadre d'IFRS 16 (contrats de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur principalement), ainsi que les charges locatives (cf. note 19.3).

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

NOTE 10 CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

Les charges de personnel sont détaillées ci-dessous, par nature de coût :

(en millions d'euros)	2025	2024
Salaires, traitements, primes et indemnités (y compris personnel intérimaire)	11 130	11 169
Cotisations retraites	423	509
Autres charges sociales	2 091	2 169
Prestations d'actions sociales	329	261
Variation des provisions postérieures à l'emploi [(a)]	21	(11)
Variation des provisions sur risques sociaux et litiges personnel	(17)	8
Variation des autres provisions sur le personnel	(249)	(355)
Impôts et taxes assis sur les rémunérations	757	758
TOTAL AVANT AFFECTATION AUX CONTRATS D'ASSURANCE	**14 485**	**14 508**
Charges afférentes aux contrats d'assurance reclassées en PNB	(576)	(502)
TOTAL	**13 909**	**14 006**
Effectif moyen *(en équivalent agent / année)* [(b)]	**227 741**	**226 831**

(a) A l'exception des écarts actuariels comptabilisés directement dans les éléments non recyclables du résultat global consolidé (voir également le tableau de variation des capitaux propres).
(b) Hors personnel intérimaire.

La ligne « **Cotisations retraites** » correspond aux cotisations versées dans le cadre des régimes d'avantages au personnel postérieurs à l'emploi à cotisations définies. Depuis 2006, date de mise en place du dispositif actuel de financement des retraites des fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste, cette ligne comprend notamment la contribution libératoire prévue par la loi.

NOTE 11 IMPOTS ET TAXES

Les impôts et taxes se composent des éléments suivants :

(en millions d'euros)	2025	2024
Impôts locaux	125	137
Autres impôts et taxes [(a)]	284	298
IMPOTS ET TAXES AVANT AFFECTATION AUX CONTRATS D'ASSURANCE	**409**	**436**
Impôts et taxes afférents aux contrats d'assurance reclassés en PNB	(132)	(133)
TOTAL	**277**	**302**

(a) Dont en 2025, 91 millions d'euros au titre de la TVA non déductible sur les contrats de location et dont en 2024, 94 millions d'euros.

La Poste bénéficie d'un allègement de la fiscalité locale en contrepartie de ses contraintes de desserte de l'ensemble du territoire national et de la participation à l'aménagement du territoire (loi du 2 juillet 1990 aménagée par la loi du 9 février 2010).

À ce titre, La Poste a bénéficié en 2025 et en 2024 d'un abattement de 99% applicable sur l'ensemble des bases de fiscalité locale (taxe foncière et Contribution économique territoriale - CET).

La CET est comptabilisée sur la ligne « Impôts locaux ».

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

NOTE 12 AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR

Les variations des dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur ayant un impact sur le résultat d'exploitation courant se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2025	2024
Amortissements nets	**2 521**	**2 621**
Immobilisations incorporelles [a]	782	823
Immobilisations corporelles [a]	834	867
Droits d'utilisation [a]	905	930
Provisions et pertes de valeur nettes	**(17)**	**(48)**
Ecarts d'acquisition [b]	59	48
Droits d'utilisation [a]	(30)	(19)
Immobilisations corporelles et incorporelles [a]	(48)	(120)
Stocks [c]	1	(3)
Créances [c]	16	39
Pertes sur créances irrécouvrables	38	38
Provisions pour risques et charges	(52)	(32)
Coût du risque des activités bancaires	**250**	**231**
Coût du risque bancaire - autres dépréciations et risques [d]	56	149
Coût du risque bancaire - créances irrécouvrables	194	82
AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR AVANT AFFECTATION AUX CONTRATS D'ASSURANCE	**2 754**	**2 804**
Amortissements, provisions et pertes de valeurs afférents aux contrats d'assurance reclassés en PNB	(83)	(81)
TOTAL	**2 670**	**2 723**

(a) Une ventilation des variations d'amortissement et de perte de valeur des immobilisations est présentée dans les notes 17, 18 et 19. Les mouvements de dépréciation et de reprise de dépréciation sur les droits d'utilisation concernent essentiellement l'UGT Courrier (cf. note 21).
(b) Les pertes de valeur des écarts d'acquisition sont détaillées en note 16.2.
(c) Le détail des variations des pertes de valeur relatives aux stocks et aux créances figure dans la note 24.
(d) Dont 250 millions d'euros sur les encours au coût amorti en bucket 3 en 2025 (versus 158 millions d'euros en 2024).

NOTE 13 AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPERATIONNELS

Les autres charges et produits opérationnels se ventilent de la façon suivante :

Produits/(charges) *(en millions d'euros)*	2025	2024
Production immobilisée [a]	438	408
Redevances	(106)	(103)
Autres produits et charges opérationnels courants	375	359
TOTAL	**707**	**664**

(a) La production immobilisée concerne principalement des coûts de développement informatique comptabilisés en immobilisations incorporelles.

En 2025, les autres produits et charges opérationnels courants incluent 110 millions d'euros de produits relatifs à l'accord conclu avec les minoritaires de BRT (70 millions d'indemnités et 40 millions d'euros de réduction du prix d'acquisition de BRT, cf. note 1.6). En 2024, ce poste inclut le badwill de 146 millions d'euros comptabilisé à la suite de la prise de contrôle par CNP Assurances des activités de protection sociale de La Mutuelle Générale.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

NOTE 14 RESULTAT FINANCIER

14.1 Coût de l'endettement financier net
14.2 Autres éléments financiers

14.1 Coût de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	2025	2024
Charges d'intérêts sur opérations de financement [(a)]	(185)	(219)
Charges d'intérêts sur passifs de location	(132)	(137)
Variation de la juste valeur des emprunts [(b)] et des swaps liés à la dette	(8)	11
Produits de trésorerie [(c)]	89	109
TOTAL	**(236)**	**(235)**

(a) Y compris intérêts et résultats de résiliation des instruments dérivés associés à la dette.
(b) Hors effet de la variation du risque de crédit propre sur les emprunts, comptabilisé en « Autres éléments du résultat global ».
(c) Y compris variation de juste valeur d'actifs de trésorerie ou d'actifs financiers.

14.2 Autres éléments financiers

(en millions d'euros)	2025	2024
Charge d'actualisation des provisions pour avantages du personnel et rendement des actifs de régime	(31)	(35)
Gains ou pertes nets de change	(0)	(4)
Autres produits et charges financiers	21	11
TOTAL	**(11)**	**(29)**

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

NOTE 15 IMPOTS SUR LE RESULTAT

15.1 Charge d'impôt comptabilisée en résultat
15.2 Impôt sur les autres éléments du résultat global
15.3 Preuve d'impôt
15.4 Impôts différés comptabilisés au bilan
15.5 Ventilation des impôts différés par nature
15.6 Actifs d'impôts différés non constatés

La charge d'impôt se compose de la charge d'impôt courant et de la charge d'impôt différé, calculées en fonction des règles en vigueur dans les différents pays et des conventions spécifiques.
Au 31 décembre 2025, la charge d'impôt courant comprend la contribution exceptionnelle sur les bénéfices instaurée par la loi de finance de février 2025. Le calcul de cette contribution repose sur la moyenne des impôts sur les sociétés dus au titre des exercices 2025 et 2024 du groupe d'intégration fiscale de La Poste. Son impact, présenté ci-dessous, comprend la totalité de la contribution relative à l'exercice 2025 et à l'exercice 2024.

15.1 Charge d'impôt comptabilisée en résultat

(en millions d'euros)	2025	2024
(Charge) d'impôt courant	(832)	(714)
(Charge)/produit d'impôt différé	147	(86)
(CHARGE)/PRODUIT TOTAL D'IMPÔT	**(685)**	**(800)**

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles en vigueur dans les différents pays et des conventions spécifiques.

15.2 Impôt sur les autres éléments du résultat global

(en millions d'euros)	2025	2024
Variation des résultats latents sur instruments financiers et réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance (éléments recyclables et non recyclables)		
Montant avant impôt	708	37
Effet d'impôt	(77)	98
MONTANT NET D'IMPÔT	**632**	**134**
Ecart de conversion		
Montant avant impôt	(116)	(1 065)
Effet d'impôt		
MONTANT NET D'IMPÔT	**(116)**	**(1 065)**

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

15.3 Preuve d'impôt

La rationalisation de la charge d'impôt s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	2025	2024
Résultat net part du groupe	**1 160**	**1 410**
Quote-part des sociétés mises en équivalence	88	125
Impôt sur le résultat	685	800
Part revenant aux minoritaires	314	312
Résultat consolidé avant impôt et mises en équivalence	**2 247**	**2 646**
Taux d'IS	**25,83%**	**25,83%**
Charge d'impôt théorique [(a)]	**(580)**	**(684)**
Surtaxe d'impôt sur les sociétés	(60)	
Déficits créés non utilisés ou déficits anciens utilisés (hors intégration fiscale)	(96)	(26)
Création (limitation) des impôts différés	21	(200)
Dividendes et résultats de sociétés non consolidées	51	88
Différentiel de taux des filiales étrangères	(78)	(111)
Crédits d'impôt	42	26
Cession de La Poste Telecom		119
Cession de CNP Unicredit Vita et des activités chypriotes de CNP	27	
Autres éléments	(12)	(12)
Retraitements de l'impôt	**(105)**	**(116)**
IMPOT SUR LE RESULTAT	**(685)**	**(800)**

(a) Y compris la contribution sociale de solidarité de 3,3%.

15.4 Impôts différés comptabilisés au bilan

(en millions d'euros)	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	TOTAL
31/12/2023	**1 920**	**1 563**	**357**
Impact résultat	(330)	(244)	(86)
Actifs/Passifs destinés à être cédés	1	(75)	76
Reclassement	219	219	
Impact capitaux propres	(87)	(184)	97
Variation de périmètre		34	(34)
Ecart de conversion et autres	(61)	(68)	7
31/12/2024	**1 662**	**1 245**	**417**
Impact résultat	(211)	(358)	147
Actifs/Passifs destinés à être cédés	(1)		(1)
Reclassement	156	156	
Impact capitaux propres	(62)	136	(198)
Variation de périmètre	19	15	4
Ecart de conversion et autres	(3)	28	(31)
31/12/2025	**1 559**	**1 221**	**337**

Les actifs nets d'impôts différés sont reconnus au niveau de chaque entité fiscale ou groupe d'intégration fiscale en fonction de leur probabilité de réalisation future.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

15.5 Ventilation des impôts différés par nature

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Impôts différés actifs		
Avantages du personnel	242	298
Autres provisions non déductibles	362	332
Passifs de location	727	832
Autres différences temporaires	565	555
Instruments financiers	247	37
Déficits fiscaux	598	784
Compensation actif/passif [(a)]	(1 182)	(1 176)
TOTAL ACTIF	**1 559**	**1 662**
Impôts différés passifs		
Provisions réglementées	95	91
Réévaluation des apports à Poste Immo	(1)	4
Instruments financiers	1 117	1 262
Ecarts d'acquisition déductibles	164	163
Droits d'utilisation	606	694
Autres décalages d'impôt	423	206
Compensation actif/passif [(a)]	(1 182)	(1 176)
TOTAL PASSIF	**1 221**	**1 245**

(a) La compensation des impôts différés actifs et passifs est réalisée par entité fiscale ou groupe d'intégration fiscale.

15.6 Actifs d'impôts différés non constatés

Nature et montants des bases d'impôts différés actifs non constatés *(en millions d'euros)*	31/12/2025			
	Sociétés françaises du groupe d'intégration fiscale	Sociétés françaises non intégrées	Sociétés étrangères	**Total**
Provision épargne logement	25			**25**
Avantages du personnel	169		3	**172**
Autres différences temporaires	325	370	141	**836**
Déficits ordinaires		290	971	**1 261**
TOTAL	**519**	**660**	**1 115**	**2 294**

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 16 ÉCARTS D'ACQUISITION (GOODWILL)

16.1 Détail de la valeur nette des écarts d'acquisition
16.2 Évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition

16.1 Détail de la valeur nette des écarts d'acquisition

UGT *(en millions d'euros)*	Secteur	31/12/2025	31/12/2024
DPD Europe	Geopost	3 396	3 408
Numérique	Grand Public et Numérique	860	860
Gestion d'Actifs	La Banque Postale	612	612
Asendia	Geopost	453	494
Pôle Santé & Autonomie [(a)]	Services-Courrier-Colis	196	226
Mediaposte [(b)]	Services-Courrier-Colis	89	104
EDE	Services-Courrier-Colis	67	67
CNP Assurances Prévoyance	La Banque Postale	59	59
Lenton Group	Geopost	46	52
MWPI [(c)]	Immobilier et Supports		25
JadLog	Geopost	22	22
Autres UGT Geopost	Geopost	16	16
Autres UGT Services-Courrier-Colis	Services-Courrier-Colis	0	8
TOTAL		**5 815**	**5 954**
Services-Courrier-Colis		**352**	**404**
Geopost		**3 933**	**3 993**
La Banque Postale		**671**	**671**
Grand Public et Numérique		**860**	**860**
Immobilier et Supports			**25**

(a) Dont en 2025, dépréciation de l'écart d'acquisition du Pôle Santé & Autonomie pour 30 millions d'euros.
(b) Dont en 2025, cession de Budget Box et des activités promotionnelles de Sogec pour 15 millions d'euros.
(c) Dont en 2025, dépréciation de la totalité de l'écart d'acquisition de MWPI pour 25 millions d'euros.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

16.2 Évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Solde en début de période	**5 954**	**5 942**
dont : Valeur brute	*6 456*	*6 277*
Dépréciation	*(502)*	*(335)*
Acquisitions [a]	6	18
Ecarts de conversion	(67)	42
Pertes de valeur [b]	(59)	(48)
Sorties [c]	(19)	
SOLDE EN FIN DE PÉRIODE	**5 815**	**5 954**
dont : Valeur brute	*6 405*	*6 456*
Dépréciation	*(590)*	*(502)*

(a) Dont en 2025 :
- Dans le secteur Geopost, l'acquisition de 3 entités espagnoles du Pôle DPD Europe pour 6 millions d'euros.
Dont en 2024 :
- dans le secteur Services-Courrier-Colis, l'acquisition de LineUp7 pour 14 millions d'euros.

(b) Dont en 2025 :
- dans le secteur Immobilier et Supports, dépréciation de la totalité de l'écart d'acquisition de MWPI pour 25 millions d'euros.
- dans le secteur Services-Courrier-Colis, dépréciation de l'écart d'acquisition du Pôle Santé & Autonomie pour 30 millions d'euros.
Dont en 2024 :
- dans le secteur Services-Courrier-Colis, dépréciation de l'écart d'acquisition du Pôle Santé & Autonomie pour 43 millions d'euros.

(c) Dont en 2025 :
- dans le secteur Services-Courrier-Colis, cession de Budget Box et des activités promotionnelles de Sogec pour 15 millions d'euros.

Les tests de perte de valeur réalisés sur les écarts d'acquisition sont décrits en note 21.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

NOTE 17 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en millions d'euros)	Logiciels, brevets et concessions	Immobilisations incorporelles en cours	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
VALEURS BRUTES				
Solde au 31/12/2023	**9 817**	**531**	**961**	**11 309**
Acquisitions	185	462	28	675
Cessions	(988)	(10)	(74)	(1 071)
Variations de périmètre	29	0	52	81
Ecarts de conversion	(660)	(1)	2	(659)
Transferts et autres mouvements	357	(475)	18	(100)
Solde au 31/12/2024	**8 741**	**508**	**987**	**10 236**
Acquisitions	148	491	48	686
Cessions	(252)	(1)	(22)	(275)
Variations de périmètre	(7)	(0)	(8)	(16)
Ecarts de conversion	(8)	1	(3)	(11)
Transferts et autres mouvements	258	(487)	49	(180)
Solde au 31/12/2025	**8 879**	**510**	**1 051**	**10 440**
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR				
Solde au 31/12/2023	**(5 056)**	**(134)**	**(605)**	**(5 796)**
Amortissements de la période	(724)		(99)	(823)
Pertes de valeur	(69)	(0)	(20)	(89)
Reprise de perte de valeur	117	58	8	183
Reprises sur cessions	974		74	1 048
Variations de périmètre	(24)		(3)	(27)
Ecarts de conversion	128		(1)	126
Transferts et autres mouvements	13	(1)	80	92
Solde au 31/12/2024	**(4 641)**	**(78)**	**(568)**	**(5 286)**
Amortissements de la période	(683)		(100)	(782)
Pertes de valeur	(80)	(0)	(22)	(103)
Reprises de pertes de valeur	113	7	8	128
Reprises sur cessions	243		10	254
Variations de périmètre	7		2	8
Ecarts de conversion	3	0	2	5
Transferts et autres mouvements	108		45	153
Solde au 31/12/2025	**(4 930)**	**(71)**	**(622)**	**(5 623)**
VALEURS NETTES				
au 31/12/2024	**4 099**	**430**	**420**	**4 949**
AU 31/12/2025	**3 949**	**439**	**429**	**4 817**

Les lignes « Transferts et autres mouvements » correspondent aux mises en service d'immobilisations et à des reclassements vers d'autres postes d'actifs.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

NOTE 18 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériels et installations	Matériel de transport	Autres	Actifs en cours de construction	TOTAL
VALEURS BRUTES						
Solde au 31/12/2023	**6 407**	**3 821**	**1 269**	**4 105**	**491**	**16 094**
Acquisitions	23	148	156	189	358	874
Cessions	(52)	(195)	(153)	(325)	(1)	(726)
Variations de périmètre	0	0	(0)	25	0	25
Ecarts de conversion	7	2	(1)	3	2	13
Transferts et autres mouvements	173	157	18	69	(464)	(48)
Solde au 31/12/2024	**6 558**	**3 932**	**1 289**	**4 066**	**386**	**16 231**
Acquisitions	10	143	117	195	382	848
Cessions	(80)	(88)	(105)	(204)	(0)	(478)
Variations de périmètre	0	1	0	(1)	(0)	(0)
Ecarts de conversion	(12)	1	0	(8)	(1)	(20)
Transferts et autres mouvements	169	136	8	16	(368)	(38)
SOLDE AU 31/12/2025	**6 646**	**4 125**	**1 310**	**4 064**	**398**	**16 542**
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR						
Solde au 31/12/2023	**(2 507)**	**(2 847)**	**(646)**	**(3 206)**	**(24)**	**(9 229)**
Amortissements de la période	(195)	(239)	(143)	(290)	0	(867)
Pertes de valeur	(3)	(26)	(2)	(27)	(0)	(59)
Reprises de pertes de valeur	9	37	3	29	4	82
Reprises sur cessions	25	194	140	313	0	672
Variations de périmètre	0	0	0	(18)	0	(18)
Ecarts de conversion	(2)	(1)	1	(4)	0	(6)
Transferts et autres mouvements	16	(2)	(9)	3	(0)	9
Solde au 31/12/2024	**(2 657)**	**(2 884)**	**(656)**	**(3 199)**	**(21)**	**(9 417)**
Amortissements de la période	(190)	(229)	(143)	(272)	0	(834)
Pertes de valeur	(7)	(33)	(1)	(22)	(0)	(63)
Reprises de pertes de valeur	21	38	2	27	(1)	88
Reprises sur cessions	47	89	94	196	0	426
Variations de périmètre	0	(0)	(0)	1	0	0
Ecarts de conversion	4	0	(0)	6	(0)	9
Transferts et autres mouvements	(62)	(7)	(2)	31	0	(41)
SOLDE AU 31/12/2025	**(2 845)**	**(3 026)**	**(706)**	**(3 232)**	**(22)**	**(9 832)**
VALEURS NETTES						
au 31/12/2024	**3 901**	**1 048**	**633**	**867**	**365**	**6 813**
AU 31/12/2025	**3 801**	**1 098**	**604**	**832**	**376**	**6 711**

Les actifs « Droits d'utilisation », résultant de l'application de la norme IFRS 16, sont détaillés en note 19.
Les lignes « Transferts et autres mouvements » correspondent aux mises en service d'immobilisations et à des reclassements vers d'autres postes d'actifs.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

NOTE 19 CONTRATS DE LOCATION (preneur)

19.1 Droits d'utilisation
19.2 Passifs de location
19.3 Effet des contrats de location sur le compte de résultat
19.4 Effet des contrats de location sur le tableau des flux de trésorerie

19.1 Droits d'utilisation

Les droits d'utilisation se détaillent comme suit par nature d'actifs loués :

(en millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériels et installations	Matériel de transport	Autres	Valeur Nette
Solde au 31/12/2023	**2 961**	**255**	**405**	**7**	**3 628**
Augmentation	735	41	174	9	959
Diminution	(92)	(1)	(14)	(0)	(107)
Amortissement	(695)	(74)	(157)	(4)	(930)
Provision pour dépréciation	13	0	6		19
Variations de périmètre	1	0	(1)	0	(0)
Ecarts de conversion et autres	23	4	10	(1)	36
Solde au 31/12/2024	**2 947**	**225**	**423**	**11**	**3 605**
Augmentation	661	35	119	2	817
Diminution	(307)	(2)	(10)	(0)	(319)
Amortissement	(669)	(69)	(163)	(4)	(905)
Provision pour dépréciation	32		(2)		30
Variations de périmètre	(0)	(0)	(0)		(0)
Ecarts de conversion et autres	(17)	(3)	(13)	(1)	(34)
SOLDE AU 31/12/2025	**2 647**	**187**	**353**	**7**	**3 194**

19.2 Passifs de location

Les éléments relatifs aux passifs de location sont présentés en note 29 pour les activités industrielles et commerciales. Les passifs de location des activités bancaires s'élèvent à 164 millions d'euros (165 millions d'euros en 2024) et sont intégrés dans le poste « Autres passifs financiers et comptes de régularisation » des « Passifs financiers des activités bancaires et d'assurance » (cf. note 32.7).

19.3 Effet des contrats de location sur le compte de résultat

(en millions d'euros)	2025	2024
Charges opérationnelles nettes	**1 506**	**1 548**
Loyers des locations de courte durée	147	150
Loyers des locations d'actifs de faible valeur	77	100
Charges locatives	210	223
TVA non déductible sur loyers	91	94
Amortissement des droits d'utilisation	905	930
Dépréciation (reprise de dépréciation) des droits d'utilisation	(30)	(19)
Autres [(a)]	107	70
Coût de l'endettement financier net	**132**	**137**
Charges d'intérêts sur passifs de location	132	137
TOTAL	**1 638**	**1 685**

(a) Montants provenant principalement des activités bancaires et d'assurance.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

19.4 Effets des contrats de location sur le tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2025	2024
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	**632**	**636**
Loyers des locations de courte durée	147	150
Loyers des locations d'actifs de faible valeur	77	100
Charges locatives	210	223
TVA non déductible sur loyers	91	94
Autres	107	70
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	**1 037**	**1 044**
Intérêts financiers versés sur passifs de location	132	137
Remboursements des passifs de location (yc provenant de la branche La Banque Postale)	905	907
TOTAL DECAISSEMENT	**1 668**	**1 680**

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

NOTE 20 SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

(en millions d'euros)	Holding d'Infrastructures Gazières [a]	Arial CNP Assurances	XS5 Administradora de consórcio	Autres filiales Assurances	Aramex PJSC [b]	Ninja Logistics [b]	Yurtici Kargo Servisi A.S.	Pôle immobilier	Autres	Total titres mis en équivalence (actif)	La Poste Telecom [c]
Secteur d'activité	La Banque Postale	La Banque Postale	La Banque Postale	La Banque Postale	Geopost	Geopost	Geopost	Immobilier			Grand Public et Numérique
Nature du contrôle	contrôles conjoints	contrôles conjoints	contrôles conjoints	contrôles conjoints	Entreprise associée	Entreprise associée	Entreprise associée	Entreprises associées ou contrôles conjoints			Contrôle conjoint
Solde au 31/12/2023	**839**	**167**	**57**	**42**	**364**	**237**	**23**	**29**	**53**	**1 811**	**(37)**
Résultats de l'exercice	62	6	9	18	(60)	(125)	27	(7)	(8)	(77)	14
Distributions de dividendes	(76)		(7)	(2)			(21)	(3)	(1)	(111)	
Var. JV sur instr. financiers		6			0					6	
Var. de périm. et % de contrôle						(0)			6	6	23
Augmentation de capital						0			8	8	
Autres variations	(7)	0	0	(0)	0	2	(1)	7	0	1	
Ecarts de conversion			(9)	(7)	18	16	15		1	34	
Solde au 31/12/2024	**817**	**180**	**49**	**51**	**322**	**131**	**43**	**26**	**60**	**1 678**	
Résultats de l'exercice	69	5	12	6	5	(132)	22	0	(6)	(19)	
Distributions de dividendes	(54)		(10)				(18)	(4)	(0)	(86)	
Var. JV sur instr. financiers		(2)			(1)				0	(3)	
Var. de périm. et % de contrôle				(34)		1		0	1	(32)	0
Augmentation de capital						(0)		0	8	9	
Autres variations	3	(0)			(0)	2	(6)	1	2	1	
Ecarts de conversion			1	(8)	(41)	(1)	(3)		(5)	(57)	
SOLDE AU 31/12/2025	**835**	**183**	**52**	**16**	**285**	**0**	**37**	**24**	**59**	**1 491**	**0**

(a) Cette participation constitue un placement des activités d'assurance et son résultat est présenté en Produit Net Bancaire.
(b) En 2025, dépréciation des titres Ninja Logistics pour 99 millions d'euros (cf. note 1.4). En 2024, dépréciation des titres Aramex PJSC et Ninja Logistics pour respectivement 71 et 79 millions d'euros (cf. note 21.3).
(c) Cédée en 2024, cf. note 1.2 - Evénements significatifs de l'exercice au 31 décembre 2024.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

NOTE 21 TESTS DE VALEUR SUR ECARTS D'ACQUISITION ET IMMOBILISATIONS

21.1 Tests sur écarts d'acquisition
21.2 Tests sur autres actifs non courants et non financiers
21.3 Tests sur sociétés mises en équivalence

21.1 Tests sur écarts d'acquisition

Le groupe La Poste procède à un test de perte de valeur de ses écarts d'acquisition, sur une base annuelle ou plus fréquente si des événements ou des changements indiquent qu'ils ont pu perdre de la valeur.

Les écarts d'acquisition sont alloués aux unités génératrices de trésorerie comme présenté en note 16.1.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable des UGT, y compris les écarts d'acquisition, à leur valeur recouvrable, déterminée selon la méthode exposée en note 3.9.

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

	Taux d'actualisation		Taux de croissance normatif	Nombre d'années prévisionnelles
	Zone euro	Autres		
2025				
Services-Courrier-Colis	7%-8,6%		2%	5
Geopost	7,1%	6,7% - 15,4%	2,6% - 4%	5
La Banque Postale	10%		2%	5
Grand Public et Numérique	7%		2%	5
2024				
Services-Courrier-Colis	5,8%-8,9%		2%	5
Geopost	7,7%	7,9% - 14,3%	2% - 4,7%	5
La Banque Postale	9,3%		2%	5
Grand Public et Numérique	7,1%		2%	5

En 2025, une dépréciation de 30 millions d'euros du goodwill de l'UGT Santé (branche Services-Courrier-Colis) a été comptabilisée à la suite d'une révision à la baisse de son business plan. Cette dépréciation vient en complément d'un montant de 43 millions d'euros qui avait été enregistré en 2024.

Une dépréciation de l'écart d'acquisition MWPI (branche Immobilier) a également été enregistrée en 2025 pour 25 millions d'euros en raison d'une dégradation des perspectives de l'activité de coworking.

Analyses de sensibilité au 31 décembre 2025

- Une augmentation de 1 point des taux d'actualisation, ou une réduction de 0,5 point des taux de croissance à l'infini auraient pour conséquence la mise en évidence de pertes de valeurs complémentaires pour un montant compris entre 22 et 50 millions d'euros.
- Une augmentation de 1 point des taux d'actualisation et une réduction simultanée de 0,5 point des taux de croissance à l'infini auraient pour conséquence la mise en évidence de pertes de valeurs complémentaires pour un montant de 65 millions d'euros.
- Une augmentation de 2 points du taux d'actualisation et une réduction simultanée de 1 point du taux de croissance à l'infini auraient pour conséquence la mise en évidence de pertes de valeurs complémentaires pour un montant se situant aux alentours de 165 millions d'euros.

21.2 Tests sur autres actifs non courants et non financiers

Les UGT sans écarts d'acquisition ont fait l'objet d'une recherche d'indices de perte de valeur.
Cette recherche a conduit à réaliser un test sur les actifs de l'UGT Courrier de La Poste et à maintenir la dépréciation de l'intégralité des actifs de cette UGT pour un montant total de 742 millions d'euros. Ce test a été réalisé sur la base d'un business plan actualisé au mieux des prévisions sur cinq ans, avec un taux de décroissance à l'infini de 5% et un WACC de 7%.
La dépréciation se répartit de la manière suivante :

- immobilisations incorporelles : 147 millions d'euros (cf. note 17) ;
- immobilisations corporelles : 235 millions d'euros (cf. note 18) ;
- droits d'utilisation : 360 millions d'euros (cf. note 19).

21.3 Tests sur sociétés mises en équivalence

Sur une base annuelle ou plus fréquemment si des événements ou des changements le suggèrent, le groupe La Poste effectue un test de dépréciation de ses principales sociétés comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

En 2025, les titres Ninja Van ont été intégralement dépréciés (99 millions d'euros). Voir la note 1 Evènements significatifs de l'exercice.

En 2024, les titres Ninja Logistics Pte ont été dépréciés à hauteur de 79 millions d'euros. Le test associé a été réalisé sur la base d'un business plan actualisé avec un taux de croissance à l'infini de 2,3% et un WACC de 9,3%.
Une augmentation de 1 point du taux d'actualisation, ou une réduction de 0,5 point du taux de croissance à l'infini auraient pour conséquence une dépréciation complémentaire pour un montant compris entre 7 et 23 millions d'euros.

En 2024, les titres Aramex PJSC ont été dépréciés à hauteur de 71 millions d'euros. Leur valorisation s'appuie sur la valeur de l'action définie par le projet d'offre publique d'achat lancé par le fonds souverain d'Abu Dhabi ADQ.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

NOTE 22 AUTRES ACTIFS FINANCIERS

(en millions d'euros)	31/12/2025 Courant	31/12/2025 Non courant	31/12/2024 Courant	31/12/2024 Non courant
Titres de participation non consolidés		420		379
Dépôts et cautionnements versés	9	87	24	83
Instruments financiers dérivés	0	11	0	8
Prêts sociaux	6	31	6	36
Provisions sur prêts sociaux		*(9)*		*(11)*
Actifs financiers de placement de la trésorerie	854		215	
Autres actifs financiers	56	54	55	73
Dépréciations sur autres actifs financiers		*(4)*		*(3)*
TOTAL	**924**	**591**	**300**	**564**

Titres de participation non consolidés

(en millions d'euros)	Secteur	31/12/2025 Pourcentage de détention	31/12/2025 Valeur au bilan	31/12/2024 Valeur au bilan
Crédit Logement	La Banque Postale	6%	97	95
Domiserve	La Banque Postale	100%	46	42
EPI Company SE	La Banque Postale	6%	43	28
Xange Digital 3	Supports et structures	22%	27	29
Transactis	La Banque Postale	50%	24	23
Xange Capital 2	Supports et structures	56%	16	17
Xange 4	Supports et structures	7%	14	14
Toit et joie	Supports et structures	99%	12	12
STET	La Banque Postale	5%	8	7
Xange 5	Supports et structures	5%	8	
LegalPlace	Supports et structures	12%	7	3
Bpifrance	La Banque Postale	0,02%	6	
SCI CRSF DOM	La Banque Postale	100%	6	2
LP17	Supports et structures	100%	5	5
LP12	Supports et structures	100%	5	5
FFD2	Supports et structures	3%	5	5
Seyna	La Banque Postale	5%	5	
Django	La Banque Postale			6
Autres - entités françaises			75	67
Autres - entités étrangères (cf. détail en note 46)			10	18
TOTAL			**420**	**379**

Les titres de participation non consolidés détenus à 100% sont des sociétés mises en sommeil, en cours de liquidation, ou présentant des postes de bilan et de compte de résultat non significatifs.

Dépôts et cautionnements
Cette ligne correspond notamment aux dépôts de garantie versés dans le cadre des locations immobilières.

Instruments financiers dérivés
La ligne Instruments financiers dérivés correspond, pour l'essentiel, à des instruments contractés dans le cadre de la gestion des risques de taux et de change. Ils sont notamment à mettre en regard des postes « Emprunts obligataires et autres dettes financières ». Un détail de ces instruments dérivés figure en note 29.5.

Prêts sociaux
Les prêts sociaux se composent essentiellement de prêts à des organismes de construction avec des échéances à très long terme.

Actifs financiers de placement de la trésorerie
Ce sont des actifs acquis dans le cadre de la gestion de trésorerie, constitués essentiellement d'OPCVM et de comptes à terme.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

NOTE 23 ACTIFS SPECIFIQUES DES ACTIVITES BANCAIRES ET D'ASSURANCE

23.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat
23.2 Instruments dérivés de couverture
23.3 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres
23.4 Titres au coût amorti
23.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti
23.6 Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti
23.7 Contrats d'assurance et de réassurance, autres actifs financiers et comptes de régularisation
23.8 Immeubles de placement

23.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Décomposition par natures d'instruments

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Effets publics et valeurs assimilées	28 179	24 666
Obligations et autres titres à revenu fixe	29 377	28 714
OPCVM	114 401	107 930
Instruments de dettes	**171 957**	**161 310**
Actions et autres titres à revenu variable	24 018	21 815
Instruments de capitaux propres	**24 018**	**21 815**
Clientèle	6 441	6 967
Prêts et avances	**6 441**	**6 967**
De taux	5 421	5 651
De change	140	149
De crédit	7	
Sur actions et indices	167	207
Instruments dérivés	**5 734**	**6 007**
Etablissements de crédit	1 269	225
Clientèle	10 171	7 558
Titres et valeurs reçus en pension livrée	**11 440**	**7 784**
TOTAL	**219 591**	**203 882**

Décomposition par catégories IFRS 9

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	20 214	16 826
Actifs financiers non SPPI et instruments de capitaux propres	90 933	93 288
Actifs financiers représentatifs des contrats en unité de compte	105 826	90 825
Actifs financiers à la juste valeur sur option	2 618	2 943
TOTAL	**219 591**	**203 882**

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

23.2 Instruments dérivés de couverture

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Instruments de taux d'intérêt	346	327
Instruments de devises	48	159
TOTAL	**395**	**486**

23.3 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Actions à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	**16 051**	**14 997**
Effets publics et valeurs assimilées	93 366	91 934
Obligations et autres titres de dettes	113 368	111 014
Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables	**206 734**	**202 948**
TOTAL	**222 785**	**217 945**

23.4 Titres au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Effets publics et valeurs assimilées	32 735	31 894
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 264	4 262
Titres subordonnés	208	100
TOTAL	**38 206**	**36 256**

23.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires débiteurs	1 872	1 946
Valeurs non imputées	3	3
Comptes et prêts sur établissements de crédit à vue	**1 875**	**1 950**
Comptes et prêts	153	106
Centralisation CDC	59 475	63 410
Titres et valeurs reçus en pension livrée	8 495	10 129
Comptes et prêts sur établissements de crédit à terme	**68 123**	**73 645**
Prêts subordonnés	**79**	**79**
TOTAL	**70 076**	**75 673**

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

23.6 Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires débiteurs clientèle	1 038	969
Affacturage	4 236	4 147
Prêts à la clientèle à vue, valeurs non imputées et autres comptes	87	75
Dépréciations	(205)	(204)
Prêts et créances sur la clientèle à vue	**5 156**	**4 986**
Crédits de trésorerie	16 296	14 363
Crédits à l'habitat et crédits immobiliers	91 302	93 620
Crédits à l'équipement	5 877	6 793
Crédits à la clientèle financière	4 254	2 598
Autres crédits	1 470	1 989
Titres reçus en pension livrée	5 829	2 289
Dépréciations	(1 509)	(1 411)
Prêts et créances sur la clientèle à terme	**123 521**	**120 240**
Prêts subordonnés à la clientèle	**15**	**16**
Opérations de location financement	**3 462**	**3 715**
TOTAL	**132 154**	**128 958**

23.7 Contrats d'assurance et de réassurance, autres actifs financiers et comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Contrats d'assurance émis - Actif - BBA / VFA	740	816
Contrats d'assurance émis - Actif - PAA	146	97
Frais d'acquisition non encore affectés aux contrats - Actif	4	4
Contrats d'assurance émis - Actif (cf. note 36.3 a)	**890**	**917**
Contrats de réassurance détenus - Actif - BBA / VFA	5 986	6 213
Contrats de réassurance détenus - Actif - PAA	255	295
Actifs relatifs à des contrats financiers cédés (sans part discrétionnaire) - Réassurance	15	15
Contrats de réassurance détenus - Actif (cf. note 36.3 a)	**6 255**	**6 523**
Débiteurs divers [(a)]	4 875	6 822
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	41	0
Dépréciations	(147)	(93)
Autres actifs financiers	**4 768**	**6 729**
Charges constatées d'avance et produits à recevoir	1 565	1 770
Comptes d'encaissement	116	142
Autres comptes de régularisation	304	321
Comptes de régularisation	**1 985**	**2 232**
Autres actifs financiers et comptes de régularisation	**6 754**	**8 961**

(a) Dont dépôts de garantie au titre des EPI du FRU pour 89 millions d'euros au 31 décembre 2025 et 89 millions d'euros au 31 décembre 2024 (cf. note 37.4).

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

23.8 Immeubles de placement

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Valeur brute	940	894
Amortissements	(80)	(51)
Dépréciations	(50)	(91)
Immeubles de placement au coût amorti	**810**	**752**
Immeubles de placement à la juste valeur	**5 545**	**5 838**
TOTAL	**6 355**	**6 590**

Les immeubles de placement figurant dans les comptes à fin décembre 2025 concernent essentiellement CNP Assurances.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

NOTE 24 AUTRES ACTIFS CIRCULANTS

24.1 Stocks et encours
24.2 Créances clients et autres créances

24.1 Stocks et encours

(en millions d'euros)	31/12/2025 Valeurs brutes	31/12/2025 Dépréciations	31/12/2025 Valeurs nettes	31/12/2024 Valeurs nettes
Stocks de matières premières, fournitures, marchandises et autres approvisionnements	183	(5)	178	162
Stocks de produits finis et intermédiaires et encours	73	(1)	72	47
TOTAL	**256**	**(6)**	**250**	**209**

Les stocks se composent pour l'essentiel de pièces détachées se rapportant aux installations techniques et de produits finis vendus dans le réseau des bureaux (produits philatéliques notamment).

24.2 Créances clients et autres créances

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Avances et acomptes versés	271	277
Créances clients et comptes rattachés	3 538	3 588
Dépréciations sur créances clients et comptes rattachés	*(213)*	*(199)*
Créances sur opérations du courrier international	384	378
Créances sur l'Etat sur les compensations obtenues au titre des missions de service public	450	500
Autres créances	700	670
Dépréciations sur autres créances	*(26)*	*(24)*
TOTAL	**5 104**	**5 190**

Les créances sur opérations du courrier international (384 millions d'euros) sont détenues essentiellement envers les offices postaux étrangers au titre de la distribution en France du courrier confié par ces offices postaux (378 millions d'euros en 2024).

Parallèlement, les dettes fournisseurs et autres dettes comprennent des dettes sur opérations du courrier international (cf. note 33) pour 392 millions d'euros, envers les offices postaux étrangers au titre du courrier à destination des pays étrangers confié par La Poste à ces offices postaux en vue de sa distribution (413 millions d'euros en 2024).

Les créances sur l'Etat sur les compensations obtenues au titre des missions de service public correspondent aux compensations en attente de règlement. A fin 2025, la ligne correspond à la compensation au titre du service universel postal de l'année 2025.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

NOTE 25 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

25.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie
25.2 Caisse, banques centrales des activités bancaires

25.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme en instruments monétaires. Ces placements, d'échéance inférieure à trois mois à l'origine, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Equivalents de trésorerie	2 005	2 810
Disponibilités	1 184	1 358
Caisse	5	4
TOTAL	**3 194**	**4 172**

Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie comprennent principalement des comptes à terme déblocables à tout moment ou à moins de trois mois pour 1 232 millions d'euros (2 148 millions d'euros au 31 décembre 2024) ainsi que des parts d'OPCVM monétaires pour 689 millions d'euros (615 millions d'euros au 31 décembre 2024).

25.2 Caisse, banques centrales des activités bancaires

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Caisse (y compris encaisse des bureaux de poste)	1 294	1 182
Banques centrales	11 463	26 630
TOTAL	**12 757**	**27 812**

NOTE 26 ACTIFS ET PASSIFS DESTINES A ETRE CEDES

Au 31 décembre 2025, ces actifs et passifs proviennent principalement de filiales dont la cession est prévue dans les prochains mois.
Ils comprennent les actifs et passifs de la société CNP Consórcio pour respectivement 153 millions d'euros et 91 millions d'euros (cf. note 1.5).

Ce poste comporte également des immeubles sous compromis de vente.

Au 31 décembre 2024, ces actifs et passifs intégraient :

- les actifs et passifs de la société chypriote CNP Cyprus Insurance Holdings et de ses filiales pour respectivement 837 millions d'euros et 654 millions d'euros (cf. note 1.3) ;

- les actifs et passifs de la société italienne CNP UniCredit Vita (CUV) pour respectivement 16 449 millions d'euros et 15 629 millions d'euros (cf. note 1.2).

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

NOTE 27 CAPITAUX PROPRES

27.1 Capital social
27.2 Dette hybride
27.3 Intérêts minoritaires

27.1 Capital social

Au 31 décembre 2025, le capital social s'élève à 6 183 millions d'euros, divisé en 3 091 475 290 actions ordinaires d'un nominal de 2 euros chacune. Le capital est détenu à 66% par la Caisse des Dépôts et à 34% par l'État.

Historique

La Poste est, depuis le 1er mars 2010, une société anonyme, dotée à cette date d'un capital social fixé à 1 milliard d'euros, divisé en 500 millions d'actions de chacune 2 euros de valeur nominale, entièrement libérées. Ce capital est, de par la loi, détenu exclusivement par des capitaux publics (État ou personnes morales de droit public), à l'exception de la part éventuellement réservée au personnel de La Poste. La Poste était, antérieurement à cette date, un établissement autonome de droit public, sans capital au sens juridique du terme.

27.2 Dette hybride

La Poste a procédé en janvier 2025 à une émission publique de titres hybrides en euros pour un montant de 750 millions d'euros. Les titres émis ont une maturité perpétuelle et sont remboursables au gré de La Poste à partir du second semestre de la 6eme année. Conformément à la norme IAS 32, ils sont enregistrés dans les capitaux propres du groupe (cf. note 1).

27.3 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires s'élèvent à 7 132 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 7 202 millions d'euros au 31 décembre 2024.

A fin 2025, ils correspondent pour l'essentiel :

- aux intérêts minoritaires sur le groupe CNP Assurances pour 5 345 millions d'euros (contre 5 419 millions d'euros fin 2024), dont des titres subordonnés perpétuels pour 1 885 millions d'euros (contre 1 389 millions d'euros fin 2024) ;
- aux titres subordonnés perpétuels émis par La Banque Postale pour 1 488 millions d'euros (contre 1 488 millions d'euros fin 2024) ;
- aux titres perpétuels émis par Asendia pour 227 millions d'euros (contre 227 millions d'euros fin 2024).

Les titres subordonnés perpétuels classés dans les intérêts minoritaires sont détaillés ci-dessous :

(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux servi	Montant de l'émission en devises	Devises	31/12/2025	31/12/2024
CNP Assurances	21/06/2004	TEC 10 + 10 bps, cap à 9%	300	EUR	251	251
CNP Assurances	11/03/2005	6,25% jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans - EUR CMS 2 ans), cap à 9% et floor à 2,75%	24	EUR	24	24
CNP Assurances	11/03/2005	6,50% jusqu'en mars 2008 puis 3 % + 22,5% fois l'EUR CMS 10 ans	225	EUR	220	220
CNP Assurances	27/06/2005	7% jusqu'en juin 2010 puis CMS 10 ans + 30 bps	75	EUR	60	60
CNP Assurances	16/05/2006	5,25% jusqu'au 16/05/2036 puis Euribor 3 mois +185 bps (y compris step-up 100 bps à Call Date)	160	EUR	181	181
CNP Assurances	20/12/2006	Euribor 3 mois + 95 bps jusqu'au 20/12/2026 puis Euribor 3 mois + 195 bps	108	EUR	99	99
CNP Assurances	27/06/2018	4,75% jusqu'en 2028 puis reset taux fixe swap 5 ans + 391,4 bps	500	USD	552	552
CNP Assurances	02/07/2025	5,50% puis à partir de juillet 2032 Mid Swap Rate + 319,9 bps	500	EUR	496	
La Banque Postale	20/11/2019	3,875%	750	EUR	744	744
La Banque Postale	29/09/2021	3,000%	750	EUR	744	744
Asendia	10/03/2021	4,778%	198	EUR	198	198
Asendia	02/08/2022	4,689%	29	EUR	29	29
TOTAL TITRES SUBORDONNES PERPETUELS CLASSES EN PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE					**3 600**	**3 104**

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

NOTE 28 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre 2025, les **provisions pour risques et charges** se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Litiges sociaux	Autres litiges	Autres	TOTAL
Provisions non courantes	**17**	**6**	**102**	**126**
Provisions courantes	**63**	**285**	**480**	**827**
Solde au 31/12/2023	**80**	**291**	**582**	**953**
Dotations de la période	40	69	272	381
Reprises pour utilisation	(26)	(54)	(359)	(438)
Reprises de provisions devenues sans objet	(6)	(24)	(12)	(42)
Autres mouvements	(12)	(30)	24	(17)
Provisions non courantes	**5**	**4**	**120**	**129**
Provisions courantes	**72**	**249**	**387**	**708**
Solde au 31/12/2024	**77**	**253**	**507**	**837**
Dotations de la période	35	49	276	360
Reprises pour utilisation	(26)	(36)	(304)	(366)
Reprises de provisions devenues sans objet	(5)	(13)	(9)	(26)
Autres mouvements	(6)	(122)	130	1
Provisions non courantes	**9**	**2**	**102**	**114**
Provisions courantes	**66**	**129**	**497**	**692**
SOLDE AU 31/12/2025	**76**	**131**	**600**	**806**

Les provisions pour litiges sociaux concernent tous les litiges salariaux (prud'hommes, etc.) ainsi que les redressements ou litiges en cours avec des organismes sociaux.

Les provisions pour autres litiges sont relatives à des litiges portés devant les juridictions administratives, civiles ou commerciales.

Les autres provisions comprennent notamment au 31 décembre 2025 divers risques liés à l'activité opérationnelle du groupe.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

NOTE 29 EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET AUTRES DETTES FINANCIERES

29.1 Détail des dettes financières
29.2 Échéancier des dettes financières
29.3 Variation des dettes financières
29.4 Emprunts obligataires et dette subordonnée
29.5 Instruments dérivés liés à l'activité industrielle et commerciale
29.6 Autres dettes financières

29.1 Détail des dettes financières

(en millions d'euros)	31/12/2025		31/12/2024	
	Court terme	Moyen et long terme	Court terme	Moyen et long terme
Dettes financières au coût amorti	**1 264**	**8 852**	**1 153**	**9 682**
Emprunts obligataires	873	8 716	749	9 527
Bons La Poste	50		50	
Billets de trésorerie	200		200	
Concours bancaires courants	36		72	
Dépôts et cautionnements reçus	14	44	5	46
Autres dettes au coût amorti	91	91	77	109
Instruments dérivés passifs	**3**		**23**	**3**
Intérêts courus non échus sur emprunts	**105**		**108**	
Totaux	**1 372**	**8 852**	**1 285**	**9 685**
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET DETTES FINANCIERES	**10 224**		**10 969**	
Passifs de location (a)	**782**	**2 837**	**851**	**3 220**
PASSIFS DE LOCATION	**3 619**		**4 071**	

(a) La répartition des passifs de location par devises au 31 décembre 2025 est la suivante : euros 2 366 millions d'euros, livres sterling 853 millions d'euros, autres devises 400 millions d'euros.
La répartition des passifs de location par devises au 31 décembre 2024 est la suivante : euros 2 744 millions d'euros, livres sterling 956 millions d'euros, autres devises 371 millions d'euros.

29.2 Echéancier des dettes financières

(en millions d'euros)	Échéance < 1an		Échéance de 1 à 5 ans		Échéance > 5 ans		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Dettes financières au coût amorti	**1 264**	**1 153**	**4 086**	**4 120**	**4 766**	**5 562**	**10 116**	**10 835**
Emprunts obligataires	873	749	3 979	3 995	4 738	5 532	9 590	10 277
Bons La Poste	50	50					50	50
Billets de trésorerie	200	200					200	200
Concours bancaires courants	36	72					36	72
Dépôts et cautionnements reçus	14	5	34	37	10	9	58	50
Autres dettes au coût amorti	91	77	74	88	18	21	182	185
Instruments dérivés passifs	**3**	**23**				**3**	**3**	**26**
Intérêts courus non échus sur emprunts	**105**	**108**					**105**	**108**
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET DETTES FINANCIERES	**1 372**	**1 285**	**4 086**	**4 120**	**4 766**	**5 565**	**10 224**	**10 969**
PASSIFS DE LOCATION	**782**	**851**	**1 773**	**2 068**	**1 064**	**1 152**	**3 619**	**4 071**

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

29.3 Variation des dettes financières

Le tableau ci-dessous détaille la variation des dettes financières au cours des exercices 2025 et 2024, en distinguant les variations ayant une incidence sur la trésorerie de celles sans incidence sur la trésorerie.

(en millions d'euros)	Emprunts obligataires et autres dettes financières (a)	Dérivés actifs associés à la dette (y compris dépôts de garantie) (a)	Passifs de location (a)	TFT hors Banque	Dettes subor-données de La Banque Postale	Passifs de location de la Banque Postale (b)	TFT GROUPE
Solde au 31/12/2023	**11 945**	**(16)**	**4 078**		**9 450**	**175**	
Flux ayant une incidence sur la trésorerie							
Encaissements provenant de nouveaux emprunts (c)	652			652	500		1 152
Remboursements des emprunts (d)	(1 655)			(1 655)			(1 655)
Remboursements des passifs de location			(873)	(873)		(34)	(907)
Autres flux de financement	(9)	(5)		(13)			(13)
Flux sans incidence sur la trésorerie							
Variation des ICNE sur instruments financiers	(3)	0					
Augmentation des passifs de location			927			33	
Variations de périmètre et de change	18	13	41			0	
Variations de juste valeur (hors banque)		(13)					
Autres flux non cash et reclassements	21	(3)	(107)		92	(9)	
Dette de filiales destinées à être cédées			5				
Solde au 31/12/2024	**10 969**	**(25)**	**4 071**		**10 042**	**165**	
Flux ayant une incidence sur la trésorerie							
Encaissements provenant de nouveaux emprunts (c)	797			797			797
Remboursements des emprunts (d)	(1 520)			(1 520)	(997)		(2 517)
Remboursements des passifs de location			(862)	(862)		(42)	(904)
Autres flux de financement	(8)	13		4			4
Flux sans incidence sur la trésorerie							
Variation des ICNE sur instruments financiers	(4)	(1)					
Augmentation des passifs de location			780			37	
Variations de périmètre et de change	(8)	(21)	(44)			(0)	
Variations de juste valeur (hors banque)		8					
Autres flux non cash et reclassements	(2)	13	(326)		(163)	4	
Dette de filiales destinées à être cédées							
SOLDE AU 31/12/2025	**10 224**	**(12)**	**3 619**		**8 881**	**164**	

(a) Cf. note 30.1, y compris les dépôts de garantie.

(b) Cf. note 32.7.

(c) ***Encaissements provenant de nouveaux emprunts***

En 2025 :
La Poste a réalisé en septembre 2025 un abondement de 100 millions d'euros d'un emprunt obligataire comptabilisé au coût amorti au taux fixe de 3,75% à échéance de juin 2035.
Des billets de trésorerie ont été émis en 2025 pour 740 millions d'euros (600 millions d'euros en 2024).

En 2024 :
La Poste n'a procédé à aucune émission obligataire en 2024.

(d) ***Remboursements des emprunts***

En 2025 :
La Poste a remboursé un emprunt obligataire d'une valeur nominale de 750 millions d'euros émis en 2015 comptabilisé au coût amorti.
Des billets de trésorerie ont été remboursés en 2025 pour 740 millions d'euros (600 millions d'euros en 2024).

En 2024 :
La Poste a remboursé un emprunt obligataire d'une valeur nominale de 1 000 millions d'euros émis en 2012 et 2013 comptabilisé au coût amorti.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

29.4 Emprunts obligataires et dette subordonnée

Au 31 décembre 2025, les emprunts obligataires du groupe dont le montant nominal est supérieur à 500 millions d'euros sont les suivants :

Date d'émission	Échéance	Devise	Taux facial	Montant nominal *(en millions de devises)*	Mode de comptabilisation
2018	2028	Euro	1,450%	500	Coût amorti
2019	2027	Euro	0,375%	1 000	Coût amorti
2019-2021-2022	2034	Euro	1,000%	1 000	Coût amorti
2020-2021-2022	2026	Euro	0,625%	875	Coût amorti
2020	2032	Euro	1,375%	1 150	Coût amorti
2021-2022	2029	Euro	0,000%	1 050	Coût amorti
2021-2023	2036	Euro	0,625%	1 150	Coût amorti
2022	2028	Euro	2,625%	600	Coût amorti
2022	2033	Euro	3,125%	600	Coût amorti
2023-2025	2030	Euro	3,750%	850	Coût amorti
2023	2035	Euro	4,000%	950	Coût amorti
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES AU COÛT AMORTI				**9 725**	

La ventilation de la dette obligataire au 31 décembre 2025, par nature de taux, est la suivante :

(en millions d'euros)	Structure de la dette avant swaps de variabilisation		Incidence des opérations de variabilisation	Structure de la dette après swaps de variabilisation	
Emprunts taux fixe	9 590	100%		9 590	100%
TOTAL DES EMPRUNTS	**9 590**	**100%**		**9 590**	**100%**

Répartition de la dette par devises

La dette obligataire au 31 décembre 2025 est intégralement libellée en euros.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

29.5 Instruments dérivés liés à l'activité industrielle et commerciale

(en millions d'euros)	Juste valeur au 31/12/2025		Juste valeur au 31/12/2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés de couverture				
Couverture de flux de trésorerie	0	0	0	
TOTAL DÉRIVÉS LIÉS À LA DETTE	**0**	**0**	**0**	
Autres				
Instruments dérivés de change	11	3	8	26
TOTAL DÉRIVÉS HORS ACTIVITES BANCAIRES	**11**	**3**	**8**	**26**
Réserves restant à amortir sur dérivés de couverture interrompus				
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	2		3	

29.6 Autres dettes financières

Bons La Poste
Cette ligne représente la dette de La Poste en matière de bons d'épargne. Tous les bons sont arrivés à échéance.

Billets de trésorerie
Les billets de trésorerie émis par La Poste et non échus au 31 décembre 2025 ont une échéance de quatre mois au plus, et représentent un montant de 200 millions d'euros (200 millions d'euros également au 31 décembre 2024).

Dépôts et cautionnements reçus
Cette ligne correspond pour l'essentiel aux dépôts de garantie reçus dans le cadre des instruments financiers contractés pour la gestion de la dette obligataire.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

NOTE 30 DETTE NETTE DU GROUPE

30.1 Situation de la dette nette du groupe
30.2 Évolution de la dette nette du groupe

30.1 Situation de la dette nette du groupe

(en millions d'euros)	Note	31/12/2025	31/12/2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie (poste du bilan)	**25**	3 194	4 172
Dérivés actifs associés à la dette	**22**	11	8
Dépôts de garantie versés liés aux instruments dérivés, inscrits à l'actif		0	17
Placements de trésorerie à échéance supérieure à 3 mois à l'origine et OPCVM	**22**	854	215
Créance (dette) financière nette envers La Banque Postale		29	28
Trésorerie et autres éléments d'actifs (1)		**4 087**	**4 440**
Emprunts obligataires et dettes financières à moyen et long terme	**29.1**	8 852	9 685
Emprunts obligataires et dettes financières à court terme	**29.1**	1 372	1 285
Passifs de location	**29.1**	3 619	4 071
Dette brute (2)		**13 843**	**15 040**
DETTE NETTE (2)-(1)		**9 755**	**10 601**
Augmentation (Diminution) de la dette nette au 31 décembre 2025		**(845)**	

30.2 Évolution de la dette nette du groupe

(en millions d'euros)	Renvois	31/12/2025	31/12/2024
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	**TFT** [(a)]	**2 620**	**3 318**
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	**TFT**	(1 642)	(734)
Neutralisation variations des actifs financiers de placement de trésorerie	**TFT**	646	2
Flux de trésorerie des activités d'investissement hors acquisitions et cessions d'actifs financiers de gestion de la trésorerie [(b)]		**(996)**	**(731)**
Augmentation de capital minoritaires	**TFT**	7	43
Emission de titres subordonnés hybrides perpétuels	**TFT**	746	
Remboursement des titres subordonnés hybrides perpétuels	**TFT**	(749)	
Dividendes versés aux actionnaires et rémunération des titres subordonnés hybrides	**TFT**	(57)	(29)
Rachat d'intérêts minoritaires	**TFT**	(95)	(95)
Charge nette d'intérêts financiers		(206)	(227)
Variation de juste valeur des dettes et dérivés		(16)	18
Incidence des variations de périmètre et change sur dette brute (yc passifs de location)		73	(72)
Variation non cash des dettes de location (IFRS 16)		(456)	(820)
Dette nette de filiales destinées à être cédées			9
Autres éléments		(25)	(18)
Flux de trésorerie et variation de dette provenant des activités de financement		**(779)**	**(1 191)**
Diminution (augmentation) de la dette nette depuis le 1er janvier		**845**	**1 396**
Dette nette à l'ouverture		(10 601)	(11 997)
Dette nette à la clôture		(9 755)	(10 601)

(a) Les notes "TFT" renvoient à la colonne "Activités industrielles et commerciales" du tableau des flux de trésorerie des états financiers consolidés.
(b) Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement se distinguent du tableau des flux de trésorerie par l'exclusion de la « Variation des actifs financiers liés à la gestion de la trésorerie », actifs venant en diminution du calcul de la dette nette.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

NOTE 31 AVANTAGES DU PERSONNEL

31.1 Variation des provisions pour avantages du personnel
31.2 Description des avantages du personnel
31.3 Hypothèses actuarielles
31.4 Variation des engagements pour avantages postérieurs à l'emploi
31.5 Analyse de la charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi
31.6 Sorties de trésorerie attendues

31.1 Variation des provisions pour avantages du personnel

Les provisions pour avantages du personnel ont évolué comme suit en 2025 :

(en millions d'euros)	31/12/2024 Courant	31/12/2024 Non courant	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution pour utilisation	Provision devenue sans objet	Coût financier net	Autres variations	31/12/2025 Courant	31/12/2025 Non courant
Indemnités de départ à la retraite	28	643	(0)	43	(16)	(0)	13	(43)	30	637
Autres avantages postérieurs à l'emploi	0	15		3	(2)		0	0	0	17
Avantages postérieurs à l'emploi	**28**	**659**	**(0)**	**45**	**(18)**	**(0)**	**13**	**(43)**	**30**	**653**
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière	**275**	**338**		**7**	**(287)**		**12**	**(0)**	**174**	**171**
Indemnités de rupture	69	33	0	39	(2)				92	48
Congés longue maladie / longue durée	31	19		0	(9)			(0)	26	15
Compte Epargne temps	160	160		5	(3)			0	161	162
Protection sociale et prévoyance	61	230		(8)	(20)		7		66	204
Autres avantages à long terme	0	81	0	2	(3)			(0)	0	81
Autres avantages du personnel	**322**	**523**	**0**	**39**	**(36)**		**7**	**0**	**346**	**509**
TOTAL	**624**	**1 520**	**0**	**91**	**(342)**	**(0)**	**32**	**(43)**	**550**	**1 333**
	2 144								**1 882**	

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

31.2 Description des avantages du personnel

Les engagements postérieurs à l'emploi et à long terme résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19. Des évaluations actuarielles sont réalisées chaque année.
Les calculs impliquent la prise en compte d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de revalorisation des pensions, ...) et spécifiques au groupe La Poste (taux de turnover, taux de mortalité, taux de revalorisation des traitements et salaires, ...).

31.2.1 Engagements de retraite des agents fonctionnaires de l'État rattachés à La Poste

L'article 150 de la loi de finances rectificative (LFR) pour 2006, publiée au Journal Officiel le 31 décembre 2006, dispose que l'obligation de La Poste au titre des retraites des fonctionnaires de l'État qui lui sont rattachés se limite au paiement d'une contribution employeur de retraite à caractère libératoire.
En conséquence, aucune provision n'est comptabilisée dans les comptes de La Poste au titre des retraites des fonctionnaires.
La contribution employeur acquittée par La Poste est calculée avec un taux dit « d'équité concurrentielle », permettant d'égaliser les charges sociales et fiscales obligatoires assises sur les salaires entre La Poste et les autres entreprises appartenant au secteur postal et au secteur bancaire.
Après un examen technique approfondi réalisé en 2024 des sommes déjà versées au titre du taux d'équité concurrentielle, il apparaît que les versements déjà réalisés par La Poste depuis 2006 excèdent le montant requis sur la période 2006-2049. En conséquence, en accord avec les services de l'Etat, aucun versement et aucune charge ne sont désormais comptabilisés dans les comptes de La Poste au titre du taux d'équité concurrentiel depuis le mois de septembre 2024. La réduction de charge enregistrée à ce titre en 2025 s'élève à 181 millions d'euros.

31.2.2 Avantages postérieurs à l'emploi au titre des agents fonctionnaires de l'État rattachés à La Poste

Les autres engagements relatifs à des avantages versés postérieurement à l'emploi sont composés :

- de prestations d'action sociale accordées aux fonctionnaires, correspondant notamment à des réductions tarifaires sur des séjours de vacances ;
- d'aides accordées à des associations qui proposent des prestations aux retraités fonctionnaires.

31.2.3 Indemnités de départ en retraite du personnel contractuel de La Poste et des filiales françaises du groupe

Le salarié quittant l'entreprise et bénéficiant d'une pension de retraite reçoit une indemnité de départ dont le montant est fonction de l'ancienneté et du salaire de fin de carrière.

31.2.4 Régimes de retraite du personnel des filiales étrangères du groupe

Les engagements de retraite des filiales étrangères du groupe concernent essentiellement le sous-groupe Geopost et la filiale Geopost UK. Les engagements relatifs à Geopost UK sont couverts par un fonds de pension.

31.2.5 Dispositifs d'aménagement de fin de carrière

Le personnel de La Poste bénéficie dans certaines conditions, de dispositifs d'aménagement de fin de carrière. Ces dispositifs sont ou ont été accessibles aux personnes ayant atteint un âge variant entre 53 et 60 ans, selon certains critères (fonction pénible ou non pénible, exercice d'un service actif ou sédentaire, ancienneté, etc.).
Pendant la durée du dispositif, les bénéficiaires sont, dans la plupart des cas, rémunérés à hauteur de 70% d'un temps plein, en contrepartie d'une activité opérationnelle plus réduite.
Les provisions relatives aux dispositifs d'aménagement de fin de carrière comptabilisées tiennent compte des adhésions fermes ainsi que des adhésions attendues au titre des engagements pris à la clôture de mettre à disposition du personnel ce type de dispositif au-delà de la date de clôture.
A fin décembre 2025, la provision ne comporte que des adhésions fermes, aucun engagement d'ouverture d'un tel dispositif n'ayant été pris au cours de l'exercice au-delà de la date de clôture.

31.2.6 Autres avantages à long terme

Il s'agit de dispositifs d'absences rémunérées, dont principalement :

- **Compte Épargne temps** : Le Compte Épargne temps est un dispositif permettant de reporter une partie des congés acquis non pris au-delà de la période de consommation des droits à congés payés. La provision pour Compte Épargne temps correspond à la valorisation des droits à congés placés dans ce dispositif ;
- **Congés bonifiés** : Les fonctionnaires provenant des DOM ou en poste dans les DOM bénéficient de congés supplémentaires pris en charge ainsi que de la prise en charge de frais de voyage. La provision couvre ces droits à congés complémentaires ainsi que ces droits à voyage ;
- **Congés longue maladie/longue durée** : La provision pour congés longue maladie/longue durée vise à couvrir le coût relatif aux périodes d'arrêt futures des congés engagés à la date de clôture de l'exercice. La provision est évaluée à chaque clôture annuelle selon un recensement des droits futurs, exprimés en nombre de points d'indice à payer, pour chacun des agents concernés.

31.3 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des engagements envers le personnel sont revues et mises à jour une fois par an, lors de la clôture annuelle.

Les principales hypothèses retenues au 31 décembre 2025 sont les suivantes :

- des probabilités de maintien dans le groupe pour le personnel actif, des probabilités de mortalité et des estimations d'évolution des salaires ;
- des hypothèses de départ à la retraite pour le personnel des sociétés étrangères et le personnel sous conventions étrangères qui tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux ;
- une hypothèse de revalorisation moyenne des avantages de 2% pour l'essentiel ;

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

- les provisions pour engagements relatifs à des dispositifs de fin de carrière dans le cadre d'accords sont calculées sur la base, d'une part des adhésions fermes à ces dispositifs enregistrées à la date de clôture, et d'autre part de la meilleure estimation par la direction des adhésions probables jusqu'à la date de fermeture de ces accords si cette date est postérieure à la date de clôture. Néanmoins, comme indiqué précédemment, les dates de fermeture des dispositifs de fin de carrière en vigueur en 2024 et en 2025 n'allaient pas au-delà de la date de clôture.
- les taux d'actualisation utilisés pour l'évaluation actuarielle en date de clôture, déterminés par référence au panel des obligations privées notées AA publié par *Reuters*, sont les suivants :

Échéance	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans
2025				
Zone euro	3,0%	3,5%	3,9%	4,1%
Zone UK	4,3%	4,9%	5,4%	5,5%
2024				
Zone euro	2,8%	3,1%	3,3%	3,4%
Zone UK	4,7%	5,0%	5,4%	5,6%

Les hypothèses d'inflation retenues pour la zone UK ont été respectivement de 2,90% et 2,30% pour le *Retail Price Index* (RPI) et le *Consumer Price Index* (CPI) ; et respectivement de 3,20% et 2,50% en 2024.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

31.4 Variation des engagements pour avantages postérieurs à l'emploi

(en millions d'euros)	2025	2024
Engagements en début de période	**879**	**853**
Coût des services rendus	52	66
Coût de désactualisation	25	29
Prestations payées	(39)	(57)
Contribution des salariés	2	2
Pertes (gains) actuariels liés à des changements d'hypothèses [(a)]	(42)	(4)
Pertes (gains) actuariels liés à des effets d'expérience	3	3
Écarts de conversion	(8)	8
Variations de périmètre	0	8
Modifications et liquidations de régimes	2	(24)
Autres	(3)	(4)
ENGAGEMENTS EN FIN DE PÉRIODE	**871**	**879**
Actifs de couverture en début de période	**192**	**200**
Rendement attendu des actifs	9	8
Contribution de l'employeur	6	7
Contribution des salariés	4	3
Prestations payées	(16)	(19)
Écarts actuariels	1	(15)
Écarts de conversion	(8)	8
ACTIFS DE COUVERTURE EN FIN DE PÉRIODE	**188**	**192**
Engagement	871	879
Actifs de couverture [(b)]	(188)	(192)
PROVISION	**683**	**687**
dont provision non courante	*653*	*659*
dont provision courante	*30*	*28*

(a) Les écarts actuariels enregistrés en 2025 et 2024 correspondent pour l'essentiel à des changements d'hypothèses financières.
(b) Les actifs de couverture correspondent essentiellement aux régimes anglais. Ils présentent un léger surplus par rapport aux engagements concernés.

Variation des écarts actuariels [(a)]

(en millions d'euros)	2025	2024
Pertes (gains) actuariels en début de période	**94**	**80**
Sorties des écarts actuariels sur dispositifs clos en 2024	(111)	
Écarts actuariels liés à des changements d'hypothèses	(42)	(4)
Écarts actuariels liés à des effets d'expérience	3	3
Écarts actuariels sur les actifs de couverture	(1)	15
PERTES (GAINS) ACTUARIELS EN FIN DE PÉRIODE	**(57)**	**94**

(a) Comptabilisée en "Autres éléments du résultat global".

Composition des actifs de couverture

Types d'actifs	2025	2024
Actions	6%	5%
Titres de dette	50%	50%
Fonds LDI (Liability-Driven Investment)	22%	24%
Contrats d'assurances	7%	8%
Autres	14%	13%

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

Sensibilité au taux d'actualisation
Une baisse de 50 points de base du taux d'actualisation aurait pour effet une hausse d'environ 34 millions d'euros de l'engagement net relatif aux avantages postérieurs à l'emploi du groupe.

31.5 Analyse de la charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi

(en millions d'euros)	2025	2024
Coût des services rendus	52	66
Coût de désactualisation	25	29
Rendement attendu des actifs	(9)	(8)
CHARGE (PRODUIT) DE LA PÉRIODE	**69**	**87**

31.6 Sorties de trésorerie attendues

Le tableau ci-dessous présente une estimation des prestations à verser dans les cinq prochaines années au titre des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies :

(en millions d'euros)	Sorties de trésorerie
2026	59
2027	45
2028	40
2029	45
2030	53

Au 31 décembre 2025, la duration moyenne des engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel est d'environ 20 ans.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

NOTE 32 PASSIFS SPECIFIQUES DES ACTIVITES BANCAIRES ET D'ASSURANCE

32.1 Passifs financiers à la juste valeur par résultat
32.2 Instruments dérivés de couverture
32.3 Dettes envers les établissements de crédit et assimilés
32.4 Dettes envers la clientèle
32.5 Dettes représentées par un titre
32.6 Contrats d'assurance émis et de réassurance détenus
32.7 Autres passifs financiers et comptes de régularisation
32.8 Dettes subordonnées

32.1 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
De taux	4 314	4 640
De change	357	543
De crédit	14	2
Sur actions et indices	50	128
Instruments dérivés	**4 736**	**5 312**
Dettes représentées par un titre	**4 850**	**5 071**
Etablissements de crédit	4 021	2 225
Clientèle	6 051	4 950
Titres et valeurs donnés en pension livrée	**10 072**	**7 176**
TOTAL	**19 658**	**17 559**

32.2 Instruments dérivés de couverture

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Instruments de taux d'intérêt	1 392	1 958
Instruments de devises	48	0
TOTAL	**1 440**	**1 958**

32.3 Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires créditeurs	628	695
Comptes et emprunts au jour le jour		100
Autres sommes dues	2	2
Dettes envers les établissements de crédit à vue	**630**	**797**
Comptes et emprunts	4 037	2 989
Titres et valeurs donnés en pension livrée	23 761	27 251
Dettes envers les établissements de crédit à terme	**27 797**	**30 240**
TOTAL	**28 427**	**31 038**

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

32.4 Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Livret A	68 488	69 793
PEL et CEL	19 146	22 048
Autres comptes à régime spécial	32 547	31 361
Comptes d'épargne à régime spécial	**120 181**	**123 202**
Comptes ordinaires créditeurs à vue	71 955	75 814
Comptes et emprunts au jour le jour	2 823	2 781
Autres sommes dues à la clientèle	1 526	1 508
Dettes envers la clientèle à vue	**76 304**	**80 103**
Comptes et emprunts à terme	(3)	1
Comptes créditeurs à terme	2 388	2 234
Titres et valeurs donnés en pension livrée à terme	16 770	20 036
Dettes envers la clientèle à terme	**19 155**	**22 271**
TOTAL	**215 639**	**225 576**

32.5 Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Certificats de dépôt et billets de trésorerie	8 196	10 572
Emprunts obligataires [(a)]	23 184	22 263
TOTAL	**31 381**	**32 835**

(a) Dont 12,7 milliards d'euros au 31 décembre 2025 de covered bonds émis par La Banque Postale Home Loan SFH contre 12,7 milliards d'euros au 31 décembre 2024.

32.6 Contrats d'assurance émis et de réassurance détenus

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Contrats d'assurance émis - Passif - BBA / VFA	377 224	363 206
Contrats d'assurance émis - Passif - PAA	1 363	1 546
Passifs relatifs à des contrats financiers cédés (sans part discrétionnaire) - Assurance	1 886	2 019
Contrats d'assurance émis - Passif (cf. note 36.3)	**380 474**	**366 771**
Contrats de réassurance détenus - Passif - BBA	11	10
Contrats de réassurance détenus - Passif - PAA		3
Contrats de réassurance détenus - Passif (cf. note 36.3)	**11**	**13**
TOTAL	**380 484**	**366 784**

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

32.7 Autres passifs financiers et comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Produits constatés d'avance	542	513
Autres comptes de régularisation	448	1 155
Comptes de régularisation	**990**	**1 668**
Dettes de titres	**244**	**176**
Dépôts de garantie reçus	**915**	**800**
Dette de location	164	165
Autres dettes et créditeurs divers	3 146	3 315
Créditeurs divers	**3 310**	**3 480**
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres	**6**	**8**
Provision Epargne Logement	**132**	**100**
Autres passifs financiers	**5 597**	**6 231**

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

32.8 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Dettes subordonnées	**8 882**	**10 042**

Les dettes subordonnées sont détaillées dans le tableau ci-après.

(en millions d'euros)	Date d'émission	Date d'échéance	Taux servi	Montant de l'émission en devises	Devises	31/12/2025	31/12/2024
Dettes subordonnées remboursables						**8 095**	**9 178**
La Banque Postale	09/06/2016	09/06/2028	3,00%	500	EUR	488	481
La Banque Postale	05/10/2016	05/10/2028	2,25%	100	EUR	95	93
La Banque Postale	19/01/2017	09/06/2028	3,00%	150	EUR	147	145
La Banque Postale	26/10/2020	26/01/2031	0,875%	500	EUR		492
La Banque Postale	02/02/2021	02/08/2032	0,75%	500	EUR	484	470
La Banque Postale	27/04/2021	02/08/2032	0,75%	250	EUR	242	235
La Banque Postale	05/12/2022	05/03/2034	5,50%	500	EUR	525	529
CNP Assurances	05/06/2014	05/06/2045	4,25% jusqu'en juin 2025 puis reset taux fixe swap 5 ans + 360 bps	500	EUR		518
CNP Assurances	10/12/2015	10/06/2047	4,5% jusqu'en juin 2027 puis Euribor 3M + 460 bps	750	EUR	801	823
CNP Assurances	22/01/2016	22/01/2049	6% jusqu'en janvier 2049	500	USD	458	526
CNP Assurances	05/02/2019	05/02/2029	2,75% jusqu'en février 2029	500	EUR	540	549
CNP Assurances	27/11/2019	27/07/2050	2,00% jusqu'en juin 2030 puis Euribor 3M + 300 bps	750	EUR	769	771
CNP Assurances	10/12/2019	15/01/2027	0,80% jusqu'en janvier 2027	250	EUR	252	253
CNP Assurances	30/06/2020	30/09/2051	2,5% jusqu'en juin 2031 puis Euribor 3M + 365 bps	750	EUR	760	759
CNP Assurances	08/12/2020	08/03/2028	0,375% jusqu'en mars 2028	500	EUR	502	502
CNP Assurances	12/10/2021	12/10/2053	1,875% jusqu'en octobre 2033 puis Euribor 3M + 270 bps	500	EUR	502	502
CNP Assurances	27/01/2022	27/01/2029	1,25% sur toute la durée du titre	500	EUR	506	506
CNP Assurances	18/01/2023	18/07/2053	5,25% jusqu'en juillet 2033 puis Euribor 3M + 345 bps	500	EUR	512	512
CNP Assurances	16/07/2024	16/07/2054	4,875% jusqu'en juillet 2034 puis Euribor 3M + 310 bps	500	EUR	512	511
Dettes subordonnées perpétuelles						**787**	**865**
CNP Assurances	15/11/2004		4,93% jusqu'en 2016 et Euribor 3M + 1,60% à partir du 15/11/2016	90	EUR	90	90
CNP Assurances	15/11/2004		Euribor 3M + 0,70% jusqu'en 2016 puis Euribor 3M + 1,60%	93	EUR	93	93
CNP Assurances	07/04/2021		4,875% jusqu'en avril 2031 puis taux CMT 5Y + 318,3 bps	700	USD	603	681
TOTAL DETTES SUBORDONNEES						**8 882**	**10 042**

Les valeurs au bilan comprennent les effets de couverture et les coupons courus.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

NOTE 33 DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 233	5 077
Dettes fiscales et sociales	2 510	2 525
Dettes fournisseurs d'immobilisations	425	444
Dettes sur opérations du courrier international	392	413
Avances et acomptes clients	154	197
Autres dettes d'exploitation	492	460
TOTAL	**9 207**	**9 115**

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

NOTE 34 INFORMATION SUR LES RISQUES HORS ACTIVITES BANCAIRES

34.1 Risque de crédit et de contrepartie
34.2 Risque de liquidité
34.3 Risque de taux
34.4 Risque de change

L'objectif principal des passifs financiers du groupe est de financer ses activités opérationnelles, d'assurer la liquidité et de permettre des acquisitions. Le groupe contracte des instruments dérivés vanilles qui ont pour objectif de gérer les risques de taux d'intérêt et les risques de change liés à son financement en euros et à ses participations en devises.
Le groupe détient également des actifs financiers tels que de la trésorerie et des placements à court terme qui sont générés directement par ses activités et dont les risques attachés (contrepartie et liquidité) sont gérés quotidiennement.
Le groupe La Poste applique une gestion prudente des risques financiers reposant sur un système de limites notionnelles et d'alertes encadrant chacun des risques financiers auxquels il est exposé dans le cadre de ses activités financières. Ces limites et alertes sont consignées dans un document, appelé Cahier des Limites, régulièrement actualisé pour tenir compte des évolutions des activités de la direction des opérations financières et de la trésorerie.
Une synthèse des risques financiers est présentée annuellement au Comité d'audit de La Poste. En 2025, elle retrace notamment les évolutions apportées durant l'année au Cahier des Limites et validées par la gouvernance établie par le groupe.

34.1 Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour le groupe dans le cas où un client ou une contrepartie d'un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des titres de placement et des instruments dérivés.

Titres de placement

La trésorerie de La Poste est placée sous forme de comptes rémunérés, de comptes à terme bancaires, d'OPCVM et de titres de créances négociables (TCN) bénéficiant à l'achat d'une notation à court terme minimale de A2/P2. Les risques de crédit sont encadrés par un système de limites représentant le nominal maximal à ne pas dépasser par OPCVM ou émetteur. Le groupe exclut de même les typologies d'instruments de placements les plus risquées et les émetteurs présentant un risque trop important.

Dans le cas où un titre en portefeuille voit l'une de ses notations à court terme passer en dessous de A2/P2, ce titre devra alors être cédé « au mieux » sauf décision dérogatoire du Comité financier du groupe. En outre, afin d'encadrer le risque de perte sur le portefeuille de placements actifs (hors OPCVM de trésorerie), une limite de perte maximale a été mise en place. Celle-ci correspond à la perte statistique estimée sur le portefeuille dans un intervalle de confiance de 97,5 %. Son calcul intègre les CDS (*Credit Default Swap*) de chacun des titres en portefeuille, pondérés de leur maturité résiduelle.

Instruments dérivés

Compte tenu de sa présence sur les marchés de dérivés, La Poste est exposée à un risque de défaillance de ses contreparties de marchés.
L'exposition au titre de ses instruments est appréhendée au travers de la valeur de marché nette des dérivés par contrepartie après prise en compte des garanties reçues ou données au titre de contrats de collatéralisation.
Les engagements vis-à-vis des contreparties de La Poste font l'objet d'accords systématiques de collatéralisation permettant de réduire le risque de défaillance au niveau de la franchise.

Clients et autres débiteurs

Des dépréciations sont calculées de façon individuelle en fonction de l'appréciation du risque de non-recouvrement. Aucun client du groupe ne contribue au chiffre d'affaires consolidé pour un montant supérieur à 10 % du total.

34.2 Risque de liquidité

Le groupe vise à disposer à tout moment des ressources financières suffisantes pour financer l'activité courante et les investissements nécessaires à son développement futur. La gestion de la liquidité a pour objectif de permettre au groupe d'accéder à des ressources financières en adéquation avec ses besoins et de satisfaire à tout moment à ses obligations de paiement.
Le groupe met en place une politique de gestion du risque de liquidité s'appuyant notamment sur (i) la définition et l'actualisation d'un seuil minimal de trésorerie disponible à tout moment selon les besoins du groupe et leur évolution, assorti d'un dispositif d'alerte en cas de franchissement de seuils intermédiaires (ii) l'accès permanent à des sources complémentaires de liquidité et (iii) le suivi d'indicateurs de marché permettant d'anticiper des situations de crise de liquidité.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

Le besoin financier est mesuré au travers des prévisions de trésorerie (annuelles, mensuelles ou hebdomadaires suivant l'enjeu), et le risque de liquidité, est couvert :

- par le maintien permanent de liquidité et de placements intégralement disponibles sous 12 mois au maximum, avec une durée moyenne de liquidité du portefeuille inférieure à 3 mois, d'un montant minimum appelé Trésorerie de sécurité, dont le seuil de 1,2 milliard d'euros est défini et actualisé par le Comité financier du groupe et dont le respect est suivi par ce même Comité ;
- par la mise en place de lignes de crédit confirmées auprès d'établissements financiers. Le groupe dispose notamment d'une ligne de crédit syndiquée pour un montant de 1,5 milliard d'euros dont l'échéance est octobre 2030 (renouvelable un an) pour laquelle elle a reçu un engagement des douze banques constituant le pool bancaire (cf. Lignes de crédit au sein de la note 39.3) ;
- par des émissions de titres de créances négociables à court terme *Negotiable European Commercial Paper et* d'un montant maximum de 3.5 milliards d'euros, qui permet de financer les besoins temporaires de trésorerie et de renforcer la diversification des sources de liquidité ;
- par son programme EMTN (*Euro Medium Term Notes*) d'un montant maximum de 15 milliards d'euros.

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels concernant les passifs financiers non dérivés, ainsi que les flux contractuels relatifs aux instruments dérivés liés à la gestion de la dette, qu'ils soient présentés au passif ou à l'actif. Ces flux ne sont pas actualisés, et leur somme peut donc différer du montant comptabilisé au bilan.
Ces passifs ne sont assortis d'aucune clause particulière susceptible d'en modifier significativement les termes.

2025		Flux 2026		Flux 2027		Flux 2028 - 2030		Flux 2031 et au-delà	
(en millions d'euros)	Montant au bilan	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal
Emprunts obligataires	**9 590**	**154**	**875**	**148**	**1 000**	**388**	**3 000**	**361**	**4 850**
Emprunts au coût amorti	9 590	154	875	148	1 000	388	3 000	361	4 850
Autres dettes financières	**4 145**	**122**	**1 147**	**97**	**651**	**194**	**1 254**	**227**	**1 091**
Passifs de location	3 619	120	758	97	625	194	1 173	227	1 063
Bons La Poste	50		50						
Billets de trésorerie	200	2	198						
Concours bancaires courants	36		36						
Dépôts et cautionnements reçus	58		14		9		26		10
Autres dettes au coût amorti	182		91		18		56		18
Instruments dérivés	**(8)**	**3**		**3**		**7**	**(1)**	**4**	**(9)**
Dérivés au passif	3	1		0		1	(1)	0	0
Dérivés à l'actif	(11)	2		2		7		4	(9)
TOTAL	**13 727**	**279**	**2 022**	**248**	**1 651**	**589**	**4 253**	**592**	**5 932**

34.3 Risque de taux

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques financiers le groupe a décidé de limiter son exposition au risque de taux en optant pour un endettement brut de long terme exclusivement à taux fixe. A des fins d'optimisation du coût de son endettement, le groupe peut variabiliser une quote-part de son endettement brut de long terme.
Le risque de taux pour le groupe est lié à l'évolution des taux de marchés (principalement l'€STR et l'Euribor 3 mois) pouvant induire, une baisse des produits financiers des placements ou une perte d'opportunité lorsque les taux évoluent défavorablement.
Afin de gérer au mieux le risque de taux, le groupe a mis en place :

- une stratégie de gestion de son endettement obligataire pouvant se traduire par le recours à des instruments dérivés afin de profiter des opportunités de marché et réduire le coût de ses emprunts obligataires ;
- une stratégie de gestion des placements fondée notamment sur la diversification des supports et complétée le cas échéant par l'utilisation d'instruments dérivés permettant de garantir l'exposition à la devise de référence du groupe ;
- un suivi prospectif sur 12 mois glissants de sa position nette des dettes et placements et de la fluctuation du résultat financier en découlant en cas d'évolution défavorable des taux de marché (avec une limite fixée à 2% du résultat net part du groupe moyen des trois derniers exercices). Ce suivi permet notamment d'ajuster si besoin les stratégies de gestion active des dettes et placements et de limiter l'impact d'une forte variation des taux, à la hausse comme à la baisse.

Aucun instrument dérivé de couverture du risque de taux n'est en vie au 31 décembre 2025.

Analyses de sensibilité

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

Une variation à la hausse, uniforme et instantanée, de la courbe des taux de marché de 50 points de base n'induirait pas de hausse des frais financiers annuels du groupe.

34.4 Risque de change

Le groupe au travers de ses branches Services-Courrier-Colis et Geopost exerce des activités internationales, à partir de la France ou de ses filiales étrangères.
Afin d'accompagner son internationalisation croissante et le risque de change qui en résulte, le groupe s'est doté d'une politique de gestion du risque de change.
Cette politique cible en priorité :

- les flux d'acquisitions de titres réalisés en devises ;
- les dettes financières et les prêts libellés en devises ;
- les actifs nets en devises détenus et consolidés par le groupe.

Cette politique définit la gouvernance, les conditions de couverture, et les seuils de matérialités pour ces différentes natures d'expositions.
À date et conformément aux seuils et conditions établis, le groupe a eu recours ou a recours à des instruments dérivés de change qualifiés de couverture en IFRS et adossés :

- à ses titres de participation en dollars US, couverts en partie par des swaps de devises euro dollars et des dettes en dollars (33 millions de dollars US) ;
- à ses titres de participation en dollars singapouriens couverts en partie par des ventes à terme de dollars singapouriens contre euro ;
- à ses titres de participation en devise AED, couverts en partie par une vente à terme d'AED contre euro.

D'autres instruments financiers dérivés de change, non documentés comptablement en couverture en IFRS, sont utilisés à des fins de couverture économique.

La majeure partie des activités opérationnelles donne lieu à des produits et à des charges libellées dans la devise fonctionnelle et comptable des filiales. Le risque de change résiduel lié à l'exploitation ne porte actuellement que sur des montants très modestes au regard de la taille du groupe.

Au 31 décembre 2025, l'effet comptable de change sur le chiffre d'affaires s'est élevé à -165 millions d'euros provenant pour l'essentiel du real brésilien (-87 millions d'euros), de la livre sterling (-31 millions d'euros), du peso mexicain (-25 millions d'euros), du dollar américain (-21 millions d'euros), du zloty (+16 millions d'euros), et du dollar de Hong-Kong (-15 millions d'euros). L'incidence comptable des variations de change sur le résultat d'exploitation 2025 s'est élevée à près de -59 millions d'euros.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

NOTE 35 INFORMATION SUR LES RISQUES LIES AUX ACTIVITES BANCAIRES

35.1 Les facteurs structurels de risques
35.2 Risque de crédit
35.3 Risque de marché et comptabilité de couverture
35.4 Risque de liquidité
35.5 Risque de taux
35.6 Risque assurance

35.1 Les facteurs structurels de risques

La Banque Postale dispose d'une taxonomie des risques, représentant le référentiel des facteurs de risques auxquels elle est exposée. Ce référentiel a pour vocation d'instaurer un langage de risque commun aux entités du groupe (secteur bancaire, assurantiel et de gestion des actifs).
La cartographie des risques qui cote l'ensemble de ces risques permet de répondre aux exigences règlementaires des secteurs bancaire et assurance (arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne, FICOD, publications du SSM, etc.). Elle permet par ailleurs d'informer les différents exercices transverses de gestion des risques (ICAAP, appétence pour le risque, examen de nouveaux produits, *stress tests*, *etc.*).
Cette cartographie des risques reprend et qualifie l'ensemble des risques auxquels le conglomérat est exposé et est revue annuellement.
Les facteurs de risques sont décomposés en sept familles.
La cartographie des risques 2026 a été validée par le Directoire de La Banque Postale le 29 septembre 2025.
Les principales évolutions consistent en :

- la séparation des risques de marché et de gestion actif-passif en deux familles distinctes, à savoir les risques structurels de bilan intégrant les risques de liquidité et les risques de marché ;
- les ajouts du risque de disruption technologique et du risque géopolitique dans les risques stratégiques et *business* ;
- l'ajout dans les risques structurels de bilan de nouveaux risques transverses à La Banque Postale et ses filiales, comme le risque inflation ou le risque de barème.

35.2 Risque de crédit

35.2.1 Cadre général

La Direction des Risques Groupe (DRG) gère le risque de crédit pris par La Banque Postale, à savoir le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens du règlement UE n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (ou CRR).
Le Directoire fixe les fondamentaux communs (orientations stratégiques, valeurs, appétence au risque, gouvernance) validés par le conseil de surveillance à partir desquels chacune des lignes métiers décline ses priorités d'action, et la maîtrise des risques associés, sous la supervision de la Direction des risques groupe.
L'intégration de la composante liée aux risques climatiques est détaillée dans la note 4.
Enfin, les dépréciations sont calculées de manière centralisée pour l'ensemble du groupe.

35.2.2 Évolution du contexte géopolitique et macro-économique

Les mesures prises en matière de couverture du risque de crédit visent à refléter le contexte dans lequel le groupe a opéré en 2025. Les informations présentées ci-après reflètent cette évolution.
La Banque Postale a opéré dans un contexte marqué par un environnement économique et financier international devenu plus volatil, avec des chocs économiques très significatifs (en lien avec la politique américaine, les droits de douane) mais également national (contexte politique inédit, échec du conclave sur les retraites et difficultés à finaliser un budget 2026).
Les tensions géopolitiques restent également élevées et ont connu une dégradation majeure depuis le déclenchement de la guerre entre la Russie et l'Ukraine en février 2022 (poursuite du conflit armé entre l'Ukraine et la Russie et de la guerre entre le Hamas et Israël, risque d'extension régionale au mois de juin de la guerre éclair entre Israël et l'Iran, transformation de l'environnement résultant également du repositionnement des Etats-Unis).
Les principaux points de vigilance portent sur la réalisation des ambitions de développement sans détérioration de la rentabilité, sur la surveillance des portefeuilles de crédit entreprises pour lesquels des signes de dégradation sont constatés, la gestion de bilan et la situation de la liquidité. Dans le contexte économique et politique actuel les ménages ont privilégié l'épargne (de précaution en particulier), conduisant à des arbitrages (dépôts, livrets, assurance vie).

Indicateurs pris en compte

Les indicateurs de la situation en France ayant une incidence sur les opérations de La Banque Postale et devant être pris en considération, sont en particulier les suivants :

- l'incertitude pesant sur les agents dans le contexte de cadre budgétaire et fiscal. Le climat d'attentisme pourrait peser encore davantage sur la croissance économique et la capacité de remboursement des emprunteurs, même si le climat des affaires en France en décembre a continué de s'améliorer encore un peu et se rapproche de sa moyenne de longue période ;

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

- après une hausse continue de 2021 à décembre 2024 en rattrapage de la période COVID, la croissance du nombre de défaillances d'entreprises en France au global poursuit son tassement progressif (68,3 milliers en cumulé 12 mois à fin novembre 2025, soit +4,4% en glissement annuel vs. +4,7% à fin octobre 2025) tout en restant sur un palier de haut de cycle (moyenne sur 2010-2019 de 59,3 milliers)[1].

Les scénarios macro-économiques

Dans le contexte des incertitudes économiques et géopolitiques évoquées ci-dessus, le groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination du risque de crédit.

Le groupe retient trois scénarios pour intégrer la composante *forward Looking* : un scénario central, un scénario alternatif favorable et un scénario alternatif dégradé.

Ces scénarios sont définis par le département des Études Économiques de la direction stratégique de La Banque Postale, à partir de scénarios déterminés par la Caisse des Dépôts. Ils comportent des projections pour l'ensemble des variables macro-économiques nécessaires au fonctionnement des modèles développés pour obtenir des pertes en cas de défaut et probabilités de défaut à maturité. La probabilité d'occurrence de chaque scénario fait l'objet d'une documentation par le département des Études économiques de La Banque Postale. Le dispositif s'appuie sur un nombre significatif de modèles et fait l'objet d'une revue indépendante par l'équipe Validation des modèles et d'une validation en Comité de validation des modèles avant leur utilisation. Pour tenir compte de la concentration en France de son portefeuille et à ce titre disposer de projections précises, La Banque Postale s'appuie sur les compétences du groupe Caisse des Dépôts et celles du Département des études économiques de La Banque Postale en matière de scénario macro-économique.

L'horizon des prévisions de la conjoncture économique future retenu est de cinq ans :

- Les scénarios retenus sont des scénarios économiques globaux et cohérents : ils s'appliquent uniformément sur l'ensemble de La Banque Postale avec des impacts potentiellement opposés sur certains segments de produits ou de clientèle, reflétant ainsi la diversification du portefeuille (à titre d'illustration, il n'est pas possible, dans un scénario donné, de disposer d'une projection de taux d'intérêt différente pour mesurer les probabilités de défaut à maturité (*life time)* de la clientèle de détail et celles de la clientèle souveraine) ;
- Les scénarios proposés ne sont pas nécessairement des scénarios adverses sur le plan du risque de crédit : il n'est pas cherché à travers les scénarios IFRS 9 à quantifier des risques de pertes dans un environnement très dégradé dont la probabilité d'occurrence est très faible, mais plutôt d'appliquer des scénarios plausibles d'une manière générale, dont la probabilité d'occurrence s'écarte d'un écart type de la probabilité d'occurrence du scénario central ;
- Les scénarios ne sont pas nécessairement construits pour avoir un impact fort sur la composante spécifiquement crédit : des scénarios dégradés dont la probabilité d'occurrence est élevée peuvent être retenus alors même que leur impact principal est sur la composante taux ;
- Les scénarios retenus sont les scénarios utilisés dans d'autres processus de l'établissement (plan stratégique, budget, exercices de stress tests de l'ICAAP, reportings réglementaires).

Pondération de chacun des trois scénarios

La probabilité d'occurrence de chaque scénario est proposée par le département des études économiques de La Banque Postale. Au 31 décembre 2025, celui-ci a estimé que l'évolution de la situation macro-économique et les incertitudes pesant sur la croissance mondiale pour différentes mesures n'ont pas significativement changé depuis le 31 décembre 2024, et ainsi confirmé les pondérations applicables.

La probabilité d'occurrence de chacun de ces scénarios est résumée dans le tableau ci-dessous :

Scénarios	Scénarios en vigueur en 2025	Scénarios 2024
Central	60%	60%
Adverse	30%	30%
Favorable	10%	10%

[1] *source : Banque de France*

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

Ainsi, en 2025, les scénarios intégrés dans les traitements de calcul des provisions en norme IFRS 9 sont les suivants :

Scénario central

L'incertitude sur la situation politique nationale et ses implications en termes économiques et sociales ont conduit à un net retournement de la confiance des agents (ménages et entreprises). La fin de l'été 2025 a été marquée par une forte instabilité politique en France. Le scénario fait l'hypothèse d'une continuité politique : les troubles sociaux sont contenus, se dégage la perspective d'un budget moins restrictif que le plan Bayrou. S'agissant de l'inflation, la poursuite de la désinflation a bien eu lieu et a même été plus marquée qu'escomptée depuis le début de l'année, en lien avec la forte baisse des prix de l'énergie et l'appréciation de l'euro. Pour 2026, l'incertitude est élevée. Sur le taux de dépôt de la BCE, la normalisation monétaire début 2025 a été suivie d'un *statu quo* : les dernières évolutions confirment la perspective d'un taux de dépôt fin d'année en baisse sur 2024/2025. Compte tenu des forces inflationnistes prégnantes dans le cycle économique à venir à moyen/long terme, le taux d'équilibre de long terme reste stable. Pour les taux longs, les forces maintenant le taux de l'OAT 10 ans autour de 3,5 % sont escomptées prégnantes à court terme, vu notamment la pression sur la prime de risque spécifique à la France et les anticipations d'augmentation d'appels au marché à la suite de la levée du frein à la dette allemande.

Ce scénario est un scénario proposé par la Caisse des Dépôts et les projections de certaines de ses variables sont détaillées ci-dessous :

	Scénario en vigueur au 31/12/2025					
Variables	**T0**	**N+1**	**N+2**	**N+3**	**N+4**	**N+5**
PIB France (taux de croissance annuel)	**0,7**	0,8	0,9	1,0	1,0	1,0
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	**7,4**	7,5	7,6	7,6	7,6	7,5
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	**3,38**	3,56	3,54	3,44	3,40	3,40
Inflation France (variation)	**1,1**	1,5	1,8	1,9	2,0	2,0

	Scénario en vigueur au 31/12/2024					
Variables	**T0**	**N+1**	**N+2**	**N+3**	**N+4**	**N+5**
PIB France (taux de croissance annuel)	**1,1**	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	**6,5**	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	**2,99**	3,04	2,94	2,90	2,90	2,90
Inflation France (variation)	**2,1**	1,8	2,0	2,0	2,0	2,0

Scénario adverse

Ce scénario intègre l'année du choc de nouvelles tensions sur le marché des matières premières dans un contexte de tensions géopolitiques, entraînant un choc récessif sur le PIB mondial. Une boucle prix-salaires persistante s'installerait de manière durable en zone euro, entraînant une hausse de l'inflation sous-jacente, l'inflation totale persistant au-dessus de la cible de la banque centrale. En réaction, celle-ci positionnerait ses taux directeurs au-dessus des taux neutres, sans parvenir à stabiliser la dynamique des prix, et impliquant des taux obligataires très élevés. Dans ce scénario la transition énergétique et écologique se ferait, par rapport au scénario central, de manière désordonnée, contribuant à des tensions sur les prix et les taux, et à une perte de croissance potentielle à moyen terme (perte de productivité). Les conséquences économiques et financières des scénarios climatiques adverses du NGFS[2] (dans leur dernière actualisation avec une forte hausse de l'impact du risque physique dans l'ensemble des scénarios) sont couvertes et statistiquement englobées par ce scénario de *KO inflationniste*, tout comme le risque de *guerre commerciale*.
Ce scénario est un scénario proposé par la Caisse des Dépôts, et les projections de certaines de ses variables sont détaillées ci-dessous :

	Scénario en vigueur au 31/12/2025					
Variables	**T0**	**N+1**	**N+2**	**N+3**	**N+4**	**N+5**
PIB France (taux de croissance annuel)	**0,7**	-1,5	0,0	0,5	0,5	0,5
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	**7,4**	8,7	9,2	9,5	9,6	9,6
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	**3,38**	5,48	5,69	5,50	5,50	5,50
Inflation France (variation)	**1,10**	5,50	4,00	3,50	3,50	3,50

	Scénario en vigueur au 31/12/2024					
Variables	**T0**	**N+1**	**N+2**	**N+3**	**N+4**	**N+5**
PIB France (taux de croissance annuel)	**1,1**	-1,5	0,0	0,5	0,6	0,6
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	**6,5**	8,3	9,1	9,4	9,5	9,5
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	**2,99**	5,00	5,50	5,50	5,50	5,50
Inflation France (variation)	**2,1**	5,5	4,0	3,5	3,5	3,5

[2] *The Central Banks and Supervisors Network for Greening the Financial System*

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

Scénario favorable

Le scénario haussier retient une moindre incertitude en France et un environnement international plus porteur. En France, la confiance des agents serait moins entravée qu'escomptée, soutenant davantage la reprise de l'activité les premières années que dans le scénario central. Au niveau international, le relèvement des droits de douane américains serait contenu. L'inflation américaine poursuivrait sa décélération, ce qui permettrait à la Fed de baisser son taux directeur, entrainant une réduction des taux longs américains. Celle-ci se diffuserait dans les grandes économies et les taux longs européens (dont l'OAT) marqueraient également une baisse. Ce dernier élément jouerait aussi à long terme. La production pétrolière américaine plus soutenue pèserait sur le cours du pétrole, ce qui contrebalancerait les pressions haussières sur l'inflation française, liées à une activité plus soutenue. En Chine la politique de soutien des autorités produirait un peu d'effets positifs. L'ensemble de ces phénomènes (moindre incertitude, davantage de demande étrangère, inflation contenue et baisse des taux) constitueraient des facteurs de soutien additionnels à la croissance française par rapport au scénario central. L'emploi serait ainsi plus dynamique et le chômage plus faible.
Ce scénario est un scénario proposé par le département des études économiques de La Banque Postale. Les projections de certaines de ses variables sont détaillées ci-dessous :

	Scénario en vigueur au 31/12/2025					
Variables	**T0**	**N+1**	**N+2**	**N+3**	**N+4**	**N+5**
PIB France (taux de croissance annuel)	**0,7**	1,2	1,5	1,4	1,1	1,0
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	**7,4**	7,4	7,2	7,1	7,0	6,9
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	**3,38**	3,44	3,34	3,24	3,20	3,20
Inflation France (variation)	**1,10**	1,35	1,61	1,75	1,93	1,97

	Scénario en vigueur au 31/12/2024					
Variables	**TO**	**N+1**	**N+2**	**N+3**	**N+4**	**N+5**
PIB France (taux de croissance annuel)	**1,1**	1,5	1,5	1,3	1,1	1,0
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	**6,5**	6,5	6,4	6,3	6,2	6,2
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	**2,99**	2,98	2,90	2,90	2,90	2,90
Inflation France (variation)	**2,1**	1,62	1,91	2,00	2,02	2,02

Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques sur les pertes attendues :

Les analyses de sensibilités ont été conduites sur les périmètres relatifs au risque de crédit aux personnes morales et personnes physiques, sur les paramètres des ECL statistiques (soit hors provisions à dire d'expert s'agissant de la clientèle Personnes Morales).
La sensibilité des ECL sur la clientèle de détail est relativement modérée sur ce segment, avec une amplitude de [0% ; +3%] d'ECL autour du scénario central selon les scénarios, avant pondération.

La sensibilité des ECL sur la clientèle de personnes morales est plus marquée sur ce segment, avec une amplitude de [-3% ; +52%] d'ECL autour du scénario central selon les scénarios, avant pondération, la volatilité étant plus élevée sur les expositions du segment souverains et établissements de crédit.

35.2.3 Impacts sur l'évaluation du risque de crédit

Au 31 décembre 2025, le coût du risque s'établit à 250 millions d'euros.
Le taux d'expositions non performantes (des expositions clientèle et des titres) est en hausse à 1,42% par rapport au niveau de décembre 2024 (i.e. 1,34% en décembre 2024) du fait essentiellement de l'augmentation des encours en défaut de l'activité de crédit à la consommation.
Le taux de couverture des expositions non performantes est en légère baisse (37,8%) à fin décembre 2025 par rapport au 31 décembre 2024 (39.4%).
Par ailleurs, le taux d'exposition en *bucket* 2 augmente pour s'établir à 7,72% (versus 7% en 2024). Cette hausse résulte d'un double effet : provisionnement statistique (encours du *bucket 2* plus élevé) et mise à jour des critères de provisionnement sectoriel.

Personnes morales

Au cours de l'année 2025, il n'y a pas de sinistralité importante observée sur le portefeuille de crédit personnes morales. Toutefois, le nombre d'entrée en gestion *Affaires Spéciales* continue de progresser sur le portefeuille de crédit entreprises. La lente dégradation s'est matérialisée essentiellement par l'entrée de plusieurs dossiers à forte composante immobilière en *Watch List* ou en gestion *Affaires Spéciales*, ainsi que sur le segment PME/ETI. Le renforcement du provisionnement sectoriel au second semestre 2024 a permis d'absorber la dégradation attendue du secteur de l'immobilier.
Ainsi, au 31 décembre 2025, le coût du risque de crédit au titre de l'activité de Financement et d'Investissement Personnes Morales s'établit à 118 millions d'euros contre 132 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Particuliers

Au 31 décembre 2025, le coût du risque de crédit au titre de l'activité de la clientèle de particuliers s'élève à 132 millions d'euros (dont 7,4 millions d'euros sur la clientèle des professionnels) versus 99 millions au 31 décembre 2024.
La qualité de crédit des portefeuilles de crédits aux particuliers reste stable et maitrisée depuis le début de l'année, notamment sur le périmètre des crédits immobiliers.
Sur le périmètre des crédits à la consommation, la dynamique de dégradation du portefeuille constatée depuis l'été 2024 (progression des impayés, hausse des flux de recevabilités Banque de France, dégradation de notations) s'est poursuivie en 2025. Ce risque reste à ce jour maîtrisé.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

35.2.4 Exposition au risque de crédit

a) Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors-bilan comptabilisées en résultat (coût du risque de crédit pour les entités bancaires et coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance pour les entités d'assurance) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables brutes associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

La ligne « Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation » permet d'identifier les impacts d'une restructuration pour risque intervenue sur la période (cf. note 3.11).

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

▪ *Actifs financiers évalués au coût amorti*

(en millions d'euros)	31/12/2025 Valeur comptable brute	31/12/2025 Correction de valeur pour pertes	31/12/2025 Réévaluation [a]	31/12/2025 Valeur nette [b]	31/12/2024 Valeur comptable brute	31/12/2024 Correction de valeur pour pertes	31/12/2024 Réévaluation [a]	31/12/2024 Valeur nette [b]
Titres	38 335	(52)	(77)	38 206	36 324	(49)	(19)	36 256
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	70 077	(1)		70 076	75 679	(5)		75 673
Prêts et créances sur la clientèle	133 975	(1 800)	(20)	132 155	130 680	(1 717)	(5)	128 958
TOTAL	**242 386**	**(1 853)**	**(97)**	**240 437**	**242 684**	**(1 772)**	**(24)**	**240 888**

(a) Impact des opérations de couverture.
(b) Cf. note 23.

(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois *(bucket 1)* Valeur comptable brute	Actifs soumis à une ECL 12 mois *(bucket 1)* Correction de valeur pour pertes	Actifs soumis à une ECL à maturité *(bucket 2)* Valeur comptable brute	Actifs soumis à une ECL à maturité *(bucket 2)* Correction de valeur pour pertes	Actifs dépréciés *(bucket 3)* Valeur comptable brute	Actifs dépréciés *(bucket 3)* Correction de valeur pour pertes	TOTAL Valeur comptable brute	TOTAL Correction de valeur pour pertes	TOTAL Valeur Nette comptable
Au 31 décembre 2024	**227 548**	**(176)**	**12 614**	**(611)**	**2 523**	**(985)**	**242 684**	**(1 772)**	**240 888**
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	**(2 291)**	**11**	**1 728**	**(59)**	**563**	**(154)**	**0**	**(201)**	**(201)**
Transferts vers ECL Maturité (bucket 2)	(4 965)	17	5 126	(177)	(161)	36		(123)	(123)
Transferts vers ECL 12 mois (bucket 1)	3 133	(10)	(2 986)	89	(148)	31		111	111
Transferts vers actifs dépréciés (bucket 3)[a]	(459)	4	(412)	29	872	(221)	0	(188)	(188)
Total après transferts	**225 256**	**(165)**	**14 341**	**(669)**	**3 086**	**(1 138)**	**242 684**	**(1 973)**	**240 711**
Variations des Valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	**556**	**5**	**(584)**	**21**	**(269)**	**94**	**(297)**	**120**	**(177)**
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...[b]	33 967	(92)	2 259	(209)	503	(274)	36 730	(575)	36 155
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(33 147)	96	(2 843)	230	(561)	175	(36 551)	501	(36 050)
Passage à perte					(200)	193	(200)	193	(6)
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation					(4)		(4)		(4)
Variations de périmètre	(217)						(217)		(217)
Autres	(47)	(0)	0	0	(9)	(0)	(55)	(0)	(55)
Total	**225 812**	**(160)**	**13 757**	**(648)**	**2 817**	**(1 044)**	**242 386**	**(1 853)**	**240 534**
Réévaluations [c]									**(97)**
AU 31 DECEMBRE 2025	**225 812**	**(160)**	**13 757**	**(648)**	**2 817**	**(1 044)**	**242 386**	**(1 853)**	**240 437**

(a) Les transferts vers le bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en bucket 1 ayant été déclassés soit directement en bucket 3, soit d'abord en bucket 2 puis en bucket 3.
(b) Les montants présentés sur la ligne « Nouvelle production » en bucket 2 et bucket 3 peuvent inclure des encours originés en bucket 1 puis reclassés en bucket 2 ou bucket 3 au cours du même exercice.
(c) Impact des opérations de couverture.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

▪ *Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables*

(en millions d'euros)	31/12/2025				31/12/2024			
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Réévaluation	Juste valeur [a]	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Réévaluation	Juste valeur [a]
Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres reyclables	233 854	(312)	(26 808)	206 734	229 376	(292)	(26 138)	202 948
TOTAL	**233 854**	**(312)**	**(26 808)**	**206 734**	**229 376**	**(292)**	**(26 138)**	**202 948**

(a) Cf. note 23.3

(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (bucket 2)		Actifs dépréciés (bucket 3)		TOTAL	
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes
Au 31 décembre 2024	**229 285**	**(291)**	**90**	**(1)**			**229 376**	**(292)**
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre								
Total après transferts	**229 285**	**(291)**	**90**	**(1)**			**229 376**	**(292)**
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	**4 539**	**(21)**	**(61)**	**0**			**4 478**	**(20)**
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	63 794		10				63 804	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(59 228)		(71)				(59 299)	
Variations de périmètre	(16)	2					(16)	2
Autres	(11)	(23)		0			(11)	(22)
AU 31 DECEMBRE 2025	**233 825**	**(311)**	**30**	**(1)**			**233 854**	**(312)**

▪ *Hors Bilan (engagements de financement et de garantie)*

Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

(en millions d'euros)	31/12/2025			31/12/2024		
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur nette	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur nette
Engagements de financement et de garantie [a]	27 039			27 774		
Provisions pour engagements de financement et de garantie [b]		(105)			(129)	
TOTAL	**27 039**	**(105)**	**26 934**	**27 774**	**(129)**	**27 645**

(a) Dont 24 752 millions d'euros en bucket 1 et 2 209 millions d'euros en bucket 2 en 2025 (versus 25 839 millions d'euros en bucket 1 et 1 776 millions d'euros en bucket 2 en 2024). A noter que sur le bucket 1 en 2025, la nouvelle production s'est élevée à 10 604 millions d'euros et les décomptabilisations se sont élevées à (11 940) millions d'euros (versus 13 397 millions d'euros en nouvelle production et (9 632) millions d'euros en décomptabilisations en 2024).

(b) Dont (20) millions d'euros en bucket 1 et (74) millions d'euros en bucket 2 en 2025 (versus (22) millions d'euros en bucket 1 et (64) millions d'euros en bucket 2 en 2024).

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

Actifs financiers restructurés

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2025			31/12/2024		
	Valeur comptable avant transfert en restructuration	Montant de la décote comptabilisée en compte de résultat	Valeur comptable brute	Valeur comptable avant transfert en restructuration	Montant de la décote comptabilisée en compte de résultat	Valeur comptable brute
Prêts et créances à la clientèle au coût amorti	59	(4)	56	91	(3)	88
TOTAL	**59**	**(4)**	**56**	**91**	**(3)**	**88**

Les actifs restructurés classés en *bucket 2* (actifs dégradés) ou *bucket 3* (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en *bucket 1* (actifs sains) à la suite d'une période probatoire (cf. note 3.11.6). Le statut d'actif financier restructuré est caractérisé dès la survenance d'une restructuration et conservé jusqu'à la décomptabilisation de l'actif.

La valeur comptable brute des actifs modifiés concernés par ce reclassement au cours de la période est de 7 millions d'euros au 31 décembre 2025 et 10 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers portés par le groupe, nette de toute perte de valeur comptabilisée et sans tenir compte des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).
Le tableau ci-dessous présente l'exposition nette maximale ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition.

	31/12/2025		
(en millions d'euros) **AU 31 DECEMBRE 2025**	**Exposition nette maximale au risque de crédit**	**Actifs détenus en garantie et autres techniques de réhaussement de crédit**	**Sans garantie**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	**96 938**	**19 988**	**76 950**
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	20 252	19 988	264
Actifs financiers désignés à la juste valeur sur option	2 618		2 618
Actifs financiers non SPPI mesurés à la juste valeur	74 068		74 068
Dérivés de couverture	**395**	**395**	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	**206 734**		**206 734**
Titres de dette	206 734		206 734
Actifs financiers au coût amorti	**240 437**	**95 027**	**145 410**
Prêts et avances aux établissements de crédits	70 076	8 498	61 578
Prêts et avances à la clientèle	132 155	86 529	45 625
Titres de dette	38 206		38 206
Hors bilan (engagements de financement et de garantie)	**26 934**	**287**	**26 647**
Engagements de financement donnés	25 552	286	25 266
Engagements de garantie donnés	1 382	1	1 381
TOTAL	**571 437**	**115 697**	**455 740**

	31/12/2024		
(en millions d'euros) **Au 31 décembre 2024**	**Exposition nette maximale au risque de crédit**	**Actifs détenus en garantie et autres techniques de réhaussement de crédit**	**Sans garantie**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	**96 712**	**16 579**	**80 133**
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	16 838	16 579	258
Actifs financiers désignés à la juste valeur sur option	2 943		2 943
Actifs financiers non SPPI mesurés à la juste valeur	76 932		76 932
Dérivés de couverture	**486**	**486**	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	**202 946**		**202 946**
Titres de dette	202 946		202 946
Actifs financiers mesurés au coût amorti	**240 888**	**94 381**	**146 506**
Prêts et avances aux établissements de crédits	75 673	10 130	65 543
Prêts et avances à la clientèle	128 958	84 251	44 707
Titres de dette	36 256		36 256
Hors bilan (engagements de financement et de garantie)	**27 645**	**322**	**27 323**
Engagements de financement donnés	26 251	321	25 930
Engagements de garantie donnés	1 394	1	1 393
TOTAL	**568 677**	**111 769**	**456 908**

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

b) Concentration du risque de crédit

▪ *Concentration du risque de crédit par agent économique*

Actifs financiers au coût amorti	31/12/2025				31/12/2024			
	Valeur comptable brute				Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (bucket 2)	(bucket 3)		Actifs soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (bucket 2)	(bucket 3)	
Clientèle de détail [a]	72 390	6 629	1 318	80 336	75 085	6 717	1 200	83 001
Administration	100 949	101	33	101 082	105 482	71	24	105 577
Banques centrales	831			831	586			586
Etablissements de crédit	10 522	0	0	10 522	11 238	0	0	11 239
Sociétés financières	9 650	1 257	73	10 981	6 221	920	90	7 231
Sociétés non financières	31 471	5 770	1 392	38 634	28 936	4 905	1 209	35 050
TOTAL	**225 812**	**13 757**	**2 817**	**242 386**	**227 547**	**12 613**	**2 523**	**242 684**
Correction de valeur pour pertes et réévaluation				(1 950)				(1 796)
TOTAL Valeur nette				**240 437**				**240 888**

(a) Hors encours de prêts octroyés à des SCI, figurant en crédits retail au bilan et présentés en sociétés non financières dans cette décomposition par agent économique.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	31/12/2025				31/12/2024			
	Valeur comptable brute				Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (bucket 2)	(bucket 3)		Actifs soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (bucket 2)	(bucket 3)	
Clientèle de détail								
Administration	118 322			118 322	115 580			115 580
Banques centrales	15 976			15 976	13 334			13 334
Etablissements de crédit	50 668			50 668	52 493			52 493
Sociétés financières	8 288	(0)		8 288	7 214			7 214
Sociétés non financières	40 570	30		40 600	40 664	90		40 755
TOTAL	**233 825**	**30**		**233 854**	**229 285**	**90**		**229 376**
Correction de valeur pour pertes et réévaluation				(27 121)				(26 430)
TOTAL Valeur nette				**206 734**				**202 948**

Hors bilan (engagements de financement et de garantie)	31/12/2025				31/12/2024			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	TOTAL	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	TOTAL
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (bucket 2)	(bucket 3)		Engagements soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (bucket 2)	(bucket 3)	
Clientèle de détail [a]	7 318	600	13	7 932	8 032	651	15	8 698
Administration [b]	4 933	16		4 948	4 493	5	2	4 500
Banques centrales	1			1	1			1
Etablissements de crédit [c]	1 631	170		1 801	4 624	78		4 702
Sociétés financières [d]	2 328	258	2	2 588	2 362	289	3	2 654
Sociétés non financières [d]	8 542	1 164	63	9 769	6 326	753	139	7 218
TOTAL	**24 752**	**2 208**	**79**	**27 039**	**25 839**	**1 776**	**159**	**27 774**
Correction de valeur pour pertes [e]				(105)				(129)

(a) Dont 6 790 millions d'euros en 2025 (7 460 millions d'euros en 2024) présentent une probabilité de défaut inférieure à 1%.
(b) Dont 3 689 millions d'euros en 2025 (3 405 millions d'euros en 2024) ayant une notation inférieure à A.
(c) Dont 526 millions d'euros en 2025 (342 millions d'euros en 2024) ayant une notation inférieure à A.
(d) Dont 10 474 millions d'euros en 2025 (8 391 millions d'euros en 2024) ayant une notation inférieure à A.
(e) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Pour la clientèle de détail, les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalle de probabilité de défaut. Pour les autres types de clientèle, les catégories de risques de crédit sont présentées par notation externe.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

▪ *Exposition au risque de crédit*

Actifs financiers au coût amorti	31/12/2025				31/12/2024			
	Valeur comptable brute				Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois *(bucket 1)*	Actifs soumis à une ECL à maturité *(bucket 2)*	*(bucket 3)*		Actifs soumis à une ECL 12 mois *(bucket 1)*	Actifs soumis à une ECL à maturité *(bucket 2)*	*(bucket 3)*	
PD < 1%	62 952	1 280		64 232	64 886	1 607		66 493
1% < PD < 3%	7 752	1 748		9 499	8 168	1 543		9 711
3% < PD < 10%	1 604	2 739		4 343	1 874	2 652		4 526
PD > 10%	82	862		945	157	914		1 071
Contrat douteux - contentieux			1 318	1 318			1 200	1 200
TOTAL - Clientèle de détail	**72 390**	**6 629**	**1 318**	**80 336**	**75 085**	**6 717**	**1 200**	**83 001**
AAA	1 053	61		1 114	2 002	105		2 107
AA	1 531			1 531	2 822	69		2 891
A	5 579	58	52	5 689	4 302	271		4 573
Autres	32 960	6 908	1 413	41 281	26 032	5 379	1 299	32 710
TOTAL - Sociétés financières et non financières	**41 122**	**7 027**	**1 465**	**49 615**	**35 157**	**5 825**	**1 299**	**42 280**
AAA	2 592			2 592	2 915			2 915
AA	1 992			1 992	89 179			89 179
A	89 161	8		89 169	3 455		0	3 455
Autres	8 035	92	33	8 160	10 518	71	24	10 614
TOTAL - Administrations et banques centrales	**101 779**	**101**	**33**	**101 913**	**106 068**	**71**	**24**	**106 163**
AAA	203			203	905			905
AA	547			547	4 137	0		4 137
A	4 657			4 657	5 085			5 085
Autres	5 115	0	0	5 115	1 111	0	0	1 111
TOTAL - Etablissements de crédit	**10 522**	**0**	**0**	**10 522**	**11 238**	**0**	**0**	**11 239**

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	31/12/2025				31/12/2024			
	Valeur comptable brute				Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois *(bucket 1)*	Actifs soumis à une ECL à maturité *(bucket 2)*	*(bucket 3)*		Actifs soumis à une ECL 12 mois *(bucket 1)*	Actifs soumis à une ECL à maturité *(bucket 2)*	*(bucket 3)*	
AAA	380			380	2 120			2 120
AA	7 784			7 784	7 936			7 936
A	19 236			19 236	17 877			17 877
Autres	21 458	30		21 488	19 946	90		20 036
TOTAL - Sociétés financières et non financières	**48 858**	**30**		**48 888**	**47 878**	**90**		**47 969**
AAA	21 662			21 662	18 264			18 264
AA	14 449			14 449	83 358			83 358
A	82 985			82 985	6 968			6 968
Autres	15 203			15 203	20 323			20 323
TOTAL - Administrations et banques centrales	**134 299**			**134 299**	**128 914**			**128 914**
AAA	1 285			1 285	2 739			2 739
AA	4 096			4 096	7 098			7 098
A	34 096			34 096	36 056			36 056
Autres	11 191			11 191	6 600			6 600
TOTAL - Etablissements de crédit	**50 668**			**50 668**	**52 493**			**52 493**

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

▪ *Concentration du risque de crédit par zone géographique*

Actifs financiers au coût amorti	31/12/2025				31/12/2024			
	Valeur comptable brute				Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois *(bucket 1)*	Actifs soumis à une ECL à maturité *(bucket 2)*	*(bucket 3)*		Actifs soumis à une ECL 12 mois *(bucket 1)*	Actifs soumis à une ECL à maturité *(bucket 2)*	*(bucket 3)*	
France (y compris DOM-TOM)	203 228	13 459	2 698	219 384	205 644	12 434	2 457	220 535
Autres pays de l'UE	20 309	239	80	20 627	19 524	120	32	19 676
Autres pays d'Europe	720	16	33	769	697	12	32	741
Autres	1 555	44	7	1 606	1 682	47	2	1 731
TOTAL	**225 812**	**13 757**	**2 817**	**242 386**	**227 547**	**12 613**	**2 523**	**242 684**
Correction de valeur pour pertes et réévaluation				(1 950)				(1 796)
TOTAL Valeur nette				**240 437**				**240 888**

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	31/12/2025				31/12/2024			
	Valeur comptable brute				Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois *(bucket 1)*	Actifs soumis à une ECL à maturité *(bucket 2)*	*(bucket 3)*		Actifs soumis à une ECL 12 mois *(bucket 1)*	Actifs soumis à une ECL à maturité *(bucket 2)*	*(bucket 3)*	
France (y compris DOM-TOM)	112 567	10		112 577	99 019			99 019
Autres pays de l'UE	85 731	10		85 741	89 371	17		89 388
Autres pays d'Europe	6 550			6 550	8 697			8 697
Autres	28 977	9		28 986	32 199	73		32 272
TOTAL	**233 825**	**30**		**233 854**	**229 285**	**90**		**229 376**
Correction de valeur pour pertes et réévaluation				(27 121)				(26 430)
TOTAL Valeur nette				**206 734**				**202 948**

Hors bilan (engagements de financement et de garantie)	31/12/2025				31/12/2024			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	TOTAL	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	TOTAL
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois *(bucket 1)*	Engagements soumis à une ECL à maturité *(bucket 2)*	*(bucket 3)*		Engagements soumis à une ECL 12 mois *(bucket 1)*	Engagements soumis à une ECL à maturité *(bucket 2)*	*(bucket 3)*	
France (y compris DOM-TOM)	22 997	1 956	79	25 031	24 019	1 626	159	25 804
Autres pays de l'UE	1 600	166	0	1 766	1 621	149	0	1 769
Autres pays d'Europe	141	1	0	142	95	1	0	96
Autres	14	85	0	99	104	1	0	105
TOTAL	**24 752**	**2 208**	**79**	**27 039**	**25 839**	**1 776**	**159**	**27 774**
Correction de valeur pour pertes				(105)				(129)

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

35.2.5 Complément d'information sur les expositions souveraines

Les recensements des expositions souveraines ont été établis selon le périmètre défini par l'Autorité bancaire européenne (ABE), c'est-à-dire en reprenant dans les données les expositions sur les collectivités régionales, les administrations centrales et organismes bénéficiant d'une garantie de l'État. Ces expositions incluent les dépôts centralisés à la Caisse des Dépôts.

31/12/2025 *(en millions d'euros)*	Total Portefeuille bancaire	Actifs à la juste valeur par résultat	**Expositions directes (a)**	Prises en pension	Hors bilan	**Expositions directes et indirectes (b)**	Exposition en %
Allemagne	7 831	409	**8 240**	1 158		**9 398**	3,6%
Autriche	2 400	6	**2 407**	139		**2 546**	1,0%
Belgique	9 497	68	**9 565**	2 013		**11 578**	4,4%
Espagne	13 624	51	**13 675**	1 025		**14 700**	5,6%
Finlande	589	1	**591**	21		**611**	0,2%
France	142 630	3 848	**146 478**	13 063	4 203	**163 744**	61,9%
Grande-Bretagne	66	45	**112**			**112**	0,0%
Irlande	134	1	**136**			**136**	0,1%
Italie	10 185	84	**10 269**	957		**11 226**	4,2%
Luxembourg	100	2	**102**			**102**	0,0%
Pays Bas	1 768	17	**1 785**			**1 785**	0,7%
Pologne	235	3	**237**			**237**	0,1%
Portugal	1 975	3	**1 978**			**1 978**	0,7%
Roumanie	149		**149**			**149**	0,1%
Slovénie	183		**183**			**183**	0,1%
Autres pays d'Europe	109		**109**			**109**	0,0%
Supranational	15 626	490	**16 116**			**16 116**	6,1%
EUROPE	**207 102**	**5 028**	**212 131**	**18 376**	**4 203**	**234 709**	**88,8%**
Brésil	2 236	26 354	**28 590**			**28 590**	10,8%
Canada	696		**696**			**696**	0,3%
Mexique	111		**111**			**111**	0,0%
Autres pays	236	17	**254**			**254**	0,1%
RESTE DU MONDE	**3 279**	**26 371**	**29 650**	**-**	**-**	**29 650**	**11,2%**
TOTAL	**210 381**	**31 400**	**241 781**	**18 376**	**4 203**	**264 360**	**100,0%**

(a) Expositions directes : juste valeur ou valeur brute comptable des expositions pour compte propre.
(b) Expositions directes et indirectes : expositions directes auxquelles s'ajoutent les expositions indirectes à travers les prises en pension, les achats à terme et hors-bilan du Groupe.

31/12/2024 *(en millions d'euros)*	Total Portefeuille bancaire	Actifs à la juste valeur par résultat	**Expositions directes (a)**	Prises en pension	Hors bilan	**Expositions directes et indirectes (b)**	Exposition en %
Allemagne	6 462	196	**6 657**	1 073	-	**7 730**	3,1%
Autriche	1 912	6	**1 919**		-	**1 919**	0,8%
Belgique	8 953	78	**9 031**	1 291	-	**10 321**	4,2%
Espagne	13 418	41	**13 458**	433	-	**13 892**	5,6%
Finlande	376	1	**377**	-	-	**377**	0,2%
France	142 457	1 518	**143 975**	7 921	806	**152 702**	62,1%
Grande-Bretagne	74	-	**74**	-	-	**74**	0,0%
Irlande	181	19	**200**	-	-	**200**	0,1%
Italie	9 526	82	**9 607**	3 590	-	**13 197**	5,4%
Luxembourg	103	1	**104**	-	-	**104**	0,0%
Pays Bas	533	15	**548**	127	-	**674**	0,3%
Pologne	209	-	**209**	-	-	**209**	0,1%
Portugal	2 073	3	**2 076**	98	-	**2 173**	0,9%
Roumanie	144	-	**144**	-	-	**144**	0,1%
Slovénie	110	-	**110**	-	-	**110**	0,0%
Autres pays d'Europe	127	-	**127**	-	-	**127**	0,1%
Supranational	12 969	811	**13 780**	567	-	**14 347**	5,8%
EUROPE	**199 625**	**2 771**	**202 396**	**15 100**	**806**	**218 301**	**88,7%**
Brésil	2 506	24 214	**26 720**		-	**26 720**	10,9%
Canada	572	-	**572**	-	-	**572**	0,2%
Mexique	108	-	**108**	-	-	**108**	0,0%
Autres pays	318	21	**339**	-	-	**339**	0,1%
RESTE DU MONDE	**3 504**	**24 235**	**27 739**		**-**	**27 739**	**11,3%**
TOTAL	**203 129**	**27 005**	**230 135**	**15 100**	**806**	**246 041**	**100,0%**

(a) Expositions directes : juste valeur ou valeur brute comptable des expositions pour compte propre.
(b) Expositions directes et indirectes : expositions directes auxquelles s'ajoutent les expositions indirectes à travers les prises en pension, les achats à terme et hors-bilan du Groupe.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

35.3 Risque de marché et comptabilité de couverture

35.3.1 Cadre général de gestion

Cadre général

Les risques de marché traduisent l'impact potentiel des variations des marchés financiers sur le résultat ou le bilan de la banque. Ils comprennent le risque de prix, le risque de change et le risque de base.

La majorité des éléments du bilan génère des produits et des charges d'intérêts dont les montants sont exposés aux variations des taux d'intérêts soit au travers de la mise en place de nouvelles opérations dont le taux n'est pas connu, soit au travers de l'appréciation comparative du taux auquel les opérations existantes auraient pu être mises en place. Dans le premier cas, il s'agit de risque de variation des flux de trésorerie, tandis que dans le second cas, il s'agit de risque de juste valeur.

La VaR

La VaR (Value at Risk) est un indicateur du risque de pertes auquel le groupe est confronté. Il donne une estimation de la perte maximale potentielle à un horizon donné avec une probabilité donnée. Toutefois cet indicateur ne donne aucune indication quant aux niveaux de pertes potentielles découlant d'événements peu fréquents.

Cet indicateur est calculé d'une part sur les portefeuilles de négociation et d'autre part sur certains portefeuilles bancaires. Une VaR globale comprenant l'ensemble des positions est également calculée.

La VaR est déclinée pour chacune des activités incluses dans le portefeuille de marché.

Par souci de prudence, il a été décidé d'encadrer l'ensemble des positions marquées au marché par une *Value At Risk* (99 %, 1 jour). La VaR mise en œuvre est une VaR paramétrique, calculée à partir d'une matrice de variance-covariance couvrant les risques de taux, *spread*, change, volatilité et action auxquels le groupe est exposé.

La VaR ainsi calculée couvre partiellement les risques optionnels, les risques de second ordre n'étant pas pris en compte. Le développement de positions optionnelles, peu significatives à date au regard des positions globales, pourrait amener la direction des risques groupe à déployer une méthodologie plus adaptée. Des indicateurs dédiés à la surveillance du risque optionnel sont par ailleurs implémentés.

La direction des risques groupe procède à une analyse ex post (*backtesting*) des résultats du modèle mis en œuvre pour le calcul de la VaR afin d'en mesurer la qualité.

Les scénarios de stress

L'estimation de la VaR, faite sur l'hypothèse d'une loi de distribution normale, est effectuée dans des conditions normales de marché et ne donne aucune information sur le montant de la perte potentielle lorsque la VaR est dépassée. Il est donc nécessaire de pouvoir estimer les pertes potentielles en supposant des conditions de marchés exceptionnelles (attentats, faillite d'un grand groupe, etc.) et c'est dans cette optique que sont implémentés des scénarios de stress.

Un scénario de stress consiste à simuler une situation extrême afin d'évaluer les conséquences financières sur le résultat ou les fonds propres de La Banque Postale. Le recours à ces scénarios est un outil d'analyse et de maîtrise pour mieux appréhender les risques de marchés.

La Banque Postale a vocation à traiter sur tous les marchés (fonds OPCVM, change, taux, crédit, dérivés). Cependant, La Banque Postale traite aujourd'hui en directionnel essentiellement des produits de taux et de crédit. Ainsi, les scénarios de crises envisagés affectent principalement les courbes de taux et les *spread*s de crédit, les autres paramètres étant également pris en compte mais leurs impacts sont limités.

On distingue deux grandes familles de stress :

- *les stress historiques*
 Cette catégorie est basée sur des faits historiques (qui se sont réellement passés). Pour construire les scénarios, les variations qui ont déjà eu lieu lors de grandes crises financières sont appliquées aux conditions actuelles du marché. Ce sont les scénarios historiques.
 Un scénario de stress historique est initié par un événement brutal affectant un ensemble de facteurs. Le but étant de prévoir le pire, les horizons retenus sont ceux correspondant à la première phase de propagation de la crise jusqu'à une première stabilisation des cours, dans la mesure où plusieurs jours de *trading* sont nécessaires pour solder les positions les plus risquées.
- *les stress hypothétiques*
 Cette catégorie emploie des variations jugées plausibles, qui ne se sont jamais déroulées mais qui, si elles survenaient, risqueraient de menacer l'établissement. Ces chocs sont calibrés à partir d'hypothèses fondées sur les statistiques des historiques de données de marché.
 Un stress hypothétique s'applique sur une catégorie donnée de risques de marché. La Banque Postale réalise des stress hypothétiques sur les principaux risques auxquels elle est exposée.

Au niveau Groupe, un stress-test est par ailleurs réalisé à une fréquence trimestrielle sur le périmètre en juste valeur (incluant les filiales d'assurance). Cet indicateur est calculé à partir du scénario historique d'horizon 1 mois ou 3 mois, déterminé comme le plus défavorable pour le groupe sur une profondeur d'au moins 10 ans et un seuil de confiance de 99,5%.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

35.3.2 Dérivés de transaction : analyse par durée résiduelle et notionnels

La ventilation des valeurs de marchés à l'actif et au passif des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

31/12/2025	ACTIF				PASSIF				TOTAL NOTIONNELS
(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL Juste Valeur	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL Juste Valeur	
Futures									1 421
FRA	2	0		2	2			2	12 150
Swaps de taux d'intérêt	196	1 514	2 866	4 575	116	1 660	2 387	4 164	444 983
Options Caps-floors-collars	113	456	275	844	28	79	48	154	200 232
Opérations fermes de change	67	34	50	151	133	92	144	369	7 714
Options de change									911
Instruments de crédit		7		7			14	14	180
Instruments sur actions et indices	68	94	5	167	16	34	0	50	11 971
Autres instruments									
TOTAL	**447**	**2 104**	**3 195**	**5 746**	**295**	**1 865**	**2 592**	**4 753**	**679 561**

31/12/2024	ACTIF				PASSIF				TOTAL NOTIONNELS
(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL Juste Valeur	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL Juste Valeur	
Futures									3 732
Swaps de taux d'intérêt	131	1 509	3 193	4 833	114	1 418	2 914	4 447	297 765
Options Caps-floors-collars	58	423	337	818	27	121	46	193	409 909
Opérations fermes de change	90	32	39	160	123	253	179	555	10 224
Options de change									1 165
Instruments de crédit							2	2	100
Instruments sur actions et indices	128	72	7	207	111	16	0	128	30 373
Autres instruments									
TOTAL	**406**	**2 036**	**3 576**	**6 018**	**374**	**1 807**	**3 142**	**5 324**	**753 267**

35.3.3 Comptabilité de couverture

La Banque Postale procède à des couvertures d'opérations au bilan sur le périmètre bancaire (qu'elles soient d'origine clientèle ou financière) avec des dérivés traités avec des contreparties du marché.

Typologie des instruments de couverture

Afin de gérer les risques de taux et change des éléments du bilan, La Banque Postale privilégie les dérivés de couverture suivants :

- les swaps de taux contre €STR (contrat de gré à gré permettant d'échanger, sur la base d'un montant nominal, les flux d'intérêts calculés sur un taux fixe contre les flux d'intérêts calculés sur un taux variable) ;
- les *cross currency swaps* qui assurent la conversion de la devise en euros et la couverture économique en change (financement et intérêts). Les flux en devise du titre et du swap sont complètement adossés en termes de montants, de dates et de décaissement.

Sous-jacents

Les opérations réalisées dépendent du modèle de gestion des portefeuilles et procèdent de différentes stratégies de couverture visant essentiellement à couvrir le risque de taux d'intérêt (cf. note 35.5).

Elément couvert	Dérivés	Couverture
Prêts à taux fixes	Swap payeur fixe	Macro-couverture "carve-out" de la juste valeur (CO-FVH : *Carve-Out Fair Value Hedge*)
	Swap payeur fixe	Couverture de juste valeur (FVH : *Fair Value Hedge*)
Titres à taux fixe achetés	Swap payeur fixe	Macro-couverture "carve-out" de la juste valeur (CO-FVH : *Carve-Out Fair Value Hedge*)
	Swap payeur fixe	Couverture de juste valeur (FVH : *Fair Value Hedge*)
Dépôts client à taux fixe	Swap receveur fixe	Macro-couverture "carve-out" de la juste valeur (CO-FVH : *Carve-Out Fair Value Hedge*)
PEL	Swap receveur fixe	Macro-couverture "carve-out" de la juste valeur (CO-FVH : *Carve-Out Fair Value Hedge*)
Emission obligataire et dépôts à terme reçus à taux fixe	Swap receveur fixe	Couverture de juste valeur (FVH : *Fair Value Hedge*)
Emission obligataire en devise	Cross currency interest rate swap	Micro-couverture FVH (*Fair Value Hedge*)

Pour les sous-jacents couverts à l'actif, le risque couvert correspond au risque de taux en valeur attaché à des obligations et des prêts à la clientèle (immobiliers, consommation) à taux fixe, ainsi qu'au risque de taux en flux de trésorerie (acquisition d'obligations à terme).

Pour les sous-jacents couverts au passif, le risque couvert correspond au risque de taux en valeur attaché à des

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

dépôts à taux fixe client (à vue, PEL), à terme, et à des émissions obligataires à taux fixe..

Typologie de relations de couverture

Couvertures d'un titre par un swap

- Les couvertures de juste valeur contre Euribor

Les titres sont valorisés en utilisant une courbe d'actualisation Euribor et les dérivés en utilisant une courbe €STR, taux quotidien. L'introduction de deux courbes d'actualisation différentes crée une légère inefficacité de couverture dépendant de l'écart, spread, entre l'€STR et l'Euribor et variant dans le temps.

- Les couvertures de juste valeur contre €STR

Le titre étant actualisé contre €STR avec retraitement de la composante crédit et le swap actualisé contre €STR également, ces couvertures sont considérées comme étant 100% efficaces sans nécessité de réaliser de tests d'efficacité rétrospectifs.

Couverture de plusieurs titres par plusieurs swaps

La méthodologie retenue permet d'obtenir une documentation de couverture simplifiée réputée 100% efficace et de gérer correctement le recyclage des résultats de couverture en fonction des opérations réalisées sur les titres.

Les titres et leur couverture (un swap, plus exceptionnellement plusieurs swaps) sont regroupés par stratégie de macro-couverture, chacune respectant les contraintes suivantes :

1. les titres et les swaps ont une date de maturité comprise dans un même intervalle de temps d'une durée maximale d'un an ;
2. le montant notionnel du swap doit être strictement inférieur au montant principal total des titres ;
3. la maturité du swap doit être inférieure ou égale à la plus petite maturité des titres ;
4. la sensibilité du swap doit être inférieure ou égale à la sensibilité globale des titres ;
5. s'il y a plusieurs swaps, ils doivent être exécutés le même jour ;
6. une fois l'adossement réalisé entre les titres et le(s) swap(s), aucun titre ne peut plus être acheté dans la stratégie, seules les ventes de titres et résiliation (*unwind*) des swaps sont autorisés. Cela permet de garantir que durant la période de couverture, tous les titres et tous les swaps ont eu des variations de valeur (au titre du risque de taux) homogènes dans le temps.

Les règles de débouclage suivent, stratégie par stratégie, le montant principal des titres vendus afin de respecter en permanence les contraintes définies et imposent de résilier partiellement, le même jour que la vente de titre, l'encours de swap qui dépasserait du principal des titres restants. En cas de dépassement (surcouverture), le test d'efficacité mis en place n'est pas respecté, une inefficacité est alors calculée.

Au sein du Groupe, les sources d'inefficacité de la macro-couverture résultent essentiellement de la disparition du sous-jacent.

Ratio de couverture

Le ratio de couverture (la quantité d'éléments couverts sur la quantité d'instruments de couverture) correspond au ratio utilisé par La Banque Postale dans sa gestion opérationnelle du risque.

A chaque date d'arrêté, la documentation rétrospective consiste à vérifier que la variation de valeur de l'élément couvert depuis l'origine est homogène avec la variation de l'élément de couverture. L'écart de valorisation éventuel correspond à la part inefficace de la couverture étant comptabilisée en résultat.

Test d'efficacité

La Banque Postale effectue un test d'efficacité au moins deux fois par semestre.

Couverture de flux de trésorerie

La Banque Postale utilise la méthode du dérivé hypothétique consistant à comparer les variations de la valeur de l'instrument dérivé aux variations de valeur d'un instrument dérivé fictif appelé dérivé hypothétique qui représenterait parfaitement le risque couvert.

Couvertures de juste valeur

- Couverture d'un titre par un swap

Concernant la micro-couverture avec les swaps Euribor, La Banque Postale utilise la méthode du dérivé hypothétique. En considérant que les swaps contre €STR sont 100% efficace, la méthode consiste à créer un swap €STR qui aurait pu être mis en place lors de la couverture (répliquant exactement le titre) et à apprécier la variation de valeur de ce swap par rapport à la variation de valeur du swap réellement mis en place.

L'inefficacité résiduelle correspond alors à la somme des variations de valeur de l'élément couvert et de l'élément de couverture. Le titre et le swap sont valorisés à l'aide d'une courbe de taux identique et constante, seul le taux de change de marché est pris en compte. Ainsi la variation de valeur du titre valorisé de cette manière est indépendante des variations de valeur des taux d'intérêt et est uniquement impactée par la variation du taux de change. Dans le cas où le test d'efficacité ne serait pas respecté, La Banque Postale impose de résilier tout ou partie de l'élément de couverture. Pour cela, les tests d'efficacité sont effectués avant et après cession pour s'assurer de la conformité de l'opération de résiliation.

- Couverture de plusieurs titres par un swap

Afin d'assurer le suivi de la stratégie de couverture, La Banque Postale a mis en place une documentation glissante des stratégies de couverture pour matérialiser l'absence d'entrée de nouveaux titres ou de complément sur des positions existantes

- Couverture de plusieurs prêts par plusieurs swaps (macro-couverture fonds de cuve)

La Banque Postale applique la méthode dite générationnelle et procède à des tests visant à vérifier que, pour chaque génération de swaps et pour chaque bande de maturité annuelle, le montant du nominal des prêts couverts est supérieur au nominal des swaps de couverture. Des modèles internes de remboursements anticipés et renégociations sont appliqués aux générations de prêts à taux fixe utilisées.

Lorsque les swaps génèrent de la surcouverture sur les bandes de maturité de leur génération, la norme prévoit la possibilité de les affecter à des portefeuilles de prêts originés antérieurement.

Dans le cas où le nominal des dérivés est supérieur, cela met fin à la relation de couverture et il est procédé systématiquement à une résiliation du ou des dérivés avec impact en résultat ou à un reclassement en trading, pour décomptabilisation des actifs couverts.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

a) Instruments dérivés de couverture de juste valeur et de flux de trésorerie

	31/12/2025			31/12/2024		
(en millions d'euros)	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel
Swaps de taux d'intérêt	346	1 387	88 722	327	1 939	62 102
Opérations fermes de change	27	6	957	74		926
Total dérivés de couverture de juste valeur	**373**	**1 393**	**89 679**	**400**	**1 939**	**63 028**
Swaps de taux d'intérêt		5			19	
Opérations fermes de change	22	42	1 021	86		2 310
Total dérivés de couverture de flux de trésorerie	**22**	**46**	**1 021**	**86**	**19**	**2 310**
TOTAL	**395**	**1 440**	**90 700**	**486**	**1 958**	**65 338**

- ***Valeurs de marché par durée résiduelle***

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture est présentée par maturité contractuelle résiduelle :

31/12/2025	ACTIF				PASSIF			
(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL Juste Valeur	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL Juste Valeur
Swaps de taux d'intérêt	7	163	176	346	52	555	784	1 392
Opérations fermes de change		27	22	48		44	4	48
TOTAL	**7**	**190**	**198**	**395**	**52**	**599**	**788**	**1 440**

31/12/2024	ACTIF				PASSIF			
(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL Juste Valeur	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL Juste Valeur
Swaps de taux d'intérêt	37	107	182	327	85	767	1 107	1 958
Opérations fermes de change	21	37	101	159				
TOTAL	**58**	**144**	**284**	**486**	**85**	**767**	**1 107**	**1 958**

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

b) Couverture de juste valeur

▪ *Éléments couverts*

Micro-couverture de juste valeur	31/12/2025				31/12/2024			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé		Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	
(en millions d'euros)	Valeur comptable	*dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture*	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture [(a)]	Valeur comptable	*dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture*	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture [(a)]
ACTIF								
Taux d'intérêt	12 592	(40)		(63)	10 371	22		102
Change				0	797			
Instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	**12 592**	**(40)**		**(62)**	**11 168**	**22**		**102**
Taux d'intérêt	4 114	(97)		(61)	2 903	(37)		10
Change								
Instruments financiers au coût amorti	**4 114**	**(97)**		**(61)**	**2 903**	**(37)**		**10**
PASSIF								
Taux d'intérêt	18 705	(675)		(56)	15 433	(598)		328
Change	995	12		(8)				
Instruments financiers au coût amorti	**19 700**	**(662)**		**(64)**	**15 433**	**(598)**		**328**

(a) Dont les cessations de couverture au cours de la période.

Macro-couverture de juste valeur	31/12/2025		31/12/2024	
(en millions d'euros)	Valeur comptable	Variation cumulée de juste valeur [(a)]	Valeur comptable	Variation cumulée de juste valeur [(a)]
Instruments de dettes comptabilisées au coût amorti	27 963	5	25 474	490
Total - ACTIF	**27 963**	**5**	**25 474**	**490**
Instruments de dettes comptabilisées au coût amorti	25 775	(128)	5 875	(161)
Total - PASSIF	**25 775**	**(128)**	**5 875**	**(161)**

(a) Variation de juste valeur attribuable au risque couvert uniquement et servant à la détermination de la part efficace de la juste valeur de l'instrument de couverture. Cette variation s'entend hors intérêts courus.

▪ *Résultat de la comptabilité de couverture de juste valeur*

	31/12/2025			31/12/2024		
	Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)			Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur		Part de l'inefficacité de la couverture	Variation de juste valeur		Part de l'inefficacité de la couverture
(en millions d'euros)	Sur les instruments de couverture [(a)]	Sur les éléments couverts [(a)]		Sur les instruments de couverture [(a)]	Sur les éléments couverts [(a)]	
Taux d'intérêt	583	(579)	4	93	(79)	14
Change	(55)	56	2	28	(27)	1
Autres						
TOTAL	**528**	**(522)**	**5**	**121**	**(106)**	**15**

(a) Dont les cessations de couverture au cours de la période.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

c) Couverture de flux de trésorerie

- ***Éléments couverts***

	31/12/2025			31/12/2024		
	Couvertures existantes	Couvertures ayant cessé	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (a)	Couvertures existantes	Couvertures ayant cessé	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (a)
	Cumul des réévaluations de juste valeur			Cumul des réévaluations de juste valeur		
(en millions d'euros)	Liées à la couverture	Liées à la couverture restant à étaler		Liées à la couverture	Liées à la couverture restant à étaler	
ACTIF						
Taux d'intérêt	(10)	55	(19)		70	(25)
Change	31		30	1		(26)
TOTAL	**21**	**55**	**11**	**1**	**70**	**(51)**

(a) Dont les cessations de couverture au cours de la période.

- ***Résultat de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie***

	31/12/2025			31/12/2024		
	Autres éléments du résultat global		Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)	Autres éléments du résultat global		Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)
(en millions d'euros)	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisée sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Part de l'inefficacité de la couverture	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisée sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	(5)	(4)		(10)	(4)	
Change	(104)	123	(1)	43	(80)	0
TOTAL	**(109)**	**119**	**(1)**	**33**	**(84)**	**0**

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

35.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini, par l'arrêté du 3 novembre 2014, comme le risque pour l'entreprise assujettie de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché (risque systémique) ou de facteurs idiosyncratiques (risque de crédit propre), dans un délai déterminé et à un coût raisonnable.

Les systèmes de déclaration des risques de liquidité couvrent l'ensemble de La Banque Postale, au niveau prudentiel. Certaines des limites et indicateurs utilisés en gestion font référence à des unités sociales du groupe, notamment La Banque Postale, entité la plus importante.

La Banque Postale dispose d'une forte position de liquidité assise sur :

- un montant de dépôts clients supérieur à celui des prêts clients. La Banque Postale dispose d'une base de dépôts très importante et diversifiée (supérieure à 200 milliards d'euros), principalement composée de dépôts d'une clientèle de particuliers français ;
- un important portefeuille HQLA (*High Quality Liquidity Assets*). La Banque Postale a historiquement investi une part significative de son bilan en titres souverains, en raison de son activité historique de recueil de dépôts, alors que les activités de crédits clientèles ne se sont développées que depuis 2006. Ce portefeuille contient exclusivement des actifs liquides et de haute qualité en accord avec les dispositions du Règlement délégué (UE) n°2015/61 ;
- un accès avéré aux financements de marchés de capitaux.

Les ressources issues de la clientèle étant pour la plupart sans échéance et exigibles à tout moment (dépôts, livrets), leur écoulement est modélisé afin d'en déterminer le profil dans le temps. La Banque Postale a retenu une approche conservatrice sur ses évaluations de liquidité.

Pilotage du risque de liquidité

La responsabilité du pilotage du risque de liquidité incombe au Comité de gestion du bilan, dans le respect des principes et limites validés par le Comité de pilotage des risques groupe (CPRG). Cette responsabilité est partiellement déléguée au Comité ALM[3] et trésorerie pour le risque de liquidité.

Opérationnellement, La Banque Postale a mis en place un dispositif d'évaluation interne de la liquidité, ou ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Process*), qui regroupe l'ensemble des dispositifs de limites, d'évaluation, de suivi, de reporting et de pilotage de sa liquidité. Ces dispositifs comprennent notamment :

- un dispositif d'indicateurs de risques associés à des limites pouvant être réglementaires ou internes publiés sur un pas mensuel par l'ALM ;
- le suivi journalier des évolutions du coussin de titres liquides non grevés de haute qualité et d'un LCR proxy ;
- un plan de financement qui assure ex ante l'équilibre de la position de refinancement de la banque dans l'univers de planification budgétaire de La Banque Postale ;
- des tests d'accès au marché bisannuels permettant de vérifier l'accès au marché en différentes devises et des tests de liquidité réelle des titres ;
- le dispositif du Plan de financement d'urgence (PFU) dont les objectifs principaux sont :
 - de définir des seuils d'alerte permettant de détecter de manière précoce des tensions sur la liquidité, qu'elles soient idiosyncratiques (spécifiques à La Banque Postale) ou systémiques ;
 - d'identifier l'ensemble des capacités disponibles pour générer de la liquidité (réserves de liquidité et capacités de financement) ;
 - de mobiliser une gouvernance visant à gérer avec la rapidité nécessaire l'éventualité d'une crise et un dispositif de stress test visant à mesurer les marges de manœuvre de La Banque Postale dans des contextes de tensions historiquement élevées.

Mesure du risque de liquidité

Ci-dessous un inventaire des indicateurs principaux du risque de liquidité.

Ce dispositif s'appuie principalement sur l'horizon de survie et le ratio de liquidité court terme LCR *(Liquidity Coverage Ratio)*.

***Liquidity Coverage Ratio* (LCR)**

Le LCR est un ratio mensuel de liquidité à court terme qui mesure la capacité de La Banque Postale à résister pendant 30 jours à une dégradation sévère de sa situation dans un contexte de choc systémique.

Le LCR doit être supérieur à 100 %, limite réglementaire respectée par La Banque Postale (qui se fixe une cible interne plus élevée). Un proxy du LCR est calculé quotidiennement.

Horizon de survie

Cet indicateur permet de mesurer le nombre de jours, en situation de crise, durant lesquels La Banque Postale resterait capable de faire face à ses échéances de paiements en utilisant uniquement ses coussins de liquidité, et dans l'hypothèse d'une continuité de son activité (i.e. sans action managériale extraordinaire comme l'arrêt des activités de crédit).

Il est déterminé à partir des gaps stressés dynamiques calculés pour chaque scénario de crise (systémique, idiosyncratique, combiné) et correspond à l'horizon constaté dans le scénario le plus défavorable pour La Banque Postale.

LCR projeté

En début d'année 2025, le dispositif de suivi du risque de liquidité de La Banque Postale a été enrichi avec la mise en place du LCR projeté à 2 mois. Cet indicateur permet

[3] *ALM (Asset Liabilities Management) ou gestion actif/passif désigne les techniques de maîtrise du risque de liquidité, de taux et de change sur le périmètre des activités commerciales d'un réseau bancaire dans sa fonction d'intermédiation consistant à collecter l'épargne des clients épargnants et à financer les clients emprunteurs, sans que ces derniers aient besoin de passer par un marché financier.*

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

d'estimer la résilience du LCR à un environnement de stress et de voir pendant combien de mois, le LCR peut respecter la limite réglementaire de 100 % sans intervention et en utilisant la réserve de liquidité additionnelle.

Gap de liquidité

La Banque Postale évalue son niveau de liquidité long terme par un gap de liquidité. Celui-ci comporte les projections de gaps statiques par échéance et des limites définies sur les horizons de un, trois et cinq ans.

Ratio de financement stable net (NSFR)

Le NSFR correspond au montant du financement stable disponible rapporté à celui du financement stable exigé. Ce ratio doit, en permanence, être au moins égal à 100 %. Le « financement stable disponible » *(Available Stable Funding - ASF)* désigne la part des ressources qui ne sont pas exigibles à l'horizon temporel pertinent, soit un an dans le cadre du NSFR. Le montant du « financement stable exigé » *(Required Stable Funding - RSF)* d'un établissement est fonction des caractéristiques de liquidité et de la durée résiduelle des actifs (et positions de hors bilan) détenus.

Réserve de liquidité

La réserve de liquidité a pour objectif de quantifier le montant de cash ainsi que la liquidité disponible rapidement par la cession ou la mise en pension de titres afin de faire face à une crise de liquidité.

La réserve de liquidité est composée :

- du cash placé auprès de la banque centrale (hors moyenne des réserves obligatoires calculée sur la période de constitution) ;
- des titres éligibles BCE ayant une notation satisfaisante ;
- d'émissions sécurisées (covered bonds) retained ou pouvant être émises par La Banque Postale via sa filiale La Banque Postale Home Loan SFH.

Plan de financement d'urgence (PFU)

Le plan de financement d'urgence est destiné à être suivi par les instances de gouvernance et exécuté opérationnellement par la Banque des Entreprises et du Développement Local (BEDL).

Le PFU fait partie du processus d'évaluation interne de la liquidité dont La Banque Postale rend compte de façon annuelle. Le PFU présente les indicateurs avancés retenus pour apprécier la santé des marchés (financiers ou bancaires) sur lesquels la liquidité de La Banque Postale est exposée. Pour chaque indicateur est défini un niveau de seuil (confort, vigilance ou alerte).

Le PFU prévoit également des dispositifs à mettre en œuvre, en cas de crise avérée, qu'elle soit systémique ou idiosyncratique.

Le test de financement, réalisé *a minima* deux fois par an, consiste à tester le marché en procédant à des emprunts à court terme. L'objectif de ce type de test est de vérifier régulièrement l'aptitude de La Banque Postale à se procurer rapidement des fonds sur les marchés pour s'assurer que les estimations sur la capacité de La Banque Postale à emprunter restent valides.

Capacités d'accès au financement externe

Dans le cadre de la gestion prudente de la liquidité mise en œuvre par le Comité ALM et Trésorerie et le Comité CPRG, La Banque Postale est dotée de sources de financement diversifiées, comme par exemple :

- un programme de 20 milliards d'euros de Neu-CP (Negotiable European Commercial Paper) et un programme d'ECP (European Commercial Paper) de 10 milliards d'euros ainsi qu'un programme de 2 milliards de Neu MTN, dont le but est de refinancer une partie des besoins de financement à court terme de La Banque Postale et de satisfaire la demande de la clientèle institutionnelle ;
- un programme de 20 milliards d'euros d'EMTN, au format retail, permettant d'émettre de la dette senior (vanille et structurée), senior non préférée et Tier 2 ;
- un programme de 10 milliards d'euros de titres financiers, au format retail, dédié aux émissions structurées de dette senior ;
- un programme de 30 milliards d'euros d'EMTN pour l'émission d'Obligations de financement de l'habitat (OFH) via son véhicule de financement sécurisé mis en place en 2013, La Banque Postale Home Loan SFH, filiale de La Banque Postale S.A. ;

En plus de ces programmes, La Banque Postale a accès à d'autres sources de financement telles que le refinancement par la banque européenne d'investissement (BEI), un portefeuille HQLA (*High Quality Liquid Asset*) rapidement mobilisable, un accès à plusieurs plateformes de mises en pension, un accès au marché interbancaire ou encore un accès à un véhicule de financement sécurisé *via* la Caisse de Financement Local (CAFFIL) à qui La Banque Postale cède régulièrement des prêts distribués aux entités du Secteur public local.

35.5 Risque de taux

L'unité en charge de la surveillance et du contrôle de second niveau du risque de taux d'intérêt global est au sein de la direction des risques groupe de La Banque Postale.

Le département assume plusieurs missions :

- cartographier les risques de liquidité, de taux et de change, évaluer le dispositif de maîtrise de ces risques et proposer des limites en accord avec l'appétit aux risques de La Banque Postale ;
- assurer le suivi périodique des indicateurs ALM qui encadrent le risque de taux d'intérêt global de La Banque Postale en consolidé ainsi que des filiales bancaires et assurantielles ;
- réaliser l'audit des processus de calculs des différents indicateurs (statiques et dynamiques) et contrôler l'intégrité des calculs d'exposition ;
- auditer les méthodologies employées.

Ce risque est suivi *via* divers indicateurs ALM dont les indicateurs de sensibilité des marges futures et de la valeur économique aux taux d'intérêt ainsi que *via* des scénarios permettant d'évaluer la capacité de l'établissement à résister à des chocs exogènes.

Les mouvements de taux envisagés affectent aussi bien les flux incertains des produits financiers que les résultats des opérations de la banque de détail, *via* les modèles comportementaux, en particulier les options implicites dont disposent les clients.

La supervision du risque de taux relève du Comité ALM et trésorerie qui suit les indicateurs ALM, anticipe leur évolution en fonction des orientations de la politique commerciale et de l'observation des comportements

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

des clients. Les indicateurs de risque de taux sont également revus en Comité de pilotage des risques groupe. La fréquence de revue des risques de taux est essentiellement mensuelle.

Objectifs

Le risque de taux est piloté de manière à couvrir la sensibilité de la marge nette d'intérêt future de La Banque Postale sous contrainte du respect des indicateurs de sensibilité de la valeur. Ce pilotage est réalisé en vision dynamique, sur la base du plan d'affaires, au travers de la mise en place de dérivés de taux (couvertures) ou d'inflexion de la politique commerciale.

Le bilan comporte des optionalités implicites et explicites, conduisant à une non-linéarité de la valeur économique en fonction des taux. Dans cette perspective, l'ALM propose un rééquilibrage régulier des positions structurelles au travers d'instruments de couverture.

Périmètre

Comme requis par le Comité de Bâle, les risques de taux significatifs présents dans le portefeuille bancaire sont identifiés et mesurés. Certains d'entre eux peuvent donner lieu à un dispositif de suivi spécifique.

Le risque de taux est mesuré par maturité, par type d'index pour les produits dépendant de taux variable ou révisable (Euribor, Inflation, €STR, etc.) en tenant compte de conventions d'écoulement probables, elles-mêmes fonctions des situations de marché. Il recouvre plusieurs facteurs de risques :

- risques liés à la structure par terme des taux d'intérêt des instruments sensibles au taux d'intérêt qui, elle-même, découle de différences de calendrier des révisions de taux ;
- risques liés à l'évolution du taux d'inflation pour les produits indexés sur cet indice ;
- risques de base liés à la multiplicité des références de taux utilisées et induisant des risques du fait de la corrélation imparfaite entre les courbes ;
- risques optionnels (contractuel ou comportemental) ;
- risques induits par les positions exposées à l'inflation et aux taux réglementés ;
- risque de spread de crédit (CSRBB – *Credit Spread Risk in the Banking Book*) ;
- risque de barème lié au déphasage entre les taux de la production commerciale et le taux de sa couverture.

Dans ce cadre, la variation de marge nette d'intérêt est mesurée en fonction de plusieurs scénarios de taux. Le risque de taux d'intérêt présent dans le bilan est simulé de manière dynamique, en tenant compte des variations futures d'encours (remboursements anticipés, productions nouvelles, etc.) conformément aux modèles comportementaux développés et au plan d'affaires.

Les opérations du portefeuille de négociation de la Salle des marchés ne rentrent pas dans le risque de taux global, leur risque étant suivi et encadré par les limites propres à chaque portefeuille. Ces portefeuilles relevant de la salle des marchés sont encadrés par des limites de type risques de marché.

Mesure du risque de taux d'intérêt global

Conventions et modèles

Les méthodologies d'évaluation d'impasse et de sensibilité de taux sont déterminées en fonction des types d'actifs (ou passifs) composant le bilan :

- encours échéancés (écoulement contractuel corrigé ou non par un modèle) ;
- encours non échéancés (écoulement conventionnel) ;
- hors bilan (engagement et garanties de liquidité).

Les opérations sans échéance contractuelle (dont les dépôts et livrets de la clientèle) sont intégrées conformément aux conventions d'écoulement validées par le Comité de gestion du bilan et par la direction des risques groupe.

Les opérations hors bilan sont intégrées en prenant en compte des hypothèses de tirage.

La sensibilité de la marge nette d'intérêts (MNI)

La sensibilité de la MNI se définit comme étant la différence de MNI résultant d'un écart de taux par rapport à un scénario de taux de référence.

Cette sensibilité de la MNI se calcule pour chaque scénario de taux en prenant en compte les modèles comportementaux dépendants des taux, et en intégrant les niveaux de production nouvelle et de collecte des activités commerciales, ainsi que les hypothèses relatives aux opérations financières équivalentes au scénario de référence.

Seuls les modèles comportementaux et les opérations à taux variable réagissent au scénario de choc de taux. Leurs impacts en encours modifient le niveau de financement à court terme.

Les différents scénarios de taux appliqués par La Banque Postale avec choc instantané par rapport à la courbe de référence sont les suivants :

- choc parallèle vers le haut ;
- choc parallèle vers le bas ;
- pentification (taux courts en baisse, taux longs en hausse) ;
- aplatissement (taux courts en hausse, taux longs en baisse) ;
- hausse des taux courts ;
- baisse des taux courts.

A noter qu'un *floor* réglementaire sur le taux sans risque est prescrit par l'EBA, *European Banking Authority*.

Par ailleurs, conformément à la réglementation IRRBB (*Interest Rate Risk in the Banking Book*), La Banque Postale calcule également la pire baisse de la marge nette d'intérêt à un an, à bilan constant, avec deux chocs parallèles de +/- 200 bps.

La sensibilité de la valeur des fonds propres (EVE – Economic Value of Equity)

Elle correspond à la variation de la valeur économique consécutive à différents scénarios de choc de taux. Celle-ci est calculée de manière statique à partir des échéanciers contractuels des éléments de bilan en stock.

Les scénarios réglementaires de choc appliqués sont les mêmes que ceux décrits précédemment pour la sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts (MNI).

A noter qu'un *floor* réglementaire sur le taux sans risque est prescrit par l'EBA. Ce *floor* commence à -1% et est augmenté de 0,05% jusqu'à atteindre 0% à 20 ans.

Le gap de taux

Pour une devise donnée, le gap de taux fixé est calculé pour les opérations à taux fixe et les opérations à taux variable et révisable jusqu'à leur prochaine date de révision ou fixation. Le gap de taux fixé ne prend pas en compte les tombées d'intérêts.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

Le gap de taux est la différence entre les montants moyens des actifs à taux fixe et les montants moyens des passifs à taux fixe incluant les effets des éléments de hors bilan par maturité.

Le risque de barème
Cet indicateur mis en place courant 2025 par l'ALM a pour but de s'assurer que la marge financière de la production nouvelle est bien sécurisée. Pour cela, il est nécessaire d'estimer la production future et de la couvrir par anticipation à conditions de taux connues.

35.6 Risques assurance

Analyses de sensibilité
Les sensibilités présentent ci-dessous sont calculées au niveau de CNP Assurances.

- **au risque de rachat**

Une hausse de 10% des rachats entrainerait une baisse de résultat net de 1% (versus une baisse de 2% en 2024).

- **au risque de taux**

Une hausse de 100 bps entrainerait une baisse des capitaux propres de 2% (versus une baisse de 2% en 2024).
Une baisse de 100 bps entrainerait une hausse des capitaux propres de 2% (versus une hausse de 2% en 2024).

- **au risque immobilier**

Une évolution du marché immobilier de -15% (à partir de 2024) entrainerait une baisse des capitaux propres de 1% (versus une baisse 1% en 2024).

- **au risque action**

Une évolution du marché actions de -25% entrainerait une baisse des capitaux propres de 3% (versus une baisse de 3% en 2024).

Risque de contrepartie sur les réassureurs
Le périmètre des risques de contrepartie inclut les contrats permettant une atténuation des risques tels que les accords de réassurance, les titrisations et les instruments dérivés, et les créances à recevoir des intermédiaires et des assurés.
Les cessions d'actifs de réassurance nets de passifs sont réalisées, sur la base du total des provisions cédées, à 21% avec des réassureurs dont le rating est supérieur ou égal à AA-, et à 95% avec des réassureurs dont le rating est supérieur ou égal à A.

- **Passifs des contrats d'assurance nets d'actifs d'assurance – montants exigibles - rachat**

(en millions d'euros)	31/12/2025		31/12/2024	
	Valeur de rachat	Valeur comptable	Valeur de rachat	Valeur comptable
Passifs immédiatement rachetables	331 366	339 184	296 190	307 054
Passifs non immédiatement rachetables	29 482	39 008	51 526	57 230
TOTAL	**360 847**	**378 192**	**347 717**	**364 283**

- **Flux futurs d'actifs**

(en millions d'euros)	31/12/2025					
	moins de 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	10 à 15 ans	Plus de 15 ans	TOTAL
Actifs à la juste valeur par résultat	13 008	3 123	3 293	729	3 877	24 030
Actifs à la juste valeur par OCI Recyclable	17 536	65 613	65 636	39 806	48 023	236 613
Actifs financiers au coût amorti	228	1 560	2 375	1 827	616	6 605
TOTAL	**30 771**	**70 296**	**71 304**	**42 362**	**52 516**	**267 249**

(en millions d'euros)	31/12/2024					
	moins de 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	10 à 15 ans	Plus de 15 ans	TOTAL
Actifs à la juste valeur par résultat	13 512	3 811	3 272	499	3 992	25 086
Actifs à la juste valeur par OCI Recyclable	18 380	67 401	68 826	28 702	41 223	224 532
Actifs financiers au coût amorti	112	1 103	2 081	806	12	4 114
TOTAL	**32 004**	**72 316**	**74 179**	**30 007**	**45 227**	**253 732**

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

NOTE 36 CONTRATS D'ASSURANCE ET REASSURANCE

36.1 Produits et charges afférentes
a) Contrats d'assurance émis
b) Contrats de réassurance détenus
36.2 Placements des activités d'assurance
36.3 Informations sur les passifs d'assurance
a) Contrats d'assurance et de réassurance par modèles d'évaluation
b) Contrats d'assurance et de réassurance par composantes comptables
c) Marge sur services contractuels (CSM)
d) Contrats d'assurance et de réassurance par périodes de couverture

36.1 Produits et charges afférentes

a) Contrats d'assurance émis

- ***Produits des contrats d'assurance émis***

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA	**11 122**	**10 151**
Montants relatifs aux variations du passif au titre de la couverture restante liés à :	**9 642**	**8 648**
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat en raison de la fourniture de services au cours de la période	2 229	2 244
Relâchement de l'ajustement au titre du risque non financier	243	213
Produits afférents aux contrats d'assurance émis attendus au cours de la période nets de l'amortissement de la composante de perte	6 752	6 003
Ajustements liés à l'expérience sur les primes reçues et les frais d'acquisition	419	188
Frais d'acquisitions alloués à la période	**1 480**	**1 504**
Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	**1 609**	**1 667**
TOTAL	**12 732**	**11 819**

- ***Charges afférentes aux contrats d'assurance émis***

(en millions d'euros)	Contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA	Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	31/12/2025
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	(7 944)	(1 292)	**(9 236)**
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 480)	(5)	**(1 485)**
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	857	47	**904**
Pertes et reprises sur les groupes de contrats déficitaires	7	0	**7**
TOTAL	**(8 560)**	**(1 250)**	**(9 811)**

(en millions d'euros)	Contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA	Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	31/12/2024
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	(6 490)	(1 307)	**(7 796)**
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 504)	(21)	**(1 525)**
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	497	46	**543**
Pertes et reprises sur les groupes de contrats déficitaires	(21)	2	**(19)**
TOTAL	**(7 518)**	**(1 280)**	**(8 798)**

Le montant des charges afférentes aux contrats d'assurance émis contient la marge perçue par le groupe au titre de la gestion et de la distribution des contrats d'assurance des filiales. Elle est calculée comme la différence entre les commissions perçues et les frais sous-jacents déterminés à l'aide d'un coefficient d'exploitation analytique spécifique aux activités d'assurance.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

b) Contrats de réassurance détenus

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Charges de réassurance - Contrats comptabilisés selon le modèle BBA	**(742)**	**(3 079)**
Marge sur services contractuels reconnue en résultat en raison de la réception de services au cours de la période	2	(30)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier en raison de l'expiration du risque	(17)	(10)
Charges attendues au cours de la période	(698)	(3 001)
Ajustements liés à l'expérience	(29)	(38)
Charges de réassurance - Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	**(97)**	**(150)**
Produits de réassurance - Contrats comptabilisés selon le modèle BBA	**706**	**3 001**
Montants recouvrés auprès des réassureurs	716	3 037
Ajustements liés aux provisions recouvrées auprès des réassureurs	(44)	(36)
Composante de perte	31	0
Variation de l'ajustement pour risque lié aux sinistres survenus cédés	3	1
Produits de réassurance - Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	**55**	**128**
CHARGES OU PRODUITS LIÉS À LA RÉASSURANCE DÉTENUE	**(78)**	**(100)**

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

36.2 Placements des activités d'assurance

Ventilation par catégories comptables

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	200 046	187 656
Instruments dérivés de couverture	22	86
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	15 770	14 704
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	190 107	189 142
Titres au coût amorti	5 000	3 287
Immeubles de placement	6 340	6 590
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 086	1 097
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	**418 370**	**402 561**

Les lignes Actifs financiers à la juste valeur par résultat et les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables et non recyclables sont détaillées ci-après :

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Instruments de dettes	**175 121**	**165 007**
Effets publics et valeurs assimilées	2 148	2 100
Obligations et autres titres à revenu fixe	13 350	13 998
OPCVM	57 457	59 598
Actifs représentatifs de contrats en UC	98 673	85 366
Prêts et avances	3 494	3 945
Instruments de capitaux propres	**23 968**	**21 756**
Actions et autres titres à revenu variable	16 814	16 298
Actifs représentatifs de contrats en UC	7 153	5 458
Instruments dérivés	**958**	**892**
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	**200 046**	**187 656**

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31/12/2025		31/12/2024	
(en millions d'euros)	Juste valeur	Gains / pertes cumulés latents	Juste valeur	Gains / pertes cumulés latents
Effets publics et valeurs assimilées	90 654	(20 561)	89 936	(19 519)
Obligations et autres titres à revenu fixe	99 453	(6 190)	99 207	(6 480)
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	**190 107**	**(26 751)**	**189 142**	**(25 998)**
Impôts		7 263		7 090
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		**(19 488)**		**(18 908)**
Actions, autres titres à revenu variable et autres titres détenus à long terme	15 770	4 741	14 704	3 541
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	**15 770**	**4 741**	**14 704**	**3 541**
Impôts		(998)		(688)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)		**3 743**		**2 853**

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

36.3 Informations sur les passifs d'assurance

a) Contrats d'assurance et de réassurance par modèles d'évaluation

(en millions d'euros)	31/12/2025 Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	Contrats évalués selon le modèle PAA	TOTAL
Au titre de la couverture restante	**937**	**144**	**1 081**
Contrats évalués selon le modèle PAA		**144**	**144**
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	**937**		**937**
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	1 314		1 314
Ajustement au titre du risque non financier	(75)		(75)
Marge sur services contractuels	(302)		(302)
Au titre des sinistres survenus	**(197)**	**2**	**(195)**
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(191)	2	(190)
Ajustement au titre du risque non financier	(6)		(6)
Au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition non encore affectés aux contrats d'assurance	**0**	**4**	**4**
Contrats d'assurance émis - actif (1) (cf. note 23.7)	**740**	**150**	**890**
Au titre de la couverture restante	**371 297**	**552**	**371 849**
Contrats évalués selon le modèle PAA		**552**	**552**
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	**371 297**		**371 297**
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	350 850		350 850
Ajustement au titre du risque non financier	1 364		1 364
Marge sur services contractuels	19 082		19 082
Au titre des sinistres survenus	**5 928**	**811**	**6 739**
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	5 846	761	6 607
Ajustement au titre du risque non financier	82	51	132
Contrats d'assurance émis – passif (2) (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	**377 224**	**1 363**	**378 588**
Contrats d'assurance (affaires directes et acceptations) (2) - (1)	**376 484**	**1 214**	**377 698**
Au titre des opérations d'assurance relatives à des contrats financiers (sans participation discrétionnaire) (3)			**1 886**
CONTRATS D'ASSURANCE EMIS - PASSIF (2) + (3) - (cf. note 32.6)			**380 474**
Au titre de la couverture restante	**5 454**	**58**	**5 512**
Contrats évalués selon le modèle PAA		**58**	**58**
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	**5 454**		**5 454**
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	5 097		5 097
Ajustement au titre du risque non financier	92		92
Marge sur services contractuels	265		265
Au titre des sinistres survenus	**532**	**197**	**729**
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	526	189	715
Ajustement au titre du risque non financier	6	7	13
Contrats de réassurance détenus - Actif (1) (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	**5 986**	**255**	**6 240**
Au titre des opérations de réassurance relatives à des contrats financiers (sans participation discrétionnaire)			**15**
Contrats de réassurance détenus - actif (cf. note 23.7)			**6 255**
Au titre de la couverture restante	**20**		**20**
Contrats évalués selon le modèle PAA			
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	**20**		**20**
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	14		14
Ajustement au titre du risque non financier	(6)		(6)
Marge sur services contractuels	12		12
Au titre des sinistres survenus	**(9)**		**(9)**
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(9)		(9)
Ajustement au titre du risque non financier	(0)		(0)
Contrats de réassurance détenus – Passif (2) - (cf. note 32.6) (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	**11**		**11**
CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS NETS (1) - (2)	**5 975**	**255**	**6 229**

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

(en millions d'euros)	31/12/2024 Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	Contrats évalués selon le modèle PAA	TOTAL
Au titre de la couverture restante	**982**	**95**	**1 078**
Contrats évalués selon le modèle PAA		**95**	**95**
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	**982**		**982**
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	1 276		1 276
Ajustement au titre du risque non financier	(60)		(60)
Marge sur services contractuels	(234)		(234)
Au titre des sinistres survenus	**(166)**	**2**	**(164)**
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(162)	2	(160)
Ajustement au titre du risque non financier	(4)		(4)
Au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition non encore affectés aux contrats d'assurance	**0**	**4**	**4**
Contrats d'assurance émis - actif (1) (cf. note 23.7)	**816**	**101**	**917**
Au titre de la couverture restante	**357 605**	**755**	**358 360**
Contrats évalués selon le modèle PAA		**755**	**755**
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	**357 605**		**357 605**
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	339 733		339 733
Ajustement au titre du risque non financier	1 450		1 450
Marge sur services contractuels	16 422		16 422
Au titre des sinistres survenus	**5 601**	**791**	**6 392**
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	5 547	744	6 291
Ajustement au titre du risque non financier	55	47	101
Contrats d'assurance émis – passif (2) (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	**363 206**	**1 546**	**364 752**
Contrats d'assurance (affaires directes et acceptations) (2) - (1)	**362 390**	**1 445**	**363 835**
Au titre des opérations d'assurance relatives à des contrats financiers (sans participation discrétionnaire) (3)			**2 019**
CONTRATS D'ASSURANCE EMIS - PASSIF (2) + (3) - (cf. note 32.6)			**366 771**
Au titre de la couverture restante	**5 763**	**73**	**5 837**
Contrats évalués selon le modèle PAA		**73**	**73**
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	**5 763**		**5 763**
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	5 403		5 403
Ajustement au titre du risque non financier	110		110
Marge sur services contractuels	250		250
Au titre des sinistres survenus	**450**	**221**	**671**
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	445	213	659
Ajustement au titre du risque non financier	5	8	13
Contrats de réassurance détenus - Actif (1) (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	**6 213**	**295**	**6 508**
Au titre des opérations de réassurance relatives à des contrats financiers (sans participation discrétionnaire)			**15**
Contrats de réassurance détenus - actif (cf. note 23.7)			**6 523**
Au titre de la couverture restante	**19**	**3**	**21**
Contrats évalués selon le modèle PAA		**3**	**3**
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	**19**		**19**
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	17		17
Ajustement au titre du risque non financier	(8)		(8)
Marge sur services contractuels	9		9
Au titre des sinistres survenus	**(9)**		**(9)**
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(9)		(9)
Ajustement au titre du risque non financier	(0)		(0)
Contrats de réassurance détenus – Passif (2) - (cf. note 32.6) (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	**10**	**3**	**13**
CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS NETS (1) - (2)	**6 203**	**292**	**6 495**

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

b) Contrats d'assurance et de réassurance par composantes comptables

- ***Marge intra-groupe***

La Banque Postale distribue et gère des contrats d'assurance pour le compte de ses filiales. Cette activité génère des frais de distribution et de gestion dans les comptes aux bornes du groupe.
Les filiales d'assurance versent des commissions à La Banque Postale, au titre de la distribution et de la gestion des contrats d'assurance. Ces commissions incorporent une marge facturée par La Banque Postale. Sous IFRS 17, la composante représentant l'engagement de l'assurance envers ses assurés, la valeur actuelle des flux futurs ou *Best Estimate*, incorpore notamment l'ensemble des frais rattachables aux activités d'assurance dont les frais de distribution et de gestion des contrats d'assurance.
Au niveau des filiales d'assurance, ce sont donc les commissions, y compris la marge, qui vont être incluses dans le Best Estimate.
Au niveau du groupe, la marge perçue représente un profit et non un coût, et ne peut être incorporée dans le *Best Estimate*. Elle doit donc être intégrée dans la marge sur services contractuels (ou CSM, c'est-à-dire les profits futurs).

Par conséquent, la CSM en vision groupe diffère de la CSM aux bornes des filiales d'assurance, i.e. la CSM en vision assurance. La CSM groupe intègre une composante représentative de la marge intragroupe déterminée en appliquant un coefficient d'exploitation estimé aux commissions de distribution et de gestion. Cette marge est intégrée dans la CSM aux bornes du groupe.

- ***CNP Assurance Protection Sociale – contrat groupe La Poste***

A la suite de la prise de contrôle des activités de protection sociale de La Mutuelle Générale en 2024, les passifs d'assurance et de réassurance sont retraités des effets liés au contrat du groupe La Poste devenu un contrat intra-groupe et donnant lieu à la comptabilisation d'un passif comptabilisé selon les dispositions de la norme IAS 19 (cf. note 31.1). Les montants présentés dans la vision assurance tiennent compte de ces retraitements.

(en millions d'euros)	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	TOTAL
SOLDE NET DE CLOTURE - VISION ASSURANCE [a] Au 31 décembre 2025	**357 313**	**1 527**	**17 644**	**376 484**
Commissions de distribution et de gestion des contrats d'assurance - Eliminations intragroupes	(1 740)		1 740	
SOLDE NET DE CLOTURE - VISION GROUPE Au 31 décembre 2025	**355 573**	**1 527**	**19 384**	**376 484**
SOLDE NET D'OUVERTURE - VISION ASSURANCE [a] Au 31 décembre 2024	**345 941**	**1 569**	**14 879**	**362 390**
Commissions de distribution et de gestion des contrats d'assurance - Eliminations intragroupes	(1 776)		1 776	
SOLDE NET D'OUVERTURE - VISION GROUPE Au 31 décembre 2024	**344 165**	**1 569**	**16 655**	**362 390**
SOLDE NET D'OUVERTURE - VISION ASSURANCE [a] Au 31 décembre 2023	**353 844**	**2 032**	**17 362**	**373 238**
Commissions de distribution et de gestion des contrats d'assurance - Eliminations intragroupes	(1 588)		1 588	
SOLDE NET D'OUVERTURE - VISION GROUPE Au 31 décembre 2023	**352 256**	**2 032**	**18 950**	**373 238**

(a) Fait l'objet des analyses par composantes comptables et par périodes de couverture.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

▪ *Courbes des taux*

Les courbes de taux, utilisées pour actualiser les estimations des flux de trésorerie futurs qui ne varient pas en fonction des rendements des éléments sous-jacents, sont présentées dans les tableaux ci-dessous :

	Devise	31/12/2025				
		1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
Groupe CNP Assurances	EUR	2,83%	3,26%	3,64%	3,99%	3,90%
Filiales du pôle assurance non-vie	EUR	[2,41% ;2,49%]	[2,69% ; 2,77%]	[3,06% ; 3,14%]	[3,40% ; 3,48%]	[3,39% ; 3,46%]
Filiales Europe hors France	EUR	2,52%	2,81%	3,18%	3,52%	3,49%
Filiales brésiliennes	BRL	[14,03% ; 14,66%]	[13,41% ; 13,82%]	[14,21% ; 14,42%]	[12,87% ; 12,95%]	[10,98% ; 11,03%]

	Devise	31/12/2024				
		1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
Groupe CNP Assurances	EUR	3,00%	2,80%	2,90%	2,90%	2,80%
Filiales du pôle assurance non-vie	EUR	[2,4% ; 2,7%]	[2,3% ; 2,5%]	[2,4% ; 2,6%]	[2,4% ; 2,6%]	[2,4% ; 2,5%]
Filiales Europe hors France	EUR	[2,6% ; 3,1%]	[2,3% ; 2,7%]	[2,4% ; 2,7%]	[2,4% ; 2,8%]	[2,4% ; 2,8%]
Filiales brésiliennes	BRL	[13,0% ; 14,1%]	[13,2% ; 14,2%]	[12,6% ; 13,7%]	[10,9% ; 11,9%]	[9,4% ; 10,1%]

▪ *Analyse par composante comptable des contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA - Assurance* *(vision assurance)*

(en millions d'euros)	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	31/12/2025
Solde des actifs à l'ouverture	(1 114)	65	234	**(816)**
Solde des passifs à l'ouverture	347 056	1 504	14 646	**363 206**
SOLDE NET D'OUVERTURE	**345 941**	**1 569**	**14 880**	**362 390**
Variations liées aux services futurs	**(5 105)**	**147**	**4 995**	**37**
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	(3 177)	(51)	3 210	(18)
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes et reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	(16)	34		19
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(1 913)	164	1 785	36
Variations liées aux services rendus au cours de la période	**857**	**(206)**	**(2 185)**	**(1 534)**
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net			(2 185)	(2 185)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier		(206)		(206)
Ajustements liés à l'expérience	857			857
Variations liées aux services passés	**(855)**	**(3)**		**(857)**
Ajustements des sinistres survenus	(855)	(3)		(857)
Résultat des activités d'assurance	**(5 103)**	**(62)**	**2 810**	**(2 355)**
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	**15 821**	**16**	**(82)**	**15 754**
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance [(a)]	15 933	19	(61)	15 891
Effets des différences de change	(112)	(3)	(21)	(137)
Total issu des variations du résultat global	**10 718**	**(46)**	**2 728**	**13 400**
Flux de trésorerie reçus ou payés sur les contrats d'assurance	642			642
Total des flux de trésorerie	**642**			**642**
Autres mouvements de consolidation et variation de périmètre	**13**	**4**	**36**	**53**
SOLDE NET DE CLOTURE	**357 313**	**1 527**	**17 644**	**376 484**
Solde des actifs à la clôture	(1 123)	81	302	**(740)**
Solde des passifs à la clôture	358 436	1 446	17 342	**377 224**

(a) Hors différences de change.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

(en millions d'euros)	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	31/12/2024
Solde des actifs à l'ouverture	(1 538)	79	282	(1 176)
Solde des passifs à l'ouverture	355 367	1 953	17 080	374 400
SOLDE NET D'OUVERTURE	**353 829**	**2 032**	**17 362**	**373 224**
Variations liées aux services futurs	**(236)**	**192**	**87**	**42**
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	1 490	(1)	(1 501)	(12)
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes et reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	(27)	38		11
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(1 699)	155	1 588	43
Variations liées aux services rendus au cours de la période	**447**	**(192)**	**(2 244)**	**(1 989)**
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net			(2 244)	(2 244)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier		(192)		(192)
Ajustements liés à l'expérience	447			447
Variations liées aux services passés	**(465)**	**(56)**		**(521)**
Ajustements des sinistres survenus	(465)	(56)		(521)
Résultat des activités d'assurance	**(254)**	**(56)**	**(2 157)**	**(2 468)**
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	**9 045**	**6**	**(309)**	**8 741**
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance [(a)]	13 500	37	111	13 649
Effets des différences de change	(4 455)	(31)	(421)	(4 907)
Total issu des variations du résultat global	**8 791**	**(50)**	**(2 467)**	**6 274**
Flux de trésorerie reçus ou payés sur les contrats d'assurance	(2 762)			(2 762)
Total des flux de trésorerie	**(2 762)**			**(2 762)**
Autres mouvements de consolidation et variation de périmètre (b)	**(13 917)**	**(412)**	**(16)**	**(14 345)**
SOLDE NET DE CLOTURE (b)	**345 941**	**1 569**	**14 880**	**362 390**
Solde des actifs à la clôture	(1 114)	65	234	**(816)**
Solde des passifs à la clôture	347 056	1 504	14 646	**363 206**

(a) Hors différences de change.
(b) Depuis juin 2025, les informations en vision Assurance sont retraitées du contrat Groupe La Poste, chez CNP Assurance Protection Sociale, devenu intra-groupe.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

- ***Analyse par composante comptable des contrats comptabilisés selon le modèle BBA – Contrats de réassurance détenus***

(en millions d'euros)	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	31/12/2025
Solde des actifs à l'ouverture	5 849	115	250	6 213
Solde des passifs à l'ouverture	(9)	8	(9)	(10)
SOLDE NET D'OUVERTURE	**5 840**	**123**	**241**	**6 203**
Variations liées aux services futurs	**23**	**(4)**	**11**	**31**
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	40	(8)	(31)	1
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(17)	4	43	30
Variations liées aux services rendus au cours de la période	**(10)**	**(14)**	**2**	**(22)**
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net			2	2
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier		(14)		(14)
Ajustements liés à l'expérience	(10)			(10)
Variations liées aux services passés	**(43)**	**(2)**		**(45)**
Ajustement des sinistres survenus	(43)	(2)		(45)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	**(30)**	**(20)**	**13**	**(36)**
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance détenus [(a)]	**(70)**	**1**	**(1)**	**(69)**
Total des variations du résultat global	**(99)**	**(18)**	**12**	**(105)**
Flux de trésorerie	(123)			(123)
Total des flux de trésorerie	**(123)**			**(123)**
Autres mouvements de consolidation et variation de périmètre	**0**		**(0)**	
SOLDE NET DE CLOTURE	**5 618**	**104**	**253**	**5 975**
Solde des actifs à la clôture	5 623	98	265	5 986
Solde des passifs à la clôture	(5)	6	(12)	(11)

(a) Hors effet de l'évolution du risque de non-exécution.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

(en millions d'euros)	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	31/12/2024
Solde des actifs à l'ouverture	7 990	97	512	8 599
Solde des passifs à l'ouverture	(32)	17	(20)	(35)
SOLDE NET D'OUVERTURE	**7 958**	**114**	**492**	**8 564**
Variations liées aux services futurs	**21**	**(19)**	**(2)**	
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	29	(22)	(6)	
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(8)	4	4	
Variations liées aux services rendus au cours de la période	**(4)**	**(8)**	**(30)**	**(41)**
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net			(30)	(30)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier		(8)		(8)
Ajustements liés à l'expérience	(4)			(4)
Variations liées aux services passés	**(34)**	**(3)**		**(36)**
Ajustement des sinistres survenus	(34)	(3)		(36)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	**(17)**	**(29)**	**(32)**	**(78)**
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance détenus [a]	**109**	**12**	**3**	**124**
Total des variations du résultat global	**93**	**(18)**	**(29)**	**46**
Flux de trésorerie	(2 629)			(2 629)
Total des flux de trésorerie	**(2 629)**			**(2 629)**
Autres mouvements de consolidation et variation de périmètre	**418**	**26**	**(223)**	**222**
SOLDE NET DE CLOTURE	**5 840**	**123**	**241**	**6 203**
Solde des actifs à la clôture	5 849	115	250	6 213
Solde des passifs à la clôture	(9)	8	(9)	(10)

(a) Hors effet de l'évolution du risque de non-exécution.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

c) Marge sur services contractuels (CSM)

- ***Analyse par méthodes de transition de la marge sur services contractuels***

Contrats d'assurance émis

(en millions d'euros)	31/12/2025 Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	Autres contrats [a]	TOTAL
Marge sur services contractuels à l'ouverture	**125**	**10 787**	**3 985**	**14 897**
Variations liées aux services futurs	**111**	**2 893**	**1 978**	**4 983**
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	111	2 893	193	3 198
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période			1 785	1 785
Variations liées aux services rendus au cours de la période	**(69)**	**(1 441)**	**(680)**	**(2 190)**
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour refléter les services rendus	(69)	(1 441)	(680)	(2 190)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	**6**	**(136)**	**48**	**(82)**
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	6	(127)	61	(61)
Effet des différences de change		(9)	(12)	(21)
Autres mouvements de consolidation		**34**	**2**	**36**
Variations de périmètre				
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance		34	2	36
Marge sur services contractuels à la clôture	**173**	**12 138**	**5 334**	**17 644**

(a) Les autres contrats correspondent aux contrats qui n'étaient pas existants à la date de transition.

(en millions d'euros)	31/12/2024 Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	Autres contrats [a]	TOTAL
Marge sur services contractuels à l'ouverture	**140**	**13 619**	**3 604**	**17 362**
Variations liées aux services futurs	**30**	**(1 359)**	**1 416**	**87**
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	30	(1 359)	(172)	(1 501)
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période			1 588	1 588
Variations liées aux services rendus au cours de la période	**(51)**	**(1 828)**	**(365)**	**(2 244)**
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour refléter les services rendus	(51)	(1 828)	(365)	(2 244)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	**6**	**(139)**	**(177)**	**(309)**
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	6	76	29	111
Effet des différences de change		(215)	(206)	(421)
Autres mouvements de consolidation		**494**	**(493)**	**2**
Variations de périmètre		(186)	(199)	(385)
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance		681	(294)	387
Marge sur services contractuels à la clôture	**125**	**10 787**	**3 985**	**14 897**

(a) Les autres contrats correspondent aux contrats qui n'étaient pas existants à la date de transition.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

Contrats de réassurance détenus

(en millions d'euros)	31/12/2025 Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	Autres contrats [a]	TOTAL
Part cédée - Marge sur services contractuels à l'ouverture	**60**	**336**	**(155)**	**241**
Part cédée - Variations liées aux services futurs	**7**	**(18)**	**23**	**11**
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	7	(18)	(20)	(31)
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période			43	43
Part cédée - Variations liées aux services rendus au cours de la période	**(7)**	**(21)**	**30**	**2**
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour refléter les services rendus	(7)	(21)	30	2
Part cédée - Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus	**1**	**2**	**(4)**	**(1)**
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance des contrats de réassurance	1	2	(4)	(1)
Part cédée - Autres mouvements de consolidation				
Variations de périmètre				
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats de réassurance				
Part cédée - Marge sur services contractuels à la clôture	**61**	**299**	**(107)**	**253**

(en millions d'euros)	31/12/2024 Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	Autres contrats [a]	TOTAL
Part cédée - Marge sur services contractuels à l'ouverture	**64**	**417**	**11**	**492**
Part cédée - Variations liées aux services futurs	**1**	**(45)**	**42**	**(2)**
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	1	(45)	37	(6)
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période			4	4
Part cédée - Variations liées aux services rendus au cours de la période	**(7)**	**(21)**	**(3)**	**(30)**
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour refléter les services rendus	(7)	(21)	(3)	(30)
Part cédée - Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus	**1**	**2**	**(0)**	**3**
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance des contrats de réassurance	1	2	(0)	3
Part cédée - Autres mouvements de consolidation		**(18)**	**(205)**	**(223)**
Variations de périmètre		7	(205)	(198)
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats de réassurance		(24)		(24)
Part cédée - Marge sur services contractuels à la clôture	**60**	**336**	**(155)**	**241**

(a) Les autres contrats correspondent aux contrats qui n'étaient pas existants à la date de transition.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

d) Contrats d'assurance et de réassurance par périodes de couverture

- ***Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus des contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA – Assurance***

(en millions d'euros)	31/12/2025						
	Passifs nets au titre de la couverture restante		Passifs nets au titre de la couverture restante	Passifs nets au titre des sinistres survenus	SOUS TOTAL	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	TOTAL
	Hors composante de perte	Composante de perte					
Solde des actifs à l'ouverture	(982)		(982)	166	(816)	(0)	(816)
Solde des passifs à l'ouverture	357 423	182	357 605	5 601	363 206		363 206
Solde net d'ouverture	**356 441**	**182**	**356 623**	**5 767**	**362 390**	**(0)**	**362 390**
Produits des contrats d'assurance émis	**(10 978)**		**(10 978)**		**(10 978)**		**(10 978)**
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	**1 467**	**(7)**	**1 460**	**7 163**	**8 623**		**8 623**
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis		(44)	(44)	8 021	7 977		7 977
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	1 467		1 467		1 467		1 467
Ajustements des passifs pour sinistres survenus				(858)	(858)		(858)
Pertes et reprises sur les groupes de contrats onéreux		37	37		37		37
Composants d'investissement	**(27 940)**		**(27 940)**	**27 940**			
Résultat des activités d'assurance	**(37 451)**	**(7)**	**(37 458)**	**35 103**	**(2 355)**		**(2 355)**
Produits financiers ou (charges financières) des contrats d'assurance émis	**15 678**	**1**	**15 679**	**75**	**15 754**		**15 754**
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance (hors différences de change)	15 814	1	15 815	76	15 891		15 891
Effet des différences de change	(135)		(135)	(1)	(137)		(137)
Total issu des variations du résultat global	**(21 772)**	**(6)**	**(21 778)**	**35 178**	**13 400**		**13 400**
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	37 305		37 305		37 305		37 305
Paiements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis				(34 826)	(34 826)		(34 826)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 837)		(1 837)		(1 837)	(0)	(1 837)
Total des flux de trésorerie	**35 468**		**35 468**	**(34 826)**	**642**	**(0)**	**642**
Frais d'acquisition non affectés aux contrats						**0**	**0**
Variations de périmètre	3		3	(2)	1		1
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	40	4	44	8	52		52
Autres mouvements de consolidation	**43**	**4**	**47**	**5**	**53**		**53**
Solde net de clôture	**370 180**	**180**	**370 360**	**6 124**	**376 484**	**(0)**	**376 484**
Solde des actifs à la clôture	(937)		(937)	197	(740)	(0)	(740)
Solde des passifs à la clôture	371 117	180	371 297	5 928	377 224		377 224

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

	31/12/2024						
	Passifs nets au titre de la couverture restante		Passifs nets au titre de la couverture restante	Passifs nets au titre des sinistres survenus	SOUS TOTAL	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	TOTAL
(en millions d'euros)	Hors composante de perte	Composante de perte					
Solde des actifs à l'ouverture	(1 389)		(1 389)	213	(1 176)	(0)	(1 177)
Solde des passifs à l'ouverture	368 655	167	368 822	5 578	374 400		374 400
Solde net d'ouverture	**367 265**	**167**	**367 432**	**5 791**	**373 224**	**(0)**	**373 223**
Produits des contrats d'assurance émis	**(10 151)**		**(10 151)**		**(10 151)**		**(10 151)**
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	**1 504**	**21**	**1 525**	**6 159**	**7 684**		**7 684**
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis		(30)	(30)	6 655	6 625		6 625
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	1 504		1 504		1 504		1 504
Ajustements des passifs pour sinistres survenus				(497)	(497)		(497)
Pertes et reprises sur les groupes de contrats onéreux		52	52		52		52
Composants d'investissement	**(33 665)**		**(33 665)**	**33 665**	**0**		**0**
Résultat des activités d'assurance	**(42 313)**	**21**	**(42 292)**	**39 824**	**(2 468)**		**(2 468)**
Produits financiers ou (charges financières) des contrats d'assurance émis	**8 642**	**1**	**8 644**	**98**	**8 741**		**8 741**
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance (hors différences de change)	13 497	1	13 498	151	13 649		13 649
Effet des différences de change	(4 854)		(4 854)	(53)	(4 907)		(4 907)
Total issu des variations du résultat global	**(33 671)**	**22**	**(33 648)**	**39 922**	**6 274**		**6 274**
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	39 298		39 298		39 298		39 298
Paiements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis				(39 984)	(39 984)		(39 984)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(2 076)		(2 076)		(2 076)	0	(2 076)
Total des flux de trésorerie	**37 222**		**37 222**	**(39 984)**	**(2 762)**	**0**	**(2 762)**
Frais d'acquisition non affectés aux contrats	**(0)**		**(0)**		**(0)**	**0**	
Variations de périmètre	(14 441)	8	(14 432)	(221)	(14 653)	0	(14 653)
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	514	(16)	498	259	757		757
Autres mouvements de consolidation	**(13 927)**	**(8)**	**(13 934)**	**38**	**(13 896)**	**0**	**(13 896)**
Solde net de clôture	**356 890**	**182**	**357 071**	**5 767**	**362 839**	**(0)**	**362 838**
Solde des actifs à la clôture	(982)		(982)	166	(816)	(0)	(816)
Solde des passifs à la clôture	357 872	182	358 053	5 601	363 655		363 655

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

- ***Analyse par périodes de couverture restante et sinistres survenus des contrats comptabilisés selon le modèle BBA – Contrats de réassurance détenus***

(en millions d'euros)	31/12/2025				
	Actifs nets pour couverture restante				
	Hors élément de recouvrement de perte	Elément de recouvrement de perte	**Composante de couverture restante**	Composante de sinistres survenus	**TOTAL**
Solde des actifs à l'ouverture	5 754	9	5 763	450	6 213
Solde des passifs à l'ouverture	(19)		(19)	9	(10)
Solde net d'ouverture	**5 736**	**9**	**5 745**	**459**	**6 203**
Produits de réassurance	**48**	**31**	**79**	**621**	**700**
Montants recouvrés auprès des réassureurs :	48	31	79	666	745
- dont montants recouvrés des services passés et autres charges de réassurance	*48*	*(0)*	*48*	*666*	*714*
- dont pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires sous-jacents		*31*	*31*		*31*
Ajustement des actifs pour sinistres survenus				(45)	(45)
Charges de réassurance	**(736)**		**(736)**		**(736)**
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	**(688)**	**31**	**(657)**	**621**	**(36)**
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance	**(72)**	**0**	**(72)**	**2**	**(70)**
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance (hors effets des différences de change)	(72)	0	(72)	2	(70)
Composants d'investissement	**(751)**		**(751)**	**751**	
Total issu des variations du résultat global	**(1 511)**	**31**	**(1 480)**	**1 374**	**(106)**
Primes payées	1 169		1 169		1 169
Sommes recouvrées auprès des réassureurs				(1 292)	(1 292)
Autres décalages de trésorerie (dépôt de réassurance, frais d'acquisition, etc.)					
Total des flux de trésorerie	**1 169**		**1 169**	**(1 292)**	**(123)**
Variations de périmètre					
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats de réassurance	0		0	0	0
Autres mouvements de consolidation	**0**		**0**	**0**	**0**
Solde net de clôture	**5 394**	**40**	**5 434**	**541**	**5 975**
Solde des actifs à la clôture	5 414	40	5 454	532	5 986
Solde des passifs à la clôture	(20)		(20)	9	(11)

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

	31/12/2024				
	Actifs nets pour couverture restante				
(en millions d'euros)	Hors élément de recouvrement de perte	Elément de recouvrement de perte	**Composante de couverture restante**	Composante de sinistres survenus	**TOTAL**
Solde des actifs à l'ouverture	8 098	5	8 103	496	8 599
Solde des passifs à l'ouverture	(43)		(43)	8	(35)
Solde net d'ouverture	**8 056**	**5**	**8 061**	**504**	**8 564**
Produits de réassurance	**76**	**0**	**77**	**2 925**	**3 001**
Montants recouvrés auprès des réassureurs :	76	0	77	2 961	3 038
- dont montants recouvrés des services passés et autres charges de réassurance	*76*	*0*	*76*	*2 961*	*3 037*
- dont pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires sous-jacents					
Ajustement des actifs pour sinistres survenus				(36)	(36)
Charges de réassurance	**(3 079)**		**(3 079)**		**(3 079)**
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	**(3 003)**	**0**	**(3 002)**	**2 925**	**(78)**
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance	**117**		**117**	**7**	**124**
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance (hors effets des différences de change)	117		117	7	124
Composants d'investissement	**(801)**		**(801)**	**801**	
Total issu des variations du résultat global	**(3 686)**	**0**	**(3 686)**	**3 732**	**46**
Primes payées	1 201		1 201		1 201
Sommes recouvrées auprès des réassureurs				(3 778)	(3 778)
Autres décalages de trésorerie (dépôt de réassurance, frais d'acquisition, etc.)	(52)		(52)		(52)
Total des flux de trésorerie	**1 149**		**1 149**	**(3 778)**	**(2 629)**
Variations de périmètre	238	5	243	(16)	227
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats de réassurance	(21)	(1)	(21)	16	(5)
Autres mouvements de consolidation	**218**	**4**	**222**	**0**	**222**
Solde net de clôture	**5 736**	**9**	**5 745**	**459**	**6 203**
Solde des actifs à la clôture	5 754	9	5 763	450	6 213
Solde des passifs à la clôture	(19)		(19)	9	(10)

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

- ***Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus des contrats comptabilisés selon le modèle PAA – Assurance***

(en millions d'euros)	31/12/2025							
	Passifs nets au titre de la couverture restante			**Passifs nets au titre des sinistres survenus**				
	Hors composante de perte	Composante de perte	**Passifs nets au titre de la couverture restante**	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	**Passifs nets au titre des sinistres survenus**	**Frais d'acquisition non affectés aux contrats**	**TOTAL**
Solde des actifs à l'ouverture	(95)		(95)	(2)		(2)	(4)	(101)
Solde des passifs à l'ouverture	755	0	755	744	47	791		1 546
Solde net d'ouverture	**660**	**0**	**660**	**742**	**47**	**789**	**(4)**	**1 445**
Produits des contrats d'assurance émis	**(1 584)**		**(1 584)**					**(1 584)**
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis		**(0)**	**(0)**	**1 249**	**4**	**1 253**		**1 252**
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis				1 289	13	1 302		1 302
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition								
Ajustements des passifs pour sinistres survenus				(40)	(9)	(49)		(49)
Pertes et reprises sur les groupes de contrats onéreux		(0)	(0)					(0)
Résultat des activités d'assurance	**(1 584)**	**(0)**	**(1 584)**	**1 249**	**4**	**1 253**		**(332)**
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance				**(1)**	**0**	**(1)**		**(1)**
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance				(1)	0	(1)		(1)
Effet des différences de change								
Total issu des variations du résultat global	**(1 584)**	**(0)**	**(1 584)**	**1 248**	**4**	**1 251**		**(333)**
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	1 332		1 332					1 332
Paiements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis				(1 231)		(1 231)		(1 231)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1)		(1)				(0)	(1)
Total des flux de trésorerie	**1 332**		**1 332**	**(1 231)**		**(1 231)**	**(0)**	**101**
Variations de périmètre					0	0	0	0
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	1		1					1
Autres mouvements de consolidation	**1**		**1**		**0**	**0**	**0**	**1**
Solde net de clôture	**408**		**408**	**759**	**51**	**810**	**(4)**	**1 214**
Solde des actifs à la clôture	(144)		(144)	(2)		(2)	(4)	(150)
Solde des passifs à la clôture	552		552	761	51	811		1 363

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

(en millions d'euros)	31/12/2024							
	Passifs nets au titre de la couverture restante			Passifs nets au titre des sinistres survenus				
	Hors composante de perte	Composante de perte	**Passifs nets au titre de la couverture restante**	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	**Passifs nets au titre des sinistres survenus**	**Frais d'acquisition non affectés aux contrats**	**TOTAL**
Solde des actifs à l'ouverture	(165)		(165)	(1)		(1)	(0)	(166)
Solde des passifs à l'ouverture	823	2	825	749	47	795		1 620
Solde net d'ouverture	**658**	**2**	**660**	**747**	**47**	**794**	**(0)**	**1 454**
Produits des contrats d'assurance émis	**(1 667)**		**(1 667)**					**(1 667)**
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	**21**	**(2)**	**20**	**1 288**	**(0)**	**1 288**		**1 308**
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis				1 324	11	1 335		1 335
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	21		21					21
Ajustements des passifs pour sinistres survenus				(35)	(11)	(46)		(46)
Pertes et reprises sur les groupes de contrats onéreux		(2)	(2)					(2)
Résultat des activités d'assurance	**(1 646)**	**(2)**	**(1 648)**	**1 288**	**(0)**	**1 288**		**(359)**
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance				**41**	**4**	**45**		**45**
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance				41	4	45		45
Effet des différences de change								
Total issu des variations du résultat global	**(1 646)**	**(2)**	**(1 648)**	**1 329**	**4**	**1 333**		**(314)**
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	1 685		1 685					1 685
Paiements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis				(1 274)		(1 274)		(1 274)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(34)		(34)				(0)	(34)
Total des flux de trésorerie	**1 651**		**1 651**	**(1 274)**		**(1 274)**	**(0)**	**377**
Variations de périmètre	(13)	5	(8)	(61)	(4)	(65)		(73)
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	9	(5)	4		0	0	(4)	1
Autres mouvements de consolidation	**(4)**	**0**	**(4)**	**(61)**	**(4)**	**(65)**	**(4)**	**(72)**
Solde net de clôture	**660**	**0**	**660**	**742**	**47**	**789**	**(4)**	**1 445**
Solde des actifs à la clôture	(95)		(95)	(2)		(2)	(4)	(101)
Solde des passifs à la clôture	755	0	755	744	47	791		1 546

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

- ***Analyse par périodes de couverture restante et sinistres survenus des contrats comptabilisés selon le modèle PAA – Contrats de réassurance détenus***

	31/12/2025						
	Composante de couverture restante			**Composante de sinistres survenus**			
(en millions d'euros)	Hors composante de recouvrement de perte	Composante de recouvrement de perte	**Composante de couverture restante**	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	**Composante de sinistres survenus**	**TOTAL**
Solde des actifs à l'ouverture	73		73	213	8	221	295
Solde des passifs à l'ouverture	(3)		(3)				(3)
Solde net d'ouverture	**71**		**71**	**213**	**8**	**221**	**292**
Produits de réassurance		**17**	**17**	**37**	**(0)**	**37**	**53**
Montants recouvrés auprès des réassureurs :		17	17	60		60	76
- dont montants recouvrés des services passés et autres charges de réassurance		*17*	*17*	*60*		*60*	*76*
Ajustements liés aux montants recouvrés auprès des réassureurs				(23)	(0)	(23)	(23)
Charges de réassurance	**(90)**		**(90)**				**(90)**
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	**(90)**	**17**	**(73)**	**37**	**(0)**	**37**	**(37)**
Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus	**0**		**0**	**(2)**	**(0)**	**(2)**	**(2)**
Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus (hors effets des différences de change)				(2)	(0)	(2)	(2)
Effet des différences de change	0		0	0		0	0
Total issu des variations du résultat global	**(90)**	**17**	**(73)**	**36**	**(1)**	**35**	**(38)**
Primes payées	77		77				77
Sommes recouvrées auprès des réassureurs		(14)	(14)	(62)		(62)	(76)
Total des flux de trésorerie	**77**	**(14)**	**63**	**(62)**		**(62)**	**1**
Autres mouvements de consolidation et variations de périmètre	**0**		**0**	**(0)**		**(0)**	**(0)**
Solde net de clôture	**58**	**2**	**60**	**187**	**7**	**195**	**255**
Solde des actifs à la clôture	58	2	60	187	7	195	255
Solde des passifs à la clôture	0		0	(0)		(0)	

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

	31/12/2024						
	Composante de couverture restante			**Composante de sinistres survenus**			
(en millions d'euros)	Hors composante de recouvrement de perte	Composante de recouvrement de perte	**Composante de couverture restante**	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	**Composante de sinistres survenus**	**TOTAL**
Solde des actifs à l'ouverture	82		82	227	10	237	319
Solde des passifs à l'ouverture	(20)		(20)				(20)
Solde net d'ouverture	**62**		**62**	**227**	**10**	**237**	**299**
Produits de réassurance				**130**	**(2)**	**128**	**128**
Montants recouvrés auprès des réassureurs :				147		147	147
- dont montants recouvrés des services passés et autres charges de réassurance				*147*		*147*	*147*
Ajustements liés aux montants recouvrés auprès des réassureurs				(17)	(2)	(19)	(19)
Charges de réassurance	**(150)**		**(150)**				**(150)**
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	**(150)**		**(150)**	**130**	**(2)**	**128**	**(22)**
Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus	**(1)**		**(1)**	**11**	**1**	**12**	**12**
Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus (hors effets des différences de change)				15	1	15	15
Effet des différences de change	(1)		(1)	(3)		(3)	(4)
Total issu des variations du résultat global	**(151)**		**(151)**	**141**	**(1)**	**140**	**(10)**
Primes payées	157		157				157
Sommes recouvrées auprès des réassureurs				(131)		(131)	(131)
Total des flux de trésorerie	**157**		**157**	**(131)**		**(131)**	**26**
Autres mouvements de consolidation	**3**		**3**	**(24)**	**(1)**	**(25)**	**(22)**
Solde net de clôture	**71**		**71**	**213**	**8**	**221**	**292**
Solde des actifs à la clôture	73		73	213	8	221	295
Solde des passifs à la clôture	(3)		(3)				(3)

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

NOTE 37 PRECISIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES ACTIVITES BANCAIRES ET D'ASSURANCE

37.1 Bilan contributif au format bancaire du sous-groupe La Banque Postale
37.2 Éléments de l'actif et du passif des activités bancaires et d'assurance par durée restant à courir
37.3 Informations sur le compte de résultat au format des activités d'assurance
a) Compte de résultat
b) Marge financière
37.4 Mécanismes de résolution bancaire

37.1 Bilan contributif au format bancaire du sous-groupe La Banque Postale

ACTIF

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Caisse, banques centrales	12 757	27 812
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	219 591	203 882
Instruments dérivés de couverture	395	486
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	223 058	218 180
Titres au coût amorti	38 206	36 256
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	70 076	75 673
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	132 154	128 958
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5	490
Contrats d'assurance émis - Actif	890	917
Contrats de réassurance détenus - Actif	6 255	6 523
Actifs d'impôts courants et différés	1 644	1 473
Compte de régularisation et actif divers	6 846	9 073
Actifs destinés à être cédés	153	17 286
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 086	1 097
Immobilisations corporelles, incorporelles, immeubles de placement	11 085	11 553
Montant net des écarts d'acquisition - Actif	671	671
Elimination titres La Banque Postale détenus par La Poste	(8 879)	(8 879)
TOTAL	**715 993**	**731 452**

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

PASSIF

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	19 658	17 559
Instruments dérivés de couverture	1 440	1 958
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	28 427	31 038
Dettes envers la clientèle	215 640	225 576
Dettes représentées par un titre	31 381	32 835
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(128)	(161)
Contrats d'assurance émis - Passif	380 474	366 771
Contrats de réassurance détenus - Passif	11	13
Passifs d'impôts courants et différés	1 392	1 451
Comptes de régularisation et passifs divers	8 229	8 844
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	91	16 283
Provisions	1 267	1 245
Dettes subordonnées	8 882	10 042
CAPITAUX PROPRES	**19 482**	**18 078**
Intérêts minoritaires	7 053	7 148
Capitaux propres part du groupe	**12 429**	**10 930**
Réserves consolidées et autres	10 852	9 668
Résultat part du groupe	1 578	1 262
Solde des opérations avec le reste du groupe - Impact sur le résultat		
Solde des opérations avec le reste du groupe - Impact sur le bilan	(252)	(79)
TOTAL	**715 993**	**731 452**

37.2 Eléments de l'actif et du passif des activités bancaires et d'assurance par durée restant à courir

(en millions d'euros)	Échéances à - d'1 an	Échéances de 1 à - de 5 ans	Échéances à + de 5 ans et indéterminée	Total
Éléments d'actifs par durée restant à courir				
Caisses, banques centrales	12 757			12 757
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	20 636	32 014	166 941	219 591
Instruments dérivés de couverture	7	189	199	395
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	28 771	62 622	131 665	223 058
Titres au coût amorti	2 025	12 031	24 151	38 206
Prêts et créances sur les établissements de crédit	68 393	1 509	174	70 076
Prêts et créances sur la clientèle	23 401	43 180	65 573	132 154
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - Actif			5	5
Éléments de passif par durée restant à courir				
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	10 684	2 184	6 789	19 658
Instruments dérivés de couverture	52	597	791	1 440
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	16 412	81	11 934	28 427
Dettes envers la clientèle	215 044	460	136	215 640
Dettes représentées par un titre	9 684	13 669	8 028	31 381
Dettes subordonnées	219	2 494	6 169	8 882
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - Passif			(128)	(128)

Les titres à revenus fixes, les prêts et les dettes sont ventilés en fonction des échéances contractuelles. Les titres de participations et les OPCVM sont présentés dans la colonne indéterminée, les créances et dettes à vue sont considérées comme ayant une échéance à moins de trois mois.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

37.3 Informations sur le compte de résultat au format des activités d'assurance

a) Compte de résultat

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Produits des contrats d'assurance émis	12 914	11 819
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	(10 187)	(8 991)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(78)	(100)
Résultat des activités d'assurance	**2 649**	**2 727**
Produits des placements nets de charges	6 697	5 868
Plus ou moins-values de cession des placements	(1 873)	(1 222)
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	10 819	9 364
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance	(30)	(20)
Gains et pertes relatifs à la décomptabilisation d'actifs au coût amorti	1	(0)
Intérêts calculés selon la méthode TIE	788	(85)
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	(15 415)	(13 001)
Produits financiers ou charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus	(37)	98
Produits financiers nets de charges	**948**	**1 002**
Charges et produits des autres activités	113	108
Autres produits et charges opérationnels courants	(878)	(973)
Autres produits et charges courants	**(765)**	**(866)**
Résultat opérationnel courant	**2 832**	**2 864**
Autres produits et charges opérationnels non courants	1	28
Résultat opérationnel	**2 832**	**2 892**
Charges de financement	(162)	(157)
Variation de valeurs des actifs incorporels	(29)	55
Quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence	23	33
Impôts sur les résultats	(893)	(925)
Résultat après impôt des activités destinées à être cédées ou abandonnées	(13)	(26)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	**1 758**	**1 872**
Participations ne donnant pas droit au contrôle	266	290
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**1 492**	**1 582**

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

b) Marge financière

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Gains ou pertes nets des actifs financiers à la juste valeur par résultat	12 893	10 843
Total	**12 893**	**10 843**
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Gains ou pertes nets des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(1 662)	(1 261)
Intérêts calculés selon la méthode TIE	4 757	3 920
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(838)	798
Dépréciation	(18)	(3)
Total	**2 240**	**3 454**
Actifs financiers au coût amorti		
Gains ou pertes nets des actifs financiers au coût amorti	1	(0)
Intérêts calculés selon la méthode TIE	285	257
Dépréciation	(3)	(2)
Total	**283**	**255**
Actifs financiers à la juste-valeur par capitaux non recyclables		
Revenus comptabilisés en résultat	539	516
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 868	203
Total	**2 407**	**719**
Immeubles de placement		
Gains ou pertes nets des immeubles de placement (nets de dépréciation)	112	(67)
Total	**112**	**(67)**
Autres éléments des revenus nets de placement	**(180)**	**39**
Revenus des placements (impact résultat et capitaux propres)	**17 755**	**15 242**
Effets de désactualisation et intérêts accumulés sur les contrats d'assurance	(485)	(446)
Changement de juste valeur des éléments sous-jacents	(14 979)	(12 621)
Changements de taux et d'environnement économique	(378)	(717)
Effet de l'atténuation du risque	194	8
Ecart de change dans les charges financières d'assurance	(0)	(0)
Produits ou charges financières d'assurance	**(15 648)**	**(13 776)**
dont comptabilisés directement en capitaux propres	*(233)*	*(775)*
dont comptabilisés au compte de résultat	*(15 415)*	*(13 001)*
Effets de désactualisation et Intérêts accumulés sur les contrats de réassurance détenus	435	634
Changements de taux et d'environnement économique	(192)	(300)
Autres effets financiers sur les contrats de réassurance détenus	(309)	(194)
Produits financiers ou charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus	**(67)**	**139**
dont comptabilisés directement en capitaux propres	*(29)*	*42*
dont comptabilisés au compte de résultat	*(37)*	*98*
MARGE FINANCIERE	**2 039**	**1 606**
dont comptabilisés directement en capitaux propres	*767*	*268*
dont comptabilisés au compte de résultat	*1 272*	*1 338*

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

37.4 Mécanismes de résolution bancaire

Le régime de résolution bancaire déclenché par la défaillance d'un établissement bancaire implique notamment la mise à contribution des actionnaires et des créanciers pour en supporter le coût.
Le Fonds de résolution unique (FRU) est un fonds d'urgence participant à la stabilité du système financier au sein de l'Union bancaire et visant à uniformiser le financement des résolutions. Il peut être utilisé en complément des mesures déployées lors de la résolution pour financer certaines mesures comme le transfert d'actifs ou les garanties de passif, ou dédommager les actionnaires (ou créanciers) dont la perte subie lors de la résolution aurait dépassé celle subie lors d'une liquidation judiciaire.
Les établissements de crédit dont le siège social est basé sur le territoire national sont les principaux contributeurs au FRU auxquels il faut ajouter les entreprises d'investissement les plus significatives. Les entités assujetties au mécanisme de résolution mais ne relevant pas du FRU contribuent au Fonds de résolution national (FRN), potentiellement mobilisable pour le financement d'une résolution.

Les montants cibles de ces deux fonds (au moins 1% des dépôts couverts de l'ensemble des établissements adhérents) ont été atteints au 1er janvier 2025. De ce fait, aucun appel de contribution n'est intervenu sur l'exercice 2025.

Le groupe contribue au financement de ces mécanismes de résolution bancaire via :

- un engagement irrévocable de payer (EPI) de 89 millions d'euros (versus 89 millions d'euros en 2024) présenté dans les engagements de garantie en faveur de la clientèle (cf. note 39) ;
 Cet engagement irrévocable de payer ne fait pas l'objet d'une provision car l'hypothèse d'une résolution d'un établissement bancaire au sein de l'Union européenne, et donc d'un appel partiel ou total par le FRU, est peu probable. Cela s'explique notamment par le cadre réglementaire établi depuis plus de 10 ans par l'Union bancaire (supervision élevée de la BCE, tests de résistance, etc.) ou par la stratégie de résolution privilégiant majoritairement le renflouement interne (*bail in*) i.e. sans recours à l'épargne publique. Le retrait d'agrément d'un établissement bancaire constitue un scénario supplémentaire dans lequel la totalité des EPI seraient appelés. Pour autant, le groupe établissant ses comptes sur la base de la continuité d'exploitation, la probabilité de sortie de ressources devrait être très limitée, voire nulle, ne justifiant pas la constatation d'une provision ;
- un dépôt de garantie visant à sécuriser cet engagement irrévocable de payer pour 89 millions d'euros au 31 décembre 2025 (89 millions d'euros au 31 décembre 2024) (cf. note 23.7).

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

NOTE 38 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

38.1 Juste valeur et hiérarchie des instruments financiers
38.2 Méthodes de calcul de la juste valeur des instruments financiers et des immeubles de placement
38.3 Impact des instruments financiers sur le résultat et les capitaux propres
38.4 Instruments financiers de couverture
38.5 Compensation des instruments financiers

38.1 Juste valeur et hiérarchie des instruments financiers

Les niveaux hiérarchiques de juste valeur définis par la norme IFRS 7 sont les suivants :

- Niveau 1 : Valorisation déterminée par des prix cotés non ajustés observés sur un marché actif
- Niveau 2 : Valorisation déterminée par des techniques utilisant des données observables
- Niveau 3 : Valorisation déterminée par des techniques utilisant des données non observables

31/12/2025			Hiérarchie de juste valeur (b)		
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur (a)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
ACTIFS					
Actifs bancaires					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	219 591	219 591	157 031	41 123	21 437
Instruments dérivés de couverture	395	395		395	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	222 785	222 785	200 774	19 514	2 496
Titres au coût amorti	38 206	35 070	33 860	1 062	148
Prêts et créances sur les établissements de crédit	70 076	70 078		69 955	123
Prêts et créances sur la clientèle	132 154	127 907		113 474	14 433
Immeubles de placement au coût amorti	810	1 020		1 020	
Immeubles de placement à la juste valeur	5 545	5 545		5 545	
Actifs non bancaires					
Autres actifs financiers non courants	591	591		171	419
Créances clients et autres créances	5 104	5 104			
Autres actifs financiers courants	924	924	179	745	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 194	3 194	689	2 505	
PASSIFS					
Passifs bancaires					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	19 658	19 658	464	19 194	
Instruments dérivés de couverture	1 440	1 440		1 440	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	28 427	28 320		27 926	394
Dettes envers la clientèle	215 639	214 890		213 774	1 116
Dettes représentées par un titre	31 381	32 283	20 016	12 268	
Dettes subordonnées	8 882	8 870	2 130	6 740	
Passifs non bancaires					
Emprunts obligataires, dettes financières	10 224	9 575		9 575	
Dettes fournisseurs et autres dettes	9 207	9 207			

(a) Y compris juste valeur des éléments comptabilisés au coût amorti.
(b) Pour les éléments comptabilisés en juste valeur.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

31/12/2024			Hiérarchie de juste valeur [b]		
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur [a]	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
ACTIFS					
Actifs bancaires					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	203 882	203 882	144 788	37 852	21 242
Instruments dérivés de couverture	486	486		486	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	217 945	217 945	196 708	19 609	1 628
Titres au coût amorti	36 256	33 037	32 117	726	194
Prêts et créances sur les établissements de crédit	75 673	75 805		73 584	2 221
Prêts et créances sur la clientèle	128 958	122 501		108 132	14 369
Immeubles de placement au coût amorti	752	946		946	
Immeubles de placement à la juste valeur	5 838	5 838		5 838	
Actifs non bancaires					
Autres actifs financiers non courants	564	564		186	377
Créances clients et autres créances	5 190	5 190			
Autres actifs financiers courants	300	300	215	85	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 172	4 172	615	3 557	
PASSIFS					
Passifs bancaires					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	17 559	17 559	272	17 287	
Instruments dérivés de couverture	1 958	1 958		1 958	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	31 038	31 137		29 302	1 835
Dettes envers la clientèle	225 576	224 948		223 775	1 173
Dettes représentées par un titre	32 835	33 535	17 384	16 151	
Dettes subordonnées	10 042	9 859	2 582	7 277	
Passifs non bancaires					
Emprunts obligataires et dettes financières	10 969	10 021		10 021	
Dettes fournisseurs et autres dettes	9 115	9 115			

(a) Y compris juste valeur des éléments comptabilisés au coût amorti.
(b) Pour les éléments comptabilisés en juste valeur.

Justes valeurs de niveau 3 : rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture (vision contributive bancaire)

(en millions d'euros)	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	TOTAL
Ouverture	**21 242**	**1 869**	**23 111**
Gains et pertes enregistrés en résultat	(298)		**(298)**
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres		(86)	**(86)**
Achats	2 567	674	**3 241**
Ventes	(638)	(25)	**(663)**
Remboursements	(1 327)	(11)	**(1 338)**
Transferts vers ou hors niveau 3	(108)	358	**249**
Autres mouvements	(0)	(6)	**(6)**
CLÔTURE	**21 437**	**2 773**	**24 210**

Justes valeurs de niveau 3 : profits et pertes de la période comptabilisés en résultat

Néant

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

38.2 Méthodes de calcul de la juste valeur des instruments financiers et des immeubles de placement

38.2.1 Instruments financiers hors activités bancaires

La juste valeur de la dette obligataire et des swaps associés est déterminée au moyen d'un modèle de calcul reposant sur des données observables, correspondant au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs définie par IFRS 7. Ce modèle de calcul est détaillé ci-dessous.

Chaque produit financier est appréhendé comme une série de flux futurs déterminés ou non à la date de calcul. Le calcul des justes valeurs repose sur l'actualisation de ces flux futurs de trésorerie. Les facteurs d'actualisation sont déduits à partir d'une courbe zéro coupon. En ce qui concerne le calcul de la juste valeur de la dette obligataire, le spread de crédit de La Poste est ajouté à la courbe zéro coupon. Le spread de crédit implicite de La Poste est déterminé à partir des fourchettes de prix proposées par différents contributeurs du marché (*brokers*).

Dans le cas de flux dépendant d'un taux variable encore indéterminé à la date de calcul, une estimation des taux futurs est réalisée en prenant en compte la structure à terme des taux d'intérêt.

En ce qui concerne les produits financiers comprenant des flux dans différentes devises, les flux sont actualisés par devise selon des facteurs d'actualisation propres à chaque devise. Les valeurs de marché en devises obtenues sont ensuite converties en euros au cours de change BCE du jour de calcul.

Les produits optionnels sont déterminés en prenant en compte la volatilité implicite des marchés au regard des dates d'exercice des options.

En ce qui concerne les actifs et passifs financiers courants, leur juste valeur est assimilable à leur valeur au bilan, compte tenu de l'échéance court terme de ces instruments.

La juste valeur des titres obligataires et des parts d'OPCVM est déterminée en utilisant des prix cotés.

38.2.2 Instruments financiers et immeubles de placement des activités bancaires

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan, les calculs de juste valeur sont communiqués à titre d'information.

Juste valeur des crédits

Le périmètre retenu est l'ensemble des crédits tirés et inscrits au bilan. Les crédits accordés mais non encore tirés ne sont pas pris en compte : l'hypothèse retenue étant que, comme leur taux vient d'être fixé, leur valeur ne doit pas s'éloigner du nominal autorisé.
Les principales hypothèses sous-jacentes à la détermination de la juste valeur sont les suivantes pour les types de crédits commercialisés par La Banque Postale :

- la juste valeur des découverts sur comptes à vue est présumée correspondre à l'encours comptable en raison de leur faible duration (obligation pour le client de redevenir créditeur en moins d'un mois) ;
- la juste valeur des crédits est déterminée sur la base de modèles internes consistant à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêts sur la durée restant à courir. Le taux d'actualisation est déterminé de telle sorte que la composante « taux d'intérêt » est réévaluée à partir du taux de cessions internes et d'un spread de marché, tandis que la marge de crédit n'est pas réévaluée, étant figée à l'origine. Les options de remboursement anticipé sont prises en compte sous forme d'un ajustement du profil d'amortissement des prêts (conforme à l'écoulement en taux des éléments macro-couverts).

Juste valeur des dépôts

Les principales hypothèses sous-jacentes au calcul sont les suivantes :

- pour les dépôts dont le taux de rémunération est administré, les Livrets B, Livrets Jeune, les Plans d'épargne populaire et les comptes à terme, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable de l'encours ;
- la juste valeur des dépôts à vue est présumée correspondre à la valeur comptable de l'encours nette de la valeur pied de coupon des *swaps* en couverture des dépôts à vue (via le « *carve out* »).

Juste valeur des instruments de dette détenus ou émis

La juste valeur des instruments financiers cotés correspond au cours de cotation à la clôture. La juste valeur des instruments financiers non cotés et comptabilisés au coût amorti est déterminée sur la base de modèles internes et représente une estimation de la valeur de marché de ces instruments. Cette valeur est susceptible de fluctuer en fonction de la variation des paramètres utilisés et ne reflète pas nécessairement la valeur de réalisation de ces instruments financiers.

Juste valeur des immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement correspond à la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées. Elle est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'autorité de régulation. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

38.3 Impact des instruments financiers sur le résultat et les capitaux propres

Activités non bancaires
Les impacts sur le résultat des instruments financiers du groupe hors activités bancaires sont détaillés en note 14 « Résultat financier ».

Activités bancaires
Le tableau ci-après détaille les impacts sur le résultat et les capitaux propres des instruments financiers des activités bancaires.

2025		Variations de juste valeur			
(en millions d'euros)	Produits/ (charges) d'intérêts	Juste valeur en résultat	Juste valeur en capitaux propres	Décompta -bilisation et dividendes	**Gain/ (perte) net**
Actifs et passifs évalués au coût amorti	1 346			(99)	**1 247**
Actifs évalués à la juste valeur par OCI	5 193		534	(1 047)	**4 680**
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		10 995	16	1 773	**12 784**
Opérations de couverture	(252)	5	11		**(236)**
TOTAL	**6 287**	**11 000**	**561**	**627**	**18 475**
2024					
Actifs et passifs évalués au coût amorti	1 182				**1 182**
Actifs évalués à la juste valeur par OCI	4 273		398	(685)	**3 986**
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		9 462	11	1 262	**10 735**
Opérations de couverture	(319)	17	(51)		**(353)**
TOTAL	**5 136**	**9 479**	**358**	**577**	**15 550**

38.4 Instruments financiers de couverture

Activités non bancaires
Cf. note 29.

Activités bancaires
Cf. note 32.

38.5 Compensation des instruments financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs financiers et passifs financiers qui ont fait l'objet d'une compensation dans le bilan consolidé du groupe ainsi que les montants qui seraient compensables en application de conventions cadres de compensation et d'accords similaires mais qui ne sont pas éligibles à la compensation dans les comptes consolidés.
Un actif financier et un passif financier faisant l'objet d'une convention cadre de compensation ou d'un accord similaire représentant un droit exécutoire de compenser des titres contre des espèces à une même échéance qui s'exerce sous certaines conditions mais ne satisfait pas aux critères de compensation, sont présentés en valeur nette lorsqu'ils sont réalisés avec la même entité juridique.
Les positions nettes qui résultent de ces différentes compensations n'ont pas pour objet de mesurer l'exposition du Groupe au risque de contrepartie sur ces instruments financiers.

38.5.1 Instruments dérivés des activités industrielles et commerciales

2025	Montants bruts	Montants compensés au bilan	Montants nets au bilan	Montants non compensés au bilan		Montants nets
(en millions d'euros)	A	B	C=A-B	Instruments dérivés D	Cash collatéral E	**F=C-D-E**
Instruments financiers dérivés actifs	11		11	3	9	0
Instruments financiers dérivés passifs	3		3	3		0
2024	A	B	C=A-B	Instruments dérivés D	Cash collatéral E	**F=C-D-E**
Instruments financiers dérivés actifs	8		8	8		
Instruments financiers dérivés passifs	26		26	8	17	1

La Poste a mis en place avec l'ensemble de ses contreparties de marché des conventions cadres afin de réduire son exposition en cas de défaillance de ses contreparties de marché. Ces accords se traduisent par le versement à la contrepartie gagnante par la contrepartie perdante d'un dépôt de garantie sous forme de numéraire équivalent à la position nette des dérivés. La fréquence des appels de marge est hebdomadaire ou quotidienne selon les contreparties. Ces accords ne respectent pas les critères de la norme IAS 32 pour permettre la compensation des dérivés actifs et passifs au bilan. Ils entrent cependant dans le champ d'application des informations à fournir sur la compensation au titre de la norme IFRS 7.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

38.5.2 Instruments financiers des activités bancaires

31/12/2025	Valeur comptable brute	Valeur brute des instruments compensés	Instruments financiers présentés en net	Montants non compensés au bilan		Instruments reçus/donnés en garantie	Valeur nette
(en millions d'euros) **ACTIFS**	A	B	C=A-B	Instruments financiers D	Cash collatéral D	E	**F=C-D-E**
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	**220 147**	**160**	**219 986**	**5 138**	**776**		**214 071**
Dont opération de pension	*11 601*	*160*	*11 440*				*11 440*
Dont dérivés (incluant les dérivés de couverture)	*6 129*		*6 129*	*5 138*	*776*		*214*
Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle	**202 528**	**298**	**202 231**	**5 002**	**115**	**6 916**	**190 198**
Dont prises en pension	*14 622*	*298*	*14 324*	*5 002*	*115*	*6 916*	*2 291*
Comptes de régularisation et autres actifs	**7 092**		**7 092**	**3**			**7 089**
Dont dépôts de garantie donnés	*13*		*13*	*3*			*11*
Autres actifs non compensés	**296 104**		**296 104**				**296 104**
TOTAL ACTIF	**725 871**	**458**	**725 412**	**10 143**	**891**	**6 916**	**707 461**
PASSIFS							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	**21 258**	**160**	**21 098**	**5 138**	**192**		**15 767**
Dont opération de pension	*13 306*	*160*	*13 145*				*13 145*
Dont dérivés (incluant les dérivés de couverture)	*6 175*		*6 175*	*5 138*	*192*		*845*
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	**244 365**	**298**	**244 067**	**5 002**	**75**	**17 511**	**221 479**
Dont mises en pension	*40 829*	*298*	*40 531*	*5 002*	*75*	*17 511*	*17 943*
Autres dettes non compensées	**431 929**		**431 929**				**431 929**
TOTAL PASSIF	**697 552**	**458**	**697 093**	**10 141**	**267**	**17 511**	**669 175**

31/12/2024	Valeur comptable brute	Valeur brute des instruments compensés	Instruments financiers présentés en net	Montants non compensés au bilan		Instruments reçus/donnés en garantie	Valeur nette
(en millions d'euros) **ACTIFS**	A	B	C=A-B	Instruments financiers D	Cash collatéral D	E	**F=C-D-E**
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	**205 038**	**670**	**204 368**	**5 534**	**810**		**198 024**
Dont opération de pension	*8 454*	*670*	*7 784*				*7 784*
Dont dérivés (incluant les dérivés de couverture)	*6 492*		*6 492*	*5 534*	*810*		*149*
Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle	**205 266**	**634**	**204 632**	**6 908**	**12**	**2 476**	**195 236**
Dont prises en pension	*13 052*	*634*	*12 418*	*6 908*	*12*	*2 476*	*3 022*
Comptes de régularisation et autres actifs	**9 225**		**9 225**	**13**			**9 212**
Dont dépôts de garantie donnés	*16*		*16*	*13*			*2*
Autres actifs non compensés	**322 490**		**322 490**				**322 490**
TOTAL ACTIF	**742 019**	**1 305**	**740 714**	**12 456**	**822**	**2 476**	**724 961**
PASSIFS							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	**20 187**	**670**	**19 517**	**5 534**	**249**		**13 734**
Dont opération de pension	*10 165*	*670*	*9 495*				*9 495*
Dont dérivés (incluant les dérivés de couverture)	*7 270*		*7 270*	*5 534*	*249*		*1 487*
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	**257 249**	**634**	**256 614**	**6 908**	**594**	**23 576**	**225 536**
Dont mises en pension	*47 922*	*634*	*47 288*	*6 908*	*594*	*23 576*	*16 210*
Autres dettes non compensées	**437 634**		**437 634**				**437 634**
TOTAL PASSIF	**715 069**	**1 305**	**713 765**	**12 442**	**843**	**23 576**	**676 903**

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

NOTE 39 ENGAGEMENTS HORS-BILAN ET PASSIFS EVENTUELS

39.1 Engagements des activités bancaires
39.2 Autres engagements donnés
39.3 Autres engagements reçus
39.4 Passifs éventuels

39.1 Engagements des activités bancaires

La valeur contractuelle des engagements donnés et reçus dans le cadre des activités de La Banque Postale est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Engagements de financement, de garantie et sur titres donnés		
Engagements de financement		
en faveur d'établissements de crédit	1 248	4 079
en faveur de la clientèle	24 391	22 280
Engagements de garantie		
en faveur d'établissements de crédit	553	623
en faveur de la clientèle [(a)]	848	792
Engagements sur titres à livrer	15 350	31 289
Engagements de financement, de garantie et sur titres reçus		
Engagements de financement		
reçus d'établissements de crédit [(b)]	16 092	22 542
reçus de la clientèle	2 804	13 067
Engagements de garantie		
reçus d'établissements de crédit	39 114	41 137
reçus de la clientèle [(e)]	874	879
Engagements sur titres à recevoir	841	3 553
Autres engagements donnés [(b)(c)]	51 757	52 144
Autres engagements reçus [(d)]	21 719	22 125

(a) Comprend les garanties de capital et de performance accordées aux détenteurs de parts d'OPCVM gérés par les entités du groupe. Comprend également les EPI liées au FRU s'élevant à 89 millions d'euros au 31 décembre 2025 (89 millions d'euros au 31 décembre 2024).
(b) Dont 3 256 millions d'euros d'engagements donnés en 2025 (4 064 millions d'euros en 2024) et 2 716 millions d'euros d'engagements reçus en 2025 (3 452 millions d'euros en 2024) dans le cadre du dispositif de gestion des garanties « 3 G » avec la Banque de France qui permet aux banques de gérer de manière unifiée l'ensemble du collatéral relatif à leurs opérations de refinancement auprès de celle-ci.
(c) Comprend, en 2025, 27 939 millions d'euros (26 560 millions d'euros en 2024) au titre du nantissement de crédits immobiliers qui viennent en couverture des émissions obligataires réalisés par la société de financement à l'habitat du groupe (La Banque Postale Home Loan SFH).
(d) Comprend essentiellement les nantissements de titres réalisés au bénéfice de groupe CNP Assurances dans le cadre des contrats de réassurance acceptés.
(e) Les engagements de garantie reçus de la clientèle sont constitués de cautions reçues principalement d'organismes spécialisés dans le cadre des crédits immobiliers octroyés aux particuliers. Les autres garanties reçues de la clientèle ne sont désormais plus publiées, conformément à la réglementation bancaire ; pour une meilleure comparabilité le montant au titre de 2024 a été amendé.

Engagements relatifs au Crédit Logement

La Banque Postale s'est engagée à maintenir les fonds propres de base du Crédit Logement à hauteur de sa quote-part au sein du capital de cette société, soit 6 %, afin que cette dernière respecte le ratio de solvabilité.

La Banque Postale s'est engagée à reconstituer, le cas échéant, le fonds mutuel de garantie du Crédit Logement qui garantit la défaillance des emprunteurs sur les prêts cautionnés par ce dernier. Le montant de cet engagement correspondant à la quote-part des encours distribués par La Banque Postale, s'élevait au 31 décembre 2025 à 117 millions d'euros (contre 131 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Par ailleurs, les engagements de garantie reçus d'établissements de crédit sont principalement constitués de cautions reçues de Crédit Logement.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

39.2 Autres engagements donnés

Cautions, avals et garanties

Le montant total des avals, cautions et autres garanties donnés s'élève à 39 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Actions de mécénat

La Poste s'est engagée à financer diverses actions de mécénat pour un montant total de 7 millions d'euros au 31 décembre 2025.

39.3 Autres engagements reçus

Cautions, avals et garanties

Le montant total des avals, cautions et garanties reçus s'élève au 31 décembre 2025 à 77 millions d'euros, dont 66 millions d'euros pour La Poste.

Lignes de crédit

Le 18 octobre 2024, La Poste a mis en place une ligne de crédit syndiquée pour un montant de 1,5 milliard d'euros dont l'échéance est octobre 2030 (renouvelable 1 an). Cette opération a été mise en place auprès de douze banques constituant un pool bancaire (cf. note 34.2).

Promesses de vente d'immeubles

Le groupe La Poste a signé des promesses de vente d'immeubles pour des opérations devant se dénouer en 2026 et au-delà. Le montant total des engagements reçus à ce titre s'élève au 31 décembre 2025 à 29 millions d'euros.

Engagements reçus lors d'opérations d'acquisition d'entreprises

Dans le cadre des différentes acquisitions de participations, le groupe reçoit des vendeurs différents engagements légaux ou négociés au titre desquels le groupe peut prétendre dans certaines conditions à des indemnisations de préjudices éventuels.

Parmi ces engagements reçus figurent notamment des clauses de non-concurrence reçues des vendeurs dans le cadre de rachat de franchise Seur en Espagne et au Portugal et diverses garanties de passifs.

Il existe par ailleurs d'autres engagements reçus dont les montants ne peuvent être évalués avec précision dans la mesure où ils dépendent de seuils de déclenchement ou de maximum.

39.4 Passifs éventuels

Le groupe n'a pas connaissance de risques significatifs qui ne feraient pas l'objet d'une provision dans les comptes consolidés.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

NOTE 40 ENTITES STRUCTUREES

40.1 Entités structurées consolidées
40.2 Entités structurées non consolidées

Les entités structurées sont des entités qui ont été conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées ont généralement un objectif précis et bien défini ou des activités bien circonscrites.

40.1 Entités structurées consolidées

Les entités structurées consolidées incluent :

- des organismes de placements collectifs (OPC, FCP) dont la gestion est assurée par les filiales du groupe dans le cadre de ses activités bancaires ou pour lequel le groupe est amené à investir pour le compte des assurés souscrivant auprès des entités du groupe ainsi que pour son compte propre ;
- des Fonds Communs de Titrisations (FCT) dont les parts sont émises par des entités structurées ayant pour vocation de diversifier les risques de crédit sous-jacents et qui peuvent être divisées en tranche.

40.2 Entités structurées non consolidées

Les informations présentées ci-après concernent les entités structurées par le groupe et qui ne sont pas contrôlées par ce dernier. Ces informations ont été regroupées par entités exerçant des activités similaires : la titrisation, les fonds de placement et autres.

Titrisation
Les opérations de titrisation regroupent les fonds communs de titrisation (FCT) et structures équivalentes qui émettent des instruments financiers pouvant être souscrits par des investisseurs, portent des risques de crédit inhérents et qui peuvent être divisés en tranche. La titrisation est une technique financière par laquelle des créances traditionnellement illiquides et gardées par leurs détenteurs jusqu'à l'échéance sont transformées en titres négociables et liquides. Le but de cette opération est de :

- permettre la transformation d'un portefeuille illiquide en titres liquides ;
- favoriser la levée des fonds à des conditions avantageuses : outil de refinancement ;
- améliorer la gestion des risques : mécanisme de transfert de risques vers l'investisseur ;
- transférer le risque de crédit et ses composantes (risque de taux, de liquidité…) et donc de réduire les contraintes sur les fonds propres ;
- faciliter la structuration du bilan (instrument de gestion du bilan).

Fonds de placement
Cette activité consiste à répondre à la demande des investisseurs dans le cadre :

- de la gestion de fonds. Cette activité fait appel à des entités structurées comme les organismes de placements collectifs ou des fonds immobiliers et autres structures équivalentes ;
- du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

Autres
Il s'agit d'un ensemble regroupant le reste des activités.

Intérêts dans les entités structurées non consolidées
Les intérêts du groupe dans une entité structurée non consolidée concernent les liens contractuels ou non qui l'exposent à un risque de rendements variables associés à la performance de cette entité structurée. Les intérêts peuvent être attestés notamment par la détention d'instruments de capitaux propres ou de titres de créances mais également par un financement, un crédit de trésorerie, un rehaussement de crédit, l'octroi de garanties ou de dérivés structurés.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

Le tableau ci-dessous fournit une information en regroupant par activité, de façon cumulée, l'exhaustivité des entités dans lesquelles le groupe a un intérêt sans restriction particulière :

(en millions d'euros)	Titrisation	Fonds de placement	Autres
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8 198	106 442	17
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 400	48	3
Actifs financiers au coût amorti		43	4 309
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	**10 597**	**106 533**	**4 329**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			195
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées			**195**
Engagements de financement donnés			1 510
Exposition maximale au risque de crédit	**10 597**	**106 533**	**5 839**
Exposition nette au risque de perte	**10 597**	**106 533**	**5 839**

L'exposition maximale au risque de perte correspond au montant des intérêts enregistrés à l'actif du bilan et des engagements donnés minoré des provisions pour risques et charges enregistrées au passif, minoré des garanties reçues.

L'exposition maximale au risque de perte est le plus souvent limitée aux parts détenues dans les fonds, à l'exception des fonds dans lesquels La Banque Postale accorde une garantie de capital et de performance.

Informations sur les entités structurées non consolidées sponsorisées par le groupe

Sont définis comme entités structurées non consolidées sponsorisées les fonds qui sont structurés par une société de gestion contrôlée par le groupe, notamment les fonds gérés par la filiale La Banque Postale Asset Management.

Une entité structurée est réputée sponsorisée par le groupe dès lors que sa dénomination intègre le nom du groupe ou d'une de ses filiales.

Les revenus tirés par le groupe sur ces entités s'élèvent à 2,3 millions d'euros au 31 décembre 2025 et sont principalement composés de commissions non récurrentes.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

NOTE 41 NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

41.1 Passage du résultat net à la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts
41.2 Dépréciations, amortissements et pertes de valeur
41.3 Variation du besoin en fonds de roulement
41.4 Variation du solde des emplois et ressources bancaires et d'assurance
41.5 Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles
41.6 Encaissements provenant de nouveaux emprunts et émission de titres subordonnés hybrides perpétuels
41.7 Remboursements des emprunts et des titres subordonnés perpétuels
41.8 Autres flux liés aux opérations de financement
41.9 Variation de trésorerie des activités bancaires
41.10 Passage du résultat d'exploitation courant à l'Excédent brut d'Exploitation

41.1 Passage du résultat net à la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts

(en millions d'euros)	NOTE	2025	2024
Résultat net de l'ensemble pour les activités industrielles et commerciales		**(402)**	**150**
Quote part du résultat des sociétés mises en équivalence		111	158
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur (hors activités bancaires)		16	(18)
Plus ou moins values de cession (yc dilution)		(12)	(531)
Variations nettes des provisions		(246)	(362)
Dépréciations, amortissements et pertes de valeur	41.2	1 924	1 913
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie		(45)	7
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt pour les activités Industrielles et commerciales		**1 346**	**1 317**
Coût de l'endettement financier net [(a)]		221	244
Charge d'impôt (yc impôts différés)		(224)	(217)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt pour les activités industrielles et commerciales		**1 344**	**1 344**
Contribution des activités bancaires et d'assurance (cf. EBE, note 41.10)		3 616	3 246
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT		**4 961**	**4 591**

(a) Hors variation des gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur.

41.2 Dépréciations, amortissements et pertes de valeur

(en millions d'euros)	2025	2024
Dotations et reprises aux amortissements du résultat d'exploitation	1 867	1 894
Dotations et reprises aux amortissements du résultat financier	(2)	(28)
Dépréciations d'écart d'acquisition	59	48
TOTAL	**1 924**	**1 913**

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

41.3 Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	2025	2024
Variations des stocks et encours	(43)	7
Variations des créances d'exploitation	5	538
Variations des dettes d'exploitation et autres actifs/passifs d'exploitation	139	(1 039)
TOTAL	**101**	**(494)**

41.4 Variation du solde des emplois et ressources bancaires et d'assurance

(en millions d'euros)	2025	2024
Variations des actifs financiers à la juste valeur par résultat	(15 310)	(472)
Variations des instruments dérivés de couverture	133	172
Variation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(3 600)	(11 303)
Variations des titres au coût amorti	(1 950)	(3 169)
Variations des prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	5 261	(4 811)
Variations des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	(3 212)	(2 956)
Variation des écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	485	(303)
Variation des contrats d'assurance émis - actif	13	64
Variation des contrats de réassurance détenus - actif	264	2 318
Variations des autres actifs financiers et comptes de régularisation	1 971	(694)
Variation des immeubles de placement	8	46
Variation des passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 595	4 068
Variations des instruments dérivés de couverture	(560)	(213)
Variations des dettes envers les établissements de crédit et assimilés	(2 438)	(2 000)
Variations des dettes envers la clientèle	(9 917)	582
Variations des dettes représentées par un titre	(1 454)	(1 479)
Variations des écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	33	171
Variations des contrats d'assurance émis et de réassurance détenus - passif	13 183	8 303
Variations des autres passifs financiers et comptes de régularisation	(398)	(838)
TOTAL	**(15 893)**	**(12 516)**

41.5 Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	2025	2024
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(686)	(675)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(848)	(874)
Acquisitions d'immeubles de placements		
Variations des fournisseurs d'immobilisations	50	(108)
TOTAL	**(1 484)**	**(1 658)**

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

41.6 Encaissements provenant de nouveaux emprunts et émission de titres subordonnés hybrides perpétuels

(en millions d'euros)	2025	2024
Emprunts obligataires	44	
Billets de trésorerie	740	600
Autres emprunts et dettes assimilées	13	552
TOTAL ENCAISSEMENTS PROVENANT DE NOUVEAUX EMPRUNTS	**797**	**1 152**
TOTAL EMISSION DE TITRES SURBORDONNES HYBRIDES PERPETUELS	**1 242**	

41.7 Remboursements des emprunts et des titres subordonnés hybrides perpétuels

(en millions d'euros)	2025	2024
Emprunts obligataires	(750)	(1 000)
Emprunts auprès des établissements de crédit	(4)	(7)
Bons La Poste	(0)	(0)
Billets de trésorerie	(740)	(600)
Autres emprunts et dettes assimilées	(1 023)	(48)
TOTAL REMBOURSEMENTS DES EMPRUNTS	**(2 517)**	**(1 655)**
TOTAL REMBOURSEMENTS DE TITRES SUBORDONNES HYBRIDES PERPETUELS	**(749)**	**(494)**

41.8 Autres flux liés aux opérations de financement

(en millions d'euros)	2025	2024
Encaissement de dépôts et cautionnements reçus	51	32
Remboursement de dépôts et cautionnements reçus	(43)	(40)
Autres	(6)	(5)
TOTAL	**2**	**(13)**

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

41.9 Variation de trésorerie des activités bancaires

(en millions d'euros)	Note	2025	2024
Caisse, Banque centrale à l'ouverture (actif)		27 812	40 577
Prêts et créances à vue sur les établissements de crédit (actif)		1 950	2 150
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit (passif)		(797)	(1 308)
Ouverture		**28 965**	**41 420**
Caisse, Banque centrale à la clôture (actif)	**25.2**	12 757	27 812
Prêts et créances à vue sur les établissements de crédit (actif)	**23.5**	1 875	1 950
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit (passif)	**32.3**	(630)	(797)
Clôture		**14 002**	**28 965**
Augmentation/(Diminution) de trésorerie des activités bancaires au bilan		**(14 962)**	**(12 455)**
dont incidence des variations de périmètre		(0)	374
Augmentation/(Diminution) de trésorerie des activités bancaires au bilan hors incidence des variations de périmètre		**(14 962)**	**(12 828)**

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

41.10 Passage du résultat d'exploitation courant à l'Excédent brut d'Exploitation

		2025			2024		
		Groupe	Activités industrielles et commerciales	Activités bancaires et assurance	Groupe	Activités industrielles et commerciales	Activités bancaires et assurance
Résultat d'exploitation	(a)	**2 517**	**(273)**	**2 789**	**2 950**	**366**	**2 584**
dont mouvements non cash à neutraliser :							
Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint	(a)	23	(0)	23	39	6	33
Amortissements d'immobilisations et mouvements de provisions du Produit Net Bancaire		(231)	0	(231)	(56)	0	(56)
Reprises et dotations de provisions relatives aux avantages du personnel	Note 10	245	228	17	358	371	(13)
Amortissements et provisions	(a)	(2 670)	(1 933)	(737)	(2 723)	(1 982)	(742)
Résultat avant impôt des cessions d'actifs	(a)	114	12	101	523	553	(31)
Badwill CNP Assurances Protection Sociale					146	0	146
Réduction du prix d'acquisition de BRT	Note 1.6	40	40	0			
Divers		5	5	(1)	3	3	
Excédent Brut d'Exploitation	**TFT**	**4 992**	**1 376**	**3 616**	**4 661**	**1 415**	**3 246**
Réintégration des variations des provisions sur actifs circulants et créances irrécouvrables (hors Banque)	(b)	(55)	(55)		(73)	(73)	
Produits et charges financiers divers		24	24	0	3	3	0
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net d'impôt	**TFT**	**4 961**	**1 345**	**3 616**	**4 591**	**1 345**	**3 246**

(a) Voir le Compte de résultat consolidé. La quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint n'inclut pas le résultat de la société Holding d'Infrastructures Gazières positionné dans le PNB (cf. note 20).

(b) La variation des dépréciations des actifs circulants et les créances irrécouvrables sont des mouvements non cash exclus du calcul de l'excédent brut d'exploitation. Conformément à la recommandation de l'ANC sur les états financiers des entreprises industrielles et commerciales, ces mouvements sont neutralisés sur la ligne « Variation du besoin en fonds de roulement » d'où leur réintégration après l'EBE pour le calcul de la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt. Ce retraitement n'est pas réalisé pour les activités bancaires.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

NOTE 42 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application du décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires de commissaires aux comptes comptabilisés au compte de résultat de l'exercice par La Poste et les sociétés du périmètre de consolidation sont présentés ci-dessous.

2025

(en millions d'euros HT)	KPMG	%	FORVIS MAZARS	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
société-mère	0,8	5%	0,9	10%
filiales intégrées globalement	10,7	67%	6,2	70%
	11,5	**72%**	**7,1**	**81%**
Services autres que la certification des comptes				
société-mère	0,6	4%	0,1	2%
filiales intégrées globalement	2,8	17%	0,6	6%
	3,4	**21%**	**0,7**	**8%**
Honoraires de durabilité	**1,1**	**7%**	**1,0**	**6%**
TOTAL	**16,0**	**100%**	**8,8**	**100%**

2024

(en millions d'euros HT)	KPMG	%	FORVIS MAZARS	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
société-mère	0,7	5%	0,7	6%
filiales intégrées globalement	9,9	66%	8,5	66%
	10,6	**71%**	**9,2**	**72%**
Services autres que la certification des comptes				
société-mère	0,1	1%	0,3	2%
filiales intégrées globalement	3,2	21%	2,3	18%
	3,3	**22%**	**2,6**	**20%**
Honoraires de durabilité	**1,0**	**7%**	**1,0**	**7%**
TOTAL	**14,9**	**100%**	**12,9**	**100%**

Les services fournis par Forvis Mazars sont de nature suivante : attestations et procédures convenues, lettres de confort en lien avec la mise à jour des programmes EMTN ou dans le cadre d'émissions obligataires, revues de procédures de contrôle interne, consultations comptables, revues relatives à des données ou des indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux.

Les services fournis par KPMG sont de nature suivante : attestations et procédures convenues, lettres de confort en lien avec la mise à jour des programmes EMTN ou dans le cadre d'émissions obligataires, formations, revues de procédures de contrôle interne et de systèmes d'information, consultations comptables et fiscales, revues relatives à des données ou des indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux.

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

NOTE 43 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

43.1 Relations avec l'État et les entreprises du secteur public
43.2 Relations avec les sociétés du périmètre de consolidation
43.3 Rémunération des organes d'administration et de direction

43.1 Relations avec l'Etat et les entreprises du secteur public

Relations avec l'État

Depuis la loi du 10 février 2010, confirmant les dispositions de la loi de juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications, La Poste est une société anonyme placée sous la tutelle du ministre de l'Économie et des Finances, et soumise au contrôle économique et financier de l'État, et aux procédures de contrôle de la Cour des comptes et du Parlement.

Les engagements de La Poste et de l'Etat ont été redéfinis par le « Contrat d'entreprise 2013-2017» approuvé par le Conseil d'administration du groupe du 22 avril 2013 et signé par l'ensemble des parties prenantes le 1er juillet 2013.

Ce contrat pose les principes suivants :

- le maintien d'un large périmètre de missions de service public dévolues à La Poste : service universel postal, transport et distribution de la presse, accessibilité bancaire et aménagement du territoire avec pour ces trois dernières le maintien du principe d'une compensation des coûts ;
- une trajectoire de qualité de service encore renforcée ;
- des missions adaptées aux attentes des usagers et à l'évolution des technologies ;
- la mise en place d'engagements citoyens en faveur du développement des territoires et des entreprises, des plus démunis, du développement de la société numérique et dans le domaine de la responsabilité sociale de l'entreprise.

Un nouveau contrat d'entreprise entre La Poste et l'État, pour la période 2018-2022, a été approuvé par le conseil d'administration du groupe le 19 décembre 2017 et signé le 16 janvier 2018. Ce contrat s'inscrit dans la continuité du contrat précédent, et vise à pérenniser et moderniser l'exercice des quatre missions de service public de La Poste. Ces missions bénéficient du soutien de l'État, en contrepartie du respect par La Poste d'indicateurs de qualité ambitieux.

Par ailleurs, ce contrat développe la démarche des engagements citoyens en faveur du développement de la société numérique, des services de proximité, et du développement durable et responsable.

Un avenant à ce contrat d'entreprise entre La Poste et l'Etat a été signé le 18 mai 2022. Il intègre les évolutions annoncées par le gouvernement relatives à son soutien aux missions de service universel postal et d'aménagement du territoire ainsi qu'à la réforme du service public de transport et de distribution de la presse. Le contrat d'entreprise entre La Poste et l'Etat, portant sur la période 2023–2027 et s'inscrivant dans la continuité du précédent, a été signé en juin 2023.

La loi de régulation postale du 20 mai 2005 a confié à l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) le pouvoir d'encadrer, sur une base pluriannuelle, les tarifs des prestations du service universel du courrier, après examen des propositions de La Poste. Cette loi confirme et précise par ailleurs la mission d'aménagement du territoire confiée à La Poste.

En ce qui concerne les activités bancaires du groupe, les taux de commissionnement sur les produits d'épargne réglementée (Livret A, Livret Développement Durable et LEP) sont fixés par l'État. L'évolution de ces taux a un effet direct sur le produit net bancaire de La Banque Postale.

Relations avec les entreprises du secteur public

Le groupe La Poste réalise des transactions courantes, aux conditions de marché, avec des entreprises du secteur public.

43.2 Relations avec les sociétés du périmètre de consolidation

Les transactions réalisées entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale sont éliminées en consolidation, et ne sont donc pas présentées dans cette note.

Les transactions avec les sociétés consolidées par le groupe CDC concernent essentiellement les opérations réalisées par La Banque Postale avec les fonds d'épargne gérés par la Caisse des Dépôts au titre de la centralisation des fonds Livrets A et Livrets de Développement Durable et sont résumées dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Produits	1 829	2 253
Charges	(14)	(9)
Créances	64 440	67 847
Dettes	536	502

Les transactions avec les autres entreprises associées, ainsi qu'avec les coentreprises, ne sont pas significatives.

43.3 Rémunération des organes d'administration et de direction

La rémunération des principaux dirigeants du groupe La Poste (au sens de la norme IAS 24) s'est élevée en cumulé à 7,5 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (6,3 millions d'euros en 2024). Les dirigeants ne bénéficient d'aucun avantage postérieur à l'emploi spécifique.

Les principaux dirigeants du groupe sont notamment les membres du Comité exécutif, ainsi que les membres du Conseil d'administration (pour leur rémunération brute au titre de leur activité d'administrateur, pour l'essentiel reversée à l'État ou à la Caisse des Dépôts, et des salaires des représentants des salariés). Cette rémunération au titre de l'activité d'administrateur s'élève à 0,3 million d'euros (0,2 million d'euros en 2024).

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

NOTE 44 ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

NOTE 45 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2024	2025	2024	2025	2024	2025
SOCIETE CONSOLIDANTE							
LA POSTE 9 rue du Colonel Pierre Avia 75757 PARIS CEDEX 15							
SECTEUR SERVICES-COURRIER-COLIS							
Adimmo	France	64,15	75,41	99,90	99,90	IG	IG
Advanced Ideas	Roumanie	60,00	60,00	60,00	60,00	IG	IG
Age d'or Expansion	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Asten Santé	France	64,21	75,49	64,21	75,49	IG	IG
Asten Santé à domicile	France	64,21	75,49	100,00	100,00	IG	IG
Axeo Developpement	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Axeo Partenariats Pro Services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Axeo Pro Services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Axeo Services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Budget Box	France	100,00		100,00		IG	
Cassiop	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Coordination Axeo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Creat Direct	Roumanie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CyberCité	France	100,00		100,00		IG	
Cyclonova	France		60,00		60,00		IG
Diadom	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte BPO IS	France	65,00	65,00	65,00	65,00	IG	IG
Economie d'énergie	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
EDENEXT	France	100,00		100,00		IG	
Edgewhere	France	83,20	83,20	83,20	83,20	IG	IG
E-SY Com	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Fluow	France	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
Geobuzon	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Geoptis	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Go Logistic	Portugal	90,00	100,00	90,00	100,00	IG	IG
HDC Santé (ex Happytal)	France	93,00	100,00	93,00	100,00	IG	IG
Help Confort	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Help Confort ST Nazaire	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
IM Santé	France	100,00		100,00		IG	
Inbox Marketing	Roumanie	99,97	99,97	99,97	99,97	IG	IG
Innovagency	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Interactions Marketing	Roumanie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Isoskèle	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Isoskèle Factory	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Poste Conciergerie	France	51,00		51,00		IG	
La Poste E-éducation	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2024	2025	2024	2025	2024	2025
SECTEUR SERVICES-COURRIER-COLIS							
La Poste Nouveaux Services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Poste Santé	France	100,00		100,00		IG	
La Poste Santé et Autonomie	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
LineUp7	France	75,00	75,00	75,00	75,00	IG	IG
LineUp7 Factory	France		75,00		100,00		IG
LP10	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
LPS Réseaux	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Matching	France	83,76	100,00	83,76	100,00	IG	IG
Mediaposte	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediaposte Distribuição Postal	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediaposte Espagne	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediaposte Hit Mail	Roumanie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediaposte Hit Mail Bulgaria	Bulgarie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediaposte Holding	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediaposte Martech	Roumanie	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
Mediaposte SGPS	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Metrica	Bulgarie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
MN Santé	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Neolog	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Nouvelle Attitude	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Ofertia Colombia	Colombie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Ofertia Mexico	Mexique	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
OnlySo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Recygo	France	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
SCI STP Immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SMP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
T&S IT (ex Sogec Informatique)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
T&S marketing (ex Sogec Marketing)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Tick and Shop Log (ex Sogec Gestion)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sogefinad	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Somepost	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
STP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Tikeasy	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
TimeOne - Performance	France	100,00		100,00		IG	
Viaposte Maintenance	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Viaposte Maintenance Benelux	Belgique		100,00		100,00		IG
Viaposte SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Viaposte transport Management	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Vouchers Depot	Roumanie	75,00	75,00	75,00	75,00	IG	IG
White Image Group	Roumanie	75,00	75,00	75,00	75,00	IG	IG
White Image Loyalty	Roumanie	75,00	75,00	75,00	75,00	IG	IG

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2024	2025	2024	2025	2024	2025
SECTEUR GEOPOST							
Geopost SA	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
360° Services SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
A52 Warehouse Inc.	Canada	32,31		50,00		IG	
ACP Global Forwarding	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Air 360	France	60,00		100,00		IG	
Alas Courier, S.L.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Alolomer, S.L.U.	Espagne	25,00	25,00	25,00	25,00	MEE	MEE
Alturing	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Aramex PJSC	Emirats Arabes Unis	28,00	28,00	28,00	28,00	MEE	MEE
Armadillo Holding Gmbh	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Austria GmbH	Autriche	60,00		100,00		IG	
Asendia Benelux B.V.	Pays-Bas	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Digital Holding AG	Suisse	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Germany GmbH	Allemagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Global Returns	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Holding AG	Suisse	60,00	60,00	60,00	60,00	IG	IG
Asendia Hong Kong Ltd	Hong Kong	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Italy S.r.L.	Italie	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Logistics Holding AG	Suisse	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Logistics Ireland Limited (ex The Reach Advisory Limited.)	Irlande	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Mgmt SAS	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Mgmt SAS, branch Bern	Suisse	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Nordic AB	Suède	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Oceania AU Pty. Ltd.	Australie	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Oceania NZ Limited	Nouvelle Zelande	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Press Edigroup SA	Suisse	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Singapore Pte. Ltd.	Singapour	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Spain S.L.	Espagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia UK Ltd	Grande-Bretagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia USA Inc.	Etats-Unis	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Beijing Linehaul Express Co Ltd.	Chine	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Bio Cair Fowarding International Co LTD	Chine	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Asia Limited	Hong Kong	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Australia PTY Ltd	Australie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Belgium	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Customs Brokerage LLC	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair France SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Germany GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair India Private Limited	Inde	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
BIOCAIR International Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Singapore Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair South Africa (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
BIOCAIR, Inc.	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
BK Logistics Group B.V.	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
BK Pharma Logistics B.V.	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
BK Sneltransport B.V.	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Bloomsburys Gmbh	Allemagne	100,00		100,00		IG	
Boks SAS	France	24,68	24,68	24,68	24,68	MEE	MEE
Broad Reach Canada	Canada	40,80	30,60	100,00	100,00	IG	IG
Broad Reach Canada, Inc. (ex. Broad Reach Commerce Inc.)	Etats-Unis	40,80	30,60	68,00	51,00	IG	IG

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2024	2025	2024	2025	2024	2025
SECTEUR GEOPOST							
C Chez Vous SAS	France	80,00	80,00	80,00	80,00	IG	IG
Caledonie express	France	60,00	60,00	60,00	60,00	MEE	MEE
Cargonet Software SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Chrono Diali	Maroc	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
Chronofresh SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Chronopost (Mauritius) Ltd	Ile Maurice	75,00	75,00	75,00	75,00	IG	IG
Chronopost SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CI Algérie	Algérie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CI Burkina	Burkina Faso	40,00	40,00	40,00	40,00	MEE	MEE
CI Côte d'ivoire	Côte d'Ivoire	50,00	50,00	50,00	50,00	IG	IG
CI Maroc	Maroc	34,00	34,00	34,00	34,00	MEE	MEE
CitySprint (UK) Bidco Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CitySprint (UK) Group Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CitySprint (UK) Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CitySprint Courier Services Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Cool Runnings Transport B.V.	Pays Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Customs Clearance Ltd.	Grande-Bretagne	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
CXB Partner S.A.U.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Delifresh IDF	France	100,00		100,00		IG	
Delivering London Limited	Grande-Bretagne		25,00		25,00		MEE
Direct Parcel Distribution CZ s.r.o.	Rép. Tchèque	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Direct Parcel Distribution SK s.r.o.	Slovaquie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Argentina S.A.	Argentine	35,00	35,00	35,00	35,00	MEE	MEE
DPD Austria	Autriche	25,57	25,57	25,57	25,57	MEE	MEE
DPD Bel FLLC	Biélorussie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Belgium	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Croatia d.o.o.	Croatie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Deutschland GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Eesti AS	Estonie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Eurasia LLC	Ouzbekistan	100,00		100,00		IG	
DPD France SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD fresh BeLux BV	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Group International Services GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD HK Ltd.	Hong Kong	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
DPD Hungary Kft	Hongrie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Immobilien GmbH & Co. KG	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Immobilienverwaltung GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Ireland	Irlande	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Kazakhstan LLP	Kazakhstan	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Laser	Afrique du Sud	75,00	75,00	75,00	75,00	IG	IG
DPD Latvija SIA	Lettonie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Lietuva UAB	Lituanie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Local UK Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Luxembourg	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Netherlands	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Polska	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Portugal	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2024	2025	2024	2025	2024	2025
SECTEUR GEOPOST							
DPD Romania S.A.	Roumanie	69,81	69,81	100,00	100,00	IG	IG
DPD RUS	Russie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Schweiz	Suisse	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Service GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Slovenia	Slovénie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPDCN Linehaul Express Ltd	Chine	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
DPDgroup IT Solutions	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPDgroup IT Solutions Hungary Kft	Hongrie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPDgroup Uk Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DS Russia GmbH & Co. Asset KG	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DS Russia GP GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DS Russia Management GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DTDC	Inde	42,52	42,52	42,52	42,52	MEE	MEE
Epicery SAS	France	91,34	91,34	91,34	91,34	IG	IG
ESW France SAS (ex Scalefast, SAS)	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
ESW Japan K.K (ex Scalefast Japan Kabushiki Kaisha)	Japon	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
ESW Parent, Inc, (ESPI)	Etats-Unis	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
ESW U.S. Direct E-Commerce Canada Corp	Canada	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Express Delivery Services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
FB On Board Courier Services Inc.	Canada	17,29	17,29	26,76	26,76	MEE	MEE
FermoPoint S.r.l.	Italie	50,98	100,00	60,00	100,00	IG	IG
Flap Locadora e Trans. Ltda.	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Forwarder Line Logistik	Liechtenstein	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Geopost Americas	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Geopost España, S.L.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Geopost Holdings Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Geopost IMDH GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Geopost Ireland Limited	Irlande	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Geopost South East Asia (SEA) Pte. Ltd.	Singapour	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Geopost Trans EOOD	Bulgarie	69,81	69,81	100,00	100,00	IG	IG
Geopost Vision	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Gruppo BRT	Italie	84,96	100,00	84,96	100,00	IG	IG
Hubez HK Ltd	Hong Kong	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
iloxx GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Infraestructuras, Tecnologia Y Soporte Al Reparto, SL	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Jadlog Logística Ltda.	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2024	2025	2024	2025	2024	2025
SECTEUR GEOPOST							
JLGP Brasil Participações Ltda	Brésil	100,00		100,00		IG	
JP Linex Nankai Parcel Co., Ltd.	Japon	19,29	19,29	29,85	29,85	MEE	MEE
Koiki Home, S.L.	Espagne	40,34	46,65	40,34	46,65	MEE	MEE
Last Mile Link Technologies Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Latin America E-Commerce Direct, S.A. de C.V	Mexique	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Lenton Group Ltd	Hong Kong	64,63	64,63	64,63	64,63	IG	IG
Linehaul Express (Cambodia) Co. Ltd.	Cambodge	16,16	16,16	25,00	25,00	MEE	MEE
Linehaul Express (Hainan) Ltd	Chine	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express (HK) Ltd.	Hong Kong	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express (India) Private Ltd.	Inde	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express (Taiwan) Ltd.	Taïwan	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express (Thailand) Co. Ltd.	Thaïlande	32,31	32,31	50,00	50,00	IG	IG
Linehaul Express (Zhengzhou) Ltd.	Chine	54,93	54,93	85,00	85,00	IG	IG
Linehaul Express Co. Ltd.	Canada	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express France SARL	France	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express LLC	Emirats Arabes Unis	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express Ltd.	Grande-Bretagne	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express Singapore Pte Ltd.	Singapour	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul MAC Express (Private) Ltd.	Sri Lanka	32,31	32,31	50,00	50,00	IG	IG
Linex Air Services (Private) Ltd.	Afrique du Sud	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linex Corporation	Philippines	38,78	38,78	60,00	60,00	IG	IG
Mach 1 Couriers Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Menexpres, S.A.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Nanny Bag	France	49,95		49,95		MEE	
Ninja Logistics Pte. Ltd.	Singapour	42,29	34,25	42,29	34,25	MEE	MEE
North America Direct, Inc.	Etats-Unis	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
On The Dot Technologies Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Packcity Geopost	France	34,00	34,00	34,00	34,00	MEE	MEE
PickPoint (Russia) LLC	Russie	48,95	48,95	48,95	48,95	MEE	MEE
Pickpoint Delivery System Ltd. (Cyprus)	Chypre	48,95	48,95	48,95	48,95	MEE	MEE
Pickup Logistics	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Pickup Services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Pie Mapping Software Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Pour de bon SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Project Bolt Newco 1 Limited	Grande-Bretagne	100,00		100,00		IG	
Project Bolt Newco 2 Limited	Grande-Bretagne	100,00		100,00		IG	
PT Linehaul Express Indonesia	Indonésie	25,85	25,85	40,00	40,00	MEE	MEE
Pudo Portugal S.A.	Portugal	25,00	25,00	25,00	25,00	MEE	MEE
Resto In	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
RPX MAC Express (Private) Limited	Sri Lanka	32,31	32,31	100,00	100,00	IG	IG
Scalefast Australia PTY LTD	Australie	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Scalefast Canada Enterprises	Canada	60,00		100,00		IG	
Scalefast Inc.	Etats-Unis	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2024	2025	2024	2025	2024	2025
SECTEUR GEOPOST							
Scalefast S. de R.L. de C.V.	Mexique	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Scalefast Singapore PTE Ltd	Singapour	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Exa Immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Examurs Paris	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sci Intel immo	France	100,00		100,00		IG	
SDS RUS LLC	Russie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Seur España Operaciones, S.A.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Seur Geopost, S.L.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Seur Logística S.A.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Shaanxi Depuda International Logistic Co Ltd (ex. Linehaul Express (Yiwu) Ltd)	Chine	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Shanghai E & T Wako Express Co. Ltd.	Chine	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
SHIFT7	France	60,00		100,00		IG	
Sichuan Depuda International Logistics Co Ltd (ex. DPD Sichuan Ltd)	Chine	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Siodemka Systemy Sp z o.o.	Pologne	100,00		100,00		IG	
Sodexi	France	35,00	35,00	35,00	35,00	MEE	MEE
Speedy AD	Bulgarie	69,81	69,81	69,81	69,81	IG	IG
Speedy EOOD	Bulgarie	69,81	69,81	100,00	100,00	IG	IG
Speedy Tech Lab.	Bulgarie	69,81	69,81	100,00	100,00	IG	IG
SRT France Logistics	France	100,00		100,00		IG	
TD Express services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
The Courier and Passenger Transport Group Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
The Courier and Passenger Transport Holdings Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Transporte Integral de Paquetería, S.A.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Transworld Global Courier Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Urgent Deliveries Limited (EcoSpeed)	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
U.S. Direct (singapore) PTE Ltd	Singapour	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
U.S. Direct e-commerce AUS PTY Limited	Australie	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
U.S. Direct E-Commerce Malaysia SDN BHD	Malaysie	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
U.S. Direct E-Commerce Netherlands B.V.	Pays-Bas	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
U.S. Direct E-Commerce Spain S.L, (ex Scalefast, S.L.)	Espagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
U.S. Direct E-Commerce Switzerland AG	Suisse	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
U.S. Direct e-commerce UK Limited	Grande-Bretagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
U.S. Direct Hong Kong Limited	Hong-Kong		60,00		100,00		IG
US Direct E-Commerce (USA) Inc.	Etats-Unis	60,00	60,00	60,00	100,00	IG	IG
US Direct eCommerce Holding Ltd	Irlande	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
US Direct eCommerce Ltd	Irlande	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
US Direct eCommerce Nominee DAC	Irlande	60,00		100,00		IG	
US Direct E-Commerce Rus LLC	Russie	60,00		100,00		IG	
Wako Express Co. Ltd.	Taïwan	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
WN TPC	Grande-Bretagne	60,00		100,00		IG	
WnDirect USA, Inc	Etats-Unis	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Your Cargo Contact B.V.	Pays-Bas	48,47	48,47	75,00	75,00	IG	IG
Your Cargo Contact LGG	Belgique	48,47	48,47	100,00	100,00	IG	IG
Your Cargo Contact Limited	Grande-Bretagne	36,35	36,35	75,00	75,00	IG	IG
Yurtici Kargo Servisi A.S.	Turquie	25,00	25,00	25,00	25,00	MEE	MEE

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2024	2025	2024	2025	2024	2025
SECTEUR LA BANQUE POSTALE - CNP							
La Banque Postale	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
115 K	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
AEP3 SCI	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
AEP4 SCI	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Arial CNP Assurances	France	40,00	40,00	40,00	40,00	MEE	MEE
Assurbail Patrimoine	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Assurimmeuble	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Assuristance	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Caixa Seguradora Especializada Em Saúde SA	Brésil	51,75	51,75	100,00	100,00	IG	IG
Caixa Seguradora SA	Brésil	51,75	51,75	100,00	100,00	IG	IG
Caixa Vida e Previdência	Brésil	40,00	40,00	100,00	100,00	IG	IG
CIMO	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Asfalistiki	Chypre	100,00		100,00		IG	
CNP Assur Trésorerie Plus	France	98,82	97,72	98,82	97,74	IG	IG
CNP Assurances	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Assurances Compañia de Seguros	Argentine	76,47	76,47	76,47	76,47	IG	IG
CNP Assurances Holding	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Assurances IARD	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Assurances Latam Holding Ltda	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Assurances Participações Ltda	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Assurances Prévoyance	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Assurances Protection Sociale	France	65,00	65,00	65,00	65,00	IG	IG
CNP Assurances Santé Individuelle	France	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
CNP Capitalização SA	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Caution	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Consórcio SA Administradora de Consórcios	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Cyprialife	Chypre	100,00		100,00		IG	
CNP Cyprus Insurance Holdings	Chypre	100,00		100,00		IG	
CNP Europe Life	Irlande	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Immobilier	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Luxembourg	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP OSTRUM ISR OBLI 12 MOIS	France	88,06	99,43	88,06	99,44	IG	IG
CNP Participações em Seguros Ltda	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Participações Securitarias Brasil Ltda	Brésil	51,75	51,75	100,00	100,00	IG	IG
CNP Retraite	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP SA de Capitalización y Ahorro p/ fines determinados	Argentine	50,00	50,00	65,38	65,38	IG	IG
CNP Santander Insurance Europe DAC	Irlande	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
CNP Santander Insurance Life DAC	Irlande	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
CNP Seguros Holding Brasil SA	Brésil	51,75	51,75	51,75	51,75	IG	IG
CNP UniCredit Vita	Italie	51,00		51,00		IG	
CNP Vita Assicura	Italie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Vita Assicurazione	Italie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Zois	Grèce	100,00		100,00		IG	
Companhia de Seguros Previdencia Do Sul-Previsul	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Credicoop Compañia de Seguros de Retiro SA	Argentine	29,82	29,82	29,82	29,82	MEE	MEE

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2024	2025	2024	2025	2024	2025
SECTEUR LA BANQUE POSTALE - CNP							
EasyBourse	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Ecureuil Profil 90	France	54,59	55,00	54,59	55,00	IG	IG
Ezyness	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
FCT Elise 2012	France	95,00	95,00	95,00	95,00	IG	IG
Filassistance International	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Foncière ELBP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Fundo De Investimento Imobiliario Renda Corporativa Angico - FII	Brésil	48,81	48,81	100,00	100,00	IG	IG
GALAXIE 33	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Holding d'Infrastructures Gazières	France	52,97	52,97	52,97	52,97	MEE	MEE
Holding XS 1 SA	Brésil	40,00	40,00	51,00	51,00	IG	IG
Infra-Invest	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Infra-Invest France	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Infra-Invest Holding	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Consumer Finance	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Home Loan SFH	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Leasing & Factoring	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Financière de l'Echiquier	France	75,00	75,00	100,00	100,00	IG	IG
LBP Actifs Immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
LBP AM	France	75,00	75,00	75,00	75,00	IG	IG
LBP Dutch Mortgage Portfolio 1 BV	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
LBP Dutch Mortgage Portfolio 2 BV	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Louvre Banque Privée	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Louvre Banque Privée Immobilier Conseil	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Ma French Bank	France	100,00		100,00		IG	
Montparvie V	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Odonto Empresas Convênios Dentários Ltda	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
OPCI AEP247	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
OPCI AEW Imcom 1	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
OPCI MTP Invest	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
OPCI Raspail	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
OPCVM Caixa Seguradora SA	Brésil	51,75	51,75	100,00	100,00	IG	IG
OPCVM Caixa Vida e Previdência	Brésil	40,00	40,00	100,00	100,00	IG	IG
OPCVM CNP Consórcio SA	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Provincia Seguros de Vida SA	Argentine	40,00	40,00	40,00	40,00	MEE	MEE
SAS 270 Investments	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI CRSF Métropole	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI ICV	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Lamartine	France	85,00	85,00	85,00	85,00	IG	IG
SCI Tertiaire Saint Romain	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCP Lamartine Euros	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCP Lamartine monitoring Holding	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SICAC	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SOFIAP	France	66,00	100,00	66,00	100,00	IG	IG
Sogestop K	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
TERRE NEUVE 4 IMMO	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Univers CNP 1 FCP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Vivaccio ISR actions	France	99,89	100,00	99,89	100,00	IG	IG
Wiz Soluçoes e Corretagem de Seguros SA	Brésil	12,94		25,00		MEE	
XS5 Administradora de consorcios SA	Brésil	25,00	25,00	50,01	50,01	MEE	MEE
Youse Tecnologia e Assistencia em Seguros Ltda	Brésil	51,75	51,75	100,00	100,00	IG	IG

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2024	2025	2024	2025	2024	2025
SECTEUR GRAND PUBLIC ET NUMERIQUE							
Acuitude	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Adverline	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
AR 24	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
ARKHINEO	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Axonal	France	100,00		100,00		IG	
Boxtal	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Certinomis	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNTP - Docaposte BPO	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte Agility	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte Applicam	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte BPO SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte CSP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte CYBER	France	100,00		100,00		IG	
Docaposte DPS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte Externalisation	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte Fast	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte Institute	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte IOT	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte Trust & Sign	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte Trust & Sign POLOGNE	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte Trust & Sign ROUMANIE	Roumanie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte Tunisie	Tunisie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
ESCENT Belgique	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
ESCENT Luxembourg	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Esculape	France	98,08	100,00	98,08	100,00	IG	IG
Eukles	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Heva	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Icanopée	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Index Education Développement	France	90,00	90,00	90,00	90,00	IG	IG
Index Education France	France	90,00	90,00	100,00	100,00	IG	IG
Index Italie	Italie	90,00	90,00	100,00	100,00	IG	IG
La Manufacture Docaposte	France	70,00	70,00	70,00	70,00	IG	IG
La Poste Services à la Personne	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
LP11	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Maileva	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Maincare	France	98,08	100,00	100,00	100,00	IG	IG
MARKETSHOT	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Media Prisme SAS	France	82,05	100,00	82,05	100,00	IG	IG
Mon Contact Logement	France	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
Monha	France	49,00		49,00		MEE	
Numspot	France	26,00	26,00	26,00	26,00	MEE	MEE
Openvalue	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Probayes	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sefas Inc	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sefas Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sefas SA	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sérès Argentine	Argentine		66,00		100,00		IG
Sérès Colombie	Colombie		66,00		100,00		IG
Séres Espagne	Espagne	66,00	66,00	100,00	100,00	IG	IG
Sérès Equateur	Equateur		66,00		100,00		IG
Sérès Mexique	Mexique		66,00		100,00		IG
Sérès Pérou	Pérou		66,00		100,00		IG
Sérès SA	France	66,00	66,00	66,00	66,00	IG	IG
Sofadev - Docaposte BPO	Maroc	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Softeam	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Softeam Agency	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Softeam Consulting	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Softeam Group	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Tekoway Moldavie	Moldavie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
THIQA	France	80,00	80,00	80,00	80,00	IG	IG
Voxaly	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Weliom	France	70,00	100,00	70,00	100,00	IG	IG

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2024	2025	2024	2025	2024	2025
SECTEUR IMMOBILIER							
Poste Immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Akatea 2 TPF2 SAS	France	20,02	20,02	20,02	20,02	MEE	MEE
Akatea TPF2	France	20,02	20,02	20,02	20,02	MEE	MEE
Ciposte SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Fréjorgues Energy SAS	France	46,00	46,00	46,00	46,00	MEE	MEE
HLU Port de Lyon	France	20,00	20,00	20,00	20,00	MEE	MEE
Holding PI	France	46,00	46,00	46,00	46,00	MEE	MEE
Holding PI2	France	46,00	46,00	46,00	46,00	MEE	MEE
ImmoStoc SAS	France	100,00		100,00		IG	
LocaPoste SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Lumin' Toulouse SAS	France	44,00	44,00	44,00	44,00	MEE	MEE
Lumin'Logistique urbaine	France	44,00	44,00	44,00	44,00	MEE	MEE
Multiburo Gares	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Multiburo Suisse SA	Suisse	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
MWPI	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
N.C.I	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
PI Energy	France	46,00	46,00	46,00	46,00	MEE	MEE
PI Energy 2	France	46,00	46,00	46,00	46,00	MEE	MEE
PI Logistique Urbaine	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Poste Immo tertiaire	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SAS PI développement	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SAS PI Energies renouvelables	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SAS PI Invest	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SC Pyxis	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCCV 56, Rue Cler	France	49,00		49,00		MEE	
SCCV Paris Campagne Première	France	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
SCI Activités annexes	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Activités Colis	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Activités Courrier de Proximité	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Activités Courrier Industriel	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Aix-Pichaury	France	100,00		100,00		IG	
SCI Arkadea Marseille Saint Victor	France	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
SCI Arkadea Rennes Trigone	France	49,00		49,00		MEE	
SCI Bataille	France	35,00	35,00	35,00	35,00	MEE	MEE
SCI BP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI BP Mixte	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Centres de loisirs	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI DOM	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Green Opale	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Logement	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Nantes Aubiniere	France	100,00		100,00		IG	
SCI PI 17	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI PI Bordeaux Tourville	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Route du Moulin Bateau Bonneuil	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI RSS Strasbourg MEE	France	59,00	59,00	59,00	59,00	MEE	MEE
SCI Tertiaire	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Tertiaire Mixte	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sobre	France	48,56		48,56		MEE	
SOBRE GLP	France	74,28		51,00		IG	
Société SCCV Rue du Champ Macret-Roye	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SOGARIS Paris : les espaces logistiques urbains	France	22,50	22,50	22,50	22,50	MEE	MEE
Terseren	France	66,00	66,00	100,00	100,00	IG	IG
Tetra Logistique	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Toulouse Occitanie	France	44,00	44,00	44,00	44,00	MEE	MEE
TPF2 - SPPICAV	France	20,02	20,02	20,02	20,02	MEE	MEE
Urba 144	France	46,00	46,00	46,00	46,00	MEE	MEE
NON AFFECTÉ							
La Poste Ventures (LP7)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Vehiposte SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Movivolt	France	30,00	30,00	30,00	30,00	MEE	MEE

IG: intégration globale MEE: mise en équivalence

Docusign Envelope ID: F0354500-F566-4662-99E3-20B0A9F42728

NOTE 46 AUTRES TITRES NON CONSOLIDES HORS FRANCE

(en milliers d'euros)	Pays	31/12/2025		31/12/2024
		Pourcentage de détention	Valeur au bilan	Valeur au bilan
Anchanto	Singapour	17%	**6 613**	6 613
Bosta Inc.	États-Unis	11%	**1 285**	1 285
Livelihoods	Luxembourg	3%	**1 000**	1 000
Localz Pty Ltd.	Australie	5%	**926**	926
Mediaposte Vietnam	Vietnam	36%	**311**	311
La Financière de l'Echiquier Suisse SA	Suisse	100%	**94**	94
Vietnam Postal SRL	Vietnam	6%	**42**	43
CargoNetwork Gm	Allemagne	11%	**40**	40
Divers	Philippines	ns	**35**	19
CID Externalizacion de Servici	Espagne	10%	**25**	25
Kombiverkehr Deu	Allemagne	ns	**16**	16
Divers	Portugal	ns	**32**	32
IG Zollwerk	Suisse	7%	**11**	11
Insercion Personal Discapacita	Espagne	10%	**6**	6
Divers	Espagne	ns	**8**	17
Divers	Allemagne	ns	**1**	1
Third Parties	Japon	2%	**1**	31
Sqale	Suisse			213
Redtrans Algeciras, S.L. (a)	Espagne			2 691
Red de Transporte Urgente de León, S.A. (a)	Espagne			1 615
Sérès Colombie (b)	Colombie			770
Sérès Argentine (b)	Argentine			689
Sérès Mexique (b)	Mexique			586
Séres Pérou (b)	Pérou			357
Sérès Equateur (b)	Equateur			187
Guremo, S.L. (a)	Espagne			63
TOTAL			**10 446**	**17 641**

(a) Sociétés consolidées puis fusionnées avec Seur Geopost, S.L. au cours de l'exercice 2025.
(b) Sociétés consolidées en 2025.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025

LA POSTE
GROUPE

SOMMAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS

Compte de résultat 3
État du résultat global 4
Bilan 5
Variation des capitaux propres 7
Tableau des flux de trésorerie 9

GÉNÉRALITÉS

Note 1 Evénements significatifs de l'exercice 10
Note 2 Base de préparation des états financiers consolidés 12
Note 3 Principes et méthodes comptables 14
Note 4 Enjeux climatiques 33
Note 5 Evolution du périmètre de consolidation 36
Note 6 Information sectorielle 37

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 7 Chiffre d'affaires 41
Note 8 Produit net bancaire 41
Note 9 Achats et autres charges 42
Note 10 Charges de personnel et effectifs 43
Note 11 Impôts et taxes 43
Note 12 Amortissements, provisions et pertes de valeur 44
Note 13 Autres charges et produits opérationnels 44
Note 14 Résultat financier 45
Note 15 Impôts sur le résultat 46

NOTES SUR LE BILAN

Note 16 Écarts d'acquisition (goodwill) 49
Note 17 Immobilisations incorporelles 51
Note 18 Immobilisations corporelles 52
Note 19 Contrats de location (preneur) 53
Note 20 Sociétés mises en équivalence 55
Note 21 Tests de valeur sur écarts d'acquisition et immobilisations 56
Note 22 Autres actifs financiers 57
Note 23 Actifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance 58
Note 24 Autres actifs circulants 62
Note 25 Trésorerie et équivalents de trésorerie 63
Note 26 Actifs et passifs destinés à être cédés 63
Note 27 Capitaux propres 64
Note 28 Provisions pour risques et charges 65
Note 29 Emprunts obligataires et autres dettes financières 66
Note 30 Dette nette du groupe 70
Note 31 Avantages du personnel 71
Note 32 Passifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance 76
Note 33 Dettes fournisseurs et autres dettes 80

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Note 34 Informations sur les risques hors activités bancaires 81
Note 35 Informations sur les risques liés aux activités bancaires 84
Note 36 Contrats d'assurance et de réassurance 107
Note 37 Précisions complémentaires sur les activités bancaires et d'assurance 127
Note 38 Informations complémentaires sur les instruments financiers 132
Note 39 Engagements hors-bilan et passifs éventuels 137
Note 40 Entités structurées 139
Note 41 Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés 141
Note 42 Honoraires des commissaires aux comptes 146
Note 43 Transactions avec les parties liées 147
Note 44 Evénements postérieurs à la clôture 148
Note 45 Périmètre de consolidation 149
Note 46 Autres titres non consolidés hors France 160

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	Note	2025	2024
Chiffres d'affaires des activités commerciales	7	26 700	27 055
Produit net bancaire	8	7 687	7 514
Produits opérationnels	6.2	**34 387**	**34 569**
Achats et autres charges	9	(15 858)	(15 814)
Charges de personnel	10	(13 909)	(14 006)
Impôts et taxes	11	(277)	(302)
Amortissements, provisions et pertes de valeur	12	(2 670)	(2 723)
Autres charges et produits opérationnels	13	707	664
Résultat des cessions d'actifs		114	523
Charges opérationnelles nettes		**(31 893)**	**(31 658)**
Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint	20	23	39
Résultat d'exploitation		**2 517**	**2 950**
Coût de l'endettement financier net	14.1	(236)	(235)
Autres éléments du résultat financier	14.2	(11)	(29)
Résultat financier	14	**(247)**	**(264)**
Quote-part de résultat des autres sociétés mises en équivalence	20	**(111)**	**(164)**
Résultat avant impôt		**2 159**	**2 522**
Impôt sur le résultat	15.1	(685)	(800)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		**1 474**	**1 722**
Part des minoritaires		314	312
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		**1 160**	**1 410**

Certains éléments de charges d'exploitation des activités bancaires sont désormais présentés au sein du Produit net bancaire à partir de 2025. Ils sont détaillés dans la note 8.

Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à de légers écarts dans les totaux ou les variations.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

Montants nets d'impôt (en millions d'euros)	2025	2024
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	**1 474**	**1 722**
ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES		
Éléments recyclables	**(898)**	**(1 053)**
Variation des résultats latents sur instruments financiers	(571)	463
Reclassement en résultat net de l'exercice	*1 268*	*799*
Écart de conversion	(59)	(1 099)
Reclassement en résultat net de l'exercice		
Quote part des autres éléments recyclables du résultat global des sociétés mises en équivalence	(60)	41
Réévaluation des contrats d'assurance et réassurance	(208)	(457)
Éléments non recyclables	**1 448**	**103**
Écarts actuariels sur avantages du personnel	32	(12)
Variation du risque de crédit associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur	12	8
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres (hors titres cédés durant l'exercice)	1 402	115
Quote part des autres éléments non recyclables du résultat global des sociétés mises en équivalence	2	(8)
Total éléments du résultat global comptabilisés en capitaux propres (nets d'impôts)	**550**	**(950)**
RESULTAT GLOBAL	**2 024**	**772**
Résultat global part des minoritaires	342	(294)
RÉSULTAT GLOBAL PART DU GROUPE	**1 682**	**1 066**

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

(en millions d'euros)	Note	31/12/2025	31/12/2024
Écarts d'acquisition	16	5 815	5 954
Immobilisations incorporelles	17	4 817	4 949
Immobilisations corporelles	18	6 711	6 813
Droits d'utilisation	19	3 194	3 605
Participations dans les sociétés mises en équivalence	20	1 491	1 678
Autres actifs financiers non courants	22	591	564
Impôts différés actifs	15.5	1 559	1 662
Actifs non courants		**24 178**	**25 225**
Stocks et encours	24.1	250	209
Créances clients et autres créances	24.2	5 104	5 190
Autres actifs financiers courants	22	924	300
Créance d'impôt sur les bénéfices		452	379
Autres comptes de régularisation - Actif		187	192
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25.1	3 194	4 172
Actifs destinés à être cédés	26	161	17 302
Actifs courants		**10 272**	**27 744**
Caisse, banques centrales	25.2	12 757	27 812
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	23.1	219 591	203 882
Instruments dérivés de couverture	23.2	395	486
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	23.3	222 785	217 945
Titres au coût amorti	23.4	38 206	36 256
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	23.5	70 076	75 673
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	23.6	132 154	128 958
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		5	490
Contrats d'assurance émis - Actif	23.7	890	917
Contrats de réassurance détenus - Actif	23.7	6 255	6 523
Autres actifs financiers et comptes de régularisation	23.7	6 754	8 961
Immeubles de placement	23.8	6 355	6 590
Actifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance		**716 223**	**714 493**
TOTAL ACTIF		**750 673**	**767 462**

PASSIF

(en millions d'euros)	Note	31/12/2025	31/12/2024
Capital social et prime d'émission		7 598	7 104
Réserves		20 827	18 761
Réserves recyclables sur instruments financiers et contrats d'assurance / réassurance		(4 655)	(3 853)
Réserve de conversion		(914)	(793)
Titres subordonnés hybrides perpétuels		746	744
Résultat de l'exercice part du Groupe		1 160	1 410
Capitaux propres part du Groupe		**24 762**	**23 373**
Intérêts minoritaires		7 132	7 202
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		**31 894**	**30 575**
Emprunts obligataires et dettes financières [a]	29.1	10 224	10 969
Passifs de location [a]	29.1	3 619	4 071
Provisions pour risques et charges [a]	28	806	837
Avantages du personnel [a]	31	1 882	2 144
Impôts différés passifs (non courant)	15.5	1 221	1 245
Dettes fournisseurs et autres dettes [a]	33	9 207	9 115
État - Impôt sur les bénéfices (courant)		105	116
Autres comptes de régularisation - Passif (courant)		244	245
Passifs destinés à être cédés (courant)	26	91	16 283
Passifs non-courants		**14 362**	**15 864**
Passifs courants		**13 037**	**29 161**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	32.1	19 658	17 559
Instruments dérivés de couverture	32.2	1 440	1 958
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	32.3	28 427	31 038
Dettes envers la clientèle	32.4	215 639	225 576
Dettes représentées par un titre	32.5	31 381	32 835
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(128)	(161)
Contrats d'assurance émis et de réassurance détenus	32.6	380 484	366 784
Autres passifs financiers et comptes de régularisation	32.7	5 597	6 231
Dettes subordonnées	32.8	8 882	10 042
Passifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance		**691 380**	**691 862**
TOTAL PASSIF		**750 673**	**767 462**
(a) Dont part courante :			
Emprunts obligataires et dettes financières		*1 372*	*1 285*
Passifs de location		*782*	*851*
Provisions pour risques et charges		*692*	*708*
Avantages du personnel		*550*	*563*
Dettes fournisseurs et autres dettes		*9 201*	*9 110*

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 2025

Montants nets d'impôt *(en millions d'euros)*	Capital social et prime d'émission	Résultat net non affecté	Réserves de conversion	Réserves recyclables sur instruments financiers	Réserves recyclables sur contrats d'assurance et réassurance	Titres subordonnés hybrides perpétuels	Autres réserves	TOTAL PART DU GROUPE	Intérêts minoritaires	TOTAL
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2024	**7 104**	**1 410**	**(793)**	**(18 977)**	**15 124**	**744**	**18 761**	**23 373**	**7 202**	**30 575**
Distribution de dividendes	494						(494)		(468)	**(468)**
Rémunération des titres subordonnés hybrides perpétuels [(a)]							(159)	**(159)**		**(159)**
Options de rachat d'intérêts minoritaires							24	**24**	24	**48**
Transactions avec intérêts minoritaires							(90)	**(90)**	(15)	**(105)**
Affectation du résultat 2024		(1 410)					1 410			
Emission et remboursements de titres subordonnés hybrides [(b)]						2	(10)	**(8)**	496	**488**
Résultat global de la période		1 160	(121)	(554)	(248)		1 445	**1 682**	342	**2 024**
Dont :										
- Résultat net		*1 160*						***1 160***	*314*	***1 474***
- Réserves recyclables			*(121)*	*(554)*	*(248)*			***(923)***	*25*	***(898)***
- Réserves non recyclables sur instruments financiers							*1 412*	***1 412***	*2*	***1 414***
- Ecarts actuariels							*33*	***33***	*1*	***34***
Autres [(c)]							(60)	**(60)**	(449)	**(509)**
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025	**7 598**	**1 160**	**(914)**	**(19 532)**	**14 877**	**746**	**20 827**	**24 762**	**7 132**	**31 894**

(a) Rémunération des titres subordonnés hybrides de La Poste (50 millions d'euros), La Banque Postale (52 millions d'euros) et CNP Assurances (57 millions d'euros).
(b) La variation des intérêts minoritaires inclut une augmentation relative à l'émission d'une dette obligataire subordonnée par CNP Assurances (cf. note 1.1).
(c) La variation des intérêts minoritaires inclut essentiellement les effets de la cession de CNP UniCredit Vita (cf. note 1.2).

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 2024

Montants nets d'impôt *(en millions d'euros)*	Capital social et prime d'émission	Résultat net non affecté	Réserves de conversion	Réserves recyclables sur instruments financiers	Réserves recyclables sur contrats d'assurance et réassurance	Titres subordonnés hybrides perpétuels	Autres réserves	TOTAL PART DU GROUPE	Intérêts minoritaires	TOTAL
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2023	**7 104**	**514**	**(292)**	**(19 463)**	**15 553**	**744**	**18 264**	**22 424**	**8 345**	**30 769**
Distribution de dividendes									(417)	**(417)**
Rémunération des titres subordonnés hybrides perpétuels [(a)]							(159)	**(159)**		**(159)**
Options de rachat d'intérêts minoritaires				1			(18)	**(17)**	(103)	**(120)**
Transactions avec intérêts minoritaires							(35)	**(35)**	(10)	**(45)**
Affectation du résultat 2023		(514)					514			
Résultat global de la période		1 410	(502)	484	(429)		103	**1 066**	(294)	**772**
Dont :										
- Résultat net		*1 410*						***1 410***	*312*	***1 722***
- Réserves recyclables			*(502)*	*484*	*(429)*			***(447)***	*(606)*	***(1 053)***
- Reserves non recyclables sur instruments financiers							*123*	***123***		***123***
- Ecarts actuariels							*(20)*	***(20)***		***(20)***
Autres [(b)]				1			93	**94**	(319)	**(225)**
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2024	**7 104**	**1 410**	**(793)**	**(18 977)**	**15 124**	**744**	**18 761**	**23 373**	**7 202**	**30 575**

(a) Rémunération des titres subordonnés hybrides de La Poste (23 millions d'euros), La Banque Postale (52 millions d'euros) et de CNP Assurances (84 millions d'euros).
(b) La variation des intérêts minoritaires inclut une diminution de 556 millions d'euros relatif au remboursement anticipé de titres subordonnés perpétuels par CNP Assurances.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Note	2025 Groupe	2025 Activités industrielles et commer.	2025 Activités bancaires et assurances	2024 Groupe	2024 Activités industrielles et commer.	2024 Activités bancaires et assurances
Excédent brut d'exploitation	41.10	**4 992**	**1 376**	**3 616**	**4 661**	**1 415**	**3 246**
Variation des provisions sur actifs circulants et créances irrécouvrables		(55)	(55)		(73)	(73)	
Produits et charges financières divers		24	24		3	3	
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	41.1	**4 961**	**1 345**	**3 616**	**4 591**	**1 345**	**3 246**
Variation du besoin en fonds de roulement	41.3	101	171	(70)	(494)	(179)	(315)
Variation du solde des emplois et ressources bancaires et d'assurance	41.4	(15 893)		(15 893)	(12 516)		(12 516)
Impôts payés		(854)	547	(1 401)	(270)	779	(1 049)
Dividendes versés par La Banque Postale à La Poste			534	(534)		1 348	(1 348)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		86	23	63	111	25	86
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		**(11 599)**	**2 620**	**(14 219)**	**(8 578)**	**3 318**	**(11 896)**
Achat d'actifs corporels et incorporels	41.5	(1 484)	(1 063)	(421)	(1 658)	(1 252)	(406)
Achat d'actifs financiers		(95)	(61)	(34)	(84)	(62)	(22)
Encaissements générés par les cessions d'actifs corporels et incorporels		100	83	17	85	84	1
Encaissements générés par les cessions d'actifs financiers		74	37	37	27	27	
Incidences des variations de périmètre		784	8	776	657	471	186
Variations des actifs financiers de placement de la trésorerie		(646)	(646)		(2)	(2)	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		**(1 267)**	**(1 642)**	**375**	**(975)**	**(734)**	**(241)**
Augmentation de capital		7	7		50	43	7
Emission de titres subordonnés hybrides perpetuels	41.6	1 242	746	496			
Dividendes versés et rémunération des titres subordonnés hybrides		(626)	(57)	(569)	(575)	(29)	(546)
Rachat d'intérêts minoritaires		(102)	(95)	(7)	(95)	(95)	
Intérêts financiers versés		(210)	(210)		(226)	(226)	
Encaissements provenant des nouveaux emprunts	41.6	797	797	(0)	1 152	652	500
Remboursements des emprunts	41.7	(2 517)	(1 520)	(997)	(1 655)	(1 655)	
Remboursements de titres subordonnés hybrides perpétuels	41.7	(749)	(749)		(494)		(494)
Remboursements des passifs de location		(905)	(864)	(41)	(907)	(874)	(33)
Autres flux liés aux opérations de financement	41.8	2	2		(13)	(13)	
Flux intragroupe			(1)	1		124	(124)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		**(3 061)**	**(1 944)**	**(1 117)**	**(2 763)**	**(2 073)**	**(690)**
Dim. (aug.) de trésorerie des activités bancaires au bilan hors incidence des var. de périmètre	41.9	14 962		14 962	12 828		12 828
Incidence des filiales destinées à être cédées					14	14	
Incidence des variations des cours des devises		(13)	(13)		(3)	(3)	
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie		**(978)**	**(979)**		**523**	**523**	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		**4 172**	**4 172**		**3 650**	**3 650**	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		**3 194**	**3 194**		**4 172**	**4 172**	

GÉNÉRALITÉS

NOTE 1 ÉVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1.1 Emissions obligataires
1.2 Cession de CNP UniCredit Vita
1.3 Cession de CNP Cyprus Insurance Holdings
1.4 Dépréciation des titres Ninja Logistics
1.5 Alliance de CNP Assurances avec Embracon au Brésil
1.6 Accord conclu avec les actionnaires minoritaires de BRT

1.1 Emissions obligataires

Emission par La Poste d'obligations super subordonnées à durée indéterminée

En janvier 2025, La Poste a réalisé une émission d'obligations super subordonnées à durée indéterminée pour 750 millions d'euros. Ces obligations ont une maturité perpétuelle et sont remboursables au gré de la Société à partir du second semestre de la 6ème année. Ces titres hybrides perpétuels sont comptabilisés dans les capitaux propres part du groupe conformément aux critères de classification de la norme IAS 32 (voir tableau de variation des capitaux propres).

Rachats par La Poste d'obligations super subordonnées à durée indéterminée

La Poste a procédé au rachat des obligations super subordonnées à durée indéterminée émises en 2018 pour 750 millions d'euros et comptabilisées en capitaux propres part du groupe (voir tableau de variation des capitaux propres). Ce rachat a été réalisé en deux temps, en janvier 2025 à hauteur de 404 millions d'euros puis en novembre 2025 à hauteur de 346 millions d'euros.

Emissions et remboursements d'emprunts obligataires La Banque Postale

Le 12 juin 2025, La Banque Postale Home Loan SFH, filiale de La Banque Postale, a émis une obligation sécurisée « verte ». Cette émission obligataire à taux fixe a été réalisée sous le format *covered bond* à hauteur de 1 milliard d'euros à 7 ans avec un *spread* final de MS+52 bps et un coupon de 2,750%. Cette émission est qualifiée d'instruments de dettes conformément à la norme IAS 32.

Le 26 octobre, La Banque Postale a remboursé par anticipation, une dette subordonnée de 500 millions d'euros émise en octobre 2020 à taux fixe de 0,875 %.

Emission d'emprunts obligataires subordonnés CNP Assurances

Début juillet 2025, CNP Assurances a finalisé l'émission d'une dette obligataire subordonnée de 500 millions d'euros, à durée indéterminée, rémunérée à taux fixe de 5,50% avec une première possibilité de remboursement au 2 juillet 2032. Cette émission est qualifiée d'instruments de capitaux propres conformément à la norme IAS 32.

1.2 Cession de CNP UniCredit Vita

Le 20 juin 2025, CNP Assurances SA a annoncé la finalisation de la cession, pour 594 millions d'euros (619 millions d'euros dont 25 millions reçus sous forme de dividendes), de CNP UniCredit Vita, filiale italienne en partenariat exclusif avec UniCredit et détenue à 51%. Cette cession a généré une plus-value de +116 millions d'euros, dont (2) millions d'euros de recyclage en résultat des éléments du résultat global comptabilisés en capitaux propres dans les comptes du premier semestre 2025. Cette cession fait suite à l'exercice par UniCredit de son option d'achat sur la totalité des titres détenus par CNP Assurances, conformément aux accords de partenariat. CNP Assurances maintient son engagement sur le marché italien via sa filiale CNP Vita Assicura, détenue à 100%.

1.3 Cession de CNP Cyprus Insurance Holdings

Le 16 avril 2025, la cession à 100 % de CNP Cyprus Insurance Holdings, portant des activités d'assurance vie et non-vie à Chypre et en Grèce, a été finalisée pour un prix de cession de 182 millions d'euros. Cette opération a généré une moins-value de 39 millions d'euros dont 26 millions d'euros avaient été comptabilisés dès l'exercice 2024 sous forme d'une dépréciation des actifs destinés à être cédés.

1.4 Dépréciation des titres Ninja Logistics

La société Ninja Logistics, détenue à 34 % par le Groupe et consolidée par mise en équivalence, continue d'enregistrer des résultats significativement déficitaires. La nouvelle dégradation des résultats au cours de l'exercice 2025 (quote-part de perte du groupe de 33 millions d'euros) et les incertitudes importantes sur la pérennité de l'entreprise conduisent le Groupe à déprécier intégralement cette participation dans les comptes arrêtés à fin décembre 2025, ce qui représente une dépréciation de 99 millions d'euros. Compte tenu des pertes d'exploitation de la période, la perte de valeur enregistrée en 2025 est de 132 millions d'euros. (cf. note 20).

1.5 Alliance de CNP Assurances avec Embracon au Brésil

CNP Assurances a annoncé la signature d'un accord avec Embracon visant à renforcer sa présence au Brésil. Après avoir apporté CNP Consórcio à Embracon, CNP Assurances portera sa participation dans Embracon à 40 % par acquisition de titres. Dans ce cadre, CNP Consórcio est désormais présentée et comptabilisée selon la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente (cf. note 26). Aucune perte de valeur n'a été constatée.

1.6 Accord conclu avec les actionnaires minoritaires de BRT

Un accord a été conclu le 3 juillet 2025 avec les actionnaires minoritaires de BRT (*closing* le 24 juillet 2025). Cet accord a pour objet principal de mettre fin aux procédures engagées par Geopost et BRT à l'encontre des actionnaires minoritaires. Les effets de cet accord se traduisent comme suit dans les comptes 2025 :

- Rachat des participations minoritaires de BRT par Geopost pour un montant de 60 millions d'euros, portant ainsi la participation de Geopost à 100 %. Cette opération génère un impact négatif de 84 millions d'euros sur les capitaux propres part du groupe ;
- Encaissement et reconnaissance en produits d'indemnités reçues à hauteur de 70 millions d'euros ;
- Remise de loyers de 35,7 millions d'euros sur la période 2025-2031 ayant pour conséquence une diminution de la dette IFRS 16 pour un montant de 195 millions d'euros à fin décembre 2025.

Il convient également de noter qu'une réduction du prix d'acquisition de BRT, comptabilisée comme produit, avait été reconnue dès les comptes semestriels 2025 pour un montant de 40 millions d'euros.

NOTE 2 BASES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

2.1 Référentiel comptable
2.2 Bases d'évaluation et recours à des estimations

La Poste, société mère de **La Poste Groupe** (« le groupe La Poste » ou « le groupe »), est, depuis le 1er mars 2010, une **Société Anonyme**, dont le siège social est situé **9 rue du colonel Pierre Avia, 75015 Paris, France**.
Elle était avant cette date un exploitant autonome de droit public, déjà soumise en matière de gestion financière et comptable aux règles applicables aux entreprises commerciales. Le groupe La Poste est un grand **groupe multimétier de services**.
Les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2025 sont arrêtés par le Conseil d'administration (séance du 26 février 2026), et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

2.1 Référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de La Poste Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et mises à disposition sur son site accessible via le lien ici.
A l'exception des normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2025, décrits au paragraphe 2.1.1 ci-dessous, les principes comptables appliqués au 31 décembre 2025 sont identiques à ceux retenus au 31 décembre 2024 et sont développés en note 3.
Les comptes consolidés sont présentés en millions d'euros.

2.1.1 Normes et amendements d'application obligatoire en 2025

Les amendements et exemples présentés ci-après ont été appliqués à compter du 1er janvier 2025 et n'ont pas eu d'impacts significatifs sur les comptes du groupe La Poste.

Amendement IAS 21 – Absence de convertibilité

Cet amendement concerne les rares cas où une entité n'a pas la capacité de convertir une monnaie. Il requiert notamment d'utiliser un cours de change observable cohérent avec l'opération convertie et de fournir des informations sur l'origine du défaut de convertibilité ou l'estimation du cours de change retenu.

Exemples illustrant les informations à publier en cas d'incertitudes significatives

En décembre 2025, l'IASB a publié des exemples illustrant les informations à publier en cas d'incertitudes significatives en retenant essentiellement celles en lien avec les enjeux climatiques. A noter que ces exemples n'ont pas à être adoptés par l'Union européenne.

2.1.2 Normes et amendements d'application obligatoire sur 2026 et 2027

Le groupe n'a appliqué par anticipation aucun de ces textes qui concernent principalement la norme IFRS 9 relative aux Instruments financiers et la norme IFRS 18 sur les états financiers.

Les principaux amendements à la norme IFRS 9 applicables à compter du 1er janvier 2026 concernent :

a) L'introduction d'un choix de méthode comptable visant à permettre, sous conditions, la décomptabilisation d'un passif financier réglé via un système de paiement électronique par contrepartie de la trésorerie avant extinction du passif.
Ce choix est à appliquer par système de paiement électronique. Les règlements émis ne respectant pas ces conditions et les règlements à recevoir en paiement des créances client seront comptabilisés en date d'inscription sur le relevé bancaire. A date, le groupe La Poste n'anticipe pas d'ajustements significatifs de la trésorerie ;
b) L'assouplissement du test SPPI (*Solely Payment of Principal and Interest*) permettant de comptabiliser au coût amorti certains prêts dont le taux d'intérêt est indexé notamment sur des critères de durabilité.
Cet amendement concernera plus particulièrement La Banque Postale qui a engagé les travaux de définition du seuil de significativité applicable ;
c) L'introduction de la possibilité de comptabiliser, sous conditions strictes, certains contrats d'achat d'électricité renouvelable (ou *Physical-Power Purchase Agreement*) comme des achats d'électricité classiques et non comme un dérivé ;
d) La formalisation du choix de méthode dans le cas d'une concession de loyers selon IFRS 9 (décomptabilisation par résultat) ou selon IFRS 16 (réestimation de la dette de location par un ajustement du droit d'utilisation).

La norme IFRS 18 - Présentation des états financiers applicable au 1er janvier 2027

Une fois adoptée par l'Union européenne, cette norme sera d'application obligatoire au 1er janvier 2027 (avec données comparatives sur 2026) et remplacera la norme actuelle IAS 1.
Dans une recherche d'amélioration de la comparabilité et de transparence, la norme IFRS 18 impose un compte de résultat en trois catégories clairement définies (Exploitation, Investissement et Financement) avec des sous-totaux obligatoires ; la présentation du Tableau de Flux de Trésorerie (TFT) en partant du nouveau résultat d'exploitation ; et la publication au sein d'une note dédiée, des indicateurs de performance sur le résultat retenus par le management en communication financière, de leurs définitions et des rapprochements avec les agrégats de résultat IFRS 18.Les travaux d'analyse et d'implémentation sont en cours.

2.2 Bases d'évaluation et recours à des estimations

La préparation des états financiers amène le groupe à retenir des hypothèses et à procéder à des estimations qui sont les meilleures possibles compte tenu des informations disponibles à la date de clôture et des jugements effectués. Néanmoins, elles peuvent présenter des incertitudes plus ou moins significatives quant à leur réalisation dans le futur en fonction de nombreux facteurs comme par exemple la fluctuation des taux d'intérêt et/ou cours de change.

De ce fait, les montants effectivement réalisés pourront se révéler différents des estimations et hypothèses retenues.

Les principaux éléments concernés sont :

- le calcul des engagements envers le personnel ;
- l'estimation des provisions pour risques et charges,
- le calcul des droits d'utilisation et des passifs de location ;
- l'évaluation des écarts acquisition et des différents actifs ou passifs lors des regroupements d'entreprises ;
- les hypothèses retenues notamment pour les tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- la valorisation des contrats d'assurance en application de la norme IFRS 17 ;
- l'évaluation des instruments financiers non cotés sur des marchés organisés ;
- les évaluations opérées au titre du risque de crédit ;
- les actifs d'impôt différé ;
- les hypothèses et estimations retenues pour la mesure de l'efficacité des couvertures mises en place ;
- l'estimation des provisions pour risques et charges.

NOTE 3 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3.1 Principes de consolidation
3.2 Transactions en devises étrangères
3.3 Intégration du secteur La Banque Postale
3.4 Produits opérationnels
3.5 Impôts et intégration fiscale
3.6 Immobilisations incorporelles
3.7 Immobilisations corporelles et immeubles de placement
3.8 Contrats de location (preneur)
3.9 Dépréciation des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles, immeubles de placement au coût et droits d'utilisation (IFRS 16)
3.10 Autres actifs
3.11 Actifs et passifs financiers des activités bancaires et d'assurance
3.12 Contrats d'assurance (IFRS 17)
3.13 Juste valeur des instruments financiers et immeubles de placement
3.14 Distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres
3.15 Dette obligataire et instruments financiers dérivés liés à la gestion de la dette obligataire
3.16 Provisions
3.17 Avantages du personnel
3.18 Actifs détenus en vue d'être cédés
3.19 Tableau des flux de trésorerie

3.1 Principes de consolidation

3.1.1 Les méthodes de consolidation

Intégration globale

Les entreprises contrôlées par le groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Le contrôle se définit comme le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entreprise, l'exposition aux rendements variables de cette entreprise, et la capacité d'utiliser le pouvoir afin d'influer sur ces rendements.

Mise en équivalence

Les coentreprises et les entreprises associées sont mises en équivalence.

Les coentreprises sont les partenariats dans lesquels les partenaires qui exercent un contrôle conjoint sur la coentreprise ont un droit sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint est défini comme étant le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord unanime.

Les entreprises associées sont les entreprises sur lesquelles le groupe exerce une influence notable.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise, sans en détenir le contrôle ou le contrôle conjoint.

Les titres mis en équivalence sont inscrits au bilan sur la ligne « Participation dans les sociétés mises en équivalence » à leur coût historique corrigé de la quote-part de situation nette générée après l'acquisition et diminué des pertes de valeur.

Leur résultat apparaît dans le compte de résultat consolidé sur la ligne « Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint » ou la ligne « Quote-part de résultat des autres sociétés mises en équivalence » lorsque le groupe n'a qu'une influence notable.

Entités contrôlées non significatives

Les entités non significatives et/ou sans activité, dont la consolidation n'aurait pas d'incidence significative sur la présentation d'une image fidèle de l'actif net, de la situation financière ou des résultats des activités du groupe, ne sont pas consolidées.

3.1.2 Les règles de consolidation

Opérations intra-groupes

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les résultats de cessions internes, sont éliminées.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et de présentation de La Poste, entité tête de groupe.

Les comptes de toutes les sociétés du groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation selon les modalités suivantes : les bilans des sociétés étrangères sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la clôture et leurs comptes de résultat sont convertis au taux de change moyen de l'exercice. Les différences de conversion ainsi dégagées sont enregistrées directement au bilan consolidé en capitaux propres, sous la rubrique "Réserves de conversion".

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme les actifs et passifs de l'activité à l'étranger, et convertis au cours de clôture.

Les différences de change provenant des transactions ayant la nature d'investissements nets entre sociétés du groupe sont comptabilisées au bilan, dans le poste « Réserves de conversion » au sein des capitaux propres.

Les écarts de change découlant de la conversion

d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements nets sont imputés en capitaux propres lors de la consolidation.
Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, les différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

3.1.3 Les regroupements

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 – Regroupements d'entreprises.
Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, le coût d'acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis, des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, et d'éventuels ajustements futurs de prix.
L'écart d'acquisition (ou goodwill) représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs identifiables, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise.
Les écarts d'acquisition négatifs (*a gain from a bargain purchase*) sont reconnus immédiatement en résultat au cours de la période d'acquisition.
Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an, et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié, selon la méthode décrite en note 3.9.

3.1.4 Opérations sur les intérêts minoritaires

Acquisitions et cessions
Les acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires qui n'ont pas pour effet de modifier le contrôle sur la société concernée sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

Engagements de rachat
En application des dispositions de la norme IAS 32 – Instruments financiers : Présentation, le groupe La Poste enregistre une dette financière au titre des options de vente consenties aux actionnaires minoritaires de filiales consolidées. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des intérêts minoritaires, les normes IFRS ne précisent pas les modalités de comptabilisation de la contrepartie.
Le groupe La Poste a choisi de comptabiliser la différence entre l'engagement et le montant des intérêts minoritaires en contrepartie des réserves part du groupe. Les variations ultérieures de la dette, liées à l'évolution du prix d'exercice estimé de l'engagement de rachat et de la valeur comptable des intérêts minoritaires, sont comptabilisées dans les réserves part du groupe.

3.2 Transactions en devises étrangères

Les transactions libellées en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les cours de change applicables à la date d'enregistrement.
En date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés en devises sont convertis au cours de change applicable à cette date.
Les écarts de change résultant des transactions libellées en devises sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne Gains ou pertes nets de change, en Autres éléments financiers (cf. note 14.2).

Activités bancaires et d'assurance
Selon IAS 21, les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable, par exemple un prêt ou une obligation basique. Par nature, un instrument de capitaux propres sera un actif non monétaire.
En date de clôture, les écarts de change, latents ou réalisés, des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont enregistrés en résultat.
Pour les actifs libellés en devises comptabilisés en juste valeur par résultat les écarts de change sont comptabilisés globalement en résultat avec les autres variations de valeur.
Pour les actions libellées en devises comptabilisées en capitaux propres non recyclables, les gains ou les pertes de change sont enregistrés en capitaux propres non recyclables (sans possibilité de recyclage par résultat même en cas de cession).

3.3 Intégration du secteur La Banque Postale

Afin de faciliter la lisibilité des états financiers, les postes spécifiques du secteur La Banque Postale, correspondant à des activités bancaires et d'assurance, apparaissent sur des lignes spécifiques du bilan consolidé du groupe. Ces postes font l'objet d'une présentation détaillée dans l'annexe conforme aux exigences du référentiel IFRS.
Le groupe a choisi de ne pas présenter dans des postes distincts à l'actif du bilan et au compte de résultat les activités d'assurance mais de fournir ces informations dans les postes du bilan et du compte de résultat existants.
Les principes et méthodes comptables appliqués aux activités bancaires sont détaillés dans la section 3.11, ceux concernant les activités d'assurance sont détaillés dans la section 3.12.
En complément, des informations spécifiques sur les placements des activités d'assurance sont fournies au sein des notes 36.2.

Spécificités du coût du risque
Sur les activités bancaires, le coût du risque comprend les dotations et reprises sur les dépréciations des actifs financiers au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables, des créances de location financement, des garanties financières et engagements de financement, des décotes sur crédits structurés, les récupérations sur créances amorties et les pertes sur créances irrécouvrables. Il est présenté au sein du résultat d'exploitation en dehors du PNB.
Sur les activités d'assurance, le coût du risque comprend les dotations et reprises sur les créances irrécouvrables des placements financiers sous-jacents des contrats d'assurance. Il est présenté au sein du PNB.

3.4 Produits opérationnels

Chiffre d'affaires des activités commerciales
Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages importants inhérents à la propriété est intervenu. Il est reconnu au même rythme que la réalisation de la

prestation à laquelle il se rapporte à l'exception des figurines (timbre-poste, Prêt-à-Poster) dont le produit est enregistré lors de la vente (hors situations exceptionnelles).
Le délai d'acheminement du trafic courrier et colis est pris en compte dans l'évaluation du chiffre d'affaires à la date d'arrêté.

Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire du compte de résultat consolidé est le solde net des produits et charges d'exploitation bancaire de La Banque Postale et de toutes ses filiales, y compris les activités d'assurance du groupe CNP Assurances. Il est établi conformément aux règles comptables bancaires. Le détail du Produit Net Bancaire est présenté dans la note 8.

Activités bancaires

Les postes de produits et charges d'intérêt, présentés en note 8, comprennent les intérêts des instruments financiers évalués au coût amorti, les instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ainsi que les intérêts courus et échus des instruments de couverture de juste valeur.
Les produits et charges de commissions, présentés en note 8, sont reconnus en résultat en fonction de la réalisation des obligations de prestations auxquelles ils se rattachent :

- les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation ;

 Sont concernées les commissions sur moyens de paiement.

- les commissions rémunérant des services ponctuels ou rémunérant un acte important sont intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est réalisée ou l'acte exécuté ;

 Sont concernées les commissions sur mandats et les commissions sur incidents de paiement.

- les produits variables de commissions ne peuvent être enregistrés en résultat que s'il est hautement probable que les montants enregistrés ne donneront pas lieu à un ajustement significatif à la baisse ;
- les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Ces commissions relèvent du champ d'application de la norme IFRS 9 et sont donc comptabilisées parmi les produits et charges d'intérêt.

 Sont concernées les commissions d'octroi de crédit.

Activités d'assurance

La norme IFRS 17 prescrit les principes de comptabilisation. Ces derniers sont exposés au sein de la note 3.12.

3.5 Impôts et intégration fiscale

L'entité mère La Poste a opté pour le régime de l'intégration fiscale dont elle est tête de groupe.
Des impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des éléments du bilan.
Les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé en compte de résultat sauf s'il est relatif à des éléments enregistrés directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt est enregistré dans les capitaux propres.
Tous les impôts différés passifs liés aux différences temporelles imposables sont comptabilisés. Les impôts différés actifs résultant des différences temporelles, de déficits fiscaux reportables ou de crédits d'impôts sont comptabilisés si leur recouvrement est probable, c'est-à-dire dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible et permettra d'imputer les différences temporaires. L'évaluation en est faite à partir d'un échéancier de retournement de l'ensemble des bases d'impôts différés, construit sur la base de la meilleure estimation par l'entité des évolutions futures de ses résultats imposables (cf. note 15).
Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une même entité fiscale.
Les effets fiscaux des distributions de dividendes sur instruments financiers classés en capitaux propres sont comptabilisés en résultat.

3.6 Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles définit une immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire, sans substance physique, et identifiable, c'est-à-dire résultant de droits légaux ou contractuels, ou séparables.
Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement des logiciels et des droits au bail, et sont enregistrées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur.
Les logiciels sont amortis en linéaire sur leur durée d'utilité (en général de un à trois ans). Les droits au bail ne sont pas amortis.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont enregistrés en charges de l'exercice où ils sont encourus.
Les frais de développement sont enregistrés en immobilisations incorporelles, dans la mesure où ils remplissent les critères d'inscription à l'actif de la norme IAS 38. Ils sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité (en moyenne sur trois ans, et jusqu'à cinq ans au maximum) dès leur mise en service.
Les dépenses de développement qui ne satisfont pas ces critères sont enregistrées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Relation clientèle

Dans le cadre de l'acquisition d'activités d'assurance, l'acquéreur doit évaluer à la juste valeur l'avantage offert par la relation clientèle au titre des contrats existants. Ainsi, pour les contrats dont les primes renouvelées peuvent être estimées de manière suffisamment fiable, un actif incorporel est reconnu au titre de la relation clientèle. Cet actif incorporel est amorti de manière linéaire par segment selon l'estimation de la durée d'utilité de cet actif ci-dessous, reflétant la consommation des avantages futurs tels que projetés dans l'estimation retenue.

Sont concernées la prévoyance individuelle Brésil (durée retenue 10 ans) et la prévoyance individuelle France (durée retenue 15 ans).

Dans le cadre de l'acquisition d'activité de gestion d'actifs, l'acquéreur doit évaluer à la juste valeur l'avantage offert par la relation clientèle au titre des

contrats existants. C'est à ce titre qu'un actif incorporel est reconnu dans le cadre des mandats de gestion et les fonds dédiés gérés pour le compte de clients institutionnels. Cet actif incorporel est amorti linéairement sur sa durée d'utilité qui est estimée en fonction de l'écoulement estimé du portefeuille (tenant compte d'hypothèses de non-renouvellement des mandats).
Les dotations aux amortissements et les dépréciations relatives aux relations clientèle sont présentées en note 12.

Accords de distribution
La valeur d'un accord de distribution représente la valeur des flux futurs attendus des nouvelles affaires au sein du réseau d'un partenaire couvert par un accord de distribution. Ces actifs incorporels sont estimés en fonction des modalités spécifiques à chaque contrat de distribution ; ils sont amortis sur la durée de vie du contrat de distribution en prenant en compte leur éventuelle valeur résiduelle.
Les dotations aux amortissements et les dépréciations relatives aux accords de distribution sont présentées en note 12.

3.7 Immobilisations corporelles et immeubles de placement

Les immobilisations corporelles sont essentiellement composées de terrains, constructions, installations techniques, matériels et outillages et matériel informatique. Elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

3.7.1 Coût d'acquisition d'une immobilisation

Seules les dépenses générant une ressource contrôlée du fait d'événements passés, et dont le groupe attend des avantages économiques futurs, sont immobilisées.
Les frais accessoires directement attribuables à l'acquisition des immobilisations ou à leur mise en état de fonctionnement sont intégrés au coût de revient de l'immobilisation.
Les coûts d'emprunt sont incorporés dans le coût d'acquisition des immobilisations nécessitant une période de préparation supérieure à 12 mois, conformément à la norme IAS 23 – Coût d'emprunts.
Les subventions d'investissement reçues de l'Etat en contrepartie de l'acquisition d'une immobilisation sont comptabilisées au passif du bilan puis rapportées au compte de résultat linéairement sur la durée d'utilisation de l'immobilisation conformément aux dispositions de la norme IAS 20 – Subventions publiques.
Par analogie, les certificats d'économie d'énergie suivent le même traitement que les subventions publiques d'investissement.

3.7.2 Ventilation par composants de la valeur d'origine des immobilisations

Un composant est un élément de l'immobilisation qui a une durée d'utilisation différente, ou qui procure des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation dans son ensemble.

Les composants suivants ont été retenus par le groupe :

IMMOBILISATIONS	COMPOSANTS
Parc immobilier	Gros œuvre, toiture, menuiserie et travaux extérieurs, gros équipements, petits équipements et agencements, terrain
Machines de tri	Mécanique, intelligence, périphérique. Pour les machines de tri de colis à grand débit, un 4ème composant est identifié (alimentation et instruments de mesure)
Matériel d'environnement de tri	Mécanique, intelligence
Distributeurs automatiques de billets	Automate, travaux d'installation

3.7.3 Durées d'amortissement

Les terrains ne sont pas amortis.
Les immobilisations corporelles sont amorties en linéaire sur leur durée d'utilité. Ces durées sont, en moyenne, les suivantes :

IMMOBILISATIONS	DURÉES D'AMORTISSEMENT
Gros œuvre	De 20 à 80 ans
Toiture	de 20 à 60 ans
Menuiserie et travaux extérieurs	de 20 à 40 ans
Gros équipements	de 15 à 20 ans
Petits équipements et agencements	de 5 à 10 ans
Machines de tri	de 5 à 15 ans
Matériel d'environnement de tri	de 5 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
DAB-GAB	de 5 à 10 ans
Véhicules de transport	de 3 à 5 ans

DAB-GAB : Distributeur automatique de billets – Guichet automatique bancaire

3.7.4 Cas particulier des immeubles de placement

Classement au bilan du groupe
Les immeubles de placement sont essentiellement des actifs sous-jacents aux activités d'assurance de La Banque Postale. Ils sont de fait présentés au sein des actifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance.
Les immeubles de placement des autres activités ne sont pas significatifs et sont présentés au sein des immobilisations corporelles.

Principes
Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou construction) détenu par le groupe pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, plutôt que pour l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ou le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option proposée par IAS 40, le groupe a choisi le modèle d'évaluation au coût pour ses immeubles, à l'exception des immeubles supports de contrats d'assurance (avec éléments de participation directe ou de contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire) évalués selon le modèle VFA, défini dans la section 3.12 ci-après et qui sont évalués à la juste valeur.

Les principes liés à la dépréciation des immeubles au coût sont précisés dans la section 3.9.

La juste valeur des immeubles (hors supports de contrats en unités de compte) est par ailleurs communiquée en annexe. Cette juste valeur correspondant à la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées. Elle est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'autorité de régulation. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

3.8 Contrats de location (preneur)

Les principes présentés ici sont appliqués aux contrats de location dans lesquels le groupe est preneur.
Les principes appliqués aux contrats de location externes dans lesquels le groupe est bailleur sont détaillés dans la section 3.11 dédiée aux activités bancaires et d'assurance.
Sont qualifiés de contrats de location selon la norme IFRS 16, tous les contrats, quelle que soit leur dénomination juridique, portant sur un actif identifié dont l'utilisation est contrôlée par le preneur en échange d'une rémunération et pour une certaine durée. Lorsque l'actif n'est pas identifié, le contrat est qualifié de contrat de prestation de services.
La norme IFRS 16 a pour conséquence, pour tous les contrats de location externes où le groupe est preneur :

- la comptabilisation d'un passif de location égal à la somme actualisée des loyers sur la durée du contrat (périodes fermes, et périodes résiliables ou optionnelles si le preneur est raisonnablement certain d'exercer l'option) ;
- la comptabilisation à l'actif d'un droit d'utilisation amorti sur la durée du contrat.

Au 1er janvier 2019, le groupe La Poste a choisi d'appliquer la méthode de transition dite « rétrospective modifiée ».
Les mesures de simplification prévues par la norme et retenues par le groupe ont été les suivantes :
- l'exclusion des contrats portant sur des actifs de faible valeur ;
- l'exclusion des contrats d'une durée résiduelle inférieure à douze mois ;
- la possibilité de ne pas capitaliser les coûts directement liés à la conclusion des contrats ;
- la substitution du test de dépréciation par le reclassement des provisions pour contrats onéreux en moins du droit d'utilisation.

Par ailleurs, comme prévu par la norme IFRS 16, les contrats qualifiés de location-financement selon IAS 17 ont été repris à l'identique et le groupe a opté pour ne pas appliquer les dispositions de la norme IFRS 16 aux immobilisations incorporelles.

La durée des contrats est déterminée en fonction d'une analyse des options de sortie anticipée et des options de renouvellement pouvant exister. Les baux en tacite prolongation du groupe peuvent être résiliés à tout moment par l'une ou l'autre partie en s'exposant tout au plus à une pénalité négligeable (y compris agencements indissociables, propres à ces baux).
Les taux d'actualisation ont été déterminés à la date de transition, puis le sont au cours des périodes suivantes, conformément à la norme, en référence au taux marginal d'endettement du preneur pour chaque durée, et en tenant compte de l'échéancier de remboursement de la dette : prise en compte du taux sans risque pour la devise du contrat, du risque de crédit du groupe et d'une estimation du risque de crédit complémentaire pour les filiales.
A la date de transition, le groupe a retenu, pour chaque contrat, la durée à sa date de prise d'effet dans un souci de cohérence avec la méthode retenue pour déterminer la valeur comptable du droit d'utilisation exposée ci-dessous
Concernant le droit d'utilisation, le groupe a choisi d'appliquer à la plupart de ses contrats la disposition de la norme conduisant, lors de la transition au 1er janvier 2019, à déterminer la valeur comptable du droit d'utilisation comme si la présente norme avait été appliquée depuis la date de prise d'effet du contrat de location en tenant compte des évolutions du contrat connues postérieurement à sa signature.
Les passifs de location présentés au passif du bilan résultent de l'application de la norme IFRS 16 à compter du 1er janvier 2019 (cf. note 19).

Dans les cas de concessions de loyers purs et simples (sans aucune autre modification du contrat), le groupe a choisi d'appliquer les dispositions d'IFRS 16 conduisant à réestimer la dette de location en ajustant les flux et le taux d'actualisation par contrepartie du droit d'utilisation.

3.9 Dépréciation des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles, immeubles de placement au coût et droits d'utilisation (IFRS 16)

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation systématique au moins une fois par an, et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié.
Les autres immobilisations incorporelles et corporelles ne sont testées qu'en cas d'indice de perte de valeur, comme par exemple lorsqu'un actif est identifié comme étant fortement exposé aux risques climatiques.
Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif, ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient, à sa valeur recouvrable, qui est la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de vente ou de la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable d'un actif, ou groupe d'actifs, immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable par le biais d'une dépréciation, imputée en priorité sur l'écart d'acquisition s'il en existe un.
La juste valeur diminuée des coûts de vente est le montant qui pourrait être obtenu, à la date d'évaluation, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.
La valeur d'utilité d'un actif, ou groupe d'actifs, est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de l'utilisation d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie.
Pour les écarts d'acquisition et certains autres actifs, la valeur d'utilité est généralement déterminée en fonction des flux nets de trésorerie attendus, résultant des plans d'affaires et des hypothèses validées par le groupe dans le cadre du processus budgétaire. Au-delà de la période de prévision, qui est en général de cinq ans au sein du groupe, les flux sont extrapolés à l'infini, sur la

base d'un taux de croissance faible, correspondant en général à l'inflation. Ces flux de trésorerie sont actualisés en utilisant le coût moyen pondéré du capital de chaque actif ou groupe d'actifs concernés.

Spécificité de la dépréciation des immeubles de placement

Un des indices, retenu par le groupe, est l'existence d'une perte de valeur de l'immeuble de plus de 20 % par rapport à son coût.

L'existence d'indications de pertes de valeur conduit le groupe à estimer la valeur recouvrable de l'immeuble concerné. Cette dernière est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente, déterminée selon l'expertise annuelle à laquelle procède le groupe pour son patrimoine immobilier.

3.10 Autres actifs

Stocks et en cours

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires à la vente.

La valeur des stocks est définie sur la base de la méthode du coût moyen pondéré et inclut les coûts d'acquisition et les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Créances clients

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients de l'activité commerciale sont enregistrées à leur valeur nominale, qui correspond en substance à la juste valeur des créances.

Des provisions sont calculées de façon individuelle en fonction de l'appréciation du risque de non-recouvrement.

Autres actifs financiers courants

Il s'agit pour l'essentiel de la part court terme de la juste valeur des instruments financiers dérivés liés à la dette obligataire de La Poste (cf. notes 3.15 et 29).

Autres actifs financiers non courants

Ce poste inclut notamment (cf. note 22) :

- **les prêts accordés pour le logement social**, comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Des dépréciations sont constituées afin de prendre en compte l'échéance et les modalités de remboursement de ces prêts, ainsi que l'appréciation du risque de non-recouvrement ;
- **les titres de participation non consolidés**.

 Lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction, la norme IFRS 9 permet en date de première comptabilisation de chaque instrument d'opter (de manière irrévocable) pour un classement en juste valeur par le biais des capitaux propres non recyclables.

 Cette option est le plus souvent utilisée pour les titres non consolidés.

 Lorsque cette option est retenue, les gains ou les pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont pas recyclés en résultat en cas de cession mais sont reclassés en réserves consolidées. Seuls les éventuels dividendes relatifs à ces titres impactent le compte de résultat.

3.11 Actifs et passifs financiers des activités bancaires et d'assurance

Au bilan, les actifs et passifs spécifiques aux activités bancaires et d'assurance sont regroupés sur des postes dédiés à ces activités dont le contenu est similaire à ceux présentés par La Banque Postale dans ses propres états financiers.

3.11.1 Principes généraux de comptabilisation des actifs et passifs financiers

Instruments financiers

La norme IFRS 9 définit un instrument financier comme tout contrat donnant lieu à la comptabilisation d'un actif financier pour l'une des parties et à la comptabilisation d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres pour l'autre partie. Le droit contractuel de l'une des parties de recevoir de la trésorerie est contrebalancé par l'obligation de payer de la trésorerie pour l'autre partie, et inversement.

Comptabilisation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur minorée ou majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition (à l'exception des actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat pour lesquels les coûts de transaction sont comptabilisés en produits ou en charges au moment de la comptabilisation initiale).

En pratique, la juste valeur sera le plus souvent le prix de transaction de l'instrument financier.

Date d'enregistrement initiale

Les titres sont inscrits au bilan en date de règlement-livraison tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement-livraison sont enregistrées en résultat.

Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement.

3.11.2 Comptabilisation des actifs financiers

Selon IFRS 9, la classification d'un actif financier est effectuée en fonction des modèles de gestion définis par l'entité et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels (critère du Prêt basique appelé aussi test SPPI, *Solely Payments of Principal and Interest*).

Modèles de gestion

Un modèle de gestion correspond à la manière dont est géré collectivement un groupe d'actifs financiers pour générer des revenus. Son objectif est de traduire au mieux les pratiques de gestion des actifs concernés. Il est identifié au sein du groupe à partir des faits objectifs qui peuvent être observés comme l'analyse de l'organisation du métier, de ses systèmes d'information, de ses rapports internes, de son mode de suivi des risques, ou encore de ses décisions de gestion passées (historiques de cessions par exemple).

Il convient de distinguer trois types de modèles de gestion :

- un modèle qui consiste à collecter les flux contractuels des actifs (modèle Collecte) ;
- un modèle qui consiste à collecter les flux contractuels des actifs et effectuer des cessions (modèle Collecte et Vente) ;

- un modèle Autre pour les autres actifs financiers, dont le modèle n'est ni le modèle Collecte, ni le modèle Collecte et Vente et dans lequel la collecte des flux contractuels est accessoire.

Ce modèle concerne notamment les actifs financiers gérés à des fins de transaction.

L'identification d'un modèle de gestion est accompagnée d'une documentation au sein de chaque métier du groupe.

Un changement de modèle gestion est par nature très rare car ne pouvant correspondre qu'à l'arrêt ou au lancement d'une activité significative. Il peut s'agir par exemple d'une cession de ligne de métier gérée auparavant selon le modèle Collecte : dans ce cas, l'entité ne commercialise plus ce type d'instruments financiers et reclasse l'ensemble des actifs concernés dans un modèle de gestion de type transaction.

Interdit dans tous les autres cas, le reclassement des instruments de dette respectant le test SPPI est obligatoire en cas de changement de modèle de gestion de manière prospective et soit au 1er juillet, soit au 1er janvier après la date effective du changement de modèle.

Critère du prêt basique ou test SPPI

L'objectif du critère SPPI est de s'assurer que les flux de trésorerie contractuels générés par l'instrument sont uniquement composés de flux de remboursement en principal et de versement d'intérêts sur le principal restant dû. En d'autres termes, l'instrument doit être un « prêt basique ».

Le principal est défini comme la juste valeur de l'instrument financier au moment de sa comptabilisation initiale au bilan.

Les intérêts peuvent comprendre plusieurs composantes dont :

- la rémunération perçue au titre du temps qui passe, appelée aussi valeur-temps de l'argent ;
- la rémunération du risque de crédit encouru sur le montant prêté ;
- la rémunération venant compenser les coûts de la liquidité ou coûts administratifs, et ;
- la marge commerciale.

Les actifs financiers respectant le critère du prêt basique sont des instruments de dette qui comprennent notamment les crédits classiques, des obligations à taux fixe et à taux variable ainsi que les créances commerciales. Ils incluent également des financements responsables (prêts verts et sociaux, crédits à impact, prêts liés au développement durable ou *sustainability-Linked loans*) dont les flux contractuels sont conformes aux critères SPPI.

Les actifs financiers ne respectant pas le critère du « prêt basique » incluent notamment les instruments de dette tels que les OPCVM ou les titres structurés.

Les instruments dérivés et les instruments de capitaux propres de type actions ou titres de participation non consolidés ne respectent pas par nature le critère du « prêt basique ».

Selon IFRS 9, les actifs financiers sont classés dans une des quatre catégories détaillées dans les sections 3.11.3 à 3.11.5.

3.11.3 Actifs financiers au coût amorti

Les instruments de dette gérés en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels jusqu'à l'échéance (modèle de gestion de collecte) et dont les flux contractuels sont uniquement constitués de paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû (respect du critère du Prêt basique ou test SPPI) sont classés au sein des actifs financiers au coût amorti.

L'objectif du modèle de gestion « Collecte des flux contractuels » est de détenir les actifs sur une longue durée ou jusqu'à maturité pour en percevoir les flux contractuels. Dans ce modèle de gestion, les cessions sont possibles mais limitées aux cessions réalisées dans le cadre d'une augmentation du risque de crédit, aux cessions proches de la maturité de l'instrument, aux cessions fréquentes mais peu significatives et aux cessions isolées même si elles sont significatives.

Les actifs financiers au coût amorti sont comptabilisés, après leur comptabilisation initiale, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et entrent dans le champ d'application de la dépréciation selon IFRS 9.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie attendue d'un actif financier à sa juste valeur initiale. Il inclut les coûts de transaction et les produits accessoires (frais de dossier, commissions d'engagement dès lors que le tirage est plus probable qu'improbable ou de participation) ainsi que toutes autres surcotes ou décotes. Il s'agit d'un taux actuariel.

Au sein du groupe, cette catégorie d'actifs financiers comprend notamment l'essentiel des prêts et créances à la clientèle et aux établissements de crédit, ainsi que la plupart des titres de dettes entrant dans le cadre d'investissement des activités bancaires.

Modifications de contrats (renégociations commerciales)

Les prêts octroyés par le groupe peuvent faire l'objet de restructurations pour difficultés financières (cf. section 3.11.6) ou de renégociations commerciales même en l'absence de difficultés financières ou d'insolvabilité de l'emprunteur.

Ces opérations concernent des clients pour lesquels le groupe accepte de renégocier la dette selon les nouvelles conditions du marché, dans le but de maintenir ou de développer une relation commerciale, sans abandon de capital ou d'intérêts courus. À l'exception des cas particuliers où la modification apportée par la renégociation ne serait pas jugée substantielle, les prêts ainsi renégociés sont décomptabilisés à la date de renégociation et les nouveaux prêts, contractualisés aux conditions renégociées, leur sont substitués au bilan à cette même date.

3.11.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dettes gérés en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs (modèle de collecte et vente) et dont les flux contractuels sont uniquement constitués de paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû (respect du critère du Prêt basique ou test SPPI) sont classés dans les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

Ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur inscription initiale au bilan et entrent dans le champ d'application de la dépréciation selon IFRS 9.

Les revenus courus ou acquis sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif parmi les

Intérêts et produits assimilés au sein du produit net bancaire.
En date de clôture, cette catégorie d'instruments financiers est évaluée au bilan à la juste valeur et les variations de juste valeur hors revenus sont enregistrées par contrepartie des réserves recyclables, à l'exception des écarts de change sur les actifs monétaires en devises enregistrés en résultat.
De plus, ces instruments étant soumis au modèle de dépréciation pour risque de crédit, les variations des pertes de crédit attendues sont comptabilisées en résultat dans le coût du risque des activités bancaires (cf. note 12) et au sein du PNB pour les activités d'assurance (cf. note 8) en contrepartie des réserves recyclables.
Lors de la cession de ces titres, les gains ou pertes latents antérieurement constatés en capitaux propres sont recyclés en compte de résultat au sein du PNB sur la ligne des Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres (cf. note 8).

3.11.5 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

La catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat est la catégorie par défaut selon IFRS 9. Les variations de juste valeur des actifs financiers classés dans cette catégorie sont enregistrées au compte de résultat.
Elle comprend les titres de dette ne correspondant pas aux critères du prêt basique (par exemple les OPCVM) ainsi que les instruments de capitaux propres qui ne sont pas classés dans la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (cf. note 36.2). Cette catégorie englobe également l'ensemble des actifs financiers détenus dans un modèle de gestion n'étant ni un modèle de collecte ni un modèle de collecte et vente i.e. les actifs financiers, y compris les dérivés actifs, détenus à des fins de transaction (c'est-à-dire acquis ou émis avec l'intention de les revendre à brève échéance).

Au sein du groupe, cette catégorie comprend notamment les crédits aux collectivités locales éligibles à des cessions à Caffil.

Figurent également dans cette catégorie, les actifs que le groupe a désignés pour être évalués en juste valeur par résultat par option car respectant une des conditions suivantes :

- élimination ou réduction significative d'un décalage de traitement comptable (option possible uniquement en date de première comptabilisation et de manière irrévocable) ;
- ou si le risque de crédit est couvert par un dérivé (l'option possible lors de la comptabilisation initiale ou bien ultérieurement).

3.11.6 Dépréciation des actifs financiers

La méthodologie de provisionnement définie par IFRS 9 repose sur un modèle de dépréciation pour risque de crédit basé sur des pertes attendues ainsi que sur l'évolution du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'actif.
La norme IFRS 9 définit un modèle de provisionnement s'appliquant à tous les actifs financiers présentant un risque de contrepartie (hors instruments de capitaux propres) non réévalués à la juste valeur par résultat, et notamment à tous les actifs financiers enregistrés au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables. Ce modèle s'applique également aux créances de location, aux engagements de prêts et aux garanties financières.
Ainsi, des dépréciations correspondant aux « pertes de crédit attendues à un an », sont constatées sur les actifs comptabilisés au coût amorti et en juste valeur par les réserves recyclables dès leur entrée au bilan, tant qu'ils ne présentent pas de dégradation significative du risque de crédit. Les « pertes de crédit à un an » correspondent aux pertes totales encourues en cas de défaut, pondérées par la probabilité de défaut à un an. Les encours concernés relèvent du *bucket* 1.
Les encours pour lesquels une dégradation significative de la qualité de crédit a été identifiée depuis leur date de première comptabilisation font l'objet d'une dépréciation à hauteur des « pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument ». Les « pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument » correspondent aux pertes totales encourues en cas de défaut pondérées par la probabilité de défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument. Ces encours relèvent du *bucket* 2.
Les actifs financiers se retrouvant en situation de défaut sont déclassés en *bucket* 3 et font l'objet d'une dépréciation à hauteur des pertes de crédit estimées à terminaison.
Pour les actifs au coût amorti, le montant des pertes de crédit attendues est comptabilisé en déduction de la valeur des actifs par contrepartie du résultat (présentation en coût du risque détaillée dans le paragraphe 3.3).

Dégradation significative du risque de crédit

La dégradation du risque de crédit est une notion relative reposant sur l'évolution de la qualité de crédit depuis l'origination du prêt.
Le groupe s'appuie sur un certain nombre d'indicateurs décrits au sein de la note 34 permettant de détecter les éventuelles dégradations de la qualité de crédit d'une contrepartie.

Méthodologie de provisionnement du *bucket* 1 et du *bucket* 2

Les pertes de crédit attendues correspondent à la différence entre les flux de trésorerie que l'entité est en droit de recevoir en vertu des dispositions contractuelles, et les flux de trésorerie que l'entité s'attend à recouvrer, actualisés au taux d'intérêt effectif de l'actif financier.
Les flux de trésorerie que l'entité est en droit de recevoir tiennent compte de toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier sur sa durée de vie attendue (par exemple les options de remboursement anticipé ou de prorogation) et incluent les flux de trésorerie provenant de l'exercice des garanties contractuelles analysées comme étant des parties intégrantes de l'actif.
Les pertes de crédit attendues sont estimées selon la probabilité de défaut de la contrepartie. La probabilité de défaut correspond à la probabilité que le débiteur fasse défaut dans un horizon de temps donné.
Dans le cadre du *bucket* 1, l'horizon de temps est d'un an. Dans le cadre du *bucket* 2, l'horizon de temps est la durée de vie de l'instrument. Les modalités de calcul des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note 35.

Au sein du groupe, la dépréciation sur les crédits est statistique (par catégories homogènes présentant des caractéristiques de risques similaires), avec une possibilité d'ajustement à dire d'expert dans certains cas, en particulier pour les crédits octroyés aux personnes morales.
Par ailleurs, conformément aux dispositions d'IFRS 9, les pertes de crédit attendues sont déterminées selon une méthodologie qui intègre les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir (notion de *forward-looking*).
La composante « *forward-looking* » est obtenue au travers d'une approche comportant trois scénarios modélisés. La dépréciation finale correspond à la moyenne pondérée par la probabilité d'occurrence de chaque scénario. Les modalités de calcul de cette composante sont détaillées dans la note 35.2.

Prêts en défaut relevant du *bucket* 3

La norme IFRS 9 n'impose aucune définition du défaut mais incite à retenir une définition cohérente avec celle retenue par l'entité dans sa politique de gestion des risques.
Les orientations de l'Autorité bancaire européenne (ABE) sur l'application de la définition du défaut au titre de l'article 178 du règlement (UE) n° 575/2013, applicables à compter du 1er janvier 2021, et les dispositions du règlement (UE) 2018/1845 de la Banque Centrale Européenne relatives au seuil d'évaluation de l'importance des arriérés sur des obligations de crédit, applicables depuis le 31 décembre 2020, doivent renforcer la cohérence des pratiques des établissements de crédit européens dans l'identification des encours en défaut.
La définition des encours en défaut est ainsi précisée par l'introduction d'un seuil relatif et d'un seuil absolu à appliquer aux arriérés de paiement pour identifier les situations de défaut, par la clarification des critères de retour en encours sain avec l'imposition d'une période probatoire et par l'introduction de critères explicites pour le classement en défaut des crédits restructurés.
Le groupe applique ces dispositions pour l'identification des encours en défaut depuis l'exercice 2020. Les précisions apportées pour l'identification des encours en défaut demeurent cohérentes avec les critères d'appréciation du caractère déprécié des encours classés en *bucket* 3 en application des dispositions de la norme IFRS 9 relatives à la reconnaissance des pertes attendues pour risque de crédit.
Par ailleurs, au-delà de l'identification des encours en défaut fondée sur des critères d'impayés en application de la réglementation, un actif financier est considéré en défaut lorsqu'il présente un événement de crédit révélateur de difficultés financières.
Le groupe considère comme une indication objective de passage en défaut :

- l'existence d'un ou plusieurs impayés de plus de trois mois ;
- une demande de plan de surendettement auprès de la Banque de France même sans incident de paiement ;
- l'existence de procédures contentieuses;
- les créances considérées comme « très risquées » au regard de sa politique de gestion des risques.

Dès lors qu'une créance d'un client est dépréciée (*bucket* 3) dans le groupe, la totalité des encours d'un même titulaire est dépréciée.
Sur le périmètre des crédits immobiliers, les dépréciations sur les encours en défaut sont déterminées en pondérant l'assiette de l'encours par le paramètre réglementaire de la « meilleure estimation de la perte anticipée sur l'exposition en défaut » ajusté en comptabilité pour certains éléments (notamment suppression des surpondérations prises en compte dans les analyses de suivi des risques sur l'effet d'un ralentissement économique par exemple). Ce paramètre est déterminé en fonction de la durée du défaut et du type de garantie.
Sur le périmètre du crédit-bail et des prêts aux personnes morales, le provisionnement des encours est suivi mensuellement et est ajusté à dire d'expert le cas échéant. Une dépréciation est alors constatée à hauteur de la différence entre la valeur comptable et les flux attendus actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, déterminés en tenant compte de la situation financière du débiteur et de la valeur actuelle des garanties reçues.

Prêts ne relevant plus du *bucket* 3

Sur le périmètre des crédits immobiliers, en cas de réappréciation de prêts immobiliers dépréciés, les dépréciations peuvent être reprises intégralement ou partiellement et les créances sorties du *bucket* 3 lorsque la totalité des impayés est régularisée et lorsque les paiements sur base contractuelle ont repris de manière régulière depuis au moins trois mois consécutifs (excepté pour les crédits restructurés pour lesquels la période probatoire pour sortir du *bucket* 3 est de 12 mois).
Sur le périmètre du crédit-bail et des prêts aux personnes morales, la sortie du *bucket* 3 peut être effective, après une période probatoire correspondant à une période sans incident de crédit (90 jours, sauf pour les crédits restructurés pour lesquels la période probatoire pour sortir du *bucket* 3 est de 12 mois).

Passage en pertes

Un passage en pertes consiste à réduire la valeur comptable brute d'un actif financier dès lors qu'il n'y a plus d'attente raisonnable de recouvrement de tout ou partie de cet actif ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.
L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur un jugement d'experts en fonction de la connaissance du dossier (ancienneté du défaut, taux de provisionnement, montant en jeu, absence de récupérations récentes ou autres caractéristiques propres). Il intervient lorsque les voies de recouvrement ont été épuisées.

Actifs financiers restructurés

Les créances restructurées sont des créances pour lesquelles le groupe a modifié les conditions financières d'origine du fait de difficultés financières de l'emprunteur.
Les restructurations sont définies selon deux principaux critères : les concessions accordées par l'établissement et les difficultés financières de l'emprunteur.
Pour déterminer le traitement comptable, le caractère substantiel ou pas des modifications apportées est analysé sur la base d'analyses quantitatives ou qualitatives.

Lorsque la restructuration est considérée comme substantielle, l'actif financier restructuré est décomptabilisé et un nouvel instrument est comptabilisé.
Lorsque la restructuration n'est pas considérée comme substantielle, le prêt est maintenu au bilan. La décote de taux constatée lors de la restructuration correspond à la différence entre la valeur nominale de la créance avant la restructuration et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des nouveaux flux futurs attendus. Elle est enregistrée en coût du risque par contrepartie d'une diminution de l'encours correspondant au bilan. Elle est ensuite rapportée au compte de résultat dans la marge d'intérêt selon un mode actuariel sur la durée du prêt.
L'éventuel abandon en capital est constaté directement en résultat.
Un actif conserve le statut d'actif financier restructuré dès la survenance d'une restructuration et jusqu'à sa décomptabilisation.
Les actifs restructurés classés en *bucket* 2 (actifs dégradés) ou *bucket* 3 (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en *bucket* 1 (actifs sains) à la suite d'une période probatoire (cf. section 3.11.6).
Les montants des actifs restructurés sont présentés en note 35.2.4.
Les principes appliqués aux actifs financiers faisant l'objet d'une renégociation commerciale (absence de difficultés financières) sont présentés dans la section 3.11.7.

3.11.7 Décomptabilisation d'actifs et passifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie attachés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque ces droits et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété ont été transférés à un tiers.
Lorsque certains risques et avantages ont été transférés et le contrôle conservé sur l'actif financier, ce dernier est maintenu au bilan dans la mesure de l'implication continue.
Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation contractuelle est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. En cas de modification contractuelle (restructuration ou renégociation commerciale), un passif financier sera décomptabilisé si la modification de contrat est substantielle. Si la modification n'est pas substantielle, le passif est maintenu au bilan. Afin de déterminer si les conditions de la dette existante et celles de la nouvelle dette sont substantiellement différentes, des tests qualitatif et quantitatif sont effectués.

Opérations de pension livrée

Chez le cédant, les titres ne sont pas décomptabilisés. Le groupe enregistre un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues. Cette dette constitue un passif financier enregistré au coût amorti (cf. notes 32.3 et 32.4), à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de trading qui sont enregistrées parmi les passifs à la juste valeur par résultat (cf. note 32.1). Lors des arrêtés suivants, les titres continuent d'être évalués chez le cédant suivant les règles de leur catégorie d'origine.
Chez le cessionnaire il n'y a pas de comptabilisation des actifs reçus mais comptabilisation d'une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées. Cette créance figure en valeur nominale dans les prêts et créances (cf. notes 23.5 et 23.6), à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de trading qui sont enregistrées parmi les Actifs financiers à la juste valeur par résultat (cf. note 23.1).

Opérations de prêts de titres

Les prêts/emprunts de titres ne peuvent pas être assimilés à un transfert d'actif financier au sens des IFRS. Ces opérations ne peuvent donc donner lieu à une décomptabilisation des titres prêtés qui restent comptabilisés dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés suivant les règles de celle-ci.

3.11.8 Dettes financières

Principe général de classement des dettes financières

Tous les passifs financiers sont par défaut classés dans la catégorie au coût amorti.
En date de clôture, ces dettes sont enregistrées au bilan soit en « Dettes envers les établissements de crédit », soit en « Dettes envers la clientèle », soit en « Dettes représentées par un titre » soit en « Dettes subordonnées ».
Elles sont évaluées selon la méthode du taux d'intérêt effectif sauf si elles ont fait l'objet d'une couverture en juste valeur.

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) ou à terme (compte d'épargne à régime spécial). Ces dettes comprennent les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont constituées des émissions de titres de créances négociables effectuées par le groupe.

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées comprennent les dettes dont le remboursement, en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers privilégiés ou chirographaires. Ces dettes sont valorisées selon la méthode du coût amorti sauf si elles font l'objet d'une couverture en juste valeur.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les passifs comptabilisés dans cette catégorie correspondent aux passifs financiers détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés passifs, ainsi qu'aux passifs que le groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat par option car respectant les conditions suivantes :

- élimination ou réduction significative d'un décalage de traitement comptable.

 Le groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat certaines émissions structurées ;
- groupe de passifs financiers dont la gestion et l'évaluation de la performance se font à la juste valeur ;
- passifs financiers hybrides comportant un ou plusieurs dérivés incorporés non étroitement liés.

Les variations de juste valeur des passifs financiers pour lesquels cette option est exercée sont comptabilisées en résultat à l'exception de la part relative au risque de

crédit propre du groupe comptabilisée en réserves non recyclables. Cette partie ne pourra donc pas être recyclée en résultat même en cas de remboursement anticipé de la dette.

Passifs financiers comportant des dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un passif hybride. Il est extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément lorsque, dès l'initiation du contrat, ses caractéristiques économiques et les risques associés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte sauf dans le cas où le passif hybride est évalué dans son ensemble en juste valeur par le résultat. Cette catégorie de passifs comprend notamment au sein du groupe les émissions structurées (Indexation Euro Stoxx).

Reclassement de passifs financiers

Le classement d'un passif financier déterminé en date de première comptabilisation est définitif et aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

Décomptabilisation des passifs financiers

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation contractuelle est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

3.11.9 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix de matières premières, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable appelée sous-jacent ;
- il requiert un investissement initial net nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- il est dénoué à une date future.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés sont des instruments financiers détenus à des fins de transaction à l'exception des dérivés entrant dans une relation de couverture. Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés au sein du PNB parmi les Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (cf. note 8).

Les dérivés sont par défaut classés dans les catégories Actifs (ou passifs) financiers à la juste valeur par résultat, même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir une ou plusieurs transactions.

Dérivés de couverture

Sont présentés au bilan en tant que dérivés de couverture, les dérivés respectant :

- les dispositions relatives à la micro-couverture d'IFRS 9 (depuis le 1er janvier 2020) ;
- les dispositions de l'Union Européenne relatives à la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt (ou macro-couverture). Ces dispositions continuent de s'appliquer dans l'attente d'une nouvelle norme sur cette thématique.

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le groupe doit documenter la relation de couverture dès sa mise en place (stratégie de couverture, désignation du risque couvert, de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, méthode d'évaluation de l'efficacité). L'efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis à chaque arrêté ultérieur.

Selon la nature du risque couvert l'instrument financier dérivé est désigné comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.

Les gains ou pertes attribuables au risque couvert sont présentés au sein du PNB dans les Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (cf. note 8). Pour la partie efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert au titre du risque couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument de couverture. L'éventuelle inefficacité de la couverture est constatée en résultat. Le réescompte et les tombées d'intérêt de l'instrument financier dérivé sont constatées au sein du PNB dans les Produits et charges d'intérêts tout comme les produits et charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dès que le dérivé est décomptabilisé, la comptabilité de couverture cesse prospectivement (arrêt de l'évaluation et de la comptabilisation des variations de juste valeur de l'élément couvert au titre du risque couvert) et les réévaluations antérieures de l'élément couvert sont amorties sur la période restant à courir de l'élément tant que celui-ci reste inscrit au bilan.

En cas de disparition de l'élément couvert, le dérivé ne peut plus être qualifié d'instrument de couverture et sera présenté au bilan au sein des Actifs à la juste valeur par résultat. Un résultat de cession de l'élément couvert peut être éventuellement constaté en résultat en intégrant le recyclage de la quote-part de réévaluation présente au bilan et liée à l'élément couvert disparu.

Macro-couverture

Les instruments de macro-couverture sont pour l'essentiel des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des ressources à taux fixe du groupe.

Le traitement comptable des dérivés de macro-couverture se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment. La réévaluation de la composante couverte est comptabilisée au bilan en format bancaire présenté dans la note 37 sur la ligne Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.

La macro-couverture de juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités offertes par l'Union européenne.

Conformément à l'approche dite en « fonds de cuve » (*bottom-layer approach*), l'écoulement en taux des swaps de couverture est systématiquement plus court que l'écoulement probable en taux des éléments couverts à taux fixe. En cas de dépassement (sur-couverture), le test d'efficacité réalisé par le groupe montre de l'inefficacité et le dérivé de couverture est systématiquement résilié.

Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie permet de couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures hautement probables. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de variabilité des flux de trésorerie futurs des actifs et passifs à taux révisable.

La part efficace des variations de juste valeur de l'instrument de couverture est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres tandis que la part inefficace est rapportée au résultat sur la ligne Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

La partie correspondante au réescompte et aux tombées d'intérêt de l'instrument financier dérivé est enregistrée au compte de résultat symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Les instruments couverts restent comptabilisés selon les principes applicables à leur catégorie comptable.

Dès que le dérivé est décomptabilisé, la comptabilité de couverture cesse. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont transférés au fur et à mesure en résultat en produits et charges d'intérêts ou rapportés immédiatement en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert ou si la transaction future n'est plus attendue, le dérivé est reclassé dans la catégorie Actifs ou Passifs financiers à la juste valeur par résultat tandis que la réévaluation de l'élément couvert inscrite dans les capitaux propres est immédiatement constatée en résultat.

Couverture d'un investissement net libellé en devises

La couverture d'un investissement net libellé en devises vise à protéger contre les variations de change d'un investissement net libellé dans une devise autre que l'euro.

La couverture d'un investissement net est comptabilisée de manière similaire à une couverture de flux de trésorerie.

Les montants comptabilisés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture sont recyclés en résultat lors de la déconsolidation de l'investissement net.

Ce type de couverture n'est pas pratiqué par le secteur bancaire du groupe mais par les secteurs industriels (cf. note 34.4).

3.11.10 Compensation des actifs et des passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le droit juridiquement exécutoire doit être irrévocable et doit pouvoir s'exercer en toutes circonstances.

Ce droit porte sur toutes les opérations réalisées par chambre de compensation et s'applique aux nominaux d'espèces et aux intérêts intégrés dans le flux de restitution.

Les opérations de pensions livrées dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan lorsque :

- elles ont les mêmes dates d'échéance ;
- elles sont réalisées dans la même devise ;
- elles se dénouent au travers d'un système de règlement / livraison garantissant la livraison des titres contre la réception d'espèces associées, c'est-à-dire le même dépositaire central de titres.

La compensation concerne essentiellement les opérations de pension réalisées avec les chambres de compensation LCH Clearnet et Eurex.

3.11.11 Engagements de garantie et garanties financières

Le groupe a opté pour la comptabilisation des garanties financières données conformément à la norme IFRS 9. Selon IFRS 9, un contrat répond à la définition d'une garantie financière s'il comporte un principe indemnitaire selon lequel l'émetteur remboursera le bénéficiaire des pertes qu'il aura subies, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement sur un instrument de dette.

Les garanties financières données sont évaluées à leur juste valeur initiale à la date de mise en place. Elles sont ensuite évaluées ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de la commission de garantie.

Par ailleurs, les garanties financières données (qui ne sont pas comptabilisées ultérieurement à la juste valeur par le résultat) entrent dans le champ d'application de la dépréciation d'IFRS 9 et font l'objet d'une provision au passif du bilan. Les mêmes méthodes de *bucketisation* et de provisionnement que celles décrites pour les actifs financiers au coût amorti ou en juste valeur par les réserves recyclables sont appliquées concernant ces encours. La provision est enregistrée en contrepartie du coût du risque.

3.11.12 Engagements de financement

Les engagements de financements qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés ne figurent pas au bilan.

Toutefois, de la même manière que les garanties financières données, les engagements de financement (qui ne sont pas considérés comme des dérivés) entrent dans le champ d'application de la dépréciation d'IFRS 9 et font l'objet d'une provision au passif du bilan.

3.11.13 Contrats de location lorsque le groupe est bailleur

Côté bailleur, les contrats de location sont comptabilisés selon qu'il s'agit d'une location financement ou d'une location simple.

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont pour effet, en substance, de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété de l'actif loué. Elles s'analysent comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance et figure au bilan parmi les prêts et créances sur la clientèle.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés au compte de résultat en Intérêts et produits assimilés.

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location financement en les répartissant en

amortissement du capital et en intérêts, de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.
Les créances de loyer issues de contrats de location sont par ailleurs soumises à la méthodologie de dépréciation pour risque de crédit définie par IFRS 9.
Les mêmes méthodes de *bucketisation* et de provisionnement que celles décrites pour les actifs financiers au coût amorti ou en juste valeur par les réserves recyclables sont appliquées concernant ces créances. La dépréciation est enregistrée en contrepartie du coût du risque.

3.12 Contrats d'assurance (IFRS 17)

Périmètre et articulation avec le référentiel IFRS

La norme IFRS 17 « Contrats d'assurances » adoptée en date du 19 novembre 2021 par l'Union européenne (UE) est appliquée obligatoirement à compter du 1er janvier 2023 en remplacement de la norme IFRS 4.
Elle précise les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance entrant dans son champ d'application, à savoir les contrats d'assurance et de réassurance émis, les contrats de réassurance détenus ainsi que les contrats financiers d'investissement émis incluant une participation discrétionnaire.
Les contrats financiers d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire (notamment contrats d'épargne en unités de compte sans support euros et/ou sans garantie plancher) sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 9.
Au sein d'un contrat d'assurance, la norme IFRS 17 prescrit de comptabiliser séparément certaines composantes selon les normes qui leur sont applicables. Il s'agit notamment de certains dérivés incorporés, des composantes d'investissement distinctes et de certaines obligations de performance comme l'obligation de fournir un service ou un produit non-assurantiel.

Ainsi, pour le groupe, les contrats entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 17 comprennent :
- Les contrats d'assurance comportant un transfert de risque important à l'assureur. Cette catégorie recouvre notamment les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- Les contrats financiers d'investissement émis comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire : contrats en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire, contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

L'agrégation des contrats en groupes de contrats

La norme IFRS 17 requiert une évaluation des passifs des contrats d'assurance de niveau portefeuille constitué de contrats gérés ensemble et présentant des risques similaires.
Ces portefeuilles sont ensuite scindés en trois groupes de profitabilité (IFRS 17.16) :
- les groupes de contrats déficitaires appelés onéreux.
Un groupe de contrat est onéreux si la somme des flux de trésorerie d'exécution affectés au contrat, des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition comptabilisés antérieurement et des flux de trésorerie découlant du contrat à la date de la comptabilisation initiale correspond à une sortie de trésorerie nette (IFRS 17.47) ;
- les groupes de contrats profitables sans possibilité importante de devenir onéreux par la suite ;
- les groupes de contrats constitués des autres contrats du portefeuille.
Enfin, ces portefeuilles doivent regrouper des contrats émis à un an d'intervalle au maximum (notion de cohortes annuelles). Pour éviter que la réalité économique des contrats d'assurance avec mutualisation intergénérationnelle ne soit pas correctement reflétée, l'Union européenne a prévu une exemption facultative de l'application de cette obligation de cohorte annuelle. Le groupe a opté pour cette exemption.
Le groupe détermine le niveau de profitabilité et le modèle comptable d'un contrat lors de sa comptabilisation initiale. Ultérieurement, il n'est pas possible de modifier le groupe de contrats ou le modèle comptable à moins que les modalités du contrat ne soient modifiées (IFRS 17.72).

La date de comptabilisation initiale

Un groupe de contrats d'assurance émis doit être comptabilisé à compter de la première des dates suivantes :
- le début de la période de couverture du groupe de contrats ;
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de police devient exigible ou, en l'absence de date d'exigibilité, la date à laquelle ce premier paiement est reçu ;
- dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire.

Les groupes de contrats onéreux

Dès lors qu'un groupe de contrats est onéreux, le groupe comptabilise immédiatement une perte en résultat. La composante de perte est suivie extra-comptablement jusqu'à décomptabilisation du contrat ou jusqu'à ce que le contrat redevienne profitable.

Les trois modèles d'évaluation des groupes de contrats non onéreux

Il existe trois modèles d'évaluation : le modèle général ou modèle BBA (*Building Block Approach*, approche par blocs) qui constitue le modèle d'évaluation par défaut, le modèle VFA (*Variable Fee Approach* ou modèle des honoraires variables) qui est un modèle adapté du modèle général et enfin le modèle PAA (*Premium Allocation Approach*) ou méthode d'affectation des primes. Le modèle général (BBA) s'applique aux contrats qui ne sont pas comptabilisés à l'aide de l'un des deux autres modèles VFA ou PAA.
Le modèle VFA est obligatoire pour tout contrat avec participation directe comme les fonds distincts et les contrats à capital variable car il permet de prendre en compte les spécificités de ces contrats Les contrats à participation directe concernés respectent cumulativement les caractéristiques suivantes : l'assuré a droit à une quote-part d'éléments sous-jacents clairement identifiés, le groupe s'attend à verser à l'assuré une part substantielle des « rendements en juste valeur » des éléments sous-jacents et à ce toute variation des sommes à verser à l'assuré soit attribuable dans une proportion substantielle, à la variation de juste valeur des éléments sous-jacents.

Le groupe retient le modèle VFA également pour les contrats d'assurance ayant des composantes d'investissement.
Ce modèle n'est pas applicable aux contrats de réassurance.

Le modèle PAA, basé sur une approche par allocation des primes sur la durée des contrats (*Premium Allocation Approach*) est une simplification du modèle général. Il vise à remplacer les trois blocs du passif du modèle général par une provision pour primes non acquises.
Son application est facultative et soumise à conditions. IFRS 17 précise que le modèle PAA peut être utilisé dès lors qu'il fournit une approximation acceptable de la valeur des passifs à la souscription du groupe de contrat (i.e. ne différant pas de façon matérielle de celle obtenue avec le modèle général en respectant les limites d'IFRS 17.54) ou pour les contrats dont la période de couverture est inférieure ou égale à 1 an. Il peut également être appliqué aux contrats de réassurance émis ou détenus sous réserve du respect des mêmes critères (IFRS 17.69). Le passif initial comptabilisé est égal aux primes reçues diminué des coûts d'acquisition payés, ajusté de l'impact de la décomptabilisation d'un actif lié aux frais d'acquisition.
Ultérieurement, il est ajusté en fonction des passifs enregistrés dans le cadre de sinistres survenus de la même façon que pour les modèles BBA ou VFA et de la couverture restante.

L'utilisation de ce modèle est assez restreinte au niveau du groupe, elle concerne principalement quelques contrats brésiliens éligibles.

Les frais d'acquisition (VFA et BBA)

Il s'agit des frais de vente, de souscription et de création d'un groupe de contrats d'assurance.
Le montant de frais d'acquisition reconnu sur la période est calculé selon des métriques représentatives des services rendus sur la période (primes, provisions mathématiques, etc.). Le groupe affecte les flux de trésorerie des frais d'acquisition aux groupes de contrats d'assurance selon une méthode systématique et rationnelle.

Les frais d'acquisition du groupe sont amortis pour chaque groupe de contrats.

La décomposition des passifs d'assurance en trois blocs (VFA et BBA)

Les passifs d'assurance sont décomposés en trois blocs dans les modèles VFA et BBA.

- le premier bloc appelé *Best Estimate* est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs.

Le *Best Estimate* matérialise l'engagement de l'assureur envers ses assurés. Les estimations des flux de trésorerie futurs à prendre en compte sont tous les flux de trésorerie futurs inclus dans le périmètre, ou frontière, de chaque contrat du groupe (les flux de trésorerie considérés comme en dehors des frontières des contrats d'assurance, concernent des contrats d'assurance futurs). Ces estimations intègrent, de manière objective, toutes les informations raisonnables et justifiables disponibles sur le montant, l'échéancier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs. Elles sont la valeur attendue (c'est-à-dire la moyenne pondérée par les probabilités) de l'ensemble des résultats possibles. Ces flux futurs incluent notamment les primes reçues, les prestations versées, les frais d'acquisition et les frais généraux directement imputables à l'exécution des contrats d'assurance.
Les frais non rattachables impactent directement le compte de résultat à la date de survenance ;

- le second bloc appelé ajustement pour risques non-financiers (« *Risk Adjustment* – RA ») correspond à une marge pour risque assurance uniquement exigée par le groupe pour supporter l'incertitude relative aux flux futurs du *Best Estimate*. Il représente la meilleure vision du groupe en termes d'exposition au risque non financier (risque assurance uniquement) dans un environnement comptable et selon un niveau de confiance compris entre 80% et 100%. Il est également en ligne avec l'horizon du *Business Plan*, égal à cinq ans. Cet ajustement est comptabilisé en PNB sur la ligne Charges afférentes aux contrats d'assurance émis ;

- et enfin le troisième et dernier bloc appelé « marge sur services contractuels » (*Contractual Service Margin* – CSM) représentant les profits attendus que le groupe comptabilisera au fur et à mesure qu'il fournira les services prévus aux contrats d'assurance. En date de première comptabilisation des contrats, lorsqu'elle est positive, signe d'un contrat non onéreux, elle est comptabilisée au passif. Elle est ensuite constatée en résultat au rythme des services fournis sur la durée de couverture résiduelle des contrats. Ce rythme suit les unités de couverture traduisant la proportion de services fournis sur les contrats du groupe sur la période. Pour ce faire, à la fin de chaque période de *reporting*, le groupe détermine les unités de couverture de manière prospective en prenant en compte notamment la probabilité de survenance des événements assurés affectant la période de couverture attendue des contrats du groupe.
La marge intragroupe versée par CNP Assurances à La Banque Postale au titre des frais de distribution et de gestion de ses produits d'assurance fait l'objet d'un traitement particulier détaillé dans la note 36.3.

Les unités de couverture

Lorsqu'un groupe de contrats impacte plusieurs périodes de *reporting*, il convient de définir un indicateur du niveau de réalisation du service, appelé unité de couverture permettant ainsi d'allouer les revenus et les dépenses à chaque période de *reporting*.

A titre d'exemple, les unités de couverture suivantes ont été retenues pour les principaux types de contrats :
- Epargne et retraite : Provisions Mathématiques ;
- Emprunteur : Capital restant dû ; Capitaux sous risques
- Prévoyance individuelle-Risque obsèques
Capital assuré, Capitaux Sous Risques ;
- Prévoyance Individuelle-Risque dépendance : Capital équipement, Nombre de contrats ;
- Temporaire décès : Primes ;
- Prévoyance collective : ces contrats étant annuels, la CSM est intégralement amortie sur l'exercice.

Taux d'actualisation (VFA et BBA)

IFRS 17 requiert de tenir compte, dans l'estimation des flux de trésorerie futurs, de la valeur temps de l'argent et des risques financiers liés aux flux de trésorerie futurs, dans la mesure où ces risques ne sont pas pris en compte dans les estimations de ces flux.
Selon leur nature, les flux sont actualisés avec la courbe des taux courants (construite à l'aide des informations de marché à la date de valorisation) ou la courbe des taux à l'origine (construite sur la base de données historiques et permettant d'obtenir une évaluation des passifs à la date de première comptabilisation).

La prime d'illiquidité est un ajustement résultant des différences entre les caractéristiques de liquidité du groupe de contrats d'assurance et la liquidité des actifs utilisés pour établir la courbe des taux. Elle s'applique à la courbe des taux sans risque réputée liquide.

Le groupe l'estime en se basant sur les actifs financiers détenus par les filiales d'assurance (aussi bien les actifs immobilier/infrastructure, actions, que les actifs obligataires) puis l'ajuste pour tenir compte des caractéristiques des contrats et de l'adossement entre les actifs et les passifs.
L'approche retenue pour l'évaluation d'une prime de liquidité au titre des actifs obligataires est comparable à la méthode suggérée par l'EIOPA (Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles) dans le cadre de sa revue de Solvabilité II tant au niveau du calibrage (caractère macro-économique des probabilités de défauts sous-jacentes aux spreads de crédit) qu'au niveau de la comparaison des portefeuilles. La classe des actions a été retenue car bénéficiant d'une volatilité plus faible que la moyenne du marché en grande partie grâce à la politique de gestion des filiales d'assurance.

Les écarts d'expérience

Un écart d'expérience correspond à la différence entre les estimations initiales des flux de trésorerie futurs et les flux réellement observés.
Les écarts d'expérience entraînant une variation des flux de trésorerie d'exécution qui se rapportent à des services futurs viennent ajuster la CSM. Ceux concernant la période en cours ou les périodes passées, et relevant de changements d'estimations, sont reconnus dans le résultat de la période. Enfin, les effets de la valeur temps de l'argent et du risque financier sur les flux de trésorerie futurs sont comptabilisés dans les produits financiers ou charges financières d'assurance.

Décomptabilisation

Un contrat est décomptabilisé par le groupe lorsque :

- le contrat d'assurance est éteint c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée par le contrat est soit expirée, soit acquittée, soit résiliée ;
- les modifications apportées au contrat entraînent sa décomptabilisation et la comptabilisation d'un nouveau contrat.

Spécificité du modèle VFA (CSM)

Les adaptations du modèle *Variable Fee Approach* permettent de refléter les caractéristiques propres aux contrats participatifs de façon à ce que la CSM reflète également la part revenant à l'assureur sur le rendement des actifs sous-jacents au contrat, (par contrepartie des produits ou charges financiers d'assurance) en plus des profits futurs sur les services d'assurance.

Spécificités du modèle VFA (unités de couverture)

Sur le périmètre Epargne Retraite en VFA, afin d'assurer une bonne transcription dans le temps du rattachement des unités de couverture à chaque exercice, le groupe effectue un retraitement pour l'allocation de la CSM en résultat au titre des résultats fournis sur la période. Ce retraitement vise principalement à mieux appréhender les effets économiques non pris en compte dans l'évaluation initiale de la CSM en tenant compte de tous les services rendus (gestion des actifs et performance). Ce retraitement est effectué pour chacun des portefeuilles Epargne-Retraite gérés en VFA, profitable à la date d'arrêté, via une approche long terme basée sur la prise en compte d'une prime de risque et le coût des options et garanties.
Lorsque les conditions sont remplies, le groupe a choisi de comptabiliser par résultat (et non via la CSM) la part du groupe dans la juste valeur des éléments sous-jacents et les variations de la valeur temps de l'argent afin de les compenser avec les variations de valeur des instruments de couverture utilisés.

Spécificité du modèle général (BBA)

Les intérêts sont capitalisés sur la CSM en utilisant des taux d'actualisation figés déterminés lors de la comptabilisation initiale du groupe de contrats d'assurance. A chaque date de clôture, la CSM est évaluée à partir de la CSM d'ouverture, ajustée des nouveaux contrats, de la désactualisation des intérêts aux taux d'actualisation d'origine et des services rendus sur la période.

Imputation dans les autres éléments du résultat global des effets de variation de juste valeur des actifs sous-jacents des contrats d'assurance

La norme IFRS 17 offre un choix de méthode comptable applicable au niveau de chaque portefeuille de contrats permettant, sous conditions, de comptabiliser les changements de valeur de marché des passifs d'assurance directement par capitaux propres (dans les autres éléments du résultat global, ou *Other Comprehensive Income* - OCI), au lieu de les reconnaître en résultat. Elle concerne principalement les effets de changement de taux d'actualisation des passifs. Le groupe applique cette option en miroir de la comptabilisation dans les autres éléments du résultat global des actifs sous-jacents en représentation des engagements d'assurances.
Cette option est applicable pour les contrats d'assurance qui répondent à certaines conditions, notamment en ce qui concerne la façon dont les actifs sont gérés et la façon dont les obligations sont évaluées. L'option OCI doit être choisie de manière cohérente pour tous les contrats d'un même portefeuille IFRS 17. Pour les contrats participatifs, cette option est applicable pour des contrats répondant à certaines conditions, en particulier concernant la détention des actifs sous-jacents.

En choisissant cette option OCI, le groupe réduit la volatilité des résultats financiers liés aux fluctuations de la valeur de marché des actifs, ce qui est particulièrement utile pour les contrats d'assurance à long terme exposés à des risques de marché. Cette option permet notamment d'isoler en OCI les effets de variation de taux sur les passifs des contrats d'assurance et donc d'insensibiliser le résultat net d'assurance de la volatilité induite par l'évaluation des passifs au taux courant à chaque période.

Mesure d'atténuation des risques

La norme permet l'utilisation d'instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat (notamment des dérivés) ou des contrats de réassurance détenus pour atténuer l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier découlant des contrats participatifs directs. La mesure d'atténuation des risques trouve principalement à s'appliquer au sein du groupe sur les contrats de réassurance détenus.
Dans ce cas, le groupe a choisi de comptabiliser en résultat, afin de les compenser avec les variations de valeur des instruments de « couverture » utilisés :

- le montant correspondant à la part revenant au groupe de la juste valeur des éléments sous-jacents ;
- les variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et des risques financiers qui ne résultent pas des éléments sous-jacents.

Ainsi, le groupe ajuste la CSM des affaires directes de l'écart avec l'ajustement de CSM de cession calculée selon les modèles VFA et BBA. Les charges financières correspondant à l'effet d'atténuation des risques sont constatées en totalité en résultat de la période car l'option OCI n'est pas appliquée sur les contrats de réassurance détenus.

Dans le cas des contrats de réassurance détenus de contrats VFA, cette disposition permet de supprimer les écarts induits par une différence de valorisation entre le contrat de réassurance et le sous-jacent et de mieux traduire l'effet d'atténuation des risques.

Spécificités comptables des contrats de Réassurance

Cette partie décrit les spécificités des modèles d'évaluation appliqués par le groupe aux contrats de réassurance.

Un contrat de réassurance est dit « accepté » lorsque le groupe, en tant que réassureur, émet un contrat d'assurance visant à indemniser une autre entité A (la cédante) au titre de sinistres couverts par un contrat ou un ensemble de contrats d'assurance émis par l'entité A (contrats sous-jacents).

La norme IFRS 17 ne prévoyant pas de dispositions particulières, le groupe ne crée pas de portefeuilles IFRS 17 spécifiques à la réassurance acceptée.

Un contrat de réassurance est dit « détenu » lorsque le groupe, en tant qu'entité cédante, souscrit un contrat ou un ensemble de contrats d'assurance visant à couvrir les sinistres de contrats qu'il a lui-même émis. On parle également de cession en réassurance.

Le groupe aligne la définition des portefeuilles de contrats de réassurance sur la définition des portefeuilles d'assurance directe.

Les contrats étant en quote-part, il est considéré que les risques au sein d'un portefeuille sont mécaniquement similaires au niveau des engagements cédés s'ils sont jugés similaires aux portefeuilles d'assurance directe. Le regroupement de plusieurs contrats de réassurance au sein d'un même portefeuille permet au groupe de considérer qu'ils sont gérés ensemble au sens où l'objectif commun est d'atténuer les risques sur un portefeuille de contrats sous-jacents eux-mêmes gérés comme un ensemble.

- *Modèles d'évaluation*

Le modèle VFA n'étant pas permis (IFRS 17.B109), le groupe applique le modèle général (BBA) à l'ensemble des contrats de réassurance émis et détenus dans les activités en France du groupe.

L'évaluation des contrats de réassurance suit un principe d'effet miroir aux contrats d'assurance sous-jacents : cohérence des hypothèses retenues pour l'estimation des flux de trésorerie, le risque non financier est ajusté du risque transféré, la CSM évaluée à l'origine est généralement considérée comme un coût net étalé sur la période de couverture des contrats de réassurance.

A noter, que le risque de non-exécution du réassureur est intégré à l'estimation des flux de trésorerie.

- *Frontières des contrats*

Pour les contrats d'assurance détenus, les flux à considérer sont ceux résultant des droits ou obligations substantiels de la cédante i.e. le droit substantiel de la cédante est de recevoir des services de la part du réassureur.

Ce droit substantiel cesse dès lors que :

(i) Le réassureur a la capacité de réviser le prix ou le niveau de garantie relatifs aux engagements qui lui sont transférés de sorte à refléter pleinement le risque.

(ii) Le réassureur a le droit de mettre fin à la couverture.

L'obligation substantielle de la cédante est de payer les éléments dus aux réassureurs.

Le groupe prend en compte dans le calcul du BE, du RA et de la CSM l'effet de la réassurance sur des contrats sous-jacents non encore comptabilisés par la cédante.

3.13 Juste valeur des instruments financiers et immeubles de placement

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.

La norme IFRS 13 préconise en premier lieu l'utilisation d'un prix coté sur un marché actif pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier. Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier (multicontribution), d'un négociateur ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles (volume, fourchette de prix) dans des conditions de concurrence normale. En l'absence de marché actif la juste valeur doit être déterminée par l'utilisation de techniques de valorisation. Ces techniques comprennent notamment l'utilisation de transactions récentes dans un contexte de concurrence normale. Elles reposent sur les données issues du marché, des justes valeurs d'instruments identiques en substance, de modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options et font appel à des méthodes de valorisation reconnues. L'objectif d'une technique de valorisation est d'établir quel aurait été le prix de l'instrument dans un marché normal.

A titre d'exemple, la juste valeur des titres obligataires, des titres à revenu variable et des futures est déterminée en utilisant des prix cotés. L'utilisation de techniques de valorisation faisant référence à des données de marché concerne plus généralement les dérivés de gré à gré, les titres à intérêts précomptés (billets de trésorerie, certificats de dépôts...), les dépôts-repos.

Les instruments financiers sont présentés dans la note 38.1 selon trois niveaux en fonction d'un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et paramètres utilisés pour leur valorisation :

- **niveau 1 :** Instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques. Il s'agit notamment des actions cotées, des obligations et des dérivés sur marchés organisés (futures, options...).

 Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la

vente (*bid*) et le prix offert à l'achat (*ask*) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

Ce niveau comprend notamment :
- les actions, évaluées en fonction des cours de leur place de cotation de référence ;
- les OPCVM détenus, évalués à partir de leur valeur liquidative ;
- les obligations, BTAN, EMTN, BMTN : pour chaque titre, une recherche du cours le plus récent est effectuée sur l'ensemble des places de cotation, que celles-ci correspondent à des bourses officielles, des brokers, des salles de marché, des plates-formes transactionnelles ;
- les dérivés cotés sur un marché organisé (futures, options, etc.)

- **niveau 2 :** Instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
 Il s'agit d'instruments dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables et des modèles standards ou des instruments qui sont valorisés en se référant à des instruments similaires cotés sur un marché actif.

Ce niveau comprend notamment :
-certains titres structurés – dont la valorisation repose sur un modèle interne et des paramètres de marchés principalement où un titre structuré est défini par le groupe comme des instruments financiers dont la rémunération est indexée sur des indices, paniers d'actions, fonds alternatifs, taux. ;
-les dérivés échangés sur un marché de gré à gré (swaps de taux, caps, ...) dont la valorisation repose un modèle interne et des paramètres de marchés principalement ;
-les titres de dette (obligations, TCN, ...) non cotés qui sont évalués à partir d'une courbe zéro coupon majorée d'un spread ;
-les immeubles de placement dont l'évaluation est fondée sur les prix de transactions récentes ou sur la valeur locative de biens similaires ;
-tout autre instrument financier traité de gré à gré.

- **niveau 3 :** Instruments valorisés à l'aide de données non observables sur les marchés. Un paramètre non observable est défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Cette catégorie comprend notamment les participations non cotées du groupe ainsi que certains instruments financiers de titrisation. Les méthodes de valorisation des participations non cotées font appel à des informations non disponibles sur un marché actif. Les principales méthodes employées correspondent à des valorisations par la méthode des multiples, à des comparaisons avec des transactions similaires sur le marché ou par référence à certains critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité et l'actualisation de cash flows futurs. Ces méthodes de valorisation sont communément utilisées dans la gestion de ces instruments. En outre, certains titres structurés complexes et pour lesquels la valorisation est obtenue par le biais de la contrepartie sont classés dans cette catégorie (titres de FCPR et e FCPI notamment).

3.14 Distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres

Distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres

La distinction entre les instruments de dette et les instruments de capitaux propres reposent sur l'analyse en substance des caractéristiques contractuelles de chaque instrument.

Un instrument de dette non dérivé constitue une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers à des conditions potentiellement défavorables pour l'émetteur.

Un instrument de capitaux propres non dérivé est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans l'actif net d'une entité qui de fait ne présente pas d'obligation contractuelle de remettre des liquidités ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers à des conditions potentiellement défavorables pour l'émetteur.

Titres super subordonnés à durée indéterminée

Les titres super subordonnés à durée indéterminée sont classés en instruments de dettes ou de capitaux propres notamment en fonction de leur mode de rémunération selon qu'il est discrétionnaire ou non.
Lorsque les titres subordonnés émis répondent aux critères de classement en « instruments de capitaux propres » les coupons sont traités comme des dividendes venant en diminution des capitaux propres.
Toutes les autres obligations, perpétuelles ou remboursables, notamment celles présentant une échéance de remboursement, sont classées en dettes subordonnées en application de la norme IAS 32.

3.15 Dette obligataire et instruments financiers dérivés liés à la gestion de la dette obligataire

La dette obligataire hors activités bancaires et d'assurance est classée au bilan dans le poste « Emprunts obligataires et dettes financières ».

3.15.1 Emprunts obligataires désignés comme faisant l'objet d'une couverture de juste valeur

Certains emprunts obligataires sont désignés comme faisant l'objet d'une couverture de juste valeur par des swaps de « variabilisation ». L'application de la comptabilité de couverture de juste valeur conduit à comptabiliser par résultat (i) la variation de juste valeur des swaps de couverture, et (ii) en ajustement de la valeur de l'emprunt, la variation, pour la part efficace, de valeur du swap de couverture. Ces impacts se compensent à hauteur de la part efficace de la couverture.
Par ailleurs, en fonction de l'évolution des conditions de marché, la souscription de swaps receveurs taux variable / payeurs taux fixe permet de figer à nouveau le taux de certains emprunts sur des durées courtes. Ces swaps sont également évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat.

3.15.2 Emprunts obligataires évalués au coût amorti

Les emprunts non adossés à des swaps de « variabilisation » sont évalués selon la méthode du coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

3.15.3 Swaps de précouverture d'emprunts

Des swaps de précouverture sont souscrits dans certains cas afin de se prémunir contre une hausse des taux. Ces instruments de couverture de flux de trésorerie sont résiliés lors de l'émission de l'emprunt et donnent alors lieu au versement d'une soulte (soulte payée ou reçue en fonction de la valeur du swap). Ces soultes sont comptabilisées dans les réserves recyclables dans le cadre de l'application de la couverture de flux de trésorerie, puis recyclées en résultat sur la durée de vie de l'emprunt initialement couvert, conformément aux dispositions d'IFRS 9 concernant l'arrêt d'une relation de couverture.

3.16 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque (i) à la fin de la période concernée, le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers, résultant d'événements antérieurs, (ii) il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et (iii) le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

L'évaluation des provisions est faite sur la base des coûts attendus par le groupe pour éteindre l'obligation, estimés à partir des données de gestion issues du système d'information, d'hypothèses retenues par le groupe, éventuellement complétées par l'expérience de transactions similaires, et, dans certains cas, sur la base de rapports d'experts indépendants ou de devis de prestataires. Ces différentes hypothèses sont revues à chaque arrêté comptable.

Lorsque pertinent, le taux d'actualisation retenu tient compte de l'horizon de la provision et de l'environnement de taux en date d'arrêté.

Provisions sur engagements sur les contrats d'épargne-logement

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) proposés à la clientèle de particuliers dans le cadre de la loi du 10 juillet 1965 comportent deux phases : une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi sous forme de prêts immobiliers.

Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ouverts avant le 28 février 2011, et à un taux révisable annuellement pour les nouvelles générations ;
- obligation d'octroyer aux clients qui le demandent un crédit à un taux fixé à la signature du contrat.

Ces engagements aux conséquences potentiellement défavorables pour le groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan (au poste « Provisions »), dont les variations sont enregistrées en produit net bancaire au sein de la marge d'intérêts.

Les provisions sont estimées sur la base de statistiques comportementales des clients, de données de marché pour chaque génération de plan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires mais non réglementés en termes de rémunération. Elles ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constituent une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée.

Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

3.17 Avantages du personnel

3.17.1 Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Les engagements postérieurs à l'emploi et à long terme résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19. Des évaluations actuarielles sont réalisées chaque année.

Les calculs impliquent la prise en compte d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de revalorisation des pensions, etc.) et spécifiques à La Poste (taux de *turnover*, taux de mortalité, taux de revalorisation des traitements et salaires, etc.).

La provision inscrite au bilan au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies correspond à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture diminuée, le cas échéant, de la valeur de marché des actifs de couverture (Geopost UK). La valeur actuelle de l'obligation est calculée annuellement avec la méthode des unités de crédit projetées. Elle est déterminée en actualisant les décaissements futurs attendus sur la base d'un taux de marché d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation sous-jacente.

Les écarts actuariels issus des ajustements liés à l'expérience et des effets de changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

Le coût des services passés, généré lors de l'adoption ou de la modification d'un régime à prestations définies, est reconnu immédiatement en charges.
Les dispositifs de retraite et les autres avantages du personnel, ainsi que les principales hypothèses retenues, sont décrits en note 31.

3.17.2 Dispositifs d'aménagement de fin de carrière

La Poste constate une provision représentative des coûts relatifs aux dispositifs d'aménagement de fin de carrière accordés aux personnels. Le montant de la provision inclut les personnes ayant adhéré à l'un des régimes existants ainsi que les personnes dont l'adhésion est attendue compte tenu des durées et conditions des dispositifs ainsi que des comportements observés au cours des années passées et des meilleures estimations.
Les autres avantages à long terme sont évalués et comptabilisés comme les avantages postérieurs à l'emploi (cf. section 3.17.1), à l'exception des écarts actuariels qui doivent être immédiatement et intégralement comptabilisés au compte de résultat. (cf. note 36.3 b)

3.18 Actifs détenus en vue d'être cédés

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est classé comme détenu en vue d'être cédé lorsque sa valeur comptable sera recouvrée principalement au moyen de sa vente, et non de son utilisation continue. Ceci suppose que l'actif soit disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et que sa vente soit hautement probable dans un délai d'un an.
Ces actifs et groupes d'actifs, ainsi que les passifs associés, sont présentés séparément des autres actifs et passifs, et sont mesurés au plus bas de leur valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts de cession. L'amortissement de ces actifs cesse à compter de la date de leur classement dans cette catégorie.

3.19 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie (TFT) présente les entrées et les sorties de trésorerie et équivalents classées en activités opérationnelles, d'investissement et de financement.
Le format du tableau des flux de trésorerie a été aménagé pour présenter séparément les flux liés, d'une part, à La Banque Postale, d'autre part, les flux liés aux activités industrielles et commerciales (y compris la division de La Poste mettant du personnel à disposition de La Banque Postale).
La variation de trésorerie et des équivalents de trésorerie présentée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés correspond à celle des activités industrielles et commerciales. La trésorerie provenant de La Banque Postale et de ses filiales (y compris l'encaisse des bureaux de poste) est isolée sur une ligne spécifique du bilan. Ses variations sont positionnées sur une ligne « Diminution/(augmentation) de trésorerie des activités bancaires au bilan hors incidence des variations de périmètre », positionnée sous les flux de trésorerie des activités de financement.
Par ailleurs, les flux de trésorerie liés à la variation des actifs et passifs bancaires et d'assurance (hors flux liés aux dettes subordonnées) sont regroupés sur une ligne spécifique du TFT (« Variation du solde des emplois et ressources bancaires et d'assurance »), au sein des flux opérationnels, incluant notamment :

- les flux des encours de collecte de la clientèle ;
- les flux des dettes envers les établissements de crédit ;
- les acquisitions et cessions du portefeuille de titres ;
- les flux liés aux prêts et créances ;
- les variations de juste valeur des instruments financiers.

Les activités opérationnelles sont les principales activités génératrices de revenus et toutes activités autres que celles définies comme étant des activités d'investissement ou de financement. Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont élaborés selon la méthode indirecte.
Le calcul de l'excédent brut d'exploitation est détaillé dans la note 41.10.
Les activités d'investissement sont l'acquisition et la cession d'actifs à long terme et de tout autre investissement qui n'est pas inclus dans les équivalents de liquidités. Les flux d'investissement du groupe La Poste sont composés notamment des acquisitions ou cessions des éléments suivants :

- immobilisations incorporelles et corporelles, corrigées des opérations n'ayant pas un caractère monétaire (dettes et créances sur immobilisations) ;
- part du capital d'autres entreprises ;
- autres immobilisations financières (dépôts et cautionnements, créances rattachées à des participations, etc.).

L'incidence des variations de périmètre des activités industrielles et commerciales sur les flux de trésorerie est présentée distinctement sur une ligne « Variations de périmètre ».
Les activités de financement sont les activités qui entraînent des changements quant au montant et à la composition des capitaux propres et des capitaux empruntés. Les flux de financement comprennent les sources de financement (nouveaux emprunts) et les décaissements afférents (distribution de dividendes aux minoritaires, remboursement de bons La Poste, remboursement d'emprunts).
Concernant les mouvements sur instruments de dette de La Banque Postale, seuls les mouvements des dettes subordonnées et des passifs de location sont classés en flux de financement.
La notion de trésorerie et équivalents de trésorerie recouvre les placements à très court terme, liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.
La trésorerie du groupe La Poste est constituée de comptes de caisse, de soldes débiteurs de banques, de dépôts à terme, de valeurs mobilières de placement qui ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur en raison de leur nature et peuvent être facilement convertis en disponibilités (notamment OPCVM monétaires), de la partie des soldes créditeurs de banques et des intérêts courus non échus qui s'y rattachent, correspondant à des découverts momentanés.
Quelles que soient leurs caractéristiques, les titres provenant du « Portefeuille de titres des activités bancaires » ne sont pas classés dans la trésorerie. Les flux les concernant sont intégrés sur la ligne « Variation du solde des emplois et ressources bancaires » du TFT (cf. supra).

NOTE 4 ENJEUX CLIMATIQUES

4.1 Etats financiers et état de durabilité
4.2 Principales actions réalisées
4.3 Engagement net zéro
4.4 Valorisation et tests de dépréciation
4.5 Risque de crédit des activités bancaires
4.6 Principes de présentation retenus

4.1 Etats financiers et état de durabilité

a) Définition de la connectivité

Les états financiers et l'état de durabilité visent chacun à donner une vision cohérente de l'entreprise selon des principes d'élaboration qui leur sont propres : les états financiers sont établis selon les normes IFRS (cf. note 3 sur les principes et méthodes comptables), l'état de durabilité est établi selon les principes définis par la CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) et les normes ESRS (*European Sustainability Reporting Standards*).

La connectivité est le fait d'établir des liens, soit directs, soit indirects, soit de cohérence, entre les informations présentées au sein des états financiers et les informations présentées au sein de l'état de durabilité de manière à permettre aux lecteurs d'avoir une vision transversale des enjeux climatiques lorsque cela est possible et/ou pertinent.

L'état de durabilité et les états financiers sont élaborés chacun dans le respect d'un corpus de principes qui lui est propre. Même si les deux corpus partagent des principes de construction communs, la démarche de mise en œuvre de la connectivité peut parfois présenter certaines difficultés lorsque des différences existent plus ou moins à la marge.

b) Le périmètre des informations présentées

Les états financiers fournissent des informations sur le groupe La Poste en tant qu'entité économique unique. De ce fait, le périmètre des informations présentées ne concerne que les impacts des entités entrant dans son périmètre de consolidation (cf. note 45).

L'état de durabilité, repose sur le périmètre de consolidation financière mais doit parfois inclure certaines informations relatives à sa chaine de valeur amont et aval. C'est le cas notamment des informations sur les mesures de GES (gaz à effet de serre) qui intègrent les entités consolidées par mise en équivalence et la part des impacts de ses fournisseurs et clients.

Des matérialités, seulement en partie alignées

Les états financiers présentent les informations financières matérielles au sens des normes IFRS, i.e. les informations dont la non-présentation pourrait influer sur les décisions des utilisateurs.

L'état de durabilité repose sur le concept dit de double matérialité incluant la matérialité financière telle que définit par les normes IFRS et la matérialité des impacts climatiques de l'entreprise analysée indépendamment de leur matérialité financière. En application de cette double matérialité, il peut arriver de publier des informations sur ce type d'impacts même si les risques et opportunités financiers ne sont pas matériels. (cf. l'état de durabilité, section 3.1.1.3 Rappel des principes généraux d'évaluation de la double matérialité).

De ce fait, le périmètre des informations matérielles à publier au sein de l'état de durabilité est plus large que celui des informations matérielles présentées dans les états financiers rendant plus complexe la démarche de connectivité.

c) Les horizons de temps considérés

La période de référence des deux états est l'année civile, du 1er janvier au 31 décembre de l'année présentée. En complément, l'état de durabilité requiert davantage de données prospectives à moyen ou long terme portées par le plan de transition comme des impacts financiers qui en raison de leur horizon de temps éloigné, ne sont pas pris en compte dans les états financiers. De plus, même s'ils étaient pris en compte dans les états financiers, il conviendrait le plus souvent d'en retenir leurs valeurs actuelles, obtenues en leur appliquant un taux d'actualisation, ce qui n'est pas requis dans l'état de durabilité.

d) Risques et opportunités

L'état de durabilité vise à présenter aussi bien les risques que les opportunités dont les principes de comptabilisation dans les états financiers sont le plus souvent asymétriques. Un risque matériel financièrement et issu d'une obligation existante et probable, sera comptabilisé et présenté dans les états financiers alors qu'un avantage économique probable ne sera pas comptabilisé mais pourra être mentionné en annexe des états financiers s'il est matériel. Pour pouvoir être comptabilisée, la réalisation d'un produit qui résulterait d'une opportunité identifiée dans l'état de durabilité doit être quasiment certaine.

e) Les grands enjeux climatiques

Les risques physiques

Ces risques sont induits par le dérèglement climatique et se traduisent par une fréquence et/ou une gravité accrue des phénomènes naturels extrêmes ou par les évolutions à long terme des écosystèmes [définition par l'ancienne TCFD, *Task force on climate-related financial disclosures*, à laquelle La Poste adhérait]. Ils sont susceptibles de ralentir, interrompre ou rendre plus onéreuses les activités de l'entité. Pour le groupe, il s'agit principalement des risques d'inondations, de chaleur extrême, de tempêtes, de feux et de glissements de terrain.

Les enjeux liés à l'atténuation

L'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) vise à agir sur les causes du réchauffement climatique en fixant un objectif de décarbonation mesurée par les émissions de gaz à effet de serre (GES) émis annuellement. L'ensemble des risques liés à l'atténuation est pris en compte dans l'Engagement net zéro, ENZ, du groupe qui est accompagné d'un plan de transition présenté dans l'état de durabilité au sein de la section 3.1.2.1 Changement climatique.

Les enjeux d'adaptation aux changements climatiques sont essentiellement liés à l'adaptation du groupe aux conséquences du dérèglement climatique. Il s'agit par exemple de rendre les bâtiments plus résilients aux périodes de température extrême par des solutions de ventilation, rafraîchissement ou des solutions fondées sur la nature.

4.2 Principales actions réalisées

Sur le plan de transition

Dans la continuité des travaux initiés en 2024, le groupe a renforcé la robustesse de son plan de transition. Les prévisions de la trajectoire de décarbonation s'intègrent désormais dans le processus budgétaire annuel et les prévisions pluriannuelles à horizon 2030.

Ces travaux ont permis de quantifier les investissements et les dépenses des leviers de décarbonation afférents au plan de transition de manière plus précise et approfondie.

Chacun de ces leviers, présentés dans l'état de durabilité (cf. section 3.1.2.1 Changement climatique), impacte soit les coûts futurs, soit les immobilisations futures en complément des budgets financiers.

Sur le plan d'adaptation

Pour préparer son premier plan d'adaptation, le groupe a retenu le scénario climatique +4°C en 2 100 (modèle RCP 8.5) en insérant un jalon intermédiaire à 2030 (cf. état de durabilité, section 3.1.2.1 Changement climatique).

Ces travaux ont consisté à modéliser les aléas climatiques associés à ce scénario et priorisés par le groupe, pour ensuite identifier en fonction de leur localisation, les actifs très exposés. Ces actifs ont fait l'objet d'une analyse de vulnérabilité aux aléas climatiques permettant d'initier les travaux d'identification des leviers d'adaptation à évaluer en termes de coûts et/ou d'investissements.

4.3 Engagement net zéro

Depuis 2023, le groupe a pris l'engagement d'atteindre le zéro émission carbone de CO2eq résiduelles en 2040 sur ses émissions opérationnelles. Pour y parvenir, le groupe met en œuvre un plan de décarbonation visant à réduire de 90% ses émissions de CO2 à cet horizon et ayant fait l'objet de la validation SBTi-*Long term* en mars 2024.

En complément des travaux sur la CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) et de la certification SBTi, le groupe a engagé les actions permettant de s'assurer du respect de cet engagement.

Dans ses états financiers, le groupe La Poste se conforme aux décisions du Comité d'interprétation des normes IFRS validées en 2024 et rappelant les conditions de provisionnement.

4.4 Valorisation et tests de dépréciation

Tests de dépréciation des *écarts d'acquisition*

La durée des *business plans* retenue pour les tests de dépréciation des *écarts d'acquisition* a été laissée inchangée à cinq ans car jugée comme la plus pertinente.

La prise en compte des impacts liés au plan de transition repose sur la méthodologie habituelle et concerne notamment le prolongement, ou pas, de la durée de vie des immobilisations. Ainsi, le groupe considère qu'un véhicule électrique a la même durée de vie qu'un véhicule thermique (cf. note 3 : de trois à cinq années). Pour mémoire, la norme IAS 36 interdit de prendre en compte les investissements venant prolonger la durée de vie des immobilisations.

Par ailleurs, le groupe considère que l'incertitude induite par les enjeux climatiques est prise en compte dans l'estimation du niveau d'incertitude globale, elle-même incluse dans les taux d'actualisation retenus.

Tests de dépréciation des immobilisations d'exploitation et valorisation des immeubles de placement

Dans les deux cas, la démarche retenue par le groupe repose sur des valorisations réalisées en externe reflétant ainsi la position de place de la prise en compte des différents risques climatiques dans l'établissement des valorisations.

L'identification des actifs à risques extrêmes ou élevés, ainsi que des actifs verrouillés s'inscrit dans le processus habituel de suivi de ces immobilisations (cf. note 3 Principes et méthodes comptables). Ainsi, la qualification d'un actif comme étant très exposés à un ou plusieurs risques physiques peut être analysée comme un indice de perte de valeur et déclencher ainsi un test de dépréciation.

Enfin, les leviers de décarbonation présentés dans l'état de durabilité, comme le remplacement des véhicules thermiques par des véhicules électriques, s'inscrivent le plus souvent dans le renouvellement habituel de nos immobilisations.

Ainsi, à date, le groupe n'a pas constaté d'impact significatif ni sur la durée de vie, ni sur les immobilisations et immeubles de placement comptabilisés.

4.5 Risque de crédit des activités bancaires

Depuis décembre 2024, La Banque Postale intègre de manière plus fine des provisions relatives aux risques climatiques.

L'intégration des risques climatiques se retrouve à présent à travers deux dimensions : la dimension globale, déjà présente jusqu'à présent via le scenario adverse, et une dimension spécifique, prise en compte sur le crédit immobilier particulier d'une part et sur les entreprises d'autre part.

Dimension globale

Elle est intégrée dans la construction des scénarios macro-économiques des risques émergents au sens large (climatiques, géopolitiques, etc.).

Cette dimension socle, transverse à l'ensemble de l'économie, permet de tenir compte des effets des risques de transition sur les indicateurs macro-économiques influençant la solvabilité des acteurs de l'économie. Il s'agit donc d'une dimension *systémique* indissociable des autres facteurs macro-économiques tels que l'inflation, l'évolution des taux d'intérêt, les crises géopolitiques... Cette dimension s'applique donc à tous les acteurs de l'économie.

Dimension spécifique

La dimension spécifique est propre à chaque segment de clientèle et à ses activités. Elle permet de prendre en compte les sensibilités différenciées de chaque secteur ou client à ces risques.

Elle est déterminée en complément de la dimension globale et peut s'appliquer à différents niveaux en fonction des risques à estimer (au niveau de contreparties, secteurs d'activité, produits, etc.).

Provisions en résultant

Les provisions ont été définies en compléments des provisions sectorielles effectives en adressant deux portefeuilles principaux :

- le risque de transition sur le portefeuille Entreprises notamment en évaluant l'impact d'une hausse des prix du carbone sur la solvabilité des contreparties ;
- le risque physique d'inondation sur le portefeuille de crédits immobiliers aux particuliers et l'impact sur les récupérations attendues en cas de contentieux.

Ces travaux sont complexes et nécessitent pour certains d'entre eux de constituer des bases de données pertinentes d'observations d'aléas climatiques pour intégrer cette composante dans le calcul des *Expected Crédit Loss* (ECL).

4.6 Principes de presentation retenus

Présentations des impacts en dépenses du plan de transition

Les impacts financiers liés par exemple aux actions de réduction des consommations en eau ou en électricité ou à la sélection de fournisseurs plus « verts » sont inclus dans les achats et charges (cf. note 9).

Les dépenses de formation des salariés comme pour la fresque du climat ou les incitations financières des salariés à prendre des modes de transport « verts » sont incluses respectivement dans les Achats et autres charges (cf. note 9) les charges de personnel (cf. note 10).

Emissions vertes (CNP Assurances, La Banque Postale et La Poste Groupe)

Le *Sustainable Bond* émis par le groupe La Poste pour 1.2 milliard d'euros a été alloué en intégralité sur 2024.
Cf. note 1.1 Emissions obligataires.

Placements avec critères ESG

La quasi-totalité des placements de trésorerie sont réalisés sur des supports intégrant les éléments de la réglementation européenne SFDR, *Sustainable Finance Disclosure Regulation*, imposant des obligations de transparence sur la prise en compte des critères ESG. Par exemple, cela peut impliquer l'exclusion de certains secteurs d'activité, une exigence de notation ESG minimale ou la prise en compte d'indicateurs environnementaux dans les critères définissant la politique d'investissement.

Rémunération des mandataires sociaux

Des critères RSE (responsabilité sociétale des entreprises) sont pris en compte pour la rémunération de la plupart des mandataires sociaux.

NOTE 5 ÉVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

5.1 Principales opérations de l'année
5.2 Compte de résultat à périmètre et change constants

Le périmètre de consolidation est présenté en note 45.

5.1 Principales opérations de l'année

Rachat des intérêts minoritaires de BRT
Voir les événements significatifs en note 1.

Rachat des intérêts minoritaires de FERMOPOINT (filiale de BRT)
En septembre 2025, les intérêts minoritaires de FERMOPOINT ont été rachetés par BRT pour un montant de 11,1 millions d'euros conformément au put comptabilisé jusqu'à présent dans les comptes.

Finalisation par CNP Assurances des cessions de CNP Cyprus Insurance holdings et de CNP Unicredit Vita
Voir les événements significatifs en note 1.

Rachat par La Poste Santé de 11,25% des intérêts minoritaires d'ASTEN
En novembre 2025, La Poste Santé a racheté les 11,25% des intérêts minoritaires d'Adir dans la société Asten pour un montant de 22,5 millions d'euros, portant sa participation à 75,5%.

Cession de la société Budget Box et des activités promotionnelles des sociétés SOGEC
La société BUDGET BOX ainsi que les activités promotionnelles des sociétés SOGEC ont été cédées le 30 septembre 2025 pour un montant de 17 millions d'euros. Le résultat de cession résultant de l'opération n'est pas matériel.

Rachat par La Banque Postale des intérêts minoritaires de SOFIAP
En novembre 2025, La Banque Postale a acquis la participation de 34% détenue par SNCF Habitat dans la société SOFIAP pour 6,9 millions d'euros. Ce montant était enregistré en dette de put sur minoritaires. Cette opération se traduit par une augmentation de 26 millions d'euros des capitaux propres part du groupe.

5.2 Compte de résultat à périmètre et change constants

Le résultat retraité neutralise l'effet de toutes les acquisitions de l'exercice en cours et des acquisitions de l'exercice précédent intervenues en cours de période. Il présente également les transactions en devises de la période comparative au taux moyen de la période en cours.

	Résultat publié		Résultat retraité hors effets périmètre et change	
(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires et PNB	**34 387**	**34 569**	**34 219**	**34 288**
Achats et autres charges	(15 858)	(15 814)	(15 818)	(15 690)
Charges de personnel	(13 909)	(14 006)	(13 872)	(14 008)
Impôts et taxes	(277)	(302)	(275)	(296)
Amortissements, provisions et pertes de valeur	(2 670)	(2 723)	(2 668)	(2 720)
Autres charges et produits opérationnels	707	664	707	515
Résultat des cessions d'actifs	114	523	114	523
Charges opérationnelles nettes	**(31 893)**	**(31 658)**	**(31 812)**	**(31 677)**
Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint	23	39	23	23
Résultat d'exploitation courant (après quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint)	**2 517**	**2 950**	**2 430**	**2 634**

NOTE 6 INFORMATION SECTORIELLE

6.1 Définition des secteurs opérationnels
6.2 Information par secteur opérationnel
6.3 Informations par zone géographique

6.1 Définition des secteurs opérationnels

La définition des secteurs opérationnels retenus en matière d'information sectorielle est basée sur l'organisation existante en matière de pilotage au sein du groupe La Poste. Un secteur d'activité est un sous-ensemble pour lequel une information financière distincte est disponible et régulièrement revue par la direction du groupe, en vue de lui affecter des ressources et d'évaluer sa performance.

Les critères retenus pour déterminer les secteurs d'activité sont notamment les suivants :

- nature des produits distribués ;
- type ou catégorie de clients auxquels ils sont destinés ;
- processus de production et réseau de distribution ;
- environnement réglementaire.

Le groupe est organisé autour des quatre secteurs opérationnels suivants, auxquels s'ajoutent les secteurs Immobilier et Supports et structures :

SECTEURS	ACTIVITÉS
Services-Courrier-Colis	• activité courrier (collecte, tri, distribution de correspondance, publicité, presse, courrier international) et les services connexes • activité colis en France réalisée sous la marque Colissimo • activité Santé et Autonomie d'aides à la personne et dans le domaine de la santé • nouveaux services du facteur
Geopost	• activité express réalisée par les marques du sous-groupe Geopost, en particulier DPD, Chronopost, et Seur • courrier international • activité de e-commerce réalisée par Asendia
La Banque Postale	• activité Banque et Assurance du sous-groupe La Banque Postale • division de La Poste SA qui enregistre les prestations de services réalisées par certains personnels de La Poste mis à disposition de La Banque Postale dans le cadre de conventions de services
Grand Public Numérique	• activités de vente et de distribution, auprès du grand public, des produits et services du groupe La Poste • ensemble des activités numériques du groupe activité de La Poste Mobile • autres produits externes
Immobilier	• gestion du parc immobilier regroupé dans le sous-groupe La Poste Immobilier • activité de la direction immobilière de La Poste
Supports et structures	• activités « Corporate » des directions du siège • services supports du groupe

6.2 Information par secteur opérationnel

Les principes comptables appliqués pour établir l'information sectorielle sont les mêmes que ceux utilisés pour les comptes consolidés, tels que décrits en notes 2 et 3. Les résultats, actifs et passifs alloués aux secteurs d'activité correspondent aux résultats, actifs et passifs qui sont affectables aux secteurs d'activité de façon directe et indirecte.

Les montants non affectés aux secteurs d'activité correspondent principalement :

- au coût net de l'aménagement du territoire ;
- au coût de la contrainte d'accessibilité pesant sur La Poste ;
- au résultat financier et à l'impôt.

Segmentation des charges opérationnelles

Compte tenu de la coexistence au sein de La Poste des acteurs Services-Courrier-Colis, La Banque Postale et Réseau La Poste, et de la forte imbrication des processus de production de ces activités, La Poste a défini des principes de comptabilité analytique afin de répartir les charges mutualisées entre les différents secteurs et de déterminer ainsi le résultat de chacun.

La refacturation des charges de guichet des bureaux de poste du Réseau La Poste s'effectue aux métiers utilisateurs du réseau sur la base de conventions de services dont les modalités de tarification sont fondées sur des inducteurs opérationnels mesurables (chiffre d'affaires, statistiques mesurant le temps nécessaire à la réalisation des différentes opérations, etc.).

Segmentation de l'actif immobilisé

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont réparties sur la base de l'affectation par métier des biens correspondants dans le système comptable de La Poste. Les actifs immobiliers détenus par La Poste et le sous-groupe La Poste Immobilier sont affectés en totalité au secteur Immobilier.

6.2.1 Compte de résultat par secteur opérationnel

Aucun client du groupe ne contribue au chiffre d'affaires consolidé pour un montant supérieur à 10% du total.

2025 *(en millions d'euros)*	Services-Courrier-Colis	Geopost	La Banque Postale	Grand Public et Numérique	Immobilier	Supports et structures	Non affecté [a]	Élimina-tions	TOTAL GROUPE
Chiffre d'affaires & PNB Externe	7 720	15 716	7 687	3 038	83	2	141		34 387
Chiffre d'affaires & PNB Intersecteurs	1 907	131	42	3 086	843	1 294		(7 302)	
Produits opérationnels	**9 627**	**15 847**	**7 729**	**6 123**	**927**	**1 295**	**141**	**(7 302)**	**34 387**
Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint		0	23		(1)				23
Résultat d'exploitation courant (après quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint)	**(63)**	**466**	**2 832**	**55**	**102**	**(391)**	**(484)**	**(0)**	**2 517**
Résultat financier							**(247)**		**(247)**
Impôt sur le résultat							(685)		(685)
Quote part de résultat des autres sociétés mises en équivalence		(106)		(4)	1	(2)			(111)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE									**1 474**
Amortissements, provisions et pertes de valeur nets	(219)	(895)	(736)	(164)	(478)	(178)			**(2 670)**
Actifs sectoriels	2 899	12 287	725 255	2 251	4 129	12 150	(8 299)		**750 673**

(a) Dont essentiellement la contribution à l'aménagement du territoire (y compris les coûts relatifs à la contrainte d'accessibilité), le résultat financier et l'impôt sur le résultat

2024 *(en millions d'euros)*	Services-Courrier-Colis	Geopost	La Banque Postale	Grand Public et Numérique	Immobilier	Supports et structures	Non affecté [a]	Élimina-tions	TOTAL GROUPE
Chiffre d'affaires & PNB Externe	7 974	15 664	7 514	3 158	116	0	144		34 569
Chiffre d'affaires & PNB Intersecteurs	2 091	132	41	3 240	837	1 310		(7 652)	
Produits opérationnels	**10 064**	**15 796**	**7 554**	**6 398**	**954**	**1 311**	**144**	**(7 652)**	**34 569**
Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint		0	33	14	(9)				39
Résultat d'exploitation courant (après quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint)	**(138)**	**624**	**2 654**	**98**	**95**	**(374)**	**(25)**	**16**	**2 950**
Résultat financier							**(264)**		**(264)**
Impôt sur le résultat							(800)		(800)
Quote part de résultat des autres sociétés mises en équivalence		(158)		(3)	2	(4)			(164)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE									**1 722**
Amortissements, provisions et pertes de valeur nets	(356)	(849)	(742)	(124)	(473)	(179)			**(2 723)**
Actifs sectoriels	2 992	12 997	740 614	2 291	4 170	13 372	(8 974)		**767 462**

(a) Dont essentiellement la contribution à l'aménagement du territoire (y compris les coûts relatifs à la contrainte d'accessibilité), la plus-value de cession des titres La Poste Télécom, le résultat financier et l'impôt sur le résultat.

6.2.2 Bilan par secteur opérationnel

2025 *(en millions d'euros)*	Services-Courrier-Colis	Geopost	La Banque Postale	Grand Public et Numérique	Immobilier	Supports et structures	Éliminations	TOTAL
ACTIFS								
Immobilisations incorporelles et corporelles et goodwill	765	6 204	5 256	1 359	3 165	634	(41)	17 343
Droits d'utilisation	99	2 363	144	50	518	21		3 194
Titres mis en équivalence		377	1 086	5	23	0		1 491
Autres actifs non courants	28	108	1 688	(10)	27	6 959	(6 651)	2 150
Autres actifs courants	2 009	3 235	666	847	395	4 536	(1 416)	10 272
Actifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance			716 414				(191)	716 223
TOTAL	**2 899**	**12 287**	**725 255**	**2 251**	**4 129**	**12 150**	**(8 299)**	**750 673**
Investissements [a]	**(4)**	**472**	**(321)**	**118**	**180**	**350**		**795**
PASSIFS								
Fonds propres						31 894		31 894
Emprunts obligataires et dettes financières	699	4 699	0	824	1 020	10 379	(7 398)	10 224
Passifs de location	116	2 500		55	927	21		3 619
Autres passifs non courants	407	313	2 002	237	72	(295)		2 736
Autres passifs courants	2 240	3 004	3 638	1 108	379	1 092	(640)	10 820
Passifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance			691 455	(14)			(60)	691 380
TOTAL	**3 462**	**10 515**	**697 095**	**2 210**	**2 398**	**43 092**	**(8 098)**	**750 673**

(a) Achats d'actifs incorporels et corporels, d'actifs financiers et incidences des variations de périmètre.

2024 *(en millions d'euros)*	Services-Courrier-Colis	Geopost	La Banque Postale	Grand Public et Numérique	Immobilier	Supports et structures	Éliminations	TOTAL
ACTIFS								
Immobilisations incorporelles et corporelles et goodwill	834	6 178	5 491	1 376	3 218	663	(43)	17 716
Droits d'utilisation	96	2 742	143	55	550	18		3 605
Titres mis en équivalence		548	1 097	9	25	(0)		1 678
Autres actifs non courants	24	130	1 507	(10)	31	7 885	(7 342)	2 226
Autres actifs courants	2 038	3 399	17 743	861	345	4 806	(1 449)	27 744
Actifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance			714 633				(140)	714 493
TOTAL	**2 992**	**12 997**	**740 614**	**2 291**	**4 170**	**13 372**	**(8 974)**	**767 462**
Investissements [a]	**245**	**323**	**242**	**123**	**308**	**(156)**		**1 085**
PASSIFS								
Fonds propres						30 575		30 575
Emprunts obligataires et dettes financières	874	4 819		904	1 193	11 143	(7 964)	10 969
Passifs de location	106	2 885		60	1 001	19		4 071
Autres passifs non courants	497	314	2 090	304	72	(321)		2 956
Autres passifs courants	2 339	2 951	19 803	1 320	352	843	(580)	27 028
Passifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance			691 923	(8)			(54)	691 862
TOTAL	**3 816**	**10 969**	**713 816**	**2 580**	**2 618**	**42 259**	**(8 597)**	**767 462**

(a) Achats d'actifs incorporels et corporels, d'actifs financiers et incidences des variations de périmètre.

6.3 Informations par zone géographique

Le chiffre d'affaires est ventilé en fonction de la localisation des clients payeurs.

Les immobilisations nettes du groupe La Poste sont ventilées par zone géographique en fonction de l'implantation des entités juridiques propriétaires des biens.

2025 *(en millions d'euros)*	France	Zone Union européenne (hors France)	Autres	TOTAL
Chiffre d'affaires des activités commerciales	12 405	9 029	5 266	26 700
Produit net bancaire	6 419	315	954	7 687
PRODUITS OPERATIONNELS	**18 824**	**9 344**	**6 219**	**34 387**
Actifs sectoriels	**673 549**	**37 200**	**39 924**	**750 673**
Investissements [(a)]	**440**	**253**	**101**	**795**

(a) Achats d'actifs incorporels et corporels, d'actifs financiers et incidences des variations de périmètre.

2024 *(en millions d'euros)*	France	Zone Union européenne (hors France)	Autres	TOTAL
Chiffre d'affaires des activités commerciales	12 983	8 759	5 313	27 055
Produit net bancaire	6 174	391	948	7 514
PRODUITS OPERATIONNELS	**19 157**	**9 151**	**6 261**	**34 569**
Actifs sectoriels	**679 161**	**52 141**	**36 160**	**767 462**
Investissements [(a)]	**726**	**240**	**119**	**1 085**

(a) Achats d'actifs incorporels et corporels, d'actifs financiers et incidences des variations de périmètre.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 7 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires des activités industrielles et commerciales du groupe La Poste se ventile de la façon suivante entre les branches :

(en millions d'euros)	2025	2024
Services-Courrier-Colis	7 720	7 974
Geopost	15 716	15 664
Grand Public et Numérique	3 038	3 158
Immobilier & Supports	226	261
TOTAL	**26 700**	**27 055**

Le chiffre d'affaires total comprend notamment en 2025 et 2024 :

- la compensation obtenue de l'Etat au titre du Service Universel Postal pour 450 millions d'euros (500 millions d'euros en 2024), répartie en 2025 entre les branches en fonction de leur contribution au coût du service universel postal (277 millions d'euros pour la branche Services-Courrier-Colis, 152 millions d'euros pour la branche Grand Public Numérique et 21 millions d'euros pour la partie Supports) ;
- la compensation obtenue de l'Etat au titre de l'aménagement du territoire est inscrite sur la ligne « Immobilier et Supports » pour 120 millions d'euros en 2025 (120 millions d'euros également en 2024) ;
- la contribution presse pour 39 millions d'euros en 2025 et 43 millions en 2024, pour la branche Services-Courrier-Colis.

NOTE 8 PRODUIT NET BANCAIRE

Le Produit net bancaire du groupe se détaille de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2025	2024
Intérêts et produits assimilés [e]	11 848	12 254
Intérêts et charges assimilées	(5 570)	(7 120)
Produits de commissions	2 720	2 699
Charges de commissions	(400)	(343)
Gains ou pertes nets	11 627	10 055
- Instruments financiers à la juste valeur par résultat	*12 773*	*10 740*
- Instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres [a]	*(1 047)*	*(685)*
- Décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	*(99)*	*(0)*
Produits des contrats d'assurance émis [b]	12 732	11 819
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis [b]	(9 811)	(8 798)
dont frais généraux rattachables à l'activité d'assurance [c]	*(1 826)*	*(1 699)*
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(78)	(100)
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	(15 405)	(13 001)
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus	(37)	98
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance [d]	(21)	(5)
Produits des autres activités [e]	1 127	1 118
Charges des autres activités	(1 044)	(1 162)
TOTAL	**7 687**	**7 514**

(a) Dont 549 millions d'euros pour les dividendes sur actions, (1 622) millions d'euros pour les plus ou moins-values de cession sur instruments de dette, 26 millions d'euros pour les plus ou moins-values de cession sur instruments de couverture de juste valeur des instruments de dette

(b) Cf. note 36.1.

(c) Dont notamment, lorsqu'ils sont rattachables aux activités d'assurance, les achats et autres charges, les charges de personnel, les impôts et taxes ainsi que les dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.

(d) Le coût du risque des activités d'assurance est dû à des actifs à la juste valeur par capitaux propres en bucket 1 à hauteur de (20) millions d'euros (versus (4) millions d'euros en 2024).

(e) Dont en 2025 une compensation de 269 millions d'euros reçue au titre de la mission d'accessibilité bancaire (versus 287 millions d'euros en 2024 présentés sur la ligne « Intérêts et produits assimilés »)

En 2025, les commissions de gestion d'actifs des contrats emprunteur et prévoyance, 32 millions d'euros, sont présentées au sein des « Charges de commissions » du PNB (versus 38 millions d'euros au sein des « Achats et autres charges » du compte de résultat en 2024).
En 2025, des dotations aux provisions pour risques et charges liés à l'exploitation bancaire (pour 7 millions d'euros) et les dotations aux amortissements des immeubles de placement (pour 9 millions d'euros) sont présentées sur la ligne des « Charges des autres activités » du PNB (versus, en 2024, sur la ligne « Amortissements, provisions et perte de valeur » du compte de résultat pour 14 millions d'euros).

Le coût du risque des activités bancaires est présenté au sein de la note 12 Amortissements, provisions et pertes de valeur.

Les gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2025	2024
Dividendes reçus	**1 773**	**1 262**
Variations de juste valeur sur actifs et passifs financiers évalués par résultat	**11 029**	**9 462**
Actifs et passifs détenus à des fins de transaction	(69)	(1 031)
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	3 247	3 231
Actifs et passifs à la juste valeur par résultat sur option	(92)	(106)
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	7 943	7 368
Résultat de la comptabilité de couverture	**5**	**17**
Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	**12 773**	**10 740**

NOTE 9 ACHATS ET AUTRES CHARGES

Les achats et autres charges se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2025	2024
Services extérieurs et sous-traitance générale [(a)]	4 542	4 599
Achats	1 205	1 210
Sous-traitance transport	8 472	8 274
Prestations du courrier international	439	467
Locations [(b)]	545	546
Entretiens et réparations	752	748
Frais de télécommunications	175	173
Déplacements, missions	167	162
Autres charges	595	621
TOTAL AVANT AFFECTATION AUX CONTRATS D'ASSURANCE	**16 893**	**16 798**
Achats et autres charges afférents aux contrats d'assurance reclassés en PNB	(1 035)	(983)
TOTAL	**15 858**	**15 814**

(a) Dont les commissions de gestion d'actifs des contrats emprunteur et prévoyance jusqu'en 2024 (voir commentaires en note 8).

(b) Cette ligne ne comprend que les loyers relatifs à des contrats de location non retraités dans le cadre d'IFRS 16 (contrats de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur principalement), ainsi que les charges locatives (cf. note 19.3).

NOTE 10 CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

Les charges de personnel sont détaillées ci-dessous, par nature de coût :

(en millions d'euros)	2025	2024
Salaires, traitements, primes et indemnités (y compris personnel intérimaire)	11 130	11 169
Cotisations retraites	423	509
Autres charges sociales	2 091	2 169
Prestations d'actions sociales	329	261
Variation des provisions postérieures à l'emploi [(a)]	21	(11)
Variation des provisions sur risques sociaux et litiges personnel	(17)	8
Variation des autres provisions sur le personnel	(249)	(355)
Impôts et taxes assis sur les rémunérations	757	758
TOTAL AVANT AFFECTATION AUX CONTRATS D'ASSURANCE	**14 485**	**14 508**
Charges afférentes aux contrats d'assurance reclassées en PNB	(576)	(502)
TOTAL	**13 909**	**14 006**
Effectif moyen *(en équivalent agent / année)* [(b)]	**227 741**	**226 831**

(a) A l'exception des écarts actuariels comptabilisés directement dans les éléments non recyclables du résultat global consolidé (voir également le tableau de variation des capitaux propres).
(b) Hors personnel intérimaire.

La ligne « **Cotisations retraites** » correspond aux cotisations versées dans le cadre des régimes d'avantages au personnel postérieurs à l'emploi à cotisations définies. Depuis 2006, date de mise en place du dispositif actuel de financement des retraites des fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste, cette ligne comprend notamment la contribution libératoire prévue par la loi.

NOTE 11 IMPOTS ET TAXES

Les impôts et taxes se composent des éléments suivants :

(en millions d'euros)	2025	2024
Impôts locaux	125	137
Autres impôts et taxes [(a)]	284	298
IMPOTS ET TAXES AVANT AFFECTATION AUX CONTRATS D'ASSURANCE	**409**	**436**
Impôts et taxes afférents aux contrats d'assurance reclassés en PNB	(132)	(133)
TOTAL	**277**	**302**

(a) Dont en 2025, 91 millions d'euros au titre de la TVA non déductible sur les contrats de location et dont en 2024, 94 millions d'euros.

La Poste bénéficie d'un allègement de la fiscalité locale en contrepartie de ses contraintes de desserte de l'ensemble du territoire national et de la participation à l'aménagement du territoire (loi du 2 juillet 1990 aménagée par la loi du 9 février 2010).

À ce titre, La Poste a bénéficié en 2025 et en 2024 d'un abattement de 99% applicable sur l'ensemble des bases de fiscalité locale (taxe foncière et Contribution économique territoriale - CET).

La CET est comptabilisée sur la ligne « Impôts locaux ».

NOTE 12 AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR

Les variations des dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur ayant un impact sur le résultat d'exploitation courant se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2025	2024
Amortissements nets	**2 521**	**2 621**
Immobilisations incorporelles [a]	782	823
Immobilisations corporelles [a]	834	867
Droits d'utilisation [a]	905	930
Provisions et pertes de valeur nettes	**(17)**	**(48)**
Ecarts d'acquisition [b]	59	48
Droits d'utilisation [a]	(30)	(19)
Immobilisations corporelles et incorporelles [a]	(48)	(120)
Stocks [c]	1	(3)
Créances [c]	16	39
Pertes sur créances irrécouvrables	38	38
Provisions pour risques et charges	(52)	(32)
Coût du risque des activités bancaires	**250**	**231**
Coût du risque bancaire - autres dépréciations et risques [d]	56	149
Coût du risque bancaire - créances irrécouvrables	194	82
AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR AVANT AFFECTATION AUX CONTRATS D'ASSURANCE	**2 754**	**2 804**
Amortissements, provisions et pertes de valeurs afférents aux contrats d'assurance reclassés en PNB	(83)	(81)
TOTAL	**2 670**	**2 723**

(a) Une ventilation des variations d'amortissement et de perte de valeur des immobilisations est présentée dans les notes 17, 18 et 19. Les mouvements de dépréciation et de reprise de dépréciation sur les droits d'utilisation concernent essentiellement l'UGT Courrier (cf. note 21).
(b) Les pertes de valeur des écarts d'acquisition sont détaillées en note 16.2.
(c) Le détail des variations des pertes de valeur relatives aux stocks et aux créances figure dans la note 24.
(d) Dont 250 millions d'euros sur les encours au coût amorti en bucket 3 en 2025 (versus 158 millions d'euros en 2024).

NOTE 13 AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPERATIONNELS

Les autres charges et produits opérationnels se ventilent de la façon suivante :

Produits/(charges) *(en millions d'euros)*	2025	2024
Production immobilisée [a]	438	408
Redevances	(106)	(103)
Autres produits et charges opérationnels courants	375	359
TOTAL	**707**	**664**

(a) La production immobilisée concerne principalement des coûts de développement informatique comptabilisés en immobilisations incorporelles.

En 2025, les autres produits et charges opérationnels courants incluent 110 millions d'euros de produits relatifs à l'accord conclu avec les minoritaires de BRT (70 millions d'indemnités et 40 millions d'euros de réduction du prix d'acquisition de BRT, cf. note 1.6). En 2024, ce poste inclut le badwill de 146 millions d'euros comptabilisé à la suite de la prise de contrôle par CNP Assurances des activités de protection sociale de La Mutuelle Générale.

NOTE 14 RESULTAT FINANCIER

14.1 Coût de l'endettement financier net
14.2 Autres éléments financiers

14.1 Coût de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	2025	2024
Charges d'intérêts sur opérations de financement [a]	(185)	(219)
Charges d'intérêts sur passifs de location	(132)	(137)
Variation de la juste valeur des emprunts [b] et des swaps liés à la dette	(8)	11
Produits de trésorerie [c]	89	109
TOTAL	**(236)**	**(235)**

(a) Y compris intérêts et résultats de résiliation des instruments dérivés associés à la dette.
(b) Hors effet de la variation du risque de crédit propre sur les emprunts, comptabilisé en « Autres éléments du résultat global ».
(c) Y compris variation de juste valeur d'actifs de trésorerie ou d'actifs financiers.

14.2 Autres éléments financiers

(en millions d'euros)	2025	2024
Charge d'actualisation des provisions pour avantages du personnel et rendement des actifs de régime	(31)	(35)
Gains ou pertes nets de change	(0)	(4)
Autres produits et charges financiers	21	11
TOTAL	**(11)**	**(29)**

NOTE 15 IMPOTS SUR LE RESULTAT

15.1 Charge d'impôt comptabilisée en résultat
15.2 Impôt sur les autres éléments du résultat global
15.3 Preuve d'impôt
15.4 Impôts différés comptabilisés au bilan
15.5 Ventilation des impôts différés par nature
15.6 Actifs d'impôts différés non constatés

La charge d'impôt se compose de la charge d'impôt courant et de la charge d'impôt différé, calculées en fonction des règles en vigueur dans les différents pays et des conventions spécifiques.
Au 31 décembre 2025, la charge d'impôt courant comprend la contribution exceptionnelle sur les bénéfices instaurée par la loi de finance de février 2025. Le calcul de cette contribution repose sur la moyenne des impôts sur les sociétés dus au titre des exercices 2025 et 2024 du groupe d'intégration fiscale de La Poste. Son impact, présenté ci-dessous, comprend la totalité de la contribution relative à l'exercice 2025 et à l'exercice 2024.

15.1 Charge d'impôt comptabilisée en résultat

(en millions d'euros)	2025	2024
(Charge) d'impôt courant	(832)	(714)
(Charge)/produit d'impôt différé	147	(86)
(CHARGE)/PRODUIT TOTAL D'IMPÔT	**(685)**	**(800)**

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles en vigueur dans les différents pays et des conventions spécifiques.

15.2 Impôt sur les autres éléments du résultat global

(en millions d'euros)	2025	2024
Variation des résultats latents sur instruments financiers et réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance (éléments recyclables et non recyclables)		
Montant avant impôt	708	37
Effet d'impôt	(77)	98
MONTANT NET D'IMPÔT	**632**	**134**
Ecart de conversion		
Montant avant impôt	(116)	(1 065)
Effet d'impôt		
MONTANT NET D'IMPÔT	**(116)**	**(1 065)**

15.3 Preuve d'impôt

La rationalisation de la charge d'impôt s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	2025	2024
Résultat net part du groupe	**1 160**	**1 410**
Quote-part des sociétés mises en équivalence	88	125
Impôt sur le résultat	685	800
Part revenant aux minoritaires	314	312
Résultat consolidé avant impôt et mises en équivalence	**2 247**	**2 646**
Taux d'IS	**25,83%**	**25,83%**
Charge d'impôt théorique [a]	**(580)**	**(684)**
Surtaxe d'impôt sur les sociétés	(60)	
Déficits créés non utilisés ou déficits anciens utilisés (hors intégration fiscale)	(96)	(26)
Création (limitation) des impôts différés	21	(200)
Dividendes et résultats de sociétés non consolidées	51	88
Différentiel de taux des filiales étrangères	(78)	(111)
Crédits d'impôt	42	26
Cession de La Poste Telecom		119
Cession de CNP Unicredit Vita et des activités chypriotes de CNP	27	
Autres éléments	(12)	(12)
Retraitements de l'impôt	**(105)**	**(116)**
IMPOT SUR LE RESULTAT	**(685)**	**(800)**

(a) Y compris la contribution sociale de solidarité de 3,3%.

15.4 Impôts différés comptabilisés au bilan

(en millions d'euros)	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	TOTAL
31/12/2023	**1 920**	**1 563**	**357**
Impact résultat	(330)	(244)	(86)
Actifs/Passifs destinés à être cédés	1	(75)	76
Reclassement	219	219	
Impact capitaux propres	(87)	(184)	97
Variation de périmètre		34	(34)
Ecart de conversion et autres	(61)	(68)	7
31/12/2024	**1 662**	**1 245**	**417**
Impact résultat	(211)	(358)	147
Actifs/Passifs destinés à être cédés	(1)		(1)
Reclassement	156	156	
Impact capitaux propres	(62)	136	(198)
Variation de périmètre	19	15	4
Ecart de conversion et autres	(3)	28	(31)
31/12/2025	**1 559**	**1 221**	**337**

Les actifs nets d'impôts différés sont reconnus au niveau de chaque entité fiscale ou groupe d'intégration fiscale en fonction de leur probabilité de réalisation future.

15.5 Ventilation des impôts différés par nature

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Impôts différés actifs		
Avantages du personnel	242	298
Autres provisions non déductibles	362	332
Passifs de location	727	832
Autres différences temporaires	565	555
Instruments financiers	247	37
Déficits fiscaux	598	784
Compensation actif/passif [a]	(1 182)	(1 176)
TOTAL ACTIF	**1 559**	**1 662**
Impôts différés passifs		
Provisions réglementées	95	91
Réévaluation des apports à Poste Immo	(1)	4
Instruments financiers	1 117	1 262
Ecarts d'acquisition déductibles	164	163
Droits d'utilisation	606	694
Autres décalages d'impôt	423	206
Compensation actif/passif [a]	(1 182)	(1 176)
TOTAL PASSIF	**1 221**	**1 245**

(a) La compensation des impôts différés actifs et passifs est réalisée par entité fiscale ou groupe d'intégration fiscale.

15.6 Actifs d'impôts différés non constatés

Nature et montants des bases d'impôts différés actifs non constatés *(en millions d'euros)*	31/12/2025 Sociétés françaises du groupe d'intégration fiscale	Sociétés françaises non intégrées	Sociétés étrangères	Total
Provision épargne logement	25			**25**
Avantages du personnel	169		3	**172**
Autres différences temporaires	325	370	141	**836**
Déficits ordinaires		290	971	**1 261**
TOTAL	**519**	**660**	**1 115**	**2 294**

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 16 ÉCARTS D'ACQUISITION (GOODWILL)

16.1 Détail de la valeur nette des écarts d'acquisition
16.2 Evolution de la valeur nette des écarts d'acquisition

16.1 Détail de la valeur nette des écarts d'acquisition

UGT *(en millions d'euros)*	Secteur	31/12/2025	31/12/2024
DPD Europe	Geopost	3 396	3 408
Numérique	Grand Public et Numérique	860	860
Gestion d'Actifs	La Banque Postale	612	612
Asendia	Geopost	453	494
Pôle Santé & Autonomie [(a)]	Services-Courrier-Colis	196	226
Mediaposte [(b)]	Services-Courrier-Colis	89	104
EDE	Services-Courrier-Colis	67	67
CNP Assurances Prévoyance	La Banque Postale	59	59
Lenton Group	Geopost	46	52
MWPI [(c)]	Immobilier et Supports		25
JadLog	Geopost	22	22
Autres UGT Geopost	Geopost	16	16
Autres UGT Services-Courrier-Colis	Services-Courrier-Colis	0	8
TOTAL		**5 815**	**5 954**
Services-Courrier-Colis		**352**	**404**
Geopost		**3 933**	**3 993**
La Banque Postale		**671**	**671**
Grand Public et Numérique		**860**	**860**
Immobilier et Supports			**25**

(a) Dont en 2025, dépréciation de l'écart d'acquisition du Pôle Santé & Autonomie pour 30 millions d'euros.
(b) Dont en 2025, cession de Budget Box et des activités promotionnelles de Sogec pour 15 millions d'euros.
(c) Dont en 2025, dépréciation de la totalité de l'écart d'acquisition de MWPI pour 25 millions d'euros.

16.2 Évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Solde en début de période	**5 954**	**5 942**
dont : Valeur brute	*6 456*	*6 277*
Dépréciation	*(502)*	*(335)*
Acquisitions [a]	6	18
Ecarts de conversion	(67)	42
Pertes de valeur [b]	(59)	(48)
Sorties [c]	(19)	
SOLDE EN FIN DE PÉRIODE	**5 815**	**5 954**
dont : Valeur brute	*6 405*	*6 456*
Dépréciation	*(590)*	*(502)*

(a) Dont en 2025 :
- Dans le secteur Geopost, l'acquisition de 3 entités espagnoles du Pôle DPD Europe pour 6 millions d'euros.
Dont en 2024 :
- dans le secteur Services-Courrier-Colis, l'acquisition de LineUp7 pour 14 millions d'euros.

(b) Dont en 2025 :
- dans le secteur Immobilier et Supports, dépréciation de la totalité de l'écart d'acquisition de MWPI pour 25 millions d'euros.
- dans le secteur Services-Courrier-Colis, dépréciation de l'écart d'acquisition du Pôle Santé & Autonomie pour 30 millions d'euros.
Dont en 2024 :
- dans le secteur Services-Courrier-Colis, dépréciation de l'écart d'acquisition du Pôle Santé & Autonomie pour 43 millions d'euros.

(c) Dont en 2025 :
- dans le secteur Services-Courrier-Colis, cession de Budget Box et des activités promotionnelles de Sogec pour 15 millions d'euros.

Les tests de perte de valeur réalisés sur les écarts d'acquisition sont décrits en note 21.

NOTE 17 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en millions d'euros)	Logiciels, brevets et concessions	Immobilisations incorporelles en cours	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
VALEURS BRUTES				
Solde au 31/12/2023	**9 817**	**531**	**961**	**11 309**
Acquisitions	185	462	28	675
Cessions	(988)	(10)	(74)	(1 071)
Variations de périmètre	29	0	52	81
Ecarts de conversion	(660)	(1)	2	(659)
Transferts et autres mouvements	357	(475)	18	(100)
Solde au 31/12/2024	**8 741**	**508**	**987**	**10 236**
Acquisitions	148	491	48	686
Cessions	(252)	(1)	(22)	(275)
Variations de périmètre	(7)	(0)	(8)	(16)
Ecarts de conversion	(8)	1	(3)	(11)
Transferts et autres mouvements	258	(487)	49	(180)
Solde au 31/12/2025	**8 879**	**510**	**1 051**	**10 440**
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR				
Solde au 31/12/2023	**(5 056)**	**(134)**	**(605)**	**(5 796)**
Amortissements de la période	(724)		(99)	(823)
Pertes de valeur	(69)	(0)	(20)	(89)
Reprise de perte de valeur	117	58	8	183
Reprises sur cessions	974		74	1 048
Variations de périmètre	(24)		(3)	(27)
Ecarts de conversion	128		(1)	126
Transferts et autres mouvements	13	(1)	80	92
Solde au 31/12/2024	**(4 641)**	**(78)**	**(568)**	**(5 286)**
Amortissements de la période	(683)		(100)	(782)
Pertes de valeur	(80)	(0)	(22)	(103)
Reprises de pertes de valeur	113	7	8	128
Reprises sur cessions	243		10	254
Variations de périmètre	7		2	8
Ecarts de conversion	3	0	2	5
Transferts et autres mouvements	108		45	153
Solde au 31/12/2025	**(4 930)**	**(71)**	**(622)**	**(5 623)**
VALEURS NETTES				
au 31/12/2024	**4 099**	**430**	**420**	**4 949**
AU 31/12/2025	**3 949**	**439**	**429**	**4 817**

Les lignes « Transferts et autres mouvements » correspondent aux mises en service d'immobilisations et à des reclassements vers d'autres postes d'actifs.

NOTE 18 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériels et installations	Matériel de transport	Autres	Actifs en cours de construction	TOTAL
VALEURS BRUTES						
Solde au 31/12/2023	**6 407**	**3 821**	**1 269**	**4 105**	**491**	**16 094**
Acquisitions	23	148	156	189	358	874
Cessions	(52)	(195)	(153)	(325)	(1)	(726)
Variations de périmètre	0	0	(0)	25	0	25
Ecarts de conversion	7	2	(1)	3	2	13
Transferts et autres mouvements	173	157	18	69	(464)	(48)
Solde au 31/12/2024	**6 558**	**3 932**	**1 289**	**4 066**	**386**	**16 231**
Acquisitions	10	143	117	195	382	848
Cessions	(80)	(88)	(105)	(204)	(0)	(478)
Variations de périmètre	0	1	0	(1)	(0)	(0)
Ecarts de conversion	(12)	1	0	(8)	(1)	(20)
Transferts et autres mouvements	169	136	8	16	(368)	(38)
SOLDE AU 31/12/2025	6 646	4 125	1 310	4 064	398	16 542
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR						
Solde au 31/12/2023	**(2 507)**	**(2 847)**	**(646)**	**(3 206)**	**(24)**	**(9 229)**
Amortissements de la période	(195)	(239)	(143)	(290)	0	(867)
Pertes de valeur	(3)	(26)	(2)	(27)	(0)	(59)
Reprises de pertes de valeur	9	37	3	29	4	82
Reprises sur cessions	25	194	140	313	0	672
Variations de périmètre	0	0	0	(18)	0	(18)
Ecarts de conversion	(2)	(1)	1	(4)	0	(6)
Transferts et autres mouvements	16	(2)	(9)	3	(0)	9
Solde au 31/12/2024	**(2 657)**	**(2 884)**	**(656)**	**(3 199)**	**(21)**	**(9 417)**
Amortissements de la période	(190)	(229)	(143)	(272)	0	(834)
Pertes de valeur	(7)	(33)	(1)	(22)	(0)	(63)
Reprises de pertes de valeur	21	38	2	27	(1)	88
Reprises sur cessions	47	89	94	196	0	426
Variations de périmètre	0	(0)	(0)	1	0	0
Ecarts de conversion	4	0	(0)	6	(0)	9
Transferts et autres mouvements	(62)	(7)	(2)	31	0	(41)
SOLDE AU 31/12/2025	(2 845)	(3 026)	(706)	(3 232)	(22)	(9 832)
VALEURS NETTES						
au 31/12/2024	**3 901**	**1 048**	**633**	**867**	**365**	**6 813**
AU 31/12/2025	3 801	1 098	604	832	376	6 711

Les actifs « Droits d'utilisation », résultant de l'application de la norme IFRS 16, sont détaillés en note 19.
Les lignes « Transferts et autres mouvements » correspondent aux mises en service d'immobilisations et à des reclassements vers d'autres postes d'actifs.

NOTE 19 CONTRATS DE LOCATION (preneur)

19.1 Droits d'utilisation
19.2 Passifs de location
19.3 Effet des contrats de location sur le compte de résultat
19.4 Effet des contrats de location sur le tableau des flux de trésorerie

19.1 Droits d'utilisation

Les droits d'utilisation se détaillent comme suit par nature d'actifs loués :

(en millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériels et installations	Matériel de transport	Autres	Valeur Nette
Solde au 31/12/2023	**2 961**	**255**	**405**	**7**	**3 628**
Augmentation	735	41	174	9	959
Diminution	(92)	(1)	(14)	(0)	(107)
Amortissement	(695)	(74)	(157)	(4)	(930)
Provision pour dépréciation	13	0	6		19
Variations de périmètre	1	0	(1)	0	(0)
Ecarts de conversion et autres	23	4	10	(1)	36
Solde au 31/12/2024	**2 947**	**225**	**423**	**11**	**3 605**
Augmentation	661	35	119	2	817
Diminution	(307)	(2)	(10)	(0)	(319)
Amortissement	(669)	(69)	(163)	(4)	(905)
Provision pour dépréciation	32		(2)		30
Variations de périmètre	(0)	(0)	(0)		(0)
Ecarts de conversion et autres	(17)	(3)	(13)	(1)	(34)
SOLDE AU 31/12/2025	**2 647**	**187**	**353**	**7**	**3 194**

19.2 Passifs de location

Les éléments relatifs aux passifs de location sont présentés en note 29 pour les activités industrielles et commerciales. Les passifs de location des activités bancaires s'élèvent à 164 millions d'euros (165 millions d'euros en 2024) et sont intégrés dans le poste « Autres passifs financiers et comptes de régularisation » des « Passifs financiers des activités bancaires et d'assurance » (cf. note 32.7).

19.3 Effet des contrats de location sur le compte de résultat

(en millions d'euros)	2025	2024
Charges opérationnelles nettes	**1 506**	**1 548**
Loyers des locations de courte durée	147	150
Loyers des locations d'actifs de faible valeur	77	100
Charges locatives	210	223
TVA non déductible sur loyers	91	94
Amortissement des droits d'utilisation	905	930
Dépréciation (reprise de dépréciation) des droits d'utilisation	(30)	(19)
Autres [a]	107	70
Coût de l'endettement financier net	**132**	**137**
Charges d'intérêts sur passifs de location	132	137
TOTAL	**1 638**	**1 685**

(a) Montants provenant principalement des activités bancaires et d'assurance.

19.4 Effets des contrats de location sur le tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2025	2024
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	**632**	**636**
Loyers des locations de courte durée	147	150
Loyers des locations d'actifs de faible valeur	77	100
Charges locatives	210	223
TVA non déductible sur loyers	91	94
Autres	107	70
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	**1 037**	**1 044**
Intérêts financiers versés sur passifs de location	132	137
Remboursements des passifs de location (yc provenant de la branche La Banque Postale)	905	907
TOTAL DECAISSEMENT	**1 668**	**1 680**

NOTE 20 SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

(en millions d'euros)	Holding d'Infrastructures Gazières [a]	Arial CNP Assurances	XS5 Administradora de consórcio	Autres filiales Assurances	Aramex PJSC [b]	Ninja Logistics [b]	Yurtici Kargo Servisi A.S.	Pôle immobilier	Autres	Total titres mis en équivalence (actif)	La Poste Telecom [c]
Secteur d'activité	La Banque Postale	La Banque Postale	La Banque Postale	La Banque Postale	Geopost	Geopost	Geopost	Immobilier			Grand Public et Numérique
Nature du contrôle	contrôles conjoints	contrôles conjoints	contrôles conjoints	contrôles conjoints	Entreprise associée	Entreprise associée	Entreprise associée	Entreprises associées ou contrôles conjoints			Contrôle conjoint
Solde au 31/12/2023	**839**	**167**	**57**	**42**	**364**	**237**	**23**	**29**	**53**	**1 811**	**(37)**
Résultats de l'exercice	62	6	9	18	(60)	(125)	27	(7)	(8)	(77)	14
Distributions de dividendes	(76)		(7)	(2)			(21)	(3)	(1)	(111)	
Var. JV sur instr. financiers		6			0					6	
Var. de périm. et % de contrôle						(0)			6	6	23
Augmentation de capital						0			8	8	
Autres variations	(7)	0	0	(0)	0	2	(1)	7	0	1	
Ecarts de conversion			(9)	(7)	18	16	15		1	34	
Solde au 31/12/2024	**817**	**180**	**49**	**51**	**322**	**131**	**43**	**26**	**60**	**1 678**	
Résultats de l'exercice	69	5	12	6	5	(132)	22	0	(6)	(19)	
Distributions de dividendes	(54)		(10)				(18)	(4)	(0)	(86)	
Var. JV sur instr. financiers		(2)			(1)				0	(3)	
Var. de périm. et % de contrôle				(34)		1		0	1	(32)	0
Augmentation de capital						(0)		0	8	9	
Autres variations	3	(0)			(0)	2	(6)	1	2	1	
Ecarts de conversion			1	(8)	(41)	(1)	(3)		(5)	(57)	
SOLDE AU 31/12/2025	**835**	**183**	**52**	**16**	**285**	**0**	**37**	**24**	**59**	**1 491**	**0**

(a) Cette participation constitue un placement des activités d'assurance et son résultat est présenté en Produit Net Bancaire.
(b) En 2025, dépréciation des titres Ninja Logistics pour 99 millions d'euros (cf. note 1.4). En 2024, dépréciation des titres Aramex PJSC et Ninja Logistics pour respectivement 71 et 79 millions d'euros (cf. note 21.3).
(c) Cédée en 2024, cf. note 1.2 - Evénements significatifs de l'exercice au 31 décembre 2024.

NOTE 21 TESTS DE VALEUR SUR ECARTS D'ACQUISITION ET IMMOBILISATIONS

21.1 Tests sur écarts d'acquisition
21.2 Tests sur autres actifs non courants et non financiers
21.3 Tests sur sociétés mises en équivalence

21.1 Tests sur écarts d'acquisition

Le groupe La Poste procède à un test de perte de valeur de ses écarts d'acquisition, sur une base annuelle ou plus fréquente si des événements ou des changements indiquent qu'ils ont pu perdre de la valeur.

Les écarts d'acquisition sont alloués aux unités génératrices de trésorerie comme présenté en note 16.1.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable des UGT, y compris les écarts d'acquisition, à leur valeur recouvrable, déterminée selon la méthode exposée en note 3.9.

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

	Taux d'actualisation		Taux de croissance normatif	Nombre d'années prévisionnelles
	Zone euro	Autres		
2025				
Services-Courrier-Colis	7%-8,6%		2%	5
Geopost	7,1%	6,7% - 15,4%	2,6% - 4%	5
La Banque Postale	10%		2%	5
Grand Public et Numérique	7%		2%	5
2024				
Services-Courrier-Colis	5,8%-8,9%		2%	5
Geopost	7,7%	7,9% - 14,3%	2% - 4,7%	5
La Banque Postale	9,3%		2%	5
Grand Public et Numérique	7,1%		2%	5

En 2025, une dépréciation de 30 millions d'euros du goodwill de l'UGT Santé (branche Services-Courrier-Colis) a été comptabilisée à la suite d'une révision à la baisse de son business plan. Cette dépréciation vient en complément d'un montant de 43 millions d'euros qui avait été enregistré en 2024.

Une dépréciation de l'écart d'acquisition MWPI (branche Immobilier) a également été enregistrée en 2025 pour 25 millions d'euros en raison d'une dégradation des perspectives de l'activité de coworking.

Analyses de sensibilité au 31 décembre 2025

- Une augmentation de 1 point des taux d'actualisation, ou une réduction de 0,5 point des taux de croissance à l'infini auraient pour conséquence la mise en évidence de pertes de valeurs complémentaires pour un montant compris entre 22 et 50 millions d'euros.
- Une augmentation de 1 point des taux d'actualisation et une réduction simultanée de 0,5 point des taux de croissance à l'infini auraient pour conséquence la mise en évidence de pertes de valeurs complémentaires pour un montant de 65 millions d'euros.
- Une augmentation de 2 points du taux d'actualisation et une réduction simultanée de 1 point du taux de croissance à l'infini auraient pour conséquence la mise en évidence de pertes de valeurs complémentaires pour un montant se situant aux alentours de 165 millions d'euros.

21.2 Tests sur autres actifs non courants et non financiers

Les UGT sans écarts d'acquisition ont fait l'objet d'une recherche d'indices de perte de valeur.
Cette recherche a conduit à réaliser un test sur les actifs de l'UGT Courrier de La Poste et à maintenir la dépréciation de l'intégralité des actifs de cette UGT pour un montant total de 742 millions d'euros. Ce test a été réalisé sur la base d'un business plan actualisé au mieux des prévisions sur cinq ans, avec un taux de décroissance à l'infini de 5% et un WACC de 7%.
La dépréciation se répartit de la manière suivante :

- immobilisations incorporelles : 147 millions d'euros (cf. note 17) ;
- immobilisations corporelles : 235 millions d'euros (cf. note 18) ;
- droits d'utilisation : 360 millions d'euros (cf. note 19).

21.3 Tests sur sociétés mises en équivalence

Sur une base annuelle ou plus fréquemment si des événements ou des changements le suggèrent, le groupe La Poste effectue un test de dépréciation de ses principales sociétés comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

En 2025, les titres Ninja Van ont été intégralement dépréciés (99 millions d'euros). Voir la note 1 Evènements significatifs de l'exercice.

En 2024, les titres Ninja Logistics Pte ont été dépréciés à hauteur de 79 millions d'euros. Le test associé a été réalisé sur la base d'un business plan actualisé avec un taux de croissance à l'infini de 2,3% et un WACC de 9,3%.
Une augmentation de 1 point du taux d'actualisation, ou une réduction de 0,5 point du taux de croissance à l'infini auraient pour conséquence une dépréciation complémentaire pour un montant compris entre 7 et 23 millions d'euros.

En 2024, les titres Aramex PJSC ont été dépréciés à hauteur de 71 millions d'euros. Leur valorisation s'appuie sur la valeur de l'action définie par le projet d'offre publique d'achat lancé par le fonds souverain d'Abu Dhabi ADQ.

NOTE 22 AUTRES ACTIFS FINANCIERS

(en millions d'euros)	31/12/2025 Courant	31/12/2025 Non courant	31/12/2024 Courant	31/12/2024 Non courant
Titres de participation non consolidés		420		379
Dépôts et cautionnements versés	9	87	24	83
Instruments financiers dérivés	0	11	0	8
Prêts sociaux	6	31	6	36
Provisions sur prêts sociaux		*(9)*		*(11)*
Actifs financiers de placement de la trésorerie	854		215	
Autres actifs financiers	56	54	55	73
Dépréciations sur autres actifs financiers		*(4)*		*(3)*
TOTAL	**924**	**591**	**300**	**564**

Titres de participation non consolidés

(en millions d'euros)	Secteur	31/12/2025 Pourcentage de détention	31/12/2025 Valeur au bilan	31/12/2024 Valeur au bilan
Crédit Logement	La Banque Postale	6%	97	95
Domiserve	La Banque Postale	100%	46	42
EPI Company SE	La Banque Postale	6%	43	28
Xange Digital 3	Supports et structures	22%	27	29
Transactis	La Banque Postale	50%	24	23
Xange Capital 2	Supports et structures	56%	16	17
Xange 4	Supports et structures	7%	14	14
Toit et joie	Supports et structures	99%	12	12
STET	La Banque Postale	5%	8	7
Xange 5	Supports et structures	5%	8	
LegalPlace	Supports et structures	12%	7	3
Bpifrance	La Banque Postale	0,02%	6	
SCI CRSF DOM	La Banque Postale	100%	6	2
LP17	Supports et structures	100%	5	5
LP12	Supports et structures	100%	5	5
FFD2	Supports et structures	3%	5	5
Seyna	La Banque Postale	5%	5	
Django	La Banque Postale			6
Autres - entités françaises			75	67
Autres - entités étrangères (cf. détail en note 46)			10	18
TOTAL			**420**	**379**

Les titres de participation non consolidés détenus à 100% sont des sociétés mises en sommeil, en cours de liquidation, ou présentant des postes de bilan et de compte de résultat non significatifs.

Dépôts et cautionnements
Cette ligne correspond notamment aux dépôts de garantie versés dans le cadre des locations immobilières.

Instruments financiers dérivés
La ligne Instruments financiers dérivés correspond, pour l'essentiel, à des instruments contractés dans le cadre de la gestion des risques de taux et de change. Ils sont notamment à mettre en regard des postes « Emprunts obligataires et autres dettes financières ». Un détail de ces instruments dérivés figure en note 29.5.

Prêts sociaux
Les prêts sociaux se composent essentiellement de prêts à des organismes de construction avec des échéances à très long terme.

Actifs financiers de placement de la trésorerie
Ce sont des actifs acquis dans le cadre de la gestion de trésorerie, constitués essentiellement d'OPCVM et de comptes à terme.

NOTE 23 ACTIFS SPECIFIQUES DES ACTIVITES BANCAIRES ET D'ASSURANCE

23.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat
23.2 Instruments dérivés de couverture
23.3 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres
23.4 Titres au coût amorti
23.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti
23.6 Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti
23.7 Contrats d'assurance et de réassurance, autres actifs financiers et comptes de régularisation
23.8 Immeubles de placement

23.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Décomposition par natures d'instruments

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Effets publics et valeurs assimilées	28 179	24 666
Obligations et autres titres à revenu fixe	29 377	28 714
OPCVM	114 401	107 930
Instruments de dettes	**171 957**	**161 310**
Actions et autres titres à revenu variable	24 018	21 815
Instruments de capitaux propres	**24 018**	**21 815**
Clientèle	6 441	6 967
Prêts et avances	**6 441**	**6 967**
De taux	5 421	5 651
De change	140	149
De crédit	7	
Sur actions et indices	167	207
Instruments dérivés	**5 734**	**6 007**
Etablissements de crédit	1 269	225
Clientèle	10 171	7 558
Titres et valeurs reçus en pension livrée	**11 440**	**7 784**
TOTAL	**219 591**	**203 882**

Décomposition par catégories IFRS 9

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	20 214	16 826
Actifs financiers non SPPI et instruments de capitaux propres	90 933	93 288
Actifs financiers représentatifs des contrats en unité de compte	105 826	90 825
Actifs financiers à la juste valeur sur option	2 618	2 943
TOTAL	**219 591**	**203 882**

23.2 Instruments dérivés de couverture

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Instruments de taux d'intérêt	346	327
Instruments de devises	48	159
TOTAL	**395**	**486**

23.3 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Actions à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	**16 051**	**14 997**
Effets publics et valeurs assimilées	93 366	91 934
Obligations et autres titres de dettes	113 368	111 014
Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables	**206 734**	**202 948**
TOTAL	**222 785**	**217 945**

23.4 Titres au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Effets publics et valeurs assimilées	32 735	31 894
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 264	4 262
Titres subordonnés	208	100
TOTAL	**38 206**	**36 256**

23.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires débiteurs	1 872	1 946
Valeurs non imputées	3	3
Comptes et prêts sur établissements de crédit à vue	**1 875**	**1 950**
Comptes et prêts	153	106
Centralisation CDC	59 475	63 410
Titres et valeurs reçus en pension livrée	8 495	10 129
Comptes et prêts sur établissements de crédit à terme	**68 123**	**73 645**
Prêts subordonnés	**79**	**79**
TOTAL	**70 076**	**75 673**

23.6 Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires débiteurs clientèle	1 038	969
Affacturage	4 236	4 147
Prêts à la clientèle à vue, valeurs non imputées et autres comptes	87	75
Dépréciations	(205)	(204)
Prêts et créances sur la clientèle à vue	**5 156**	**4 986**
Crédits de trésorerie	16 296	14 363
Crédits à l'habitat et crédits immobiliers	91 302	93 620
Crédits à l'équipement	5 877	6 793
Crédits à la clientèle financière	4 254	2 598
Autres crédits	1 470	1 989
Titres reçus en pension livrée	5 829	2 289
Dépréciations	(1 509)	(1 411)
Prêts et créances sur la clientèle à terme	**123 521**	**120 240**
Prêts subordonnés à la clientèle	**15**	**16**
Opérations de location financement	**3 462**	**3 715**
TOTAL	**132 154**	**128 958**

23.7 Contrats d'assurance et de réassurance, autres actifs financiers et comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Contrats d'assurance émis - Actif - BBA / VFA	740	816
Contrats d'assurance émis - Actif - PAA	146	97
Frais d'acquisition non encore affectés aux contrats - Actif	4	4
Contrats d'assurance émis - Actif (cf. note 36.3 a)	**890**	**917**
Contrats de réassurance détenus - Actif - BBA / VFA	5 986	6 213
Contrats de réassurance détenus - Actif - PAA	255	295
Actifs relatifs à des contrats financiers cédés (sans part discrétionnaire) - Réassurance	15	15
Contrats de réassurance détenus - Actif (cf. note 36.3 a)	**6 255**	**6 523**
Débiteurs divers [(a)]	4 875	6 822
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	41	0
Dépréciations	(147)	(93)
Autres actifs financiers	**4 768**	**6 729**
Charges constatées d'avance et produits à recevoir	1 565	1 770
Comptes d'encaissement	116	142
Autres comptes de régularisation	304	321
Comptes de régularisation	**1 985**	**2 232**
Autres actifs financiers et comptes de régularisation	**6 754**	**8 961**

(a) Dont dépôts de garantie au titre des EPI du FRU pour 89 millions d'euros au 31 décembre 2025 et 89 millions d'euros au 31 décembre 2024 (cf. note 37.4).

23.8 Immeubles de placement

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Valeur brute	940	894
Amortissements	(80)	(51)
Dépréciations	(50)	(91)
Immeubles de placement au coût amorti	**810**	**752**
Immeubles de placement à la juste valeur	**5 545**	**5 838**
TOTAL	**6 355**	**6 590**

Les immeubles de placement figurant dans les comptes à fin décembre 2025 concernent essentiellement CNP Assurances.

NOTE 24 AUTRES ACTIFS CIRCULANTS

24.1 Stocks et encours
24.2 Créances clients et autres créances

24.1 Stocks et encours

(en millions d'euros)	31/12/2025 Valeurs brutes	31/12/2025 Dépréciations	31/12/2025 Valeurs nettes	31/12/2024 Valeurs nettes
Stocks de matières premières, fournitures, marchandises et autres approvisionnements	183	(5)	178	162
Stocks de produits finis et intermédiaires et encours	73	(1)	72	47
TOTAL	**256**	**(6)**	**250**	**209**

Les stocks se composent pour l'essentiel de pièces détachées se rapportant aux installations techniques et de produits finis vendus dans le réseau des bureaux (produits philatéliques notamment).

24.2 Créances clients et autres créances

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Avances et acomptes versés	271	277
Créances clients et comptes rattachés	3 538	3 588
Dépréciations sur créances clients et comptes rattachés	*(213)*	*(199)*
Créances sur opérations du courrier international	384	378
Créances sur l'Etat sur les compensations obtenues au titre des missions de service public	450	500
Autres créances	700	670
Dépréciations sur autres créances	*(26)*	*(24)*
TOTAL	**5 104**	**5 190**

Les créances sur opérations du courrier international (384 millions d'euros) sont détenues essentiellement envers les offices postaux étrangers au titre de la distribution en France du courrier confié par ces offices postaux (378 millions d'euros en 2024).

Parallèlement, les dettes fournisseurs et autres dettes comprennent des dettes sur opérations du courrier international (cf. note 33) pour 392 millions d'euros, envers les offices postaux étrangers au titre du courrier à destination des pays étrangers confié par La Poste à ces offices postaux en vue de sa distribution (413 millions d'euros en 2024).

Les créances sur l'Etat sur les compensations obtenues au titre des missions de service public correspondent aux compensations en attente de règlement. A fin 2025, la ligne correspond à la compensation au titre du service universel postal de l'année 2025.

NOTE 25 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

25.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie
25.2 Caisse, banques centrales des activités bancaires

25.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme en instruments monétaires. Ces placements, d'échéance inférieure à trois mois à l'origine, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Equivalents de trésorerie	2 005	2 810
Disponibilités	1 184	1 358
Caisse	5	4
TOTAL	**3 194**	**4 172**

Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie comprennent principalement des comptes à terme déblocables à tout moment ou à moins de trois mois pour 1 232 millions d'euros (2 148 millions d'euros au 31 décembre 2024) ainsi que des parts d'OPCVM monétaires pour 689 millions d'euros (615 millions d'euros au 31 décembre 2024).

25.2 Caisse, banques centrales des activités bancaires

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Caisse (y compris encaisse des bureaux de poste)	1 294	1 182
Banques centrales	11 463	26 630
TOTAL	**12 757**	**27 812**

NOTE 26 ACTIFS ET PASSIFS DESTINES A ETRE CEDES

Au 31 décembre 2025, ces actifs et passifs proviennent principalement de filiales dont la cession est prévue dans les prochains mois.
Ils comprennent les actifs et passifs de la société CNP Consórcio pour respectivement 153 millions d'euros et 91 millions d'euros (cf. note 1.5).

Ce poste comporte également des immeubles sous compromis de vente.

Au 31 décembre 2024, ces actifs et passifs intégraient :

- les actifs et passifs de la société chypriote CNP Cyprus Insurance Holdings et de ses filiales pour respectivement 837 millions d'euros et 654 millions d'euros (cf. note 1.3) ;

- les actifs et passifs de la société italienne CNP UniCredit Vita (CUV) pour respectivement 16 449 millions d'euros et 15 629 millions d'euros (cf. note 1.2).

NOTE 27 CAPITAUX PROPRES

27.1 Capital social
27.2 Dette hybride
27.3 Intérêts minoritaires

27.1 Capital social

Au 31 décembre 2025, le capital social s'élève à 6 183 millions d'euros, divisé en 3 091 475 290 actions ordinaires d'un nominal de 2 euros chacune. Le capital est détenu à 66% par la Caisse des Dépôts et à 34% par l'État.

Historique

La Poste est, depuis le 1er mars 2010, une société anonyme, dotée à cette date d'un capital social fixé à 1 milliard d'euros, divisé en 500 millions d'actions de chacune 2 euros de valeur nominale, entièrement libérées. Ce capital est, de par la loi, détenu exclusivement par des capitaux publics (État ou personnes morales de droit public), à l'exception de la part éventuellement réservée au personnel de La Poste. La Poste était, antérieurement à cette date, un établissement autonome de droit public, sans capital au sens juridique du terme.

27.2 Dette hybride

La Poste a procédé en janvier 2025 à une émission publique de titres hybrides en euros pour un montant de 750 millions d'euros. Les titres émis ont une maturité perpétuelle et sont remboursables au gré de La Poste à partir du second semestre de la 6ème année. Conformément à la norme IAS 32, ils sont enregistrés dans les capitaux propres du groupe (cf. note 1).

27.3 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires s'élèvent à 7 132 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 7 202 millions d'euros au 31 décembre 2024.

A fin 2025, ils correspondent pour l'essentiel :

- aux intérêts minoritaires sur le groupe CNP Assurances pour 5 345 millions d'euros (contre 5 419 millions d'euros fin 2024), dont des titres subordonnés perpétuels pour 1 885 millions d'euros (contre 1 389 millions d'euros fin 2024) ;
- aux titres subordonnés perpétuels émis par La Banque Postale pour 1 488 millions d'euros (contre 1 488 millions d'euros fin 2024) ;
- aux titres perpétuels émis par Asendia pour 227 millions d'euros (contre 227 millions d'euros fin 2024).

Les titres subordonnés perpétuels classés dans les intérêts minoritaires sont détaillés ci-dessous :

(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux servi	Montant de l'émission en devises	Devises	31/12/2025	31/12/2024
CNP Assurances	21/06/2004	TEC 10 + 10 bps, cap à 9%	300	EUR	251	251
CNP Assurances	11/03/2005	6,25% jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans - EUR CMS 2 ans), cap à 9% et floor à 2,75%	24	EUR	24	24
CNP Assurances	11/03/2005	6,50% jusqu'en mars 2008 puis 3 % + 22,5% fois l'EUR CMS 10 ans	225	EUR	220	220
CNP Assurances	27/06/2005	7% jusqu'en juin 2010 puis CMS 10 ans + 30 bps	75	EUR	60	60
CNP Assurances	16/05/2006	5,25% jusqu'au 16/05/2036 puis Euribor 3 mois +185 bps (y compris step-up 100 bps à Call Date)	160	EUR	181	181
CNP Assurances	20/12/2006	Euribor 3 mois + 95 bps jusqu'au 20/12/2026 puis Euribor 3 mois + 195 bps	108	EUR	99	99
CNP Assurances	27/06/2018	4,75% jusqu'en 2028 puis reset taux fixe swap 5 ans + 391,4 bps	500	USD	552	552
CNP Assurances	02/07/2025	5,50% puis à partir de juillet 2032 Mid Swap Rate + 319,9 bps	500	EUR	496	
La Banque Postale	20/11/2019	3,875%	750	EUR	744	744
La Banque Postale	29/09/2021	3,000%	750	EUR	744	744
Asendia	10/03/2021	4,778%	198	EUR	198	198
Asendia	02/08/2022	4,689%	29	EUR	29	29
TOTAL TITRES SUBORDONNES PERPETUELS CLASSES EN PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE					3 600	3 104

NOTE 28 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre 2025, les **provisions pour risques et charges** se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Litiges sociaux	Autres litiges	Autres	TOTAL
Provisions non courantes	**17**	**6**	**102**	**126**
Provisions courantes	**63**	**285**	**480**	**827**
Solde au 31/12/2023	**80**	**291**	**582**	**953**
Dotations de la période	40	69	272	381
Reprises pour utilisation	(26)	(54)	(359)	(438)
Reprises de provisions devenues sans objet	(6)	(24)	(12)	(42)
Autres mouvements	(12)	(30)	24	(17)
Provisions non courantes	**5**	**4**	**120**	**129**
Provisions courantes	**72**	**249**	**387**	**708**
Solde au 31/12/2024	**77**	**253**	**507**	**837**
Dotations de la période	35	49	276	360
Reprises pour utilisation	(26)	(36)	(304)	(366)
Reprises de provisions devenues sans objet	(5)	(13)	(9)	(26)
Autres mouvements	(6)	(122)	130	1
Provisions non courantes	**9**	**2**	**102**	**114**
Provisions courantes	**66**	**129**	**497**	**692**
SOLDE AU 31/12/2025	**76**	**131**	**600**	**806**

Les provisions pour litiges sociaux concernent tous les litiges salariaux (prud'hommes, etc.) ainsi que les redressements ou litiges en cours avec des organismes sociaux.

Les provisions pour autres litiges sont relatives à des litiges portés devant les juridictions administratives, civiles ou commerciales.

Les autres provisions comprennent notamment au 31 décembre 2025 divers risques liés à l'activité opérationnelle du groupe.

NOTE 29 EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET AUTRES DETTES FINANCIERES

29.1 Détail des dettes financières
29.2 Échéancier des dettes financières
29.3 Variation des dettes financières
29.4 Emprunts obligataires et dette subordonnée
29.5 Instruments dérivés liés à l'activité industrielle et commerciale
29.6 Autres dettes financières

29.1 Détail des dettes financières

	31/12/2025		31/12/2024	
(en millions d'euros)	Court terme	Moyen et long terme	Court terme	Moyen et long terme
Dettes financières au coût amorti	**1 264**	**8 852**	**1 153**	**9 682**
Emprunts obligataires	873	8 716	749	9 527
Bons La Poste	50		50	
Billets de trésorerie	200		200	
Concours bancaires courants	36		72	
Dépôts et cautionnements reçus	14	44	5	46
Autres dettes au coût amorti	91	91	77	109
Instruments dérivés passifs	**3**		**23**	**3**
Intérêts courus non échus sur emprunts	**105**		**108**	
Totaux	**1 372**	**8 852**	**1 285**	**9 685**
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET DETTES FINANCIERES	10 224		10 969	
Passifs de location (a)	**782**	**2 837**	**851**	**3 220**
PASSIFS DE LOCATION	3 619		4 071	

(a) *La répartition des passifs de location par devises au 31 décembre 2025 est la suivante : euros 2 366 millions d'euros, livres sterling 853 millions d'euros, autres devises 400 millions d'euros*
La répartition des passifs de location par devises au 31 décembre 2024 est la suivante : euros 2 744 millions d'euros, livres sterling 956 millions d'euros, autres devises 371 millions d'euros

29.2 Echéancier des dettes financières

	Échéance < 1an		Échéance de 1 à 5 ans		Echéance > 5 ans		Total	
(en millions d'euros)	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Dettes financières au coût amorti	**1 264**	**1 153**	**4 086**	**4 120**	**4 766**	**5 562**	**10 116**	**10 835**
Emprunts obligataires	873	749	3 979	3 995	4 738	5 532	9 590	10 277
Bons La Poste	50	50					50	50
Billets de trésorerie	200	200					200	200
Concours bancaires courants	36	72					36	72
Dépôts et cautionnements reçus	14	5	34	37	10	9	58	50
Autres dettes au coût amorti	91	77	74	88	18	21	182	185
Instruments dérivés passifs	**3**	**23**				**3**	**3**	**26**
Intérêts courus non échus sur emprunts	**105**	**108**					**105**	**108**
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET DETTES FINANCIERES	1 372	1 285	4 086	4 120	4 766	5 565	10 224	10 969
PASSIFS DE LOCATION	**782**	**851**	**1 773**	**2 068**	**1 064**	**1 152**	**3 619**	**4 071**

29.3 Variation des dettes financières

Le tableau ci-dessous détaille la variation des dettes financières au cours des exercices 2025 et 2024, en distinguant les variations ayant une incidence sur la trésorerie de celles sans incidence sur la trésorerie.

(en millions d'euros)	Emprunts obligataires et autres dettes financières (a)	Dérivés actifs associés à la dette (y compris dépôts de garantie) (a)	Passifs de location (a)	TFT hors Banque	Dettes subordonnées de La Banque Postale	Passifs de location de la Banque Postale (b)	TFT GROUPE
Solde au 31/12/2023	**11 945**	**(16)**	**4 078**		**9 450**	**175**	
Flux ayant une incidence sur la trésorerie							
Encaissements provenant de nouveaux emprunts (c)	652			652	500		1 152
Remboursements des emprunts (d)	(1 655)			(1 655)			(1 655)
Remboursements des passifs de location			(873)	(873)		(34)	(907)
Autres flux de financement	(9)	(5)		(13)			(13)
Flux sans incidence sur la trésorerie							
Variation des ICNE sur instruments financiers	(3)	0					
Augmentation des passifs de location			927			33	
Variations de périmètre et de change	18	13	41			0	
Variations de juste valeur (hors banque)		(13)					
Autres flux non cash et reclassements	21	(3)	(107)		92	(9)	
Dette de filiales destinées à être cédées			5				
Solde au 31/12/2024	**10 969**	**(25)**	**4 071**		**10 042**	**165**	
Flux ayant une incidence sur la trésorerie							
Encaissements provenant de nouveaux emprunts (c)	797			797			797
Remboursements des emprunts (d)	(1 520)			(1 520)	(997)		(2 517)
Remboursements des passifs de location			(862)	(862)		(42)	(904)
Autres flux de financement	(8)	13		4			4
Flux sans incidence sur la trésorerie							
Variation des ICNE sur instruments financiers	(4)	(1)					
Augmentation des passifs de location			780			37	
Variations de périmètre et de change	(8)	(21)	(44)			(0)	
Variations de juste valeur (hors banque)		8					
Autres flux non cash et reclassements	(2)	13	(326)		(163)	4	
Dette de filiales destinées à être cédées							
SOLDE AU 31/12/2025	**10 224**	**(12)**	**3 619**		**8 881**	**164**	

(a) Cf. note 30.1, y compris les dépôts de garantie.

(b) Cf. note 32.7.

(c) ***Encaissements provenant de nouveaux emprunts***

En 2025 :
La Poste a réalisé en septembre 2025 un abondement de 100 millions d'euros d'un emprunt obligataire comptabilisé au coût amorti au taux fixe de 3,75% à échéance de juin 2035.
Des billets de trésorerie ont été émis en 2025 pour 740 millions d'euros (600 millions d'euros en 2024).

En 2024 :
La Poste n'a procédé à aucune émission obligataire en 2024

(d) ***Remboursements des emprunts***

En 2025 :
La Poste a remboursé un emprunt obligataire d'une valeur nominale de 750 millions d'euros émis en 2015 comptabilisé au coût amorti.
Des billets de trésorerie ont été remboursés en 2025 pour 740 millions d'euros (600 millions d'euros en 2024).

En 2024 :
La Poste a remboursé un emprunt obligataire d'une valeur nominale de 1 000 millions d'euros émis en 2012 et 2013 comptabilisé au coût amorti.

29.4 Emprunts obligataires et dette subordonnée

Au 31 décembre 2025, les emprunts obligataires du groupe dont le montant nominal est supérieur à 500 millions d'euros sont les suivants :

Date d'émission	Échéance	Devise	Taux facial	Montant nominal *(en millions de devises)*	Mode de comptabilisation
2018	2028	Euro	1,450%	500	Coût amorti
2019	2027	Euro	0,375%	1 000	Coût amorti
2019-2021-2022	2034	Euro	1,000%	1 000	Coût amorti
2020-2021-2022	2026	Euro	0,625%	875	Coût amorti
2020	2032	Euro	1,375%	1 150	Coût amorti
2021-2022	2029	Euro	0,000%	1 050	Coût amorti
2021-2023	2036	Euro	0,625%	1 150	Coût amorti
2022	2028	Euro	2,625%	600	Coût amorti
2022	2033	Euro	3,125%	600	Coût amorti
2023-2025	2030	Euro	3,750%	850	Coût amorti
2023	2035	Euro	4,000%	950	Coût amorti
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES AU COÛT AMORTI				**9 725**	

La ventilation de la dette obligataire au 31 décembre 2025, par nature de taux, est la suivante :

(en millions d'euros)	Structure de la dette avant swaps de variabilisation		Incidence des opérations de variabilisation	Structure de la dette après swaps de variabilisation	
Emprunts taux fixe	9 590	100%		9 590	100%
TOTAL DES EMPRUNTS	**9 590**	**100%**		**9 590**	**100%**

Répartition de la dette par devises

La dette obligataire au 31 décembre 2025 est intégralement libellée en euros.

29.5 Instruments dérivés liés à l'activité industrielle et commerciale

(en millions d'euros)	Juste valeur au 31/12/2025		Juste valeur au 31/12/2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés de couverture				
Couverture de flux de trésorerie	0	0	0	
TOTAL DÉRIVÉS LIÉS À LA DETTE	**0**	**0**	**0**	
Autres				
Instruments dérivés de change	11	3	8	26
TOTAL DÉRIVÉS HORS ACTIVITES BANCAIRES	**11**	**3**	**8**	**26**
Réserves restant à amortir sur dérivés de couverture interrompus				
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	2		3	

29.6 Autres dettes financières

Bons La Poste
Cette ligne représente la dette de La Poste en matière de bons d'épargne. Tous les bons sont arrivés à échéance.

Billets de trésorerie
Les billets de trésorerie émis par La Poste et non échus au 31 décembre 2025 ont une échéance de quatre mois au plus, et représentent un montant de 200 millions d'euros (200 millions d'euros également au 31 décembre 2024).

Dépôts et cautionnements reçus
Cette ligne correspond pour l'essentiel aux dépôts de garantie reçus dans le cadre des instruments financiers contractés pour la gestion de la dette obligataire.

NOTE 30 DETTE NETTE DU GROUPE

30.1 Situation de la dette nette du groupe
30.2 Évolution de la dette nette du groupe

30.1 Situation de la dette nette du groupe

(en millions d'euros)	Note	31/12/2025	31/12/2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie (poste du bilan)	25	3 194	4 172
Dérivés actifs associés à la dette	22	11	8
Dépôts de garantie versés liés aux instruments dérivés, inscrits à l'actif		0	17
Placements de trésorerie à échéance supérieure à 3 mois à l'origine et OPCVM	22	854	215
Créance (dette) financière nette envers La Banque Postale		29	28
Trésorerie et autres éléments d'actifs (1)		**4 087**	**4 440**
Emprunts obligataires et dettes financières à moyen et long terme	29.1	8 852	9 685
Emprunts obligataires et dettes financières à court terme	29.1	1 372	1 285
Passifs de location	29.1	3 619	4 071
Dette brute (2)		**13 843**	**15 040**
DETTE NETTE (2)-(1)		**9 755**	**10 601**
Augmentation (Diminution) de la dette nette au 31 décembre 2025		**(845)**	

30.2 Évolution de la dette nette du groupe

(en millions d'euros)	Renvois	31/12/2025	31/12/2024
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	**TFT** [a]	**2 620**	**3 318**
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	TFT	(1 642)	(734)
Neutralisation variations des actifs financiers de placement de trésorerie	TFT	646	2
Flux de trésorerie des activités d'investissement hors acquisitions et cessions d'actifs financiers de gestion de la trésorerie [b]		**(996)**	**(731)**
Augmentation de capital minoritaires	TFT	7	43
Emission de titres subordonnés hybrides perpétuels	TFT	746	
Remboursement des titres subordonnés hybrides perpétuels	TFT	(749)	
Dividendes versés aux actionnaires et rémunération des titres subordonnés hybrides	TFT	(57)	(29)
Rachat d'intérêts minoritaires	TFT	(95)	(95)
Charge nette d'intérêts financiers		(206)	(227)
Variation de juste valeur des dettes et dérivés		(16)	18
Incidence des variations de périmètre et change sur dette brute (yc passifs de location)		73	(72)
Variation non cash des dettes de location (IFRS 16)		(456)	(820)
Dette nette de filiales destinées à être cédées			9
Autres éléments		(25)	(18)
Flux de trésorerie et variation de dette provenant des activités de financement		**(779)**	**(1 191)**
Diminution (augmentation) de la dette nette depuis le 1er janvier		**845**	**1 396**
Dette nette à l'ouverture		(10 601)	(11 997)
Dette nette à la clôture		(9 755)	(10 601)

(a) Les notes "TFT" renvoient à la colonne "Activités industrielles et commerciales" du tableau des flux de trésorerie des états financiers consolidés.
(b) Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement se distinguent du tableau des flux de trésorerie par l'exclusion de la « Variation des actifs financiers liés à la gestion de la trésorerie », actifs venant en diminution du calcul de la dette nette.

NOTE 31 AVANTAGES DU PERSONNEL

31.1 Variation des provisions pour avantages du personnel
31.2 Description des avantages du personnel
31.3 Hypothèses actuarielles
31.4 Variation des engagements pour avantages postérieurs à l'emploi
31.5 Analyse de la charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi
31.6 Sorties de trésorerie attendues

31.1 Variation des provisions pour avantages du personnel

Les provisions pour avantages du personnel ont évolué comme suit en 2025 :

	31/12/2024								31/12/2025	
(en millions d'euros)	Courant	Non courant	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution pour utilisation	Provision devenue sans objet	Coût financier net	Autres variations	Courant	Non courant
Indemnités de départ à la retraite	28	643	(0)	43	(16)	(0)	13	(43)	30	637
Autres avantages postérieurs à l'emploi	0	15		3	(2)		0	0	0	17
Avantages postérieurs à l'emploi	**28**	**659**	**(0)**	**45**	**(18)**	**(0)**	**13**	**(43)**	**30**	**653**
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière	**275**	**338**		**7**	**(287)**		**12**	**(0)**	**174**	**171**
Indemnités de rupture	69	33	0	39	(2)				92	48
Congés longue maladie / longue durée	31	19		0	(9)			(0)	26	15
Compte Epargne temps	160	160		5	(3)			0	161	162
Protection sociale et prévoyance	61	230		(8)	(20)		7		66	204
Autres avantages à long terme	0	81	0	2	(3)			(0)	0	81
Autres avantages du personnel	**322**	**523**	**0**	**39**	**(36)**		**7**	**0**	**346**	**509**
TOTAL	**624**	**1 520**	**0**	**91**	**(342)**	**(0)**	**32**	**(43)**	**550**	**1 333**
	2 144								**1 882**	

31.2 Description des avantages du personnel

Les engagements postérieurs à l'emploi et à long terme résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19. Des évaluations actuarielles sont réalisées chaque année.
Les calculs impliquent la prise en compte d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de revalorisation des pensions, ...) et spécifiques au groupe La Poste (taux de turnover, taux de mortalité, taux de revalorisation des traitements et salaires, ...).

31.2.1 Engagements de retraite des agents fonctionnaires de l'État rattachés à La Poste

L'article 150 de la loi de finances rectificative (LFR) pour 2006, publiée au Journal Officiel le 31 décembre 2006, dispose que l'obligation de La Poste au titre des retraites des fonctionnaires de l'État qui lui sont rattachés se limite au paiement d'une contribution employeur de retraite à caractère libératoire.
En conséquence, aucune provision n'est comptabilisée dans les comptes de La Poste au titre des retraites des fonctionnaires.
La contribution employeur acquittée par La Poste est calculée avec un taux dit « d'équité concurrentielle », permettant d'égaliser les charges sociales et fiscales obligatoires assises sur les salaires entre La Poste et les autres entreprises appartenant au secteur postal et au secteur bancaire.
Après un examen technique approfondi réalisé en 2024 des sommes déjà versées au titre du taux d'équité concurrentielle, il apparait que les versements déjà réalisés par La Poste depuis 2006 excèdent le montant requis sur la période 2006-2049. En conséquence, en accord avec les services de l'Etat, aucun versement et aucune charge ne sont désormais comptabilisés dans les comptes de La Poste au titre du taux d'équité concurrentiel depuis le mois de septembre 2024. La réduction de charge enregistrée à ce titre en 2025 s'élève à 181 millions d'euros.

31.2.2 Avantages postérieurs à l'emploi au titre des agents fonctionnaires de l'État rattachés à La Poste

Les autres engagements relatifs à des avantages versés postérieurement à l'emploi sont composés :

- de prestations d'action sociale accordées aux fonctionnaires, correspondant notamment à des réductions tarifaires sur des séjours de vacances ;
- d'aides accordées à des associations qui proposent des prestations aux retraités fonctionnaires.

31.2.3 Indemnités de départ en retraite du personnel contractuel de La Poste et des filiales françaises du groupe

Le salarié quittant l'entreprise et bénéficiant d'une pension de retraite reçoit une indemnité de départ dont le montant est fonction de l'ancienneté et du salaire de fin de carrière.

31.2.4 Régimes de retraite du personnel des filiales étrangères du groupe

Les engagements de retraite des filiales étrangères du groupe concernent essentiellement le sous-groupe Geopost et la filiale Geopost UK. Les engagements relatifs à Geopost UK sont couverts par un fonds de pension.

31.2.5 Dispositifs d'aménagement de fin de carrière

Le personnel de La Poste bénéficie dans certaines conditions, de dispositifs d'aménagement de fin de carrière. Ces dispositifs sont ou ont été accessibles aux personnes ayant atteint un âge variant entre 53 et 60 ans, selon certains critères (fonction pénible ou non pénible, exercice d'un service actif ou sédentaire, ancienneté, etc.).
Pendant la durée du dispositif, les bénéficiaires sont, dans la plupart des cas, rémunérés à hauteur de 70% d'un temps plein, en contrepartie d'une activité opérationnelle plus réduite.
Les provisions relatives aux dispositifs d'aménagement de fin de carrière comptabilisées tiennent compte des adhésions fermes ainsi que des adhésions attendues au titre des engagements pris à la clôture de mettre à disposition du personnel ce type de dispositif au-delà de la date de clôture.
A fin décembre 2025, la provision ne comporte que des adhésions fermes, aucun engagement d'ouverture d'un tel dispositif n'ayant été pris au cours de l'exercice au-delà de la date de clôture.

31.2.6 Autres avantages à long terme

Il s'agit de dispositifs d'absences rémunérées, dont principalement :

- **Compte Épargne temps** : Le Compte Épargne temps est un dispositif permettant de reporter une partie des congés acquis non pris au-delà de la période de consommation des droits à congés payés. La provision pour Compte Épargne temps correspond à la valorisation des droits à congés placés dans ce dispositif ;
- **Congés bonifiés** : Les fonctionnaires provenant des DOM ou en poste dans les DOM bénéficient de congés supplémentaires pris en charge ainsi que de la prise en charge de frais de voyage. La provision couvre ces droits à congés complémentaires ainsi que ces droits à voyage ;
- **Congés longue maladie/longue durée** : La provision pour congés longue maladie/longue durée vise à couvrir le coût relatif aux périodes d'arrêt futures des congés engagés à la date de clôture de l'exercice. La provision est évaluée à chaque clôture annuelle selon un recensement des droits futurs, exprimés en nombre de points d'indice à payer, pour chacun des agents concernés.

31.3 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des engagements envers le personnel sont revues et mises à jour une fois par an, lors de la clôture annuelle.

Les principales hypothèses retenues au 31 décembre 2025 sont les suivantes :

- des probabilités de maintien dans le groupe pour le personnel actif, des probabilités de mortalité et des estimations d'évolution des salaires ;
- des hypothèses de départ à la retraite pour le personnel des sociétés étrangères et le personnel sous conventions étrangères qui tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux ;
- une hypothèse de revalorisation moyenne des avantages de 2% pour l'essentiel ;

- les provisions pour engagements relatifs à des dispositifs de fin de carrière dans le cadre d'accords sont calculées sur la base, d'une part des adhésions fermes à ces dispositifs enregistrées à la date de clôture, et d'autre part de la meilleure estimation par la direction des adhésions probables jusqu'à la date de fermeture de ces accords si cette date est postérieure à la date de clôture. Néanmoins, comme indiqué précédemment, les dates de fermeture des dispositifs de fin de carrière en vigueur en 2024 et en 2025 n'allaient pas au-delà de la date de clôture.
- les taux d'actualisation utilisés pour l'évaluation actuarielle en date de clôture, déterminés par référence au panel des obligations privées notées AA publié par *Reuters*, sont les suivants :

Échéance	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans
2025				
Zone euro	3,0%	3,5%	3,9%	4,1%
Zone UK	4,3%	4,9%	5,4%	5,5%
2024				
Zone euro	2,8%	3,1%	3,3%	3,4%
Zone UK	4,7%	5,0%	5,4%	5,6%

Les hypothèses d'inflation retenues pour la zone UK ont été respectivement de 2,90% et 2,30% pour le *Retail Price Index* (RPI) et le *Consumer Price Index* (CPI) ; et respectivement de 3,20% et 2,50% en 2024.

31.4 Variation des engagements pour avantages postérieurs à l'emploi

(en millions d'euros)	2025	2024
Engagements en début de période	**879**	**853**
Coût des services rendus	52	66
Coût de désactualisation	25	29
Prestations payées	(39)	(57)
Contribution des salariés	2	2
Pertes (gains) actuariels liés à des changements d'hypothèses [a]	(42)	(4)
Pertes (gains) actuariels liés à des effets d'expérience	3	3
Écarts de conversion	(8)	8
Variations de périmètre	0	8
Modifications et liquidations de régimes	2	(24)
Autres	(3)	(4)
ENGAGEMENTS EN FIN DE PÉRIODE	**871**	**879**
Actifs de couverture en début de période	**192**	**200**
Rendement attendu des actifs	9	8
Contribution de l'employeur	6	7
Contribution des salariés	4	3
Prestations payées	(16)	(19)
Écarts actuariels	1	(15)
Écarts de conversion	(8)	8
ACTIFS DE COUVERTURE EN FIN DE PÉRIODE	**188**	**192**
Engagement	871	879
Actifs de couverture [b]	(188)	(192)
PROVISION	**683**	**687**
dont provision non courante	653	659
dont provision courante	*30*	*28*

(a) Les écarts actuariels enregistrés en 2025 et 2024 correspondent pour l'essentiel à des changements d'hypothèses financières.
(b) Les actifs de couverture correspondent essentiellement aux régimes anglais. Ils présentent un léger surplus par rapport aux engagements concernés.

Variation des écarts actuariels [a]

(en millions d'euros)	2025	2024
Pertes (gains) actuariels en début de période	**94**	**80**
Sorties des écarts actuariels sur dispositifs clos en 2024	(111)	
Écarts actuariels liés à des changements d'hypothèses	(42)	(4)
Écarts actuariels liés à des effets d'expérience	3	3
Écarts actuariels sur les actifs de couverture	(1)	15
PERTES (GAINS) ACTUARIELS EN FIN DE PÉRIODE	**(57)**	**94**

(a) Comptabilisée en "Autres éléments du résultat global".

Composition des actifs de couverture

Types d'actifs	2025	2024
Actions	6%	5%
Titres de dette	50%	50%
Fonds LDI (Liability-Driven Investment)	22%	24%
Contrats d'assurances	7%	8%
Autres	14%	13%

Sensibilité au taux d'actualisation
Une baisse de 50 points de base du taux d'actualisation aurait pour effet une hausse d'environ 34 millions d'euros de l'engagement net relatif aux avantages postérieurs à l'emploi du groupe.

31.5 Analyse de la charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi

(en millions d'euros)	2025	2024
Coût des services rendus	52	66
Coût de désactualisation	25	29
Rendement attendu des actifs	(9)	(8)
CHARGE (PRODUIT) DE LA PÉRIODE	**69**	**87**

31.6 Sorties de trésorerie attendues

Le tableau ci-dessous présente une estimation des prestations à verser dans les cinq prochaines années au titre des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies :

(en millions d'euros)	Sorties de trésorerie
2026	59
2027	45
2028	40
2029	45
2030	53

Au 31 décembre 2025, la duration moyenne des engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel est d'environ 20 ans.

NOTE 32 PASSIFS SPECIFIQUES DES ACTIVITES BANCAIRES ET D'ASSURANCE

32.1 Passifs financiers à la juste valeur par résultat
32.2 Instruments dérivés de couverture
32.3 Dettes envers les établissements de crédit et assimilés
32.4 Dettes envers la clientele
32.5 Dettes représentées par un titre
32.6 Contrats d'assurance émis et de réassurance détenus
32.7 Autres passifs financiers et comptes de régularisation
32.8 Dettes subordonnées

32.1 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
De taux	4 314	4 640
De change	357	543
De crédit	14	2
Sur actions et indices	50	128
Instruments dérivés	**4 736**	**5 312**
Dettes représentées par un titre	**4 850**	**5 071**
Etablissements de crédit	4 021	2 225
Clientèle	6 051	4 950
Titres et valeurs donnés en pension livrée	**10 072**	**7 176**
TOTAL	**19 658**	**17 559**

32.2 Instruments dérivés de couverture

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Instruments de taux d'intérêt	1 392	1 958
Instruments de devises	48	0
TOTAL	**1 440**	**1 958**

32.3 Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires créditeurs	628	695
Comptes et emprunts au jour le jour		100
Autres sommes dues	2	2
Dettes envers les établissements de crédit à vue	**630**	**797**
Comptes et emprunts	4 037	2 989
Titres et valeurs donnés en pension livrée	23 761	27 251
Dettes envers les établissements de crédit à terme	**27 797**	**30 240**
TOTAL	**28 427**	**31 038**

32.4 Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Livret A	68 488	69 793
PEL et CEL	19 146	22 048
Autres comptes à régime spécial	32 547	31 361
Comptes d'épargne à régime spécial	**120 181**	**123 202**
Comptes ordinaires créditeurs à vue	71 955	75 814
Comptes et emprunts au jour le jour	2 823	2 781
Autres sommes dues à la clientèle	1 526	1 508
Dettes envers la clientèle à vue	**76 304**	**80 103**
Comptes et emprunts à terme	(3)	1
Comptes créditeurs à terme	2 388	2 234
Titres et valeurs donnés en pension livrée à terme	16 770	20 036
Dettes envers la clientèle à terme	**19 155**	**22 271**
TOTAL	**215 639**	**225 576**

32.5 Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Certificats de dépôt et billets de trésorerie	8 196	10 572
Emprunts obligataires [a]	23 184	22 263
TOTAL	**31 381**	**32 835**

(a) Dont 12,7 milliards d'euros au 31 décembre 2025 de covered bonds émis par La Banque Postale Home Loan SFH contre 12,7 milliards d'euros au 31 décembre 2024.

32.6 Contrats d'assurance émis et de réassurance détenus

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Contrats d'assurance émis - Passif - BBA / VFA	377 224	363 206
Contrats d'assurance émis - Passif - PAA	1 363	1 546
Passifs relatifs à des contrats financiers cédés (sans part discrétionnaire) - Assurance	1 886	2 019
Contrats d'assurance émis - Passif (cf. note 36.3)	**380 474**	**366 771**
Contrats de réassurance détenus - Passif - BBA	11	10
Contrats de réassurance détenus - Passif - PAA		3
Contrats de réassurance détenus - Passif (cf. note 36.3)	**11**	**13**
TOTAL	**380 484**	**366 784**

32.7 Autres passifs financiers et comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Produits constatés d'avance	542	513
Autres comptes de régularisation	448	1 155
Comptes de régularisation	**990**	**1 668**
Dettes de titres	**244**	**176**
Dépôts de garantie reçus	**915**	**800**
Dette de location	164	165
Autres dettes et créditeurs divers	3 146	3 315
Créditeurs divers	**3 310**	**3 480**
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres	**6**	**8**
Provision Epargne Logement	**132**	**100**
Autres passifs financiers	**5 597**	**6 231**

32.8 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Dettes subordonnées	**8 882**	**10 042**

Les dettes subordonnées sont détaillées dans le tableau ci-après.

(en millions d'euros)	Date d'émission	Date d'échéance	Taux servi	Montant de l'émission en devises	Devises	31/12/2025	31/12/2024
Dettes subordonnées remboursables						**8 095**	**9 178**
La Banque Postale	09/06/2016	09/06/2028	3,00%	500	EUR	488	481
La Banque Postale	05/10/2016	05/10/2028	2,25%	100	EUR	95	93
La Banque Postale	19/01/2017	09/06/2028	3,00%	150	EUR	147	145
La Banque Postale	26/10/2020	26/01/2031	0,875%	500	EUR		492
La Banque Postale	02/02/2021	02/08/2032	0,75%	500	EUR	484	470
La Banque Postale	27/04/2021	02/08/2032	0,75%	250	EUR	242	235
La Banque Postale	05/12/2022	05/03/2034	5,50%	500	EUR	525	529
CNP Assurances	05/06/2014	05/06/2045	4,25% jusqu'en juin 2025 puis reset taux fixe swap 5 ans + 360 bps	500	EUR		518
CNP Assurances	10/12/2015	10/06/2047	4,5% jusqu'en juin 2027 puis Euribor 3M + 460 bps	750	EUR	801	823
CNP Assurances	22/01/2016	22/01/2049	6% jusqu'en janvier 2049	500	USD	458	526
CNP Assurances	05/02/2019	05/02/2029	2,75% jusqu'en février 2029	500	EUR	540	549
CNP Assurances	27/11/2019	27/07/2050	2,00% jusqu'en juin 2030 puis Euribor 3M + 300 bps	750	EUR	769	771
CNP Assurances	10/12/2019	15/01/2027	0,80% jusqu'en janvier 2027	250	EUR	252	253
CNP Assurances	30/06/2020	30/09/2051	2,5% jusqu'en juin 2031 puis Euribor 3M + 365 bps	750	EUR	760	759
CNP Assurances	08/12/2020	08/03/2028	0,375% jusqu'en mars 2028	500	EUR	502	502
CNP Assurances	12/10/2021	12/10/2053	1,875% jusqu'en octobre 2033 puis Euribor 3M + 270 bps	500	EUR	502	502
CNP Assurances	27/01/2022	27/01/2029	1,25% sur toute la durée du titre	500	EUR	506	506
CNP Assurances	18/01/2023	18/07/2053	5,25% jusqu'en juillet 2033 puis Euribor 3M + 345 bps	500	EUR	512	512
CNP Assurances	16/07/2024	16/07/2054	4,875% jusqu'en juillet 2034 puis Euribor 3M + 310 bps	500	EUR	512	511
Dettes subordonnées perpétuelles						**787**	**865**
CNP Assurances	15/11/2004		4,93% jusqu'en 2016 et Euribor 3M + 1,60% à partir du 15/11/2016	90	EUR	90	90
CNP Assurances	15/11/2004		Euribor 3M + 0,70% jusqu'en 2016 puis Euribor 3M + 1,60%	93	EUR	93	93
CNP Assurances	07/04/2021		4,875% jusqu'en avril 2031 puis taux CMT 5Y + 318,3 bps	700	USD	603	681
TOTAL DETTES SUBORDONNEES						**8 882**	**10 042**

Les valeurs au bilan comprennent les effets de couverture et les coupons courus.

NOTE 33 DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 233	5 077
Dettes fiscales et sociales	2 510	2 525
Dettes fournisseurs d'immobilisations	425	444
Dettes sur opérations du courrier international	392	413
Avances et acomptes clients	154	197
Autres dettes d'exploitation	492	460
TOTAL	**9 207**	**9 115**

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

NOTE 34 INFORMATION SUR LES RISQUES HORS ACTIVITES BANCAIRES

34.1 Risque de crédit et de contrepartie
34.2 Risque de liquidité
34.3 Risque de taux
34.4 Risque de change

L'objectif principal des passifs financiers du groupe est de financer ses activités opérationnelles, d'assurer la liquidité et de permettre des acquisitions. Le groupe contracte des instruments dérivés vanilles qui ont pour objectif de gérer les risques de taux d'intérêt et les risques de change liés à son financement en euros et à ses participations en devises.
Le groupe détient également des actifs financiers tels que de la trésorerie et des placements à court terme qui sont générés directement par ses activités et dont les risques attachés (contrepartie et liquidité) sont gérés quotidiennement.
Le groupe La Poste applique une gestion prudente des risques financiers reposant sur un système de limites notionnelles et d'alertes encadrant chacun des risques financiers auxquels il est exposé dans le cadre de ses activités financières. Ces limites et alertes sont consignées dans un document, appelé Cahier des Limites, régulièrement actualisé pour tenir compte des évolutions des activités de la direction des opérations financières et de la trésorerie.
Une synthèse des risques financiers est présentée annuellement au Comité d'audit de La Poste. En 2025, elle retrace notamment les évolutions apportées durant l'année au Cahier des Limites et validées par la gouvernance établie par le groupe.

34.1 Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour le groupe dans le cas où un client ou une contrepartie d'un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des titres de placement et des instruments dérivés.

Titres de placement

La trésorerie de La Poste est placée sous forme de comptes rémunérés, de comptes à terme bancaires, d'OPCVM et de titres de créances négociables (TCN) bénéficiant à l'achat d'une notation à court terme minimale de A2/P2. Les risques de crédit sont encadrés par un système de limites représentant le nominal maximal à ne pas dépasser par OPCVM ou émetteur. Le groupe exclut de même les typologies d'instruments de placements les plus risquées et les émetteurs présentant un risque trop important.

Dans le cas où un titre en portefeuille voit l'une de ses notations à court terme passer en dessous de A2/P2, ce titre devra alors être cédé « au mieux » sauf décision dérogatoire du Comité financier du groupe. En outre, afin d'encadrer le risque de perte sur le portefeuille de placements actifs (hors OPCVM de trésorerie), une limite de perte maximale a été mise en place. Celle-ci correspond à la perte statistique estimée sur le portefeuille dans un intervalle de confiance de 97,5 %. Son calcul intègre les CDS (*Credit Default Swap*) de chacun des titres en portefeuille, pondérés de leur maturité résiduelle.

Instruments dérivés

Compte tenu de sa présence sur les marchés de dérivés, La Poste est exposée à un risque de défaillance de ses contreparties de marchés.
L'exposition au titre de ses instruments est appréhendée au travers de la valeur de marché nette des dérivés par contrepartie après prise en compte des garanties reçues ou données au titre de contrats de collatéralisation.
Les engagements vis-à-vis des contreparties de La Poste font l'objet d'accords systématiques de collatéralisation permettant de réduire le risque de défaillance au niveau de la franchise.

Clients et autres débiteurs

Des dépréciations sont calculées de façon individuelle en fonction de l'appréciation du risque de non-recouvrement. Aucun client du groupe ne contribue au chiffre d'affaires consolidé pour un montant supérieur à 10 % du total.

34.2 Risque de liquidité

Le groupe vise à disposer à tout moment des ressources financières suffisantes pour financer l'activité courante et les investissements nécessaires à son développement futur. La gestion de la liquidité a pour objectif de permettre au groupe d'accéder à des ressources financières en adéquation avec ses besoins et de satisfaire à tout moment à ses obligations de paiement.
Le groupe met en place une politique de gestion du risque de liquidité s'appuyant notamment sur (i) la définition et l'actualisation d'un seuil minimal de trésorerie disponible à tout moment selon les besoins du groupe et leur évolution, assorti d'un dispositif d'alerte en cas de franchissement de seuils intermédiaires (ii) l'accès permanent à des sources complémentaires de liquidité et (iii) le suivi d'indicateurs de marché permettant d'anticiper des situations de crise de liquidité.

Le besoin financier est mesuré au travers des prévisions de trésorerie (annuelles, mensuelles ou hebdomadaires suivant l'enjeu), et le risque de liquidité, est couvert :

- par le maintien permanent de liquidité et de placements intégralement disponibles sous 12 mois au maximum, avec une durée moyenne de liquidité du portefeuille inférieure à 3 mois, d'un montant minimum appelé Trésorerie de sécurité, dont le seuil de 1,2 milliard d'euros est défini et actualisé par le Comité financier du groupe et dont le respect est suivi par ce même Comité ;
- par la mise en place de lignes de crédit confirmées auprès d'établissements financiers. Le groupe dispose notamment d'une ligne de crédit syndiquée pour un montant de 1,5 milliard d'euros dont l'échéance est octobre 2030 (renouvelable un an) pour laquelle elle a reçu un engagement des douze banques constituant le pool bancaire (cf. Lignes de crédit au sein de la note 39.3) ;
- par des émissions de titres de créances négociables à court terme *Negotiable European Commercial Paper* et d'un montant maximum de 3.5 milliards d'euros, qui permet de financer les besoins temporaires de trésorerie et de renforcer la diversification des sources de liquidité ;
- par son programme EMTN (*Euro Medium Term Notes*) d'un montant maximum de 15 milliards d'euros.

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels concernant les passifs financiers non dérivés, ainsi que les flux contractuels relatifs aux instruments dérivés liés à la gestion de la dette, qu'ils soient présentés au passif ou à l'actif. Ces flux ne sont pas actualisés, et leur somme peut donc différer du montant comptabilisé au bilan.
Ces passifs ne sont assortis d'aucune clause particulière susceptible d'en modifier significativement les termes.

2025		Flux 2026		Flux 2027		Flux 2028 - 2030		Flux 2031 et au-delà	
(en millions d'euros)	Montant au bilan	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal
Emprunts obligataires	**9 590**	**154**	**875**	**148**	**1 000**	**388**	**3 000**	**361**	**4 850**
Emprunts au coût amorti	9 590	154	875	148	1 000	388	3 000	361	4 850
Autres dettes financières	**4 145**	**122**	**1 147**	**97**	**651**	**194**	**1 254**	**227**	**1 091**
Passifs de location	3 619	120	758	97	625	194	1 173	227	1 063
Bons La Poste	50		50						
Billets de trésorerie	200	2	198						
Concours bancaires courants	36		36						
Dépôts et cautionnements reçus	58		14		9		26		10
Autres dettes au coût amorti	182		91		18		56		18
Instruments dérivés	**(8)**	**3**		**3**		**7**	**(1)**	**4**	**(9)**
Dérivés au passif	3	1		0		1	(1)	0	0
Dérivés à l'actif	(11)	2		2		7		4	(9)
TOTAL	13 727	279	2 022	248	1 651	589	4 253	592	5 932

34.3 Risque de taux

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques financiers le groupe a décidé de limiter son exposition au risque de taux en optant pour un endettement brut de long terme exclusivement à taux fixe. A des fins d'optimisation du coût de son endettement, le groupe peut variabiliser une quote-part de son endettement brut de long terme.
Le risque de taux pour le groupe est lié à l'évolution des taux de marchés (principalement l'€STR et l'Euribor 3 mois) pouvant induire, une baisse des produits financiers des placements ou une perte d'opportunité lorsque les taux évoluent défavorablement.
Afin de gérer au mieux le risque de taux, le groupe a mis en place :

- une stratégie de gestion de son endettement obligataire pouvant se traduire par le recours à des instruments dérivés afin de profiter des opportunités de marché et réduire le coût de ses emprunts obligataires ;
- une stratégie de gestion des placements fondée notamment sur la diversification des supports et complétée le cas échéant par l'utilisation d'instruments dérivés permettant de garantir l'exposition à la devise de référence du groupe ;
- un suivi prospectif sur 12 mois glissants de sa position nette des dettes et placements et de la fluctuation du résultat financier en découlant en cas d'évolution défavorable des taux de marché (avec une limite fixée à 2% du résultat net part du groupe moyen des trois derniers exercices). Ce suivi permet notamment d'ajuster si besoin les stratégies de gestion active des dettes et placements et de limiter l'impact d'une forte variation des taux, à la hausse comme à la baisse.

Aucun instrument dérivé de couverture du risque de taux n'est en vie au 31 décembre 2025.

Analyses de sensibilité

Une variation à la hausse, uniforme et instantanée, de la courbe des taux de marché de 50 points de base n'induirait pas de hausse des frais financiers annuels du groupe.

34.4 Risque de change

Le groupe au travers de ses branches Services-Courrier-Colis et Geopost exerce des activités internationales, à partir de la France ou de ses filiales étrangères.
Afin d'accompagner son internationalisation croissante et le risque de change qui en résulte, le groupe s'est doté d'une politique de gestion du risque de change.
Cette politique cible en priorité :

- les flux d'acquisitions de titres réalisés en devises ;
- les dettes financières et les prêts libellés en devises ;
- les actifs nets en devises détenus et consolidés par le groupe.

Cette politique définit la gouvernance, les conditions de couverture, et les seuils de matérialités pour ces différentes natures d'expositions.
À date et conformément aux seuils et conditions établis, le groupe a eu recours ou a recours à des instruments dérivés de change qualifiés de couverture en IFRS et adossés :

- à ses titres de participation en dollars US, couverts en partie par des swaps de devises euro dollars et des dettes en dollars (33 millions de dollars US) ;
- à ses titres de participation en dollars singapouriens couverts en partie par des ventes à terme de dollars singapouriens contre euro ;
- à ses titres de participation en devise AED, couverts en partie par une vente à terme d'AED contre euro.

D'autres instruments financiers dérivés de change, non documentés comptablement en couverture en IFRS, sont utilisés à des fins de couverture économique.

La majeure partie des activités opérationnelles donne lieu à des produits et à des charges libellées dans la devise fonctionnelle et comptable des filiales. Le risque de change résiduel lié à l'exploitation ne porte actuellement que sur des montants très modestes au regard de la taille du groupe.

Au 31 décembre 2025, l'effet comptable de change sur le chiffre d'affaires s'est élevé à -165 millions d'euros provenant pour l'essentiel du real brésilien (-87 millions d'euros), de la livre sterling (-31 millions d'euros), du peso mexicain (-25 millions d'euros), du dollar américain (-21 millions d'euros), du zloty (+16 millions d'euros), et du dollar de Hong-Kong (-15 millions d'euros). L'incidence comptable des variations de change sur le résultat d'exploitation 2025 s'est élevée à près de -59 millions d'euros.

NOTE 35 INFORMATION SUR LES RISQUES LIES AUX ACTIVITES BANCAIRES

35.1 Les facteurs structurels de risques
35.2 Risque de crédit
35.3 Risque de marché et comptabilité de couverture
35.4 Risque de liquidité
35.5 Risque de taux
35.6 Risque assurance

35.1 Les facteurs structurels de risques

La Banque Postale dispose d'une taxonomie des risques, représentant le référentiel des facteurs de risques auxquels elle est exposée. Ce référentiel a pour vocation d'instaurer un langage de risque commun aux entités du groupe (secteur bancaire, assurantiel et de gestion des actifs).
La cartographie des risques qui cote l'ensemble de ces risques permet de répondre aux exigences règlementaires des secteurs bancaire et assurance (arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne, FICOD, publications du SSM, etc.). Elle permet par ailleurs d'informer les différents exercices transverses de gestion des risques (ICAAP, appétence pour le risque, examen de nouveaux produits, *stress tests*, *etc.*).
Cette cartographie des risques reprend et qualifie l'ensemble des risques auxquels le conglomérat est exposé et est revue annuellement.
Les facteurs de risques sont décomposés en sept familles.
La cartographie des risques 2026 a été validée par le Directoire de La Banque Postale le 29 septembre 2025.
Les principales évolutions consistent en :

- la séparation des risques de marché et de gestion actif-passif en deux familles distinctes, à savoir les risques structurels de bilan intégrant les risques de liquidité et les risques de marché ;
- les ajouts du risque de disruption technologique et du risque géopolitique dans les risques stratégiques et *business* ;
- l'ajout dans les risques structurels de bilan de nouveaux risques transverses à La Banque Postale et ses filiales, comme le risque inflation ou le risque de barème.

35.2 Risque de crédit

35.2.1 Cadre général

La Direction des Risques Groupe (DRG) gère le risque de crédit pris par La Banque Postale, à savoir le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens du règlement UE n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (ou CRR).
Le Directoire fixe les fondamentaux communs (orientations stratégiques, valeurs, appétence au risque, gouvernance) validés par le conseil de surveillance à partir desquels chacune des lignes métiers décline ses priorités d'action, et la maîtrise des risques associés, sous la supervision de la Direction des risques groupe.
L'intégration de la composante liée aux risques climatiques est détaillée dans la note 4.
Enfin, les dépréciations sont calculées de manière centralisée pour l'ensemble du groupe.

35.2.2 Évolution du contexte géopolitique et macro-économique

Les mesures prises en matière de couverture du risque de crédit visent à refléter le contexte dans lequel le groupe a opéré en 2025. Les informations présentées ci-après reflètent cette évolution.
La Banque Postale a opéré dans un contexte marqué par un environnement économique et financier international devenu plus volatil, avec des chocs économiques très significatifs (en lien avec la politique américaine, les droits de douane) mais également national (contexte politique inédit, échec du conclave sur les retraites et difficultés à finaliser un budget 2026).
Les tensions géopolitiques restent également élevées et ont connu une dégradation majeure depuis le déclenchement de la guerre entre la Russie et l'Ukraine en février 2022 (poursuite du conflit armé entre l'Ukraine et la Russie et de la guerre entre le Hamas et Israël, risque d'extension régionale au mois de juin de la guerre éclair entre Israël et l'Iran, transformation de l'environnement résultant également du repositionnement des Etats-Unis).
Les principaux points de vigilance portent sur la réalisation des ambitions de développement sans détérioration de la rentabilité, sur la surveillance des portefeuilles de crédit entreprises pour lesquels des signes de dégradation sont constatés, la gestion de bilan et la situation de la liquidité. Dans le contexte économique et politique actuel les ménages ont privilégié l'épargne (de précaution en particulier), conduisant à des arbitrages (dépôts, livrets, assurance vie).

Indicateurs pris en compte

Les indicateurs de la situation en France ayant une incidence sur les opérations de La Banque Postale et devant être pris en considération, sont en particulier les suivants :

- l'incertitude pesant sur les agents dans le contexte de cadre budgétaire et fiscal. Le climat d'attentisme pourrait peser encore davantage sur la croissance économique et la capacité de remboursement des emprunteurs, même si le climat des affaires en France en décembre a continué de s'améliorer encore un peu et se rapproche de sa moyenne de longue période ;

- après une hausse continue de 2021 à décembre 2024 en rattrapage de la période COVID, la croissance du nombre de défaillances d'entreprises en France au global poursuit son tassement progressif (68,3 milliers en cumulé 12 mois à fin novembre 2025, soit +4,4% en glissement annuel vs. +4,7% à fin octobre 2025) tout en restant sur un palier de haut de cycle (moyenne sur 2010-2019 de 59,3 milliers)[1].

Les scénarios macro-économiques

Dans le contexte des incertitudes économiques et géopolitiques évoquées ci-dessus, le groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination du risque de crédit.

Le groupe retient trois scénarios pour intégrer la composante *forward Looking* : un scénario central, un scénario alternatif favorable et un scénario alternatif dégradé.

Ces scénarios sont définis par le département des Études Économiques de la direction stratégique de La Banque Postale, à partir de scénarios déterminés par la Caisse des Dépôts. Ils comportent des projections pour l'ensemble des variables macro-économiques nécessaires au fonctionnement des modèles développés pour obtenir des pertes en cas de défaut et probabilités de défaut à maturité. La probabilité d'occurrence de chaque scénario fait l'objet d'une documentation par le département des Études économiques de La Banque Postale. Le dispositif s'appuie sur un nombre significatif de modèles et fait l'objet d'une revue indépendante par l'équipe Validation des modèles et d'une validation en Comité de validation des modèles avant leur utilisation. Pour tenir compte de la concentration en France de son portefeuille et à ce titre disposer de projections précises, La Banque Postale s'appuie sur les compétences du groupe Caisse des Dépôts et celles du Département des études économiques de La Banque Postale en matière de scénario macro-économique.

L'horizon des prévisions de la conjoncture économique future retenu est de cinq ans :

- Les scénarios retenus sont des scénarios économiques globaux et cohérents : ils s'appliquent uniformément sur l'ensemble de La Banque Postale avec des impacts potentiellement opposés sur certains segments de produits ou de clientèle, reflétant ainsi la diversification du portefeuille (à titre d'illustration, il n'est pas possible, dans un scénario donné, de disposer d'une projection de taux d'intérêt différente pour mesurer les probabilités de défaut à maturité (*life time*) de la clientèle de détail et celles de la clientèle souveraine) ;
- Les scénarios proposés ne sont pas nécessairement des scénarios adverses sur le plan du risque de crédit : il n'est pas cherché à travers les scénarios IFRS 9 à quantifier des risques de pertes dans un environnement très dégradé dont la probabilité d'occurrence est très faible, mais plutôt d'appliquer des scénarios plausibles d'une manière générale, dont la probabilité d'occurrence s'écarte d'un écart type de la probabilité d'occurrence du scénario central ;
- Les scénarios ne sont pas nécessairement construits pour avoir un impact fort sur la composante spécifiquement crédit : des scénarios dégradés dont la probabilité d'occurrence est élevée peuvent être retenus alors même que leur impact principal est sur la composante taux ;
- Les scénarios retenus sont les scénarios utilisés dans d'autres processus de l'établissement (plan stratégique, budget, exercices de stress tests de l'ICAAP, reportings réglementaires).

Pondération de chacun des trois scénarios

La probabilité d'occurrence de chaque scénario est proposée par le département des études économiques de La Banque Postale. Au 31 décembre 2025, celui-ci a estimé que l'évolution de la situation macro-économique et les incertitudes pesant sur la croissance mondiale pour différentes mesures n'ont pas significativement changé depuis le 31 décembre 2024, et ainsi confirmé les pondérations applicables.

La probabilité d'occurrence de chacun de ces scénarios est résumée dans le tableau ci-dessous :

Scénarios	Scénarios en vigueur en 2025	Scénarios 2024
Central	60%	60%
Adverse	30%	30%
Favorable	10%	10%

[1] *source : Banque de France*

Ainsi, en 2025, les scénarios intégrés dans les traitements de calcul des provisions en norme IFRS 9 sont les suivants :

Scénario central

L'incertitude sur la situation politique nationale et ses implications en termes économiques et sociales ont conduit à un net retournement de la confiance des agents (ménages et entreprises). La fin de l'été 2025 a été marquée par une forte instabilité politique en France. Le scénario fait l'hypothèse d'une continuité politique : les troubles sociaux sont contenus, se dégage la perspective d'un budget moins restrictif que le plan Bayrou. S'agissant de l'inflation, la poursuite de la désinflation a bien eu lieu et a même été plus marquée qu'escomptée depuis le début de l'année, en lien avec la forte baisse des prix de l'énergie et l'appréciation de l'euro. Pour 2026, l'incertitude est élevée. Sur le taux de dépôt de la BCE, la normalisation monétaire début 2025 a été suivie d'un *statu quo* : les dernières évolutions confirment la perspective d'un taux de dépôt fin d'année en baisse sur 2024/2025. Compte tenu des forces inflationnistes prégnantes dans le cycle économique à venir à moyen/long terme, le taux d'équilibre de long terme reste stable. Pour les taux longs, les forces maintenant le taux de l'OAT 10 ans autour de 3,5 % sont escomptées prégnantes à court terme, vu notamment la pression sur la prime de risque spécifique à la France et les anticipations d'augmentation d'appels au marché à la suite de la levée du frein à la dette allemande.

Ce scénario est un scénario proposé par la Caisse des Dépôts et les projections de certaines de ses variables sont détaillées ci-dessous :

	Scénario en vigueur au 31/12/2025					
Variables	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	**0,7**	0,8	0,9	1,0	1,0	1,0
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	**7,4**	7,5	7,6	7,6	7,6	7,5
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	**3,38**	3,56	3,54	3,44	3,40	3,40
Inflation France (variation)	**1,1**	1,5	1,8	1,9	2,0	2,0

	Scénario en vigueur au 31/12/2024					
Variables	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	**1,1**	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	**6,5**	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	**2,99**	3,04	2,94	2,90	2,90	2,90
Inflation France (variation)	**2,1**	1,8	2,0	2,0	2,0	2,0

Scénario adverse

Ce scénario intègre l'année du choc de nouvelles tensions sur le marché des matières premières dans un contexte de tensions géopolitiques, entraînant un choc récessif sur le PIB mondial. Une boucle prix-salaires persistante s'installerait de manière durable en zone euro, entraînant une hausse de l'inflation sous-jacente, l'inflation totale persistant au-dessus de la cible de la banque centrale. En réaction, celle-ci positionnerait ses taux directeurs au-dessus des taux neutres, sans parvenir à stabiliser la dynamique des prix, et impliquant des taux obligataires très élevés. Dans ce scénario la transition énergétique et écologique se ferait, par rapport au scénario central, de manière désordonnée, contribuant à des tensions sur les prix et les taux, et à une perte de croissance potentielle à moyen terme (perte de productivité). Les conséquences économiques et financières des scénarios climatiques adverses du NGFS[2] (dans leur dernière actualisation avec une forte hausse de l'impact du risque physique dans l'ensemble des scénarios) sont couvertes et statistiquement englobées par ce scénario de *KO inflationniste*, tout comme le risque de *guerre commerciale*.
Ce scénario est un scénario proposé par la Caisse des Dépôts, et les projections de certaines de ses variables sont détaillées ci-dessous :

	Scénario en vigueur au 31/12/2025					
Variables	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	**0,7**	-1,5	0,0	0,5	0,5	0,5
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	**7,4**	8,7	9,2	9,5	9,6	9,6
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	**3,38**	5,48	5,69	5,50	5,50	5,50
Inflation France (variation)	**1,10**	5,50	4,00	3,50	3,50	3,50

	Scénario en vigueur au 31/12/2024					
Variables	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	**1,1**	-1,5	0,0	0,5	0,6	0,6
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	**6,5**	8,3	9,1	9,4	9,5	9,5
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	**2,99**	5,00	5,50	5,50	5,50	5,50
Inflation France (variation)	**2,1**	5,5	4,0	3,5	3,5	3,5

[2] *The Central Banks and Supervisors Network for Greening the Financial System*

Scénario favorable

Le scénario haussier retient une moindre incertitude en France et un environnement international plus porteur. En France, la confiance des agents serait moins entravée qu'escomptée, soutenant davantage la reprise de l'activité les premières années que dans le scénario central. Au niveau international, le relèvement des droits de douane américains serait contenu. L'inflation américaine poursuivrait sa décélération, ce qui permettrait à la Fed de baisser son taux directeur, entrainant une réduction des taux longs américains. Celle-ci se diffuserait dans les grandes économies et les taux longs européens (dont l'OAT) marqueraient également une baisse. Ce dernier élément jouerait aussi à long terme. La production pétrolière américaine plus soutenue pèserait sur le cours du pétrole, ce qui contrebalancerait les pressions haussières sur l'inflation française, liées à une activité plus soutenue. En Chine la politique de soutien des autorités produirait un peu d'effets positifs. L'ensemble de ces phénomènes (moindre incertitude, davantage de demande étrangère, inflation contenue et baisse des taux) constitueraient des facteurs de soutien additionnels à la croissance française par rapport au scénario central. L'emploi serait ainsi plus dynamique et le chômage plus faible.
Ce scénario est un scénario proposé par le département des études économiques de La Banque Postale. Les projections de certaines de ses variables sont détaillées ci-dessous :

	Scenario en vigueur au 31/12/2025					
Variables	**T0**	**N+1**	**N+2**	**N+3**	**N+4**	**N+5**
PIB France (taux de croissance annuel)	**0,7**	1,2	1,5	1,4	1,1	1,0
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	**7,4**	7,4	7,2	7,1	7,0	6,9
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	**3,38**	3,44	3,34	3,24	3,20	3,20
Inflation France (variation)	**1,10**	1,35	1,61	1,75	1,93	1,97

	Scénario en vigueur au 31/12/2024					
Variables	**T0**	**N+1**	**N+2**	**N+3**	**N+4**	**N+5**
PIB France (taux de croissance annuel)	**1,1**	1,5	1,5	1,3	1,1	1,0
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	**6,5**	6,5	6,4	6,3	6,2	6,2
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	**2,99**	2,98	2,90	2,90	2,90	2,90
Inflation France (variation)	**2,1**	1,62	1,91	2,00	2,02	2,02

Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques sur les pertes attendues :

Les analyses de sensibilités ont été conduites sur les périmètres relatifs au risque de crédit aux personnes morales et personnes physiques, sur les paramètres des ECL statistiques (soit hors provisions à dire d'expert s'agissant de la clientèle Personnes Morales).
La sensibilité des ECL sur la clientèle de détail est relativement modérée sur ce segment, avec une amplitude de [0% ; +3%] d'ECL autour du scénario central selon les scénarios, avant pondération.

La sensibilité des ECL sur la clientèle de personnes morales est plus marquée sur ce segment, avec une amplitude de [-3% ; +52%] d'ECL autour du scénario central selon les scénarios, avant pondération, la volatilité étant plus élevée sur les expositions du segment souverains et établissements de crédit.

35.2.3 Impacts sur l'évaluation du risque de crédit

Au 31 décembre 2025, le coût du risque s'établit à 250 millions d'euros.
Le taux d'expositions non performantes (des expositions clientèle et des titres) est en hausse à 1,42% par rapport au niveau de décembre 2024 (i.e. 1,34% en décembre 2024) du fait essentiellement de l'augmentation des encours en défaut de l'activité de crédit à la consommation.
Le taux de couverture des expositions non performantes est en légère baisse (37,8%) à fin décembre 2025 par rapport au 31 décembre 2024 (39.4%).
Par ailleurs, le taux d'exposition en *bucket* 2 augmente pour s'établir à 7,72% (versus 7% en 2024). Cette hausse résulte d'un double effet : provisionnement statistique (encours du *bucket 2* plus élevé) et mise à jour des critères de provisionnement sectoriel.

Personnes morales

Au cours de l'année 2025, il n'y a pas de sinistralité importante observée sur le portefeuille de crédit personnes morales. Toutefois, le nombre d'entrée en gestion *Affaires Spéciales* continue de progresser sur le portefeuille de crédit entreprises. La lente dégradation s'est matérialisée essentiellement par l'entrée de plusieurs dossiers à forte composante immobilière en *Watch List* ou en gestion *Affaires Spéciales*, ainsi que sur le segment PME/ETI. Le renforcement du provisionnement sectoriel au second semestre 2024 a permis d'absorber la dégradation attendue du secteur de l'immobilier.
Ainsi, au 31 décembre 2025, le coût du risque de crédit au titre de l'activité de Financement et d'Investissement Personnes Morales s'établit à 118 millions d'euros contre 132 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Particuliers

Au 31 décembre 2025, le coût du risque de crédit au titre de l'activité de la clientèle de particuliers s'élève à 132 millions d'euros (dont 7,4 millions d'euros sur la clientèle des professionnels) versus 99 millions au 31 décembre 2024.
La qualité de crédit des portefeuilles de crédits aux particuliers reste stable et maitrisée depuis le début de l'année, notamment sur le périmètre des crédits immobiliers.
Sur le périmètre des crédits à la consommation, la dynamique de dégradation du portefeuille constatée depuis l'été 2024 (progression des impayés, hausse des flux de recevabilités Banque de France, dégradation de notations) s'est poursuivie en 2025. Ce risque reste à ce jour maîtrisé.

35.2.4 Exposition au risque de crédit

a) Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors-bilan comptabilisées en résultat (coût du risque de crédit pour les entités bancaires et coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance pour les entités d'assurance) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables brutes associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

La ligne « Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation » permet d'identifier les impacts d'une restructuration pour risque intervenue sur la période (cf. note 3.11).

▪ *Actifs financiers évalués au coût amorti*

(en millions d'euros)	31/12/2025				31/12/2024			
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Réévaluation [a]	Valeur nette [b]	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Réévaluation [a]	Valeur nette [b]
Titres	38 335	(52)	(77)	38 206	36 324	(49)	(19)	36 256
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	70 077	(1)		70 076	75 679	(5)		75 673
Prêts et créances sur la clientèle	133 975	(1 800)	(20)	132 155	130 680	(1 717)	(5)	128 958
TOTAL	**242 386**	**(1 853)**	**(97)**	**240 437**	**242 684**	**(1 772)**	**(24)**	**240 888**

(a) Impact des opérations de couverture.
(b) Cf. note 23.

(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois *(bucket 1)*		Actifs soumis à une ECL à maturité *(bucket 2)*		Actifs dépréciés *(bucket 3)*		TOTAL		
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur Nette comptable
Au 31 décembre 2024	**227 548**	**(176)**	**12 614**	**(611)**	**2 523**	**(985)**	**242 684**	**(1 772)**	**240 888**
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	**(2 291)**	**11**	**1 728**	**(59)**	**563**	**(154)**	**0**	**(201)**	**(201)**
Transferts vers ECL Maturité (bucket 2)	(4 965)	17	5 126	(177)	(161)	36		(123)	(123)
Transferts vers ECL 12 mois (bucket 1)	3 133	(10)	(2 986)	89	(148)	31		111	111
Transferts vers actifs dépréciés (bucket 3)[a]	(459)	4	(412)	29	872	(221)	0	(188)	(188)
Total après transferts	**225 256**	**(165)**	**14 341**	**(669)**	**3 086**	**(1 138)**	**242 684**	**(1 973)**	**240 711**
Variations des Valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	**556**	**5**	**(584)**	**21**	**(269)**	**94**	**(297)**	**120**	**(177)**
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...[b]	33 967	(92)	2 259	(209)	503	(274)	36 730	(575)	36 155
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(33 147)	96	(2 843)	230	(561)	175	(36 551)	501	(36 050)
Passage à perte					(200)	193	(200)	193	(6)
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation					(4)		(4)		(4)
Variations de périmètre	(217)						(217)		(217)
Autres	(47)	(0)	0	0	(9)	(0)	(55)	(0)	(55)
Total	**225 812**	**(160)**	**13 757**	**(648)**	**2 817**	**(1 044)**	**242 386**	**(1 853)**	**240 534**
Réévaluations [c]									**(97)**
AU 31 DECEMBRE 2025	**225 812**	**(160)**	**13 757**	**(648)**	**2 817**	**(1 044)**	**242 386**	**(1 853)**	**240 437**

(a) Les transferts vers le bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en bucket 1 ayant été déclassés soit directement en bucket 3, soit d'abord en bucket 2 puis en bucket 3.
(b) Les montants présentés sur la ligne « Nouvelle production » en bucket 2 et bucket 3 peuvent inclure des encours originés en bucket 1 puis reclassés en bucket 2 ou bucket 3 au cours du même exercice.
(c) Impact des opérations de couverture.

- ***Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables***

(en millions d'euros)	31/12/2025				31/12/2024			
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Réévaluation	Juste valeur [a]	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Réévaluation	Juste valeur [a]
Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables	233 854	(312)	(26 808)	206 734	229 376	(292)	(26 138)	202 948
TOTAL	233 854	(312)	(26 808)	206 734	229 376	(292)	(26 138)	202 948

(a) Cf. note 23.3

(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (bucket 2)		Actifs dépréciés (bucket 3)		TOTAL	
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes
Au 31 décembre 2024	229 285	(291)	90	(1)			229 376	(292)
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre								
Total après transferts	**229 285**	**(291)**	**90**	**(1)**			**229 376**	**(292)**
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	**4 539**	**(21)**	**(61)**	**0**			**4 478**	**(20)**
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	63 794		10				63 804	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(59 228)		(71)				(59 299)	
Variations de périmètre	(16)	2					(16)	2
Autres	(11)	(23)		0			(11)	(22)
AU 31 DECEMBRE 2025	233 825	(311)	30	(1)			233 854	(312)

- ***Hors Bilan (engagements de financement et de garantie)***

Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

(en millions d'euros)	31/12/2025			31/12/2024		
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur nette	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur nette
Engagements de financement et de garantie [a]	27 039			27 774		
Provisions pour engagements de financement et de garantie [b]		(105)			(129)	
TOTAL	27 039	(105)	26 934	27 774	(129)	27 645

(a) Dont 24 752 millions d'euros en bucket 1 et 2 209 millions d'euros en bucket 2 en 2025 (versus 25 839 millions d'euros en bucket 1 et 1 776 millions d'euros en bucket 2 en 2024). A noter que sur le bucket 1 en 2025, la nouvelle production s'est élevée à 10 604 millions d'euros et les décomptabilisations se sont élevées à (11 940) millions d'euros (versus 13 397 millions d'euros en nouvelle production et (9 632) millions d'euros en décomptabilisations en 2024).

(b) Dont (20) millions d'euros en bucket 1 et (74) millions d'euros en bucket 2 en 2025 (versus (22) millions d'euros en bucket 1 et (64) millions d'euros en bucket 2 en 2024).

- ***Actifs financiers restructurés***

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est la suivante :

	31/12/2025			31/12/2024		
(en millions d'euros)	Valeur comptable avant transfert en restructuration	Montant de la décote comptabilisée en compte de résultat	Valeur comptable brute	Valeur comptable avant transfert en restructuration	Montant de la décote comptabilisée en compte de résultat	Valeur comptable brute
Prêts et créances à la clientèle au coût amorti	59	(4)	56	91	(3)	88
TOTAL	**59**	**(4)**	**56**	**91**	**(3)**	**88**

Les actifs restructurés classés en *bucket 2* (actifs dégradés) ou *bucket 3* (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en *bucket 1* (actifs sains) à la suite d'une période probatoire (cf. note 3.11.6). Le statut d'actif financier restructuré est caractérisé dès la survenance d'une restructuration et conservé jusqu'à la décomptabilisation de l'actif.

La valeur comptable brute des actifs modifiés concernés par ce reclassement au cours de la période est de 7 millions d'euros au 31 décembre 2025 et 10 millions d'euros au 31 décembre 2024.

- ***Exposition maximale au risque de crédit***

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers portés par le groupe, nette de toute perte de valeur comptabilisée et sans tenir compte des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).
Le tableau ci-dessous présente l'exposition nette maximale ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition.

(en millions d'euros) AU 31 DECEMBRE 2025	31/12/2025 Exposition nette maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussement de crédit	Sans garantie
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	**96 938**	**19 988**	**76 950**
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	20 252	19 988	264
Actifs financiers désignés à la juste valeur sur option	2 618		2 618
Actifs financiers non SPPI mesurés à la juste valeur	74 068		74 068
Dérivés de couverture	**395**	**395**	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	**206 734**		**206 734**
Titres de dette	206 734		206 734
Actifs financiers au coût amorti	**240 437**	**95 027**	**145 410**
Prêts et avances aux établissements de crédits	70 076	8 498	61 578
Prêts et avances à la clientèle	132 155	86 529	45 625
Titres de dette	38 206		38 206
Hors bilan (engagements de financement et de garantie)	**26 934**	**287**	**26 647**
Engagements de financement donnés	25 552	286	25 266
Engagements de garantie donnés	1 382	1	1 381
TOTAL	571 437	115 697	455 740

(en millions d'euros) Au 31 décembre 2024	31/12/2024 Exposition nette maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussement de crédit	Sans garantie
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	**96 712**	**16 579**	**80 133**
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	16 838	16 579	258
Actifs financiers désignés à la juste valeur sur option	2 943		2 943
Actifs financiers non SPPI mesurés à la juste valeur	76 932		76 932
Dérivés de couverture	**486**	**486**	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	**202 946**		**202 946**
Titres de dette	202 946		202 946
Actifs financiers mesurés au coût amorti	**240 888**	**94 381**	**146 506**
Prêts et avances aux établissements de crédits	75 673	10 130	65 543
Prêts et avances à la clientèle	128 958	84 251	44 707
Titres de dette	36 256		36 256
Hors bilan (engagements de financement et de garantie)	**27 645**	**322**	**27 323**
Engagements de financement donnés	26 251	321	25 930
Engagements de garantie donnés	1 394	1	1 393
TOTAL	568 677	111 769	456 908

b) Concentration du risque de crédit

• *Concentration du risque de crédit par agent économique*

Actifs financiers au coût amorti	31/12/2025				31/12/2024			
	Valeur comptable brute				Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (bucket 2)	(bucket 3)		Actifs soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (bucket 2)	(bucket 3)	
Clientèle de détail [a]	72 390	6 629	1 318	80 336	75 085	6 717	1 200	83 001
Administration	100 949	101	33	101 082	105 482	71	24	105 577
Banques centrales	831			831	586			586
Etablissements de crédit	10 522	0	0	10 522	11 238	0	0	11 239
Sociétés financières	9 650	1 257	73	10 981	6 221	920	90	7 231
Sociétés non financières	31 471	5 770	1 392	38 634	28 936	4 905	1 209	35 050
TOTAL	**225 812**	**13 757**	**2 817**	**242 386**	**227 547**	**12 613**	**2 523**	**242 684**
Correction de valeur pour pertes et réévaluation				(1 950)				(1 796)
TOTAL Valeur nette				**240 437**				**240 888**

(a) Hors encours de prêts octroyés à des SCI, figurant en crédits retail au bilan et présentés en sociétés non financières dans cette décomposition par agent économique.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	31/12/2025				31/12/2024			
	Valeur comptable brute				Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (bucket 2)	(bucket 3)		Actifs soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (bucket 2)	(bucket 3)	
Clientèle de détail								
Administration	118 322			118 322	115 580			115 580
Banques centrales	15 976			15 976	13 334			13 334
Etablissements de crédit	50 668			50 668	52 493			52 493
Sociétés financières	8 288	(0)		8 288	7 214			7 214
Sociétés non financières	40 570	30		40 600	40 664	90		40 755
TOTAL	**233 825**	**30**		**233 854**	**229 285**	**90**		**229 376**
Correction de valeur pour pertes et réévaluation				(27 121)				(26 430)
TOTAL Valeur nette				**206 734**				**202 948**

Hors bilan (engagements de financement et de garantie)	31/12/2025				31/12/2024			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	TOTAL	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	TOTAL
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (bucket 2)	(bucket 3)		Engagements soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (bucket 2)	(bucket 3)	
Clientèle de détail [a]	7 318	600	13	7 932	8 032	651	15	8 698
Administration [b]	4 933	16		4 948	4 493	5	2	4 500
Banques centrales	1			1	1			1
Etablissements de crédit [c]	1 631	170		1 801	4 624	78		4 702
Sociétés financières [d]	2 328	258	2	2 588	2 362	289	3	2 654
Sociétés non financières [d]	8 542	1 164	63	9 769	6 326	753	139	7 218
TOTAL	**24 752**	**2 208**	**79**	**27 039**	**25 839**	**1 776**	**159**	**27 774**
Correction de valeur pour pertes [e]				(105)				(129)

(a) Dont 6 790 millions d'euros en 2025 (7 460 millions d'euros en 2024) présentent une probabilité de défaut inférieure à 1%.
(b) Dont 3 689 millions d'euros en 2025 (3 405 millions d'euros en 2024) ayant une notation inférieure à A.
(c) Dont 526 millions d'euros en 2025 (342 millions d'euros en 2024) ayant une notation inférieure à A.
(d) Dont 10 474 millions d'euros en 2025 (8 391 millions d'euros en 2024) ayant une notation inférieure à A.
(e) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Pour la clientèle de détail, les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalle de probabilité de défaut.
Pour les autres types de clientèle, les catégories de risques de crédit sont présentées par notation externe.

- ***Exposition au risque de crédit***

Actifs financiers au coût amorti	31/12/2025				31/12/2024			
	Valeur comptable brute				Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois *(bucket 1)*	Actifs soumis à une ECL à maturité *(bucket 2)*	*(bucket 3)*		Actifs soumis à une ECL 12 mois *(bucket 1)*	Actifs soumis à une ECL à maturité *(bucket 2)*	*(bucket 3)*	
PD < 1%	62 952	1 280		64 232	64 886	1 607		66 493
1% < PD < 3%	7 752	1 748		9 499	8 168	1 543		9 711
3% < PD < 10%	1 604	2 739		4 343	1 874	2 652		4 526
PD > 10%	82	862		945	157	914		1 071
Contrat douteux - contentieux			1 318	1 318			1 200	1 200
TOTAL - Clientèle de détail	**72 390**	**6 629**	**1 318**	**80 336**	**75 085**	**6 717**	**1 200**	**83 001**
AAA	1 053	61		1 114	2 002	105		2 107
AA	1 531			1 531	2 822	69		2 891
A	5 579	58	52	5 689	4 302	271		4 573
Autres	32 960	6 908	1 413	41 281	26 032	5 379	1 299	32 710
TOTAL - Sociétés financières et non financières	**41 122**	**7 027**	**1 465**	**49 615**	**35 157**	**5 825**	**1 299**	**42 280**
AAA	2 592			2 592	2 915			2 915
AA	1 992			1 992	89 179			89 179
A	89 161	8		89 169	3 455		0	3 455
Autres	8 035	92	33	8 160	10 518	71	24	10 614
TOTAL - Administrations et banques centrales	**101 779**	**101**	**33**	**101 913**	**106 068**	**71**	**24**	**106 163**
AAA	203			203	905			905
AA	547			547	4 137	0		4 137
A	4 657			4 657	5 085			5 085
Autres	5 115	0	0	5 115	1 111	0	0	1 111
TOTAL - Etablissements de credit	**10 522**	**0**	**0**	**10 522**	**11 238**	**0**	**0**	**11 239**

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	31/12/2025				31/12/2024			
	Valeur comptable brute				Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois *(bucket 1)*	Actifs soumis à une ECL à maturité *(bucket 2)*	*(bucket 3)*		Actifs soumis à une ECL 12 mois *(bucket 1)*	Actifs soumis à une ECL à maturité *(bucket 2)*	*(bucket 3)*	
AAA	380			380	2 120			2 120
AA	7 784			7 784	7 936			7 936
A	19 236			19 236	17 877			17 877
Autres	21 458	30		21 488	19 946	90		20 036
TOTAL - Sociétés financières et non financières	**48 858**	**30**		**48 888**	**47 878**	**90**		**47 969**
AAA	21 662			21 662	18 264			18 264
AA	14 449			14 449	83 358			83 358
A	82 985			82 985	6 968			6 968
Autres	15 203			15 203	20 323			20 323
TOTAL - Administrations et banques centrales	**134 299**			**134 299**	**128 914**			**128 914**
AAA	1 285			1 285	2 739			2 739
AA	4 096			4 096	7 098			7 098
A	34 096			34 096	36 056			36 056
Autres	11 191			11 191	6 600			6 600
TOTAL - Etablissements de credit	**50 668**			**50 668**	**52 493**			**52 493**

- ***Concentration du risque de crédit par zone géographique***

Actifs financiers au coût amorti	31/12/2025				31/12/2024			
	Valeur comptable brute				Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois *(bucket 1)*	Actifs soumis à une ECL à maturité *(bucket 2)*	*(bucket 3)*		Actifs soumis à une ECL 12 mois *(bucket 1)*	Actifs soumis à une ECL à maturité *(bucket 2)*	*(bucket 3)*	
France (y compris DOM-TOM)	203 228	13 459	2 698	219 384	205 644	12 434	2 457	220 535
Autres pays de l'UE	20 309	239	80	20 627	19 524	120	32	19 676
Autres pays d'Europe	720	16	33	769	697	12	32	741
Autres	1 555	44	7	1 606	1 682	47	2	1 731
TOTAL	**225 812**	**13 757**	**2 817**	**242 386**	**227 547**	**12 613**	**2 523**	**242 684**
Correction de valeur pour pertes et réévaluation				(1 950)				(1 796)
TOTAL Valeur nette				**240 437**				**240 888**

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	31/12/2025				31/12/2024			
	Valeur comptable brute				Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois *(bucket 1)*	Actifs soumis à une ECL à maturité *(bucket 2)*	*(bucket 3)*		Actifs soumis à une ECL 12 mois *(bucket 1)*	Actifs soumis à une ECL à maturité *(bucket 2)*	*(bucket 3)*	
France (y compris DOM-TOM)	112 567	10		112 577	99 019			99 019
Autres pays de l'UE	85 731	10		85 741	89 371	17		89 388
Autres pays d'Europe	6 550			6 550	8 697			8 697
Autres	28 977	9		28 986	32 199	73		32 272
TOTAL	**233 825**	**30**		**233 854**	**229 285**	**90**		**229 376**
Correction de valeur pour pertes et réévaluation				(27 121)				(26 430)
TOTAL Valeur nette				**206 734**				**202 948**

Hors bilan (engagements de financement et de garantie)	31/12/2025				31/12/2024			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	TOTAL	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	TOTAL
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois *(bucket 1)*	Engagements soumis à une ECL à maturité *(bucket 2)*	*(bucket 3)*		Engagements soumis à une ECL 12 mois *(bucket 1)*	Engagements soumis à une ECL à maturité *(bucket 2)*	*(bucket 3)*	
France (y compris DOM-TOM)	22 997	1 956	79	25 031	24 019	1 626	159	25 804
Autres pays de l'UE	1 600	166	0	1 766	1 621	149	0	1 769
Autres pays d'Europe	141	1	0	142	95	1	0	96
Autres	14	85	0	99	104	1	0	105
TOTAL	**24 752**	**2 208**	**79**	**27 039**	**25 839**	**1 776**	**159**	**27 774**
Correction de valeur pour pertes				(105)				(129)

35.2.5 Complément d'information sur les expositions souveraines

Les recensements des expositions souveraines ont été établis selon le périmètre défini par l'Autorité bancaire européenne (ABE), c'est-à-dire en reprenant dans les données les expositions sur les collectivités régionales, les administrations centrales et organismes bénéficiant d'une garantie de l'État. Ces expositions incluent les dépôts centralisés à la Caisse des Dépôts.

31/12/2025 (en millions d'euros)	Total Portefeuille bancaire	Actifs à la juste valeur par résultat	Expositions directes (a)	Prises en pension	Hors bilan	Expositions directes et indirectes (b)	Exposition en %
Allemagne	7 831	409	**8 240**	1 158		**9 398**	3,6%
Autriche	2 400	6	**2 407**	139		**2 546**	1,0%
Belgique	9 497	68	**9 565**	2 013		**11 578**	4,4%
Espagne	13 624	51	**13 675**	1 025		**14 700**	5,6%
Finlande	589	1	**591**	21		**611**	0,2%
France	142 630	3 848	**146 478**	13 063	4 203	**163 744**	61,9%
Grande-Bretagne	66	45	**112**			**112**	0,0%
Irlande	134	1	**136**			**136**	0,1%
Italie	10 185	84	**10 269**	957		**11 226**	4,2%
Luxembourg	100	2	**102**			**102**	0,0%
Pays Bas	1 768	17	**1 785**			**1 785**	0,7%
Pologne	235	3	**237**			**237**	0,1%
Portugal	1 975	3	**1 978**			**1 978**	0,7%
Roumanie	149		**149**			**149**	0,1%
Slovénie	183		**183**			**183**	0,1%
Autres pays d'Europe	109		**109**			**109**	0,0%
Supranational	15 626	490	**16 116**			**16 116**	6,1%
EUROPE	**207 102**	**5 028**	**212 131**	**18 376**	**4 203**	**234 709**	**88,8%**
Brésil	2 236	26 354	**28 590**			**28 590**	10,8%
Canada	696		**696**			**696**	0,3%
Mexique	111		**111**			**111**	0,0%
Autres pays	236	17	**254**			**254**	0,1%
RESTE DU MONDE	**3 279**	**26 371**	**29 650**	**-**	**-**	**29 650**	**11,2%**
TOTAL	**210 381**	**31 400**	**241 781**	**18 376**	**4 203**	**264 360**	**100,0%**

(a) Expositions directes : juste valeur ou valeur brute comptable des expositions pour compte propre.
(b) Expositions directes et indirectes : expositions directes auxquelles s'ajoutent les expositions indirectes à travers les prises en pension, les achats à terme et hors-bilan du Groupe.

31/12/2024 (en millions d'euros)	Total Portefeuille bancaire	Actifs à la juste valeur par résultat	Expositions directes (a)	Prises en pension	Hors bilan	Expositions directes et indirectes (b)	Exposition en %
Allemagne	6 462	196	**6 657**	1 073	-	**7 730**	3,1%
Autriche	1 912	6	**1 919**		-	**1 919**	0,8%
Belgique	8 953	78	**9 031**	1 291	-	**10 321**	4,2%
Espagne	13 418	41	**13 458**	433	-	**13 892**	5,6%
Finlande	376	1	**377**	-	-	**377**	0,2%
France	142 457	1 518	**143 975**	7 921	806	**152 702**	62,1%
Grande-Bretagne	74	-	**74**	-	-	**74**	0,0%
Irlande	181	19	**200**	-	-	**200**	0,1%
Italie	9 526	82	**9 607**	3 590	-	**13 197**	5,4%
Luxembourg	103	1	**104**	-	-	**104**	0,0%
Pays Bas	533	15	**548**	127	-	**674**	0,3%
Pologne	209	-	**209**	-	-	**209**	0,1%
Portugal	2 073	3	**2 076**	98	-	**2 173**	0,9%
Roumanie	144	-	**144**	-	-	**144**	0,1%
Slovénie	110	-	**110**	-	-	**110**	0,0%
Autres pays d'Europe	127	-	**127**	-	-	**127**	0,1%
Supranational	12 969	811	**13 780**	567	-	**14 347**	5,8%
EUROPE	**199 625**	**2 771**	**202 396**	**15 100**	**806**	**218 301**	**88,7%**
Brésil	2 506	24 214	**26 720**		-	**26 720**	10,9%
Canada	572	-	**572**	-	-	**572**	0,2%
Mexique	108	-	**108**	-	-	**108**	0,0%
Autres pays	318	21	**339**	-	-	**339**	0,1%
RESTE DU MONDE	**3 504**	**24 235**	**27 739**		**-**	**27 739**	**11,3%**
TOTAL	**203 129**	**27 005**	**230 135**	**15 100**	**806**	**246 041**	**100,0%**

(a) Expositions directes : juste valeur ou valeur brute comptable des expositions pour compte propre.
(b) Expositions directes et indirectes : expositions directes auxquelles s'ajoutent les expositions indirectes à travers les prises en pension, les achats à terme et hors-bilan du Groupe.

35.3 Risque de marché et comptabilité de couverture

35.3.1 Cadre général de gestion

Cadre général

Les risques de marché traduisent l'impact potentiel des variations des marchés financiers sur le résultat ou le bilan de la banque. Ils comprennent le risque de prix, le risque de change et le risque de base.

La majorité des éléments du bilan génère des produits et des charges d'intérêts dont les montants sont exposés aux variations des taux d'intérêts soit au travers de la mise en place de nouvelles opérations dont le taux n'est pas connu, soit au travers de l'appréciation comparative du taux auquel les opérations existantes auraient pu être mises en place. Dans le premier cas, il s'agit de risque de variation des flux de trésorerie, tandis que dans le second cas, il s'agit de risque de juste valeur.

La VaR

La VaR (Value at Risk) est un indicateur du risque de pertes auquel le groupe est confronté. Il donne une estimation de la perte maximale potentielle à un horizon donné avec une probabilité donnée. Toutefois cet indicateur ne donne aucune indication quant aux niveaux de pertes potentielles découlant d'événements peu fréquents.

Cet indicateur est calculé d'une part sur les portefeuilles de négociation et d'autre part sur certains portefeuilles bancaires. Une VaR globale comprenant l'ensemble des positions est également calculée.

La VaR est déclinée pour chacune des activités incluses dans le portefeuille de marché.

Par souci de prudence, il a été décidé d'encadrer l'ensemble des positions marquées au marché par une *Value At Risk* (99 %, 1 jour). La VaR mise en œuvre est une VaR paramétrique, calculée à partir d'une matrice de variance-covariance couvrant les risques de taux, *spread*, change, volatilité et action auxquels le groupe est exposé.

La VaR ainsi calculée couvre partiellement les risques optionnels, les risques de second ordre n'étant pas pris en compte. Le développement de positions optionnelles, peu significatives à date au regard des positions globales, pourrait amener la direction des risques groupe à déployer une méthodologie plus adaptée. Des indicateurs dédiés à la surveillance du risque optionnel sont par ailleurs implémentés.

La direction des risques groupe procède à une analyse ex post (*backtesting*) des résultats du modèle mis en œuvre pour le calcul de la VaR afin d'en mesurer la qualité.

Les scénarios de stress

L'estimation de la VaR, faite sur l'hypothèse d'une loi de distribution normale, est effectuée dans des conditions normales de marché et ne donne aucune information sur le montant de la perte potentielle lorsque la VaR est dépassée. Il est donc nécessaire de pouvoir estimer les pertes potentielles en supposant des conditions de marchés exceptionnelles (attentats, faillite d'un grand groupe, etc.) et c'est dans cette optique que sont implémentés des scénarios de stress.

Un scénario de stress consiste à simuler une situation extrême afin d'évaluer les conséquences financières sur le résultat ou les fonds propres de La Banque Postale. Le recours à ces scénarios est un outil d'analyse et de maîtrise pour mieux appréhender les risques de marchés.

La Banque Postale a vocation à traiter sur tous les marchés (fonds OPCVM, change, taux, crédit, dérivés). Cependant, La Banque Postale traite aujourd'hui en directionnel essentiellement des produits de taux et de crédit. Ainsi, les scénarios de crises envisagés affectent principalement les courbes de taux et les *spreads* de crédit, les autres paramètres étant également pris en compte mais leurs impacts sont limités.

On distingue deux grandes familles de stress :

- *les stress historiques*
 Cette catégorie est basée sur des faits historiques (qui se sont réellement passés). Pour construire les scénarios, les variations qui ont déjà eu lieu lors de grandes crises financières sont appliquées aux conditions actuelles du marché. Ce sont les scénarios historiques.
 Un scénario de stress historique est initié par un événement brutal affectant un ensemble de facteurs. Le but étant de prévoir le pire, les horizons retenus sont ceux correspondant à la première phase de propagation de la crise jusqu'à une première stabilisation des cours, dans la mesure où plusieurs jours de *trading* sont nécessaires pour solder les positions les plus risquées.
- *les stress hypothétiques*
 Cette catégorie emploie des variations jugées plausibles, qui ne se sont jamais déroulées mais qui, si elles survenaient, risqueraient de menacer l'établissement. Ces chocs sont calibrés à partir d'hypothèses fondées sur les statistiques des historiques de données de marché.
 Un stress hypothétique s'applique sur une catégorie donnée de risques de marché. La Banque Postale réalise des stress hypothétiques sur les principaux risques auxquels elle est exposée.

Au niveau Groupe, un stress-test est par ailleurs réalisé à une fréquence trimestrielle sur le périmètre en juste valeur (incluant les filiales d'assurance). Cet indicateur est calculé à partir du scénario historique d'horizon 1 mois ou 3 mois, déterminé comme le plus défavorable pour le groupe sur une profondeur d'au moins 10 ans et un seuil de confiance de 99,5%.

35.3.2 Dérivés de transaction : analyse par durée résiduelle et notionnels

La ventilation des valeurs de marchés à l'actif et au passif des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

31/12/2025	ACTIF				PASSIF				TOTAL NOTIONNELS
(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL Juste Valeur	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL Juste Valeur	
Futures									1 421
FRA	2	0		2	2			2	12 150
Swaps de taux d'intérêt	196	1 514	2 866	4 575	116	1 660	2 387	4 164	444 983
Options Caps-floors-collars	113	456	275	844	28	79	48	154	200 232
Opérations fermes de change	67	34	50	151	133	92	144	369	7 714
Options de change									911
Instruments de crédit		7		7			14	14	180
Instruments sur actions et indices	68	94	5	167	16	34	0	50	11 971
Autres instruments									
TOTAL	447	2 104	3 195	5 746	295	1 865	2 592	4 753	679 561

31/12/2024	ACTIF				PASSIF				TOTAL NOTIONNELS
(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL Juste Valeur	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL Juste Valeur	
Futures									3 732
Swaps de taux d'intérêt	131	1 509	3 193	4 833	114	1 418	2 914	4 447	297 765
Options Caps-floors-collars	58	423	337	818	27	121	46	193	409 909
Opérations fermes de change	90	32	39	160	123	253	179	555	10 224
Options de change									1 165
Instruments de crédit							2	2	100
Instruments sur actions et indices	128	72	7	207	111	16	0	128	30 373
Autres instruments									
TOTAL	406	2 036	3 576	6 018	374	1 807	3 142	5 324	753 267

35.3.3 Comptabilité de couverture

La Banque Postale procède à des couvertures d'opérations au bilan sur le périmètre bancaire (qu'elles soient d'origine clientèle ou financière) avec des dérivés traités avec des contreparties du marché.

Typologie des instruments de couverture

Afin de gérer les risques de taux et change des éléments du bilan, La Banque Postale privilégie les dérivés de couverture suivants :

- les swaps de taux contre €STR (contrat de gré à gré permettant d'échanger, sur la base d'un montant nominal, les flux d'intérêts calculés sur un taux fixe contre les flux d'intérêts calculés sur un taux variable) ;
- les *cross currency swaps* qui assurent la conversion de la devise en euros et la couverture économique en change (financement et intérêts). Les flux en devise du titre et du swap sont complètement adossés en termes de montants, de dates et de décaissement.

Sous-jacents

Les opérations réalisées dépendent du modèle de gestion des portefeuilles et procèdent de différentes stratégies de couverture visant essentiellement à couvrir le risque de taux d'intérêt (cf. note 35.5).

Elément couvert	Dérivés	Couverture
Prêts à taux fixes	Swap payeur fixe	Macro-couverture "carve-out" de la juste valeur (CO-FVH : *Carve-Out Fair Value Hedge*)
	Swap payeur fixe	Couverture de juste valeur (FVH : *Fair Value Hedge*)
Titres à taux fixe achetés	Swap payeur fixe	Macro-couverture "carve-out" de la juste valeur (CO-FVH : *Carve-Out Fair Value Hedge*)
	Swap payeur fixe	Couverture de juste valeur (FVH : *Fair Value Hedge*)
Dépôts client à taux fixe	Swap receveur fixe	Macro-couverture "carve-out" de la juste valeur (CO-FVH : *Carve-Out Fair Value Hedge*)
PEL	Swap receveur fixe	Macro-couverture "carve-out" de la juste valeur (CO-FVH : *Carve-Out Fair Value Hedge*)
Emission obligataire et dépôts à terme reçus à taux fixe	Swap receveur fixe	Couverture de juste valeur (FVH : *Fair Value Hedge*)
Emission obligataire en devise	Cross currency interest rate swap	Micro-couverture FVH (*Fair Value Hedge*)

Pour les sous-jacents couverts à l'actif, le risque couvert correspond au risque de taux en valeur attaché à des obligations et des prêts à la clientèle (immobiliers, consommation) à taux fixe, ainsi qu'au risque de taux en flux de trésorerie (acquisition d'obligations à terme).

Pour les sous-jacents couverts au passif, le risque couvert correspond au risque de taux en valeur attaché à des

dépôts à taux fixe client (à vue, PEL), à terme, et à des émissions obligataires à taux fixe..

Typologie de relations de couverture

Couvertures d'un titre par un swap

- Les couvertures de juste valeur contre Euribor

Les titres sont valorisés en utilisant une courbe d'actualisation Euribor et les dérivés en utilisant une courbe €STR, taux quotidien. L'introduction de deux courbes d'actualisation différentes crée une légère inefficacité de couverture dépendant de l'écart, spread, entre l'€STR et l'Euribor et variant dans le temps.

- Les couvertures de juste valeur contre €STR

Le titre étant actualisé contre €STR avec retraitement de la composante crédit et le swap actualisé contre €STR également, ces couvertures sont considérées comme étant 100% efficaces sans nécessité de réaliser de tests d'efficacité rétrospectifs.

Couverture de plusieurs titres par plusieurs swaps

La méthodologie retenue permet d'obtenir une documentation de couverture simplifiée réputée 100% efficace et de gérer correctement le recyclage des résultats de couverture en fonction des opérations réalisées sur les titres.

Les titres et leur couverture (un swap, plus exceptionnellement plusieurs swaps) sont regroupés par stratégie de macro-couverture, chacune respectant les contraintes suivantes :

1. les titres et les swaps ont une date de maturité comprise dans un même intervalle de temps d'une durée maximale d'un an ;
2. le montant notionnel du swap doit être strictement inférieur au montant principal total des titres ;
3. la maturité du swap doit être inférieure ou égale à la plus petite maturité des titres ;
4. la sensibilité du swap doit être inférieure ou égale à la sensibilité globale des titres ;
5. s'il y a plusieurs swaps, ils doivent être exécutés le même jour ;
6. une fois l'adossement réalisé entre les titres et le(s) swap(s), aucun titre ne peut plus être acheté dans la stratégie, seules les ventes de titres et résiliation (*unwind*) des swaps sont autorisés. Cela permet de garantir que durant la période de couverture, tous les titres et tous les swaps ont eu des variations de valeur (au titre du risque de taux) homogènes dans le temps.

Les règles de débouclage suivent, stratégie par stratégie, le montant principal des titres vendus afin de respecter en permanence les contraintes définies et imposent de résilier partiellement, le même jour que la vente de titre, l'encours de swap qui dépasserait du principal des titres restants. En cas de dépassement (surcouverture), le test d'efficacité mis en place n'est pas respecté, une inefficacité est alors calculée.

Au sein du Groupe, les sources d'inefficacité de la macro-couverture résultent essentiellement de la disparition du sous-jacent.

Ratio de couverture

Le ratio de couverture (la quantité d'éléments couverts sur la quantité d'instruments de couverture) correspond au ratio utilisé par La Banque Postale dans sa gestion opérationnelle du risque.

A chaque date d'arrêté, la documentation rétrospective consiste à vérifier que la variation de valeur de l'élément couvert depuis l'origine est homogène avec la variation de l'élément de couverture. L'écart de valorisation éventuel correspond à la part inefficace de la couverture étant comptabilisée en résultat.

Test d'efficacité

La Banque Postale effectue un test d'efficacité au moins deux fois par semestre.

Couverture de flux de trésorerie

La Banque Postale utilise la méthode du dérivé hypothétique consistant à comparer les variations de la valeur de l'instrument dérivé aux variations de valeur d'un instrument dérivé fictif appelé dérivé hypothétique qui représenterait parfaitement le risque couvert.

Couvertures de juste valeur

- Couverture d'un titre par un swap

Concernant la micro-couverture avec les swaps Euribor, La Banque Postale utilise la méthode du dérivé hypothétique. En considérant que les swaps contre €STR sont 100% efficace, la méthode consiste à créer un swap €STR qui aurait pu être mis en place lors de la couverture (répliquant exactement le titre) et à apprécier la variation de valeur de ce swap par rapport à la variation de valeur du swap réellement mis en place.

L'inefficacité résiduelle correspond alors à la somme des variations de valeur de l'élément couvert et de l'élément de couverture. Le titre et le swap sont valorisés à l'aide d'une courbe de taux identique et constante, seul le taux de change de marché est pris en compte. Ainsi la variation de valeur du titre valorisé de cette manière est indépendante des variations de valeur des taux d'intérêt et est uniquement impactée par la variation du taux de change. Dans le cas où le test d'efficacité ne serait pas respecté, La Banque Postale impose de résilier tout ou partie de l'élément de couverture. Pour cela, les tests d'efficacité sont effectués avant et après cession pour s'assurer de la conformité de l'opération de résiliation.

- Couverture de plusieurs titres par un swap

Afin d'assurer le suivi de la stratégie de couverture, La Banque Postale a mis en place une documentation glissante des stratégies de couverture pour matérialiser l'absence d'entrée de nouveaux titres ou de complément sur des positions existantes

- Couverture de plusieurs prêts par plusieurs swaps (macro-couverture fonds de cuve)

La Banque Postale applique la méthode dite générationnelle et procède à des tests visant à vérifier que, pour chaque génération de swaps et pour chaque bande de maturité annuelle, le montant du nominal des prêts couverts est supérieur au nominal des swaps de couverture. Des modèles internes de remboursements anticipés et renégociations sont appliqués aux générations de prêts à taux fixe utilisées.

Lorsque les swaps génèrent de la surcouverture sur les bandes de maturité de leur génération, la norme prévoit la possibilité de les affecter à des portefeuilles de prêts originés antérieurement.

Dans le cas où le nominal des dérivés est supérieur, cela met fin à la relation de couverture et il est procédé systématiquement à une résiliation du ou des dérivés avec impact en résultat ou à un reclassement en trading, pour décomptabilisation des actifs couverts.

a) Instruments dérivés de couverture de juste valeur et de flux de trésorerie

	31/12/2025			31/12/2024		
(en millions d'euros)	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel
Swaps de taux d'intérêt	346	1 387	88 722	327	1 939	62 102
Opérations fermes de change	27	6	957	74		926
Total dérivés de couverture de juste valeur	**373**	**1 393**	**89 679**	**400**	**1 939**	**63 028**
Swaps de taux d'intérêt		5			19	
Opérations fermes de change	22	42	1 021	86		2 310
Total dérivés de couverture de flux de trésorerie	**22**	**46**	**1 021**	**86**	**19**	**2 310**
TOTAL	**395**	**1 440**	**90 700**	**486**	**1 958**	**65 338**

- ***Valeurs de marché par durée résiduelle***

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture est présentée par maturité contractuelle résiduelle :

31/12/2025	ACTIF				PASSIF			
(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL Juste Valeur	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL Juste Valeur
Swaps de taux d'intérêt	7	163	176	346	52	555	784	1 392
Opérations fermes de change		27	22	48		44	4	48
TOTAL	**7**	**190**	**198**	**395**	**52**	**599**	**788**	**1 440**

31/12/2024	ACTIF				PASSIF			
(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL Juste Valeur	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL Juste Valeur
Swaps de taux d'intérêt	37	107	182	327	85	767	1 107	1 958
Opérations fermes de change	21	37	101	159				
TOTAL	**58**	**144**	**284**	**486**	**85**	**767**	**1 107**	**1 958**

b) Couverture de juste valeur

▪ *Éléments couverts*

Micro-couverture de juste valeur	31/12/2025				31/12/2024			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé		Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	
(en millions d'euros)	Valeur comptable	*dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture*	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture [a]	Valeur comptable	*dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture*	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture [a]
ACTIF								
Taux d'intérêt	12 592	(40)		(63)	10 371	22		102
Change				0	797			
Instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	**12 592**	**(40)**		**(62)**	**11 168**	**22**		**102**
Taux d'intérêt	4 114	(97)		(61)	2 903	(37)		10
Change								
Instruments financiers au coût amorti	**4 114**	**(97)**		**(61)**	**2 903**	**(37)**		**10**
PASSIF								
Taux d'intérêt	18 705	(675)		(56)	15 433	(598)		328
Change	995	12		(8)				
Instruments financiers au coût amorti	**19 700**	**(662)**		**(64)**	**15 433**	**(598)**		**328**

(a) Dont les cessations de couverture au cours de la période.

Macro-couverture de juste valeur	31/12/2025		31/12/2024	
(en millions d'euros)	Valeur comptable	Variation cumulée de juste valeur [a]	Valeur comptable	Variation cumulée de juste valeur [a]
Instruments de dettes comptabilisées au coût amorti	27 963	5	25 474	490
Total - ACTIF	**27 963**	**5**	**25 474**	**490**
Instruments de dettes comptabilisées au coût amorti	25 775	(128)	5 875	(161)
Total - PASSIF	**25 775**	**(128)**	**5 875**	**(161)**

(a) Variation de juste valeur attribuable au risque couvert uniquement et servant à la détermination de la part efficace de la juste valeur de l'instrument de couverture. Cette variation s'entend hors intérêts courus

▪ *Résultat de la comptabilité de couverture de juste valeur*

	31/12/2025			31/12/2024		
	Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)			Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur			Variation de juste valeur		
(en millions d'euros)	Sur les instruments de couverture [a]	Sur les éléments couverts [a]	Part de l'inefficacité de la couverture	Sur les instruments de couverture [a]	Sur les éléments couverts [a]	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	583	(579)	4	93	(79)	14
Change	(55)	56	2	28	(27)	1
Autres						
TOTAL	**528**	**(522)**	**5**	**121**	**(106)**	**15**

(a) Dont les cessations de couverture au cours de la période.

c) Couverture de flux de trésorerie

- ***Éléments couverts***

	31/12/2025			31/12/2024		
	Couvertures existantes	Couvertures ayant cessé	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (a)	Couvertures existantes	Couvertures ayant cessé	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (a)
	Cumul des réévaluations de juste valeur			Cumul des réévaluations de juste valeur		
(en millions d'euros)	Liées à la couverture	Liées à la couverture restant à étaler		Liées à la couverture	Liées à la couverture restant à étaler	
ACTIF						
Taux d'intérêt	(10)	55	(19)		70	(25)
Change	31		30	1		(26)
TOTAL	**21**	**55**	**11**	**1**	**70**	**(51)**

(a) Dont les cessations de couverture au cours de la période.

- ***Résultat de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie***

	31/12/2025			31/12/2024		
	Autres éléments du résultat global		Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)	Autres éléments du résultat global		Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)
(en millions d'euros)	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisée sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Part de l'inefficacité de la couverture	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisée sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	(5)	(4)		(10)	(4)	
Change	(104)	123	(1)	43	(80)	0
TOTAL	**(109)**	**119**	**(1)**	**33**	**(84)**	**0**

35.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini, par l'arrêté du 3 novembre 2014, comme le risque pour l'entreprise assujettie de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché (risque systémique) ou de facteurs idiosyncratiques (risque de crédit propre), dans un délai déterminé et à un coût raisonnable.

Les systèmes de déclaration des risques de liquidité couvrent l'ensemble de La Banque Postale, au niveau prudentiel. Certaines des limites et indicateurs utilisés en gestion font référence à des unités sociales du groupe, notamment La Banque Postale, entité la plus importante.

La Banque Postale dispose d'une forte position de liquidité assise sur :

- un montant de dépôts clients supérieur à celui des prêts clients. La Banque Postale dispose d'une base de dépôts très importante et diversifiée (supérieure à 200 milliards d'euros), principalement composée de dépôts d'une clientèle de particuliers français ;
- un important portefeuille HQLA (*High Quality Liquidity Assets*). La Banque Postale a historiquement investi une part significative de son bilan en titres souverains, en raison de son activité historique de recueil de dépôts, alors que les activités de crédits clientèles ne se sont développées que depuis 2006. Ce portefeuille contient exclusivement des actifs liquides et de haute qualité en accord avec les dispositions du Règlement délégué (UE) n°2015/61 ;
- un accès avéré aux financements de marchés de capitaux.

Les ressources issues de la clientèle étant pour la plupart sans échéance et exigibles à tout moment (dépôts, livrets), leur écoulement est modélisé afin d'en déterminer le profil dans le temps. La Banque Postale a retenu une approche conservatrice sur ses évaluations de liquidité.

Pilotage du risque de liquidité

La responsabilité du pilotage du risque de liquidité incombe au Comité de gestion du bilan, dans le respect des principes et limites validés par le Comité de pilotage des risques groupe (CPRG). Cette responsabilité est partiellement déléguée au Comité ALM[3] et trésorerie pour le risque de liquidité.

Opérationnellement, La Banque Postale a mis en place un dispositif d'évaluation interne de la liquidité, ou ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Process*), qui regroupe l'ensemble des dispositifs de limites, d'évaluation, de suivi, de reporting et de pilotage de sa liquidité. Ces dispositifs comprennent notamment :

- un dispositif d'indicateurs de risques associés à des limites pouvant être réglementaires ou internes publiés sur un pas mensuel par l'ALM ;
- le suivi journalier des évolutions du coussin de titres liquides non grevés de haute qualité et d'un LCR proxy ;
- un plan de financement qui assure ex ante l'équilibre de la position de refinancement de la banque dans l'univers de planification budgétaire de La Banque Postale ;
- des tests d'accès au marché bisannuels permettant de vérifier l'accès au marché en différentes devises et des tests de liquidité réelle des titres ;
- le dispositif du Plan de financement d'urgence (PFU) dont les objectifs principaux sont :
 - de définir des seuils d'alerte permettant de détecter de manière précoce des tensions sur la liquidité, qu'elles soient idiosyncratiques (spécifiques à La Banque Postale) ou systémiques ;
 - d'identifier l'ensemble des capacités disponibles pour générer de la liquidité (réserves de liquidité et capacités de financement) ;
 - de mobiliser une gouvernance visant à gérer avec la rapidité nécessaire l'éventualité d'une crise et un dispositif de stress test visant à mesurer les marges de manœuvre de La Banque Postale dans des contextes de tensions historiquement élevées.

Mesure du risque de liquidité

Ci-dessous un inventaire des indicateurs principaux du risque de liquidité.

Ce dispositif s'appuie principalement sur l'horizon de survie et le ratio de liquidité court terme LCR *(Liquidity Coverage Ratio)*.

***Liquidity Coverage Ratio* (LCR)**

Le LCR est un ratio mensuel de liquidité à court terme qui mesure la capacité de La Banque Postale à résister pendant 30 jours à une dégradation sévère de sa situation dans un contexte de choc systémique.

Le LCR doit être supérieur à 100 %, limite réglementaire respectée par La Banque Postale (qui se fixe une cible interne plus élevée). Un proxy du LCR est calculé quotidiennement.

Horizon de survie

Cet indicateur permet de mesurer le nombre de jours, en situation de crise, durant lesquels La Banque Postale resterait capable de faire face à ses échéances de paiements en utilisant uniquement ses coussins de liquidité, et dans l'hypothèse d'une continuité de son activité (i.e. sans action managériale extraordinaire comme l'arrêt des activités de crédit).

Il est déterminé à partir des gaps stressés dynamiques calculés pour chaque scénario de crise (systémique, idiosyncratique, combiné) et correspond à l'horizon constaté dans le scénario le plus défavorable pour La Banque Postale.

LCR projeté

En début d'année 2025, le dispositif de suivi du risque de liquidité de La Banque Postale a été enrichi avec la mise en place du LCR projeté à 2 mois. Cet indicateur permet

[3] *ALM (Asset Liabilities Management) ou gestion actif/passif désigne les techniques de maitrise du risque de liquidité, de taux et de change sur le périmètre des activités commerciales d'un réseau bancaire dans sa fonction d'intermédiation consistant à collecter l'épargne des clients épargnants et à financer les clients emprunteurs, sans que ces derniers aient besoin de passer par un marché financier.*

d'estimer la résilience du LCR à un environnement de stress et de voir pendant combien de mois, le LCR peut respecter la limite réglementaire de 100 % sans intervention et en utilisant la réserve de liquidité additionnelle.

Gap de liquidité

La Banque Postale évalue son niveau de liquidité long terme par un gap de liquidité. Celui-ci comporte les projections de gaps statiques par échéance et des limites définies sur les horizons de un, trois et cinq ans.

Ratio de financement stable net (NSFR)

Le NSFR correspond au montant du financement stable disponible rapporté à celui du financement stable exigé. Ce ratio doit, en permanence, être au moins égal à 100 %. Le « financement stable disponible » *(Available Stable Funding - ASF)* désigne la part des ressources qui ne sont pas exigibles à l'horizon temporel pertinent, soit un an dans le cadre du NSFR. Le montant du « financement stable exigé » *(Required Stable Funding - RSF)* d'un établissement est fonction des caractéristiques de liquidité et de la durée résiduelle des actifs (et positions de hors bilan) détenus.

Réserve de liquidité

La réserve de liquidité a pour objectif de quantifier le montant de cash ainsi que la liquidité disponible rapidement par la cession ou la mise en pension de titres afin de faire face à une crise de liquidité.

La réserve de liquidité est composée :

- du cash placé auprès de la banque centrale (hors moyenne des réserves obligatoires calculée sur la période de constitution) ;
- des titres éligibles BCE ayant une notation satisfaisante ;
- d'émissions sécurisées (covered bonds) retained ou pouvant être émises par La Banque Postale via sa filiale La Banque Postale Home Loan SFH.

Plan de financement d'urgence (PFU)

Le plan de financement d'urgence est destiné à être suivi par les instances de gouvernance et exécuté opérationnellement par la Banque des Entreprises et du Développement Local (BEDL).

Le PFU fait partie du processus d'évaluation interne de la liquidité dont La Banque Postale rend compte de façon annuelle. Le PFU présente les indicateurs avancés retenus pour apprécier la santé des marchés (financiers ou bancaires) sur lesquels la liquidité de La Banque Postale est exposée. Pour chaque indicateur est défini un niveau de seuil (confort, vigilance ou alerte).

Le PFU prévoit également des dispositifs à mettre en œuvre, en cas de crise avérée, qu'elle soit systémique ou idiosyncratique.

Le test de financement, réalisé *a minima* deux fois par an, consiste à tester le marché en procédant à des emprunts à court terme. L'objectif de ce type de test est de vérifier régulièrement l'aptitude de La Banque Postale à se procurer rapidement des fonds sur les marchés pour s'assurer que les estimations sur la capacité de La Banque Postale à emprunter restent valides.

Capacités d'accès au financement externe

Dans le cadre de la gestion prudente de la liquidité mise en œuvre par le Comité ALM et Trésorerie et le Comité CPRG, La Banque Postale est dotée de sources de financement diversifiées, comme par exemple :

- un programme de 20 milliards d'euros de Neu-CP (Negotiable European Commercial Paper) et un programme d'ECP (European Commercial Paper) de 10 milliards d'euros ainsi qu'un programme de 2 milliards de Neu MTN, dont le but est de refinancer une partie des besoins de financement à court terme de La Banque Postale et de satisfaire la demande de la clientèle institutionnelle ;
- un programme de 20 milliards d'euros d'EMTN, au format retail, permettant d'émettre de la dette senior (vanille et structurée), senior non préférée et Tier 2 ;
- un programme de 10 milliards d'euros de titres financiers, au format retail, dédié aux émissions structurées de dette senior ;
- un programme de 30 milliards d'euros d'EMTN pour l'émission d'Obligations de financement de l'habitat (OFH) via son véhicule de financement sécurisé mis en place en 2013, La Banque Postale Home Loan SFH, filiale de La Banque Postale S.A. ;

En plus de ces programmes, La Banque Postale a accès à d'autres sources de financement telles que le refinancement par la banque européenne d'investissement (BEI), un portefeuille HQLA (*High Quality Liquid Asset*) rapidement mobilisable, un accès à plusieurs plateformes de mises en pension, un accès au marché interbancaire ou encore un accès à un véhicule de financement sécurisé *via* la Caisse de Financement Local (CAFFIL) à qui La Banque Postale cède régulièrement des prêts distribués aux entités du Secteur public local.

35.5 Risque de taux

L'unité en charge de la surveillance et du contrôle de second niveau du risque de taux d'intérêt global est au sein de la direction des risques groupe de La Banque Postale.

Le département assume plusieurs missions :

- cartographier les risques de liquidité, de taux et de change, évaluer le dispositif de maîtrise de ces risques et proposer des limites en accord avec l'appétit aux risques de La Banque Postale ;
- assurer le suivi périodique des indicateurs ALM qui encadrent le risque de taux d'intérêt global de La Banque Postale en consolidé ainsi que des filiales bancaires et assurantielles ;
- réaliser l'audit des processus de calculs des différents indicateurs (statiques et dynamiques) et contrôler l'intégrité des calculs d'exposition ;
- auditer les méthodologies employées.

Ce risque est suivi *via* divers indicateurs ALM dont les indicateurs de sensibilité des marges futures et de la valeur économique aux taux d'intérêt ainsi que *via* des scénarios permettant d'évaluer la capacité de l'établissement à résister à des chocs exogènes.

Les mouvements de taux envisagés affectent aussi bien les flux incertains des produits financiers que les résultats des opérations de la banque de détail, *via* les modèles comportementaux, en particulier les options implicites dont disposent les clients.

La supervision du risque de taux relève du Comité ALM et trésorerie qui suit les indicateurs ALM, anticipe leur évolution en fonction des orientations de la politique commerciale et de l'observation des comportements

des clients. Les indicateurs de risque de taux sont également revus en Comité de pilotage des risques groupe. La fréquence de revue des risques de taux est essentiellement mensuelle.

Objectifs

Le risque de taux est piloté de manière à couvrir la sensibilité de la marge nette d'intérêt future de La Banque Postale sous contrainte du respect des indicateurs de sensibilité de la valeur. Ce pilotage est réalisé en vision dynamique, sur la base du plan d'affaires, au travers de la mise en place de dérivés de taux (couvertures) ou d'inflexion de la politique commerciale.

Le bilan comporte des optionalités implicites et explicites, conduisant à une non-linéarité de la valeur économique en fonction des taux. Dans cette perspective, l'ALM propose un rééquilibrage régulier des positions structurelles au travers d'instruments de couverture.

Périmètre

Comme requis par le Comité de Bâle, les risques de taux significatifs présents dans le portefeuille bancaire sont identifiés et mesurés. Certains d'entre eux peuvent donner lieu à un dispositif de suivi spécifique.

Le risque de taux est mesuré par maturité, par type d'index pour les produits dépendant de taux variable ou révisable (Euribor, Inflation, €STR, etc.) en tenant compte de conventions d'écoulement probables, elles-mêmes fonctions des situations de marché. Il recouvre plusieurs facteurs de risques :

- risques liés à la structure par terme des taux d'intérêt des instruments sensibles au taux d'intérêt qui, elle-même, découle de différences de calendrier des révisions de taux ;
- risques liés à l'évolution du taux d'inflation pour les produits indexés sur cet indice ;
- risques de base liés à la multiplicité des références de taux utilisées et induisant des risques du fait de la corrélation imparfaite entre les courbes ;
- risques optionnels (contractuel ou comportemental) ;
- risques induits par les positions exposées à l'inflation et aux taux réglementés ;
- risque de spread de crédit (CSRBB – *Credit Spread Risk in the Banking Book*) ;
- risque de barème lié au déphasage entre les taux de la production commerciale et le taux de sa couverture.

Dans ce cadre, la variation de marge nette d'intérêt est mesurée en fonction de plusieurs scénarios de taux. Le risque de taux d'intérêt présent dans le bilan est simulé de manière dynamique, en tenant compte des variations futures d'encours (remboursements anticipés, productions nouvelles, etc.) conformément aux modèles comportementaux développés et au plan d'affaires.

Les opérations du portefeuille de négociation de la Salle des marchés ne rentrent pas dans le risque de taux global, leur risque étant suivi et encadré par les limites propres à chaque portefeuille. Ces portefeuilles relevant de la salle des marchés sont encadrés par des limites de type risques de marché.

Mesure du risque de taux d'intérêt global

Conventions et modèles

Les méthodologies d'évaluation d'impasse et de sensibilité de taux sont déterminées en fonction des types d'actifs (ou passifs) composant le bilan :

- encours échéancés (écoulement contractuel corrigé ou non par un modèle) ;
- encours non échéancés (écoulement conventionnel) ;
- hors bilan (engagement et garanties de liquidité).

Les opérations sans échéance contractuelle (dont les dépôts et livrets de la clientèle) sont intégrées conformément aux conventions d'écoulement validées par le Comité de gestion du bilan et par la direction des risques groupe.

Les opérations hors bilan sont intégrées en prenant en compte des hypothèses de tirage.

La sensibilité de la marge nette d'intérêts (MNI)

La sensibilité de la MNI se définit comme étant la différence de MNI résultant d'un écart de taux par rapport à un scénario de taux de référence.

Cette sensibilité de la MNI se calcule pour chaque scénario de taux en prenant en compte les modèles comportementaux dépendants des taux, et en intégrant les niveaux de production nouvelle et de collecte des activités commerciales, ainsi que les hypothèses relatives aux opérations financières équivalentes au scénario de référence.

Seuls les modèles comportementaux et les opérations à taux variable réagissent au scénario de choc de taux. Leurs impacts en encours modifient le niveau de financement à court terme.

Les différents scénarios de taux appliqués par La Banque Postale avec choc instantané par rapport à la courbe de référence sont les suivants :

- choc parallèle vers le haut ;
- choc parallèle vers le bas ;
- pentification (taux courts en baisse, taux longs en hausse) ;
- aplatissement (taux courts en hausse, taux longs en baisse) ;
- hausse des taux courts ;
- baisse des taux courts.

A noter qu'un *floor* réglementaire sur le taux sans risque est prescrit par l'EBA, *European Banking Authority*.

Par ailleurs, conformément à la réglementation IRRBB (*Interest Rate Risk in the Banking Book*), La Banque Postale calcule également la pire baisse de la marge nette d'intérêt à un an, à bilan constant, avec deux chocs parallèles de +/- 200 bps.

La sensibilité de la valeur des fonds propres (EVE – Economic Value of Equity)

Elle correspond à la variation de la valeur économique consécutive à différents scénarios de choc de taux. Celle-ci est calculée de manière statique à partir des échéanciers contractuels des éléments de bilan en stock.

Les scénarios réglementaires de choc appliqués sont les mêmes que ceux décrits précédemment pour la sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts (MNI).

A noter qu'un *floor* réglementaire sur le taux sans risque est prescrit par l'EBA. Ce *floor* commence à -1% et est augmenté de 0,05% jusqu'à atteindre 0% à 20 ans.

Le gap de taux

Pour une devise donnée, le gap de taux fixé est calculé pour les opérations à taux fixe et les opérations à taux variable et révisable jusqu'à leur prochaine date de révision ou fixation. Le gap de taux fixé ne prend pas en compte les tombées d'intérêts.

Le gap de taux est la différence entre les montants moyens des actifs à taux fixe et les montants moyens des passifs à taux fixe incluant les effets des éléments de hors bilan par maturité.

Le risque de barème
Cet indicateur mis en place courant 2025 par l'ALM a pour but de s'assurer que la marge financière de la production nouvelle est bien sécurisée. Pour cela, il est nécessaire d'estimer la production future et de la couvrir par anticipation à conditions de taux connues.

35.6 Risques assurance

Analyses de sensibilité
Les sensibilités présentent ci-dessous sont calculées au niveau de CNP Assurances.

- **au risque de rachat**

Une hausse de 10% des rachats entrainerait une baisse de résultat net de 1% (versus une baisse de 2% en 2024).

- **au risque de taux**

Une hausse de 100 bps entrainerait une baisse des capitaux propres de 2% (versus une baisse de 2% en 2024).
Une baisse de 100 bps entrainerait une hausse des capitaux propres de 2% (versus une hausse de 2% en 2024).

- **au risque immobilier**

Une évolution du marché immobilier de -15% (à partir de 2024) entrainerait une baisse des capitaux propres de 1% (versus une baisse 1% en 2024).

- **au risque action**

Une évolution du marché actions de -25% entrainerait une baisse des capitaux propres de 3% (versus une baisse de 3% en 2024).

Risque de contrepartie sur les réassureurs
Le périmètre des risques de contrepartie inclut les contrats permettant une atténuation des risques tels que les accords de réassurance, les titrisations et les instruments dérivés, et les créances à recevoir des intermédiaires et des assurés.
Les cessions d'actifs de réassurance nets de passifs sont réalisées, sur la base du total des provisions cédées, à 21% avec des réassureurs dont le rating est supérieur ou égal à AA-, et à 95% avec des réassureurs dont le rating est supérieur ou égal à A.

- **Passifs des contrats d'assurance nets d'actifs d'assurance – montants exigibles - rachat**

	31/12/2025		31/12/2024	
(en millions d'euros)	Valeur de rachat	Valeur comptable	Valeur de rachat	Valeur comptable
Passifs immédiatement rachetables	331 366	339 184	296 190	307 054
Passifs non immédiatement rachetables	29 482	39 008	51 526	57 230
TOTAL	360 847	378 192	347 717	364 283

- **Flux futurs d'actifs**

	31/12/2025					
(en millions d'euros)	moins de 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	10 à 15 ans	Plus de 15 ans	TOTAL
Actifs à la juste valeur par résultat	13 008	3 123	3 293	729	3 877	24 030
Actifs à la juste valeur par OCI Recyclable	17 536	65 613	65 636	39 806	48 023	236 613
Actifs financiers au coût amorti	228	1 560	2 375	1 827	616	6 605
TOTAL	30 771	70 296	71 304	42 362	52 516	267 249

	31/12/2024					
(en millions d'euros)	moins de 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	10 à 15 ans	Plus de 15 ans	TOTAL
Actifs à la juste valeur par résultat	13 512	3 811	3 272	499	3 992	25 086
Actifs à la juste valeur par OCI Recyclable	18 380	67 401	68 826	28 702	41 223	224 532
Actifs financiers au coût amorti	112	1 103	2 081	806	12	4 114
TOTAL	32 004	72 316	74 179	30 007	45 227	253 732

NOTE 36 CONTRATS D'ASSURANCE ET REASSURANCE

36.1 Produits et charges afférentes
a) Contrats d'assurance émis
b) Contrats de réassurance détenus
36.2 Placements des activités d'assurance
36.3 Informations sur les passifs d'assurance
a) Contrats d'assurance et de réassurance par modèles d'évaluation
b) Contrats d'assurance et de réassurance par composantes comptables
c) Marge sur services contractuels (CSM)
d) Contrats d'assurance et de réassurance par périodes de couverture

36.1 Produits et charges afférentes

a) Contrats d'assurance émis

- ***Produits des contrats d'assurance émis***

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA	**11 122**	**10 151**
Montants relatifs aux variations du passif au titre de la couverture restante liés à :	**9 642**	**8 648**
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat en raison de la fourniture de services au cours de la période	2 229	2 244
Relâchement de l'ajustement au titre du risque non financier	243	213
Produits afférents aux contrats d'assurance émis attendus au cours de la période nets de l'amortissement de la composante de perte	6 752	6 003
Ajustements liés à l'expérience sur les primes reçues et les frais d'acquisition	419	188
Frais d'acquisitions alloués à la période	**1 480**	**1 504**
Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	**1 609**	**1 667**
TOTAL	**12 732**	**11 819**

- ***Charges afférentes aux contrats d'assurance émis***

(en millions d'euros)	Contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA	Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	31/12/2025
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	(7 944)	(1 292)	**(9 236)**
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 480)	(5)	**(1 485)**
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	857	47	**904**
Pertes et reprises sur les groupes de contrats déficitaires	7	0	**7**
TOTAL	**(8 560)**	**(1 250)**	**(9 811)**

(en millions d'euros)	Contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA	Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	31/12/2024
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	(6 490)	(1 307)	**(7 796)**
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 504)	(21)	**(1 525)**
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	497	46	**543**
Pertes et reprises sur les groupes de contrats déficitaires	(21)	2	**(19)**
TOTAL	**(7 518)**	**(1 280)**	**(8 798)**

Le montant des charges afférentes aux contrats d'assurance émis contient la marge perçue par le groupe au titre de la gestion et de la distribution des contrats d'assurance des filiales. Elle est calculée comme la différence entre les commissions perçues et les frais sous-jacents déterminés à l'aide d'un coefficient d'exploitation analytique spécifique aux activités d'assurance.

b) Contrats de réassurance détenus

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Charges de réassurance - Contrats comptabilisés selon le modèle BBA	**(742)**	**(3 079)**
Marge sur services contractuels reconnue en résultat en raison de la réception de services au cours de la période	2	(30)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier en raison de l'expiration du risque	(17)	(10)
Charges attendues au cours de la période	(698)	(3 001)
Ajustements liés à l'expérience	(29)	(38)
Charges de réassurance - Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	**(97)**	**(150)**
Produits de réassurance - Contrats comptabilisés selon le modèle BBA	**706**	**3 001**
Montants recouvrés auprès des réassureurs	716	3 037
Ajustements liés aux provisions recouvrées auprès des réassureurs	(44)	(36)
Composante de perte	31	0
Variation de l'ajustement pour risque lié aux sinistres survenus cédés	3	1
Produits de réassurance - Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	**55**	**128**
CHARGES OU PRODUITS LIÉS À LA RÉASSURANCE DÉTENUE	**(78)**	**(100)**

36.2 Placements des activités d'assurance

Ventilation par catégories comptables

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	200 046	187 656
Instruments dérivés de couverture	22	86
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	15 770	14 704
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	190 107	189 142
Titres au coût amorti	5 000	3 287
Immeubles de placement	6 340	6 590
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 086	1 097
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	**418 370**	**402 561**

Les lignes Actifs financiers à la juste valeur par résultat et les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables et non recyclables sont détaillées ci-après :

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Instruments de dettes	**175 121**	**165 007**
Effets publics et valeurs assimilées	2 148	2 100
Obligations et autres titres à revenu fixe	13 350	13 998
OPCVM	57 457	59 598
Actifs représentatifs de contrats en UC	98 673	85 366
Prêts et avances	3 494	3 945
Instruments de capitaux propres	**23 968**	**21 756**
Actions et autres titres à revenu variable	16 814	16 298
Actifs représentatifs de contrats en UC	7 153	5 458
Instruments dérivés	**958**	**892**
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	**200 046**	**187 656**

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2025		31/12/2024	
	Juste valeur	Gains / pertes cumulés latents	Juste valeur	Gains / pertes cumulés latents
Effets publics et valeurs assimilées	90 654	(20 561)	89 936	(19 519)
Obligations et autres titres à revenu fixe	99 453	(6 190)	99 207	(6 480)
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	**190 107**	**(26 751)**	**189 142**	**(25 998)**
Impôts		7 263		7 090
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		**(19 488)**		**(18 908)**
Actions, autres titres à revenu variable et autres titres détenus à long terme	15 770	4 741	14 704	3 541
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	**15 770**	**4 741**	**14 704**	**3 541**
Impôts		(998)		(688)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)		**3 743**		**2 853**

36.3 Informations sur les passifs d'assurance

a) Contrats d'assurance et de réassurance par modèles d'évaluation

(en millions d'euros)	31/12/2025 Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	Contrats évalués selon le modele PAA	TOTAL
Au titre de la couverture restante	**937**	**144**	**1 081**
Contrats évalués selon le modèle PAA		**144**	**144**
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	**937**		**937**
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	1 314		1 314
Ajustement au titre du risque non financier	(75)		(75)
Marge sur services contractuels	(302)		(302)
Au titre des sinistres survenus	**(197)**	**2**	**(195)**
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(191)	2	(190)
Ajustement au titre du risque non financier	(6)		(6)
Au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition non encore affectés aux contrats d'assurance	**0**	**4**	**4**
Contrats d'assurance émis - actif (1) (cf. note 23.7)	**740**	**150**	**890**
Au titre de la couverture restante	**371 297**	**552**	**371 849**
Contrats évalués selon le modèle PAA		**552**	**552**
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	**371 297**		**371 297**
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	350 850		350 850
Ajustement au titre du risque non financier	1 364		1 364
Marge sur services contractuels	19 082		19 082
Au titre des sinistres survenus	**5 928**	**811**	**6 739**
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	5 846	761	6 607
Ajustement au titre du risque non financier	82	51	132
Contrats d'assurance émis – passif (2) (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	**377 224**	**1 363**	**378 588**
Contrats d'assurance (affaires directes et acceptations) (2) - (1)	**376 484**	**1 214**	**377 698**
Au titre des opérations d'assurance relatives à des contrats financiers (sans participation discrétionnaire) (3)			**1 886**
CONTRATS D'ASSURANCE EMIS - PASSIF (2) + (3) - (cf. note 32.6)			**380 474**
Au titre de la couverture restante	**5 454**	**58**	**5 512**
Contrats évalués selon le modèle PAA		**58**	**58**
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	**5 454**		**5 454**
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	5 097		5 097
Ajustement au titre du risque non financier	92		92
Marge sur services contractuels	265		265
Au titre des sinistres survenus	**532**	**197**	**729**
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	526	189	715
Ajustement au titre du risque non financier	6	7	13
Contrats de réassurance détenus - Actif (1) (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	**5 986**	**255**	**6 240**
Au titre des opérations de réassurance relatives à des contrats financiers (sans participation discrétionnaire)			**15**
Contrats de réassurance détenus - actif (cf. note 23.7)			**6 255**
Au titre de la couverture restante	**20**		**20**
Contrats évalués selon le modèle PAA			
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	**20**		**20**
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	14		14
Ajustement au titre du risque non financier	(6)		(6)
Marge sur services contractuels	12		12
Au titre des sinistres survenus	**(9)**		**(9)**
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(9)		(9)
Ajustement au titre du risque non financier	(0)		(0)
Contrats de réassurance détenus – Passif (2) - (cf. note 32.6) (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	11		11
CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS NETS (1) - (2)	**5 975**	**255**	**6 229**

(en millions d'euros)	31/12/2024 Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	Contrats évalués selon le modèle PAA	TOTAL
Au titre de la couverture restante	**982**	**95**	**1 078**
Contrats évalués selon le modèle PAA		**95**	**95**
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	**982**		**982**
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	1 276		1 276
Ajustement au titre du risque non financier	(60)		(60)
Marge sur services contractuels	(234)		(234)
Au titre des sinistres survenus	**(166)**	**2**	**(164)**
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(162)	2	(160)
Ajustement au titre du risque non financier	(4)		(4)
Au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition non encore affectés aux contrats d'assurance	**0**	**4**	**4**
Contrats d'assurance émis - actif (1) (cf. note 23.7)	**816**	**101**	**917**
Au titre de la couverture restante	**357 605**	**755**	**358 360**
Contrats évalués selon le modèle PAA		**755**	**755**
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	**357 605**		**357 605**
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	339 733		339 733
Ajustement au titre du risque non financier	1 450		1 450
Marge sur services contractuels	16 422		16 422
Au titre des sinistres survenus	**5 601**	**791**	**6 392**
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	5 547	744	6 291
Ajustement au titre du risque non financier	55	47	101
Contrats d'assurance émis – passif (2) (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	**363 206**	**1 546**	**364 752**
Contrats d'assurance (affaires directes et acceptations) (2) - (1)	**362 390**	**1 445**	**363 835**
Au titre des opérations d'assurance relatives à des contrats financiers (sans participation discrétionnaire) (3)			**2 019**
CONTRATS D'ASSURANCE EMIS - PASSIF (2) + (3) - (cf. note 32.6)			**366 771**
Au titre de la couverture restante	**5 763**	**73**	**5 837**
Contrats évalués selon le modèle PAA		**73**	**73**
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	**5 763**		**5 763**
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	5 403		5 403
Ajustement au titre du risque non financier	110		110
Marge sur services contractuels	250		250
Au titre des sinistres survenus	**450**	**221**	**671**
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	445	213	659
Ajustement au titre du risque non financier	5	8	13
Contrats de réassurance détenus - Actif (1) (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	**6 213**	**295**	**6 508**
Au titre des opérations de réassurance relatives à des contrats financiers (sans participation discrétionnaire)			**15**
Contrats de réassurance détenus - actif (cf. note 23.7)			**6 523**
Au titre de la couverture restante	**19**	**3**	**21**
Contrats évalués selon le modèle PAA		**3**	**3**
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	**19**		**19**
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	17		17
Ajustement au titre du risque non financier	(8)		(8)
Marge sur services contractuels	9		9
Au titre des sinistres survenus	**(9)**		**(9)**
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(9)		(9)
Ajustement au titre du risque non financier	(0)		(0)
Contrats de réassurance détenus – Passif (2) - (cf. note 32.6) (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	**10**	**3**	**13**
CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS NETS (1) - (2)	**6 203**	**292**	**6 495**

b) Contrats d'assurance et de réassurance par composantes comptables

- ***Marge intra-groupe***

La Banque Postale distribue et gère des contrats d'assurance pour le compte de ses filiales. Cette activité génère des frais de distribution et de gestion dans les comptes aux bornes du groupe.
Les filiales d'assurance versent des commissions à La Banque Postale, au titre de la distribution et de la gestion des contrats d'assurance. Ces commissions incorporent une marge facturée par La Banque Postale.
Sous IFRS 17, la composante représentant l'engagement de l'assurance envers ses assurés, la valeur actuelle des flux futurs ou *Best Estimate*, incorpore notamment l'ensemble des frais rattachables aux activités d'assurance dont les frais de distribution et de gestion des contrats d'assurance.
Au niveau des filiales d'assurance, ce sont donc les commissions, y compris la marge, qui vont être incluses dans le Best Estimate.
Au niveau du groupe, la marge perçue représente un profit et non un coût, et ne peut être incorporée dans le *Best Estimate*. Elle doit donc être intégrée dans la marge sur services contractuels (ou CSM, c'est-à-dire les profits futurs).

Par conséquent, la CSM en vision groupe diffère de la CSM aux bornes des filiales d'assurance, i.e. la CSM en vision assurance. La CSM groupe intègre une composante représentative de la marge intragroupe déterminée en appliquant un coefficient d'exploitation estimé aux commissions de distribution et de gestion. Cette marge est intégrée dans la CSM aux bornes du groupe.

- ***CNP Assurance Protection Sociale – contrat groupe La Poste***

A la suite de la prise de contrôle des activités de protection sociale de La Mutuelle Générale en 2024, les passifs d'assurance et de réassurance sont retraités des effets liés au contrat du groupe La Poste devenu un contrat intra-groupe et donnant lieu à la comptabilisation d'un passif comptabilisé selon les dispositions de la norme IAS 19 (cf. note 31.1). Les montants présentés dans la vision assurance tiennent compte de ces retraitements.

(en millions d'euros)	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	TOTAL
SOLDE NET DE CLOTURE - VISION ASSURANCE [a] Au 31 décembre 2025	**357 313**	**1 527**	**17 644**	**376 484**
Commissions de distribution et de gestion des contrats d'assurance - Eliminations intragroupes	(1 740)		1 740	
SOLDE NET DE CLOTURE - VISION GROUPE Au 31 décembre 2025	**355 573**	**1 527**	**19 384**	**376 484**
SOLDE NET D'OUVERTURE - VISION ASSURANCE [a] Au 31 décembre 2024	**345 941**	**1 569**	**14 879**	**362 390**
Commissions de distribution et de gestion des contrats d'assurance - Eliminations intragroupes	(1 776)		1 776	
SOLDE NET D'OUVERTURE - VISION GROUPE Au 31 décembre 2024	**344 165**	**1 569**	**16 655**	**362 390**
SOLDE NET D'OUVERTURE - VISION ASSURANCE [a] Au 31 décembre 2023	**353 844**	**2 032**	**17 362**	**373 238**
Commissions de distribution et de gestion des contrats d'assurance - Eliminations intragroupes	(1 588)		1 588	
SOLDE NET D'OUVERTURE - VISION GROUPE Au 31 décembre 2023	**352 256**	**2 032**	**18 950**	**373 238**

(a) Fait l'objet des analyses par composantes comptables et par périodes de couverture.

- ***Courbes des taux***

Les courbes de taux, utilisées pour actualiser les estimations des flux de trésorerie futurs qui ne varient pas en fonction des rendements des éléments sous-jacents, sont présentées dans les tableaux ci-dessous :

		31/12/2025				
	Devise	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
Groupe CNP Assurances	EUR	2,83%	3,26%	3,64%	3,99%	3,90%
Filiales du pôle assurance non-vie	EUR	[2,41% ;2,49%]	[2,69% ; 2,77%]	[3,06% ; 3,14%]	[3,40% ; 3,48%]	[3,39% ; 3,46%]
Filiales Europe hors France	EUR	2,52%	2,81%	3,18%	3,52%	3,49%
Filiales brésiliennes	BRL	[14,03% ; 14,66%]	[13,41% ; 13,82%]	[14,21% ; 14,42%]	[12,87% ; 12,95%]	[10,98% ; 11,03%]

		31/12/2024				
	Devise	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
Groupe CNP Assurances	EUR	3,00%	2,80%	2,90%	2,90%	2,80%
Filiales du pôle assurance non-vie	EUR	[2,4% ; 2,7%]	[2,3% ; 2,5%]	[2,4% ; 2,6%]	[2,4% ; 2,6%]	[2,4% ; 2,5%]
Filiales Europe hors France	EUR	[2,6% ; 3,1%]	[2,3% ; 2,7%]	[2,4% ; 2,7%]	[2,4% ; 2,8%]	[2,4% ; 2,8%]
Filiales brésiliennes	BRL	[13,0% ; 14,1%]	[13,2% ; 14,2%]	[12,6% ; 13,7%]	[10,9% ; 11,9%]	[9,4% ; 10,1%]

- ***Analyse par composante comptable des contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA - Assurance*** *(vision assurance)*

(en millions d'euros)	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	31/12/2025
Solde des actifs à l'ouverture	(1 114)	65	234	**(816)**
Solde des passifs à l'ouverture	347 056	1 504	14 646	**363 206**
SOLDE NET D'OUVERTURE	**345 941**	**1 569**	**14 880**	**362 390**
Variations liées aux services futurs	**(5 105)**	**147**	**4 995**	**37**
Changements dans les estimations qui entrainent un ajustement de la marge sur services contractuels	(3 177)	(51)	3 210	(18)
Changements dans les estimations qui entrainent des pertes et reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	(16)	34		19
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(1 913)	164	1 785	36
Variations liées aux services rendus au cours de la période	**857**	**(206)**	**(2 185)**	**(1 534)**
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net			(2 185)	(2 185)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier		(206)		(206)
Ajustements liés à l'expérience	857			857
Variations liées aux services passés	**(855)**	**(3)**		**(857)**
Ajustements des sinistres survenus	(855)	(3)		(857)
Résultat des activités d'assurance	**(5 103)**	**(62)**	**2 810**	**(2 355)**
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	**15 821**	**16**	**(82)**	**15 754**
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance [(a)]	15 933	19	(61)	15 891
Effets des différences de change	(112)	(3)	(21)	(137)
Total issu des variations du résultat global	**10 718**	**(46)**	**2 728**	**13 400**
Flux de trésorerie reçus ou payés sur les contrats d'assurance	642			642
Total des flux de trésorerie	**642**			**642**
Autres mouvements de consolidation et variation de périmètre	**13**	**4**	**36**	**53**
SOLDE NET DE CLOTURE	**357 313**	**1 527**	**17 644**	**376 484**
Solde des actifs à la clôture	(1 123)	81	302	**(740)**
Solde des passifs à la clôture	358 436	1 446	17 342	**377 224**

(a) Hors différences de change.

(en millions d'euros)	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	31/12/2024
Solde des actifs à l'ouverture	(1 538)	79	282	(1 176)
Solde des passifs à l'ouverture	355 367	1 953	17 080	374 400
SOLDE NET D'OUVERTURE	**353 829**	**2 032**	**17 362**	**373 224**
Variations liées aux services futurs	**(236)**	**192**	**87**	**42**
Changements dans les estimations qui entrainent un ajustement de la marge sur services contractuels	1 490	(1)	(1 501)	(12)
Changements dans les estimations qui entrainent des pertes et reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	(27)	38		11
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(1 699)	155	1 588	43
Variations liées aux services rendus au cours de la période	**447**	**(192)**	**(2 244)**	**(1 989)**
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net			(2 244)	(2 244)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier		(192)		(192)
Ajustements liés à l'expérience	447			447
Variations liées aux services passés	**(465)**	**(56)**		**(521)**
Ajustements des sinistres survenus	(465)	(56)		(521)
Résultat des activités d'assurance	**(254)**	**(56)**	**(2 157)**	**(2 468)**
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	**9 045**	**6**	**(309)**	**8 741**
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance [a]	13 500	37	111	13 649
Effets des différences de change	(4 455)	(31)	(421)	(4 907)
Total issu des variations du résultat global	**8 791**	**(50)**	**(2 467)**	**6 274**
Flux de trésorerie reçus ou payés sur les contrats d'assurance	(2 762)			(2 762)
Total des flux de trésorerie	**(2 762)**			**(2 762)**
Autres mouvements de consolidation et variation de périmètre (b)	**(13 917)**	**(412)**	**(16)**	**(14 345)**
SOLDE NET DE CLOTURE (b)	**345 941**	**1 569**	**14 880**	**362 390**
Solde des actifs à la clôture	(1 114)	65	234	**(816)**
Solde des passifs à la clôture	347 056	1 504	14 646	**363 206**

(a) Hors différences de change.

(b) Depuis juin 2025, les informations en vision Assurance sont retraitées du contrat Groupe La Poste, chez CNP Assurance Protection Sociale, devenu intra-groupe.

- ***Analyse par composante comptable des contrats comptabilisés selon le modèle BBA – Contrats de réassurance détenus***

(en millions d'euros)	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	31/12/2025
Solde des actifs à l'ouverture	5 849	115	250	6 213
Solde des passifs à l'ouverture	(9)	8	(9)	(10)
SOLDE NET D'OUVERTURE	**5 840**	**123**	**241**	**6 203**
Variations liées aux services futurs	**23**	**(4)**	**11**	**31**
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	40	(8)	(31)	1
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(17)	4	43	30
Variations liées aux services rendus au cours de la période	**(10)**	**(14)**	**2**	**(22)**
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net			2	2
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier		(14)		(14)
Ajustements liés à l'expérience	(10)			(10)
Variations liées aux services passés	**(43)**	**(2)**		**(45)**
Ajustement des sinistres survenus	(43)	(2)		(45)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	**(30)**	**(20)**	**13**	**(36)**
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance détenus [(a)]	**(70)**	**1**	**(1)**	**(69)**
Total des variations du résultat global	**(99)**	**(18)**	**12**	**(105)**
Flux de trésorerie	(123)			(123)
Total des flux de trésorerie	**(123)**			**(123)**
Autres mouvements de consolidation et variation de périmètre	**0**		**(0)**	
SOLDE NET DE CLOTURE	**5 618**	**104**	**253**	**5 975**
Solde des actifs à la clôture	5 623	98	265	5 986
Solde des passifs à la clôture	(5)	6	(12)	(11)

(a) Hors effet de l'évolution du risque de non-exécution.

(en millions d'euros)	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	31/12/2024
Solde des actifs à l'ouverture	7 990	97	512	8 599
Solde des passifs à l'ouverture	(32)	17	(20)	(35)
SOLDE NET D'OUVERTURE	**7 958**	**114**	**492**	**8 564**
Variations liées aux services futurs	**21**	**(19)**	**(2)**	
Changements dans les estimations qui entrainent un ajustement de la marge sur services contractuels	29	(22)	(6)	
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(8)	4	4	
Variations liées aux services rendus au cours de la période	**(4)**	**(8)**	**(30)**	**(41)**
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net			(30)	(30)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier		(8)		(8)
Ajustements liés à l'expérience	(4)			(4)
Variations liées aux services passés	**(34)**	**(3)**		**(36)**
Ajustement des sinistres survenus	(34)	(3)		(36)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	**(17)**	**(29)**	**(32)**	**(78)**
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance détenus [a]	**109**	**12**	**3**	**124**
Total des variations du résultat global	**93**	**(18)**	**(29)**	**46**
Flux de trésorerie	(2 629)			(2 629)
Total des flux de trésorerie	**(2 629)**			**(2 629)**
Autres mouvements de consolidation et variation de périmètre	**418**	**26**	**(223)**	**222**
SOLDE NET DE CLOTURE	**5 840**	**123**	**241**	**6 203**
Solde des actifs à la clôture	5 849	115	250	6 213
Solde des passifs à la clôture	(9)	8	(9)	(10)

(a) Hors effet de l'évolution du risque de non-exécution.

c) Marge sur services contractuels (CSM)

- ***Analyse par méthodes de transition de la marge sur services contractuels***

Contrats d'assurance émis

(en millions d'euros)	31/12/2025			
	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	Autres contrats [a]	TOTAL
Marge sur services contractuels à l'ouverture	**125**	**10 787**	**3 985**	**14 897**
Variations liées aux services futurs	**111**	**2 893**	**1 978**	**4 983**
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	111	2 893	193	3 198
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période			1 785	1 785
Variations liées aux services rendus au cours de la période	**(69)**	**(1 441)**	**(680)**	**(2 190)**
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour refléter les services rendus	(69)	(1 441)	(680)	(2 190)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	**6**	**(136)**	**48**	**(82)**
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	6	(127)	61	(61)
Effet des différences de change		(9)	(12)	(21)
Autres mouvements de consolidation		**34**	**2**	**36**
Variations de périmètre				
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance		34	2	36
Marge sur services contractuels à la clôture	**173**	**12 138**	**5 334**	**17 644**

(a) Les autres contrats correspondent aux contrats qui n'étaient pas existants à la date de transition.

(en millions d'euros)	31/12/2024			
	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	Autres contrats [a]	TOTAL
Marge sur services contractuels à l'ouverture	**140**	**13 619**	**3 604**	**17 362**
Variations liées aux services futurs	**30**	**(1 359)**	**1 416**	**87**
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	30	(1 359)	(172)	(1 501)
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période			1 588	1 588
Variations liées aux services rendus au cours de la période	**(51)**	**(1 828)**	**(365)**	**(2 244)**
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour refléter les services rendus	(51)	(1 828)	(365)	(2 244)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	**6**	**(139)**	**(177)**	**(309)**
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	6	76	29	111
Effet des différences de change		(215)	(206)	(421)
Autres mouvements de consolidation		**494**	**(493)**	**2**
Variations de périmètre		(186)	(199)	(385)
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance		681	(294)	387
Marge sur services contractuels à la clôture	**125**	**10 787**	**3 985**	**14 897**

(a) Les autres contrats correspondent aux contrats qui n'étaient pas existants à la date de transition.

Contrats de réassurance détenus

(en millions d'euros)	31/12/2025			
	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	Autres contrats [a]	TOTAL
Part cédée - Marge sur services contractuels à l'ouverture	**60**	**336**	**(155)**	**241**
Part cédée - Variations liées aux services futurs	**7**	**(18)**	**23**	**11**
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	7	(18)	(20)	(31)
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période			43	43
Part cédée - Variations liées aux services rendus au cours de la période	**(7)**	**(21)**	**30**	**2**
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour refléter les services rendus	(7)	(21)	30	2
Part cédée - Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus	**1**	**2**	**(4)**	**(1)**
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance des contrats de réassurance	1	2	(4)	(1)
Part cédée - Autres mouvements de consolidation				
Variations de périmètre				
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats de réassurance				
Part cédée - Marge sur services contractuels à la clôture	**61**	**299**	**(107)**	**253**

(en millions d'euros)	31/12/2024			
	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	Autres contrats [a]	TOTAL
Part cédée - Marge sur services contractuels à l'ouverture	**64**	**417**	**11**	**492**
Part cédée - Variations liées aux services futurs	**1**	**(45)**	**42**	**(2)**
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	1	(45)	37	(6)
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période			4	4
Part cédée - Variations liées aux services rendus au cours de la période	**(7)**	**(21)**	**(3)**	**(30)**
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour refléter les services rendus	(7)	(21)	(3)	(30)
Part cédée - Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus	**1**	**2**	**(0)**	**3**
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance des contrats de réassurance	1	2	(0)	3
Part cédée - Autres mouvements de consolidation		**(18)**	**(205)**	**(223)**
Variations de périmètre		7	(205)	(198)
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats de réassurance		(24)		(24)
Part cédée - Marge sur services contractuels à la clôture	**60**	**336**	**(155)**	**241**

(a) Les autres contrats correspondent aux contrats qui n'étaient pas existants à la date de transition.

d) Contrats d'assurance et de réassurance par périodes de couverture

- ***Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus des contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA – Assurance***

	31/12/2025						
	Passifs nets au titre de la couverture restante		Passifs nets au titre de la couverture restante	Passifs nets au titre des sinistres survenus	SOUS TOTAL	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	TOTAL
(en millions d'euros)	Hors composante de perte	Composante de perte					
Solde des actifs à l'ouverture	(982)		(982)	166	(816)	(0)	(816)
Solde des passifs à l'ouverture	357 423	182	357 605	5 601	363 206		363 206
Solde net d'ouverture	**356 441**	**182**	**356 623**	**5 767**	**362 390**	**(0)**	**362 390**
Produits des contrats d'assurance émis	**(10 978)**		**(10 978)**		**(10 978)**		**(10 978)**
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	**1 467**	**(7)**	**1 460**	**7 163**	**8 623**		**8 623**
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis		(44)	(44)	8 021	7 977		7 977
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	1 467		1 467		1 467		1 467
Ajustements des passifs pour sinistres survenus				(858)	(858)		(858)
Pertes et reprises sur les groupes de contrats onéreux		37	37		37		37
Composants d'investissement	**(27 940)**		**(27 940)**	**27 940**			
Résultat des activités d'assurance	**(37 451)**	**(7)**	**(37 458)**	**35 103**	**(2 355)**		**(2 355)**
Produits financiers ou (charges financières) des contrats d'assurance émis	**15 678**	**1**	**15 679**	**75**	**15 754**		**15 754**
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance (hors différences de change)	15 814	1	15 815	76	15 891		15 891
Effet des différences de change	(135)		(135)	(1)	(137)		(137)
Total issu des variations du résultat global	**(21 772)**	**(6)**	**(21 778)**	**35 178**	**13 400**		**13 400**
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	37 305		37 305		37 305		37 305
Paiements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis				(34 826)	(34 826)		(34 826)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 837)		(1 837)		(1 837)	(0)	(1 837)
Total des flux de trésorerie	**35 468**		**35 468**	**(34 826)**	**642**	**(0)**	**642**
Frais d'acquisition non affectés aux contrats						**0**	**0**
Variations de périmètre	3		3	(2)	1		1
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	40	4	44	8	52		52
Autres mouvements de consolidation	**43**	**4**	**47**	**5**	**53**		**53**
Solde net de clôture	**370 180**	**180**	**370 360**	**6 124**	**376 484**	**(0)**	**376 484**
Solde des actifs à la clôture	(937)		(937)	197	(740)	(0)	(740)
Solde des passifs à la clôture	371 117	180	371 297	5 928	377 224		377 224

	31/12/2024						
	Passifs nets au titre de la couverture restante						
(en millions d'euros)	Hors composante de perte	Composante de perte	Passifs nets au titre de la couverture restante	Passifs nets au titre des sinistres survenus	SOUS TOTAL	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	TOTAL
Solde des actifs à l'ouverture	(1 389)		(1 389)	213	(1 176)	(0)	(1 177)
Solde des passifs à l'ouverture	368 655	167	368 822	5 578	374 400		374 400
Solde net d'ouverture	**367 265**	**167**	**367 432**	**5 791**	**373 224**	**(0)**	**373 223**
Produits des contrats d'assurance émis	**(10 151)**		**(10 151)**		**(10 151)**		**(10 151)**
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	**1 504**	**21**	**1 525**	**6 159**	**7 684**		**7 684**
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis		(30)	(30)	6 655	6 625		6 625
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	1 504		1 504		1 504		1 504
Ajustements des passifs pour sinistres survenus				(497)	(497)		(497)
Pertes et reprises sur les groupes de contrats onéreux		52	52		52		52
Composants d'investissement	**(33 665)**		**(33 665)**	**33 665**	**0**		**0**
Résultat des activités d'assurance	**(42 313)**	**21**	**(42 292)**	**39 824**	**(2 468)**		**(2 468)**
Produits financiers ou (charges financières) des contrats d'assurance émis	**8 642**	**1**	**8 644**	**98**	**8 741**		**8 741**
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance (hors différences de change)	13 497	1	13 498	151	13 649		13 649
Effet des différences de change	(4 854)		(4 854)	(53)	(4 907)		(4 907)
Total issu des variations du résultat global	**(33 671)**	**22**	**(33 648)**	**39 922**	**6 274**		**6 274**
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	39 298		39 298		39 298		39 298
Paiements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis				(39 984)	(39 984)		(39 984)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(2 076)		(2 076)		(2 076)	0	(2 076)
Total des flux de trésorerie	**37 222**		**37 222**	**(39 984)**	**(2 762)**	**0**	**(2 762)**
Frais d'acquisition non affectés aux contrats	**(0)**		**(0)**		**(0)**	**0**	
Variations de périmètre	(14 441)	8	(14 432)	(221)	(14 653)	0	(14 653)
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	514	(16)	498	259	757		757
Autres mouvements de consolidation	**(13 927)**	**(8)**	**(13 934)**	**38**	**(13 896)**	**0**	**(13 896)**
Solde net de clôture	**356 890**	**182**	**357 071**	**5 767**	**362 839**	**(0)**	**362 838**
Solde des actifs à la clôture	(982)		(982)	166	(816)	(0)	(816)
Solde des passifs à la clôture	357 872	182	358 053	5 601	363 655		363 655

- ***Analyse par périodes de couverture restante et sinistres survenus des contrats comptabilisés selon le modèle BBA – Contrats de réassurance détenus***

	31/12/2025				
	Actifs nets pour couverture restante				
(en millions d'euros)	Hors élément de recouvrement de perte	Elément de recouvrement de perte	**Composante de couverture restante**	Composante de sinistres survenus	**TOTAL**
Solde des actifs à l'ouverture	5 754	9	5 763	450	6 213
Solde des passifs à l'ouverture	(19)		(19)	9	(10)
Solde net d'ouverture	**5 736**	**9**	**5 745**	**459**	**6 203**
Produits de réassurance	**48**	**31**	**79**	**621**	**700**
Montants recouvrés auprès des réassureurs :	48	31	79	666	745
- dont montants recouvrés des services passés et autres charges de réassurance	*48*	*(0)*	*48*	666	*714*
- dont pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires sous-jacents		*31*	*31*		*31*
Ajustement des actifs pour sinistres survenus				(45)	(45)
Charges de réassurance	**(736)**		**(736)**		**(736)**
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	**(688)**	**31**	**(657)**	**621**	**(36)**
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance	**(72)**	**0**	**(72)**	**2**	**(70)**
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance (hors effets des différences de change)	(72)	0	(72)	2	(70)
Composants d'investissement	**(751)**		**(751)**	**751**	
Total issu des variations du résultat global	**(1 511)**	**31**	**(1 480)**	**1 374**	**(106)**
Primes payées	1 169		1 169		1 169
Sommes recouvrées auprès des réassureurs				(1 292)	(1 292)
Autres décalages de trésorerie (dépôt de réassurance, frais d'acquisition, etc.)					
Total des flux de trésorerie	**1 169**		**1 169**	**(1 292)**	**(123)**
Variations de périmètre					
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats de réassurance	0		0	0	0
Autres mouvements de consolidation	**0**		**0**	**0**	**0**
Solde net de clôture	**5 394**	**40**	**5 434**	**541**	**5 975**
Solde des actifs à la clôture	5 414	40	5 454	532	5 986
Solde des passifs à la clôture	(20)		(20)	9	(11)

	31/12/2024				
	Actifs nets pour couverture restante				
(en millions d'euros)	Hors élément de recouvrement de perte	Elément de recouvrement de perte	**Composante de couverture restante**	Composante de sinistres survenus	**TOTAL**
Solde des actifs à l'ouverture	8 098	5	8 103	496	8 599
Solde des passifs à l'ouverture	(43)		(43)	8	(35)
Solde net d'ouverture	**8 056**	**5**	**8 061**	**504**	**8 564**
Produits de réassurance	**76**	**0**	**77**	**2 925**	**3 001**
Montants recouvrés auprès des réassureurs :	76	0	77	2 961	3 038
- dont montants recouvrés des services passés et autres charges de réassurance	76	*0*	76	*2 961*	*3 037*
- dont pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires sous-jacents					
Ajustement des actifs pour sinistres survenus				(36)	(36)
Charges de réassurance	**(3 079)**		**(3 079)**		**(3 079)**
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	**(3 003)**	**0**	**(3 002)**	**2 925**	**(78)**
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance	**117**		**117**	**7**	**124**
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance (hors effets des différences de change)	117		117	7	124
Composants d'investissement	**(801)**		**(801)**	**801**	
Total issu des variations du résultat global	**(3 686)**	**0**	**(3 686)**	**3 732**	**46**
Primes payées	1 201		1 201		1 201
Sommes recouvrées auprès des réassureurs				(3 778)	(3 778)
Autres décalages de trésorerie (dépôt de réassurance, frais d'acquisition, etc.)	(52)		(52)		(52)
Total des flux de trésorerie	**1 149**		**1 149**	**(3 778)**	**(2 629)**
Variations de périmètre	238	5	243	(16)	227
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats de réassurance	(21)	(1)	(21)	16	(5)
Autres mouvements de consolidation	**218**	**4**	**222**	**0**	**222**
Solde net de clôture	**5 736**	**9**	**5 745**	**459**	**6 203**
Solde des actifs à la clôture	5 754	9	5 763	450	6 213
Solde des passifs à la clôture	(19)		(19)	9	(10)

- ***Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus des contrats comptabilisés selon le modèle PAA – Assurance***

	31/12/2025							
	Passifs nets au titre de la couverture restante			Passifs nets au titre des sinistres survenus				
(en millions d'euros)	Hors composante de perte	Composante de perte	Passifs nets au titre de la couverture restante	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Passifs nets au titre des sinistres survenus	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	TOTAL
Solde des actifs à l'ouverture	(95)		(95)	(2)		(2)	(4)	(101)
Solde des passifs à l'ouverture	755	0	755	744	47	791		1 546
Solde net d'ouverture	**660**	**0**	**660**	**742**	**47**	**789**	**(4)**	**1 445**
Produits des contrats d'assurance émis	**(1 584)**		**(1 584)**					**(1 584)**
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis		**(0)**	**(0)**	**1 249**	**4**	**1 253**		**1 252**
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis				1 289	13	1 302		1 302
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition								
Ajustements des passifs pour sinistres survenus				(40)	(9)	(49)		(49)
Pertes et reprises sur les groupes de contrats onéreux		(0)	(0)					(0)
Résultat des activités d'assurance	**(1 584)**	**(0)**	**(1 584)**	**1 249**	**4**	**1 253**		**(332)**
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance				**(1)**	**0**	**(1)**		**(1)**
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance				(1)	0	(1)		(1)
Effet des différences de change								
Total issu des variations du résultat global	**(1 584)**	**(0)**	**(1 584)**	**1 248**	**4**	**1 251**		**(333)**
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	1 332		1 332					1 332
Paiements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis				(1 231)		(1 231)		(1 231)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1)		(1)				(0)	(1)
Total des flux de trésorerie	**1 332**		**1 332**	**(1 231)**		**(1 231)**	**(0)**	**101**
Variations de périmètre					0	0	0	0
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	1		1					1
Autres mouvements de consolidation	**1**		**1**		**0**	**0**	**0**	**1**
Solde net de clôture	**408**		**408**	**759**	**51**	**810**	**(4)**	**1 214**
Solde des actifs à la clôture	(144)		(144)	(2)		(2)	(4)	(150)
Solde des passifs à la clôture	552		552	761	51	811		1 363

	31/12/2024							
	Passifs nets au titre de la couverture restante			Passifs nets au titre des sinistres survenus				
(en millions d'euros)	Hors composante de perte	Composante de perte	Passifs nets au titre de la couverture restante	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Passifs nets au titre des sinistres survenus	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	TOTAL
Solde des actifs à l'ouverture	(165)		(165)	(1)		(1)	(0)	(166)
Solde des passifs à l'ouverture	823	2	825	749	47	795		1 620
Solde net d'ouverture	**658**	**2**	**660**	**747**	**47**	**794**	**(0)**	**1 454**
Produits des contrats d'assurance émis	**(1 667)**		**(1 667)**					**(1 667)**
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	**21**	**(2)**	**20**	**1 288**	**(0)**	**1 288**		**1 308**
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis				1 324	11	1 335		1 335
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	21		21					21
Ajustements des passifs pour sinistres survenus				(35)	(11)	(46)		(46)
Pertes et reprises sur les groupes de contrats onéreux		(2)	(2)					(2)
Résultat des activités d'assurance	**(1 646)**	**(2)**	**(1 648)**	**1 288**	**(0)**	**1 288**		**(359)**
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance				**41**	**4**	**45**		**45**
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance				41	4	45		45
Effet des différences de change								
Total issu des variations du résultat global	**(1 646)**	**(2)**	**(1 648)**	**1 329**	**4**	**1 333**		**(314)**
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	1 685		1 685					1 685
Paiements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis				(1 274)		(1 274)		(1 274)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(34)		(34)				(0)	(34)
Total des flux de trésorerie	**1 651**		**1 651**	**(1 274)**		**(1 274)**	**(0)**	**377**
Variations de périmètre	(13)	5	(8)	(61)	(4)	(65)		(73)
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	9	(5)	4		0	0	(4)	1
Autres mouvements de consolidation	**(4)**	**0**	**(4)**	**(61)**	**(4)**	**(65)**	**(4)**	**(72)**
Solde net de clôture	**660**	**0**	**660**	**742**	**47**	**789**	**(4)**	**1 445**
Solde des actifs à la clôture	(95)		(95)	(2)		(2)	(4)	(101)
Solde des passifs à la clôture	755	0	755	744	47	791		1 546

- ***Analyse par périodes de couverture restante et sinistres survenus des contrats comptabilisés selon le modèle PAA – Contrats de réassurance détenus***

	31/12/2025						
	Composante de couverture restante			Composante de sinistres survenus			
(en millions d'euros)	Hors composante de recouvrement de perte	Composante de recouvrement de perte	**Composante de couverture restante**	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	**Composante de sinistres survenus**	**TOTAL**
Solde des actifs à l'ouverture	73		73	213	8	221	295
Solde des passifs à l'ouverture	(3)		(3)				(3)
Solde net d'ouverture	**71**		**71**	**213**	**8**	**221**	**292**
Produits de réassurance		**17**	**17**	**37**	**(0)**	**37**	**53**
Montants recouvrés auprès des réassureurs :		17	17	60		60	76
- dont montants recouvrés des services passés et autres charges de réassurance		17	17	60		60	76
Ajustements liés aux montants recouvrés auprès des réassureurs				(23)	(0)	(23)	(23)
Charges de réassurance	**(90)**		**(90)**				**(90)**
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	**(90)**	**17**	**(73)**	**37**	**(0)**	**37**	**(37)**
Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus	**0**		**0**	**(2)**	**(0)**	**(2)**	**(2)**
Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus (hors effets des différences de change)				(2)	(0)	(2)	(2)
Effet des différences de change	0		0	0		0	0
Total issu des variations du résultat global	**(90)**	**17**	**(73)**	**36**	**(1)**	**35**	**(38)**
Primes payées	77		77				77
Sommes recouvrées auprès des réassureurs		(14)	(14)	(62)		(62)	(76)
Total des flux de trésorerie	**77**	**(14)**	**63**	**(62)**		**(62)**	**1**
Autres mouvements de consolidation et variations de périmètre	**0**		**0**	**(0)**		**(0)**	**(0)**
Solde net de clôture	**58**	**2**	**60**	**187**	**7**	**195**	**255**
Solde des actifs à la clôture	58	2	60	187	7	195	255
Solde des passifs à la clôture	0		0	(0)		(0)	

31/12/2024

(en millions d'euros)	Composante de couverture restante		Composante de couverture restante	Composante de sinistres survenus		Composante de sinistres survenus	TOTAL
	Hors composante de recouvrement de perte	Composante de recouvrement de perte		Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier		
Solde des actifs à l'ouverture	82		82	227	10	237	319
Solde des passifs à l'ouverture	(20)		(20)				(20)
Solde net d'ouverture	**62**		**62**	**227**	**10**	**237**	**299**
Produits de réassurance				**130**	**(2)**	**128**	**128**
Montants recouvrés auprès des réassureurs :				147		147	147
- dont montants recouvrés des services passés et autres charges de réassurance				*147*		*147*	*147*
Ajustements liés aux montants recouvrés auprès des réassureurs				(17)	(2)	(19)	(19)
Charges de réassurance	**(150)**		**(150)**				**(150)**
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	**(150)**		**(150)**	**130**	**(2)**	**128**	**(22)**
Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus	**(1)**		**(1)**	**11**	**1**	**12**	**12**
Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus (hors effets des différences de change)				15	1	15	15
Effet des différences de change	(1)		(1)	(3)		(3)	(4)
Total issu des variations du résultat global	**(151)**		**(151)**	**141**	**(1)**	**140**	**(10)**
Primes payées	157		157				157
Sommes recouvrées auprès des réassureurs				(131)		(131)	(131)
Total des flux de trésorerie	**157**		**157**	**(131)**		**(131)**	**26**
Autres mouvements de consolidation	**3**		**3**	**(24)**	**(1)**	**(25)**	**(22)**
Solde net de clôture	**71**		**71**	**213**	**8**	**221**	**292**
Solde des actifs à la clôture	73		73	213	8	221	295
Solde des passifs à la clôture	(3)		(3)				(3)

NOTE 37 PRECISIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES ACTIVITES BANCAIRES ET D'ASSURANCE

37.1 Bilan contributif au format bancaire du sous-groupe La Banque Postale
37.2 Éléments de l'actif et du passif des activités bancaires et d'assurance par durée restant à courir
37.3 Informations sur le compte de résultat au format des activités d'assurance
a) Compte de résultat
b) Marge financière
37.4 Mécanismes de résolution bancaire

37.1 Bilan contributif au format bancaire du sous-groupe La Banque Postale

ACTIF

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Caisse, banques centrales	12 757	27 812
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	219 591	203 882
Instruments dérivés de couverture	395	486
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	223 058	218 180
Titres au coût amorti	38 206	36 256
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	70 076	75 673
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	132 154	128 958
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5	490
Contrats d'assurance émis - Actif	890	917
Contrats de réassurance détenus - Actif	6 255	6 523
Actifs d'impôts courants et différés	1 644	1 473
Compte de régularisation et actif divers	6 846	9 073
Actifs destinés à être cédés	153	17 286
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 086	1 097
Immobilisations corporelles, incorporelles, immeubles de placement	11 085	11 553
Montant net des écarts d'acquisition - Actif	671	671
Elimination titres La Banque Postale détenus par La Poste	(8 879)	(8 879)
TOTAL	**715 993**	**731 452**

PASSIF

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	19 658	17 559
Instruments dérivés de couverture	1 440	1 958
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	28 427	31 038
Dettes envers la clientèle	215 640	225 576
Dettes représentées par un titre	31 381	32 835
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(128)	(161)
Contrats d'assurance émis - Passif	380 474	366 771
Contrats de réassurance détenus - Passif	11	13
Passifs d'impôts courants et différés	1 392	1 451
Comptes de régularisation et passifs divers	8 229	8 844
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	91	16 283
Provisions	1 267	1 245
Dettes subordonnées	8 882	10 042
CAPITAUX PROPRES	**19 482**	**18 078**
Intérêts minoritaires	7 053	7 148
Capitaux propres part du groupe	**12 429**	**10 930**
Réserves consolidées et autres	10 852	9 668
Résultat part du groupe	1 578	1 262
Solde des opérations avec le reste du groupe - Impact sur le résultat		
Solde des opérations avec le reste du groupe - Impact sur le bilan	(252)	(79)
TOTAL	**715 993**	**731 452**

37.2 Eléments de l'actif et du passif des activités bancaires et d'assurance par durée restant à courir

(en millions d'euros)	Échéances à - d'1 an	Échéances de 1 à - de 5 ans	Échéances à + de 5 ans et indéterminée	Total
Éléments d'actifs par durée restant à courir				
Caisses, banques centrales	12 757			12 757
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	20 636	32 014	166 941	219 591
Instruments dérivés de couverture	7	189	199	395
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	28 771	62 622	131 665	223 058
Titres au coût amorti	2 025	12 031	24 151	38 206
Prêts et créances sur les établissements de crédit	68 393	1 509	174	70 076
Prêts et créances sur la clientèle	23 401	43 180	65 573	132 154
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - Actif			5	5
Éléments de passif par durée restant à courir				
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	10 684	2 184	6 789	19 658
Instruments dérivés de couverture	52	597	791	1 440
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	16 412	81	11 934	28 427
Dettes envers la clientèle	215 044	460	136	215 640
Dettes représentées par un titre	9 684	13 669	8 028	31 381
Dettes subordonnées	219	2 494	6 169	8 882
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - Passif			(128)	(128)

Les titres à revenus fixes, les prêts et les dettes sont ventilés en fonction des échéances contractuelles. Les titres de participations et les OPCVM sont présentés dans la colonne indéterminée, les créances et dettes à vue sont considérées comme ayant une échéance à moins de trois mois.

37.3 Informations sur le compte de résultat au format des activités d'assurance

a) Compte de résultat

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Produits des contrats d'assurance émis	12 914	11 819
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	(10 187)	(8 991)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(78)	(100)
Résultat des activités d'assurance	**2 649**	**2 727**
Produits des placements nets de charges	6 697	5 868
Plus ou moins-values de cession des placements	(1 873)	(1 222)
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	10 819	9 364
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance	(30)	(20)
Gains et pertes relatifs à la décomptabilisation d'actifs au coût amorti	1	(0)
Intérêts calculés selon la méthode TIE	788	(85)
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	(15 415)	(13 001)
Produits financiers ou charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus	(37)	98
Produits financiers nets de charges	**948**	**1 002**
Charges et produits des autres activités	113	108
Autres produits et charges opérationnels courants	(878)	(973)
Autres produits et charges courants	**(765)**	**(866)**
Résultat opérationnel courant	**2 832**	**2 864**
Autres produits et charges opérationnels non courants	1	28
Résultat opérationnel	**2 832**	**2 892**
Charges de financement	(162)	(157)
Variation de valeurs des actifs incorporels	(29)	55
Quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence	23	33
Impôts sur les résultats	(893)	(925)
Résultat après impôt des activités destinées à être cédées ou abandonnées	(13)	(26)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	**1 758**	**1 872**
Participations ne donnant pas droit au contrôle	266	290
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**1 492**	**1 582**

b) Marge financière

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Gains ou pertes nets des actifs financiers à la juste valeur par résultat	12 893	10 843
Total	**12 893**	**10 843**
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Gains ou pertes nets des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(1 662)	(1 261)
Intérêts calculés selon la méthode TIE	4 757	3 920
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(838)	798
Dépréciation	(18)	(3)
Total	**2 240**	**3 454**
Actifs financiers au coût amorti		
Gains ou pertes nets des actifs financiers au coût amorti	1	(0)
Intérêts calculés selon la méthode TIE	285	257
Dépréciation	(3)	(2)
Total	**283**	**255**
Actifs financiers à la juste-valeur par capitaux non recyclables		
Revenus comptabilisés en résultat	539	516
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 868	203
Total	**2 407**	**719**
Immeubles de placement		
Gains ou pertes nets des immeubles de placement (nets de dépréciation)	112	(67)
Total	**112**	**(67)**
Autres éléments des revenus nets de placement	**(180)**	**39**
Revenus des placements (impact résultat et capitaux propres)	**17 755**	**15 242**
Effets de désactualisation et intérêts accumulés sur les contrats d'assurance	(485)	(446)
Changement de juste valeur des éléments sous-jacents	(14 979)	(12 621)
Changements de taux et d'environnement économique	(378)	(717)
Effet de l'atténuation du risque	194	8
Ecart de change dans les charges financières d'assurance	(0)	(0)
Produits ou charges financières d'assurance	**(15 648)**	**(13 776)**
dont comptabilisés directement en capitaux propres	*(233)*	*(775)*
dont comptabilisés au compte de résultat	*(15 415)*	*(13 001)*
Effets de désactualisation et Intérêts accumulés sur les contrats de réassurance détenus	435	634
Changements de taux et d'environnement économique	(192)	(300)
Autres effets financiers sur les contrats de réassurance détenus	(309)	(194)
Produits financiers ou charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus	**(67)**	**139**
dont comptabilisés directement en capitaux propres	*(29)*	*42*
dont comptabilisés au compte de résultat	*(37)*	*98*
MARGE FINANCIERE	**2 039**	**1 606**
dont comptabilisés directement en capitaux propres	*767*	*268*
dont comptabilisés au compte de résultat	*1 272*	*1 338*

37.4 Mécanismes de résolution bancaire

Le régime de résolution bancaire déclenché par la défaillance d'un établissement bancaire implique notamment la mise à contribution des actionnaires et des créanciers pour en supporter le coût.
Le Fonds de résolution unique (FRU) est un fonds d'urgence participant à la stabilité du système financier au sein de l'Union bancaire et visant à uniformiser le financement des résolutions. Il peut être utilisé en complément des mesures déployées lors de la résolution pour financer certaines mesures comme le transfert d'actifs ou les garanties de passif, ou dédommager les actionnaires (ou créanciers) dont la perte subie lors de la résolution aurait dépassé celle subie lors d'une liquidation judiciaire.
Les établissements de crédit dont le siège social est basé sur le territoire national sont les principaux contributeurs au FRU auxquels il faut ajouter les entreprises d'investissement les plus significatives. Les entités assujetties au mécanisme de résolution mais ne relevant pas du FRU contribuent au Fonds de résolution national (FRN), potentiellement mobilisable pour le financement d'une résolution.

Les montants cibles de ces deux fonds (au moins 1% des dépôts couverts de l'ensemble des établissements adhérents) ont été atteints au 1er janvier 2025. De ce fait, aucun appel de contribution n'est intervenu sur l'exercice 2025.

Le groupe contribue au financement de ces mécanismes de résolution bancaire via :

- un engagement irrévocable de payer (EPI) de 89 millions d'euros (versus 89 millions d'euros en 2024) présenté dans les engagements de garantie en faveur de la clientèle (cf. note 39) ;
 Cet engagement irrévocable de payer ne fait pas l'objet d'une provision car l'hypothèse d'une résolution d'un établissement bancaire au sein de l'Union européenne, et donc d'un appel partiel ou total par le FRU, est peu probable. Cela s'explique notamment par le cadre réglementaire établi depuis plus de 10 ans par l'Union bancaire (supervision élevée de la BCE, tests de résistance, etc.) ou par la stratégie de résolution privilégiant majoritairement le renflouement interne (*bail in*) i.e. sans recours à l'épargne publique. Le retrait d'agrément d'un établissement bancaire constitue un scénario supplémentaire dans lequel la totalité des EPI seraient appelés. Pour autant, le groupe établissant ses comptes sur la base de la continuité d'exploitation, la probabilité de sortie de ressources devrait être très limitée, voire nulle, ne justifiant pas la constatation d'une provision ;
- un dépôt de garantie visant à sécuriser cet engagement irrévocable de payer pour 89 millions d'euros au 31 décembre 2025 (89 millions d'euros au 31 décembre 2024) (cf. note 23.7).

NOTE 38 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

38.1 Juste valeur et hiérarchie des instruments financiers
38.2 Méthodes de calcul de la juste valeur des instruments financiers et des immeubles de placement
38.3 Impact des instruments financiers sur le résultat et les capitaux propres
38.4 Instruments financiers de couverture
38.5 Compensation des instruments financiers

38.1 Juste valeur et hiérarchie des instruments financiers

Les niveaux hiérarchiques de juste valeur définis par la norme IFRS 7 sont les suivants :

- Niveau 1 : Valorisation déterminée par des prix cotés non ajustés observés sur un marché actif
- Niveau 2 : Valorisation déterminée par des techniques utilisant des données observables
- Niveau 3 : Valorisation déterminée par des techniques utilisant des données non observables

31/12/2025			Hiérarchie de juste valeur [b]		
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur [a]	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
ACTIFS					
Actifs bancaires					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	219 591	219 591	157 031	41 123	21 437
Instruments dérivés de couverture	395	395		395	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	222 785	222 785	200 774	19 514	2 496
Titres au coût amorti	38 206	35 070	33 860	1 062	148
Prêts et créances sur les établissements de crédit	70 076	70 078		69 955	123
Prêts et créances sur la clientèle	132 154	127 907		113 474	14 433
Immeubles de placement au coût amorti	810	1 020		1 020	
Immeubles de placement à la juste valeur	5 545	5 545		5 545	
Actifs non bancaires					
Autres actifs financiers non courants	591	591		171	419
Créances clients et autres créances	5 104	5 104			
Autres actifs financiers courants	924	924	179	745	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 194	3 194	689	2 505	
PASSIFS					
Passifs bancaires					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	19 658	19 658	464	19 194	
Instruments dérivés de couverture	1 440	1 440		1 440	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	28 427	28 320		27 926	394
Dettes envers la clientèle	215 639	214 890		213 774	1 116
Dettes représentées par un titre	31 381	32 283	20 016	12 268	
Dettes subordonnées	8 882	8 870	2 130	6 740	
Passifs non bancaires					
Emprunts obligataires, dettes financieres	10 224	9 575		9 575	
Dettes fournisseurs et autres dettes	9 207	9 207			

(a) Y compris juste valeur des éléments comptabilisés au coût amorti
(b) Pour les éléments comptabilisés en juste valeur.

31/12/2024			Hiérarchie de juste valeur [b]		
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur [a]	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
ACTIFS					
Actifs bancaires					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	203 882	203 882	144 788	37 852	21 242
Instruments dérivés de couverture	486	486		486	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	217 945	217 945	196 708	19 609	1 628
Titres au coût amorti	36 256	33 037	32 117	726	194
Prêts et créances sur les établissements de crédit	75 673	75 805		73 584	2 221
Prêts et créances sur la clientèle	128 958	122 501		108 132	14 369
Immeubles de placement au coût amorti	752	946		946	
Immeubles de placement à la juste valeur	5 838	5 838		5 838	
Actifs non bancaires					
Autres actifs financiers non courants	564	564		186	377
Créances clients et autres créances	5 190	5 190			
Autres actifs financiers courants	300	300	215	85	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 172	4 172	615	3 557	
PASSIFS					
Passifs bancaires					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	17 559	17 559	272	17 287	
Instruments dérivés de couverture	1 958	1 958		1 958	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	31 038	31 137		29 302	1 835
Dettes envers la clientèle	225 576	224 948		223 775	1 173
Dettes représentées par un titre	32 835	33 535	17 384	16 151	
Dettes subordonnées	10 042	9 859	2 582	7 277	
Passifs non bancaires					
Emprunts obligataires et dettes financières	10 969	10 021		10 021	
Dettes fournisseurs et autres dettes	9 115	9 115			

(a) Y compris juste valeur des éléments comptabilisés au coût amorti
(b) Pour les éléments comptabilisés en juste valeur.

Justes valeurs de niveau 3 : rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture (vision contributive bancaire)

(en millions d'euros)	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	TOTAL
Ouverture	**21 242**	**1 869**	**23 111**
Gains et pertes enregistrés en résultat	(298)		**(298)**
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres		(86)	**(86)**
Achats	2 567	674	**3 241**
Ventes	(638)	(25)	**(663)**
Remboursements	(1 327)	(11)	**(1 338)**
Transferts vers ou hors niveau 3	(108)	358	**249**
Autres mouvements	(0)	(6)	**(6)**
CLÔTURE	**21 437**	**2 773**	**24 210**

Justes valeurs de niveau 3 : profits et pertes de la période comptabilisés en résultat

Néant

38.2 Méthodes de calcul de la juste valeur des instruments financiers et des immeubles de placement

38.2.1 Instruments financiers hors activités bancaires

La juste valeur de la dette obligataire et des swaps associés est déterminée au moyen d'un modèle de calcul reposant sur des données observables, correspondant au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs définie par IFRS 7. Ce modèle de calcul est détaillé ci-dessous.

Chaque produit financier est appréhendé comme une série de flux futurs déterminés ou non à la date de calcul. Le calcul des justes valeurs repose sur l'actualisation de ces flux futurs de trésorerie. Les facteurs d'actualisation sont déduits à partir d'une courbe zéro coupon. En ce qui concerne le calcul de la juste valeur de la dette obligataire, le spread de crédit de La Poste est ajouté à la courbe zéro coupon. Le spread de crédit implicite de La Poste est déterminé à partir des fourchettes de prix proposées par différents contributeurs du marché (*brokers*).

Dans le cas de flux dépendant d'un taux variable encore indéterminé à la date de calcul, une estimation des taux futurs est réalisée en prenant en compte la structure à terme des taux d'intérêt.

En ce qui concerne les produits financiers comprenant des flux dans différentes devises, les flux sont actualisés par devise selon des facteurs d'actualisation propres à chaque devise. Les valeurs de marché en devises obtenues sont ensuite converties en euros au cours de change BCE du jour de calcul.

Les produits optionnels sont déterminés en prenant en compte la volatilité implicite des marchés au regard des dates d'exercice des options.

En ce qui concerne les actifs et passifs financiers courants, leur juste valeur est assimilable à leur valeur au bilan, compte tenu de l'échéance court terme de ces instruments.

La juste valeur des titres obligataires et des parts d'OPCVM est déterminée en utilisant des prix cotés.

38.2.2 Instruments financiers et immeubles de placement des activités bancaires

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan, les calculs de juste valeur sont communiqués à titre d'information.

Juste valeur des crédits

Le périmètre retenu est l'ensemble des crédits tirés et inscrits au bilan. Les crédits accordés mais non encore tirés ne sont pas pris en compte : l'hypothèse retenue étant que, comme leur taux vient d'être fixé, leur valeur ne doit pas s'éloigner du nominal autorisé.

Les principales hypothèses sous-jacentes à la détermination de la juste valeur sont les suivantes pour les types de crédits commercialisés par La Banque Postale :

- la juste valeur des découverts sur comptes à vue est présumée correspondre à l'encours comptable en raison de leur faible duration (obligation pour le client de redevenir créditeur en moins d'un mois) ;
- la juste valeur des crédits est déterminée sur la base de modèles internes consistant à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêts sur la durée restant à courir. Le taux d'actualisation est déterminé de telle sorte que la composante « taux d'intérêt » est réévaluée à partir du taux de cessions internes et d'un spread de marché, tandis que la marge de crédit n'est pas réévaluée, étant figée à l'origine. Les options de remboursement anticipé sont prises en compte sous forme d'un ajustement du profil d'amortissement des prêts (conforme à l'écoulement en taux des éléments macro-couverts).

Juste valeur des dépôts

Les principales hypothèses sous-jacentes au calcul sont les suivantes :

- pour les dépôts dont le taux de rémunération est administré, les Livrets B, Livrets Jeune, les Plans d'épargne populaire et les comptes à terme, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable de l'encours ;
- la juste valeur des dépôts à vue est présumée correspondre à la valeur comptable de l'encours nette de la valeur pied de coupon des *swaps* en couverture des dépôts à vue (via le « *carve out* »).

Juste valeur des instruments de dette détenus ou émis

La juste valeur des instruments financiers cotés correspond au cours de cotation à la clôture. La juste valeur des instruments financiers non cotés et comptabilisés au coût amorti est déterminée sur la base de modèles internes et représente une estimation de la valeur de marché de ces instruments. Cette valeur est susceptible de fluctuer en fonction de la variation des paramètres utilisés et ne reflète pas nécessairement la valeur de réalisation de ces instruments financiers.

Juste valeur des immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement correspond à la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées. Elle est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'autorité de régulation. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

38.3 Impact des instruments financiers sur le résultat et les capitaux propres

Activités non bancaires
Les impacts sur le résultat des instruments financiers du groupe hors activités bancaires sont détaillés en note 14 « Résultat financier ».

Activités bancaires
Le tableau ci-après détaille les impacts sur le résultat et les capitaux propres des instruments financiers des activités bancaires.

2025		Variations de juste valeur			
(en millions d'euros)	Produits/ (charges) d'intérêts	Juste valeur en résultat	Juste valeur en capitaux propres	Decomptabilisation et dividendes	Gain/ (perte) net
Actifs et passifs évalués au coût amorti	1 346			(99)	**1 247**
Actifs évalués à la juste valeur par OCI	5 193		534	(1 047)	**4 680**
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		10 995	16	1 773	**12 784**
Opérations de couverture	(252)	5	11		**(236)**
TOTAL	**6 287**	**11 000**	**561**	**627**	**18 475**
2024					
Actifs et passifs évalués au coût amorti	1 182				**1 182**
Actifs évalués à la juste valeur par OCI	4 273		398	(685)	**3 986**
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		9 462	11	1 262	**10 735**
Opérations de couverture	(319)	17	(51)		**(353)**
TOTAL	**5 136**	**9 479**	**358**	**577**	**15 550**

38.4 Instruments financiers de couverture

Activités non bancaires
Cf. note 29.

Activités bancaires
Cf. note 32.

38.5 Compensation des instruments financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs financiers et passifs financiers qui ont fait l'objet d'une compensation dans le bilan consolidé du groupe ainsi que les montants qui seraient compensables en application de conventions cadres de compensation et d'accords similaires mais qui ne sont pas éligibles à la compensation dans les comptes consolidés.
Un actif financier et un passif financier faisant l'objet d'une convention cadre de compensation ou d'un accord similaire représentant un droit exécutoire de compenser des titres contre des espèces à une même échéance qui s'exerce sous certaines conditions mais ne satisfait pas aux critères de compensation, sont présentés en valeur nette lorsqu'ils sont réalisés avec la même entité juridique.
Les positions nettes qui résultent de ces différentes compensations n'ont pas pour objet de mesurer l'exposition du Groupe au risque de contrepartie sur ces instruments financiers.

38.5.1 Instruments dérivés des activités industrielles et commerciales

2025	Montants bruts	Montants compensés au bilan	Montants nets au bilan	Montants non compensés au bilan		Montants nets
(en millions d'euros)	A	B	C=A-B	Instruments dérivés D	Cash collateral E	F=C-D-E
Instruments financiers dérivés actifs	11		11	3	9	0
Instruments financiers dérivés passifs	3		3	3		0
2024	A	B	C=A-B	Instruments dérivés D	Cash collatéral E	**F=C-D-E**
Instruments financiers dérivés actifs	8		8	8		
Instruments financiers dérivés passifs	26		26	8	17	1

La Poste a mis en place avec l'ensemble de ses contreparties de marché des conventions cadres afin de réduire son exposition en cas de défaillance de ses contreparties de marché. Ces accords se traduisent par le versement à la contrepartie gagnante par la contrepartie perdante d'un dépôt de garantie sous forme de numéraire équivalent à la position nette des dérivés. La fréquence des appels de marge est hebdomadaire ou quotidienne selon les contreparties. Ces accords ne respectent pas les critères de la norme IAS 32 pour permettre la compensation des dérivés actifs et passifs au bilan. Ils entrent cependant dans le champ d'application des informations à fournir sur la compensation au titre de la norme IFRS 7.

38.5.2 Instruments financiers des activités bancaires

31/12/2025	Valeur comptable brute	Valeur brute des instruments compensés	Instruments financiers présentés en net	Montants non compensés au bilan		Instruments reçus/donnés en garantie	Valeur nette
(en millions d'euros)	A	B	C=A-B	Instruments financiers D	Cash collatéral D	E	F=C-D-E
ACTIFS							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	**220 147**	**160**	**219 986**	**5 138**	**776**		**214 071**
Dont opération de pension	*11 601*	*160*	*11 440*				*11 440*
Dont dérivés (incluant les dérivés de couverture)	*6 129*		*6 129*	*5 138*	*776*		*214*
Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle	**202 528**	**298**	**202 231**	**5 002**	**115**	**6 916**	**190 198**
Dont prises en pension	*14 622*	*298*	*14 324*	*5 002*	*115*	*6 916*	*2 291*
Comptes de régularisation et autres actifs	**7 092**		**7 092**	**3**			**7 089**
Dont dépôts de garantie donnés	*13*		*13*	*3*			*11*
Autres actifs non compensés	**296 104**		**296 104**				**296 104**
TOTAL ACTIF	725 871	458	725 412	10 143	891	6 916	707 461
PASSIFS							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	**21 258**	**160**	**21 098**	**5 138**	**192**		**15 767**
Dont opération de pension	*13 306*	*160*	*13 145*				*13 145*
Dont dérivés (incluant les dérivés de couverture)	*6 175*		*6 175*	*5 138*	*192*		*845*
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	**244 365**	**298**	**244 067**	**5 002**	**75**	**17 511**	**221 479**
Dont mises en pension	*40 829*	*298*	*40 531*	*5 002*	*75*	*17 511*	*17 943*
Autres dettes non compensées	**431 929**		**431 929**				**431 929**
TOTAL PASSIF	697 552	458	697 093	10 141	267	17 511	669 175

31/12/2024	Valeur comptable brute	Valeur brute des instruments compensés	Instruments financiers présentés en net	Montants non compensés au bilan		Instruments reçus/donnés en garantie	Valeur nette
(en millions d'euros)	A	B	C=A-B	Instruments financiers D	Cash collatéral D	E	F=C-D-E
ACTIFS							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	**205 038**	**670**	**204 368**	**5 534**	**810**		**198 024**
Dont opération de pension	*8 454*	*670*	*7 784*				*7 784*
Dont dérivés (incluant les dérivés de couverture)	*6 492*		*6 492*	*5 534*	*810*		*149*
Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle	**205 266**	**634**	**204 632**	**6 908**	**12**	**2 476**	**195 236**
Dont prises en pension	*13 052*	*634*	*12 418*	*6 908*	*12*	*2 476*	*3 022*
Comptes de régularisation et autres actifs	**9 225**		**9 225**	**13**			**9 212**
Dont dépôts de garantie donnés	*16*		*16*	*13*			*2*
Autres actifs non compensés	**322 490**		**322 490**				**322 490**
TOTAL ACTIF	**742 019**	**1 305**	**740 714**	**12 456**	**822**	**2 476**	**724 961**
PASSIFS							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	**20 187**	**670**	**19 517**	**5 534**	**249**		**13 734**
Dont opération de pension	*10 165*	*670*	*9 495*				*9 495*
Dont dérivés (incluant les dérivés de couverture)	*7 270*		*7 270*	*5 534*	*249*		*1 487*
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	**257 249**	**634**	**256 614**	**6 908**	**594**	**23 576**	**225 536**
Dont mises en pension	*47 922*	*634*	*47 288*	*6 908*	*594*	*23 576*	*16 210*
Autres dettes non compensées	**437 634**		**437 634**				**437 634**
TOTAL PASSIF	**715 069**	**1 305**	**713 765**	**12 442**	**843**	**23 576**	**676 903**

NOTE 39 ENGAGEMENTS HORS-BILAN ET PASSIFS EVENTUELS

39.1 Engagements des activités bancaires
39.2 Autres engagements donnés
39.3 Autres engagements reçus
39.4 Passifs éventuels

39.1 Engagements des activités bancaires

La valeur contractuelle des engagements donnés et reçus dans le cadre des activités de La Banque Postale est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Engagements de financement, de garantie et sur titres donnés		
Engagements de financement		
en faveur d'établissements de crédit	1 248	4 079
en faveur de la clientèle	24 391	22 280
Engagements de garantie		
en faveur d'établissements de crédit	553	623
en faveur de la clientèle [(a)]	848	792
Engagements sur titres à livrer	15 350	31 289
Engagements de financement, de garantie et sur titres reçus		
Engagements de financement		
reçus d'établissements de crédit [(b)]	16 092	22 542
reçus de la clientèle	2 804	13 067
Engagements de garantie		
reçus d'établissements de crédit	39 114	41 137
reçus de la clientèle [(e)]	874	879
Engagements sur titres à recevoir	841	3 553
Autres engagements donnés [(b)(c)]	51 757	52 144
Autres engagements reçus [(d)]	21 719	22 125

(a) Comprend les garanties de capital et de performance accordées aux détenteurs de parts d'OPCVM gérés par les entités du groupe. Comprend également les EPI liées au FRU s'élevant à 89 millions d'euros au 31 décembre 2025 (89 millions d'euros au 31 décembre 2024).

(b) Dont 3 256 millions d'euros d'engagements donnés en 2025 (4 064 millions d'euros en 2024) et 2 716 millions d'euros d'engagements reçus en 2025 (3 452 millions d'euros en 2024) dans le cadre du dispositif de gestion des garanties « 3 G » avec la Banque de France qui permet aux banques de gérer de manière unifiée l'ensemble du collatéral relatif à leurs opérations de refinancement auprès de celle-ci.

(c) Comprend, en 2025, 27 939 millions d'euros (26 560 millions d'euros en 2024) au titre du nantissement de crédits immobiliers qui viennent en couverture des émissions obligataires réalisés par la société de financement à l'habitat du groupe (La Banque Postale Home Loan SFH).

(d) Comprend essentiellement les nantissements de titres réalisés au bénéfice de groupe CNP Assurances dans le cadre des contrats de réassurance acceptés.

(e) Les engagements de garantie reçus de la clientèle sont constitués de cautions reçues principalement d'organismes spécialisés dans le cadre des crédits immobiliers octroyés aux particuliers. Les autres garanties reçues de la clientèle ne sont désormais plus publiées, conformément à la réglementation bancaire ; pour une meilleure comparabilité le montant au titre de 2024 a été amendé.

Engagements relatifs au Crédit Logement

La Banque Postale s'est engagée à maintenir les fonds propres de base du Crédit Logement à hauteur de sa quote-part au sein du capital de cette société, soit 6 %, afin que cette dernière respecte le ratio de solvabilité.

La Banque Postale s'est engagée à reconstituer, le cas échéant, le fonds mutuel de garantie du Crédit Logement qui garantit la défaillance des emprunteurs sur les prêts cautionnés par ce dernier. Le montant de cet engagement correspondant à la quote-part des encours distribués par La Banque Postale, s'élevait au 31 décembre 2025 à 117 millions d'euros (contre 131 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Par ailleurs, les engagements de garantie reçus d'établissements de crédit sont principalement constitués de cautions reçues de Crédit Logement.

39.2 Autres engagements donnés

Cautions, avals et garanties

Le montant total des avals, cautions et autres garanties donnés s'élève à 39 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Actions de mécénat

La Poste s'est engagée à financer diverses actions de mécénat pour un montant total de 7 millions d'euros au 31 décembre 2025.

39.3 Autres engagements reçus

Cautions, avals et garanties

Le montant total des avals, cautions et garanties reçus s'élève au 31 décembre 2025 à 77 millions d'euros, dont 66 millions d'euros pour La Poste.

Lignes de crédit

Le 18 octobre 2024, La Poste a mis en place une ligne de crédit syndiquée pour un montant de 1,5 milliard d'euros dont l'échéance est octobre 2030 (renouvelable 1 an). Cette opération a été mise en place auprès de douze banques constituant un pool bancaire (cf. note 34.2).

Promesses de vente d'immeubles

Le groupe La Poste a signé des promesses de vente d'immeubles pour des opérations devant se dénouer en 2026 et au-delà. Le montant total des engagements reçus à ce titre s'élève au 31 décembre 2025 à 29 millions d'euros.

Engagements reçus lors d'opérations d'acquisition d'entreprises

Dans le cadre des différentes acquisitions de participations, le groupe reçoit des vendeurs différents engagements légaux ou négociés au titre desquels le groupe peut prétendre dans certaines conditions à des indemnisations de préjudices éventuels.

Parmi ces engagements reçus figurent notamment des clauses de non-concurrence reçues des vendeurs dans le cadre de rachat de franchise Seur en Espagne et au Portugal et diverses garanties de passifs.

Il existe par ailleurs d'autres engagements reçus dont les montants ne peuvent être évalués avec précision dans la mesure où ils dépendent de seuils de déclenchement ou de maximum.

39.4 Passifs éventuels

Le groupe n'a pas connaissance de risques significatifs qui ne feraient pas l'objet d'une provision dans les comptes consolidés.

NOTE 40 ENTITES STRUCTUREES

40.1 Entités structurées consolidées
40.2 Entités structurées non consolidées

Les entités structurées sont des entités qui ont été conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées ont généralement un objectif précis et bien défini ou des activités bien circonscrites.

40.1 Entités structurées consolidées

Les entités structurées consolidées incluent :

- des organismes de placements collectifs (OPC, FCP) dont la gestion est assurée par les filiales du groupe dans le cadre de ses activités bancaires ou pour lequel le groupe est amené à investir pour le compte des assurés souscrivant auprès des entités du groupe ainsi que pour son compte propre ;
- des Fonds Communs de Titrisations (FCT) dont les parts sont émises par des entités structurées ayant pour vocation de diversifier les risques de crédit sous-jacents et qui peuvent être divisées en tranche.

40.2 Entités structurées non consolidées

Les informations présentées ci-après concernent les entités structurées par le groupe et qui ne sont pas contrôlées par ce dernier. Ces informations ont été regroupées par entités exerçant des activités similaires : la titrisation, les fonds de placement et autres.

Titrisation

Les opérations de titrisation regroupent les fonds communs de titrisation (FCT) et structures équivalentes qui émettent des instruments financiers pouvant être souscrits par des investisseurs, portent des risques de crédit inhérents et qui peuvent être divisés en tranche. La titrisation est une technique financière par laquelle des créances traditionnellement illiquides et gardées par leurs détenteurs jusqu'à l'échéance sont transformées en titres négociables et liquides. Le but de cette opération est de :

- permettre la transformation d'un portefeuille illiquide en titres liquides ;
- favoriser la levée des fonds à des conditions avantageuses : outil de refinancement ;
- améliorer la gestion des risques : mécanisme de transfert de risques vers l'investisseur ;
- transférer le risque de crédit et ses composantes (risque de taux, de liquidité...) et donc de réduire les contraintes sur les fonds propres ;
- faciliter la structuration du bilan (instrument de gestion du bilan).

Fonds de placement

Cette activité consiste à répondre à la demande des investisseurs dans le cadre :

- de la gestion de fonds. Cette activité fait appel à des entités structurées comme les organismes de placements collectifs ou des fonds immobiliers et autres structures équivalentes ;
- du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

Autres

Il s'agit d'un ensemble regroupant le reste des activités.

Intérêts dans les entités structurées non consolidées

Les intérêts du groupe dans une entité structurée non consolidée concernent les liens contractuels ou non qui l'exposent à un risque de rendements variables associés à la performance de cette entité structurée. Les intérêts peuvent être attestés notamment par la détention d'instruments de capitaux propres ou de titres de créances mais également par un financement, un crédit de trésorerie, un rehaussement de crédit, l'octroi de garanties ou de dérivés structurés.

Le tableau ci-dessous fournit une information en regroupant par activité, de façon cumulée, l'exhaustivité des entités dans lesquelles le groupe a un intérêt sans restriction particulière :

(en millions d'euros)	Titrisation	Fonds de placement	Autres
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8 198	106 442	17
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 400	48	3
Actifs financiers au coût amorti		43	4 309
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	**10 597**	**106 533**	**4 329**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			195
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées			**195**
Engagements de financement donnés			1 510
Exposition maximale au risque de crédit	**10 597**	**106 533**	**5 839**
Exposition nette au risque de perte	**10 597**	**106 533**	**5 839**

L'exposition maximale au risque de perte correspond au montant des intérêts enregistrés à l'actif du bilan et des engagements donnés minoré des provisions pour risques et charges enregistrées au passif, minoré des garanties reçues.

L'exposition maximale au risque de perte est le plus souvent limitée aux parts détenues dans les fonds, à l'exception des fonds dans lesquels La Banque Postale accorde une garantie de capital et de performance.

Informations sur les entités structurées non consolidées sponsorisées par le groupe

Sont définis comme entités structurées non consolidées sponsorisées les fonds qui sont structurés par une société de gestion contrôlée par le groupe, notamment les fonds gérés par la filiale La Banque Postale Asset Management.

Une entité structurée est réputée sponsorisée par le groupe dès lors que sa dénomination intègre le nom du groupe ou d'une de ses filiales.

Les revenus tirés par le groupe sur ces entités s'élèvent à 2,3 millions d'euros au 31 décembre 2025 et sont principalement composés de commissions non récurrentes.

NOTE 41 NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

41.1 Passage du résultat net à la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts
41.2 Dépréciations, amortissements et pertes de valeur
41.3 Variation du besoin en fonds de roulement
41.4 Variation du solde des emplois et ressources bancaires et d'assurance
41.5 Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles
41.6 Encaissements provenant de nouveaux emprunts et émission de titres subordonnés hybrides perpétuels
41.7 Remboursements des emprunts et des titres subordonnés perpétuels
41.8 Autres flux liés aux opérations de financement
41.9 Variation de trésorerie des activités bancaires
41.10 Passage du résultat d'exploitation courant à l'Excédent brut d'Exploitation

41.1 Passage du résultat net à la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts

(en millions d'euros)	NOTE	2025	2024
Résultat net de l'ensemble pour les activités industrielles et commerciales		**(402)**	**150**
Quote part du résultat des sociétés mises en équivalence		111	158
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur (hors activités bancaires)		16	(18)
Plus ou moins values de cession (yc dilution)		(12)	(531)
Variations nettes des provisions		(246)	(362)
Dépréciations, amortissements et pertes de valeur	41.2	1 924	1 913
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie		(45)	7
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt pour les activités Industrielles et commerciales		**1 346**	**1 317**
Coût de l'endettement financier net [a]		221	244
Charge d'impôt (yc impôts différés)		(224)	(217)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt pour les activités industrielles et commerciales		**1 344**	**1 344**
Contribution des activités bancaires et d'assurance (cf. EBE, note 41.10)		3 616	3 246
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT		**4 961**	**4 591**

(a) Hors variation des gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur.

41.2 Dépréciations, amortissements et pertes de valeur

(en millions d'euros)	2025	2024
Dotations et reprises aux amortissements du résultat d'exploitation	1 867	1 894
Dotations et reprises aux amortissements du résultat financier	(2)	(28)
Dépréciations d'écart d'acquisition	59	48
TOTAL	**1 924**	**1 913**

41.3 Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	2025	2024
Variations des stocks et encours	(43)	7
Variations des créances d'exploitation	5	538
Variations des dettes d'exploitation et autres actifs/passifs d'exploitation	139	(1 039)
TOTAL	**101**	**(494)**

41.4 Variation du solde des emplois et ressources bancaires et d'assurance

(en millions d'euros)	2025	2024
Variations des actifs financiers à la juste valeur par résultat	(15 310)	(472)
Variations des instruments dérivés de couverture	133	172
Variation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(3 600)	(11 303)
Variations des titres au coût amorti	(1 950)	(3 169)
Variations des prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	5 261	(4 811)
Variations des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	(3 212)	(2 956)
Variation des écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	485	(303)
Variation des contrats d'assurance émis - actif	13	64
Variation des contrats de réassurance détenus - actif	264	2 318
Variations des autres actifs financiers et comptes de régularisation	1 971	(694)
Variation des immeubles de placement	8	46
Variation des passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 595	4 068
Variations des instruments dérivés de couverture	(560)	(213)
Variations des dettes envers les établissements de crédit et assimilés	(2 438)	(2 000)
Variations des dettes envers la clientèle	(9 917)	582
Variations des dettes représentées par un titre	(1 454)	(1 479)
Variations des écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	33	171
Variations des contrats d'assurance émis et de réassurance détenus - passif	13 183	8 303
Variations des autres passifs financiers et comptes de régularisation	(398)	(838)
TOTAL	**(15 893)**	**(12 516)**

41.5 Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	2025	2024
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(686)	(675)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(848)	(874)
Acquisitions d'immeubles de placements		
Variations des fournisseurs d'immobilisations	50	(108)
TOTAL	**(1 484)**	**(1 658)**

41.6 Encaissements provenant de nouveaux emprunts et émission de titres subordonnés hybrides perpétuels

(en millions d'euros)	2025	2024
Emprunts obligataires	44	
Billets de trésorerie	740	600
Autres emprunts et dettes assimilées	13	552
TOTAL ENCAISSEMENTS PROVENANT DE NOUVEAUX EMPRUNTS	**797**	**1 152**
TOTAL EMISSION DE TITRES SURBORDONNES HYBRIDES PERPETUELS	**1 242**	

41.7 Remboursements des emprunts et des titres subordonnés hybrides perpétuels

(en millions d'euros)	2025	2024
Emprunts obligataires	(750)	(1 000)
Emprunts auprès des établissements de crédit	(4)	(7)
Bons La Poste	(0)	(0)
Billets de trésorerie	(740)	(600)
Autres emprunts et dettes assimilées	(1 023)	(48)
TOTAL REMBOURSEMENTS DES EMPRUNTS	**(2 517)**	**(1 655)**
TOTAL REMBOURSEMENTS DE TITRES SUBORDONNES HYBRIDES PERPETUELS	**(749)**	**(494)**

41.8 Autres flux liés aux opérations de financement

(en millions d'euros)	2025	2024
Encaissement de dépôts et cautionnements reçus	51	32
Remboursement de dépôts et cautionnements reçus	(43)	(40)
Autres	(6)	(5)
TOTAL	**2**	**(13)**

41.9 Variation de trésorerie des activités bancaires

(en millions d'euros)	Note	2025	2024
Caisse, Banque centrale à l'ouverture (actif)		27 812	40 577
Prêts et créances à vue sur les établissements de crédit (actif)		1 950	2 150
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit (passif)		(797)	(1 308)
Ouverture		**28 965**	**41 420**
Caisse, Banque centrale à la clôture (actif)	25.2	12 757	27 812
Prêts et créances à vue sur les établissements de crédit (actif)	23.5	1 875	1 950
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit (passif)	32.3	(630)	(797)
Clôture		**14 002**	**28 965**
Augmentation/(Diminution) de trésorerie des activités bancaires au bilan		**(14 962)**	**(12 455)**
dont incidence des variations de périmètre		(0)	374
Augmentation/(Diminution) de trésorerie des activités bancaires au bilan hors incidence des variations de périmètre		**(14 962)**	**(12 828)**

41.10 Passage du résultat d'exploitation courant à l'Excédent brut d'Exploitation

		2025			2024		
		Groupe	Activités industrielles et commerciales	Activités bancaires et assurance	Groupe	Activités industrielles et commerciales	Activités bancaires et assurance
Résultat d'exploitation	(a)	**2 517**	**(273)**	**2 789**	**2 950**	**366**	**2 584**
dont mouvements non cash à neutraliser :							
Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint	(a)	23	(0)	23	39	6	33
Amortissements d'immobilisations et mouvements de provisions du Produit Net Bancaire		(231)	0	(231)	(56)	0	(56)
Reprises et dotations de provisions relatives aux avantages du personnel	Note 10	245	228	17	358	371	(13)
Amortissements et provisions	(a)	(2 670)	(1 933)	(737)	(2 723)	(1 982)	(742)
Résultat avant impôt des cessions d'actifs	(a)	114	12	101	523	553	(31)
Badwill CNP Assurances Protection Sociale					146	0	146
Réduction du prix d'acquisition de BRT	Note 1.6	40	40	0			
Divers		5	5	(1)	3	3	
Excédent Brut d'Exploitation	**TFT**	**4 992**	**1 376**	**3 616**	**4 661**	**1 415**	**3 246**
Réintégration des variations des provisions sur actifs circulants et créances irrécouvrables (hors Banque)	(b)	(55)	(55)		(73)	(73)	
Produits et charges financiers divers		24	24	0	3	3	0
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net d'impôt	**TFT**	**4 961**	**1 345**	**3 616**	**4 591**	**1 345**	**3 246**

(a) Voir le Compte de résultat consolidé. La quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint n'inclut pas le résultat de la société Holding d'infrastructures Gazières positionné dans le PNB (cf. note 20).

(b) La variation des dépréciations des actifs circulants et les créances irrécouvrables sont des mouvements non cash exclus du calcul de l'excédent brut d'exploitation. Conformément à la recommandation de l'ANC sur les états financiers des entreprises industrielles et commerciales, ces mouvements sont neutralisés sur la ligne « Variation du besoin en fonds de roulement » d'où leur réintégration après l'EBE pour le calcul de la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt. Ce retraitement n'est pas réalisé pour les activités bancaires.

NOTE 42 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application du décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires de commissaires aux comptes comptabilisés au compte de résultat de l'exercice par La Poste et les sociétés du périmètre de consolidation sont présentés ci-dessous.

2025

(en millions d'euros HT)	KPMG	%	FORVIS MAZARS	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
société-mère	0,8	5%	0,9	10%
filiales intégrées globalement	10,7	67%	6,2	70%
	11,5	**72%**	**7,1**	**81%**
Services autres que la certification des comptes				
société-mère	0,6	4%	0,1	2%
filiales intégrées globalement	2,8	17%	0,6	6%
	3,4	**21%**	**0,7**	**8%**
Honoraires de durabilité	**1,1**	**7%**	**1,0**	**6%**
TOTAL	16,0	100%	8,8	100%

2024

(en millions d'euros HT)	KPMG	%	FORVIS MAZARS	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
société-mère	0,7	5%	0,7	6%
filiales intégrées globalement	9,9	66%	8,5	66%
	10,6	**71%**	**9,2**	**72%**
Services autres que la certification des comptes				
société-mère	0,1	1%	0,3	2%
filiales intégrées globalement	3,2	21%	2,3	18%
	3,3	**22%**	**2,6**	**20%**
Honoraires de durabilité	**1,0**	**7%**	**1,0**	**7%**
TOTAL	**14,9**	**100%**	**12,9**	**100%**

Les services fournis par Forvis Mazars sont de nature suivante : attestations et procédures convenues, lettres de confort en lien avec la mise à jour des programmes EMTN ou dans le cadre d'émissions obligataires, revues de procédures de contrôle interne, consultations comptables, revues relatives à des données ou des indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux.

Les services fournis par KPMG sont de nature suivante : attestations et procédures convenues, lettres de confort en lien avec la mise à jour des programmes EMTN ou dans le cadre d'émissions obligataires, formations, revues de procédures de contrôle interne et de systèmes d'information, consultations comptables et fiscales, revues relatives à des données ou des indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux.

NOTE 43 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

43.1 Relations avec l'État et les entreprises du secteur public
43.2 Relations avec les sociétés du périmètre de consolidation
43.3 Rémunération des organes d'administration et de direction

43.1 Relations avec l'Etat et les entreprises du secteur public

Relations avec l'État

Depuis la loi du 10 février 2010, confirmant les dispositions de la loi de juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications, La Poste est une société anonyme placée sous la tutelle du ministre de l'Économie et des Finances, et soumise au contrôle économique et financier de l'État, et aux procédures de contrôle de la Cour des comptes et du Parlement.

Les engagements de La Poste et de l'Etat ont été redéfinis par le « Contrat d'entreprise 2013-2017» approuvé par le Conseil d'administration du groupe du 22 avril 2013 et signé par l'ensemble des parties prenantes le 1er juillet 2013.

Ce contrat pose les principes suivants :

- le maintien d'un large périmètre de missions de service public dévolues à La Poste : service universel postal, transport et distribution de la presse, accessibilité bancaire et aménagement du territoire avec pour ces trois dernières le maintien du principe d'une compensation des coûts ;
- une trajectoire de qualité de service encore renforcée ;
- des missions adaptées aux attentes des usagers et à l'évolution des technologies ;
- la mise en place d'engagements citoyens en faveur du développement des territoires et des entreprises, des plus démunis, du développement de la société numérique et dans le domaine de la responsabilité sociale de l'entreprise.

Un nouveau contrat d'entreprise entre La Poste et l'État, pour la période 2018-2022, a été approuvé par le conseil d'administration du groupe le 19 décembre 2017 et signé le 16 janvier 2018. Ce contrat s'inscrit dans la continuité du contrat précédent, et vise à pérenniser et moderniser l'exercice des quatre missions de service public de La Poste. Ces missions bénéficient du soutien de l'État, en contrepartie du respect par La Poste d'indicateurs de qualité ambitieux.

Par ailleurs, ce contrat développe la démarche des engagements citoyens en faveur du développement de la société numérique, des services de proximité, et du développement durable et responsable.

Un avenant à ce contrat d'entreprise entre La Poste et l'Etat a été signé le 18 mai 2022. Il intègre les évolutions annoncées par le gouvernement relatives à son soutien aux missions de service universel postal et d'aménagement du territoire ainsi qu'à la réforme du service public de transport et de distribution de la presse.

Le contrat d'entreprise entre La Poste et l'Etat, portant sur la période 2023–2027 et s'inscrivant dans la continuité du précédent, a été signé en juin 2023.

La loi de régulation postale du 20 mai 2005 a confié à l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) le pouvoir d'encadrer, sur une base pluriannuelle, les tarifs des prestations du service universel du courrier, après examen des propositions de La Poste. Cette loi confirme et précise par ailleurs la mission d'aménagement du territoire confiée à La Poste.

En ce qui concerne les activités bancaires du groupe, les taux de commissionnement sur les produits d'épargne réglementée (Livret A, Livret Développement Durable et LEP) sont fixés par l'État. L'évolution de ces taux a un effet direct sur le produit net bancaire de La Banque Postale.

Relations avec les entreprises du secteur public

Le groupe La Poste réalise des transactions courantes, aux conditions de marché, avec des entreprises du secteur public.

43.2 Relations avec les sociétés du périmètre de consolidation

Les transactions réalisées entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale sont éliminées en consolidation, et ne sont donc pas présentées dans cette note.

Les transactions avec les sociétés consolidées par le groupe CDC concernent essentiellement les opérations réalisées par La Banque Postale avec les fonds d'épargne gérés par la Caisse des Dépôts au titre de la centralisation des fonds Livrets A et Livrets de Développement Durable et sont résumées dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Produits	1 829	2 253
Charges	(14)	(9)
Créances	64 440	67 847
Dettes	536	502

Les transactions avec les autres entreprises associées, ainsi qu'avec les coentreprises, ne sont pas significatives.

43.3 Rémunération des organes d'administration et de direction

La rémunération des principaux dirigeants du groupe La Poste (au sens de la norme IAS 24) s'est élevée en cumulé à 7,5 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (6,3 millions d'euros en 2024). Les dirigeants ne bénéficient d'aucun avantage postérieur à l'emploi spécifique.

Les principaux dirigeants du groupe sont notamment les membres du Comité exécutif, ainsi que les membres du Conseil d'administration (pour leur rémunération brute au titre de leur activité d'administrateur, pour l'essentiel reversée à l'État ou à la Caisse des Dépôts, et des salaires des représentants des salariés). Cette rémunération au titre de l'activité d'administrateur s'élève à 0,3 million d'euros (0,2 million d'euros en 2024).

NOTE 44 ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

NOTE 45 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

		Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
SOCIETES	**PAYS**	**2024**	**2025**	**2024**	**2025**	**2024**	**2025**
SOCIETE CONSOLIDANTE							
LA POSTE 9 rue du Colonel Pierre Avia 75757 PARIS CEDEX 15							
SECTEUR SERVICES-COURRIER-COLIS							
Adimmo	France	64,15	75,41	99,90	99,90	IG	IG
Advanced Ideas	Roumanie	60,00	60,00	60,00	60,00	IG	IG
Age d'or Expansion	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Asten Santé	France	64,21	75,49	64,21	75,49	IG	IG
Asten Santé à domicile	France	64,21	75,49	100,00	100,00	IG	IG
Axeo Developpement	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Axeo Partenariats Pro Services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Axeo Pro Services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Axeo Services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Budget Box	France	100,00		100,00		IG	
Cassiop	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Coordination Axeo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Creat Direct	Roumanie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CyberCité	France	100,00		100,00		IG	
Cyclonova	France		60,00		60,00		IG
Diadom	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte BPO IS	France	65,00	65,00	65,00	65,00	IG	IG
Economie d'énergie	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
EDENEXT	France	100,00		100,00		IG	
Edgewhere	France	83,20	83,20	83,20	83,20	IG	IG
E-SY Com	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Fluow	France	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
Geobuzon	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Geoptis	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Go Logistic	Portugal	90,00	100,00	90,00	100,00	IG	IG
HDC Santé (ex Happytal)	France	93,00	100,00	93,00	100,00	IG	IG
Help Confort	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Help Confort ST Nazaire	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
IM Santé	France	100,00		100,00		IG	
Inbox Marketing	Roumanie	99,97	99,97	99,97	99,97	IG	IG
Innovagency	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Interactions Marketing	Roumanie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Isoskèle	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Isoskèle Factory	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Poste Conciergerie	France	51,00		51,00		IG	
La Poste E-éducation	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2024	2025	2024	2025	2024	2025
SECTEUR SERVICES-COURRIER-COLIS							
La Poste Nouveaux Services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Poste Santé	France	100,00		100,00		IG	
La Poste Santé et Autonomie	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
LineUp7	France	75,00	75,00	75,00	75,00	IG	IG
LineUp7 Factory	France		75,00		100,00		IG
LP10	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
LPS Réseaux	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Matching	France	83,76	100,00	83,76	100,00	IG	IG
Mediaposte	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediaposte Distribuição Postal	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediaposte Espagne	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediaposte Hit Mail	Roumanie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediaposte Hit Mail Bulgaria	Bulgarie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediaposte Holding	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediaposte Martech	Roumanie	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
Mediaposte SGPS	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Metrica	Bulgarie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
MN Santé	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Neolog	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Nouvelle Attitude	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Ofertia Colombia	Colombie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Ofertia Mexico	Mexique	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
OnlySo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Recygo	France	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
SCI STP Immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SMP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
T&S IT (ex Sogec Informatique)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
T&S marketing (ex Sogec Marketing)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Tick and Shop Log (ex Sogec Gestion)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sogefinad	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Somepost	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
STP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Tikeasy	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
TimeOne - Performance	France	100,00		100,00		IG	
Viaposte Maintenance	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Viaposte Maintenance Benelux	Belgique		100,00		100,00		IG
Viaposte SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Viaposte transport Management	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Vouchers Depot	Roumanie	75,00	75,00	75,00	75,00	IG	IG
White Image Group	Roumanie	75,00	75,00	75,00	75,00	IG	IG
White Image Loyalty	Roumanie	75,00	75,00	75,00	75,00	IG	IG

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt 2024	Pourcentage d'intérêt 2025	Pourcentage de contrôle 2024	Pourcentage de contrôle 2025	Méthode de consolidation 2024	Méthode de consolidation 2025
SECTEUR GEOPOST							
Geopost SA	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
360° Services SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
A52 Warehouse Inc.	Canada	32,31		50,00		IG	
ACP Global Forwarding	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Air 360	France	60,00		100,00		IG	
Alas Courier, S.L.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Alolomer, S.L.U.	Espagne	25,00	25,00	25,00	25,00	MEE	MEE
Alturing	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Aramex PJSC	Emirats Arabes Unis	28,00	28,00	28,00	28,00	MEE	MEE
Armadillo Holding Gmbh	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Austria GmbH	Autriche	60,00		100,00		IG	
Asendia Benelux B.V.	Pays-Bas	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Digital Holding AG	Suisse	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Germany GmbH	Allemagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Global Returns	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Holding AG	Suisse	60,00	60,00	60,00	60,00	IG	IG
Asendia Hong Kong Ltd	Hong Kong	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Italy S.r.L.	Italie	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Logistics Holding AG	Suisse	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Logistics Ireland Limited (ex The Reach Advisory Limited.)	Irlande	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Mgmt SAS	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Mgmt SAS, branch Bern	Suisse	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Nordic AB	Suède	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Oceania AU Pty. Ltd.	Australie	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Oceania NZ Limited	Nouvelle Zelande	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Press Edigroup SA	Suisse	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Singapore Pte. Ltd.	Singapour	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Spain S.L.	Espagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia UK Ltd	Grande-Bretagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia USA Inc.	Etats-Unis	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Beijing Linehaul Express Co Ltd.	Chine	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Bio Cair Fowarding International Co LTD	Chine	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Asia Limited	Hong Kong	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Australia PTY Ltd	Australie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Belgium	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Customs Brokerage LLC	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair France SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Germany GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair India Private Limited	Inde	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
BIOCAIR International Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Singapore Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair South Africa (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
BIOCAIR, Inc.	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
BK Logistics Group B.V.	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
BK Pharma Logistics B.V.	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
BK Sneltransport B.V.	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Bloomsburys Gmbh	Allemagne	100,00		100,00		IG	
Boks SAS	France	24,68	24,68	24,68	24,68	MEE	MEE
Broad Reach Canada	Canada	40,80	30,60	100,00	100,00	IG	IG
Broad Reach Canada, Inc. (ex. Broad Reach Commerce Inc.)	Etats-Unis	40,80	30,60	68,00	51,00	IG	IG

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2024	2025	2024	2025	2024	2025
SECTEUR GEOPOST							
C Chez Vous SAS	France	80,00	80,00	80,00	80,00	IG	IG
Caledonie express	France	60,00	60,00	60,00	60,00	MEE	MEE
Cargonet Software SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Chrono Diali	Maroc	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
Chronofresh SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Chronopost (Mauritius) Ltd	Ile Maurice	75,00	75,00	75,00	75,00	IG	IG
Chronopost SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CI Algérie	Algérie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CI Burkina	Burkina Faso	40,00	40,00	40,00	40,00	MEE	MEE
CI Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	50,00	50,00	50,00	50,00	IG	IG
CI Maroc	Maroc	34,00	34,00	34,00	34,00	MEE	MEE
CitySprint (UK) Bidco Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CitySprint (UK) Group Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CitySprint (UK) Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CitySprint Courier Services Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Cool Runnings Transport B.V.	Pays Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Customs Clearance Ltd.	Grande-Bretagne	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
CXB Partner S.A.U.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Delifresh IDF	France	100,00		100,00		IG	
Delivering London Limited	Grande-Bretagne		25,00		25,00		MEE
Direct Parcel Distribution CZ s.r.o.	Rép. Tchèque	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Direct Parcel Distribution SK s.r.o.	Slovaquie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Argentina S.A.	Argentine	35,00	35,00	35,00	35,00	MEE	MEE
DPD Austria	Autriche	25,57	25,57	25,57	25,57	MEE	MEE
DPD Bel FLLC	Biélorussie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Belgium	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Croatia d.o.o.	Croatie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Deutschland GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Eesti AS	Estonie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Eurasia LLC	Ouzbekistan	100,00		100,00		IG	
DPD France SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD fresh BeLux BV	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Group International Services GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD HK Ltd.	Hong Kong	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
DPD Hungary Kft	Hongrie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Immobilien GmbH & Co. KG	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Immobilienverwaltung GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Ireland	Irlande	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Kazakhstan LLP	Kazakhstan	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Laser	Afrique du Sud	75,00	75,00	75,00	75,00	IG	IG
DPD Latvija SIA	Lettonie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Lietuva UAB	Lituanie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Local UK Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Luxembourg	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Netherlands	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Polska	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Portugal	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt 2024	Pourcentage d'intérêt 2025	Pourcentage de contrôle 2024	Pourcentage de contrôle 2025	Méthode de consolidation 2024	Méthode de consolidation 2025
SECTEUR GEOPOST							
DPD Romania S.A.	Roumanie	69,81	69,81	100,00	100,00	IG	IG
DPD RUS	Russie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Schweiz	Suisse	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Service GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Slovenia	Slovénie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPDCN Linehaul Express Ltd	Chine	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
DPDgroup IT Solutions	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPDgroup IT Solutions Hungary Kft	Hongrie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPDgroup Uk Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DS Russia GmbH & Co. Asset KG	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DS Russia GP GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DS Russia Management GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DTDC	Inde	42,52	42,52	42,52	42,52	MEE	MEE
Epicery SAS	France	91,34	91,34	91,34	91,34	IG	IG
ESW France SAS (ex Scalefast, SAS)	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
ESW Japan K.K (ex Scalefast Japan Kabushiki Kaisha)	Japon	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
ESW Parent, Inc, (ESPI)	Etats-Unis	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
ESW U.S. Direct E-Commerce Canada Corp	Canada	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Express Delivery Services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
FB On Board Courier Services Inc.	Canada	17,29	17,29	26,76	26,76	MEE	MEE
FermoPoint S.r.l.	Italie	50,98	100,00	60,00	100,00	IG	IG
Flap Locadora e Trans. Ltda.	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Forwarder Line Logistik	Liechtenstein	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Geopost Americas	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Geopost España, S.L.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Geopost Holdings Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Geopost IMDH GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Geopost Ireland Limited	Irlande	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Geopost South East Asia (SEA) Pte. Ltd.	Singapour	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Geopost Trans EOOD	Bulgarie	69,81	69,81	100,00	100,00	IG	IG
Geopost Vision	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Gruppo BRT	Italie	84,96	100,00	84,96	100,00	IG	IG
Hubez HK Ltd	Hong Kong	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
iloxx GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Infraestructuras, Tecnologia Y Soporte Al Reparto, SL	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Jadlog Logística Ltda.	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2024	2025	2024	2025	2024	2025
SECTEUR GEOPOST							
JLGP Brasil Participações Ltda	Brésil	100,00		100,00		IG	
JP Linex Nankai Parcel Co., Ltd.	Japon	19,29	19,29	29,85	29,85	MEE	MEE
Koiki Home, S.L.	Espagne	40,34	46,65	40,34	46,65	MEE	MEE
Last Mile Link Technologies Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Latin America E-Commerce Direct, S.A. de C.V	Mexique	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Lenton Group Ltd	Hong Kong	64,63	64,63	64,63	64,63	IG	IG
Linehaul Express (Cambodia) Co. Ltd.	Cambodge	16,16	16,16	25,00	25,00	MEE	MEE
Linehaul Express (Hainan) Ltd	Chine	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express (HK) Ltd.	Hong Kong	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express (India) Private Ltd.	Inde	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express (Taiwan) Ltd.	Taiwan	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express (Thailand) Co. Ltd.	Thaïlande	32,31	32,31	50,00	50,00	IG	IG
Linehaul Express (Zhengzhou) Ltd.	Chine	54,93	54,93	85,00	85,00	IG	IG
Linehaul Express Co. Ltd.	Canada	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express France SARL	France	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express LLC	Emirats Arabes Unis	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express Ltd.	Grande-Bretagne	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express Singapore Pte Ltd.	Singapour	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul MAC Express (Private) Ltd.	Sri Lanka	32,31	32,31	50,00	50,00	IG	IG
Linex Air Services (Private) Ltd.	Afrique du Sud	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linex Corporation	Philippines	38,78	38,78	60,00	60,00	IG	IG
Mach 1 Couriers Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Menexpres, S.A.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Nanny Bag	France	49,95		49,95		MEE	
Ninja Logistics Pte. Ltd.	Singapour	42,29	34,25	42,29	34,25	MEE	MEE
North America Direct, Inc.	Etats-Unis	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
On The Dot Technologies Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Packcity Geopost	France	34,00	34,00	34,00	34,00	MEE	MEE
PickPoint (Russia) LLC	Russie	48,95	48,95	48,95	48,95	MEE	MEE
Pickpoint Delivery System Ltd. (Cyprus)	Chypre	48,95	48,95	48,95	48,95	MEE	MEE
Pickup Logistics	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Pickup Services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Pie Mapping Software Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Pour de bon SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Project Bolt Newco 1 Limited	Grande-Bretagne	100,00		100,00		IG	
Project Bolt Newco 2 Limited	Grande-Bretagne	100,00		100,00		IG	
PT Linehaul Express Indonesia	Indonésie	25,85	25,85	40,00	40,00	MEE	MEE
Pudo Portugal S.A.	Portugal	25,00	25,00	25,00	25,00	MEE	MEE
Resto In	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
RPX MAC Express (Private) Limited	Sri Lanka	32,31	32,31	100,00	100,00	IG	IG
Scalefast Australia PTY LTD	Australie	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Scalefast Canada Enterprises	Canada	60,00		100,00		IG	
Scalefast Inc.	Etats-Unis	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2024	2025	2024	2025	2024	2025
SECTEUR GEOPOST							
Scalefast S. de R.L. de C.V.	Mexique	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Scalefast Singapore PTE Ltd	Singapour	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Exa Immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Examurs Paris	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sci Intel immo	France	100,00		100,00		IG	
SDS RUS LLC	Russie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Seur España Operaciones, S.A.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Seur Geopost, S.L.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Seur Logística S.A.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Shaanxi Depuda International Logistic Co Ltd (ex. Linehaul Express (Yiwu) Ltd)	Chine	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Shanghai E & T Wako Express Co. Ltd.	Chine	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
SHIFT7	France	60,00		100,00		IG	
Sichuan Depuda International Logistics Co Ltd (ex. DPD Sichuan Ltd)	Chine	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Siodemka Systemy Sp z o.o.	Pologne	100,00		100,00		IG	
Sodexi	France	35,00	35,00	35,00	35,00	MEE	MEE
Speedy AD	Bulgarie	69,81	69,81	69,81	69,81	IG	IG
Speedy EOOD	Bulgarie	69,81	69,81	100,00	100,00	IG	IG
Speedy Tech Lab.	Bulgarie	69,81	69,81	100,00	100,00	IG	IG
SRT France Logistics	France	100,00		100,00		IG	
TD Express services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
The Courier and Passenger Transport Group Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
The Courier and Passenger Transport Holdings Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Transporte Integral de Paquetería, S.A.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Transworld Global Courier Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Urgent Deliveries Limited (EcoSpeed)	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
U.S. Direct (singapore) PTE Ltd	Singapour	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
U.S. Direct e-commerce AUS PTY Limited	Australie	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
U.S. Direct E-Commerce Malaysia SDN BHD	Malaysie	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
U.S. Direct E-Commerce Netherlands B.V.	Pays-Bas	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
U.S. Direct E-Commerce Spain S.L. (ex Scalefast, S.L.)	Espagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
U.S. Direct E-Commerce Switzerland AG	Suisse	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
U.S. Direct e-commerce UK Limited	Grande-Bretagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
U.S. Direct Hong Kong Limited	Hong-Kong		60,00		100,00		IG
US Direct E-Commerce (USA) Inc.	Etats-Unis	60,00	60,00	60,00	100,00	IG	IG
US Direct eCommerce Holding Ltd	Irlande	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
US Direct eCommerce Ltd	Irlande	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
US Direct eCommerce Nominee DAC	Irlande	60,00		100,00		IG	
US Direct E-Commerce Rus LLC	Russie	60,00		100,00		IG	
Wako Express Co. Ltd.	Taiwan	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
WN TPC	Grande-Bretagne	60,00		100,00		IG	
WnDirect USA, Inc	Etats-Unis	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Your Cargo Contact B.V.	Pays-Bas	48,47	48,47	75,00	75,00	IG	IG
Your Cargo Contact LGG	Belgique	48,47	48,47	100,00	100,00	IG	IG
Your Cargo Contact Limited	Grande-Bretagne	36,35	36,35	75,00	75,00	IG	IG
Yurtici Kargo Servisi A.S.	Turquie	25,00	25,00	25,00	25,00	MEE	MEE

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2024	2025	2024	2025	2024	2025
SECTEUR LA BANQUE POSTALE - CNP							
La Banque Postale	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
115 K	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
AEP3 SCI	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
AEP4 SCI	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Arial CNP Assurances	France	40,00	40,00	40,00	40,00	MEE	MEE
Assurbail Patrimoine	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Assurimmeuble	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Assuristance	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Caixa Seguradora Especializada Em Saúde SA	Brésil	51,75	51,75	100,00	100,00	IG	IG
Caixa Seguradora SA	Brésil	51,75	51,75	100,00	100,00	IG	IG
Caixa Vida e Previdência	Brésil	40,00	40,00	100,00	100,00	IG	IG
CIMO	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Asfalistiki	Chypre	100,00		100,00		IG	
CNP Assur Trésorerie Plus	France	98,82	97,72	98,82	97,74	IG	IG
CNP Assurances	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Assurances Compañia de Seguros	Argentine	76,47	76,47	76,47	76,47	IG	IG
CNP Assurances Holding	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Assurances IARD	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Assurances Latam Holding Ltda	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Assurances Participações Ltda	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Assurances Prévoyance	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Assurances Protection Sociale	France	65,00	65,00	65,00	65,00	IG	IG
CNP Assurances Santé Individuelle	France	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
CNP Capitalização SA	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Caution	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Consórcio SA Administradora de Consórcios	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Cyprialife	Chypre	100,00		100,00		IG	
CNP Cyprus Insurance Holdings	Chypre	100,00		100,00		IG	
CNP Europe Life	Irlande	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Immobilier	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Luxembourg	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP OSTRUM ISR OBLI 12 MOIS	France	88,06	99,43	88,06	99,44	IG	IG
CNP Participações em Seguros Ltda	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Participações Securitarias Brasil Ltda	Brésil	51,75	51,75	100,00	100,00	IG	IG
CNP Retraite	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP SA de Capitalización y Ahorro p/ fines determinados	Argentine	50,00	50,00	65,38	65,38	IG	IG
CNP Santander Insurance Europe DAC	Irlande	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
CNP Santander Insurance Life DAC	Irlande	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
CNP Seguros Holding Brasil SA	Brésil	51,75	51,75	51,75	51,75	IG	IG
CNP UniCredit Vita	Italie	51,00		51,00		IG	
CNP Vita Assicura	Italie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Vita Assicurazione	Italie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Zois	Grèce	100,00		100,00		IG	
Companhia de Seguros Previdencia Do Sul-Previsul	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Credicoop Compañia de Seguros de Retiro SA	Argentine	29,82	29,82	29,82	29,82	MEE	MEE

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt 2024	Pourcentage d'intérêt 2025	Pourcentage de contrôle 2024	Pourcentage de contrôle 2025	Méthode de consolidation 2024	Méthode de consolidation 2025
SECTEUR LA BANQUE POSTALE - CNP							
EasyBourse	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Ecureuil Profil 90	France	54,59	55,00	54,59	55,00	IG	IG
Ezyness	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
FCT Elise 2012	France	95,00	95,00	95,00	95,00	IG	IG
Filassistance International	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Foncière ELBP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Fundo De Investimento Imobiliario Renda Corporativa Angico - FII	Brésil	48,81	48,81	100,00	100,00	IG	IG
GALAXIE 33	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Holding d'Infrastructures Gazières	France	52,97	52,97	52,97	52,97	MEE	MEE
Holding XS 1 SA	Brésil	40,00	40,00	51,00	51,00	IG	IG
Infra-Invest	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Infra-Invest France	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Infra-Invest Holding	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Consumer Finance	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Home Loan SFH	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Leasing & Factoring	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Financière de l'Echiquier	France	75,00	75,00	100,00	100,00	IG	IG
LBP Actifs Immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
LBP AM	France	75,00	75,00	75,00	75,00	IG	IG
LBP Dutch Mortgage Portfolio 1 BV	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
LBP Dutch Mortgage Portfolio 2 BV	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Louvre Banque Privée	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Louvre Banque Privée Immobilier Conseil	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Ma French Bank	France	100,00		100,00		IG	
Montparvie V	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Odonto Empresas Convênios Dentários Ltda	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
OPCI AEP247	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
OPCI AEW Imcom 1	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
OPCI MTP Invest	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
OPCI Raspail	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
OPCVM Caixa Seguradora SA	Brésil	51,75	51,75	100,00	100,00	IG	IG
OPCVM Caixa Vida e Previdência	Brésil	40,00	40,00	100,00	100,00	IG	IG
OPCVM CNP Consórcio SA	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Provincia Seguros de Vida SA	Argentine	40,00	40,00	40,00	40,00	MEE	MEE
SAS 270 Investments	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI CRSF Métropole	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI ICV	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Lamartine	France	85,00	85,00	85,00	85,00	IG	IG
SCI Tertiaire Saint Romain	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCP Lamartine Euros	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCP Lamartine monitoring Holding	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SICAC	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SOFIAP	France	66,00	100,00	66,00	100,00	IG	IG
Sogestop K	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
TERRE NEUVE 4 IMMO	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Univers CNP 1 FCP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Vivaccio ISR actions	France	99,89	100,00	99,89	100,00	IG	IG
Wiz Soluçoes e Corretagem de Seguros SA	Brésil	12,94		25,00		MEE	
XS5 Administradora de consorcios SA	Brésil	25,00	25,00	50,01	50,01	MEE	MEE
Youse Tecnologia e Assistencia em Seguros Ltda	Brésil	51,75	51,75	100,00	100,00	IG	IG

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2024	2025	2024	2025	2024	2025
SECTEUR GRAND PUBLIC ET NUMERIQUE							
Acuitude	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Adverline	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
AR 24	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
ARKHINEO	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Axonal	France	100,00		100,00		IG	
Boxtal	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Certinomis	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNTP - Docaposte BPO	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte Agility	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte Applicam	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte BPO SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte CSP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte CYBER	France	100,00		100,00		IG	
Docaposte DPS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte Externalisation	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte Fast	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte Institute	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte IOT	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte Trust & Sign	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte Trust & Sign POLOGNE	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte Trust & Sign ROUMANIE	Roumanie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte Tunisie	Tunisie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
ESCENT Belgique	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
ESCENT Luxembourg	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Esculape	France	98,08	100,00	98,08	100,00	IG	IG
Eukles	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Heva	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Icanopée	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Index Education Développement	France	90,00	90,00	90,00	90,00	IG	IG
Index Education France	France	90,00	90,00	100,00	100,00	IG	IG
Index Italie	Italie	90,00	90,00	100,00	100,00	IG	IG
La Manufacture Docaposte	France	70,00	70,00	70,00	70,00	IG	IG
La Poste Services à la Personne	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
LP11	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Maileva	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Maincare	France	98,08	100,00	100,00	100,00	IG	IG
MARKETSHOT	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Media Prisme SAS	France	82,05	100,00	82,05	100,00	IG	IG
Mon Contact Logement	France	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
Monha	France	49,00		49,00		MEE	
Numspot	France	26,00	26,00	26,00	26,00	MEE	MEE
Openvalue	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Probayes	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sefas Inc	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sefas Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sefas SA	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sérès Argentine	Argentine		66,00		100,00		IG
Sérès Colombie	Colombie		66,00		100,00		IG
Séres Espagne	Espagne	66,00	66,00	100,00	100,00	IG	IG
Sérès Equateur	Equateur		66,00		100,00		IG
Sérès Mexique	Mexique		66,00		100,00		IG
Sérès Pérou	Pérou		66,00		100,00		IG
Sérès SA	France	66,00	66,00	66,00	66,00	IG	IG
Sofadev - Docaposte BPO	Maroc	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Softeam	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Softeam Agency	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Softeam Consulting	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Softeam Group	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Tekoway Moldavie	Moldavie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
THIQA	France	80,00	80,00	80,00	80,00	IG	IG
Voxaly	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Weliom	France	70,00	100,00	70,00	100,00	IG	IG

Certifié conforme
Président-Directeur général
La Poste

NOTE 46 AUTRES TITRES NON CONSOLIDES HORS FRANCE

(en milliers d'euros)	Pays	31/12/2025 Pourcentage de détention	31/12/2025 Valeur au bilan	31/12/2024 Valeur au bilan
Anchanto	Singapour	17%	**6 613**	6 613
Bosta Inc.	États-Unis	11%	**1 285**	1 285
Livelihoods	Luxembourg	3%	**1 000**	1 000
Localz Pty Ltd.	Australie	5%	**926**	926
Mediaposte Vietnam	Vietnam	36%	**311**	311
La Financière de l'Echiquier Suisse SA	Suisse	100%	**94**	94
Vietnam Postal SRL	Vietnam	6%	**42**	43
CargoNetwork Gm	Allemagne	11%	**40**	40
Divers	Philippines	ns	**35**	19
CID Externalizacion de Servici	Espagne	10%	**25**	25
Kombiverkehr Deu	Allemagne	ns	**16**	16
Divers	Portugal	ns	**32**	32
IG Zollwerk	Suisse	7%	**11**	11
Insercion Personal Discapacita	Espagne	10%	**6**	6
Divers	Espagne	ns	**8**	17
Divers	Allemagne	ns	**1**	1
Third Parties	Japon	2%	**1**	31
Sqale	Suisse			213
Redtrans Algeciras, S.L. [a]	Espagne			2 691
Red de Transporte Urgente de León, S A. [a]	Espagne			1 615
Sérès Colombie [b]	Colombie			770
Sérès Argentine [b]	Argentine			689
Sérès Mexique [b]	Mexique			586
Séres Pérou [b]	Pérou			357
Sérès Equateur [b]	Equateur			187
Guremo, S.L. [a]	Espagne			63
TOTAL			**10 446**	**17 641**

(a) Sociétés consolidées puis fusionnées avec Seur Geopost, S.L. au cours de l'exercice 2025.
(b) Sociétés consolidées en 2025

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2024	2025	2024	2025	2024	2025
SECTEUR IMMOBILIER							
Poste Immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Akatea 2 TPF2 SAS	France	20,02	20,02	20,02	20,02	MEE	MEE
Akatea TPF2	France	20,02	20,02	20,02	20,02	MEE	MEE
Ciposte SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Fréjorgues Energy SAS	France	46,00	46,00	46,00	46,00	MEE	MEE
HLU Port de Lyon	France	20,00	20,00	20,00	20,00	MEE	MEE
Holding PI	France	46,00	46,00	46,00	46,00	MEE	MEE
Holding PI2	France	46,00	46,00	46,00	46,00	MEE	MEE
ImmoStoc SAS	France	100,00		100,00		IG	
LocaPoste SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Lumin' Toulouse SAS	France	44,00	44,00	44,00	44,00	MEE	MEE
Lumin'Logistique urbaine	France	44,00	44,00	44,00	44,00	MEE	MEE
Multiburo Gares	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Multiburo Suisse SA	Suisse	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
MWPI	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
N.C.I	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
PI Energy	France	46,00	46,00	46,00	46,00	MEE	MEE
PI Energy 2	France	46,00	46,00	46,00	46,00	MEE	MEE
PI Logistique Urbaine	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Poste Immo tertiaire	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SAS PI développement	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SAS PI Energies renouvelables	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SAS PI Invest	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SC Pyxis	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCCV 56, Rue Clor	France	49,00		49,00		MEE	
SCCV Paris Campagne Première	France	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
SCI Activités annexes	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Activités Colis	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Activités Courrier de Proximité	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Activités Courrier Industriel	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Aix-Pichaury	France	100,00		100,00		IG	
SCI Arkadea Marseille Saint Victor	France	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
SCI Arkadea Rennes Trigone	France	49,00		49,00		MEE	
SCI Bataille	France	35,00	35,00	35,00	35,00	MEE	MEE
SCI BP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI BP Mixte	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Centres de loisirs	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI DOM	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Green Opale	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Logement	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Nantes Aubiniere	France	100,00		100,00		IG	
SCI PI 17	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI PI Bordeaux Tourville	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Route du Moulin Bateau Bonneuil	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI RSS Strasbourg MEE	France	59,00	59,00	59,00	59,00	MEE	MEE
SCI Tertiaire	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Tertiaire Mixte	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sobre	France	48,56		48,56		MEE	
SOBRE GLP	France	74,28		51,00		IG	
Société SCCV Rue du Champ Macret-Roye	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SOGARIS Paris : les espaces logistiques urbains	France	22,50	22,50	22,50	22,50	MEE	MEE
Terseren	France	66,00	66,00	100,00	100,00	IG	IG
Tetra Logistique	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Toulouse Occitanie	France	44,00	44,00	44,00	44,00	MEE	MEE
TPF2 - SPPICAV	France	20,02	20,02	20,02	20,02	MEE	MEE
Urba 144	France	46,00	46,00	46,00	46,00	MEE	MEE
NON AFFECTÉ							
La Poste Ventures (LP7)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Vehiposte SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Movivolt	France	30,00	30,00	30,00	30,00	MEE	MEE

IG: intégration globale MEE: mise en équivalence